HISTOIRE DE LOUIS XI: SON SIÈCLE, SES EXPLOITS COMME DAUPHIN, SES DIX ANS...

Urbain Legeay

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

HC
106
.L49

Vignaud

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LOUIS XI

TOME I

Digitized by Google

12 — 2 vol

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LOUIS XI

SON SIÈCLE, SES EXPLOITS COMME DAUPHIN

SES DIX ANS D'ADMINISTRATION EN DAUPHINÉ

SES CINQ ANS DE RÉSIDENCE EN BRABANT ET SON RÈGNE

D'après les titres originaux

LES CHRONIQUES CONTEMPORAINES

ET TOUS LES TÉMOIGNAGES LES PLUS AUTHENTIQUES

PAR URBAIN LEGEAY

PROFESSEUR HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE GRENOBLE

« Rendre à chacun selon ses œuvres. »
(*Imitation*, liv. III, chap. XXXVI, verset 3e.)

« Tandis que l'Italie et l'Allemagne s'émiet-
« taient, nous nous concentrions, grâce aux
« Louis XI, aux Richelieu, aux Louis XIV. »
(Corps législatif, séance du 5 avril 1870.)

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

Digitized by Google

Reynaud Lib

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'auteur de cette nouvelle histoire de Louis XI, déjà connu par d'autres publications (1), a consacré plus de dix années d'un travail assidu à toutes les recherches qui pouvaient donner à son œuvre un caractère vraiment nouveau, sans cesser jamais d'être fidèle à la plus stricte exactitude historique.

Tous les auteurs contemporains du règne de Louis XI les plus dignes de foi, tous ceux qui postérieurement avaient recueilli les traditions de cette importante époque ont été étudiés, compulsés et comparés avec une attention infatigable. Les historiens modernes eux-mêmes du règne de Louis XI ont été contrôlés par les documents les plus authentiques du temps, et jugés avec cette haute impartialité qui n'exclut ni la sévérité des jugements pour des erreurs évidentes, ni les égards dus à ceux qui ont échoué, malgré les intentions les plus droites, dans leurs efforts pour arriver à un résultat exact.

L'histoire du XVe siècle et surtout celle de Louis XI avaient toujours été pour l'auteur l'objet d'une prédilection toute spéciale, et c'est en cédant à ce sentiment, inspiré par des circonstances particulières, qu'il s'est cru appelé à rendre au caractère, à la politique et à la personne même

(1) *Esquisses historiques des hommes d'État du temps de Georges III*, publié en 1847 ; *Étude biographique sur Ozanam*, publié en 1854.

Digitized by Google

de ce roi, la justice qu'il ne trouvait point dans la plupart de ses historiens.

Ce n'est pas ici le lieu de signaler tout ce qu'il y a de véritablement grand et original dans le règne de Louis XI. Sa gloire, ses titres à la vraie grandeur sont d'avoir ouvert l'ère des temps modernes au point de vue de tout ce qu'il y a de véritablement progressif en politique et dans toutes les institutions solides; il a préparé, sinon consommé la ruine de la féodalité, il a jeté les premières bases de notre unité nationale, rendu possible et aplani la voie à toutes les réformes accomplies plus tard par les Sully, les Richelieu et les autres hommes d'État qui se sont inspirés du même esprit de progrès.

L'auteur de ces études se disposait à publier son œuvre quand il a succombé à ses souffrances. Le manuscrit était complet, mais il fallait en réunir et en coordonner toutes les parties. Ce travail n'aurait présenté aucune difficulté à l'auteur s'il lui avait été donné d'en surveiller lui-même l'impression. On a essayé, bien qu'imparfaitement sans doute, de le remplacer (1); et comme témoignage du respect profond et de l'amour filial que l'on garde à sa mémoire, on livre au public cet ouvrage, écrit avec le seul désir de la vérité et l'espoir de jeter un jour nouveau sur l'une des époques de notre histoire nationale digne entre toutes d'être mieux étudiée qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

(1) Si, malgré les soins apportés à ce travail, quelques erreurs de détail s'étaient glissées dans cette histoire, le lecteur, nous en sommes certain, les excusera et ne les attribuera qu'à l'absence de celui qui, ayant conçu le plan et réuni les matériaux de son livre, n'a pu y mettre la dernière main.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Nos aïeux avaient une vertu qui nous a manqué. Comme nous, et mieux que nous, ils ont désiré le progrès de la civilisation. Rarement ils le demandèrent aux révolutions, préférant l'attendre. Il a pu leur en coûter quelques jours d'épreuves; mais ils l'ont obtenu du temps, de la sagesse des souverains, et ce bon esprit a singulièrement aidé la tâche de nos meilleurs rois.

Dans les graves circonstances où se trouve aujourd'hui la France il ne sera pas hors de propos, nous l'espérons, d'écrire l'histoire d'une époque qui eut aussi ses malheurs, et de retracer la vie d'un roi dont on s'est trop accoutumé à méconnaître la sagesse, le dévouement et les bienfaits. Dès ce temps-là, en effet, il rendait un immense service à notre patrie, celui qui travaillait avec tant d'ardeur à réunir en un seul faisceau toutes les forces du pays, à se créer de solides alliances, à intéresser le plus possible au salut commun les grands vassaux comme les petits, le populaire comme les bourgeois; celui qui ne songea point à conquérir au dehors, mais assura et fortifia constamment ce qu'il savait être le droit de sa couronne.

Le temps qui nous sépare de Louis XI écarte de nous tout soupçon de flatterie : toutefois, avouons-le, c'est tout le bien qu'il a fait à la France qui a attiré notre attention sur son règne. Nous avons voulu écrire une page sincère et vraie. L'histoire sera sincère quand elle aura été écrite sans parti pris, avec le seul désir d'honorer les bienfaiteurs de l'humanité, d'éclairer les contemporains par les exemples du passé, et de rendre justice à qui elle est due.

Digitized by Google

Elle sera vraie quand aucunes des recherches nécessaires à la connaissance des faits n'auront été négligées.

Sur le quinzième siècle les recherches sont pénibles et difficiles. Alors il fallait un privilége pour écrire l'histoire. Les historiographes, comme furent les religieux de Saint-Denis pour Charles VI, Jean et Alain Chartier pour Charles VII, ne devaient ni ne pouvaient rien publier sans l'approbation préalable du roi et de son conseil. Tel était l'usage. Dans leurs écrits tout est donc nécessairement laudatif; aussi est-on sûr de n'y rencontrer jamais la moindre critique du pouvoir, pas même sur l'abandon de Jeanne d'Arc et sur les persécutions de Jacques Cœur. M. d'Haussonville, dans la préface de son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la couronne de France*, nous montre quelles étaient encore au dix-huitième siècle les suceptibilités de l'autorité à l'égard des publications historiques.

Ainsi, de nos jours, si l'on veut connaître le vrai sur cette époque, il faut recourir aux pièces originales où le récit des faits porte réellement l'empreinte du temps. Cette vérité historique, devenue d'un difficile accès pour le règne de Louis XI, nous avons, à force de persévérance, essayé de l'atteindre.

Que les tyrans soient traités comme ils méritent de l'être, rien n'est plus juste. C'est un avertissement pour ceux qui seraient tentés de leur ressembler; et il est probable que les vives couleurs de Tacite ont préservé le monde de plus d'un Tibère. Mais marquer de ce stigmate un roi qui, loin d'avoir opprimé ses peuples, a voulu les soustraire à toute oppression; qui, au prix de mille travaux, n'a songé toute sa vie qu'à fonder solidement la prospérité de son pays, à relever ceux de ses sujets qui étaient abattus, et à écarter les obstacles qui entravaient tout progrès, nous ne connaissons point de plus grande injustice.

En examinant bien pendant notre enseignement littéraire à Lyon les avantages de ce règne, nous nous sommes longtemps étonné de l'impopularité qui s'attachait à ce prince. Nous nous demandions comment celui qui a

Digitized by Google

tant travaillé pour la glorieuse unité de la France et pour son entière émancipation, qu'aucun prince de son temps n'a surpassé en loyauté, avait pris dans nos annales, souvent équitables, un si singulier renom; comment, prodigue de faveurs envers ses fidèles, il a été lui-même si mal récompensé de ses vues presque prophétiques et de tant de patriotiques labeurs.

Nous avons voulu savoir si ces préventions avaient quelque fondement; et surtout comment la France, si prompte à reconnaître le mérite des siens, fut amenée à concevoir une telle opinion.

Dans ce but, en l'absence de toute chronique officielle, comme en eurent tous nos rois, nous nous sommes livré, au sein des bibliothèques publiques, à plus de dix années d'un continuel travail. Les loisirs qu'il plaît à la providence de nous donner après quarante années de professorat universitaire, nous les avons consacrés à examiner non-seulement tous les ouvrages qui traitent de cette époque, mais particulièrement tous les titres originaux qui nous restent de ce règne. Au milieu de tant d'écrivains qui depuis quatre cents ans se sont plus ou moins copiés, il n'existait nul autre moyen de constater le vrai.

Malgré la distance des temps, il nous reste un assez grand nombre des actes fort remarquables de ce roi, des lois des annexions et reversions de villes et de provinces, des lettres, des instructions fort développées, des améliorations politiques que l'on ne peut méconnaître; il y avait ses vues pratiques sur l'industrie, et sur la liberté de commerce, vues toutes nouvelles qui devaient assurer un jour la grandeur de la France; ses heureux essais pour la marine, l'artillerie, le campement des troupes, et l'ordre de l'armée; enfin il y avait la certitude de tous ses efforts pour contenir l'aristocratie féodale dans les limites qu'elle dépassait toujours, et pour venir en aide à l'essor de la bourgeoisie.

Tout cela est évident et indéniable. Mais la suite des actes personnels de Louis XI était plus difficile à saisir et plus facilement accessible aux interprétations de la calomnie.

Digitized by Google

Aussi plusieurs écrivains qui, sans vouloir se livrer à de trop longues recherches, inclinaient en sa faveur, ont-ils conclu que si l'homme laissait à désirer, le monarque valait beaucoup mieux. C'était chercher une moyenne solution où il n'y en avait pas; car un méchant homme ne fut jamais un bon roi.

Contre des adversaires qui du jour au lendemain changeaient d'attitude, il dut assurément se précautionner; mais ce n'est pas être méfiant que de leur témoigner sans cesse plus de confiance qu'ils n'en méritent, jusqu'à tomber plusieurs fois dans leurs piéges. Qui donc Louis XI prend-il d'abord pour ses secrétaires intimes? Ce sont précisément les mêmes qu'avait son père, les sires de Reilhac, de la Loëre, et Bourré, seigneur du Plessis. La défiance ne procède pas ainsi.

On n'est pas sans foi lorsque, même avec ses ennemis, on a toujours tenu les engagements librement consentis; lorsqu'à tout prendre on a été plus loyal que ne le fut aucun d'entre eux. Est-il vrai, comme on l'a dit, qu'il s'entremit partout pour tout brouiller? Nullement. Il ne fut jamais prodigue d'intervention. En Castille et en Navarre il eût mieux valu qu'il intervînt davantage; et en Savoie son arbitrage fut paternel et désintéressé. Il y a ramené la paix toutes les fois qu'on s'en est rapporté à lui. Quel plus sûr témoignage de son intégrité et de sa sagesse que l'entière confiance des Savoisiens envers lui, en 1479, après la mort de leur duchesse Yolande, sa sœur!

On l'a dit avare; et ses ennemis avouent non-seulement qu'il n'a jamais rien pris pour ses satisfactions personnelles, mais « qu'il eût mieux aimé perdre (1) 10,000 écus « qu'un seul archer ». On sait quel cas il fit des offres de Bajazet II et de Richard III.

Plusieurs fois il fut obligé de se montrer sévère; cette nécessité s'imposait à lui bien plus évidemment qu'à Richelieu. Mais il ne fut pas cruel le roi qui a passé sa vie à prononcer toutes sortes d'abolitions, surtout pour les

(1) Olivier de la Marche.

Digitized by Google

fautes qui l'attaquaient personnellement. Comment l'accuser de cruauté quand on convient qu'il fallait alors une main de fer au timon des affaires; quand, sans être jugé cruel, le cardinal ministre de Louis XIII est allé beaucoup plus loin et dans de meilleurs jours?

Les actes de Louis XI prouvent ce qu'il fut : la nature aussi nous le montre dans ses trois enfants. S'ils diffèrent par l'étendue et la finesse de l'esprit, ils se ressemblent par la bonté. Il fut lui-même généreux; car on le vit plus d'une fois non-seulement observer les trêves envers ses adversaires quand il les savait en détresse, ce qui était le strict devoir, mais encore leur accorder des armistices, aussi bien à Maximilien (1480) qu'à Charles de Bourgogne (1473), alors qu'il eût pu les écraser.

Ce qui frappe en lui plus que tout le reste, c'est son génie d'économiste si éloigné des idées du temps, son ardeur à étendre les progrès du commerce, à créer chez nous l'industrie de la soie, à perfectionner l'artillerie et la marine, à encourager le travail des mines, à féconder toutes les sources de la richesse nationale; enfin le soin qu'il prit de stipuler dans ses trêves, dût la guerre recommencer, le maintien de la liberté commerciale. Il fut certainement libéral, dans la meilleure acception du mot, le roi qui proclama (1480) qu'on ne déroge pas par le commerce; et qui édicta, pour les négociants étrangers et nationaux, la liberté de parcours, même au sein de la guerre. Un des derniers actes de son administration fut le renouvellement de ses traités avec la Hanse Teutonique.

La politique de Louis XI fut élevée et prévoyante. Telle a été celle de Charlemagne, de Philippe-Auguste, puis d'Henri IV et de Louis XIV. Pour la paix du monde il fallait que la France fût une grande puissance, un tout homogène, et que la royauté renversât les obstacles qui s'opposaient à cette généreuse conception.

Laborieux comme on ne le fut jamais, il passait des journées entières dans son cabinet. « Le temps qu'il se reposait, « dit Comines, son entendement travaillait. » Ainsi, uniquement occupé du bonheur de la France, il aimait à se la

Digitized by Google

figurer par anticipation telle que nous la voyons aujourd'hui. Comment prendrions-nous donc en aversion un roi dont nous pratiquons les idées! Tâchons au moins de le connaître, car il peut être aussi bien comparé aux plus glorieux qui l'ont précédé qu'aux meilleurs qui l'ont suivi.

Dans ce siècle où l'on croyait à la magie, aux sortiléges et aux envoûtements, ce qui surprend le plus, ce n'est pas la violation des serments et des plus solennelles promesses, au point qu'on ne sait plus par quel lien enchaîner la volonté de l'homme; c'est le vernis de foi religieuse, dont aime encore à se couvrir une société pleine de préjugés, de passions haineuses, d'ignorance et de frivolité, obligée de se débattre contre une foule d'oppresseurs et ne discernant guère la main qui veut l'affranchir; « époque « singulière qu'il faut ranger, comme on l'a très-bien dit, « parmi les temps désordonnés où rien n'avait un carac- « tère fixe ni légal (1). » Ce serait une grande erreur de croire qu'il fût alors aisé de gouverner avec le seul ascendant du droit sans pactiser avec les deux ordres privilégiés, habitués à chercher leur appui chez l'étranger.

La féodalité, qui avait grandi, se dressa contre Louis XI. « Il faut reconnaître sous ce régime (2) une société origi- « nairement fondée sur la force et sur la conquête. » Par la guerre, le vassal devenait l'égal de son supérieur : il avait donc intérêt à la susciter s'il se trouvait assez fort. La féodalité était la négation officielle du droit devant la force à tous les degrés de l'ordre social. Le vassal cependant pouvait, par les successions, les alliances, et les acquêts plus ou moins légitimes, devenir aussi puissant que son suzerain : alors point de paix possible, point de limite à l'oppression des plus faibles. Ce seul aphorisme « en terre « noble tout est noble, terres, bêtes et gens », prouve combien il avait raison de vouloir modifier un tel régime.

Louis XI, on le sait, eut à lutter contre tous les efforts, contre tous les piéges des seigneurs apanagistes ou non tels; il lui fallut les combattre en bataille rangée, et ils

(1) Barante.
(2) Ibid.

Digitized by Google

ne se firent nul scrupule d'appeler l'étranger à leur aide. Pour rompre leur faisceau il s'est vu souvent obligé de capituler avec eux; aussi convient-on, M. de Carné tout le premier, que « la situation était difficile ». La guerre, en effet, leur semblait un expédient commode qui les affranchissait même de l'hommage.

Cependant le but de Louis XI, comme avait été celui de Louis IX et de Philippe-le-Bel, était de donner à la bourgeoisie l'influence qu'elle méritait; de procurer ainsi aux Français, par l'industrie et par le travail libre, la prospérité et les lumières dont jouissaient les nations les plus civilisées. Aussi, dans tout ce qu'il a fait, voit-on un esprit de suite et de sagesse bien supérieur à toutes les préoccupations de son temps, et tendant toujours à l'affermissement de son autorité tutélaire, qui était le niveau de la loi sur tous.

Du moment que l'aristocratie se refusait officiellement à toute vassalité, il fallait, sans milieu, la dominer ou être absorbé par elle. On ne pouvait plus atermoyer. C'était une rivale qui se posait en face de la royauté. Louis XI, voyant ce qui se passait en Castille, éclairé par les malheurs du trop faible Henri IV, prit la résolution de tenir la haute aristocratie à distance, et d'entrer en jouissance de tous les droits de la couronne.

Malheureusement, à la tête du parti hostile à sa mémoire, même du vivant de Charles VIII, furent les princes d'Orléans-Valois. Au mépris des bons avis de Louis XI, non-seulement ils donnèrent cours à leurs desseins ambitieux sur l'Italie et entraînèrent le jeune roi dans la politique désastreuse qu'ensuite ils suivirent eux-mêmes; mais, montés sur le trône, ils se regardèrent comme une dynastie nouvelle, et fort mal à propos ils se crurent intéressés à déprécier leur sage prédécesseur, dont ils dédaignaient de suivre les conseils et les exemples. Ajoutons que cette nouvelle branche des Valois n'aimant pas Louis XI, exerça contre lui sur la presse une influence funeste; telle fut surtout la cause de toutes les calomnies dictées par l'esprit de parti.

Digitized by Google

Dans cette voie d'amères critiques, sans parler des chroniqueurs bourguignons, Olivier de la Marche, Amelgard, Meyer et les autres, dont les erreurs nous avertissent de nous défier, entrèrent aussi plusieurs Français, soit qu'ils crussent avoir à se venger du roi, soit qu'ils ne comprissent point ses vues, tels que le poëte Martial, Thomas Bazin, évêque de Lisieux, et Robert Gaguin.

Avec un tact parfait Louis XI discernait les aptitudes de ceux qui l'approchaient, ce qui fut toujours le cachet des esprits supérieurs. Il s'attacha surtout à récompenser le mérite personnel, et l'on en voit en 1480 un exemple frappant. Ayant remarqué le mérite de maître Jean de la Vaquerie, il l'avait d'abord élevé au rang de quatrième président du parlement. L'office de premier président étant devenu vacant par la mort de maître Jean le Boulanger, c'est encore maître de la Vaquerie qu'il y appela, au risque de dérouter plusieurs compétitions et de faire des envieux.

On peut s'étonner que M. de Barante, cet esprit véritablement libéral, tout en repoussant plusieurs grossières calomnies infligées à ce prince, ne lui ait pas rendu une justice plus complète. C'est de lui que nous devions l'attendre, et l'intérêt de ses ducs n'en eût pas été affaibli. Il y a en effet une règle que Sully trace aux historiens à la tête de ses *Économiques royales :* « Si quelques grands rois, « dit-il, qui ont acquis la réputation d'avoir été excellents « ès faicts d'armes, de justice ou de police, ont eu quel- « ques passions particulières qui n'aient point porté pré- « judice au public, il faut qu'on en laisse la correction à « eux-mêmes et à leurs amis. » C'est donc le juste absolu et l'intérêt public que l'écrivain doit toujours avoir en vue.

Malgré toutes les clameurs soulevées contre Louis XI, un rayon d'équité commence à poindre pour lui. Ce ne sera pas en vain que les documents historiques, échappés à nos troubles, auront été mis sous les yeux des érudits. La lumière finira par se faire jour. Déjà on a découvert et prouvé que la plus révoltante énormité reprochée à ce souverain

Digitized by Google

était un « récit controuvé, et que sa mémoire avait été trop « longtemps calomniée (1) ».

Pour apprécier un règne si maltraité par la tradition, il faut remonter à l'origine des faits. Plusieurs bons esprits sont entrés dans cette voie d'utiles recherches. Un livre intitulé *les Légistes du moyen âge* (2) le prouve. « Par un aver- « tissement secret, dit l'auteur, M. Agénor Bardoux, les « privilégiés sentirent que les légistes étaient leurs en- « nemis ; » et il cite parmi leurs victimes Marigny et Jean de Doyat. Il montre le pouvoir royal protecteur du droit commun, gagnant surtout du terrain par l'administration, et celle-ci restée entre les mains des gens de loi. Aussi se garde-t-il bien d'oublier Louis XI. Non-seulement, en effet, ce roi continue la rédaction des coutumes et la création des parlements provinciaux, et il fonde par l'inamovibilité, l'indépendance de la magistrature, mais par lui le droit de garde est enlevé aux seigneurs, excepté sur les frontières, et le droit d'armer les milices est donné aux communes. Diffère-t-il d'opinion avec les gens de loi sur la pragmatique, il la maintient comme loi de l'État. Il veut un cadastre des biens de l'Église : la juridiction ecclésiastique est presque réduite aux affaires de l'ordre spirituel, sous réserve d'appel aux parlements. Personne n'a plus favorisé que lui la propriété roturière. Il exempte le paysan du guet; il garantit le laboureur en limitant le droit de chasse. « Ce fut donc là un grand règne, dit l'auteur; « prince déjà moderne, il pense que les traités et les rè- « glements valent mieux que des coups de lance. »

A l'envisager au point de vue des intérêts matériels, en le voyant introduire en France tout ce qu'il peut rêver d'arts utiles florissant ailleurs, abaisser toutes les entraves qui nuisent à la circulation intérieure ou à l'exportation de tous les produits, creuser des ports, faciliter l'exploitation de nos mines, améliorer les communications par terre et par eau, créer l'institution des postes, encourager le travail par son exemple, atteindre de son regard les actes

(1) Bonjean.
(2) *Mémoires des sociétés morales*, t. V.

Digitized by Google

les plus minutieux de l'administration, enfin stipuler dans ses traités la liberté la plus étendue même au sein de la guerre, on ne peut s'empêcher d'admirer cette activité si bien inspirée. L'Angleterre elle-même ne lui est-elle pas redevable de la belle idée de son conseil d'amirauté?

Quelques écrivains, jugeant bien de l'ensemble de ce règne, ont essayé de changer le cours de l'opinion. Mais il ne suffisait pas de dire en terminant que Louis XI fût un grand roi : il eût fallu avant tout acquérir une exacte connaissance des faits. Pierre Mathieu, qui n'a guère d'autre but que de louer indirectement Henri IV, est peut-être moins hostile que les autres historiens à l'égard de Louis XI; mais il admet contre lui sans examen toutes les fables qu'on avait mises dès lors en circulation. Il ne lui rend donc justice qu'à moitié. Duclos, malgré sa conclusion honorable à la mémoire de ce roi, mentionne cependant, sans vérification, cette détestable invention des enfants du duc de Nemours placés, par ordre, sous l'échafaud de leur père. De plus, sans tenir compte des honteux dédains infligés publiquement à la reine Marie d'Anjou par Charles VII et les deux femmes qui trônèrent à sa place, Duclos blâme Louis dauphin de n'avoir pas approuvé un pareil spectacle.

Puisque l'effacement de Louis XI provient surtout des éloges exagérés que des historiographes assurément trop complaisants, maîtres Alain, Jean Chartier et Claude de Seyssel, ont faits d'abord de Charles VII, puis après lui de Louis XII, son ennemi bien plus que son gendre, il a fallu montrer la vérité historique telle qu'elle est; et sans nuire à la gloire réelle de ces deux princes, laisser du moins apercevoir qu'il y eut un côté très-faible dans leur conduite et dans leur politique.

On ne le pouvait guère avant nos jours. En effet, c'est en 1811 seulement que parut le premier des cinq volumes in-folio de la *Collection des actes les plus importants de l'administration civile et politique de Louis XI*, publiée par le marquis de Pastoret. Avant de connaître cette prodigieuse quantité de documents essentiels, disséminés en plusieurs

Digitized by Google

archives plus ou moins inaccessibles, on ne pouvait rien savoir de positif et de précis. Ce fâcheux préjugé vient peut-être du défaut de notions exactes. Que n'ont pas osé les chroniqueurs! Isambert ne dit-il pas, sur leur foi (1), que Charlemagne, l'organisateur d'une académie en son propre palais, ne savait pas écrire? La cause de l'erreur au sujet du *très-docte* Charles, c'est qu'on interprétait mal un passage d'Eginhard; car on a de lui des lettres originales. Avant 1789 on pouvait, il est vrai, visiter les archives; mais il fallait une lettre de cachet.

Ce règne trop peu connu était à reprendre année par année dans les chroniques du temps, dans les archives, dans les recueils imprimés ou manuscrits des lois, des ordonnances, des lettres patentes ou privées, des instructions que Louis XI traçait lui-même avec une merveilleuse présence d'esprit; il fallait le suivre pas à pas dans ses actes, dans ses voyages, dans ses expéditions au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, dans ses traités, et préciser les dates. Telle a été notre tâche.

Pour juger sainement du mérite de ce souverain, pour apprécier combien il s'est élevé au-dessus des idées communes, il faut connaître son époque et quelles traditions de justice on y pratiquait. Au XVe siècle on ne doit perdre de vue ni les meurtres par vengeance et les massacres de 1418, ni les troubles du schisme et les bûchers des Vaudois; il ne faut point oublier la fin déplorable de Jeanne d'Arc et de Jacques Cœur, les querelles dynastiques de la Navarre et de l'Angleterre mêlées de tant de crimes, la mort de Gilles de Bretagne, la conduite d'Adolphe de Gueldres envers son père, et le cruel traitement infligé par les ducs de Bourgogne aux villes flamandes qui réclamèrent trop haut leurs anciennes libertés. Enfin il faut se rappeler quels furent Frédéric III, Jean II d'Aragon, Édouard IV, Charles le Téméraire, François II de Bretagne et les autres princes contemporains de Louis XI.

Bien qu'au fond la nature humaine n'ait jamais changé, il y a si loin du XVe siècle au nôtre qu'il est impossible de

(1) *Préface du recueil des lois.*

Digitized by Google

se faire une juste idée des hommes et des faits de ce temps, si cette époque avec ses mœurs, ses idées et ses coutumes, n'est bien connue. De là naît la nécessité de quelques détails antérieurs.

Nous avons très-soigneusement cherché la vérité. Loin d'avoir voulu faire un éloge de ce prince, nous avons signalé ses fautes politiques comme celles des autres seigneurs et rois. Nous avons relevé certaines représailles trop vite décrétées, quelques punitions dans le Dauphiné justes mais tardives, la réunion de l'Aragon et de la Castille trop aisément soufferte, un trop facile abandon de la cause du Portugal et des intérêts de Jeanne de Castille au profit d'Isabelle, l'exclusion en masse des gens d'Arras aux quatre vents du ciel, la singulière pensée de donner à cette ville un autre nom, la vénalité des charges presque admise, la trop prompte exécution des gardiens du sire de Châteauneuf, et en général toute action qui nous a paru blâmable.

Mais aussi le bien qu'il a fait ne pouvait nous échapper, et même à cause de la direction prise par l'opinion, à cause aussi des invectives qu'on lui a adressées de parti pris, et qu'on lui adresse encore, il nous a fallu parfois nous arrêter à la réfutation des plus odieux griefs.

Nous ne pouvions ainsi reprendre une époque si éloignée sans nous adresser aux collections manuscrites de la bibliothèque nationale, particulièrement à celles dites *de Béthune, de Gaignières, de Brienne, de Colbert* et *de Dupuy*. Celle de Fontanieu ne manque point d'intérêt, mais elle n'est pas complète, et l'auteur s'y laisse aller à un blâme systématique, évidemment emprunté aux habitudes du XVIIIe siècle. Comment croire, par exemple, malgré l'avis de Fontanieu et de Ferrand, qu'il eût été facile à Louis XI de marier le dauphin à Marie de Bourgogne?

Cherchant, non pas des opinions, mais des faits et des actes, nous avons profité des nombreux in-folios de pièces réunies avec tant de soin par l'abbé Legrand, et qui ne nous paraissent point avoir été assez examinées par les écrivains qui ont traité de ce règne. A ceux qui désireraient

Digitized by Google

connaître cette époque et vérifier ce qui en est dit nous ne pourrions indiquer une meilleure source de recherches que ces trente volumes manuscrits de Legrand, le plus riche fonds qui existe sur cette période. Nous n'avons rien affirmé qui ne fût plus ou moins textuellement dans quelque chronique. Souvent nous avons indiqué l'origine. Si nous ne l'avons pas toujours fait, c'est que cette attention de détail eût singulièrement compliqué le travail. Nous aimons à croire qu'on s'apercevra facilement que nous n'avons rien avancé sans preuve. Nous avons cru devoir conserver le vieux style qui faisait commencer l'année à Pâques, seul moyen d'ailleurs d'être d'accord avec la date des titres officiels.

On ne s'étonnera pas si, par un sentiment tout filial, nous avons quelque peu insisté sur les souvenirs de la Touraine et du Dauphiné, et particulièrement sur la notable participation de Lyon à notre gloire industrielle. Nous ne saurions moins faire pour des contrées qui nous sont chères à plus d'un titre. Sans doute notre préoccupation était de nous restreindre, mais nous ne pouvions, sans faillir à notre dessein, retrancher les détails nécessaires à l'exacte physionomie des temps.

Sans parti pris, guidé seulement par notre expérience et par cette lumière intérieure qui juge les faits sans les isoler du milieu où ils se sont produits, après avoir cherché dans des milliers de volumes, nous avons voulu être juste pour Louis XI comme pour ses contemporains. Il nous a semblé que tout homme, fût-il roi, qui a fait ainsi, pour servir utilement sa patrie, le sacrifice des joies de la vie, même de sa popularité, et s'est livré pour l'accomplissement du devoir au plus dur labeur, a droit à nos respects et à notre gratitude, surtout s'il a donné l'exemple de la reconnaissance aux services rendus et s'il a toujours préféré la paix à la guerre quand le choix lui a été donné. Rendre un sincère hommage aux promoteurs de la civilisation, n'est-ce pas mériter qu'il surgisse pour la France des dévouements nouveaux ?

Si nous jetons un regard impartial sur notre siècle et

Digitized by Google

notre patrie, nous constatons avec douleur qu'après tant de conquêtes et de victoires la Providence nous laissait en 1815 moins que le royaume de Louis XVI sur le continent, et que celui de Louis XIII sur les mers. Depuis lors, grâce à nos querelles de partis excitées par la presse, dans les clubs et ailleurs, grâce aussi à nos luttes civiles et aux ambitieux qui les ont exploitées, on a vu augmenter notre dette, notre budget et notre mutuel antagonisme, mais non pas nos forces et nos alliés. Que dire aussi de la perte de nos provinces! Éclairons-nous donc à la lumière des faits.

Deux conséquences pratiques se dégagent de l'étude du XVe siècle : c'est que Louis XI est tout autre qu'il n'a plu aux historiens de nous le montrer, faute d'avoir suffisamment examiné les événements et les hommes de ce temps ; en second lieu, c'est que tous nos essais modernes de libéralisme, qui n'ont abouti qu'à des révolutions et à d'immenses pertes, sont fort loin d'avoir, aussi bien que le gouvernement de Louis XI, servi la France, développé ses éléments de force, de grandeur et de prospérité, et qu'en politique il faut surtout se fier aux lumières et à la prudence de l'âge.

Nous serions heureux si les études consciencieuses que nous offrons aujourd'hui à nos contemporains pouvaient rectifier un préjugé qui, devant le progrès des mœurs publiques, doit faire place à une plus juste appréciation de l'un de nos plus grands rois.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LOUIS XI.

CHAPITRE PREMIER.

La France avant 1423 : la féodalité, les communes et les bourgeois royaux. — Mépris trop fréquent de la vie et de la dignité humaines. — Le Dauphiné avant le quinzième siècle. — Humbert II et la cession du Dauphiné à la France. — Confusion des pouvoirs, faute d'une bonne limitation. — Célèbres gouverneurs du Dauphiné. — Souveraineté des évêques. — Malheurs de la France sous Charles VI. — Horreurs commises en 1418. — Le schisme et les Vaudois. — Prudence du dauphin Charles; son avénement sous le nom de Charles VII.

Avant Louis XI il y eut des rois qui connurent fort bien les voies où il fallait entrer pour échapper à l'asservissement féodal. Louis le Gros, Philippe-Auguste, saint Louis comprirent surtout que le moyen d'affranchir les peuples des dernières servitudes du moyen âge était dans l'entière émancipation et dans l'agrandissement du pouvoir royal; que de ce pouvoir toute autorité civile, administrative, judiciaire et militaire devait relever. Dans la confusion où étaient tous les droits, et conséquemment tous les devoirs, au milieu des prétentions souveraines des seigneurs grands et petits, cette concentration du pouvoir en faveur de la couronne, et au profit des libertés générales, ne pouvait se faire que par le concours de la grande et de la petite bourgeoisie, c'est-à-dire de cette classe moyenne jusque-là si dédaignée, qui grandissait chaque jour par le travail, par le soin des affaires, par l'industrie et par le commerce.

Pour se faire une idée exacte des progrès qui ont été faits, il faudrait très-bien connaître quelle était la situation vraie des populations relativement à ceux qui les gouvernaient ou décidaient de leur sort. Ce n'était plus la société antique, avec l'oppression de la

Digitized by Google

femme et avec l'esclavage; et malgré le zèle de Charlemagne, secondé par les lumières de l'Évangile, ce n'était pas non plus encore la société chrétienne, telle qu'il aurait voulu la constituer. Il y avait encore beaucoup à faire, surtout à cause des abus qui s'étaient glissés parmi les améliorations. Il fallait, par exemple, qu'au commencement du treizième siècle les affranchissements fussent encore bien rares, puisque parmi les lettres patentes de Philippe-Auguste de l'an 1222 on en voit de très-authentiques (1) où le roi, sollicité par Hugues, abbé de Saint-Germain, affranchit de toute servitude une femme nommée Téthoïs, que voulait épouser un notable de la communauté de Saint-Martin de Tours. Elle sera libre et ses enfants aussi, « mais les enfants qu'elle avait eus de son premier époux, Guillaume de Thanèse, demeureront serfs ». Or, la roture se faisait chaque jour plus puissante et plus forte.

Dans cette classe, en effet, et parmi les libres, il y avait non-seulement les artisans vivant du labeur de leurs bras, mais aussi les prud'hommes, les légistes, tous ceux qui exerçaient des professions libérales et industrielles. A la campagne tous n'étaient pas serfs. Il y avait aussi un assez grand nombre de colons ou agriculteurs possédant déjà quelque chose. Cette classe nombreuse, dite intermédiaire parce qu'elle n'était ni le clergé ni la noblesse, devait avoir sa place au foyer de l'ordre social; et le temps approchait où l'on serait bien obligé de compter avec elle.

A une époque si rapprochée du temps où les barons anglais forçaient leur roi Jean sans Terre à leur octroyer la charte des forêts, comment des populations éclairées et presque libres n'auraient-elles pas protesté contre un régime violent? Dans le midi surtout on avait conservé des traces de l'ancienne constitution des Romains; une organisation municipale avait aussi été établie par eux dans le nord. Soit que dans les villes de droit coutumier on eût gardé les règles des municipes romains, soit qu'on s'y souvînt des traditions de la ghilde, principe d'association qu'on dit issu de Scandinavie, les villes avaient partout une administration municipale plus ou moins complète.

Outre les villes, qui avaient leurs officiers spéciaux, maintenant l'ordre sous la direction supérieure du seigneur, de l'évêque ou de l'abbé, il y avait aussi dans la campagne de petits centres administratifs, qui pour la justice, pour les enrôlements et pour

(1) Sauval.

Digitized by Google

l'impôt relevaient toujours, sous le nom de *paroisses* ou de *communautés*, de quelque autorité seigneuriale. Louis le Gros eut l'heureuse idée d'affranchir les communes de ses domaines, grandes et petites, de toute juridiction seigneuriale, de manière qu'elles ne fussent justiciables que du bailli rendant ses décisions au nom du roi. Il fit plus : profitant de l'éloignement ou de l'affaiblissement des seigneurs causé par les croisades, il permit que toute commune ou communauté de son royaume, dès qu'elle en exprimerait la volonté, jouît du même avantage que les communes de son domaine.

On conçoit que les barons de tout ordre firent leur possible pour mettre obstacle à ces annexions, qui étaient une sorte d'échec porté à leur autorité. Affaiblis, appauvris comme ils l'étaient par suite de tant de folles entreprises, par leur oisiveté systématique et par l'abandon de leurs intérêts, la plupart furent bien obligés de souffrir ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Ils restèrent en repos ; mais non sans garder rancune contre la couronne. Ce qui peut expliquer tant d'infidélités enregistrées par l'histoire, tant de connivences avec les ennemis de la France.

On distingue donc, hors des domaines du roi, des communes du ressort seigneurial et d'autres du ressort royal. Avec le temps ces dernières, qu'un bailli du roi administrait, furent en grand nombre. En effet, déjà sur plusieurs points, ne se voyant pas efficacement défendues par leurs seigneurs contre les compagnies et routiers de toutes sortes, quelquefois aussi contre les seigneurs eux-mêmes, soit à cause de leurs guerres privées, soit par suite de leur goût pour les dévastations et pour le pillage, elles s'étaient plus d'une fois associées entre elles pour résister à tous ces abus de la force. Elles essayèrent donc avec empressement du mode de protection qui leur était offert par la couronne.

Cet état de choses que, fort politiquement, Louis VI dit le Gros avait institué dans ce qu'on appelait le domaine royal, s'étendit incessamment hors de ce domaine. Il y eut bientôt des bourgeois royaux dans toutes les provinces. Philippe le Bel, pressé par les circonstances, se fit un appui des bourgeois des bonnes villes, soit qu'il appelât leur conseil par les élus d'une espèce de suffrage universel dans les premiers états généraux dont il fut l'organisateur, en 1302, soit qu'il obligeât tout le monde, nobles et vilains, à concourir, en cas de péril urgent, à la défense du pays, déclarant « que tous ceux qui avaient *cent livres* en mobilier (1)

(1) M. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel.*

Digitized by Google

« eussent à marcher contre l'ennemi ou à se racheter pour une « somme qui variait et était au moins du cinquième des biens ». Au reste, le milieu où on fut décidé à vivre influa toujours beaucoup sur le sort des habitants; car on sait que la servitude s'acquérait par un an et un jour de résidence en un lieu encore sujet au servage.

Il y avait là un double avantage de part et d'autre : les communes y trouvaient un solide appui contre toute espèce de tyrannie, et elles apportaient en retour à la royauté un très-utile concours contre tout adversaire, surtout contre les ennemis du dehors : avec elles Philippe-Auguste chassa les Anglais de l'ouest, vainquit à Bouvines et même se crut assez fort pour envoyer ses ordonnances aux grands vassaux et pour leur en demander l'exécution.

Saint Louis marcha dans cette bonne voie : « En 1254 (1), « comme prélude des états généraux, il ordonna qu'en certaines « circonstances les habitants des bonnes villes fussent appelés à « donner leur avis. Dès lors le tiers s'est vu compter pour quel- « que chose ». Il envoie ses ordonnances aux grands seigneurs, et ne semble point douter de leur zèle à en assurer l'entier effet. Il appelle dans son conseil des prélats, des pairs et des barons; mais aussi il consulte les bourgeois de ses bonnes villes, surtout dans les questions spéciales qu'ils doivent mieux connaître. Soit qu'il réunisse les états à Paris en 1241 ou ailleurs, les gens des bonnes villes ne seront pas oubliés. Il affranchira peu de communes; il fera mieux : « Les serfs sont nos frères, » disait-il, et il en affranchira un très-grand nombre. On aime à se représenter ce roi modèle rendant la justice dans le bois de Vincennes, ou priant dans la Sainte-Chapelle. Cette belle église s'élève encore majestueusement sous nos yeux. Saint Louis, comme on sait, la fit élever par Pierre de Montreuil, son plus habile architecte, en 1245 (2); il la pourvut de chapelains et d'un chapitre d'où sont sortis plusieurs grands hommes, Philibert de la Bourdaisière, Jean de Mortis, conseiller au parlement, et d'autres. En ce temps là le palais de Justice était la résidence de nos rois.

L'affranchissement des communes, il n'en faut pas douter, fut une grande cause du ressentiment de la haute aristocratie d'une part contre la couronne, et de l'autre contre la bourgeoisie communale. Ce ressentiment obligea la reine Blanche et saint Louis

(1) M. Royon.
(2) Félibien, t. I, p. 297.

Digitized by Google

à réduire d'abord les grands vassaux par la force des armes dans la Champagne et dans la Saintonge. Louis IX alla plus loin : pour venir au secours du pauvre peuple, il interdit les guerres privées d'abord dans ses domaines, puis par tout le royaume ; il fit grand cas des légistes; et, réagissant contre de fatales coutumes, il fit tous ses efforts pour substituer la raison aux voies de fait et le droit à la force aveugle.

C'est peut-être au mépris que la noblesse portait aux gens des communes qu'il faut attribuer les défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Si au moins dans les pays du domaine royal il avait été possible, par une exacte limitation des biens et des héritages, de mettre quelque ordre dans les finances! Mais on ne connaissait que l'irrégularité et le privilége. C'était à qui se ferait dispenser de la loi commune. En 1147, Louis VII accorde l'exemption de la taille aux sujets de l'évêque de Paris, exemption que Philippe-Auguste confirme et étend en 1207 à tout service militaire (1). Citerons-nous d'autres exemptions? Certaines abbayes, celles de Saint-Martin de Tours, par exemple, avaient obtenu de n'avoir à plaider que devant le parlement, et de ne relever que de Rome, *sans aucun milieu :* d'autres, comme Sainte-Geneviève, avaient le privilége de la mitre, et leur abbé marchait à côté de l'évêque.

L'insulte au pape Boniface VIII, et le bûcher des templiers sont des actes que l'histoire doit caractériser sévèrement. Nous devons néanmoins reconnaître que Philippe le Bel, par l'influence qu'il donna aux gens de loi, par ses efforts à tracer des limites précises entre les divers pouvoirs, et à faire en sorte, disait-il, que la France fût pays de franchise, pour que la chose s'accordât avec le nom, a réellement beaucoup contribué à ramener la régularité, dont l'administration d'un grand pays ne peut point se passer.

Aux libertés communales qui étaient essentiellement locales, la royauté sut ajouter certaines faveurs qui avaient un caractère tout à fait individuel (2). Ainsi Philippe le Bel, en vue de résister aux empiétements de la puissance féodale, et sous prétexte de peupler quelques villes de la province qui lui étaient soumises (3), « y établit des bourgeoisies royales avec permission aux vassaux « des prélats et des barons d'y transférer leur résidence, à con-

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 51.
(2) M. Boutaric.
(3) D. Vaissel, 509.

Digitized by Google

« dition d'y acheter au moins une maison de soixante sous, de « lui payer un marc d'argent en entrant, et d'y résider aux fêtes « de Noël et de Pâques. » Leur principal privilége était de n'être soumis pour le civil et le criminel qu'aux juges et conservateurs qu'il leur donna. Les seigneurs justiciers ne voyaient pas de bon œil ces bourgeoisies dans leur ressort. Charles, à qui ils se plaignirent, modifia les priviléges des bourgeois royaux en les obligeant à résider pendant huit jours à chacune des quatre fêtes de Noël, de Pâques, de saint Jean, et de tous les saints, dans le lieu de leur bourgeoisie. Cette institution fut fortifiée par l'établissement des baillis royaux, qui se multiplièrent avec le temps et étendirent de plus en plus leur ressort. Les luttes civiles entre Bourguignons et Armagnacs, et surtout la grande guerre d'Angleterre leur firent échec; mais Louis XI sut rétablir leur autorité. Il maintint leur juridiction même en Bretagne, et il saisit toute occasion d'intervenir dans le gouvernement des cités et des familles des grands feudataires. Des magistrats royaux finirent par surveiller la gestion des deniers municipaux.

Au reste, la jurisprudence à laquelle on était alors soumis était d'une singulière complication. Chaque province ayant ses usages et aussi sa loi empruntée à la décision ou au caprice de ses ducs et comtes, il en résultait une extrême diversité de règles et de coutumes. Les principes dont on s'appuyait généralement étaient ceux de la jurisprudence romaine, toujours pratiquée dans les pays de droit écrit du midi, et ceux des Capitulaires où, par l'influence des événements, avaient de plus en plus pénétré les maximes du christianisme, particulièrement à l'égard des faibles. A ces éléments d'une bonne justice se mêlaient des habitudes d'une origine barbare, et qui s'effaçaient insensiblement, comme la composition pour le rachat des crimes : ajoutez les moyens violents d'inquisition, tels que la torture, les épreuves et le combat judiciaire; voilà ce qui était resté des lois des Gaulois, des Romains, des Francs, des Lombards et des Visigoths. Quant au droit féodal, s'il y en eut jamais, il faut le chercher dans la rédaction des Assises de Jérusalem : il date de la fin du onzième siècle, le premier anoblissement étant de 1085.

Si on voulait que cette rouille des temps barbares ne vînt pas à s'étendre sur la société, docile, il est vrai, à ses guides spirituels, mais un peu trop prompte à donner aux saines maximes du christianisme des interprétations exagérées, il fallait à la tête de l'État beaucoup d'honnêteté et de bonne foi, mais aussi une main équitable et ferme. Au treizième siècle la France a reçu du ciel cette

Digitized by Google

administration sage et forte dont elle avait besoin pour résister à de nouveaux orages. Là c'est une femme vraiment inspirée, une pieuse veuve, une éducation sincèrement chrétienne, qui préparent au pays le modèle des rois, celui qui connut le mieux les véritables plaies de son époque.

Ce que les mœurs du temps connaissaient le mieux peut se traduire par les mots suivants : épreuves judiciaires, preuves par le feu ou par autre violence qui ne prouve rien, duels de justice à la place du droit, guerres sans fin ni merci entre voisins et parents, détresse du laboureur au milieu de ces conflits, et combien d'autres fléaux qu'on pourrait nommer! Comme sa mère, saint Louis se vit d'abord obligé de réduire à l'obéissance les vassaux récalcitrants; puis ayant aboli ce qu'on appelait les guerres privées et établi, même dans les prises d'armes les plus légitimes en apparence, ce qu'on a appelé la trêve de Dieu, il fit disparaître successivement autant qu'il put tous les autres abus. Mais, on le conçoit, il fallait que ses efforts fussent soutenus après lui.

Pour ôter aux seigneurs l'influence excessive qu'ils s'étaient créée au détriment de la royauté, l'institution des bourgeois royaux acheva ce que l'affranchissement des communes, celui des serfs et les bons établissements de saint Louis, qu'Étienne Boileau nous a fait connaître, avaient si bien commencé. On sait que Philippe le Bel fut plein de zèle pour rendre la liberté à beaucoup de serfs. S'il aima mieux prononcer des manumissions que de publier des lettres patentes en faveur des libertés municipales, c'est, dit-on, parce que le droit coutumier des provinces du nord lui était beacoup plus agréable que le droit écrit du midi. En 1286 (1), Philippe IV destina le palais à devenir le centre des divers tribunaux. Ils s'y établirent successivement. La cour y resta encore quelque temps à côté de la justice. On sait que de Charles VII à Louis XII nos rois aimèrent à résider en province.

Dès saint Louis le prévôt était chef en premier ressort à Paris de la justice et police de toute la ville. Sa charge était à la fois prévôté et vicomté. Ses délégués pour connaître des cas civils et criminels se nommaient auditeurs du Châtelet. Dès le treizième siècle il y eut à l'égard de ces emplois des tentatives de vénalité et de justes plaintes de la part des justiciables. Saint Louis pour rétablir la paix employa un moyen fort simple : ce fut de défendre toute vénalité, d'assigner à cette charge des honoraires annuels,

(1) Sauval.

Digitized by Google

et de la remettre (1) entre les mains d'Étienne Boileau, si digne de sa confiance. Pour ce qui est des prévôts des marchands et des échevins, ils eurent la réserve du gouvernement politique et celle des grandes prérogatives de la ville.

Louis X surtout se préoccupa des franchises des villes pour les opposer de plus en plus aux envahissements seigneuriaux. Bientôt les fiefs des barons furent remplis des bourgeois du roi. On l'a dit avec raison (2), le bourgeois royal avait tous les priviléges que Cicéron reconnaît au citoyen romain. Il paraissait tout aussi inviolable, même à l'époque où Philippe IV fut si cruel envers les templiers. Au reste, par le roi lui-même et par les barons à son exemple, à partir de 1303, ces priviléges furent donnés à pleines mains et fort aisément confirmés. Le frère du roi, Charles de Valois, s'associa à cette générosité. D'ailleurs, ces mesures certainement libérales étaient aussi un peu fiscales, puisqu'il y avait là un droit à payer. On sait que Louis X généralisa l'affranchissement, qu'il l'étendit même aux pays et sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, et au bailliage de Caen (3). Il dit : « Comme chacun doit être franc par droit de « nature, nous accordons toute franchise, etc.... » Charles de Valois l'avait fait par considération *d'humanité et de commun profit, et pour le salut de son âme.* On voit qu'en tout ce qui aide et relève les populations l'influence de la religion ne manqua jamais.

Quels que soient les reproches qu'on puisse adresser à la mémoire de Philippe le Bel, la postérité ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il éleva fort bien son fils, qu'il lui inspira des sentiments fort généreux et très-français. Louis X, porté sur le trône de France quand il n'avait encore que vingt-quatre ans et destiné à ne l'occuper que deux ans, laissa malheureusement un trop libre cours à l'inimitié et à la vengeance de son oncle Charles de Valois contre Enguerrand de Marigny, ancien ministre de son père. En réparation de cette faute, non-seulement il donna par ses lettres de 1315 une impulsion décisive à ce beau mouvement de l'affranchissement des serfs, il déclara au chapitre VIII de ses lettres confirmatives des priviléges du Languedoc, que, « sauf « les cas où la question devrait être appliquée, les procès cri- « minels seraient instruits et jugés publiquement, » et il voulut

(1) Gaguin-Loiseau, *Du Droit des offices.*
(2) M. Boutaric, p. 156.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

que nul seigneur ne pût établir de garennes sans l'autorisation du roi, ce qui, après les ordonnances de son père, tendait à la répression d'énormes abus ; mais, le premier de nos rois, il stipula dans ses traités avec les puissances maritimes, que les bonnes et pacifiques relations du commerce, pourvu qu'on s'abstînt absolument de tout transport ou trafic des munitions de guerre, ne seraient point interrompues, même dans le cas où des discordes politiques auraient éclaté entre les contractants.

C'était en quelque sorte la contre-partie des violences de plus d'un genre exercées sous le règne précédent. Ce n'est pas que Philippe le Bel n'ait rendu un très-grand service à la France en favorisant de son mieux les affranchissements du servage, en renversant autant qu'il put les obstacles que l'aristocratie lui opposait, en créant et fortifiant les bourgeoisies royales, en affaiblissant toujours les justices seigneuriales, et en mettant l'ordre dans les finances et dans les diverses branches de l'administration. A ce point de vue sa réputation est faite. On peut même dire qu'il s'est acquis une certaine gloire à cet égard. Mais son nom ne sera jamais prononcé sans qu'on se rappelle ses exactions, ses rigueurs obstinées et souvent cauteleuses dans ses relations avec les papes Boniface VIII, Clément V et les templiers, et l'exécution, *sans jugement*, de Jacques de Molay et de ses compagnons à la porte Saint-Antoine et à la pointe de l'île de la Cité. Louis X, sans offrir une compensation à ces malheurs, qu'on pourrait aussi appeler des crimes, eut une politique plus réellement chrétienne.

A partir du XIe siècle, nos rois, dynastie nouvelle sortie de la féodalité, où elle avait joué un grand rôle, eurent constamment à lutter contre les résistances et même contre les envahissements de leurs anciens collègues, qui plus d'une fois appelèrent l'étranger à leur aide. Il s'ensuivit des guerres sanglantes qui avaient un caractère privé. Les rois furent donc conduits non-seulement à se mettre sur leurs gardes pour conserver quelque ombre de l'autorité d'un chef, sans laquelle il n'y a point de force même pour un peuple puissant ; mais ils durent chercher tous les moyens de punir au besoin les seigneurs et haut dignitaires qui entraient ainsi en luttes ouvertes contre la royauté. Il fallait bien que cette appréhension fût très-vive et d'ancienne date, puisque, suivant Sauval (1), Philippe-Auguste donna aux murs de la grosse tour du Louvre une épaisseur qui les rendit propres à « renfermer

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 17.

Digitized by Google

« non-seulement ses trésors, mais aussi au besoin les grands « seigneurs rebelles ». Là en effet, furent emprisonnés Enguerrand de Coucy, sous saint Louis (1), Guy de Flandre en 1299, Enguerrand de Marigny, qu'on accusait de malversation, Jean IV, duc de Bretagne sous Philippe VI de Valois, Charles II, roi de Navarre, par ordre du roi Jean, deux fois Jean de Grailly en 1375 et Jean, duc d'Alençon en 1474. Cependant, à la fin du règne de Charles VII, la féodalité, fière des services qu'elle avait rendus, tenait haut son pavillon et nourrissait plus que jamais ses projets d'indépendance.

Il était résulté de là pour chacun des situations fort diverses, et de la diversité de ces situations, augmentée encore par les annexions des provinces régies souvent par des lois ou par des coutumes tout à fait spéciales, une grande difficulté d'administrer et surtout de rendre la justice. « Quand une province faisait retour « à la couronne (2), en général on ne changeait rien aux institu- « tions qui la régissaient. Seulement on les ramenait peu à peu « à l'unité, tout en laissant subsister les anciennes dénominations « et les vieux usages. » Ordinairement la décision en première instance appartenait aux échevins. Les baillis avaient une compétence plus élevée. Ainsi que les sénéchaux, ils jugeaient quelquefois en première instance; mais ils étaient aussi juges d'appel. Ils rendaient la justice au chef-lieu de leur bailliage et au dehors ils tenaient des assises qu'ils ne devaient point ouvrir dans les domaines des abbayes ou des seigneurs. Ils jugeaient assistés des juges inférieurs du lieu.

Presque toujours les baillis étaient des légistes de bonne famille, tandis que les sénéchaux étaient des chevaliers, des hommes d'épée, à qui le texte des lois semblait moins familier. Nous remarquerons d'ailleurs que les conditions de l'appel ne furent pas toujours les mêmes partout. Cela dépendait des usages. Certaines provinces, comme l'Auvergne par exemple, se régissait de deux façons, savoir une partie par les coutumes, l'autre par le droit écrit. On appelait en matières criminelle et civile, on appelait des justices royales et des seigneuriales. On constate, sans règle bien uniforme, qu'il était appelé des prévôts royaux aux baillis, et des baillis au parlement. Pouvoir en appeler directement au parlement fut un privilége fort recherché. La couronne encouragea naturellement les recours à la justice royale.

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 17.
(2) Boutarie, p. 179.

Digitized by Google

Les rois détournaient volontiers les appels qui allaient aux barons pour avoir eux-mêmes à en décider. Quant au Châtelet, il eut à remplir les fonctions du prévôt, qui était toujours fort occupé. C'était une justice de paix fort connue.

Ainsi le parlement attirait à lui les causes les plus importantes. Il n'en était point qui ne fût de sa compétence. Le roi le présidait quand il voulait; les princes y avaient leur place. Ecclésiastiques et laïques, les pairs y siégeaient. On reconnaissait que la noblesse était assez représentée si un seul baron y était présent. Présidé par le roi, il était comme le roi lui-même juge en sa propre cause. Dès le XIIIe siècle il se tenait le plus souvent à Paris : Louis VIII, le 21 juillet 1225 (1), y reçoit, en présence du légat romain de Saint-Ange et des ambassadeurs du roi d'Angleterre, l'hommage du vicomte de Thouars. La grande ordonnance de 1303 nous y montre les grands dignitaires du clergé à côté des laïques d'une vraie distinction et de la haute aristocratie. Il est donc certain que l'élément féodal n'y faisait point défaut.

La durée moyenne de ses sessions a été de cinq mois par an environ. Comme il était spécialement le conseil du roi, et qu'il concourait à la rédaction des édits et des lois jusqu'au XIIIe siècle, il suivit le roi. En la noble compagnie figuraient, outre les pairs ecclésiastiques, les abbés de Saint-Denys, de Cîteaux, de Saint-Germain, de Saint-Corneilles, de Compiègne, le trésorier de Saint-Martin de Tours, les prévôts des églises de Lille et de Normandie. Laïques et ecclésiastiques y étaient en même nombre. Jusqu'au XVe siècle les prélats paraissent y avoir eu librement accès. Voici quels étaient les honoraires des dignitaires pendant la session : aux laïques, dix sous par jour; aux clercs, cinq sous (2).

Dans certains cas le parlement ne pouvait prendre de décision que par l'adjonction d'un officier de la couronne. Souvent le roi, pour juger des appels qui lui étaient adressés, désignait des personnes même étrangères à l'ordre judiciaire pour en connaître. Dans l'ordonnance de 1303 le roi, qui était ordinairement suivi de la cour du parlement, fait connaître son intention (3) d'établir deux sessions à Paris; mais depuis l'assemblée siégea plus d'une fois hors de la capitale. Le droit de cette haute cour, droit exercé aussi en matière de finances par la cour des comptes,

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 269.
(2) Ce qui, selon notre appréciation, ferait aujourd'hui 20 fr. et 10 fr.
(3) Boutaric.

Digitized by Google

fut d'enregistrer les ordonnances, édits et lettres patentes du roi. Cette fonction, d'où l'on voit quelquefois sortir d'assez vives remontrances, était en pleine vigueur sous Louis XI et depuis, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Enfin, comme *cours suprêmes* destinées à juger les appels, on peut encore citer l'échiquier de Normandie, les grands jours de Champagne, et les solennels arrêts de la cour du Languedoc. Au XIVe siècle, le roi s'étant formé un conseil privé, le parlement cessa d'avoir des fonctions législatives. Quoique les lois fussent désormais élaborées dans le cabinet du roi, les prérogatives et l'importance de la haute cour ne furent nullement diminuées.

Ainsi la France, une France nouvelle, s'organisait tout doucement, mais non sans d'assez graves changements. Les fêtes du régime qui s'écoulait commençaient à être plus empreintes de popularité. Dès avant le règne de saint Louis chaque métier, dans chaque ville, avait formé une confrérie, et la nouvelle association avait choisi le saint qu'elle voulait avoir au ciel pour intercesseur. Les bourgeois royaux de nos meilleures contrées ne manquèrent pas d'avoir aussi leurs fêtes et leur saint patron. Si, au sommet de l'échelle sociale, la famille développait son blason par des alliances presque toujours bien assorties, au bas et dans les régions moins élevées elle acquérait par les chefs-d'œuvre, fruits de son travail, et par les preuves d'adresse qu'elle donnait aux exercices militaires, une sorte de célébrité qui, sous l'œil de la religion, promettait aussi à la patrie, dans les jours calmes d'une bonne administration et d'une justice équitable, l'espoir de ne plus revoir les envahissements que la France avait dû subir si longtemps, ni les désordres qui avaient dévasté ses campagnes.

La cour des comptes est issue d'une simple commission du parlement. Sous Philippe VI seulement, les deux cours eurent une existence séparée. On remarque même que jusque-là les comptes des baillis de Normandie passaient sous les yeux de l'échiquier avant d'arriver à la cour des comptes de Paris. A mesure que les finances prirent plus de place dans la direction des grandes affaires, l'importance de la cour des comptes ne cessa d'augmenter. Sous saint Louis les questions de finance étaient encore portées devant un comité du roi. Philippe V trouvant la cour des comptes établie lui donna ses premiers règlements. C'était la *chambre aux deniers*. Les finances et la conservation des domaines telle était sa compétence. Dans l'origine on fut de la chambre des comptes sans cesser d'être du parlement. Bientôt le cumul ne fut plus

Digitized by Google

admis. Cette institution vint naturellement de la nécessité d'expédier plus promptement les baillis et sénéchaux dont l'absence causait dommage à leur administration. La plus rigoureuse attention était imposée à ces fonctions. Il y eut même en 1300 une défense formelle aux conseillers du roi de venir distraire les membres des comptes de leur travail.

Ces deux ressorts de l'administration, le parlement et les comptes, le fils de Charles VII les avait étudiés avec soin. Il sut les transporter dans le Dauphiné, quand il lui fut donné de gouverner cette province; on verra qu'il les fit mouvoir avec beaucoup d'habileté, et qu'avec eux il régénéra son apanage pendant son gouvernement décennal.

La civilisation marchait; mais les prétentions d'Édouard III et de ses successeurs à la couronne des Valois et la guerre de cent ans, qui en fut la suite, causèrent à la France de grands désastres et mirent la dynastie en péril. Les rois d'outre-Manche s'intitulaient toujours rois d'Angleterre et *de France*, et les nôtres au milieu de ces longues luttes laissèrent forcément l'aristocratie apanagée, dont le secours leur était nécessaire, reprendre chez elle de tous côtés les habitudes de souveraineté qu'au douzième siècle on avait eu tant de peine à réprimer chez les hauts barons d'ancienne race.

Un écrivain (1) constate avec raison qu'après la bataille de Poitiers « la France se trouva sans roi, sans armée, et « livrée aux Anglais ». Cela est précisément l'état où elle se trouve malheureusement encore de nos jours faute de sagesse et par un goût inexplicable pour les nouveautés dangereuses; comme si l'expérience de tous les siècles était encore à refaire. Au XVe siècle, le roi, qui voulut achever l'œuvre de son père et de Charles V son bisaïeul, fut d'abord obligé de combattre ceux qui auraient dû l'aider, puis fut en butte à l'injustice de la postérité : exemple fort peu encourageant pour le patriotisme des souverains.

Un des plus grands malheurs de ce passé, mal issu du désordre, de la confusion et de tant de guerres étrangères et civiles, c'était l'absence de tout respect pour la vie et pour la dignité humaines. L'esprit de vengeance, souvent l'ambition et l'avarice, plus souvent encore la réaction des partis, abusaient de la force dont ils disposaient et frappaient aveuglément des coups inattendus. On

(1) Boutaric, *Institutions militaires avant les armées permanentes*, ouvrage couronné.

Digitized by Google

en vint à regarder comme ennemi mortel quiconque, au point de vue politique ou religieux, pensa autrement que soi.

Les exemples abonderaient. Contentons-nous d'en citer quelques-uns, pris aux rangs les plus élevés; sans remonter plus loin, on sait ce que disait de la *bonne foi* Jean dit *le Bon*. Voici ce que Boulainvilliers rapporte de lui dans son *Histoire des anciens gouvernements de France* (1); on verra comme il suivait ses belles maximes. D'abord, malgré son ordonnance du 24 mai 1350 sur les monnaies, il en fit fabriquer en 1354 d'un plus faible aloi, imposant très-rigoureusement *le silence* à ceux qui en connaissaient le titre. Un des premiers actes de son règne fut, dans la nuit du 20 novembre 1350, « de faire enlever et décapiter en « sa présence le comte d'Eu, connétable de France, la fleur de « la chevalerie de ce temps-là; et cela sans formalité de justice. » Il y eut dès lors 1° partage de sa dépouille entre les favoris du roi; 2° remise de l'épée de connétable à Charles d'Espagne, parent et ami du roi, avec le comté d'Angoulême arbitrairement ôté à Charles de Navarre, à qui Philippe VI l'avait donné comme dédommagement de la Champagne.

Charles de Navarre étant venu à la cour pour épouser une des filles de Jean, le même auteur nous montre le roi de France empressé de s'en faire un ennemi, en *refusant* à ses instances *toute justice*. Le Navarrais se retire d'abord en son comté d'Évreux; puis, surprenant le connétable Lacerda dans son château de l'Aigle, il l'y fait massacrer, le 6 janvier 1353. Peu après Jean se venge sur son gendre de l'opposition faite par la Normandie à la capitation de 4 pour 100 du revenu de chacun, ce qui paraissait alors excessif. Or, voici ce qui arrive (2) : à Rouen, le 3 avril 1355, le dauphin Charles le Sage réunit à sa table Charles de Navarre, son beau-frère et les amis de celui-ci. Au moment du dîner le roi arrive d'Orléans avec une centaine de cavaliers, apostrophe vivement le roi de Navarre, le fait saisir et jeter en prison avec les autres seigneurs, excepté le comte d'Harcourt et trois autres gentilshommes. Ceux-ci sont mis sur une charrette, conduits hors de la ville par ses ordres et décapités *sans forme de procès*, sous le simple prétexte ou soupçon de connivence avec les Anglais.

Dans ce même ordre d'idées, si propre à faire connaître le XVe siècle et le précédent, il serait long, même en ne parcou-

(1) T. II, p. 194.
(2) Thibaudeau, *Histoire des états généraux*, p. 151.

Digitized by Google

rant que la sommité des faits, de raconter comment Bernard VII d'Armagnac dépouilla, par la force et sous le prétexte d'envoûtement, Giraud III son parent, comte de Pardiac et vicomte de Fezenzaguet, et le fit mourir en prison, en 1405, avec ses deux fils, pour s'emparer de ses terres; comment les princes eux-mêmes se tendaient des piéges et s'entr'égorgeaient; avec quelle cruauté, mêlée de parjure et de perfidie, le duc d'Orléans, frère de Charles V, tomba, la nuit du 23 au 24 novembre 1407, sous les coups d'assassins apostés par le duc Jean sans Peur; comment, après ce meurtre, avec un corps de bouchers et d'écorcheurs, on organisa, pour plusieurs années, la terreur au sein de la capitale (1), alors que Tannagui sauva le dauphin, non en l'emportant, comme ont dit tant d'écrivains, mais en le conduisant en lieu sûr; comment, sur le seul soupçon d'être d'un parti contraire, et sans nulle intervention de justice, tant de sang fut versé dans les réactions entre Bourguignons et Armagnacs jusqu'en 1418, où le connétable Bernard VII lui-même, et tant d'autres notables de son parti, laïcs, ecclésiastiques et prélats, furent, à Paris et dans les provinces, immolés par la rage des Bourguignons.

On remarquera sans doute que de si grandes horreurs semblent avoir pu se concilier avec des processions et des prières publiques; et qu'après les plus noirs parjures on fût encore admis à jurer alliance et amitié. Parmi les victimes d'alors il faut bien nommer les chevaliers Jacquelin Trousseau, Jacques de Montmorency (2) et beaucoup d'autres. Après le mépris de la vie humaine les outrages à la propriété ne sont qu'un jeu. Pour avoir une idée de ce temps il faudrait en examiner toutes les lois. La confiscation suivait de près la peine de mort ou de l'exil. « D'après les lois de la « féodalité, dit un grand magistrat (3), le seigneur avait droit de « confisquer les biens du vassal coupable de félonie. La confisca- « tion, même de la part des rois, ne sembla d'abord destinée qu'à « ce genre de délit; on l'étendit ensuite à beaucoup de crimes; « et les francs aleux y furent soumis comme la terre sujette... « Quelquefois on rendait les biens à la famille du condamné... On « ajoute que le seigneur s'appropriait le bien de ceux qui mou- « raient subitement. »

Veut-on se figurer la justice de ce temps? Une des vexations contre les Juifs les plus difficiles à croire (4), c'est la confiscation

(1) Félibien.
(2) Félibien, *Hist. de Paris.*
(3) Pastoret, *Recueil des édits*, tome XV, p. LI.
(4) Pastoret, *ibid.*, p. LVI.

Digitized by Google

de leurs biens dès qu'ils voulaient embrasser le christianisme. Il fallut que Charles VI fît deux édits, l'un de 1392 l'autre de 1393, pour abolir cet abus, d'où l'on voit qu'il s'était maintenu sous nos deux rois saint Louis et Charles V.

Dans ces lois féodales, toujours empreintes du cachet de la violence du fort ou de l'oppression du faible, nous remarquons les plus singulières anomalies. Que, suivant la coutume du lieu, les femmes succèdent ici au fief et n'y succèdent pas là, ce sont des faits qu'il faut admettre : l'un de ces deux usages peut être aussi bien fondé que l'autre. Mais qu'on examine comment Gap et Embrun furent incorporés au Dauphiné : ces deux provinces, dit Legrand, appartenaient à Marie Claustral qui, en 1202, épousa Guigues André, dauphin du Viennois. Guigues répudia ensuite cette femme. En s'éloignant du foyer conjugal Marie Claustral n'emporta point ses biens, comme fit presque dans le même temps Éléonore de Guienne, qui en quittant Louis VII, transporta son bel héritage dans la maison des Plantagenet. Guigues, à ce qu'il paraît, pouvait renvoyer la femme et garder la dot; cela revient à une confiscation, et montre clairement que ces usages n'étaient fondés ni en justice, ni en raison.

Même quand l'autorité frappait à bon droit, elle se donnait tort par l'oubli des formes, par la spoliation des accusés, par le don aux juges et aux délateurs des biens confisqués. Telles furent sous Charles VII les soudaines révolutions de Palais, les arrestations et exécutions opérées violemment par le connétable de Richemont, presque sous les yeux du roi, qui se laissait ainsi enlever ses ministres de Giac, Le Camus de Beaulieu, de la Trémoille, et par le roi lui-même à l'égard de Jacques Cœur, encore plus ouvertement.

Quand Louis XI monta sur le trône, la mémoire de ces précédents était récente; bien des témoins de ces cruautés vivaient encore. Qu'on ne s'étonne donc plus que, pour des crimes politiques, quand il a cru nécessaire de frapper, il ait formé des commissions où les conseillers du parlement étaient toujours en majorité; et que dans la justice de son règne il y ait encore trace de ce qui se passait avant lui. Ce qui doit étonner, au contraire, c'est le progrès qu'il fit faire à la justice en respectant les formes et en proclamant l'inamovibilité des juges. N'a-t-il pas dit au parlement, par lettres patentes, de rendre bonne justice, nonobstant tout écrit qu'on pourrait, par importunité, avoir obtenu de sa complaisance?

Ce fut une noble décision que celle des états généraux de 1338, déclarant, « qu'on ne pourrait imposer ni lever taille en France

Digitized by Google

« sur le peuple que de l'octroi des gens des états, si urgente né-« cessité ou utilité évidente, ne le réquérait ». Mais sous les quatre règnes qui suivent il fallut si souvent faire autrement, qu'il faut voir dans cette sage maxime non une loi précise, mais une bonne théorie pour l'avenir. Le règne de Louis XI est un de ceux où les états ont été le plus souvent et le plus utilement consultés.

Un des caractères dominants de ces temps, comme on le verra fort souvent dans l'examen des faits, c'est le manque absolu de précision dans la limite des pouvoirs et des juridictions, une confusion complète du spirituel et du temporel, du sacré et du profane, des devoirs de la conscience et des intérêts matériels. Les exemples en seront fréquents; mais pour s'édifier sur ce point citons un fait assez curieux du commencement de ce XVe siècle où le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, joue le principal rôle : on verra jusqu'où l'université portait l'amour de ses priviléges.

Deux étudiants, l'un breton, l'autre normand, tous deux de mauvaise vie et coupables d'homicide, furent emprisonnés en 1407, malgré les immunités de l'université (1), comme accusés de plusieurs crimes. Le recteur réclama; le prévôt, loin de s'arrêter à cette réclamation, les mit à la torture, et ayant obtenu d'eux l'aveu des méfaits qu'on leur imputait, il les fit pendre publiquement le 26 octobre. L'évêque prit fait et cause pour l'université, et censura le prévôt. L'université, n'obtenant point satisfaction, suspendit son enseignement. Dès lors plus de cours ouverts; et il n'y eut cette année de sermons ni pendant l'avent ni pendant le carême; il n'y en eut même pas les jours de Noël et de Pâques. L'affaire se termina par une décision du roi du 17 mai 1408, portant un blâme formel de la conduite du prévôt. Plus tard, sur les plaintes de l'autorité civile, une décision du saint-père déclara qu'il y avait eu abus dans cette suppression de tout enseignement et de toute prédication en cette circonstance.

Au milieu de tous ces conflits des juridictions diverses, il y en avait une, appuyée sur l'autorité des coutumes et de la foi, et très-propre à maintenir dans le devoir la population ouvrière des villes; c'était l'institution de statuts réglementaires pour chacun des corps de métiers de chaque ville, et de certains officiers nommés ici jurés, là prud'hommes ou autrement, élus par leurs pairs, et chargés d'appliquer les règlements toutes les fois qu'il le fallait. On voit par le livre des métiers d'Estienne Boyleau et

(1) Félibien, *Hist. de Paris.*

Digitized by Google

par l'examen des ordonnances royales, que dès le treizième siècle, en toute cité, chaque corps de métier avait sa bannière, sa charte propre, ses statuts, ses assemblées, sa juridiction en tout ce qui concernait ledit état. Plusieurs parvinrent même par des services à obtenir des priviléges qui se transmettaient d'âge en âge.

Il était assez d'usage qu'à l'avénement d'un nouveau roi les statuts et immunités de chacune de ces corporations fussent confirmés ou étendus selon le besoin, aussi bien que les libertés et priviléges des villes elles-mêmes. Cette rénovation, dont nous avons tant de preuves, était toujours un des premiers actes de la royauté. Ce travail fort considérable s'ajoutait à la nécessité de renouveler les titres et commissions de tous les fonctionnaires dépendant de la couronne. On ne pouvait s'en plaindre; l'avantage qui en résultait pour le maintien de l'ordre compensait largement le soin qu'il exigeait.

Les statuts déterminaient pour chaque aspirant les moyens d'arriver à la maîtrise; ils traçaient des conditions de capacité et aussi des principes d'honnêteté; ils créaient des devoirs; ils imposaient des serments sous le patronage de la religion; ils étaient pour tous des garanties de sécurité. Les apprentis étaient placés sous la tutelle et sous la dépendance des maîtres. L'homme contractait ainsi dès le bas-âge l'habitude de la subordination, du travail et de la patience. Les maîtres eux-mêmes étaient mis ainsi dans la nécessité de vivre honnêtement en famille, et surtout de ne jamais donner lieu à aucun scandale : dans le cas contraire, en effet, ils n'encouraient pas seulement le blâme de leurs collègues, ils pouvaient perdre leur maîtrise et par conséquent leur meilleure ressource. Là était donc l'excellent élément d'une bonne police; un souverain aurait été bien coupable de le négliger; plus coupable encore de le contredire par son exemple.

Il ne faut pas l'oublier, là était aussi pour les classes plus élevées et particulièrement pour le souverain, lesquels vivaient plus que d'autres sous le regard de l'opinion, une plus étroite obligation d'être irréprochables dans leur conduite et de s'attacher à une existence régulière. Les rois vraiment sages ont senti cette nécessité, et se sont appliqués à ne donner que de bons exemples. Charles VII, en croyant pouvoir se mettre au-dessus de ces considérations impérieuses, surtout ayant une épouse connue pour être très-vertueuse et un fils déjà marié, avait incontestablement tort. Le Français a toujours été délicat sur ce point. Il veut dans ses chefs voir des modèles. Au château de Beauté comme ailleurs, quand le roi approchait avec sa suite trop ordinaire, le silence des

Digitized by Google

peuples lui était un avertissement : aussi préférait-il au séjour des villes des résidences plus isolées. Il en résultait une singulière anomalie : par exemple, tandis qu'un maître barbier était déchu de son état à Toulouse pour avoir eu une vie irrégulière, sévèrement qualifiée par ses confrères, conçoit-on que le roi relègue ostensiblement son épouse au second rang ? Aux yeux de Fontanieu et des autres écrivains du XVIIIe siècle, fort indulgents à cet endroit, son fils, arrivé à l'âge viril, était bien coupable de ne pas trouver cela de bon goût : à tout envisager, on remarquera sans doute qu'alors la société française donnait la considération à qui la méritait.

A Charles VII, venu pour aider la nation à repousser enfin, par quarante ans de continuelles guerres, le joug de l'étranger, on pourrait demander un peu moins d'oubli de ceux qui l'avaient le mieux servi, un peu moins de fâcheux exemples comme époux et comme père de famille. On ne pourrait sans injustice exiger de lui qu'il eût renversé les usurpations féodales contre les grands dont plusieurs l'avaient si bien aidé à recouvrer sa couronne, ni qu'il eût limité les juridictions; ce devait être l'œuvre du temps.

Rétablir la royauté dans ses droits à l'égard des seigneurs et l'ordre surtout, ce devait être la gloire de son fils, et ce n'était pas une affaire de médiocre importance. Pour y réussir il fallait l'énergie du caractère, la fermeté dans les desseins, le génie et la persévérance au travail que Louis XI sut y déployer. Louis reprit donc l'œuvre de civilisation qu'avaient inaugurée Louis le Gros, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel et Charles V. Son point de départ fut sa coopération au gouvernement de Charles VII, son père, et particulièrement son administration comme dauphin du Viennois.

Le Dauphiné avait fait partie, aussi bien que Lyon, des royaumes de Bourgogne-transjurane et d'Arles, que l'empire s'était d'abord incorporés. Comme Lyon, par suite du démembrement féodal, avait passé sous la dénomination des archevêques primats, puis s'était mis sous la protection de notre royauté, le Dauphiné aussi était devenu principauté de ses seigneurs et de ses évêques. Ces pays s'étaient donc ainsi mis à l'abri des attaques des aventuriers en se rapprochant encore de la couronne de France moyennant certaines conditions. En échange des sûretés qu'ils recevaient de nous, ils nous donnaient la coopération d'une population brave et guerrie, la principale force des anciens Séquanes.

Avant le traité de cession d'Humbert II, il n'était point question de réunion des états dans le Dauphiné, comme nous le verrons. Ce fut une nouveauté française. Il est certain que notre

Digitized by Google

autorité tira de ce moyen un excellent parti, surtout lorsque, pour lutter contre les attaques et l'envahissement de l'étranger, il fallut faire contribuer tous les ordres aux charges publiques. Quelle a été la cause et l'origine de cette terrible guerre d'invasion? Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy, dit Toison d'or, chroniqueur des ducs, va nous le dire en peu de mots. Son récit commence en 1407. « Vrai est, dit-il, que le duc de Bourgogne fist tuer le duc « d'Orléans, frère seul du roi Charles le bien-aymé, dont terribles « et maudites guerres en sourdirent et vinrent si grandes, qu'il « n'est à croire, fors de ceux qui les virent. »

A partir de l'événement de Montereau tous ceux en général qui suivirent le parti du dauphin, c'est-à-dire bien évidemment le parti de la France, furent souvent appelés dauphinois, à cause du titre même et de la bannière du chef. Verneuil, on le sait, fut leur première épreuve. On sait aussi qu'ils s'y conduisirent comme toujours très-bravement, et qu'en toute occasion, même à Montlhéry, le souverain put compter sur eux. Les états, ceux surtout de 1446, avaient fini par admettre que tous sans exception devaient contribuer de leur bourse aux dépenses rendues indispensables par la guerre. Il paraît qu'on dévia assez vite dans cette bonne voie, tant le privilége a d'attrait. Nous voyons (1) que dans la révision des feux de la ville de Grenoble, en 1447, tous les officiers des deux grands conseils du pays, c'est-à-dire du conseil delphinal et de la chambre des comptes et même plusieurs autres furent mis au nombre des affranchis ou exempts; ce qui, d'ailleurs, paraît avoir été remplacé par une mesure bien plus générale et plus juste, puisque dans la révision générale des feux faite en 1461 il fut décidé que tous les héritages roturiers seraient cadastrés et déclarés taillables à perpétuité. On remarque que le proverbe souvent répété : *nulle terre sans seigneur* n'existait pas pour le Dauphiné. « L'allodialité de cette province est aussi bien prouvée que celle « du Languedoc (2). Les seigneurs juridictionnels ou féodaux n'y « ont d'autres droits que ceux qui leur sont acquis par titres exprès « ou positifs. Les gentilshommes qui avaient dérogé étaient mis « au nombre des plébéiens, d'autres ne l'étaient pas. » Cela sans doute était du domaine de l'opinion.

La féodalité, disons-le une fois pour toutes, eut certainement ses abus, dont le peuple et la royauté eurent à souffrir. Mais aussi, d'un autre côté, il faut en convenir, ces grandes familles qui per-

(1) *Notes de Chorier*, t. III, p. 634.
(2) Denis Salvaing, de Boissieu et Casenave.

Digitized by Google

pétuaient, qui étendaient d'âge en âge la bonne renommée de leurs vertus et de leur dévouement, comme furent celles d'Agnès de Bourbon en Bourgogne, d'Anne de Chypre en Savoie, de Pierre d'Amboise en Touraine, des Estouteville, des Ursins, des Thouard, des Balzac, des Groslée, des Montmorency, des Croï, des Rohan et tant d'autres chez qui, à très-peu d'exceptions près, les nobles traditions de courage et de loyauté semblaient héréditaires, retenaient la nation dans une atmosphère sereine, l'empêchaient de déchoir; et, d'accord avec la religion, ménageaient, pour le vrai progrès des mœurs, une source intarissable de sentiments généreux.

C'est par l'énumération des feux de chaque localité que le nombre des familles nobles y était surtout relevé. Les plus fréquentes révisions des feux paraissent avoir coïncidé avec les années où Louis XI s'est le plus occupé de l'organisation du Dauphiné. Telles sont surtout les années 45, 47, 48, 52, 55 (1). Les nobles n'étaient pas compris dans les feux, non plus que ceux qui ne pouvaient pas justifier d'au moins dix livres de revenu. Avant que l'anoblissement fût déféré à la couronne, les seigneurs anoblissaient : on cite au XVe siècle Guichard de Clérieu et Guillaume Artaud, qui ont anobli comme faisaient les souverains. Le dauphin Louis, par lettres du 6 décembre 1447, a anobli Jean d'Avène, dont il avait eu à se louer, et plusieurs autres depuis.

On a compté dans le Dauphiné onze marquisats et neuf comtés. On sait que le comté de Rossillon fut érigé par Louis XI en faveur de Jeanne de France, qu'il avait eue de Marguerite de Sassenage, et qu'il fit épouser à l'amiral Louis, bâtard de Bourbon. D'autres comtés furent érigés plus tard. Aux comtes gouverneurs étaient attachés des lieutenants ou vicomtes. Les plus anciennes vicomtés étaient celles de Vienne, de Gap, de Briançon, de Talard et de Clermont. Quant aux baronies, les principales sont celles de Clermont, de Sassenage, de Montmaur et de Bressieu. Il faut en outre remarquer Authon et Uriage, érigées la première en 1439 pour Louis de Saluces, la seconde en 1496 par Charles VIII. C'est par lettres d'Arménonville, juillet 1478, que la terre du Bouchage fut érigée en baronie en faveur d'Imbert de Bastarnay. Beaucoup de terres sous le nom de séries ont été les apanages des familles nobles; c'était ailleurs à peu près la même hiérarchie.

Chorier, dans les intéressants volumes où il explique lui-même son histoire, nous apprend que les familles nobles du Dauphiné se

(1) Ajoutez 57, 58, 73, 74, 75.

Digitized by Google

rattachaient à plus de cinq cents tiges; que ces tiges, comme celles de Clermont, de Sassenage, de Bérenger, venaient souvent de souverains; que les branches en étaient nombreuses; que de son temps plus de cinquante de ces familles prouvaient une illustration non interrompue depuis quatre siècles. Il voit en elles comme *le sang artériel* de la nation ou du moins de la province; il rappelle avec un juste orgueil que dans toutes les batailles elles ont été prodigues de leur dévouement, et que si elles se sont conservées, ce n'est point en se ménageant. A son exemple, nous citerons quelques-unes de ces maisons, commençant par celles qui remontent à la plus haute antiquité, et finissant par les familles qui se rapprochent de nous davantage et ont été en possession des offices qui anoblissaient soit dans les finances, soit dans le parlement de la province. Nous remarquons même que leurs devises et leurs symboles furent souvent très-caractéristiques; comme ceux des Michallon, *le mérite est un degré vers le ciel* (virtus cœli gradus); des Commier, *sous ses ailes j'espérerai* (sub pennis ejus sperabo); des Pacius, *les muses sont amies de la paix* (musæ pacis amicæ); des Paschal Mérins (spes mea Christus); les Montbrun adoptèrent, *Et quoi plus?* Rambaud de Beaurepaire, *le deuil a ses charmes.* Certaines maisons recevaient un nom de guerre; ainsi celle d'Arces fut longtemps dite du *Chevalier blanc;* d'autres figuraient leur nom par leur légende, ainsi les Loras faisaient lire : *tu l'auras;* quelle plus belle maxime que cette courte légende du président Bayle, *qui croit en Dieu croist!* Ne pouvant point nous arrêter beaucoup à l'énumération des familles nobles qui firent tant d'honneur au Dauphiné, nous nous contenterons d'en citer quelques-unes, et nous les suivrons d'abord à la trace de leur sang en des batailles où la France était plus ou moins directement intéressée. A Varey (1325), dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, où Édouard, comte de Savoie, fut battu, figurent les plus anciennes familles. Les sires Guy de Morges et Antoine de Hostung, qui prirent le comte d'Auxerre; Pierre de Sase, qui monta le premier à l'assaut du Château; Albert de Sassenage, qui fit relâcher le comte prisonnier, service dont la maison de Savoie a toujours été reconnaissante; Aimon de Salvain, un des compagnons d'aventures d'Antoine d'Arces; Amblard, de l'ancienne maison de Beaumont, le successeur de ceux qui s'étaient croisés dès le XIe siècle; Étienne, l'un des la Poype déjà renommés pour leur bravoure; Pierre Bectoz, les Theis, les d'Alleman en grand nombre; les Aynard ou Monteynard; Aymon Pila, Aymar Bertioz, Olivier de Torchefélon; Guichard de Bocsozel, Guillaume de Claveyson; les

Digitized by Google

Rossillon, les Rivoire, les de Vaux, du Triève ou de la vallée Chevalereuse et du Valentinois. On distingue Pierre Isoard, les de la Salle, les Guillaume de la Tour d'où sont sortis les derniers dauphins, Humbert de Clermont, Thomassin Bonnard, Jourdan d'Urre et Rodolphe Bérenger de cette filiation qui, selon l'histoire des chevaliers de Saint-Jean par Pierre de Boissal, remonte aux anciens rois d'Italie. Il en est aussi des montagnes, tels que les sires de Morges, d'où sont sorties plusieurs branches, notamment celles des Ventavon. Là, Girard de Vallin commande quelques troupes; là combat François de Lemps; ensuite un autre brave de la même race tombera à Verneuil, comme un Jacques de Morges tombera à Montlhéry, noble tradition de dévouement! Selon une note trouvée à la chambre des comptes, la noblesse y figure au nombre de 160.

Peu d'années après Varey, le dauphin Guigues VIII, devenu gendre de Philippe le Long, conduisit en Flandre des troupes au secours de la France, et il commanda à Cassel la septième ligne de l'armée à douze bannières, le 23 août 1328. D'après Guy Allard les chefs de ces bannières furent Albert, baron de Sassenage, Aymar de Bressieu, G. de Morges, Guill. de Tournon, Aymard, Poitiers, P. de Vesc, G. Alleman, J. Aynard, Ant. de Hostung, Aimon de Maubec, Gautier de Briançon, Aynard de la Tour.

On sait qu'au moment même où nos chevaliers cherchaient une revanche de Crécy et de Poitiers, ils essuyèrent à Azincourt une troisième défaite, et que dix ans plus tard ils ne furent pas plus heureux à Verneuil : or, il faut enregistrer, parmi les Dauphinois qui combattirent ou tombèrent avec honneur en 1415 ou en 1424, Raymond de Bastarnay, Philippe de Poitiers, Aymar de Peladru, deux des Loras, Antoine de Sassenage, Pierre de Rivoire, Claude de Rossillon, Jean de Montorsier et une quarantaine d'autres dont l'annaliste M. Gariel donne les noms. Leurs restes furent pieusement recueillis et honorés d'un mausolée, où leur blason a longtemps été pour leur maison un titre de gloire et pour leurs compatriotes un sujet d'émulation. Mais les guerres de religion ont sévi dans le Dauphiné. Rien n'a été respecté; et ces symboles de l'honneur qu'abritaient nos autels ont été frappés comme le reste.

Puisque nous connaissons les héros qui, peu d'années après Verneuil, lorsque sous la pression des Anglais la France était aux abois, s'enfermèrent dans Orléans, et avec Gaucourt, Dunois et la Pucelle, défendirent l'indépendance et le drapeau de la France, nous en citerons quelques-uns. Tels furent Georges Motet, P. Montaynard, L. de Rivoire, Guill. de Tournon, Antoine de la Poype.

Digitized by Google

N'oublions pas André de Vallin, qui arrosa de son sang le champ de bataille, ainsi que plusieurs autres de leurs compagnons d'armes !

Presque dans le même temps la noblesse dauphinoise marcha encore sous la conduite de Gaucourt et de Imbert de Grôlée. Dans cette nouvelle lutte d'Anthon elle avait à protéger, à défendre un nouveau vassal de la province sur lequel le comte de Savoie élevait des prétentions. On y voit Guillaume de l'antique maison des Guiffrey d'Alevard, Humbert de Beaumont Pellafol, le baron François de Sassenage (1), glorieuse maison noblement représentée là, comme elle le fut à Poitiers, où elle perdit un des siens, Philippe, à Varey et partout; nommons encore François de Maugiron, Falcon et Hugues de Montchenu, François de Maubec, Aymar de Rossillon, Jean de Montbel, les sires de Hostung, Pierre de Terrail-Bayard, François de Bocsozel, un des Giraud de la Tour, de Revel et nombre d'autres qui nous reportent toujours aux plus nobles familles du pays.

D'après le même témoignage de Guy Allard, quand Louis XI, dès son arrivée dans le Dauphiné en 1446, se vit obligé de prendre les armes contre la maison de Savoie pour obtenir que le comte renonçât enfin au titre de comte de Valentinois, qui était certainement usurpé, il eut bientôt autour de lui, à son premier appel, Aymar d'Urre, Teissière, Pierre de Coct, Antoine de Guiffrey, Philibert de Grôlée, maison qui alors se distingue entre toutes par sa fidélité, Claude d'Arces, Jean de la Poype, Imbert de Bastarnay, Sochon de Flotte et Pons de Loras. La noblesse demeura fidèle à Louis, comme il sera aisé de s'en convaincre à Montlhéry.

On ne sera pas étonné de voir le Dauphiné donner *cinq grands maîtres* aux Templiers, le premier des deux ordres célèbres de ces temps reculés, particulièrement Guiffrey de Salving en 1273, et Pierre de Beauvoir en 1288. Il en donna un bien plus grand nombre aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : on signale parmi ceux-ci les Aymon Dupuy, les Pierre de Cornillon, les Hugues de Revel, les Arnaud et Geoffroy de Comps, et les Raymond Bérenger.

Dans l'origine des sociétés les familles (2) se rendirent vassales les unes des autres, pour s'unir plus étroitement et se mieux défendre. Rien n'était plus naturel ni plus juste. Le régime qui tendait à augmenter la force avait pour base certains usages et as-

(1) Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné.*
(2) Salvain de Boissieu.

Digitized by Google

sujettissements à l'autorité du chef. Les subordonnés étaient dits sujets du seigneur. En Dauphiné une redevance était due pour chaque joug d'animaux de labour (1); le péage se devait même sans passer sur le pont : les tailles étaient réelles et prédiales; les héritages roturiers même possédés par des nobles y étaient sujets, mais les fiefs en étaient exempts. Le Dauphiné était de franc alleu.

Le titre seigneurial d'une terre n'appartenait qu'au seigneur haut justicier. Celui-ci prenait le tiers des lods et ventes sur les fonds que les petites rivières de sa terre arrosaient : pour les héritages acquis par gens de main-morte une indemnité lui était due.

La vie commune sans le mariage était chose abolie comme contraire au christianisme. Les règles touchant la bâtardise étaient si obscures, qu'on peut dire que ce droit n'existait pas. Humbert II avait encore ajouté aux priviléges des seigneurs, ou plutôt il avait confirmé les droits qu'ils s'étaient attribués, essayant d'y mêler l'autorité du conseil delphinal; tels étaient le droit de guerre, le droit de se fortifier excepté sur la frontière, celui de ne pouvoir être forcés d'aller combattre au loin, ce qui augmente le mérite des braves de Montlhéry : même en certaines terres on ne pouvait se dévouer à l'Église, sans la permission du seigneur. Les contrats de donation ou d'échange étaient sujets à un impôt dit mi-lods. Là avaient lieu la substitution en faveur des mâles même collatéraux à l'exclusion des filles, la succession d'un aîné déférée à son fils, qui en ce cas est préféré à son oncle.

D'abord aucun titre en France ne fut plus magnifique que celui de baron. Il est des plus anciens. Nos premiers barons furent de Bourbon, de Coucy et de Beaujeu ; puis vint Montellierz ; ensuite tout seigneur, ayant ressort de haute justice, fut baron. En Dauphiné et en Bretagne les anciens barons ont conservé leurs prérogatives. Les quatre grandes baronnies du Dauphiné sont celle de Clermont, celle de Sassenage, qui a été possédée en souveraineté jusqu'en 1297 ; puis celle de Bressieu et Maubec, antique patrimoine ayant passé aux Bocsozel et à d'autres ; enfin Montmaur en Gapençois, longtemps célèbre par les Artaud et par les Flotte, est la quatrième de ces baronnies douées de priviléges particuliers.

Avec Grégoire de Montmaur, Bertrand du Molin, issu de Bourges, les Montauban, issus des anciens Artaud, et les Torchefélon proclament que *les bonnes actions donnent courage* (optima facta dant animum), enfin après Gui-pape, illustre légiste, gendre du président Guillon, et Thomassin, son digne collègue, viennent Jules

(1) Salvain de Boissieu.

Digitized by Google

de Thiennes, que l'empereur Frédéric IV nomma comte palatin et le président Vachon, homme fort érudit, chez qui Rabelais, après la publication de son Pantagruel, trouvera protection et sûreté.

On sait, d'ailleurs, que trois chefs des ordres religieux ont continué de résider en Dauphiné : celui des chartreux fondé en 1080 par saint Bruno, celui de Saint-Antoine, approuvé au concile de Clermont en 1095, et celui de Saint-Ruf dans le Valentinois, lequel donna trois papes : Anastase IV, Adrien IV et Jules II.

Parmi tant de noms illustres qui se présentent encore, il est difficile de ne pas citer les La Tour, les Ennemond Rabot, personnages si honnêtes et si éminents qu'on les a comparés à Rutilius. Les descendants du président Ennemond, Jean et Bertrand fils de Jean, qui fut époux de Suzanne d'Urre, ne furent pas moins distingués par leurs services. Ajoutons les Montaynard, fondateurs de la chartreuse de Saint-Hugon; Sébastien de Lion, qui combattit comme un lion pour sa foi; de Bectoz, seigneur d'Autichamp, fut le père de Scholastique de Tarascon, que François Ier visitera. Ces mêmes jours prépareront le président Expilly, qui s'illustra surtout par son érudition; Bocsozel, seigneur de Châtellar, eut pour épouse Anne de Garadeul; leur fils épousa Jeanne de Terrail, fille du chevalier sans reproche, dont la devise fut : « *quoi qu'il en advienne* ». Les Colignon donneront un ministre au règne de Henri IV. Bernard de Sigaud, tué à Marignan, paraît avoir cimenté la noblesse de cette maison; les Fassions sont classés parmi les nobles : le président Claude de Fassion, seigneur de Brion, fut gendre du président Expilly. Robert de Grammont, seigneur de Montclar, épousa en 1453 Claude de Chatellar, à laquelle le dauphin fit don de deux cents écus neufs, réservant audit Robert d'autres gratifications. Combien d'autres maisons de distinction nous sommes obligé de passer sous silence! Nous aimons à reconnaître que dans les désignations abrégées de l'histoire Chorier laisse apercevoir deux choses également estimables sous sa plume : un profond sentiment de gratitude pour ceux qui l'ont obligé, et un sincère attachement aux anciennes traditions de respect et de foi que le culte des nobles familles protégeait. Mais on se demande comment il n'était point assez éclairé pour rendre justice à la bonne administration du dauphin, comment il ne dit pas que toutes les innovations que celui-ci essaya de faire pratiquer dans son apanage étaient toujours pleines de sagesse et de raison; comment il se range, aussi sans en dire le motif, parmi les adversaires de ce prince; comment surtout la cause qui justifie pleinement Louis XI de s'être éloigné de la cour de son père et

Digitized by Google

d'avoir évité d'y revenir, n'a pas frappé les regards d'un écrivain qui est souvent si judicieux. Il semble qu'ici le patriotisme seul eût dû suffire à diriger sa pensée. Pour avoir des rois équitables, il faut savoir respecter ceux qui l'ont été.

Les hommages, on le sait, constataient la propriété directe en faveur de ceux qui les recevaient. Par leur complication ils étaient devenus une source d'embarras et de procès. Ainsi, par exemple, Humbert Ier en traitant avec Philippe le Bel, en 1294, s'engage pour lui et pour ses successeurs à l'hommage-lige, sauf l'hommage dû par eux à l'empereur, au roi de Sicile, à l'archevêque de Vienne, aux évêques du Puy, de Grenoble et autres (1); comment déterminer au juste ce qui revenait à chacun de la propriété directe? En définitive, au XIVe siècle le Dauphiné ne tenait plus à l'Empire que par le lien faible et nominal de l'hommage, dont il s'était même à peu près affranchi ; et il continuait d'être gouverné selon le régime féodal, par ses dauphins héréditaires, sauf la portion de souveraineté que les évêques y conservaient, comme presque partout, portion fort difficile à préciser.

Guigues XIII avait élevé le Dauphiné à un très-haut degré de considération et avait songé à la royauté. En 1333 le dauphin Humbert II succédait à Guigues XIII, son père. Son premier soin fut d'aller, avec Albert, baron de Sassenage, rendre hommage au roi de France : il fut peu goûté de ses vassaux malgré ses condescendances pour leurs droits, surtout pour leur privilége de se faire la guerre entre eux. Dans la grande assemblée de Moirans, les difficultés entre la Savoie et le Dauphiné furent à peu près réglées; et l'on procéda à la fixation des limites respectives.

En octobre 1335, Humbert perdit à Grenoble son très-jeune fils, tombé, dit-on, par accident de son palais dans l'Isère; il en eut un si violent chagrin, que sa raison en fut altérée. Quoique son épouse Marie de Baux fût jeune, et qu'il n'eût lui-même que vingt-huit ans, il désespéra d'avoir un héritier, et il n'en eut pas. Plusieurs notables institutions lui sont dues, selon Chorier historien du Dauphiné. Par acte du 17 juin 1339, le prince d'Orange devient son vassal; en juin 1340, il punit les usuriers juifs et lombards; cette même année il crée capitaine général et grand maître du Dauphiné Aymar, seigneur de Clermont, puis en août il augmente l'autorité du conseil delphinal et il le transfère à Grenoble, ville devenue la plus importante de la province; ensuite il travaille à rectifier le trop faible aloi des monnaies; enfin en juillet 1341,

(1) *Bibliothèque des Chartes*, t. Ier.

Digitized by Google

par son initiative auprès du pape Benoît XII, Grenoble fut dotée d'une université, qu'ensuite Louis XI transféra à Valence.

Selon le président Salvain de Boissieu (1), Humbert II eut d'abord la prétention de faire ériger le Dauphiné en royaume de Vienne; et, par l'entremise de Louis d'Ottingen, il en obtint, de l'empereur Louis de Bavière, la patente du 15 avril 1335. Ces lettres, auxquelles il ne manquait que la confirmation du saint-père, restèrent sans effet. Humbert était prodigue; il n'avait jamais assez d'argent : il avait même des dettes. La cession de son duché lui parut un moyen de remplir ses coffres. Décidé à embrasser la vie monastique, il prend ses mesures à cet égard en 1343, et fait à son épouse une donation de survie; il fonde près de Grenoble le beau monastère de Montfleuri, dont sa cousine Jeanne de Liguière fut cellerière, et Cécile du Mont, première prieure; puis, par acte du 22 avril, moyennant 120,000 florins d'or et 2,000 fr. de rente, spécifiant le cas où il mourrait sans hoirs légitimes, il fait cession du Dauphiné au roi de France. Il donne donc (2) son titre de dauphin, non au roi ni à ses successeurs, mais à Philippe deuxième fils du roi, ou si Philippe mourait avant lui, à l'un des enfants de Jean de Normandie, fils aîné de Philippe VI; et, pour l'avenir à celui des enfants du roi que Jean et les rois ses successeurs voudraient choisir. Le chancelier du Dauphiné, Jacques Brunier, fut à la tête des négociateurs de ce traité. Leurs efforts, on le voit clairement, tendirent à préserver l'indépendance de leur pays. Voici ce qui fut d'abord précisé : chaque successeur de Humbert sera tenu de s'appeler Dauphin; il portera les armes du Dauphiné, écartelées de celles de France; il est même déclaré « que le Dauphiné ne pourra être ajouté à la cou- « ronne de France ». Or, selon Mezerai, les seigneuries du Dauphiné avaient été données à la condition qu'elles seraient incorporées pour jamais à la couronne : on voit que c'est justement le contraire qui a été stipulé.

Toutefois, Humbert voulut, dit Chorier, que « lorsque les rois « auraient des enfants, le Dauphiné sortit nécessairement de leurs « mains, pour entrer dans les mains de celui qu'ils nommeraient; « et qu'où il n'y en aurait qu'un, le Dauphiné lui appartînt; d'où « il suit infailliblement que le premier fils du roi est appelé à « l'effet de cette donation; car cette place remplie ne peut plus « être portée à d'autres, et de tels actes une fois consommés ne « se révoquent plus. »

(1) P. 9, in-folio.
(2) Chorier, t. II, p. 295.

Digitized by Google

Humbert II avait un fils bâtard, nommé Amédée. Le 8 septembre 1451 il lui assigna cent livres de revenu au mandement d'Oysans. Celui-ci épousa Coïffière Alleman (1), fille du général de la Grange. De là est issue la famille de Viennois.

Le dauphin Humbert fut présent à l'acte de cession le 1er février 13$\frac{49}{50}$; il déchargea ses sujets de toute obéissance à sa personne et leur ordonna de reconnaître le dauphin Charles. Parmi tous les signataires de l'acte nous remarquons Aimar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois. Selon Salvain de Boissieu, c'est le 16 juillet 1349 que Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, fut mis officiellement en possession de la province. Humbert avait renoncé à un second mariage avec Jeanne, fille du duc de Bourbon.

Il faut bien s'entendre : dans cette concession du Dauphiné de Viennois, n'étaient compris ni Vienne, ni Valence, ni le Valentinois, ni Gap, ni Embrun, ni Die, ni Saint-Paul-Trois-Châteaux, parce que le dauphin n'y exerçait qu'une faible part de juridiction et nulle souveraineté. Encore le dauphin se réservait-il certaines terres et villes. Or, comme on sait, ces seigneuries indépendantes, aussi bien que celles qui lui étaient soumises, se faisaient souvent la guerre entre elles. La ville de Romans fut comprise dans le traité, moyennant un échange. Outre les conditions que nous avons indiquées précédemment et que l'acte de cession confirma, on convint expressément que le Dauphiné conserverait son administration spéciale, que les priviléges des corps et des particuliers seraient maintenus ; que les fiefs seraient patrimoniaux, et que les sujets du dauphin ne seraient point distraits de leurs juges naturels, ni forcés de guerroyer au loin.

Parmi les hommes qui dès lors eurent les plus importantes fonctions, on compte des noms restés célèbres : Bertrand de la Chapelle, archevêque de Vienne, Henri de Villars, archevêque de Lyon, Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, Jean de Chissay, évêque de Grenoble, Amédée de Rossillon, conseigneur du Bouchage, Didier de Sassenage, conseigneur d'Iseron, Aymar, seigneur de Rossillon, Louis de Poitiers, comte de Valentinois, Guigues de la Tour, Hugues de Viriville, Guichard de Groslée, Aleman de Beauvoir, Jacques Brunier, chancelier du dauphin. Il est certain que le Dauphiné n'avait alors nullement lieu de craindre la Savoie, affaiblie par la récente bataille de Varey, et que les deux pays étaient en bonne intelligence. A Cassel, le roi eut pour

(1) Guy Allard.

Digitized by Google

auxiliaires de bonne volonté des Savoisiens et des Dauphinois, et fut à même d'apprécier le courage de ces derniers.

Le serment d'observer ces conventions fut fait de part et d'autre dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, et les derniers 40,000 florins furent payés en septembre 1344, pendant que le roi était à Avignon. En septembre 1343, Albert de Sassenage étant mort en Poitou au service du roi, quoiqu'il eût pour héritier Henri, seigneur de Pont-en-Royans, le dauphin mit la main sur les terres de Sassenage; et Henri ne les recouvra qu'en se déclarant vassal de Humbert pour les deux terres. Tel était pour les seigneurs le moyen ordinaire d'étendre leur juridiction et leur puissance. Pendant ce temps Humbert élevait une maison aux Carmes dans le château de Beauvoir. « Il croyait, dit Chorier, que cette « bonne œuvre ne souffrait pas qu'abaisser injustement la maison « de Sassenage en fût une mauvaise. »

Sa piété était grande. Il fit ériger Saint-André en abbaye. En 1345 la veille de la Pentecôte, avant de prendre la croix contre les Turcs, il réunit dans son palais les religieux indigents. On vit parmi eux douze moines de la grande Chartreuse. Il n'essuya, d'ailleurs, que des revers contre les infidèles, et il y perdit sa femme. Pour réparer l'échec que sa fortune en éprouva, il vendit encore pour 40,000 florins, l'année suivante, les terres qu'il possédait en Auvergne à Guillaume Roger, frère du pape. Alors, que ne vendait-on pas! Les seigneurs d'Uriage et de Revel, ayant armé contre les seigneurs de la juridiction de Vizille et commis beaucoup d'excès, même tué le juge du lieu nommé Hugues Belliard, l'archevêque gouverneur les tint quittes moyennant 700 florins d'or! Quand une terre était vendue, tous ceux qui vivaient sur cette terre et tout ce qu'elle contenait devenaient la propriété de l'acquéreur. Plus on remonte dans le passé, plus cette coutume paraît vivace: ainsi par exemple, en 1291, le lundi après Saint-Simon-Saint-Jude, Louis de Beaujeu vendit au roi Philippe le Bel le comté et la ville de Montferrand, sous les yeux d'Aymar, de chantre devenu évêque de Clermont depuis cinq ans. Cette fois du moins ce fut au profit de la couronne, et, comme l'affaire du Dauphiné, d'un bon exemple pour l'avenir.

Mais d'un autre côté le domaine royal était fréquemment affaibli par le morcellement. Nos rois s'aperçurent promptement de ce danger. On voit donc Philippe le Bel établir la reversibilité des apanages à la couronne, par l'extinction de la ligne masculine.

Alors et depuis, là et ailleurs, ce qu'on voit le plus communément, ce sont des violences, des enlèvements, des surprises, des

Digitized by Google

attaques à main armée, des conférences pour la paix qui n'aboutissent pas. Comme rien n'est réglé, ni bien défini, tout devient sujet à contestation entre autorités qui se croient indépendantes et à peu près absolues; aussi on discute, on se bat, on se tue pour des limites ou des juridictions mal fixées, pour des priviléges contestables, pour des hommages qu'on ne croit pas devoir. Telle était alors, par exemple, la guerre entre l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, la sanglante dispute entre les seigneurs de Vinay et de Châteauneuf, et tant d'autres difficultés réciproques, que les gouverneurs et les nonces du pape ne parvenaient pas à calmer. La noblesse n'ayant de vocation que celle des armes, comment n'y eût-il pas eu de guerre? Ce qui fait dire à Chorier avec raison que « la valeur utile à la guerre est nuisible « à la paix ».

Pendant ce temps-là le nouvel empereur élu, Charles IV, réclamait l'hommage, et de toutes les manières on éludait de répondre à ses ambassadeurs, comme on avait déjà tant de fois fait. Nous passons sous silence les fléaux ordinaires, les famines, les pestes, celle par exemple de 1348, qui amena le massacre des juifs accusés d'avoir empoisonné les puits.

Enfin Humbert, après avoir recommandé à tous l'obéissance au nouveau dauphin Charles, fit serment de continence entre les mains de Jean Rivel, général de l'ordre des Frères prêcheurs. Plein de curiosité, il se jeta dans l'astrologie comme on faisait alors et même dans la médecine. On lui voit généralement beaucoup d'idées incohérentes. Il ne gouverne plus, et cependant, visant à la popularité, il édicte encore des ordonnances de grâce et de dégrèvement, qui ne pouvaient qu'embarrasser ses successeurs.

Le fils aîné de Philippe VI, Jean de Normandie, qui fut substitué aux droits de Philippe comme dauphin, ne tarda pas à transmettre ce titre à Charles, son fils aîné, qui fut réellement le premier dauphin français. Il y eut le 30 mars $13\frac{48}{49}$ un nouvel acte de donation confirmatif du premier, par lequel Humbert a soin de faire augmenter les sommes convenues et d'ajouter plusieurs réserves; et le 21 avril de l'année suivante il résigna solennellement, en présence du duc Jean de Normandie, le Dauphiné au prince Charles. Il prend bientôt l'habit de frère prêcheur, puis il s'engage dans les ordres. Il tarde peu à être administrateur de l'archevêché de Reims (1349). Sa mère, Béatrix de Hongrie, qui lui survécut, était aussi religieuse dans le convent de Saint-Just. Charles reçut immédiatement les hommages de ses nouveaux sujets.

Digitized by Google

Pour se confirmer à l'esprit du siècle, le dauphin Charles rend aussitôt hommage à l'église de Lyon et à l'église de Vienne, et donne ainsi des preuves anticipées de sa sagesse. La noblesse, qui a besoin de servir, va guerroyer au dehors pour le compte du pape et de Jacques d'Aragon. Elle aura aussi bientôt l'occasion de porter les armes pour la France. Ne voit-on pas l'évêque même de Gap obligé, contre ses sujets révoltés, de conquérir en 1350 sa seigneurie l'épée à la main? Du reste, le talion, ce code des barbares du Nord, était encore la justice généralement pratiquée même devant les tribunaux; et cette année-là un nommé Jean Eschallier, qui avait aveuglé un habitant d'Albon, fut lui-même condamné à perdre les yeux.

Le 5 janvier 135¾, il y eut un traité important entre le nouveau dauphin Charles et le comte de Savoie. Celui-ci cédait tout ce qu'il avait en Dauphiné au-delà du Rhône et du Guier et recevait le pays de Gex, le Faucigny et autres terres. Les états de la province, mécontents de cet échange, en firent leurs remontrances au roi et au dauphin. Évidemment, la portion cédée au comte renfermait un bien plus grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes que celle qu'on acquérait.

A la mort de Henri de Villars, archevêque de Lyon, en 1353, le nouveau gouverneur, Aimar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, parla au nom du dauphin Charles, et se fit mieux écouter de la noblesse. Les enclaves du Dauphiné dans la Savoie et réciproquement de la Savoie dans le Dauphiné, étaient, pour la juridiction, un perpétuel sujet de contestation et de guerre entre les deux pays : une transaction mutuelle aplanit cette difficulté, le 22 mai 1354, époque de la mort de Humbert. Il y eut encore depuis plusieurs transactions pour les enclaves. En 1355, le comte de Savoie rendit hommage au Dauphin; et du serment de le servir contre tous il n'excepta que l'empereur et le roi de France.

Les peuples, toutefois, ne se résignaient pas toujours à passer sans mot dire d'une nationalité à une autre. Il fallut contraindre le Faucigny à devenir Savoisien, et il fallut que Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, se fît ouvrir avec une armée les portes de Beaufort. D'un autre côté, le comte de Savoie demeura induement en possession de plusieurs terres qu'il ne voulut point rendre; et à cette occasion le parlement de Paris condamna le gouverneur, pour n'avoir pas fait son devoir, à 1,000 marcs d'argent, qui ensuite furent réduites à 1,500 florins d'or.

Pierre de Saluces, archevêque de Vienne, voyant là un système d'envahissement, réclama la protection de l'empereur, qui ne de-

Digitized by Google

mandait pas mieux que de s'immiscer dans les affaires des Viennois. Le roi et le dauphin dissimulèrent et atermoyèrent. La bataille de Poitiers, la captivité du roi Jean et les progrès des Anglais imposèrent au dauphin et à la France d'autres devoirs. On tira du Dauphiné de puissants secours ; et, pour tout calmer, le dauphin alla à Metz trouver l'empereur Charles IV, qui lui était favorable, et le consulta sur les moyens de repousser l'invasion de l'ouest. Il prit de lui, en décembre 1356, l'investiture de son Dauphiné ; en retour, Charles IV voulut qu'il n'y eût point de juridiction au-dessus de celle du dauphin, ce qui s'accordait avec les conditions de la cession.

Charles alla plus loin : pour flatter l'empereur, dont le concours lui était alors bien nécessaire, il commanda à Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné, d'y faire publier les ordres de Charles IV. Reconnaître la suzeraineté impériale pouvait avoir de l'inconvénient ; mais « c'était prudence de céder au temps ». Il laissa même aux grands le droit considérable d'anoblir, et à l'évêque, Pierre de Saluces, celui de se dire comte de Valence.

Au reste, il y avait peu à compter sur Charles IV, car tandis qu'Amédée le Verd sauvait l'empire d'Orient, il restait en Allemagne, gouvernait mal et vendait aux villes leurs libertés. On sait d'ailleurs combien le dauphin Charles eut à faire en France pour y maîtriser les partis. Il fallait donc atermoyer sur d'autres points. Charles, si bien nommé le Sage, attirait à lui le plus de sympathies qu'il pouvait. Il appréciait donc singulièrement le zèle de ses fidèles serviteurs ; il aimait à les voir puissants, puisque leur pouvoir lui venait en aide ; s'il recevait, par exemple, avec plaisir en 1359 l'hommage que lui rendait François II, baron de Sassenage, il n'était pas moins flatté de celui que rendaient au baron les quatre-vingt-quatre seigneurs ses vassaux (1). Il procédait en France de la même façon : il chercha un remède aux constitutions d'apanages. Le remède parut à Philippe V (2) la révocation de toutes les aliénations du domaine faites depuis saint Louis. Philippe IV avait voulu que dans les stipulations du retour à la couronne le mot *hoirs* s'entendît seulement des enfants mâles. Charles V fit de cette restriction une loi qui n'a jamais été abrogée. Louis XI soutint cette loi avec beaucoup de raison jusqu'à la fin de son règne.

Outre les terres et seigneuries, le domaine était aussi composé

(1) Chorier.
(2) Juillet 1318.

Digitized by Google

des droits d'usage, d'aubaine, de mainmorte et autres; puis des amendes et des confiscations et d'une quantité de revenus fort divers. Charles VI (1) attribue à l'importunité les concessions en terre ou en argent qu'il a faites; il les annule : il déclare le domaine inaliénable. « A cet égard, dit Pastoret, le président Hainaut « va trop loin; il eût pu voir que dans les pays qui nous entourent « il y eut encore après 1402 beaucoup d'aliénations. » Charles VI n'admet d'aliénations que pour les enfants de France. Dès l'origine même de la dynastie le retour à la couronne paraît si naturel, que, selon Hugues Capet, la réversion des duchés de Paris et de Bourgogne dut se faire d'elle-même, sans même avoir besoin d'être décrétée. Nous devons ces réflexions à Chorier, qui, dans les quatre volumes qu'il donne comme explication de son histoire, fait très-bien connaître le Dauphiné, et doit inspirer d'autant plus de confiance, qu'il s'y montre pieux et reconnaissant. Ainsi dans ses notes fort précises sur la noblesse, il dit après l'éloge de Pierre-Emmanuel Guignard, vicomte de Saint-Priest : « Il a eu de l'affec- « tion pour moi, je dois avoir de la pitié pour lui. »

Le traité de Brétigny, auquel participèrent Jean des Dormans et Jean de Groslée, fut l'œuvre de la piété filiale du dauphin plutôt que de sa politique : mais la paix du dehors fut la guerre pour le dedans. Les troupes licenciées se divisaient en bandes conduites par des chefs hardis, et ravageaient tout. 16,000 de ces routiers ou tard-venus, beaucoup trop aguerris, vinrent, portant en tout lieu la dévastation ou l'incendie, jusqu'aux portes de Lyon. Jacques de Bourbon, avec 12,000 hommes de la noblesse du Languedoc et du Forez, les attaqua à Brignais, en 1361. Il fut battu et blessé à mort. Son fils Pierre de Bourbon, le comte du Forez et beaucoup d'autres gentilshommes furent blessés ou tués. Ces hordes avides rançonnèrent Avignon, et passèrent les monts pour se mettre au service du marquis de Montferrat. Froissart surtout nous fait bien connaître ces nouveaux vandales.

Le roi Jean, au lieu de s'embarquer contre les Turcs, selon son engagement envers Urbain V, repassa en Angleterre par un sentiment que Chorier croit être autre qu'un scrupule de conscience, et il y mourut en 1362.

Charles le Sage, qui déjà gouvernait le royaume comme régent, fut alors roi et dauphin. On a dit de lui que « sa prudence ne livra « rien à la fortune, qu'au contraire la fortune se donna entière à « sa prudence ». Il dut aller au plus pressé. Les guerres privées

(1) 28 février 1402.

Digitized by Google

avaient leur cours en Dauphiné; et, le croira-t-on, pendant la grande guerre de France, il y avait lutte entre la Provence et ce pays! Des sujets de conflit s'élevaient toujours entre le Dauphiné et les diverses principautés qui étaient à l'entour ou dans son sein.

Sous le vigoureux gouvernement de Charles de Boville, un traité d'extradition du 4 mars 1375 fut heureusement fait entre le Dauphiné et la Savoie. Il était surtout devenu nécessaire par les cruautés des bandes armées, dites de Bretons, à cause de leurs chefs. « Alors la profession des armes était le droit de tout faire. » Le gouverneur, investi en 1378 d'une plus grande autorité par son titre de lieutenant général, fut en mesure à son tour d'étendre la puissance même et la juridiction du dauphin.

Cette année, Charles V créait son fils Charles, âgé seulement de dix ans, « son vicaire général dans la principauté du Viennois, « dans tout le Dauphiné, dans les diocèses de Valence et de Die, « et dans toutes les provinces dépendantes du royaume d'Arles, « tant au delà qu'en deçà des monts, lui soumettant, à l'exception « de la Savoie, toutes les puissances ecclésiastiques et séculières, « comme elles l'étaient à l'empire ». Il y avait là, on le voit, un surcroît de pouvoir.

De plus en plus on sentit le besoin de s'appuyer sur l'opinion, et conséquemment sur le conseil delphinal, qui, après les états, en était la plus fidèle expression. Ce conseil, on le sait, avait reçu sous Jacques Brunier, chancelier de Humbert II, une organisation nouvelle. De Saint-Marcellin, où il venait d'être établi, il avait été transféré à Grenoble. Il était devenu dès lors une haute cour d'appel (1) et un conseil d'État : il régla même les finances, ce qui en faisait aussi une cour des comptes. En son sein fut prise une commission présidée par Jacques Brunier lui-même. Cette commission fit une longue enquête d'après laquelle Humbert II réforma son gouvernement et sa maison. Plus tard le conseil delphinal eut un pouvoir administratif. On sait que les gouverneurs du Dauphiné étaient en possession du droit d'élire leurs lieutenants. Vers 1411 le gouverneur Henri III, baron de Sassenage, étant obligé de s'absenter, se nomma pour lieutenant le conseil delphinal : depuis, cette concession est devenue un droit pour le parlement, qui a succédé au conseil (2).

Boville, lieutenant général au vicariat d'un enfant, devait étendre

(1) *J. Brunier*, par de Pétigny.
(2) Chorier.

Digitized by Google

et étendit en effet les droits du dauphin sur toute autre puissance, même sur la ville de Vienne. Là il y eut résistance du corps de la cité. A Grenoble, c'est l'évêque Aimon de Chissay qui résista. En 1382 Boville avait l'avantage des deux côtés. Alors les eaux du Drac furent, pour 700 florins d'or, amenées sous le rocher de Claix. L'autorité se centralisa, grâce à une main ferme; mais, assure-t-on, « les membres du conseil delphinal, qui ne plaisaient « pas au lieutenant, furent obligés de s'expatrier ». Il paraît évident que sa force dégénérait en tyrannie. Il y eut bruyante émeute. L'évêque de Chissay fut forcé de s'enfuir à Chambéry.

Après Charles V, mort à quarante-deux ans, quoique Boville restât à la tête du pouvoir, l'évêque de Grenoble revint, et ils se réconcilièrent. Par Oresme, évêque de Bayeux, son précepteur et par d'autres savants, Charles V avait fait traduire divers auteurs grecs et latins, et fondait ainsi une bibliothèque. Il concourut donc au progrès de la langue. On ne craignait rien à l'est. Winceslas, qui avait succédé en 1378 à Charles IV, avait plus à espérer de la France que la France n'avait besoin de lui.

Dans nos jours d'indifférence en matière de foi, on se fait difficilement une idée du trouble que le schisme jeta dans toutes les relations sociales à cette époque. Il s'ensuivit même une profonde perturbation dans les monastères les plus isolés du monde. Ainsi au couvent de la grande Chartreuse, la division des obédiences y avait fait pénétrer une sorte de guerre intestine entre les intelligences; et par suite une défiance mutuelle avait remplacé, entre les religieux, cette fraternelle cordialité qui est tout le bonheur de la vie monastique. Le Saxon Jean Griffman, prieur de cette communauté depuis 1410, fut assez heureux pour y ramener l'union (1). Guillaume III de la Motte lui succéda, puis ce fut l'Espagnol François Maresme, qui avait été coadjuteur du titulaire.

Au lieutenant général de Boville succédèrent assez rapidement les gouverneurs Eudin et Jacques de Montmaur, bailly du Viennois et Valentinois, que le roi créa aussi lieutenant général en 1391 pour le vicariat de Vienne. On eut alors à redouter le passage d'une armée du comte d'Armagnac, qui marchait au secours des Florentins. Montmaur pourvut très-bien à la sûreté de tout son bailliage, et la province n'eut rien à souffrir. Cette armée et le chef périrent devant Alexandrie.

Le vrai danger actuel était dans la faiblesse du roi-dauphin Charles VI. Pendant que les princes oncles et frère du roi étaient

(1) *Notes de Chorier sur son histoire.*

Digitized by Google

brouillés par l'attrait de la régence, que la France était en armes, Louis d'Anjou, l'un des oncles, se préparait pour conquérir le royaume de Naples, et le lieutenant Boville armait pour la défense éventuelle du Dauphiné. Laissera-t-on Louis d'Anjou avec sa nombreuse cavalerie passer par le Dauphiné et le dévaster? Sur l'avis de Boville, les états préférèrent imposer les peuples, et pour une somme d'argent, détourner ce fléau. Il fit si bien aussi, que, par décision du pape Vienne fut libre de toute obligation envers l'empereur et envers son archevêque. On y prêta donc serment au roi Charles VII. Il écarta, avec le même bonheur, de Montélimar et du Valentinois, la suzeraineté du pape, et il dissuada le marquis de Saluces de craindre les menaces du comte de Savoie. Ainsi par l'hommage s'étendent toujours le pouvoir et la juridiction du dauphin; et on voit à Vienne Pierre du Rivail prêter, comme juge-majeur, serment au roi entre les mains de Boville.

Les nobles dauphinois répondirent à l'appel des chevaliers teutoniques et les aidèrent à conquérir à la civilisation chrétienne le nord de l'Allemagne. Ils marchèrent aussi sous les drapeaux de la France contre les Flamands à Rosbecque. On remarqua parmi eux François, baron de Sassenage et Aimar de la Tour. La guerre que le peuple anglais força Richard de déclarer à la France en 1386 leur furent encore une occasion de se signaler. C'est vers ce temps que François de Sassenage recueille la succession des derniers héritiers de la maison de la Tour, d'où étaient sortis les dauphins de la troisième race.

Une grande guerre était près d'éclater. Le duc de Berry vint en Dauphiné pour réunir toutes les forces du ban et de l'arrière-ban et tous les subsides que le pays et la Savoie pourraient lever contre les Anglais, et pour calmer tous les différends de tous genres. Il y avait urgence; on parla donc très-faiblement de la dispense stipulée dans la cession; et on concourut même à l'armement de la flotte de l'Écluse. On commençait à s'identifier aux intérêts français.

Tandis qu'Urbain VI siégeait à Rome, Clément VII était à Avignon. Aux perspectives de la guerre se joignait malheureusement le schisme; et non-seulement la chrétienté était divisée entre les deux obédiences, mais en France comme ailleurs il y avait aussi division dans chaque diocèse entre les fidèles et même entre le clergé, de sorte que souvent les chanoines étaient d'un côté et l'évêque de l'autre: ainsi, pour mettre la paix entre le chapitre et le doyen de Saint Maurice de Vienne, le pape députa le doyen de

Digitized by Google

l'église de Lyon et surtout le prévôt Dulac, doyen de l'église de Genève.

Le 5 août 1392, le roi, en portant la guerre en Bretagne, tomba en démence dans une forêt du Maine, et n'eut plus de santé que par intermittence. Les malheurs se pressent. En 1394 Clément VII mourut de chagrin, l'université ayant décidé que les deux pontifes devaient se démettre. Benoît XIII refusa nettement de donner sa démission. Pour comble de malheur, c'était le temps où l'on allumait les bûchers contre les Vaudois, dont l'hérésie était sortie de Vaux en Dauphiné. C'est une triste et longue histoire, qui s'est prolongée dans le quinzième siècle.

Cette année-là, le duc de Bourgogne passa en Italie; tout plia devant lui. Alors les Génois se donnèrent au roi. François de Sassenage, déjà connu dans ces pays, fut envoyé pour en prendre possession; puis il fut remplacé par le sire de Coucy. Celui-ci crut devoir licencier ses troupes; ainsi 500 hommes, guerriers très-éprouvés, repassent les monts sous la conduite d'Arnaud de l'Estrac. On les prit pour des aventuriers. Le comte de Valentinois réunit plus de 3,000 hommes. L'Estrac eut beau demander humblement le passage, ils refusèrent; ils attaquèrent même cette poignée d'hommes. L'Estrac fut vainqueur. Montmaur étant venu à son tour, l'Estrac s'enferma dans Châteauneuf, puis obtint par capitulation le droit de passer, ce qu'il fit avec gloire et sans causer de dommage.

Au milieu de ces guerres et du schisme qui durait toujours, toutes les règles de discipline et de moralité s'affaiblissaient nécessairement. Les évêques ou prélats employés par le roi dans le gouvernement, dans les ambassades et dans les finances, résidaient fort rarement dans leurs diocèses, et se faisaient suppléer par des vicaires. Le relâchement avait pénétré dans les abbayes et dans toutes les classes du clergé. « Alors, » dit dom Vaissète, d'accord en cela avec l'abbé Legrand, « il faut convenir que les hommes « d'église furent communément plus soigneux de conserver leurs « prérogatives que d'édifier les populations par leurs exemples. » La noblesse, ajoute-t-on, « ne se piquait que d'une valeur brutale « et se croyait tout permis. Le soldat mal payé ne vivait que de « brigandage. Le paysan n'était point en sûreté dans sa maison. « On ne pouvait marcher qu'armé. On n'entendait parler que « d'assassinats, de violences de toutes sortes. Les rémissions qu'on « donnait alors faisaient frémir; et à peine y avait-il un homme « de guerre qui n'eût eu besoin d'une abolition (1). » Il ajoute

(1) Tome I, fol. 4.

Digitized by Google

que ces désordres commencèrent après la journée de Poitiers; qu'ils augmentèrent beaucoup sous les règnes suivants, et qu'ils duraient encore à l'époque de l'avénement de Louis XI.

Tel était le désordre des mœurs, que l'on nomma un conseil de réformateurs ayant pouvoir souverain. Cependant un rayon de joie perça cette sombre nuit. La reine Isabeau de Bavière eut un fils. On le nomma Louis, du nom de son oncle. Charles VI déclara qu'il serait dauphin à quatorze ans. Le 7 août suivant, l'église de Die rendit hommage au roi, et à ce prix elle retrouva (1) un peu de repos : ainsi s'étendait le pouvoir delphinal.

Montmaur étant mort le 24 mars 1400, François le Maingre dit Boucicault, le frère du maréchal, lui succéda comme gouverneur. Le nom de ces hommes de guerre, seigneurs de la Touraine, est déjà connu par de grands services, et le sera encore davantage. Le maréchal, en octobre 1392, avait déjà tenu les états d'Auvergne à Clermont. Ceux que François le Maingre assembla à Romans exprimèrent le vœu qu'il n'y eût plus d'empiétement des juridictions ecclésiastiques sur les juridictions ordinaires. Le moment était singulièrement choisi, puisque depuis trente ans les juges laïcs empiétaient sur les attributions des autres. On voit que le 15 juillet 1401 l'archevêque de Vienne, Thibaut de Rougemont, se fait solennellement rendre sa juridiction temporelle. Le prélat s'attire d'autres ennemis : une affreuse guerre s'élève entre lui et les sires de Torchefélon. Le gouverneur y prend part contre lui.

C'était un des malheurs de ces temps que dans ces guerres seigneuriales les prélats fissent usage de leurs armes pontificales. Ils excommuniaient leurs adversaires : il y avait donc ainsi confusion du temporel et du spirituel. Parfois, comme ici, les nonces annulaient l'excommunication. Il y eut en définitif saisie du temporel de l'archevêque; et le chancelier Arnaud de Corbie, secondant le gouvernement, l'archevêque Thibaud fut obligé de briguer l'archevêché de Besançon. Il s'en alla donc dans cette ville; et Jean de Naut, évêque de Valence, lui succéda à Vienne. celui-ci se montra plus favorable à l'abandon de la temporalité épiscopale et canonicale. En France depuis un siècle il n'avait été que trop question des luttes du sacerdoce, même des souverains pontifes et des ordres les plus respectés, avec le pouvoir civil. On n'avait pas plus oublié Philippe le Bel, que Boniface VIII, Clément V et l'horrible affaire des templiers; luttes fort scandaleuses, où l'on voit des abbés user du droit d'excommu-

(1) Chorier.

Digitized by Google

nication. Ainsi, pour ne pas sortir de notre province, dans le douzième siècle, l'abbé de Saint-André de Viennois excommunie ceux qui, dans le pays dit *le Val des jardins*, prendraient part aux dévastations de la terre que l'abbaye y possédait. Tantôt les chefs d'ordre se dirent abbés par la grâce de Dieu comme Guillaume de Mirabel avant 1308, ou ils se font honneur de leur élection comme François de Martel devant l'archevêque de Vienne (1); tantôt ils sont bénéficiers du saint-siége, comme Benoît de Montferrand de Bresse fait abbé par Pie II, malgré l'élection canonique de Humbert, son neveu (2).

En août 1404 Louis de Poitiers, qui n'avait point d'héritiers directs et ne voulait pas enrichir la maison de Saint-Vallier, cédait au roi dauphin l'héritage de ses comtés de Valentinois et de Diois, moyennant 50,000 écus pour payement de ses dettes. Ainsi titres, droits, juridictions, terres, populations, existences même des personnes, tout se livrait à prix d'argent : tel était l'usage; c'était un reste de la barbarie originelle des nations du Nord. En 1419 ce marché subit quelques modifications.

La principauté du Dauphiné avait ses officiers comme le royaume de France, et dans ce temps Jean de Torchefélon était maréchal du Dauphiné.

Le pouvoir delphinal en s'étendant devint plus absolu. Le gouverneur entreprit de défendre la chasse à la noblesse; il faisait là ce qu'avaient fait, en France, Philippe IV et Louis X. C'était risquer de ne pas être obéi. Le sire de Montmaur s'étant avisé de chasser un cerf en compagnie, Boucicaut le fit enlever et l'enferma au château de la côte Saint-André : mais 800 gentilshommes vinrent en armes devant le château, et le gouverneur jugea prudent de s'esquiver. Cela se passait pendant la maladie du roi Charles VI.

En l'absence du lieutenant royal, c'était le conseil delphinal en corps qui gouvernait. Guillaume d'Aire, homme plus modéré, succéda à Boucicaut. Son début fut heureux; il calma une guerre privée qui s'élevait entre le seigneur de Groslée et le comte de Valentinois.

L'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Théodat, crut s'apercevoir qu'on en voulait aux souverainetés épiscopales. Il se démit volontairement de la sienne en faveur du roi-dauphin. C'était le seul moyen d'être efficacement protégé contre les compagnies. En avril 1410 le dauphin Louis, marié à Marguerite de Bourgogne, entra

(1) Chorier, *Notes sur son histoire*.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

en possession du Dauphiné. C'était un prince pieux. Alors le comte de Savoie fut arrêté à Paris, et forcé de rendre au dauphin l'hommage qu'il ne croyait devoir qu'à l'empire. Ce que Louis fit de plus remarquable fut de forcer Béraud III, dauphin d'Auvergne, à substituer sur ses armes un dauphin mort au dauphin vivant. Il périt à Azincourt. Selon Fleuri il serait mort le 25 décembre suivant, d'un flux de ventre, non sans soupçon de poison. Sa veuve épousa ensuite le connétable comte de Richemont. Ce fut une femme d'un grand mérite. Elle conserva le nom de madame de Guyenne, et elle contribua beaucoup aux desseins de pacification entre les princes.

Cependant l'empereur Sigismond prit à tâche de mettre un terme au schisme qui affligeait la chrétienté. Après le concile de Pise, 25 mars 1409, où étaient 25 cardinaux, 300 évêques et 280 supérieurs religieux, et d'où sortit l'élection d'Alexandre V, à qui Jean XXIII ne tarda pas à succéder, le concile de Constance fut, par les soins de l'empereur, réuni le 5 novembre 1414. Sigismond s'y rendit la veille de Noël. Là furent condamnées les doctrines du cordelier Jean Petit, de Jean Hus, de Jérôme de Prague, de Pierre de Dresde et du curé Jacobel, souteneurs des propositions du professeur Wiclef, d'Oxford, et autres thèses non moins répréhensibles. Or Jean Petit prétendait, par exemple, que, laïque ou ecclésiastique, le seigneur en état de péché mortel n'était ni seigneur, ni prélat, ni évêque ; il soutenait que chaque particulier avait le droit de tuer celui qui, par fraude ou sortilége, attente à la vie de son seigneur ; en sorte que pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans il suffisait d'affirmer que, par sortilége, il avait causé la démence du roi.

Dans la XIIe session on arrête que l'élection du pape se fera en dehors de Balthasar Cossa ou Jean XXIII, de Pierre de Lune ou Benoît XIII et de Ange Coravio ou Grégoire XII. Jérôme de Prague avait soutenu ce qu'on appelait les universaux de logique, voyant en eux, non une doctrine, mais une forme propre à la discussion. Il déclara renoncer à cela, et il jura qu'il persévérait dans la foi de l'Église catholique. Parmi les Pères on a remarqué avec raison Pierre d'Ailly, cardinal de Cambray, et son ami Gerson, tous deux ici à la tête de la nation de France, comme on disait, et représentants de l'université. Ils soutenaient la prééminence du concile œcuménique ; ils demandaient la paix de l'Église et une plus ferme discipline en son sein.

Gerson prit toujours l'initiative des plus sages mesures à l'occasion de la soumission de Jérôme de Prague, dont il demandait l'é-

Digitized by Google

largissement ; il fit un discours remarquable sur les rétractations des hérétiques, qui trop souvent retombaient dans leurs fautes. On remarquait dans le concile des zélateurs ardents qui cherchaient déjà à rendre d'Ailly et Gerson suspects d'hérésie, tant les passions étaient exaltées !

Pour la paix il fallait obtenir la démission des trois titulaires actuels. Benoît XIII, le plus opiniâtre, était en Catalogne. L'empereur résolut de l'y aller trouver : il se mit donc en route, après la XVIe session, pour Nice et pour l'Aragon, avec l'archevêque de Tours, maître Dubreuil, et à la tête des quinze commissaires désignés par le concile pour décider Pierre de Lune à se démettre. Le 2 août, Sigismond fait une entrée magnifique à Vienne en Dauphiné. Il reçoit de la ville 300 florins d'or ; et il renouvelle ses anciens priviléges. Il est à Montpellier le 13 août. Dès qu'on eut avis au concile, le 2 octobre, que l'empereur et le roi d'Aragon étaient à Perpignan en conférence avec Benoît XIII, on chanta le *Te Deum*.

Toutefois, Benoît, au lieu de se démettre, lança peu après, d'un petit lieu dit *Paniscole*, une bulle d'excommunication contre le roi d'Aragon et contre le concile. De Narbonne Sigismond alla à Paris dans le mois de janvier, en vue de travailler à la réconciliation de la France avec l'Angleterre. Là, comme s'il avait oublié qu'un roi de France ne relève que de Dieu et de son épée, on sait qu'il osa faire un chevalier en plein parlement. L'empereur fit aussi acte de souveraineté en Dauphiné. Arrivé à Lyon le 4 février, il confirma les priviléges de Vienne ; il donna aux habitants deux foires franches, et aux gentilshommes le droit de pêcher dans le Rhône et de chasser dans leurs terres, même à six lieues à la ronde. Enfin, en passant à Chambéry le 19 février, il érigea le comté de Savoie en duché, en faveur de l'illustre Amédée VIII.

Par suite de l'absence d'exactitude en toute limitation, quelque autorité du dauphin existait encore à Vienne à côté de la temporalité ecclésiastique. De graves démêlés s'élevèrent entre les gens de Vienne et l'archevêque. Il y eut lutte, sédition d'un côté, excommunication de l'autre, et appel au concile de Constance. On prit pour arbitre précisément l'ancien archevêque Thibault de Rougemont ; et il y eut un traité d'accommodement le 8 avril 1417.

Au dauphin Louis avait succédé le dauphin Jean, son frère. Mais Jean mourut presque aussitôt, le 5 avril 1417. Alors Charles fut dauphin. On le sait, il eut bientôt à lutter contre la détestable politique d'Isabeau de Bavière, sa mauvaise mère ; et le Dauphiné,

Digitized by Google

grâce à l'éloignement du foyer de l'incendie, fut un de ses meilleurs point d'appui. Comme gouverneur de cette province, Jean d'Angennes, seigneur de la Loupe, avait succédé à Guillaume d'Aire. Jean d'Angennes lui-même étant mort, un des premiers actes du dauphin Charles fut de nommer à cette place importante Henri de Sassenage.

Comme le marquis de Saluces était mineur, Valérien, son frère naturel et régent du marquisat, imagina, la France étant en feu, de rançonner le Dauphiné. Des arbitres pacifièrent heureusement le différend. L'empereur, on devait s'y attendre, parla aussi par écrit de ses prétentions sur le Dauphiné. On éluda toute réponse caractéristique. On remarqua que le traité de novembre 1418 entre le duc de Bourgogne et Sigismond semblait confirmer l'empereur dans la possession du Dauphiné. On laissa tomber ces prétentions dans le néant.

A cette époque, le Dauphiné eût pu jouir d'une tranquillité que la France était loin d'avoir ; mais la diversité des partis, en matière politique et religieuse, créait trop souvent, même là, une sorte d'anarchie dans les familles. Ainsi Jean de Poitiers, évêque de Valence, était un grand prélat et un bon serviteur du dauphin, tandis que Charles de Poitiers, évêque de Langres, servait le duc de Bourgogne.

Après la sanglante tragédie du pont de Montereau et le traité de Troyes qui en fut la conséquence, le dauphin, qui n'avait que seize ans, puisqu'il est né en 1403, dut s'attendre à l'inimitié persistante du duc Philippe. Il avise donc de son mieux à organiser ses moyens de défense. Le traité, on le sait, le déclarait déchu de tout droit, et Catherine, fille de Charles VI, en épousant le roi anglais Henri V, lui transmettait, disait-on, tout droit de succéder à la couronne de France. Ce traité fut signé du duc Philippe le 2 décembre, puis encore ratifié à Arras le 25 janvier suivant. C'est le 21 mai que fut signée, sous le nom de paix, la coalition dans la cathédrale de Troyes, et le 3 juin que fut célébré le mariage. Les Anglais prirent si bien ce traité au sérieux, que dès 1420, c'est-à-dire même du vivant de Charles VI, Henri V fit frapper à Rouen une monnaie très-significative. Isabeau de Bavière prit la plus grande part à ces actes politiques. On a voulu de nos jours diminuer la réprobation qui pèse dans l'histoire sur la mémoire de cette reine dénaturée (1) : mais, tant qu'on ne nous aura pas dé-

(1) *Biographie de M. Vallet de Viriville.*

Digitized by Google

montré comment une mère déshérite son fils sans manquer à ses devoirs, nous croirons Isabeau inexcusable.

Le dauphin Charles, comme étourdi du coup dont Jean sans peur était tombé, va d'abord dans l'Orléanais et dans le Berry (1) avec un petit nombre de fidèles. Parmi ces derniers on a particulièrement remarqué Pierre de Frottier, son grand écuyer, comme l'un des plus compromis dans la scène du rendez-vous. Ce personnage, seigneur de Pressigny, fut pendant un temps éloigné de la compagnie du roi. Quand il rentra en faveur, Charles VII lui accorda de rendre ses comptes seulement d'une façon approximative. « Ces délais du compte montrent (2) combien l'administra- « tion des finances était irrégulière. » Cette chroniqne de Jean Chartier nous met au courant de beaucoup d'usages qui font mieux connaître ce temps-là. Il paraît que, pour obtenir des chevaux plus de force pour un long trajet, on leur lavait le bas des jambes avec du miel et du vin, que les officiers avaient droit à certains émoluments en nature, que les objets de consommation n'étaient pas toujours bien payés par les maîtres de l'hôtel du roi, que de 1422 à 1423 le passif du trésor royal s'accrut, et que, le crédit étant obéré, il ne fut pas aisé d'y pourvoir (3). Là on voit aussi que le vert était la couleur que le roi préférait; que sa devise était aux trois couleurs, rouge, blanc et vert; que tel était son drapeau à son entrée à Rouen (4). On sait que dans le tableau de Fouquet qui le représente en 1458 à l'assemblée de Vendôme, il porte les mêmes couleurs; que d'ailleurs ces signes n'avaient rien de bien fixe, puisqu'il prit aussi, comme son père, le soleil pour emblème.

On sait que la monnaie du roi d'Angleterre portait *Henri roi des Français*, et que deux siècles et demi plus tard les rois de la grande Bretagne s'intitulaient encore rois de France. On crut réunir toutes les apparences du droit, en obtenant le 23 décembre de Charles VI une sentence d'exclusion contre son propre fils. Dès le 5 juin ils ouvrirent les hostilités par le siége de Sens.

Le dauphin en appelle aux sympathies de la France; et s'il y a dans sa vie un trait saillant, c'est de n'avoir pas désespéré alors de son droit et du bon sens de son pays. Peut-être était-ce porter un peu loin sa confiance dans les étrangers que de donner l'épée de connétable au comte Buchan, qui la veille de Pâques avait été vic-

(1) *Jean-Chartier*, édit. de M. de Viriville.
(2) Vallet de Viriville, t. III, p. 314.
(3) *Chroniques de* Jean Chartier, t. III, *Comptes de* Charles VII.
(4) Vallet de Viriville, p. 297.

Digitized by Google

torieux du duc de Clarence. Que ne fut-il toujours aussi reconnaissant des services rendus!

Le vrai parlement ayant été par le dauphin-régent transféré à Poitiers, il y eut un parlement d'origine anglaise qui continua de fonctionner à Paris. On convient (1) « que cette dernière cour, « quand elle ne fut pas égarée par des motifs politiques, rendit « bonne justice et soutint de sages principes ».

Le dauphin-régent mit à profit les sympathies dont il était assuré au centre de la France : il devait particulièrement, pour le rétablissement de son autorité, compter sur le Dauphiné et sur le Languedoc. De ce côté-là, malheureusement, il avait contre lui les princes d'Orange, Jean puis Louis de Châlon, et le duc de Savoie Amédée VIII, partisans de la Bourgogne; et il pouvait peu s'appuyer sur Jean de Foix.

A la fin de 1419, avant d'ouvrir les hostilités comme régent de France, il vient dans le Dauphiné. Là, non par ordre impératif, mais d'un ton très-modéré, il convoque le ban et l'arrière-ban. C'était le moyen d'être ponctuellement obéi d'une population belliqueuse et robuste, mais attachée à ses droits.

Le prince d'Orange, repoussé du Languedoc par le comte de Foix, s'était présenté sans succès devant Vienne. Les Dauphinois voyaient leur ennemi dans l'ennemi du dauphin. Les cruautés commises par les Bourguignons, en forçant le château dit d'*Anjou*, avaient encore rendu ce prince plus odieux. Dans ces guerres atroces, on ne reconnaissait plus ni droit ni retenue. Les femmes étaient fort mal traitées, et l'on cite l'affreuse mort de Marguerite de Bressieu. Dès que l'ennemi surprit Sainte-Colombe, le bailly de Lyon descendit le Rhône avec un secours. Sa présence raffermit le courage des habitants, et l'ennemi se retira.

Le dauphin, s'étant mis en campagne, descendit de Lyon à Vienne. Non-seulement on l'y accueillit avec sympathie, mais on lui fit don de 800 florins d'or, excellente aubaine dans l'état où il était; il reçut du chapitre, pour quatre ans, le commandement du Pipet. Là Charles VII accorde à Lyon deux foires (2) semblables à celles de Champagne pour les priviléges. « Ainsi, dit Cho- « rier, Vienne a été comme le canal par où a passé dans Lyon ce « grand commerce qui en a fait une des plus importantes villes du « monde. » Ce qui serait vrai si en réalité Louis XI n'avait fait bien davantage par des édits qu'il sut mettre à exécution.

(1) Le marquis de Pastoret.
(2) Février 1419.

Digitized by Google

Charles songea d'abord, et fort à propos, à assurer les communications avec le midi par le pont Saint-Esprit. La prise de cette ville facilita la conquête de plusieurs autres, et par là ses relations avec le Languedoc furent solidement établies. Ainsi son parti, qui était en effet celui de l'ordre et du patriotisme, ne cessa de se fortifier de ce côté.

Cependant Louis de Saint-Vallier, mécontent de perdre l'héritage du Valentinois, s'avisa de surprendre Louis de Poitiers, son cousin, et de le jeter en prison avec Lancelot, fils naturel de celui-ci. Le comte traita sous les verroux, le 8 août 1416, promit de ratifier en liberté et ratifia en effet; mais avant de mourir il revint au premier projet.

Cette famille de Poitiers a une grande célébrité dans ces contrées, et particulièrement dans les comtés de Valentinois et de Diois. On en connaît l'origine : vers 1140 la comtesse de Marsanne avait beaucoup à souffrir de la guerre que lui faisaient les compagnies et même les évêques de Valence et de Die. Sur les entrefaites, Aymar, surnommé de Poitiers, parce qu'il était fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, vint dans la contrée à la tête d'un certain nombre d'aventuriers. La comtesse l'ayant prié de lui prêter main-forte, « il lui donna très-grand secours; il conquit « plusieurs châteaux et villes ès dits pays de Valentinois et Diois. « Pour le récompenser de ses services, elle lui offrit de lui donner « la moitié de toute sa terre, ou bien qu'il lui plût la prendre toute « entière, en prenant aussi à femme une sienne fille qu'elle avait « seulement. Laquelle fille il prit en mariage, et fut seigneur de « toute la terre. » Fait raconté par la comtesse, d'après une enquête faite à Romans en 1421 (1).

Louis II de Poitiers, dernier comte de Valentinois et Diois, n'avait que deux filles. Pour se venger de la violence que le seigneur de Saint-Vallier lui avait faite, il écrivit, à Baix, le 22 juin 1419, un testament nouveau, par lequel il instituait son héritier universel le dauphin Charles, fils du roi Charles, à la charge de payer 50,000 écus à ses exécuteurs testamentaires pour acquitter ses dettes et accomplir ses legs. En cas de refus, il lui substituait le duc de Savoie. Il mourut le 4 juillet suivant.

A sa mort Louis de Saint-Vallier prit le titre de comte de Valentinois et Diois, en vertu de la donation antérieure au testament. Mais Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné, et le conseil delphinal soutinrent contre lui les droits du dauphin Charles. Le 16

(1) *Art de vérifier*, t. III, p. 260.

Digitized by Google

juillet 1419 Louis de Saint-Vallier offrit de s'en rapporter à ce qui serait décidé par le conseil du dauphin. Enfin, par un traité fait à Bourges, le 4 mai 1423, Louis céda au roi Charles VII tous ses droits sur la succession du comte Louis, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7,000 florins d'or. Depuis lors les deux comtés sont restés unis au Dauphiné. Le pape Sixte IV, profitant en 1482 de l'affaiblissement du roi et de son voyage à Saint-Claude, obtint pour ces deux comtés une promesse de restitution. Mais il n'y avait ici rien à restituer au saint-siége; cette concession n'eut donc pas de suite. Plus tard il y eut don à Diane de Poitiers, mais sans hérédité.

Du Pont-Saint-Esprit, le dauphin va affermir son autorité dans le Languedoc. Cette grande province, malgré le morcellement féodal qu'elle avait subi comme les autres, était un des meilleurs et des plus antiques fleurons de la couronne. Dès 1400, en exécution de l'ordonnance qui défendait les guerres privées, le maréchal de Sancerre, connétable et sénéchal de Toulouse, étouffa celle qui s'élevait pour refus d'hommage entre le sire de Barbazan et Matthieu de Foix, comte de Pardiac. Il n'hésita même pas à saisir et à enfermer ce dernier, qui avait refusé de s'en tenir aux articles de la pacification.

Là, à cause de la présence et du voisinage des Anglais, maîtres de la Guienne, les deux partis se balançaient; et, quoique le sentiment national dominât, la faction des Bourguignons, à laquelle la Castille et la Navarre étaient favorables, n'était point sans crédit. Dès la révolution que les Bourguignons opéraient à Paris en 1418 par des assassinats en masses, on voit le dauphin prendre le titre de régent, surtout pendant la maladie de son père, nommer des gouverneurs en plusieurs provinces, désigner particulièrement Renaud de Chartres, archevêque de Reims, pour son mandataire, lui donner pour lieutenants des guerriers dévoués à sa cause, tels que le seigneur de Villars; et ce dernier, pour l'entretien des troupes levées à ses frais, vendre sa vaisselle d'or et d'argent, acte patriotique, qui mérite d'être mentionné.

Pendant cette guerre de partisans ou de compagnies luttant avec acharnement sur tous les points du royaume, il serait difficile de citer ou de suivre la plupart des faits d'armes. Il y a même à une si grande distance des actes fort importants que les histoires locales les plus développées passent sous silence ou signalent avec doute; mais il y a des actes de mauvaise foi ou de cruauté dont il est utile que le souvenir se conserve. Ainsi quand Henri V entre à Rouen, il célèbre sa venue en faisant pendre trois des

Digitized by Google

plus notables bourgeois. D'un autre côté, quand le dauphin eut pris Nîmes, le 6 avril 1420, il assiège le Pont-Saint-Esprit, où les Bourguignons de la garnison sont les uns faits prisonniers, les autres « passés au fil de l'épée ».

Perdre Melun, que le sire de Barbazan défendait si bien, était un dommage; mais ce n'était pas une raison pour Charles de Bourbon, qui prit Aigues-Mortes le 20 février, de faire décapiter le chef de la garnison et plusieurs des siens. Charles fut certainement mieux inspiré lorsque, par lettres de Carcassonne, mai 1420, pour récompenser les gens de Toulouse de leur fidélité, et selon le vœu des états, il y fonda un parlement, qui s'ouvrit le 29 mai suivant.

Il apprend avec beaucoup de sang-froid le deuil de la capitale, les marques de sympathie données par les Parisiens au gouverneur de leur ville, le comte de Saint-Pol, le manifeste de son père écrit à Troyes le 17 janvier contre lui et contre ses droits, les projets de vengeance du duc Philippe, que sa propre mère Isabeau appuie très-vivement, l'affreux traité de Troyes, du 20 mai, qui le déshérite et appelle l'Anglais à régner à sa place, enfin le mariage de Catherine de France, sa sœur, avec Henri V; rien ne le déconcerte, rien n'abat son courage. Une injuste sentence est portée contre lui; il compte sur son droit, dont nul sur la terre ne peut le dépouiller, et, plein d'espoir dans l'appui du ciel, il entreprend de délivrer la France de l'étranger. Ce fut certainement là le plus beau moment de sa vie.

On a souvent dit que les états du royaume furent appelés à sanctionner le traité de Troyes. Cela est inexact. Il y eut, il est vrai, le 29 avril, quand on connaissait déjà les principaux articles du traité qui allait se signer, une assemblée très-solennelle au parlement, et après une longue harangue de Jean Leclerc, sur les difficultés de la circonstance, les dispositions capitales du traité furent, sur la demande du chancelier, approuvées par une sorte d'entraînement, par un *oïl* généralement acclamé; les états ne furent convoqués que pour le 6 décembre. Ils se réunirent à l'hôtel Saint-Paul. Il y eut des demandes pécuniaires, selon Félibien, historien de Paris. Il fut décidé qu'on porterait à la monnaie une certaine quantité de marcs d'argent de 8 fr. et qu'on n'en retirerait que sept; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu ni approbations ni remontrances. Il est probable qu'on a évité de provoquer toute manifestation trop accentuée de l'opinion.

Le succès de Baugé, obtenu le samedi 22 mars 142$\frac{1}{2}$, par le vicomte de Narbonne, le maréchal de La Fayette et le comte de

Digitized by Google

Buchan contre le duc de Clarence, fut regardé comme de bon présage. Ce fut une sorte de compensation aux calamités de cette année pleine de fléaux. On put encore bien augurer du mouvement populaire qui se manifesta quand les soldats du duc d'Exester (1) conduisirent à la bastille, en février 1421, le seigneur de l'Isle Adam, alors fort aimé. Mais la perte de Meaux, après un long siége et malgré une vigoureuse défense de six mois, fut, la même année, un grave échec pour la cause du dauphin. C'est dans le midi et dans les provinces centrales de France, entre la Loire et les Pyrénées, que Charles VII trouvera des ressources et son plus ferme appui.

Dès le commencement de cette guerre, le parlement anglais, c'est une justice à lui rendre, ne partagea point l'engouement de la nation. Il ne se laissa point éblouir par quelques succès. Réuni le 2 mai 1420, il confirma volontiers ce qu'on était convenu d'appeler la paix de Troyes; mais il ne se fit pas illusion sur les difficultés d'une pareille entreprise; et malgré quelques petites victoires, dont on faisait grand bruit, il se plaignit, en déclarant que la conquête de la France ruinerait l'Angleterre. On était cependant en bonne voie, car le parti bourguignon était parvenu à faire jurer au duc de Bretagne, avant la mort de Henri V, d'observer la coalition de Troyes.

On s'étonne que le dauphin, sans doute pour donner au comte de Clermont le poste de gouverneur du Languedoc, le retire au comte de Foix, et qu'il risque ainsi de s'en faire un adversaire puissant. Heureusement le patriotisme du comte résista aux sollicitations de ses ennemis, et il ne tarda pas à se réconcilier avec le roi. C'est encore un bonheur qu'entre le duc de Savoie et le prince d'Orange il se soit élevé des prétentions rivales touchant le comté de Genève. Le dauphin a beaucoup à faire : tout ce qui neutralise les forces de ses adversaires est un avantage pour sa cause.

Mais que penser de ce qui se passe à Béziers? Cette ville, par attachement au comte de Foix, avait fermé ses portes à Charles de Bourbon, lieutenant du dauphin. Il fallut en faire le siége. La capitulation offerte au comte de Clermont fut signée; le dauphin même, qui était venu au camp, donna des lettres d'abolition. Ses troupes y entrèrent donc; mais l'année suivante Charles de Bourbon *punit rigoureusement la ville*. Charles VII sentit bientôt la nécessité de se rapprocher du comte de Foix : ainsi, revenu à Béziers, le 8 octobre 1422, il permit à la ville de prendre, sur les

(1) Félibien, *Hist. de Paris.*

Digitized by Google

68,000 livres votées par les communes du Languedoc, les 16,000 moutons d'or qui étaient dus au comte.

Comme si la guerre avec l'Anglais n'avait pas été un assez grand malheur, un corps de brigands bourguignons qu'on porte à 800 hommes d'armes, sous les ordres du capitaine Rochebaron et d'autres chefs, dévasta les pays d'Auvergne, de Limousin et de Gévaudan. A la tête de la noblesse de ces contrées, Bernard, comte de Pardiac, Imbert de Groslée, bailly de Lyon et les sires de Lafayette et de Beauchatel, marchèrent et rendirent le calme à ces provinces, du moins pour quelque temps; car, malgré les défenses plusieurs fois répétées, les guerres privées ne discontinuaient pas, et, comme dit très-bien Chorier, qui a parfois des éclairs de bon sens, « le commencement de ce règne ne fut qu'une confusion de « malheurs, de révoltes et de pertes ».

Après une tentative inutile pour faire enlever Cosne par le vicomte de Narbonne, le dauphin s'était retiré dans le Velay. Il était à Espali, près le Puy, lorsque, le 25 octobre 1422, il apprit la mort de Charles VI, son père. Alors donc il était roi. Mais sa royauté, sacrifiée par le traité de Troyes, était à conquérir. Henri V, dont la veuve Catherine de France épousa ensuite Owen Tudor, était mort presqu'en même temps que Charles VI. Henri VI, fils du roi anglais, jeune enfant réservé à bien des infortunes, fut, à Notre-Dame, proclamé roi d'*Angleterre* et de *France!* Quant à la reine douairière, elle donna à son second époux trois fils : Edmond, l'aîné, épousa Marguerite, fille unique de Jean de Beaufort, duc de Somerset, de laquelle est né Henri de Richemont, qui fut le roi Henri VII. A cette proclamation d'un roi étranger le peuple murmura : on assure qu'aucun des princes du sang n'en voulut être témoin.

Les loyaux défenseurs de la couronne de France occupaient, dans l'Aquitaine, les provinces au sud de la Loire. Tandis que la moitié de la France militait à contre cœur pour l'étranger, le Dauphin é marchait vaillamment tout entier pour la patrie. De Blois et d'Orléans les Français faisaient incursion dans la Beauce, rayonnaient vers Sens et Auxerre et menaçaient le Nivernais. La maison d'Anjou, d'abord fidèle à Charles VII, pactisa ensuite avec les Bourguignons. Au sud-est le bailly de Lyon, sire de Groslée et Bernard d'Armagnac menaçaient la basse Bourgogne. Mais que de villes et de provinces absentes! Elles soupiraient toutes pour la France; l'ennemi en armes les en séparait : telles étaient, à l'est, la Bourgogne et la Champagne, au sud la Guienne, au nord l'île de France, la Picardie, la Normandie. La Bretagne, à l'ouest,

Digitized by Google

oscillait, presque plus favorable à l'Angleterre qu'à la France.

Les ouvertures de paix, favorisées à Bourg en Bresse, par l'intervention d'Amédée VIII, entre les députés de Charles VII et le chancelier de Bourgogne, maître Raolin, n'aboutirent pas. La lutte continua donc. Charles y paraissait le moins fort à cause des revers antérieurs; mais les aspirations des peuples et un sentiment de répulsion contre le joug de l'étranger étaient pour lui. Les campagnes comme les villes avaient les Anglais en horreur. De fait, c'est cette aversion d'une domination étrangère qui délivra la France. Mais le mal parut s'aggraver. Jean V, duc de Bretagne, avait d'abord traité avec le dauphin; le 17 avril 1423 il signe à Amiens une alliance avec les ducs Philippe et de Bedford, frère de Henry V, par laquelle il reconnaît le traité de Troyes, c'est-à-dire la déchéance de Charles VII. Il y fut excité, dit-on, par Artur, comte de Richemont, son frère, qui songeait alors à épouser la veuve du dauphin Louis, sœur de Philippe. Il y eut en outre un traité personnel entre Philippe et Artur, où l'on se fit mutuellement des réserves et concessions, dont quelques-unes étaient favorables aux droits du roi; conventions qui laissent entrevoir l'arrière-pensée d'un rapprochement avec Charles VII. Artur de Richemont épousa donc (1) madame Marguerite, cette femme remarquable qui concourut efficacement à la pacification des siens et de la France.

Les Anglais se servirent aussi des alliances de famille pour augmenter leur pouvoir et prendre pied sur le continent. Tandis que Humfroi, duc de Glocester, se créait des intérêts dans les provinces du nord en épousant, en 1625, Jacqueline de Hainaut, divorcée d'avec son cousin Jean IV, le duc de Bedfort célébrait à Troyes, en juin 1423, son mariage avec Anne de Bourgogne, une des plus jeunes sœurs du duc Philippe. Régent au nom de Henri VI, en menant à Paris sa jeune épouse, il emporta la petite ville de Pont-sur-Seine, dont il fit périr la garnison. Les gens d'Orsay auraient éprouvé le même sort si Anne de Bourgogne n'eût vivement demandé leur grâce.

Au fait ces mariages, au lieu de profiter aux Anglais, tournèrent contre eux. Philippe, qui avait à les combattre dans le Hainaut, ne pouvait guère être leur fervent allié en France. La lutte était engagée partout. Heureux de recevoir à son aide quelques milliers d'Écossais sous les ordres du comte de Buchan et de Jean Stuart, comme on l'a vu à Baugé, Charles VII donna au premier de ces chefs l'épée de connétable; bientôt même il nomma le comte de

(1) Fin de sept. 1423.

Digitized by Google

Douglas duc de Touraine et lieutenant général du royaume. Il était jeune. Il fut peut-être reconnaissant à l'excès; plus tard il ne saura pas l'être assez. Les Écossais, avec quelques milliers d'Italiens soudoyés dans le Milanais et dans le voisinage des Alpes, étaient les seules troupes auxiliaires du roi.

De l'autre côté, les chefs mettaient tout leur soin à apaiser les zizanies toujours près d'éclater entre les Anglais et les Bourguignons. L'échec de Crevant (1), où les Écossais firent de grandes pertes, fut médiocrement réparé par le succès de la Gravelle aux premiers jours d'août. Dans la Picardie et le Vermandois combattaient les plus habiles chefs, Jean de Luxembourg pour la Bourgogne, Saintrailles, Dunois et d'autres pour la France.

Le mariage du roi fut un événement notable. Dès le 18 décembre 1410, c'est-à-dire à sept ans d'âge, le dauphin Charles, cinquième fils du roi Charles VI, avait été fiancé à Marie d'Anjou, troisième fille de Louis II d'Anjou, roi de Sicile et d'Yolande d'Aragon, mariés en 1400. La fiancée était encore plus jeune que le dauphin. Ils furent mariés au château de Tours. Par contrat de décembre 1413, Charles VI s'engagea à lui assigner un douaire convenable. Est-il certain, comme l'affirme M. Chalmel (2), que le roi lui ait donné le duché de Touraine par lettres patentes de Bourges du 27 mai 1423, enregistrées par la chambre des comptes le 2 juin suivant? On ne concevrait pas alors comment le 19 avril 1424 le roi, pour récompenser les Écossais, nomme titulaire du duché de Touraine, Archibald, comte de Douglas; comment, par lettres du 25 avril suivant, il enjoint expressément à la chambre des comptes de vérifier les dites lettres nonobstant toute opposition; comment, le 7 mai, le comte de Douglas fait solennellement son entrée à Tours par la porte de Notre-Dame-la-Riche et est reçu, selon l'usage, chanoine de Saint-Gatien puis de Saint-Eudes. Le sire de Douglas ayant été tué quatre mois après à Verneuil, le duché de Touraine, au lieu de revenir à Marie d'Anjou, passa à Louis d'Anjou, son frère, pour acquittement d'une dette contractée par le roi. On voit donc le 2 janvier 1425 Yolande, mère de Marie, entrer solennellement à Tours.

Si Charles avait promis ce duché à Marie d'Anjou, il paraît qu'il n'a guère mieux tenu cette promesse que d'autres, puisque Louis XI, la première année de son avénement, a été obligé de constituer un douaire à sa mère, et même un apanage à son frère, comme on verra.

(1) 31 juillet 1424.
(2) Histoire de Touraine.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Baptême de Louis. — Le comte de Richemont. — Ce que fait le roi. — Enlèvement des ministres. — Orléans et la Pucelle. — Le Sacre. — Barbazan et les cages de fer. — La croisette et Bulgnéville. — Désaccord entre Anglais et Bourguignons. — Mort de la Pucelle. — Naissance du comte Charles de Charollais. — Éducation noble d'alors. — Préparation à la paix d'Arras. — Administration du dauphin en Languedoc. — Son courage à Montereau. — Concile de Bâle. — Ordonnance des gens d'armes. — Louis dans le midi.

Pendant que la guerre grondait contre l'étranger sur plusieurs points et que nos adversaires nommaient Charles VII le roi de Bourges, dans cette ville même naissait, le samedi 3 juillet 1423, le dauphin Louis. Cette naissance d'un héritier de la couronne causa partout beaucoup de joie (1). Monstrelet affirme qu'on s'en réjouit même à Tournay, ville française, au milieu de la Flandre. L'enfant fut baptisé le 4, dans l'église de Saint-Étienne, par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon. Jean, duc d'Alençon, fut son parrain. Il ne porta ni le nom de son père, à cause des malheurs du règne précédent, ni le nom de son parrain, à cause de la captivité du roi Jean. Sa nourrice s'appelait Clémence Fillone, Duclos la nomme Jeanne Pourponne. Elle aurait reçu, le 27 novembre 1447, la somme de 15 livres qui dut l'aider à vivre. Suivant Fontanieu, le 20 janvier 1451, le roi lui fit une pension.

Claude de Maupoint nous donne son horoscope. Il devait vivre soixante-dix ans, et être plus heureux dans sa vieillesse que dans ses jeunes années. Il n'y est pas fait d'autre allusion au malheur des temps. Ces prédictions, par leur côté obscur et problématique, ressemblaient un peu aux anciens oracles. Les registres du parlement montrent qu'en cette occasion il y eut le 6 juillet procession et sermon, et qu'il n'y eut point d'audience au palais.

La guerre se faisait partout, moins entre armées, qu'entre compagnies ennemies. Le comte de Richemont se sentit blessé de n'obtenir aucun commandement du duc de Bethford, son beau-frère aussi bien que Philippe. Ce mécontentement fut en partie le salut de la France. D'un autre côté, le duc de Bethford, qui voyait avec plaisir le succès de son frère au nord, se prêtait peu à la conciliation des affaires du Brabant par la médiation du pape, comme

(1) Bar. l. V, p. 159.

Digitized by Google

Philippe l'eût voulu. Ainsi de la part d'Artur de Richemont, du duc de Bretagne, et de Philippe, duc de Bourgogne, le refroidissement à l'égard des Anglais était évident. Il faut bien croire que la réflexion et le patriotisme leur parlèrent au cœur, surtout quand arrivèrent de nouvelles épreuves.

Verneuil fut un nouveau désastre, qui mit la France à deux doigts de sa perte, le 17 août 1424. Le duc de Bethford et le comte de Salisbury pressentirent fort bien que les généraux écossais ne manqueraient pas de livrer bataille. Le vicomte de Narbonne, qui n'avait pas été d'avis de hasarder une action, l'engagea témérairement, sans attendre l'ordre de son chef, et y perdit la vie, comme fera plus tard le sire de Brezé à Montlhéry. Sur le champ de bataille restèrent le connétable de Buchan, les sires de Tonnerre, d'Aumale, de Gamaches et beaucoup d'autres chevaliers. Parmi les prisonniers furent le duc d'Alençon et le maréchal de Lafayette. Le sire de Rambures dut retourner dans le Berry avec sa garnison : et les Anglais conquirent encore le Maine. Dès lors (1) on appela Dauphinois les Français qui servaient sous Charles VII.

Malgré cette perte, trois causes dès lors durent faire pressentir la décadence des Anglais dans notre pays. D'abord les démêlés et conflits du duc de Bourgogne avec le duc de Glocester comme époux de Jacqueline et prétendant au Brabant, puis la défection de la Bretagne, et la lutte continuelle qu'en Angleterre les amis des ducs de Bethford et de Glocester eurent à soutenir contre le parti de la paix, représenté par leur oncle Henri de Beaufort, évêque de Winchester; sans compter l'impopularité de la domination étrangère qui chaque jour s'exaltait en France davantage.

Le duc de Savoie reprit ses tentatives d'accommodement. Le 1er décembre 1423, de son entrevue à Châlon avec le duc Philippe il n'était résulté qu'une trêve pour les pays du Lyonnais, de Bourgogne, de Charollais, de Nivernais et de Berry. Après Verneuil, il reprit ce même projet. Il y eut entre le roi et Philippe un rapprochement. Philippe s'assura de Tournus et de quelques autres places, qui garantissaient les frontières du côté de Lyon, et le 28 septembre, à Chambéry, il consentit par ambassadeurs à une trêve de cinq mois, qui permettait toute activité au commerce.

Dans les fêtes qui eurent lieu à Paris pour l'arrivée du duc de Glocester et de sa nouvelle épouse, fêtes que les Parisiens virent

(1) Jean Lefebvre, dit *Toison d'Or*, roi d'armes du duc Philippe.

Digitized by Google

de fort mauvais œil, Philippe de Bourgogne, malgré ses inquiétudes et son mécontentement, parut avec éclat. Alors, pour donner au peuple une certaine part aux réjouissances, n'imagina-t-on pas de représenter pendant six mois, au cimetière des Innocents, un drame qu'on appelait la danse des morts! Les fêtes se succédaient : alors le duc Philippe épousa, avec dispenses, à Moulins-en-Gilbert dans le Nivernais, la veuve de feu le comte de Nevers.

Cependant Charles VII rétablissait comme il pouvait ses affaires. Le comte de Richemont s'était rendu au mariage du duc Philippe, son beau-frère. Là on avait devisé en famille sur les malheurs de la France, sur le sentiment des peuples, sur le déplaisir de tous de voir les Anglais dominer partout. Tannegui du Châtel et la reine de Sicile parlèrent donc au comte Artur d'un rapprochement avec le roi. La comtesse de Richemont, dite madame de Guienne, seconda cette secrète négociation. Qui donc pouvait mieux que le comte Artur secourir la patrie? On alla plus loin ; de la part du conseil du roi on lui fit offrir l'épée de connétable. Il eut alors à Angers une conférence avec le roi ; il demanda pour otages les sires de Dunois et d'Albret, et pour places de sûreté Chinon, Loches et Lusignan. Artur est autorisé par le duc Philippe à accepter : il accepte. Cette autorisation n'étonne pas quand on sait ce qui se passait entre le duc de Glocester et le duc Philippe; quelle était l'aigreur de leurs relations ; l'un datait de Hesdin ou de toute autre ville, l'autre *de ma ville de Mons*, 12 janvier 1424, et même ils en étaient venus à des hostilités.

Veut-on savoir comment et par quels principes se discutait en ce temps-là toute légitimité des droits? Voici en quels termes, le 12 janvier, le duc Humfroi parla au duc Philippe : « Si vous « osez dire que le dit seigneur de Brabant ait meilleur droit que « moi, je suis prêt à vous faire confesser, par mon corps contre « le vôtre au jour dit, que j'ai meilleur droit que lui. » Telle était le temps. Il s'ensuivit une guerre acharnée en Hollande entre Anglais et Bourguignons. On cite alors le sac de Braime en Brabant, malgré la capitulation qui devait garantir la ville et la garnison. Or, les Anglais étaient aussi détestés dans les Pays-Bas qu'en France. Comment Philippe ennemi des Anglais en Brabant eût-il pu être leur ami ailleurs.

Ainsi, lorsque le pape Martin V écrivit à Philippe, pour le rapprocher du roi, une lettre pleine d'une onction toute paternelle, il le trouva parfaitement disposé à la paix. La restauration du royaume de ses aïeux était en effet un but digne de Philippe. On le voyait chaque jour moins hostile à la France ; il parlait avec

Digitized by Google

bienveillance du roi ; on eût dit que le dernier désastre le lui avait rendu plus cher ; et il fiançait Agnès sa sœur avec le comte de Clermont, héritier du duc de Bourbon, qui suivait ouvertement le parti de Charles VII; enfin il prolongeait la trêve qu'il avait consentie avec la France. Mais pour en venir à un traité de paix, il fallut encore dix ans!

On le sait Jean Louvet, baron de Thaïs, de Salinière et de Mirandol, fut mêlé (1) à tous les événements de ce temps. Il fut dès 1415 président de la chambre des comptes d'Aix, comme on le voit dans l'institution de ce parlement par Louis II, roi de Sicile. Il accompagna le jeune Charles de France dès son mariage avec Marie d'Anjou, fille de Louis II. C'est lui qui, commissaire général des finances en 1417, s'empara des trésors d'Isabeau, reléguée à Marmoutiers près Tours; et cela, sous le prétexte de ses relations avec Bosrédon. Il était un des agents politiques de Bernard le connétable, et de Charles le dauphin, qui fut régent de France et roi. Par le traité de Saint-Maur en 1418, il se vit personnellement exclu de l'amnistie. On croit qu'il prit part au meurtre de Montereau. Depuis, il fut conseiller fort intime du régent, devenu Charles VII. En juin 1422, il maria à Dunois Marie, sa fille aînée, il était en très-grande faveur le 3 janvier 1425. On croit être sûr qu'en dernier lieu la reine de Sicile, mère de la reine Marie, avait chargé le connétable d'éloigner ce favori de Charles VII, projet que Bernard sut conduire à bonne fin. On lui attribue les lettres royales de Chinon du 10 février 1425 qui donnait au saint-père tout pouvoir sur les collations de bénéfices. Mais ensuite, 10 mars 143$\frac{0}{1}$, le roi fut obligé de rappeler la défense faite par ses prédécesseurs de nommer aucun étranger aux bénéfices du royaume. Le 5 juillet 1426, un édit du roi aussi attribué à Yolande, priva Jean Louvet de toute autorité et le décida à retourner dans le Midi accompagné de Dunois son gendre. En 1438 il touchait une pension de 3,000 florins. Jeanne, sa seconde fille, fut mariée à Bourges le 29 mars 1419. Son époux Louis II, baron de Joyeuse, puis vicomte, servait la France en 1423 et fut fait prisonnier à Crevant. Le roi lui donna 2,000 livres de pension et la jouissance du château de Solset; puis, en juillet 1432, il érigea sa baronie en vicomté. Louvet est un ministre qu'on regretta peu.

En effet, tout allait mal à la « cour de France et dans le royaume (2) », quand le président de Provence et Tanneguy dispo-

(1) Vallet de Viriville.
(2) Bar. V, p. 211.

Digitized by Google

saient de tout; le désordre et l'insubordination étaient tels que, assure-t-on, un jour, en plein conseil et sous les yeux du roi, Tanneguy, emporté par la violence de son caractère, et ne pouvant soutenir qu'on fût d'un autre avis que lui, tua d'un coup de poignard le comte Guichard, dauphin d'Auvergne. Philippe, on le sait, avait mis pour condition de son autorisation à Artur l'éloignement du conseil des quatre personnes qu'il regardait comme auteurs du crime de Montereau (1). Le président de Provence parut peu disposé à céder le terrain : pour le décider, il fallut que le connétable revînt avec une escorte de gentilshommes.

Martin Gouge, évêque de Clermont, ancien chancelier, avait aussi été sauvé du massacre de 1418 par un travestissement. Le sire de la Trémoille l'avait reconnu et enfermé à Sully ; mais le dauphin Charles était intervenu avec des troupes, l'avait délivré et de plus obtenu la soumission de Latremoille. Ce digne prélat, homme d'État fort remarquable, inclinait pour les moyens pacifiques. Il avait alors aussi une part de l'autorité. Il était certainement le plus sage ; mais il ne fut pas toujours consulté. C'est sur lui que se fondaient les espérances de paix. Il avait conduit à bonne fin les pourparlers du duc de Savoie et la réconciliation des princes bretons. En tout cela on ne voit pas ce que fait le roi. Dans ces moments de détresse, tandis que son fils s'élève doucement sous le regard d'une pieuse mère, la reine Marie d'Anjou, et que tant de valeureux gentilshommes versent leur sang pour la France, il n'est guère occupé que de frivolités, de plaisirs et de pire chose peut-être. Tout se fait, grâce à Dieu ; mais tout se fait sans lui, fort souvent. Il s'éloigne des soins de sa famille et du royaume. Tandis qu'il trouve de l'or pour le superflu, la reine Marie et le dauphin Louis ont à peine le nécessaire. Dès 1433 il leur abandonne le revenu du Dauphiné pour l'entretien de leur maison. En cela il rendait simplement au dauphin ce qui lui appartenait.

Le connétable, assure-t-on, décide Jean V de Bretagne, son frère, à venir à Saumur faire hommage au roi (2) ; et ainsi fut effacé le traité d'Amiens. C'est aussi d'accord avec le connétable et avec la reine de Sicile, Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II et épouse du roi René, que Charles VII met le sire de Giac à la tête des affaires ; car il lui fallait un ministre dirigeant, n'étant pas homme à prendre lui-même en main les rênes de l'État. Pressé

(1) Les sires Tannegui, Louvet, Frottier et d'Avaugour.
(2) Sept. 1425.

Digitized by Google

d'entrer en campagne avec une petite armée qu'il a réunie, le connétable prend Pontorson en basse Normandie; puis, après quelques succès contre les Anglais, il essuya près de là, à Saint-James, un échec où il pensa périr. Il n'a point reçu l'argent qui lui avait été promis pour sa troupe : il voit ses soldats privés de solde, déserter son drapeau sous ses yeux. Il s'irrite naturellement. Il s'en prend d'abord au chancelier de Bretagne, ministre de son frère; puis sa colère se tourne contre le ministre de France, qui, croit-on, avait déjà formé une cabale contre lui.

Ainsi en janvier 1426, le connétable arrive à Issoudun, où était le roi : il est accompagné de quelques hommes sur qui il peut compter. Il déclare aux gardes mêmes de Charles que « ce qui se « fait est pour le service du roi ». Il fait saisir le sire de Giac dans son lit; il l'emmène d'Issoudun en sa propre seigneurie de Dun-le-Roi, et le fait immédiatement juger par ses gens de justice. On le trouve coupable de péculat et particulièrement d'avoir empoisonné sa première femme pour épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, comtesse de Tonnerre; il est condamné à mort. Il offrit en vain 100,000 écus et sa famille pour gage. On le jeta à l'eau dans un sac. Après lui, un écuyer arvernien, nommé le Camus de Beaulieu, qui n'administra pas mieux, eut à peu près le même sort. Il fut assailli et tué à Poitiers par les gens du maréchal de Boussac.

Pendant qu'en France les partis, plus souvent excités par l'intérêt personnel que par un zèle vraiment patriotique, se faisaient une guerre sourde, les Anglais y avançaient leurs affaires. Ils étendaient donc leurs conquêtes. Ainsi en 1427 Talbot reprenait le Mans sur le sire de Dorval et s'emparait (1) de la ville de Laval. Pontorson, qu'on avait fortifié, fut pris par Warwick (2) sur le capitaine Bertrand de Dinan, frère du seigneur de Châteaubriand, maréchal de Bretagne.

C'est sous les auspices du connétable que Georges de la Trémoille devint premier ministre. On attendait de lui une bonne administration. Peut-être espérait-on plus que la pénurie du trésor ne permettait de faire. De tous côtés les chefs de troupes réclamaient à grands cris de l'argent. Les princes ou seigneurs mécontents formèrent contre lui une sorte de fronde pour le renverser. Le connétable s'unit à eux. Il y eut à Chinon des conférences qui n'aboutirent pas. En définitive, les seigneurs se reconcilièrent avec

(1) *Épitomé historial des grandes chroniques de France.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

le ministre; et le connétable qu'on avait laissé en dehors du traité, s'en alla avec M e de Guienne vivre dans ses terres de Parthenay, tandis que les Anglais faisaient partout de nouvelles conquêtes.

On ne combattait pas seulement le fer à la main. C'était aussi une guerre d'épigrammes. Les Anglais faisaient bon marché de la loi salique. A les entendre, Henri VI était plus Français que Charles VII, et bien plus certainement le petit-fils de Charles VI que le dauphin n'était fils de ce dernier. Nos ennemis, tout en profitant des trahisons d'Isabeau, ne se faisaient point faute de flétrir sa réputation. Ils rappelaient les reproches qu'en 1403 on avait eu à faire à la conduite de cette femme. Les étrangers parlaient à peu près français : « mais, dit Augustin Thierry, en écorchant la « langue ils la traitaient aussi en ennemie. »

La situation était déplorable. La famine et les maladies contagieuses se joignaient au fléau de la guerre. Les garnisons ne sachant trop à qui obeir, se défendaient à peine. René d'Anjou, duc de Bar, frère de la reine, « traitait avec les Anglais ». Les ducs de Bourgogne et de Bretagne étaient encore unis aux ennemis contre nous. Chaque seigneur agissait isolément. L'évêque de Béziers était chassé de son palais par le comte de Foix, malgré les ordres formels du roi. Le maréchal de Séverac menaçait les états du Languedoc de mettre le feu à la province, s'il n'était payé de ce que le roi lui devait. C'était une complète anarchie. Cependant les états généraux (1), réunis à Chinon, votèrent alors un subside de 400,000 livres payables de moitié par les peuples des deux langues d'oïl et d'oc. Déjà les Anglais occupaient, excepté Châteaudun, toutes les villes de la rive droite de la Loire; et leur armée, sous les ordres des comtes de Salisbury et de Suffolck, mettait le siége devant Orléans. C'était le poste avancé qui défendait le passage de la Loire. La France entière s'en émut. Les Anglais tiennent Charles d'Orléans prisonnier, disait-on, et ils envahissent son héritage.

Le sire de Gaucourt y commandait. Dunois, Saintrailles, les sires de Villars et de Guitry y combattaient sous ses ordres; plusieurs des meilleurs capitaines arrivèrent à son aide, et les citoyens de la ville donnèrent à la défense leur énergique concours. Salisbury fut d'abord tué et remplacé par Suffolck. Le siége se prolongea dans l'hiver. En janvier le sire de Culant, amiral, entra dans la ville avec 200 lances et la ravitailla. Mais ensuite le comte de Clermont, pour avoir voulu empêcher un convoi de vivres d'arriver

(1) Pastoret, t. XIII, p. XIV.

Digitized by Google

dans le carême aux assiégeants, fut battu à Rouvray par Falstoff, échec fort grave dans la circonstance. Jean Stuart, ainsi que beaucoup d'Écossais et de chevaliers y périrent.

Le roi ne fera-t-il rien? Dans un registre des comptes de la ville de Tours (1) on lit, pour le 14 septembre de l'année 1428, « qu'il « fut alors payé à Guillaume Thomas, messager à pieds, la som- « me de 20 livres tournois pour être allé de Tours à Chinon por- « ter lettres closes à monseigneur l'archevêque étant à Chinon « vers le roi, afin qu'il lui plût exhorter le roi et mes seigneurs « de son conseil à donner secours aux gens de la bonne cité d'Or- « léans, pour résister aux Anglais qui tiennent le siége devant « eux ». Lesdites gens d'Orléans, afin d'obtenir cette aide, ont *rescript* à Tours, à Chinon, à Saumur, à Angers, à Poitiers et autres bonnes villes, désirant surtout être secourus par le roi. Ledit messager a mis quatre jours à faire ce voyage, aller et retour. Il faut donc, en une circonstance pareille, que le roi soit sollicité! Lahire par suite reçut 600 livres tournois pour porter des secours à Orléans. « Ceux de Tours enverront deux caques de poudre à « canon, 60 pipes de vin, 20 muids de potage pour ravitailler la « ville. Tours ne mérite donc point, dit M. Grandmaison, l'oubli « qu'on a fait de son zèle et de ses sacrifices. » Les autres villes firent de même.

Le danger était grand; il fallait aviser. L'argent était rare, et du subside extraordinaire de 400,000 livres voté à Chinon, nul clerc, étudiant, noble ou mendiant n'en fut exempté; le clergé dut donner son aide à part. Déjà, par ordre des états (1), les comtes de la Marche, de Clermont, de Foix et d'Armagnac furent *sommés de revenir servir le roi*. A la fin de mars, Saintrailles et plusieurs nobles bourgeois d'Orléans allèrent offrir au duc de Bourgogne de lui remettre la ville. Le duc de Bethford ne voulut point y consentir. Les Anglais furent affaiblis par ce refus. Dans le désespoir même se trouva un secours inattendu que Dunois s'empressa d'accueillir.

Si d'un côté le patriotisme de la France semblait se raffermir pour la défense d'un boulevard si important, de l'autre, depuis la dernière victoire des Anglais à la journée des Harengs, les forces de l'attaque semblaient languir. Les Anglais n'avaient dû leurs succès chez nous qu'à nos divisions. Bien des causes devaient finir par leur être fatales dans cette compétition, deux

(1) *Mémoires archéologiques de Tours*, t. IX.
(2) M. Rathery.

Digitized by Google

surtout qui furent alors très-remarquées : d'abord le duc Philippe, par suite de son mécontentement, retira peu à peu, sous divers prétextes, ses troupes de l'armée d'invasion; ensuite le duc de Bethford, politique incroyable! ne s'avisa-t-il pas de demander au clergé (1) tous les biens et dons qu'il avait reçus depuis quarante ans! Une telle demande ne pouvait être bien accueillie : c'était faire l'aveu de sa détresse.

Quel sera ce nouveau secours que le ciel ménage à la France? Un historien (2) dit avec raison en parlant des hommes d'armes de ce temps : « La guerre les avait changés en bêtes sauvages; il « fallait de ces êtres refaire des hommes, des chrétiens. Il restait « une prise sur ces âmes; elles n'avaient pu se dégager entière- « ment de la religion. » Il fallait leur parler au nom de la Providence et s'en faire écouter. Une jeune fille de Domremy, qui se dit inspirée pour délivrer Orléans et faire sacrer le dauphin à Reims, va, malgré Jacques Darc son père, trouver le sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. A-t-elle réellement entendu les voix qui lui disaient, au milieu même de ses prières, de marcher? Elle le croit! Elle était bien jeune à l'époque d'Azincourt! Toute sa vie elle a entendu maudire les Anglais. Son cœur la presse de secourir la France; et il n'y a pas un instant à perdre, puisque Falstoff a été vainqueur. Elle montre qu'elle a foi dans sa mission, et sa parole toujours simple n'est cependant point vulgaire. Elle obtient d'être conduite près du roi. A Poitiers et à Chinon, comme à Vaucouleurs, elle excite l'admiration de tous ceux qui la voient et l'entendent. Voici ce qu'on a su d'elle : « Son père et sa mère, gens craignant Dieu (3), mais fort pauvres, « l'avaient élevée comme on élevait les autres filles de même « état... Une piété extrême fut la vertu qu'on remarqua en elle « dans sa jeunesse. »

On s'assura d'abord qu'elle n'avait nul commerce avec le démon. « Elle fit si bien, dit Alain Chartier, que les docteurs ju- « gèrent que son fait et ses paroles manifestaient un miracle de « Dieu. Il fut donc ordonné, en grande délibération du conseil, « que pour accomplir ce qu'elle avait dit, et en vue d'obéir à la « volonté divine, on lui baillerait chevaux et gens pour l'accom- « pagner. » Ni la distance, ni le danger, ni ce milieu si nouveau pour elle, rien ne l'effraye. Suivie du duc d'Alençon, de l'écuyer

(1) Monstrelet, ch. LI.
(2) Michelet, t. V.
(3) Fontanieu, *Histoire de Charles VII.*

Digitized by Google

Jean Daulon, honnête officier de Dunois, d'un noble page et de plusieurs autres chefs, elle part de Blois après le milieu d'avril 1429 pour faire pénétrer des secours dans Orléans. Grâce aux excellentes mesures qui furent prises, un convoi puis un second furent d'abord introduits. « Ainsi, dit Chorier, une fille rendit le « cœur à tant d'hommes généreux, qui semblaient l'avoir perdu. « Son grand courage en inspira à tous; on crut que Dieu l'avait « envoyée au roi. »

A Tours vivait alors le peintre Peulevoir, qui peignit la bannière de Jeanne Arc. « Sa fille était amie de la Pucelle (1). Celle-ci la « fit marier aux frais des bourgeois de Tours. » Il n'y a rien là qui ne soit bien naturel; mais il semble que rien de ce que pensa cette noble victime ne saurait être indifférent.

Les faits ne sont pas contestables. Les combats furent presque toujours heureux; l'ennemi se démoralisa. Quand une lutte n'avait pas réussi, la jeune fille se retirait à l'écart pour prier, « pensant « toujours que si la force manquait aux siens, c'était parce que « la grâce se retirait d'elle ».

C'est le 8 mai, assure-t-on, que les Anglais levèrent le siége. Ce jour-là est fêté à Orléans. A Jargeau, 11 juin, elle était entourée des plus nobles capitaines de France. Bientôt à Patay, 18 juin, on vaincra l'Anglais en rase campagne.

Il est curieux de voir comment le duc de Bethford rend compte au roi de ces événements: « Toutes choses prospéraient, dit-il, jus- « qu'au siége d'Orléans... Depuis la mort du comte de Salisbury, « vos troupes ont reçu là un terrible échec, comme il semble, par « la main de Dieu. Cela est arrivé en partie par la grande confiance « de vos ennemis en cette fille née de Satan, qui s'est servie d'en- « chantements et de sortiléges! »

Quelques historiens ont cru, dans le dessein et dans la conduite fort extraordinaires de cette jeune fille, apercevoir la main d'Yolande d'Aragon : mais à bien considérer sa constante dévotion, ses répliques toujours simples et irréfutables, la sagesse de tous ses actes, la noblesse de son but, la générosité dont elle ne s'est jamais départie, il est évident, ce semble, que son action avait pour principe une naïve et sublime spontanéité. Il y eut dans ce siècle plusieurs femmes de distinction qui s'illustrèrent par les armes; Jeanne d'Arc fut l'héroïne du peuple, dont l'exemple fit naître à Beauvais et à Saint-Lô un pareil dévouement. Il était beau de la voir sur un cheval noir, avec une armure blanche et portant à la

(1) *Jean Chartier*, par M. de Viriville, p. 305.

Digitized by Google

main un étendard blanc fleurdelisé. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que son attention se porta d'abord sur la discipline de l'armée, et que son autorité fut immédiatement acceptée. « On se soumit (1) « aux devoirs religieux qu'elle imposa; et le miracle s'opéra par le « concours des volontés. »

Elle partit donc de Chinon avec un convoi et accompagnée des plus braves chefs. Sa petite armée, qu'elle laissa à Blois, dut la rejoindre quelques jours après. Elle entra à Orléans le 29 avril à huit heures du soir par la porte de l'est, dite aujourd'hui de Saint-Loup. Dès que Dunois, qui était venu à sa rencontre, l'aborda, elle lui dit (2) : « C'est le secours du roi des cieux que je vous amène. » Dès lors le courage des assiégés redoubla; ils furent en effet bientôt délivrés, de toutes leurs craintes, et le théâtre de la lutte s'éloigna d'eux. « Tout le monde reconnut (3) dans cette délivrance une « puissance surnaturelle ».

Tandis que ces choses se passent dans l'Orléanais, le connétable s'indigne de rester à Parthenay. La volonté du ministre Latremoille ne l'y retiendra pas. Il en est parti. Il a réuni de Bretagne et de Poitou 400 hommes d'armes et 800 archers; il passe la Loire à Beaugency. Jeanne l'accueille comme bon serviteur du roi. Tous réunis, ils marchent le 18 juin vers Patai, contre Talbot et ses Anglais. Talbot est vaincu et fait de grandes pertes. Suffolck, son frère et plusieurs nobles anglais, furent pris. En juillet Philippe consent à Paris, à renouveler le traité de Troyes; mais il ne laisse pour secours au duc de Bethford que 700 hommes d'armes sous les ordres de l'Isle-Adam, et à Meaux une garnison commandée par le Bâtard de Saint-Pol.

Cependant la sainte fille du peuple, comme l'appelle si bien M. de Chorier, acquérait de l'autorité même parmi les chefs les plus respectés : « Noble sire, dit-elle au roi, Dieu veut que vous « alliez recevoir la sainte onction du sacre à Reims. » Elle y conduit en effet le roi en faisant un grand détour vers l'est. Charles VII réunit la plupart de ses lieutenants à Bourges. Il pa[illegible] vant Auxerre et par Troyes. Il arriva à Reims le 17 juillet, [illegible] sacré par l'archevêque. Jeanne se tint à côté de l'autel [illegible] son étendard. Après la cérémonie, elle manifesta, *sa mission étant [illegible]*, le désir de s'en retourner dans son pays. Ainsi son dévouement était pur, et elle n'avait pris nul goût aux honneurs. Trop facilement

(1) Michelet, V, 74.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

peut-être elle céda à ceux qui la retenaient. Il restait en effet beaucoup à faire. D'Orléans elle avait écrit aux chefs des Anglais; de Reims elle écrivit au duc de Bourgogne qu'il devait pardonner et se réconcilier avec le roi. Elle dictait, et ses lettres étaient irréprochables; tant il est vrai que l'éloquence persuasive part du cœur!

Cependant de jour en jour le parti national se rassure et se fortifie. Le roi René avait renoncé à son traité avec l'ennemi, et était venu à Reims offrir son appui au roi. A Paris surtout les sympathies françaises se ranimaient, et dans le Maine les villes se rendaient au connétable qui semblait guerroyer pour son compte. Il arrivait des soumissions au roi, même de plusieurs places de Normandie.

Tandis que l'Anglais essayait de réunir les états normands et y prodiguait des promesses qu'on écoutait peu, dès le mois d'août il s'ouvrit des conférences entre la France et la Bourgogne; et dans le même temps Lahire, séparé aussi de l'armée royale, surprenait Château-Gaillard, près Rouen, où était Barbazan, enfermé depuis dix-neuf ans dans une cage de fer. Ainsi ces cages étaient inventées avant Louis XI, et les Anglais en faisaient usage avant nous. Il fallut guerroyer plus que jamais. Les Anglais sentaient que leur conquête de France leur échappait. Ils reçurent des troupes fraîches qu'avait levées, dit-on, le cardinal Winchester en vue d'aller combattre les hussites de Bohême. Cette petite armée arriva à Paris vers la fin de juin. L'armée du roi guerroyait à la fin d'août aux environs de Saint-Denis. Aux premiers jours de septembre, Jeanne fit sans succès une attaque sur Paris, et fut blessée, assure-t-on, à la butte des Moulins. L'armée, à cause des renforts arrivés aux Anglais, dut rétrograder et se rapprocher de la Loire vers Gien.

A la fin de septembre, les négociations avec le duc Philippe continuent. Les Anglais lui remettent la régence du royaume, et il accorde à Charles une trêve pour Paris et les environs. Le duc Philippe était appelé en Flandre par ses affaires. Il voulait contracter un troisième mariage avec Isabelle de Portugal, fille du roi Jean Ier et de madame Philippe de Lancastre. Les noces se célébrèrent le 10 janvier à Bruges; et à cette occasion il institua son ordre de la toison d'or, ou plutôt il la renouvela; car il fut créé par Roger II, roi de Sicile. Il y eut de grandes réjouissances et des tournois: mais que les pauvres habitants d'un petit village, dit Grammont, s'ameutent contre une charge nouvelle, le bon duc donnera ordre au bailly du lieu de *faire trancher la tête* aux plus compromis.

Cependant c'était un pillage continuel des campagnes; nulle

Digitized by Google

trêve n'était observée. L'anarchie était à peu près complète ; le comte de Clermont, peu obéi, lègue son autorité au comte de Vendôme. On voit encore la Pucelle marcher à la prise de Pierre-le-Moustier et de la Charité-sur-Loire, et y signaler son humanité. On connaissait le mécontentement des Parisiens. L'armée se rapproche donc de la capitale. Au printemps de 1430, c'est le duc de Bourgogne qui ouvre les hostilités dans le nord. Jeanne, qui est toujours au plus fort du danger, court s'enfermer dans Compiègne, assiégé par les Bourguignons. Elle est prise le 25 mai, dans une sortie, par Jean de Ligny, s'étant trop exposée à l'arrière-garde. On a dit que les portes de la ville avaient été fermées sur elle par l'ordre de Guillaume Flavy. Elle fut ainsi prisonnière d'un vassal de Philippe le Bon.

Les Anglais eurent grand désir de l'avoir en leur pouvoir. Ses actions effaçaient leur gloire d'Azincourt. S'ils parvenaient à la faire condamner comme magicienne et sorcière, ses exploits sembleraient être l'œuvre du démon, et leur amour-propre serait sauvé. Ils avaient précisément sous la main maître Cauchon, évêque de Beauvais, qui, ambitieux compétiteur du siége de Rouen, malgré le chapitre, pouvait réclamer le droit de la juger. Outre cela, Philippe le Bon convoitait alors Bruxelles, ou plutôt l'héritage féminin du duché de Brabant, au mépris des droits de Marguerite, sa tante, et de ses deux pupilles, Charles et Jean de Nevers, qu'il songeait à dépouiller. Pour saisir cette succession, il fallait qu'il fût bien avec l'Angleterre. Alors Charles de Lorraine était près de mourir ; René d'Anjou convoitait légitimement cet héritage, et pour cette raison il ne voulait pas être trop hostile à l'Angleterre. Alors également Jean de Ligny, pauvre cadet de la maison de Luxembourg, avait un espoir très-prochain de recevoir le riche legs de la dame de Saint-Pol : il avait donc pour cela le plus grand intérêt à ménager le duc son suzerain.

Ainsi, on voit clairement comment la Pucelle fut vendue par Jean de Ligny au duc Philippe, et ensuite par le duc aux Anglais ; comment l'évêque de Beauvais mit un si fatal acharnement à sa condamnation ; mais on ne comprendra jamais comment Charles VII ne fit rien pour la sauver. La postérité doit un hommage à l'honnête et courageux légiste, Jean Lohier, qui osa dire tout haut que ce procès était une indignité, et conseilla l'appel au pape et au concile. On doit louer Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, qui, consulté, déclara qu'il n'y avait rien d'impossible en ce que Jeanne disait de ses visions, au point de mieux aimer mourir que rien rétracter de ce qu'elle avait dit et fait. Ajoutons un souvenir pour la

Digitized by Google

femme de Jean de Ligny, qui, dit-on, le conjura de ne pas se couvrir de honte en la livrant.

Jeanne fut donc honteusement abandonnée, trahie, vendue aussi argent comptant, victime de l'ingratitude et des plus sordides calculs, jugée par ses ennemis, et, malgré son innocence évidente, malgré ses réponses d'une sublime simplicité, condamnée à mourir dans les flammes. Ainsi le bûcher s'éleva pour elle sur la place du marché de Rouen, le 30 mai 1431. Tout en la jugeant hérétique et relaps, Cauchon permit qu'elle communiât avant le supplice. « Évêque, lui dit-elle quand elle put être entendue, je meurs par « vous ! » *Jésus* est le dernier mot qu'elle prononça.

Il fallait qu'elle souffrît. La souffrance a été dans l'humanité le lot de tous ceux qui ont eu une grande tâche à remplir. « Si elle « n'avait pas eu cette épreuve suprême (1), il serait resté sur cette « sainte figure des ombres douteuses. » Pierre Cauchon n'a point eu son siége de Rouen. Il est mort assez misérablement à Lisieux, en 1442. Nicolas Leroux, docteur abbé de Jumiéges, assista à la sentence, et mourut le 17 juillet suivant. Nicolas Habard, évêque de Bayeux, fut aussi juge, et mourut le 29 septembre de la même année. Jean de Mailly, évêque de Noyon, fut un autre de ses juges. Il ne tarda pas à être au service du roi; on le vit même coopérer en 1435 à la paix d'Arras avec la Bourgogne. Il ne paraît pas que ni aux états de Tours en 1433 ni à ceux de Blois il ait été fait mention de la Pucelle : ce qui étonne davantage, c'est que Charles VII ait félicité les Orléanais de leur courage sans parler d'elle. L'acte de réhabilitation de Calixte III glorifia plus tard (1456) cette sainte mémoire. Quant aux Anglais et à la maison de Saint-Pol, leur jour d'expiation ne tardera pas à venir. Si, comme on le dit, ils jetèrent ses cendres à la Seine, qu'ils ne s'étonnent pas de tous leurs revers.

Il paraît certain que jusqu'au dernier moment elle espéra être délivrée. « Priez pour moi, disait-elle ! » Tous, même ses juges étaient attendris de ses dernières paroles. Nous dirons avec un historien (2) : « La réalité de ce fait historique est certaine... Bonne « parmi les mauvais, pacifique dans la guerre, elle porta dans la « guerre même l'esprit de Dieu. Elle montre que la vieille France « ne fut pas appelée sans cause le peuple très-chrétien. » Selon le même auteur, « Shakespeare n'a rien compris à ce caractère, et « Voltaire n'a fait qu'un déplorable badinage ». Symphorien

(1) Michelet, V, 98.
(2) Ibid ,V, 179.

Digitized by Google

Guyon, historien d'Orléans, affirme que les juges qui vivaient encore sous Louis XI furent punis. Il est certain qu'en 1473 « le roi « fit tirer (1) le procès de la chambre des comptes pour le faire « passer dans le trésor des Chartes ». Veut-on voir jusqu'où les Anglais portèrent contre cette malheureuse le fanatisme de l'aversion? Selon le Journal du Bourgeois de Paris (2), « une pauvre « femme qui s'estoit émue jusqu'à dire que Jeanne estoit bonne « fut pour cela brûlée vive! » En observant qu'elle ne fut pas admise à faire ses pâques, l'historien déjà cité fait cette bonne réflexion (3) : « Faisons les fiers tant que nous voudrons, philoso- « phes raisonneurs que nous sommes aujourd'hui ; mais qui de « nous, dans les captivités volontaires de l'étude, entend sans « émotion le bruit de ces belles fêtes chrétiennes? »

Charles VII ne fit rien pour la délivrer; et cela était peut-être plus facile qu'il ne l'avait été, quelques années auparavant, de faire sortir l'évêque Martin Gouge de sa prison de Sully (4).

Avant comme après la paix bourguignonne de 1435, le Maine ne cessa guère d'être le principal théâtre des hostilités entre l'Angleterre et la France. Telles furent les siéges de Saint-Célerin, de Sillé-le-Guillaume, de Fresnay, de la Ferté-Bernard et d'autres sur lesquels on ne peut insister. Comme si la France n'avait pas eu assez à faire d'avoir les Anglais à repousser, les princes français, pour des causes diverses, souvent pour un médiocre intérêt, se faisaient mutuellement la guerre. Ainsi en 1431, pour réclamation d'une dot, des hostilités s'élèvent entre les ducs d'Alençon et de Bretagne. Les Bretons assiégèrent donc Pouancé en Anjou. Alors le duc d'Alençon, obligé de se retirer à Château-Gontier, envoya le sire de Loré, son maréchal, à la Guerche en Bretagne.

Cependant les Anglais perdaient chaque jour du terrain. Tandis que le sire de Gaucourt, secondé par Humbert de Groslée, bailly de Lyon, et par l'aventurier espagnol Rodrigue Villandrada, repoussait les attaques du duc de Savoie et battait vigoureusement à Authon les Savoisiens unis aux Bourguignons, Jean de Luxembourg avait été forcé par le comte de Vendôme, appuyé du maréchal de Boussac, de lever le siége de Compiègne; Saintrailles avait surpris et battu les Anglais à Germini, près Meaux; Philippe même, avait reçu en Picardie un défi qu'il avait jugé prudent d'éluder;

(1) Fontanieu.
(2) Edit. de 1827, p. 411.
(3) Michelet, t. V.
(4) Savaron.

Digitized by Google

Barbazan, nommé capitaine de Champagne, avait battu à Chappes près Troyes le maréchal de Bourgogne, sire de Toulongeon, ainsi que les Bourguignons, et avait étendu ses courses jusque dans le Réthélois, puis enfin réuni au comte de Conflans, il avait gagné sur le comte d'Arondel et sur le sire de l'Isle-Adam, décembre 1430, la bataille de la Croisette. Les autres capitaines du roi agissaient aussi isolément et presque toujours avec succès. Les bourgeois eux-mêmes, quand ils pouvaient, chassaient les garnisons anglaises.

Malheureusement on s'engagea dans une querelle dynastique qui s'était élevée sur la succession de Lorraine entre le comte de Vaudemont et le roi René. Philippe soutint le premier. René, appuyé de Barbazan et fort de son bon droit, attaqua imprudemment le sire de Toulongeon. Il perdit le 2 juillet 1431 la bataille de Bulgnéville; il y fut pris, et Arnauld Barbazan blessé mortellement. On perdit là un excellent capitaine; et ce que coûta cette captivité fut pour le roi René un grand échec à ses prétentions sur le royaume de Naples. La France eut ses compensations : le maréchal de Boussac assiégeait Clermont en Beauvaisis. Tandis que le duc Philippe mettait ordre à ses affaires en Flandre et en Hollande, le prince d'Orange et le sire de Châteauvillain faisaient à petit bruit leur traité avec le roi Charles. Du reste, la France et la Bourgogne étaient couvertes de compagnies qui dévastaient tout; et leur audace alla jusqu'à essayer de surprendre Dijon.

D'un autre côté, les Anglais, devenus de plus en plus odieux depuis le supplice de la Pucelle, n'enregistraient guère que des revers. Ils perdaient Chartres le 12 avril; peu après le maréchal de l'Isle-Adam était repoussé avec perte de Lagny. La querelle entre les ducs d'Alençon et de Bretagne sur le payement de la dot de Marie de Bretagne, mère de Jean d'Alençon dit le Bon, se calmait par la médiation du connétable.

La Tremoille s'était emparé par ruse de trois personnages qui, avec le connétable, avaient, croyait-il, conspiré contre lui. Il a soin, le 7 mai 1431, de se faire donner des lettres de rémission pour avoir voulu faire tuer le connétable par un Picard et pour plusieurs meurtres accomplis par ses ordres. Le lendemain même, 8 mai, les trois délégués qu'il détient, de Vivonne, d'Amboise et de Beaumont, sont jugés coupables à Poitiers et ont la tête tranchée. Voilà quelle est la justice du temps! Louis XI était enfant alors, mais en âge de raison. Tout ce qu'il avait sous les yeux devait être pour lui un grave sujet de réflexions. Deux de ses oncles étaient en prison et se consolaient comme ils pouvaient de leurs loisirs forcés, l'un par la poésie, l'autre par la peinture.

Digitized by Google

Charles VII avait toujours de grands sujets d'inquiétude; mais si d'un côté il remerciait les villes qui s'étaient dévouées, Meun-sur-Yèvre, Montargis, Orléans surtout, déclarant que cette noble cité avait été délivrée « par la divine grâce, le secours des habitants « et l'aide de ses gens », évitant même de nommer la Pucelle; d'un autre côté, il recevait alors à Chinon la belle Agnès, amenée, dit-on, à la reine comme demoiselle d'honneur par sa mère, la reine douairière de Sicile, Yolande d'Aragon. On le voit donner encore à Meun, à Boussac et à d'autres petites villes des lettres d'affranchissement; et on sait que les dernières traces du servage ne furent effacées qu'à la fin du dix-huitième siècle, par Louis XVI.

La guerre continuait : les Anglais étaient battus par le sire de Loré aussi bien devant Saint-Célerin que sous les murs même de Caen; enfin, non-seulement Henri VI était repassé en Angleterre; mais Anne de Bourgogne, épouse du duc de Bethford, étant morte sans enfants, le 13 novembre, elle, qui seule rendait aux Parisiens le joug des Anglais supportable, tout lien entre les deux peuples se trouva rompu. La désaffection fut encore bien plus grande lorsque, peu de mois après, le duc anglais se remaria avec Jacqueline de Saint-Pol, nièce de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, sans même en avertir le duc Philippe.

Ainsi, de beaux-frères qu'ils étaient, Philippe et le duc de Bethford devinrent à peu près ennemis. Ce devait être encore l'occasion d'un rapprochement vers la France. Jusqu'ici les conférences formées par l'intervention des légats du pape n'avaient pu aboutir, pas plus celles d'Auxerre en 1430, que celles de Saint-Port à la fin de cette année. Les prétentions des Anglais à l'égard des seigneurs prisonniers d'Azincourt et leur entêtement à dire Henri VI, *roi de France*, empêchaient tout accord. On s'en prenait aussi au ministre. Le connétable pensa donc que le moment de se venger était venu. Il se forme alors un complot entre lui, le sire de Gaucourt, capitaine de Chinon, et le sire de Bueil. Trois femmes y auraient aussi contribué (1), Yolande d'Aragon, la belle Agnès et Isabelle, femme de René. On saisit La Tremoille dans son lit. Blessé d'un coup d'épée, on le transporte au château de Montrésor. Pour calmer le roi, qui était presque sous le même toit, on lui dit « qu'on avait agi *pour le bien de son service* »; et le comte du Maine, frère de la reine, devint premier ministre. Peu de temps après La Tremoille paya pour sa rançon 6,000 écus, et alla vivre à Blois.

(1) Michelet, V, 223.

Digitized by Google

Un historien de Bretagne, d'Argentré, fait avec beaucoup de raison cette remarque sur Charles VII : « Son royaume était dé« vasté, ses ennemis maîtres de sa capitale et d'une partie de « ses provinces, et lui se tenait en repos de corps et d'esprit ; « ses officiers ne recevaient de lui ni ordre ni secours. Chacun « d'eux agissait à sa guise (1). » On a peine à concevoir un roi passant une vie oisive et voluptueuse, tandis que des provinces sont en feu, et que son royaume se sauve malgré son indolence. Il s'est éveillé plus tard ; mais ce fut quand les plus difficiles travaux étaient accomplis.

La haine contre les Anglais devait éclater à la moindre occasion. Ainsi il y eut cette année, 1433, en Normandie un très-grand soulèvement des gens de la campagne. Les soldats disciplinés de l'Angleterre eurent facilement raison de ces malheureux, et dans la lutte il en fut tué un grand nombre. Les chefs français, tels que les sires de Loré et de Bueil, ne restaient pas inactifs ; ils ne manquèrent pas d'appuyer ce soulèvement, mais ils ne purent rien entreprendre d'important. D'un autre côté, Philippe, qui se croyait autorisé à faire la guerre au roi son suzerain, ne trouvait pas bon que les seigneurs ses vassaux se séparassent de lui ; il va donc avec une armée faire la guerre au prince d'Orange et au sire de Châteauvilain. Alors, le 10 novembre de cette année, la duchesse de Bourgogne Isabelle eut un fils, Charles, comte de Charollais, dont les parrains furent le comte Charles de Nevers et le sire Jean de Croï, et la marraine, Agnès de Bourgogne, comtesse de Clermont. Il trouva l'ordre de la Toison d'or dans son berceau.

L'empereur Sigismond, qui avait d'abord été très-bien avec Philippe, semblait très-refroidi. Un dissentiment en était cause. Sigismond, pour parvenir à l'entière pacification de son Église de Bohême, désirait la réunion d'un concile à Bâle, comme on en était convenu. Philippe, peut-être en vue de plaire au pape Eugène IV, n'y montrait guère d'empressement. Charles VII la désirait comme l'empereur, surtout pour donner sanction à la pragmatique dont il fit préparer les articles dans une assemblée de docteurs à Bourges. Le concile fut donc réuni le 23 juillet 1431. Il paraît que, contre l'usage, on s'était passé de la convocation du saint Père. Des lettres, où Henri VI prenait toujours le titre de *roi de France*, y excitèrent le 17 août 1433, un grand orage. Quant à Philippe de Bourgogne, sa députation dut y manifester

(1) Bar. V, 222.

Digitized by Google

hautement ses intentions pacifiques pour la France, et aussi son désir de voir le concile se rapprocher du pape. Au fait, ce qu'on craignait le plus c'était le renouvellement du schisme.

Ces bonnes dispositions n'empêchaient point la guerre de continuer. Le connétable n'avait plus les mains liées. Il fut question d'aller au secours de Sillé-le-Guillaume, assiégé dans le Maine par le dur comte d'Arondel. Il y court ainsi que le duc d'Alençon, les sires de Bueil, de Coëtivi, de Chaumont, les maréchaux de Rieux et de Raiz et un grand nombre de gentilshommes. L'ennemi ne jugea pas à propos d'engager la lutte. Il se retira sans combattre. Sur les marches de Picardie d'autres braves, Antoine de Chabannes, Saintrailles, Lahire, le sire de Longueville luttaient péniblement contre le comte de Ligny, rude adversaire, redouté pour ses accès de fureur. C'était le frère du comte de Saint-Pol. Voici ce qu'on rapportait de lui : « Un jour ayant surpris et battu en pleine campagne la garnison de Laon, il fit des prisonniers et il ordonna de les tuer, sans faire grâce à celui d'entre eux qui peu de jours avant avait sauvé la vie au chevalier Simon de Lalaing. Ce dernier eut beau intercéder; le comte fut sans miséricorde. C'est alors même qu'ayant avec lui son jeune neveu de douze ans, et voulant l'accoutumer à la guerre, « il lui fit tuer de sa main quelques-uns « de ces prisonniers ». Ce neveu fut plus tard le connétable de Saint-Pol.

On voit comment le comte de Ligny et beaucoup des seigneurs de son temps comprenaient l'éducation des enfants de noble maison, et ce qu'ils regardaient comme des exercices militaires. Ainsi l'équitation, la chasse, même les tournois ne leur suffisaient pas; il leur fallait l'effusion du sang. A peine si les païens portaient aussi loin le mépris de l'humanité. Le dauphin Louis avait à peu près le même âge; mais combien était différente l'éducation qu'il recevait! Écoutons sur ce point M. Petitot, qui d'ailleurs se déclare toujours contre lui : « Louis fut élevé sous « les yeux de sa mère, princesse aussi recommandable par son « esprit que par ses vertus. D'abord il n'eut pas d'autres officiers « que ceux de la reine.... Son père, dominé par d'*indignes fa-* « *voris*, s'occupa peu de son éducation... La mère et le fils y « pourvoyaient par leurs ressources. En 1433, Charles VII leur « abandonna les revenus du Dauphiné... Le dauphin eut pour « confesseur Jean Majoris, chanoine de Reims, qui était aussi son « précepteur. Il eut pour gouverneur Amauri d'Estissac et Ber- « nard d'Armagnac, comte de la Marche. Joachim Rohault fut

Digitized by Google

« son premier écuyer; il eut encore un autre instituteur appelé « Jean d'Arcouville. »

Indignes favoris, est-ce bien le mot propre, quand il s'agit plutôt de femmes que d'hommes? Son père, d'ailleurs, ne lui eût pas appris grand'chose. L'attention des princes et seigneurs se portait sur tout autre objet que sur l'instruction et sur la culture de l'esprit. Ils se livraient de bonne heure aux exercices du corps qui touchaient à la profession des armes. C'était assez rationnel, puisque la force était tout : « L'ignorance était si har- « die, dit Pierre Mathieu, et tellement suivie partout, que ceux « qui se mêlaient d'histoire ne nous ont rien laissé de la nourri- « ture (éducation) des princes de France. » M. Leroux de Lincy, également adversaire de Louis XI, sans dire pourquoi, laisse entrevoir que, par le goût et l'aptitude qu'il eut pour les travaux intellectuels et pour la lecture, il développa les germes d'instruction qu'il avait reçus dans son enfance. Il fallait bien que le latin lui fût familier, pour répondre, comme il faisait, aux actes diplomatiques qui étaient encore presque toujours écrits dans cette langue. Quant au vers latin qu'il cita, dit-on, en 1472 en parlant au légat du saint-Père, le cardinal Bessarion, et qui signifie, dans le *Doctrinal* d'Alexandre, que les noms grecs conservent en latin le genre qu'ils avaient primitivement, il est fort douteux qu'il l'ait prononcé dans le sens qu'on lui donne. Duclos ne parle guère de la jeunesse de Louis XI que comme Legrand. Il peint les misères de la cour et du royaume, et dans un accès de mauvaise humeur il dit : « Né et élevé au milieu de « ces désordres, Louis XI en sentit les funestes effets... A peine « commence-t-il à se connaître qu'il ose condamner la conduite « de son père ! » Cette conduite était-elle en effet bien édifiante pour seize ou dix-sept ans? Sous Louis XV Duclos trouvait bon de ne pas insister sur le scandale que les historiens contemporains, Duclerc et Châtelain, ont très-bien apprécié. Il faut bien cependant révéler cette vraie cause de l'éloignement du dauphin, ce continuel obstacle à son retour auprès de son père.

Combien d'actions mémorables, en cette lutte corps à corps des deux nations, nous sommes obligé de passer sous silence! Les surprises y sont souvent à noter, comme lorsque Dunois enleva Chartres aux Anglais (1); souvent aussi ce sont les incidents d'un long siége sur plusieurs points à la fois, comme à Saint-Célerin et à Caen. Mais s'il y a lieu de faire un choix parmi les

(1) Le 2 avril 1431.

Digitized by Google

faits d'alors, si nombreux et si divers, il y a surtout à voir, parmi tant de guerriers qui travaillent à délivrer la France, sur qui nos regards doivent s'arrêter. Il nous semble qu'après Dunois, Lahire et Saintrailles, le sire de Loré mérite une des premières mentions.

Il avait fait ses premières armes à Azincourt et ensuite il s'était attaché au connétable d'Armagnac; puis, étant passé au service du duc d'Alençon, il avait pris Beaumont-le-Vicomte; il y avait été fait chevalier, et il était resté à la défense du Maine, sa patrie, guerroyant toujours contre les Anglais. A Orléans il avait parfaitement secondé la mission du duc d'Alençon auprès de la Pucelle. C'est lui (1), « qui commanda la cavalerie à Patay. » Revenu vers le Maine, il ne s'était plus guère éloigné de ce champ de bataille perpétuel. Il fut grièvement blessé au siége de Saint-Célerin, et son attaque sur Caen lui acquit beaucoup de gloire. Tombé en 1433 au pouvoir des Anglais, ce fut un honneur pour lui d'être échangé contre Talbot. Il prit part à la rentrée des Français à Paris. Deux ans après, en avril 1438, les lettres du roi le nomment prévôt de Paris et juge de tous les malfaiteurs du royaume. Il eut donc l'occasion de frapper l'agent de Flavy, qui avait osé arrêter le maréchal de Rochefort. Enfin on voit encore ce vaillant homme aux assauts de Meaux et de Pontoise. Malgré tant de bravoure, il fut de ceux à qui, sous prétexte d'une administration trop relâchée, l'histoire ne rend pas bonne justice. Son dévouement à la patrie paraît avoir été irréprochable. Nous soupçonnons que les voies de l'intrigue lui furent inconnues.

Dans ce siècle, on le sait, l'éducation des jeunes seigneurs se portait vers les exercices du corps, mais tendait peu à fortifier l'intelligence. Plusieurs familles cependant surent apprécier l'utilité d'une certaine application de l'esprit au progrès des connaissances. Parmi les érudits à qui furent confiés de jeunes seigneurs, nous devons remarquer Jean Bouchet, poëte et légiste de Poitiers, que Gabrielle de Bourbon, épouse de Georges de La Tremoille, apprécia beaucoup pour l'éducation de son fils unique, Louis, prince de Talmont. Bouchet est surtout connu comme historien de l'Aquitaine. Louis de La Tremoille fut dit aussi le chevalier sans reproche.

Le dauphin s'est trouvé en quelque sorte instruit de lui-même et par les événements qu'il observa. Suivant Jean Bouchet (2) : « Il « avait de la science acquise, tant légale que historiale, plus que

(1) Barante, t. V.
(2) *Annales d'Aquitaine.*

Digitized by Google

« les rois de France n'avaient accoutumé d'en avoir. » Comme il est arrivé au trône homme fait, tout le temps que les autres passent à la dissipation, au plaisir, et à tout amusement, il l'avait en grande partie consacré à l'étude. Il ne pouvait manquer, avec un esprit comme le sien, de sentir l'importance d'une instruction solide. Selon Comines, il était assez lettré. On doit le croire sur ce point. Il ajoute qu'il aimait à demander et à entendre de toute « chose. » Curiosité que Quintilien regarde comme le cachet d'un bon esprit. « S'il n'eût eu, dit-il encore, la nourriture (édu- « cation) autre que les seigneurs que j'ai vus nourris (élevés) en « ce royaume, je ne crois pas que jamais sa mémoire lui eût « été un répertoire utile; car ils ne les nourrissent seulement « qu'à faire les fols en habillements et en paroles; de nulles let- « tres ils n'ont cognoissance. » Dans sa dédicace à Angelo Catho, Louis XI est « notre maître, notre bienfaiteur, un prince digne « de très-excellente mémoire. » Il ajoute : « Quand en un prince « vertu et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne « de grandes louanges. Vu que de tels personnages sont plus « enclins à toutes choses volontaires qu'autres hommes. » Au reste, il s'en rapporte aux renseignements que donnerait le sire du Bouchage.

Il paraît aussi que Marcouville lui apprit le latin et Majoris les bonnes lettres, qu'il profita bien des leçons de ces deux maîtres, et qu'il fut un des plus savants princes de son temps : il est même probable qu'il les surpassait tous beaucoup à ce point de vue. De très-bonne heure son goût le porta à l'étude de l'histoire. « C'est grand advantaige aux princes, dit Comines, « d'avoir vu des histoires dans leur jeunesse, ès-quelles se voient « de grands parjurements, fraudes et tromperies des anciens les « ung envers les aultres. En sorte que plusieurs qui en de telles « sûretés s'étaient fiés ont été pris ou tués. L'exemple d'ung est « assez pour faire saiges plusieurs. Les histoires anciennes sont « ung des grands moyens de rendre ung homme saige, de lui ap- « prendre à se conduire et garder. Car notre vie est si briève, « qu'elle ne suffit à avoir de tant de choses expérience.

« Du reste, suivant Pierre Mathieu, il donna de si bonne heure « des preuves d'une *généreuse nature*, qu'il fit bien connaître « que le jugement et la raison paraissent plus tôt aux enfants des « rois qu'aux autres. Au lever de son aurore, on vit ce qu'on de- « vait attendre de lui le reste du jour. »

Ainsi la guerre s'animait en Picardie. En Bourgogne, depuis que le sire de Châteauvillain s'était déclaré pour Charles VII, le

Digitized by Google

duc Philippe se trouvait obligé de combattre ceux qui garantissaient à l'est ses frontières. Il avait même contre lui Charles de Bourbon, son beau-père, naguère comte de Clermont, qui venait de succéder au duc Jean Ier. C'était triste d'avoir à combattre l'époux de sa sœur Agnès; mais celle-ci s'employa activement pour la paix. Elle réunit ses efforts à ceux de madame de Guienne auprès de leur frère commun, le duc Philippe, afin d'amener une conciliation que seconderaient du fond du cœur leurs époux, le duc de Bourbon et le connétable. N'y avait-il pas eu assez de malheurs? La guerre n'avait-elle pas assez duré? La vengeance n'était-elle pas satisfaite? Le duc de Savoie agissait aussi dans ce sens; et, au lieu d'envoyer dans les Dombes les milles guerriers dont il était convenu, il travaillait pour la paix. D'ailleurs, « comment Philippe eût-il été au fond l'ami des Anglais (1)? Il avait « dans ses archives des lettres secrètes de Glocester et de Bethford, où ils agitaient les moyens de s'emparer de sa personne! » Fontanieu (2) explique encore plus clairement cette situation. « Le duc de Bourgogne était totalement changé. Le ciel, en lui « rendant un fils qui venait de naître, lui avait inspiré la crainte « de le perdre encore. Il convint donc qu'on s'assemblerait à Arras le 6 juillet. On fit part de cette nouvelle au concile général « et au pape. » Toute l'Europe fut attentive à ce congrès, et on sait que tous les souverains voulurent y être représentés. Pour la France, on fit venir monseigneur de Bourbon, le connétable, l'archevêque de Reims alors chancelier, le comte de Vendôme, grand maître de l'hôtel, Christophe de Harcourt, le maréchal de Lafayette, le sire de Mouy, et une quantité d'autres seigneurs; les ducs de Bretagne, d'Alençon et de Bar eurent chacun trois envoyés. L'Angleterre y envoya un grand nombre de seigneurs et de docteurs; le duc Philippe de Bourgogne s'y fit représenter par les évêques de Liége, de Cambrai, d'Arras, les comtes d'Étampes, de Saint-Pol, de Comines, des seigneurs brabançons et hollandais; par le sire de Himbercourt toute une armée de légistes et de bacheliers et surtout par son chancelier Nicolas Raolin, à qui la parole fut donnée en cette circonstance solennelle.

Chacun aussi envoya à ses ambassadeurs au concile des instructions pacifiques. Le duc Philippe fit davantage : par la médiation du duc Amédée VIII, il convint d'une trêve avec le duc de Bourbon, son beau-frère, et même d'une entrevue à Nevers, où furent

(1) Michelet, V, 189.
(2) *Hist. de Ch. VII*, manusc., n° 125.

Digitized by Google

appelés le connétable, le chancelier de France archevêque de Reims et un grand nombre de gentilshommes. Cette fête de famille dura dix jours. On y convint des conditions de la paix; il fut dit que Charles VII enverrait des députés à Henri VI pour les lui proposer; que, si Philippe était forcé de faire une paix séparée, il aurait pour indemnité les villes et seigneuries de la Somme, lesquelles seraient rachetables pour 400,000 écus d'or; qu'on s'assemblerait le 1er juillet pour la paix générale.

Quand Philippe passa par Paris, le 15 avril, à la fin de la semaine sainte, il y fut très-gracieusement accueilli, parce qu'on connaissait ses bonnes dispositions pour la paix; il envoya à cet effet à Londres en mission les sires de Crèvecœur, Hugues de Sannoi et le prévôt de Saint-Omer, et il partit pour le règlement de ses affaires de Flandre. On remarque que dans tout cela il est fort peu question de Charles VII. On se demande s'il n'est pas endormi dans les délices. Les affaires des Anglais étaient en pleine décadence. Le sire d'Arondel était le plus dur des chefs anglais; il venait d'être fait duc de Touraine par le duc de Bethford. Il s'engagea témérairement à Gerberon près Beauvais avec Lahire et Saintrailles, et fut battu. Gaucourt surprit Saint-Denis. Il en était maître et le traité d'Arras venait d'être conclu quand le corps d'Isabeau, morte de chagrin et de misère, y fut apporté par eau et inhumé sans pompe. Elle emportait la haine des Français et le mépris des Anglais. Hugues de Cayen, évêque d'Arras, officia en présence des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Gaucourt, de concert avec le maréchal de Rieux, fit en juillet et en août une guerre acharnée aux Anglais; mais Paris leur resta encore.

Cependant le 5 août, après une joute, on se réunissait à Arras en conférence pour la paix. On y était en grand nombre. Eugène IV avait fait son possible auprès de Henri VI pour le disposer à traiter. Ce prince ne voulut point renoncer au titre de roi de France, que ses successeurs gardèrent encore longtemps, rien ne put se conclure avec les Anglais. C'était le cas prévu à Nevers. Les Anglais quittent la conférence le 1er septembre. Philippe, malgré sa promesse aux Anglais de ne pas traiter sans eux, traitera seul. Les légistes et les théologiens lui prouveront que les engagements du traité de Troyes sont de nul effet, et qu'il s'y est même beaucoup trop arrêté. Il avait demandé au pape une dispense des serments par lui prêtés aux deux rois d'Angleterre. Les légats qui assistèrent au congrès d'Arras ne firent nulle difficulté de le délier. Comment en effet rester lié quand on s'est engagé à mal faire? D'ailleurs le duc de Bethford, seul dépositaire de sa pro-

Digitized by Google

messe, venait de mourir. Le traité entre le roi et le duc se fit donc aux conditions marquées par la conférence de Nevers. Le roi dut, en outre, désavouer le meurtre du duc Jean; promettre d'en punir les auteurs, quand il les connaîtrait; lui ériger une chapelle expiatoire à Montereau; payer 50,000 écus d'or pour les joyaux qu'avait le duc Jean quand il succomba; céder au duc de Bourgogne les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et la châtellenie de Bar-sur-Seine; reconnaître les droits du duc sur le comté de Boulogne; restituer aux fils du comte de Nevers les 32,000 écus d'or de Bonne d'Artois, leur mère; exempter le duc, sa vie durant, de toute subjection et de tout hommage; mais lui seul, non ses successeurs. Philippe évidemment profita avec excès de la situation de Charles VII; ses exigences sont énormes.

Voici ce qu'on raconte du duc Charles d'Orléans, alors prisonnier à Londres depuis Azincourt. Les Anglais l'avaient amené à Calais, et il espérait sa délivrance. « Quand il sut quelles offres la « France faisait pour la paix et à quelles conditions les Anglais « consentaient à l'accorder : Qu'on me remmène en Angleterre, « dit-il (1), et il conseilla au connétable de traiter avec les seuls « Bourguignons ». On le fit, mais il en coûta cher. La destinée de Charles d'Orléans fut de devoir sa liberté à la libéralité de Philippe et de s'unir à la maison de Bourgogne en épousant la fille du duc de Clèves; destinée fâcheuse à plus d'un égard, car, malgré les attentions de Louis XI, Marie de Clèves ne cessa d'être son ennemie et l'ennemie de sa maison autant que de sa mémoire. C'étaient les sentiments qu'elle avait puisés à la cour de Bourgogne depuis son enfance.

Outre ces concessions, déjà si onéreuses, il y en eut encore quelques autres. On dut de part et d'autre s'engager à ne pas traiter isolément avec l'Anglais; renoncer à toute alliance qui serait préjudiciable à son co-traitant; enfin, confirmer le traité par serment et par toutes les garanties possibles. Tout cela fut accepté, signé et fait des deux parts; et, dans l'église de Saint-Waast, Jean Tudert, doyen de Paris, dont le petit-fils fut premier président du parlement de Bordeaux en 1462, non pas le duc de Bourbon ou le connétable, « pria merci de la part du roi pour le meurtre du « duc Jean. Le duc avait promis par acte du 7 septembre de « vendre les villes de la Somme pour 400,000 écus, et il déclara « qu'il n'y aurait plus de guerre entre lui et le roi; » promesse que trente ans plus tard il oublia.

(1) Laurentie, *Hist. de France.*

Digitized by Google

Malgré tant de sacrifices, le roi, dont on ne parle guère plus que s'il était infirme ou malade, avait cependant à se louer de cette paix. Les efforts de toute la France allaient se concentrer contre les Anglais; et il serait moins difficile, croyait-on, à se faire obéir des chefs des compagnies. Il assembla donc les trois états à Tours. Ni l'historien de Tours ni plusieurs annalistes des états généraux ne parlent de cette réunion, qui est pourtant mentionnée dans l'histoire des ducs de Bourgogne (1) et ailleurs. Le chancelier y rendit compte de la paix d'Arras; le roi jura la paix sur le livre des Évangiles, en présence des sires de Croy et de Pontaillier, et on chanta le *Te Deum* dans l'église de Saint-Gatien. Malgré le mécontentement de l'Angleterre, on se réjouit de cette paix à Rome et même à Bâle au sein du concile.

Les Picards furent affligés et irrités de se voir séparés de la France. Une grave sédition éclata donc à Amiens à l'occasion d'un impôt. Le duc Philippe avait là pour délégué Pierre Leclerc, trop connu en Picardie pour la rudesse de son caractère. Les séditieux envahirent sa maison, et s'emportèrent jusqu'à le tuer. On usa de ruse, on leur fit espérer une abolition; puis quand on fut en force chez eux on fit main basse sur les chefs du mouvement. Une trentaine d'entre eux furent décapités, et cinquante furent bannis. D'un autre côté les Anglais n'omirent rien pour se venger de la défection du duc de Bourgogne; on les vit maltraiter à Londres les maisons de négoce tenues par les sujets hollandais ou flamands du duc, capturer ses vaisseaux, empêcher tout commerce de ses peuples, refuser ses monnaies et jeter dans ses villes des brandons de discorde.

Tandis que le duc Philippe, pour se venger, dut assez inutilement faire le siége de Calais avec une armée de 30,000 Gantois, siége d'ailleurs mémorable par ses incidents et par le mécontentement des Flamands, le connétable, dont les troupes, sous différents chefs, occupaient déjà toutes les petites places autour de la capitale, jugea que le moment était venu de profiter de l'impopularité des Anglais et de prendre Paris. Ainsi, après plusieurs combats heureux près Saint-Denis et ailleurs, le vendredi de la semaine de Pâques, 13 avril, grâce aux intelligences qu'il avait ménagées dans la grande ville, il y entre par la porte Saint-Jacques. Il y est fort bien accueilli. La garnison anglaise, cernée dans la Bastille, obtient aisément de se retirer vies et bagues sauves.

L'éloignement des Anglais de la capitale causa une grande joie

(1) Bar., VI, 333.

Digitized by Google

dans toute la France. Par ses lettres d'août 1436 et de mai 1437, le roi se hâte de remercier Poitiers et Bourges. On ne peut encore obtenir l'élargissement du roi René, prisonnier de Philippe depuis cinq ans. Ce prince, après de nouveaux revers dans le royaume de Naples, était revenu prendre ses fers selon sa parole. Il ne fut délivré qu'à la fin de cette année par la médiation du connétable et du duc de Bourbon, et aussi moyennant une rançon énorme qu'on fit payer plus tard aux gens de Metz.

Le mariage du dauphin fut un autre sujet de joie. Il n'avait que treize ans, et déjà depuis huit ans son union avec Marguerite d'Écosse était convenue : ainsi dès l'âge de onze ans Charles VII lui-même avait été fiancé à Marie d'Anjou par Charles VI, son père. Marguerite n'avait que douze ans. Le 14 juin, elle fut très-gracieusement accueillie à Tours. L'archevêque Philippe leur donna à tous les deux des dispenses; et, en présence du roi, le mariage fut célébré le jour de la Saint-Jean dans la chapelle du château par Raimond de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France. Charles VII venait de perdre, le 11 juin, Philippe, son troisième fils. Si ce deuil ne troubla point les fêtes, comme le prétend M. Chalmel, il montra du moins, une fois de plus, que les catastrophes sont souvent bien près des jours que l'on croyait les plus prospères.

Les Anglais, pour traverser cette union, avaient fait à Jacques Ier des propositions si avantageuses, qu'il crut devoir assembler les états de son royaume. Mais ceux-ci virent promptement que le but unique des Anglais était de rompre l'alliance de la France et de l'Écosse. Jacques, pour dérober sa fille aux croisières britanniques, l'avait fait embarquer avec les députés de Charles à Dumbarton, et elle était arrivée en France sans accident. Au festin royal, Charles VII donna la place d'honneur à l'archevêque qui avait célébré, prit la seconde et donna la troisième à la dauphine, puis vinrent la reine de Sicile Isabelle et la comtesse de Vendôme (1). Ensuite, au mois d'août, il décida que le parlement serait naturellement transféré de Poitiers à Paris. Charles perdit encore à Tours, le 2 mars suivant, son second fils Jacques.

Le comte de Foix, Jean le Magnifique, étant mort, son fils aîné Gaston fut comte de Foix et de Bigorre ; le second fut, par testament, vicomte de Lautrec et chef de cette maison. Le roi alors administra quelque temps par lui-même le Languedoc et la Guienne française. Gaston était un enfant de douze à treize ans. Il

(1) Legr., t. Ier, p. 5.

Digitized by Google

eut pour tuteur son oncle Mathieu de Comminges. Fiancé, dès le 22 septembre 1432, à Aliénor, fille de Jean, infant d'Aragon et de Blanche, reine de Navarre, il l'épousa. C'est aux états du Dauphiné et du Languedoc réunis à Vienne après prorogation, que le roi apprit, le jour de la Quasimodo, l'entrée de ses troupes à Paris. Les états suivants, en novembre, furent ensuite tenus à Beziers, par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, général des finances dans la province. Là on avait surtout à se défendre contre les compagnies de Rodrigo Villandrada et d'autres chefs, encouragées par la compétition de deux candidats au siége d'Alby; compétition compliquée, pleine de luttes et de péripéties.

On a de ce temps-là un exemple frappant de ces vicissitudes. Pierre de Rieux, d'une illustre maison du midi, avait *succédé*, à la dignité de maréchal de France en 1417, à Jean de Rieux, son père. Au mouvement révolutionnaire de 1418, il avait aidé Tanneguy du Chatel à sauver le dauphin, et il lui avait mené a Bourges un bon corps de troupes. Pris dans le Mans, il n'était revenu d'Angleterre qu'au prix d'une grosse rançon. Depuis il n'avait cessé de combattre les Anglais; il avait aidé la Pucelle à vaincre devant Orléans en 1429; enfin, comme il revenait de faire lever le siége d'Harfleur, il fut saisi au passage en 1437 par le capitaine de Compiègne Guillaume Flavy, aventurier favorable aux Anglais; il fut traîné de château en château, et mourut la même année à Nesle. On ne voit pas que Charles VII se soit plus préoccupé de sa captivité que de celle de Jeanne d'Arc. Il y avait juste dix ans que le maréchal de Séverac, qui avait aussi très-bien servi le roi, avait été, par ordre du comte de Pardiac, arrêté et étranglé dans le château de Gaiges, parce que, n'ayant pas d'enfants, il avait disposé de tous ses biens en faveur du comte d'Armagnac et du vicomte de Lomagne, fils de celui-ci.

On le voit, le désordre était encore bien grand. Cependant peu à peu quelque discipline et un peu de calme se rétablissaient. Les chefs de compagnies les plus distingués, le bâtard de Bourbon, Chabannes et d'autres s'attachaient au roi. De Poitiers, le vrai parlement retournait à Paris et admettait dans ses rangs quelques uns des membres du parlement de l'administration britannique. Suivant les promesses du connétable, il ne s'exerçait aucune réaction contre personne. Il suffisait même aux anciens chefs des bouchers, pour rentrer à Paris, de jurer de se bien conduire.

Combien le duc Philippe était loin, à Bruges, d'imiter cette bonne politique! Quand les habitants ont eu demandé grâce avec la plus grande humilité, voici ce qu'il exige : « Quarante-deux personnes

Digitized by Google

« seront exceptées de l'abolition (1), et laissées à la volonté du « duc ; la ville payera 200,000 rixdalles d'or ; les biens des bâtards « appartiendront au duc par héritage. » Aussi, deux mois après, quand arrivent le duc de Clèves et Colard de Comines rétabli grand bailly de Flandre, ils vont dans la grande place ; un échafaud y est dressé, et on commence par trancher la tête à onze de ceux que le duc avait exceptés (2).

Tandis que les Anglais, renforcés d'une armée du duc de Glocester et sous les ordres de l'habile Talbot, s'étendaient dans presque toute la Normandie, et semblaient reprendre l'offensive, le roi portait surtout son attention vers le midi, sans doute pour avoir ce qui lui manquait le plus, c'est-à-dire de l'argent. Il commençait à conduire avec lui son fils. Dès le 28 août 1436, il lui avait donné pour gouverneur et compagnon d'armes Amauri d'Estissac, à qui pour cet office 1200 livres par an étaient allouées, comme on le voit sur le registre de Guillaume Chartier, receveur des finances du roi. Ainsi en 1436 Louis visita le Lyonnais, le Dauphiné et le Languedoc. A son second voyage, en 1437, selon Legrand, les états du Dauphiné réunis à Romans lui accordèrent 10,000 florins de don gratuit, mettant pour condition que ce serait sans conséquence pour l'avenir. Le récit de Chorier est un peu différent : « Le dauphin, dit-il, reçut dans Vienne les hom- « mages des divers ordres et une coupe d'or pareille à celle qui « avait été présentée au roi. Son poids fut de 88 écus, qui valaient « 1363 florins. » Peut-être parle-t-il du premier voyage. De là le roi et le dauphin descendirent dans le Languedoc.

De Lyon, le roi convoque les états à Beziers pour le 8 janvier. En cette assemblée on accorda au roi de nouvelles aides. Le clergé y fit don à Louis, fils aîné du roi, de 1,000 écus d'or pour ses affaires (3). Le dauphin, le roi étant à Uzès, fut reçu dans le château de Laudun près Bagnols. Charles VII réunit les états de la province à Montpellier, à Pâques 1437, et on lui vota un subside de 120,000 liv., pour la guerre contre les Anglais. Avant de partir, il retint plusieurs compagnies de gens d'armes, notamment celles du sire d'Albret et du vicomte de Consérans. Il pourvoit à la fois à la justice souveraine et à la défense du Languedoc. On lui voit alors une activité nouvelle. Il va poursuivre en personne la guerre contre les Anglais.

Il court à Montereau, position importante qu'il faut enlever

(1) Barante, t. VI, p. 444.
(2) Mai 1438.
(3) D. Vaissette.

Digitized by Google

aux Anglais. La ville est emportée au deuxième assaut, le jeudi 10 octobre. Charles y combat courageusement, et Louis y fait ses premières armes. Malgré les barbares usages contre les villes prises de force, on assure que le roi avait défendu tout excès, tout pillage, et qu'il fût obéi; après l'amnistie si bien observée à Paris, c'était donner un bel exemple. Sur ce point le dauphin rivalisa encore avec son père; car il demanda grâce pour la garnison anglaise cernée dans le fort, et il l'obtint. Sir Thomas Guérard sortit donc sain et sauf avec les siens. On pendit comme traîtres les Français qui s'y trouvaient. Ce fut encore trop. On sut à Paris cette victoire le lendemain. Il y eut un *Te Deum* et une procession générale à Sainte-Geneviève. Puisqu'il y avait encore des prisonniers français en Angleterre, il semble qu'on eût dû faire ici un échange. Les registres du parlement donnent de ce fait d'armes une très-intéressante relation. Le lundi 12 novembre suivant, le roi ayant le dauphin à ses côtés fit son entrée à Paris. L'oriflamme avait été détruit par les Anglais : on porta devant le roi l'étendard de France, où sur un fond rouge étoilé d'or brillait l'archange saint Michel. Cette entrée fut pleine de solennité. Le roi alla, de la porte Saint-Denis, droit à Notre-Dame rendre grâces à Dieu; et le lendemain il entendit la messe à la Sainte-Chapelle.

Charles VII s'en retourna ensuite vers la Loire. Alors ses lettres obligent les notaires et tabellions à tenir registre de leurs actes. On remarque que plusieurs édits du roi sont datés *de Paris* sans qu'il y fût réellement (1). Henri VI datait souvent de Paris, bien qu'il fût à Londres. Il paraît que cet hiver de 1437 fut des plus malheureux. La famine se joignit aux maladies et aux dévastations. La mortalité fut extrême, surtout à Paris. Le connétable raconte en ses Mémoires qu'ayant voulu se loger à Vincennes, les portes qui en étaient gardées par les gens du duc de Bourbon lui furent fermées, et qu'il fut obligé d'entrer de force. Ne voit-on pas, selon d'Argentré, un chef de compagnie cruel et fort rapace, appelé Guillaume Flavy, chassé de Compiègne par le connétable et rançonné de 4,000 écus, y revenir par surprise, s'y fortifier, arrêter et mettre en prison le sire de Rieux, qui, tout maréchal qu'il était, mourut dans un cachot!

Telles étaient l'anarchie de l'époque et l'apathie du roi. Le comte de Ligny, quoique vassal du duc Philippe et chevalier de la Toison-d'Or, ne reconnaissait pas le traité d'Arras et se gardait chez lui. Les provinces limitrophes, la Picardie, l'Ile-de-France, la Cham-

(1) Pastoret, t. XIII, p. 24.

Digitized by Google

pagne, la Lorraine même et les marches de Bourgogne, étaient parcourues, pillées, rançonnées par les aventuriers et par les compagnies. La cause de ce désordre, c'est que l'argent manquait au trésor pour payer les troupes. Selon Muller et d'autres, dans les pays de Bourgogne et même allemands, beaucoup de seigneurs, sous le prétexte de tenir à leur place les gens des communes, se mirent aussi à courir les champs, et à maltraiter les bourgeois et les paysans. Telles étaient les douceurs de ce siècle. Les Anglais prirent alors par composition Tancarville, Beauchalet et Malleville. Floquet en était capitaine; il était allé chercher des secours à Montereau; et ses gens qui s'étaient engagés à tenir, se rendirent avant son retour.

Alors mourut Sigismond de Bavière, empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie. « Bien obéi de tous ses royaumes, dit Alain Chartier, il eut de grandes batailles contre les Turcs et « Sarrasins; il mit l'union dans l'Église et vécut quatre-vingt-dix « ans. Sa mère fut fille de Jean de France. » Elle était donc sœur de Charles V, du duc d'Anjou, roi de Sicile, et des ducs de Berry et de Bourgogne.

Le connétable traitait sans ménagement les pillards; mais la faveur des cours est changeante. Son influence diminuait. Le roi écoutait désormais Christophe de Harcourt, l'évêque de Clermont, Martin Gouge et le sire de Beaumont. Ajoutons que le connétable, en voulant porter secours au comte de Vaudemont contre le duc de Bar, se vit repoussé par les compagnies plus fortes que lui. Sa considération en était affaiblie. La guerre était partout en France; elle était aussi partout dans les États de Philippe. Des deux côtés mêmes désordres et même anarchie. L'Angleterre, aussi épuisée et à bout de ressource, sentait couver le feu des factions. Tous devaient donc désirer la paix. Ainsi s'ouvrirent en janvier 1438 les conférences de Gravelines; et pendant ce temps on transigeait avec les compagnies, ou bien elles allaient jusqu'en Allemagne se faire battre par les Alsaciens, par les Bernois et les communes suisses.

Dans le royaume tout semblait se rasseoir. On reconnaît que Charles VII protégea constamment le clergé. S'il ne put donner beaucoup d'essor aux lettres, il favorisa et multiplia les centres d'études. Il eut en grande considération l'université de Paris. Celle-ci avait acquis une vraie importance politique. Elle avait envoyé ses députés aux conférences d'Arras en 1435; l'année suivante elle avait manifesté sa joie du retour du roi à Paris, mais entre elle et le parlement, à l'occasion du patronage trop exclusif qu'elle

Digitized by Google

voulait exercer à l'égard des étudiants, il s'éleva une fâcheuse rivalité. Alors elle alla beaucoup trop loin dans l'essai de son pouvoir. Soit qu'elle défendît toute prédication, soit qu'elle suspendît tout enseignement de ses chaires, il y avait abus. Elle eût dû reconnaître que ses disciples étaient justiciables du parlement comme tout le monde; et comprendre, quand le parlement lui enjoignit de reprendre ses leçons, « sous peine de méfaire contre le « roi », qu'il avait la raison pour lui. Il fallut un édit du roi du 26 mars 1445, déclarant qu'à l'avenir le « parlement connaîtrait des « causes de l'université. » Il s'ensuivit même que les causes de ses suppôts furent portées au Châtelet, et que, par lettres de 1447, le parlement fut chargé de la réformer elle-même. Plus tard, en 1452, le roi et le pape entreprirent ensemble cette réforme; grave atteinte au prestige de l'université.

Charles VII confirma alors celle de Caen. Pour se conformer à l'usage suivi jusque-là (1), il demanda et obtint du pape une bulle (2) pour la fondation d'une université nouvelle à Poitiers, et il la fonda par édit royal de Chinon, 16 mars 143½. Pour les universités d'Angers et de Montpellier, Yolande d'Aragon obtint du roi et du Saint-Père, en 1433, une extension de l'enseignement. On signale, à l'honneur de ce siècle, un fait assez singulier : dans le même temps deux bourgeois d'Angers achètent (3) le droit de prêter gratuitement de l'argent au corps de l'université et aux suppôts indigents d'icelle. Celle d'Orléans tenait de Charles VII un privilége semblable. Il semble que la lutte de l'université de Paris avec le parlement ait profité à toutes celles de la province.

La paix n'était guère davantage dans le concile de Bâle. Depuis 1433, et surtout depuis juillet 1437, les Pères s'étaient brouillés avec le pape. Eugène IV avait réuni le concile de Ferrare le 10 janvier 1437; et, par suite, le concile général de Florence, le 16 février 1438. Les contestations de hiérarchie et de juridiction étaient grandes; et on ne put se mettre d'accord. C'est dans ces circonstances que Charles VII réunit en grande solennité l'assemblée de Bourges, où pendant un mois, du 1er mai 1438 au 5 juin, fut préparée la pragmatique-sanction. Le roi y assista avec son fils. On y entendit les députés du saint-père et ceux du concile. Il s'agissait de renouveller ce qui avait été établi du temps de saint Louis.

(1) Pastoret, t. XIII, p. 58.
(2) 29 mai 1431.
(3) Pastoret, t. XIII, p. 58.

Digitized by Google

Les règlements de l'assemblée furent portés le 7 juillet 1438 devant le concile de Bâle; mais déjà Eugène IV l'avait dissous, pour en réunir en Italie un autre. Les prélats français reçurent, par édit du 23 janvier 143⅞, défense de se rendre à ce dernier. Il n'y parut de France que quelques évêques des villes encore anglaises. La pragmatique ne fut enregistrée au parlement que le 13 juillet 1439. Le conseil de France, tout en adoptant la discipline de l'Église, « ne prit nullement parti (1) contre le saint-père. » De ce côté c'était encore l'anarchie; car un concile général sans convocation du pape était impossible, selon la vraie doctrine.

Alors, comme il arrive toujours dans les temps d'agitation, quelques esprits inquiets, pour quelques améliorations peut-être réalisables, poussaient à des réformes radicales, dont ils ne calculaient pas le danger. On voit en effet que les innovations tentées par la pragmatique allaient un peu loin. Certains siéges avaient encore pour titulaires des rivaux de plusieurs obédiences. Il fallait sur ce point délicat des ménagements et du temps. Grande était la prépondérance de l'Église : il n'y fallait toucher qu'avec précaution. Souvent la faveur disposait des grands bénéfices; souvent aussi les élections se faisaient librement. Si d'ordinaire on voit des noms titrés à la tête des évêchés et des abbayes, ce sont du moins des personnages instruits et gradués, même ès droit civil. Pierre d'Ailly sur le siége de Cambray en 1389, et Pierre Berland sur celui de Bordeaux en 1431, prouvent qu'on pouvait arriver sans noblesse d'extraction par la seule supériorité du mérite. Michelet fait observer que vers 1440 les bénéfices étaient tenus pour la plupart du chef des familiers et parents des grandes maisons : il n'y avait rien d'étonnant à cela. La pragmatique ne pouvait pas d'un seul coup supprimer tous les abus. En 1453, selon Pastoret, Charles VII la confirma de nouveau. Il fit bien; car elle a amélioré la situation; mais elle a été trop loin, lorsque, par exemple (2), elle a prétendu régler les revenus de la chancellerie romaine.

Martin V et Eugène IV après lui, quand l'armée anglaise couvrait la France, favorisèrent plus d'une fois le parti britannique, et nommèrent souvent aux bénéfices même des ennemis du roi. On conçoit alors cette sorte de réaction. Il existait des lettres de nos rois déclarant que les étrangers ne pouvaient être appelés aux bénéfices de France ni à plus forte raison aux évêchés; et même en ce sens on a une ordonnance de Charles VII, du 10 mars 1431.

(1) Barante, t. VI, p. 13.
(2) P. Mathieu, livre II, p. 61.

Digitized by Google

« Il n'était pas juste, disait-elle, que des étrangers enlevassent « les honneurs et les biens des nobles clercs du royaume. » Toutefois c'était prudent de ne pas rompre avec l'obédience d'Eugène IV. « Pour établir le droit (1), la pragmatique remontait « jusqu'à l'origine de la monarchie. Sa maxime était de conserver « la paix et les droits de la tradition (*pax servetur, pacta custo-* « *diantur*). »

Le roi, sans doute pour essayer comment le dauphin, à peu près seul, saurait conduire une expédition, l'envoya dans le Poitou avec mission de soumettre plusieurs seigneurs récalcitrants, et d'obliger plusieurs officiers des finances à rendre compte des deniers publics. Plusieurs feudataires tels que Pons, La Tremoille, Gui de la Roche furent soumis; Jean de Sogneuville fut mis en prison à Montaigu, et les financiers durent prouver qu'ils étaient en règle. « Le dauphin (2) réussit donc à souhait. »

Le roi cependant (3) annule certaines donations et aliénations du domaine, qu'il avait trop facilement consenties depuis 1418. Il venait, 2 novembre, de promulguer l'ordonnance militaire qui n'eut que plus tard son entière exécution; et en même temps, 22 décembre, il donnait au prévôt de Paris le pouvoir de réprimer toutes pilleries et brigandages commis autour et à une certaine distance par les soldats indisciplinés, par les vagabonds, et même par les sergents à cheval du Châtelet, qui se répandaient partout. Mais des lettres pour changement des monnaies ou pour modification des dons qu'il avait faits, et aussi son peu de zèle à suivre l'exécution exacte de ce qu'il avait ordonné, laissaient planer de l'incertitude sur son administration entière.

A Gravelines, Charles d'Orléans, Agnès, duchesse de Bourbon, et le bâtard d'Orléans, récemment créé comte de Dunois, excitaient vivement à la paix; mais, puisque les Anglais ne se contentaient pas de la Normandie et de la Guienne, comment se serait-on entendu? La conférence fut donc rompue, et cependant on s'ajourna pour le mois de mai 1440. Aucune trêve n'ayant précédé la conférence, la guerre continuait même pendant qu'on discutait. Le connétable, avec le secours de Lahire, de Loré, de Jean Bureau, capitaine de l'artillerie, et d'autres vaillants chefs, assiège Meaux; et, malgré les secours de Somerset et de Talbot, il l'emporte, le 3 septembre.

(1) Pastoret, t. XIII.
(2) Legrand.
(3) 15 décembre 1438.

Digitized by Google

Avec l'institution d'une armée sédentaire et des moyens de la solder, l'acte important du règne fut l'ordonnance sur les gens de guerre qu'on attribue à Pierre de Brezé : il y est dit que tous capitaines seraient nommés et commissionnés par le roi ; que sans licence du roi nul ne pouvait prendre ce titre ni réunir des gens d'armes ; que les capitaines répondaient des hommes d'armes de leur choix ; que nul ne recevrait parmi les siens les hommes d'armes d'un autre. Défense à tous capitaines ou hommes de guerre de piller, détrousser, violenter, maltraiter, emprisonner qui que ce soit ; de prendre ou laisser prendre, perdre ou laisser perdre bestiaux, récoltes ou marchandises, sous les peines les plus sévères. Il fut ordonné aux sénéchaux et à tous capitaines de livrer les délinquants ; et si les délinquants sont puissants, de rendre sentence contre eux, et de les adresser au roi ; et même, au besoin, d'avoir recours au roi et au parlement. Point de rémission pour gens armés qui auront tué, blessé ou maltraité un homme inoffensif. Les garnisons seront dans les places frontières, et s'y tiendront. Les seigneurs garderont leurs châteaux à leurs dépens, mais sans dommage du peuple ; ils répondront de leurs gens et capitaines. Nulle taille, aide ou imposition quelconque, ne sera levée sans l'autorisation formelle du roi.

C'est en pleine assemblée des états que fut discutée cette grande ordonnance. Alors aussi se discuta le droit d'aliéner, comme l'eût voulu l'Angleterre pour conclusion de la paix : et il fut hautement soutenu par maître Juvenal des Ursins « que le roi n'était qu'usu- « fruitier de la couronne ; que, par conséquent, il ne pouvait « aliéner aucune province ». La conclusion fut que les ambassadeurs chargés de cette mission retourneraient à Saint-Omer, « pour « terminer sur tous points, dit Alain Chartier, si les Anglais vou- « laient y entendre ».

Toutes les dispositions de la loi sur les gens d'armes étaient excellentes, magnifiques ; mais quand il y avait tant de fâcheuses habitudes enracinées depuis si longtemps, lorsque l'autorité du souverain avait encore tant à faire pour reprendre le prestige et l'ascendant qui lui étaient nécessaires, lorsque le règne de la force avait si longtemps prévalu contre tout droit et prévalait encore par les justices seigneuriales et par l'insoumission des grands vassaux, pouvait-on sérieusement s'attendre à l'exécution même prochaine d'une pareille loi ? Elle resta d'abord à l'état de théorie : « On fut longtemps avant de pouvoir l'exécuter (1). » Il fallut,

(1) Barante, t. VII, p. 39.

Digitized by Google

dit-on, encore d'autres règles et d'autres ordres. Ce qu'il fallut surtout, ce fut le caractère énergique et persévérant du chef de l'État. Pour atteindre un tel désordre, une telle anarchie, il fallait s'en prendre aux sommités féodales, à ceux qui s'obstinaient à traiter d'égal à égal avec le premier suzerain et portaient la hardiesse jusqu'à fouler aux pieds ses ordres et leurs propres serments, quand ils croyaient y trouver quelque avantage.

On voit ce qui empêcha ou retarda indéfiniment l'exécution de cette loi, trop peu d'accord avec les mœurs des gens de guerre. Une réforme aussi radicale ne s'opère pas si vite. La Praguerie, quoi qu'on en ait dit, ne fut point cause de cette inexécution. Elle a pu avoir soulevé ou précipité le mécontentement des grands; cela est fort possible. Les seigneurs (1) aspiraient à se gouverner selon leur volonté. Parler de mettre un frein à leur licence, « c'était les atteindre en ce qu'ils aimaient le mieux, en ce qu'ils regardaient comme l'appui de leur indépendance. » S'imaginait-on qu'on parviendrait à vaincre, purement et simplement par une loi, les résistances dont le génie, la force, le courage et les luttes persévérantes de Louis XI ont eu, pendant tout un règne, tant de peine à triompher?

Cette belle ordonnance fut d'abord à peu près de nul effet; on le voit au siége d'Avranches : pour combattre les Anglais en Normandie, le connétable et le duc d'Alençon d'accord, voulurent les attaquer par la Bretagne et allèrent assiéger Avranches. Talbot et d'autres chefs anglais ne manquèrent pas d'accourir au secours de la place. On eût pu leur tenir tête comme on avait fait ailleurs; mais l'armée française ne se composait que de compagnies d'aventuriers cherchant le pillage plus que tout le reste; le connétable ne put s'y faire obéir ni des chefs ni des soldats. Ses hommes en face de l'ennemi se dispersèrent malgré lui, et il fut obligé de s'éloigner comme il put, abandonnant tout son matériel. Le roi était revenu alors d'Orléans à Angers; connaissant la détresse des siens, il leur avait envoyé quelques troupes. Elles arrivèrent trop tard.

Un point à remarquer, c'est que l'ordonnance militaire fut faite sur les représentations des trois états. Ainsi la taille pour l'entretien de ces troupes, qui restaient constamment sous les drapeaux, allait de soi, sans qu'il en résultât aucun échec aux prérogatives de la nation. C'est plus tard, en 1448, que le roi forma une infanterie, celle des francs-archers.

(1) Barante, t. VII, p. 49.

Digitized by Google

Vers ce même temps, le 7 juillet 1438, une loi contenant les décisions du concile de Bâle fut publiée à Bourges, et enregistrée en 1439 par le parlement. La France, malgré les différends qui s'élevèrent entre les Pères du concile et le pape Eugène IV, eut, comme on sait, la bonne pensée de rester sous l'obédience de celui-ci; elle prévint ainsi un nouveau schisme, et ne prit aucune part à la lutte d'autorité qui s'en suivit. Le concile est-il ou n'est-il pas supérieur au pape? cela était une question mal posée; car sans le pape il n'y a point de concile. On ne pouvait donc s'entendre. D'un autre côté, aux conférences de Gravelines, le cardinal de Wincester étant venu (1) annoncer que Henri VI ne renoncerait ni aux armes ni au titre de roi de France, rien ne fut conclu.

Les finances, on le sait, ne purent être, depuis le commencement de ce règne, que dans le plus triste état. Les tailles et les aides étaient spécialement et depuis longtemps consacrées aux frais de la guerre. C'est par les revenus du domaine et des droits royaux qu'on faisait face aux autres dépenses. Les gabelles faisaient partie des aides. « Le profit qu'on tirait des monnaies (2) « était fort variable et purement momentané. Il se fondait sur une « fausse évaluation des pièces affaiblies qu'on était obligé de « prendre, quoiqu'elles fussent au-dessous de leur propre valeur. » Quand Jacques Cœur fut à la tête de la direction du trésor, tout changea de face. On sait ce qu'il fit; on sait aussi ce qu'il eut à souffrir. Alors parurent des règlements (3) qui obligèrent les trésoriers et les divers agents des finances à avoir une très-exacte comptabilité.

L'échiquier de Normandie, dont il est quelquefois parlé, fut institué en 1302 avec le parlement et les jours de Troyes par Philippe le Bel. Il n'en est pas question auparavant. Il dut se composer de quatre membres du parlement parmi lesquels devaient être un prélat et un baron, et avoir deux sessions par an. Quand l'échiquier ne fut pas tenu, les vicomtes du pays durent porter leurs registres sous les yeux de la chambre des comptes de Paris. Henri V avait établi une chambre des comptes à Caen; mais Henri VI l'avait réunie à celle de Paris.

Charles VII ne négligea point l'administration de la justice. Après le rétablissement du parlement de Toulouse (4) et d'autres amé-

(1) Fontanien.
(2) Pastoret, t. XIII, 79.
(3) Février 144⅔ et autres époques.
(4) 18 avril 1437.

Digitized by Google

liorations que la paix avec la Bourgogne et la trêve avec l'Angleterre lui permirent de faire, on le voit en 1446, par une ordonnance assez développée, expliquer comment il entendait que la justice fût rendue.

Les états de Montpellier de 1437 avaient voté 2,000 livres tournois pour le dauphin, et avaient obtenu le rétablissement du parlement de Toulouse. Un débat s'était élevé contre les lettres de marque données par le parlement à l'égard des nations voisines; il fut pacifié par une commission que présida l'évêque de Laon. Outre cela, le roi créa alors une justice souveraine des aides en Languedoc. En avril 1438, il obtint des états, réunis à Béziers, une aide de 108,000 livres pour faire la guerre aux Anglais, et, le 4 mai suivant, il envoya en Guienne avec des troupes, Pothon, seigneur de Saintrailles. Cela n'empêcha pas les chefs de routiers Rodrigo de Villandrada, Sallazart, les bâtards de Béarn et d'Armagnac et d'autres, d'entrer dans l'Albigeois et ailleurs, de piller et d'incendier les châteaux, de répandre la désolation partout, et de forcer les états à leur payer de grosses sommes pour être délivrés de leur présence. Au reste, le roi finit par enrôler de nouveau à son service les meilleurs d'entre eux. Dans l'hiver suivant, le roi alla dans le midi. Le 5 avril il célébra la fête de Pâques à Montpellier. Les états qu'il tint alors au Puy lui accordèrent une aide de 100,000 livres tournois : car, malgré ce qui fut déclaré aux états d'Orléans, ceux du Dauphiné et du Languedoc continuèrent à se réunir pour voter l'impôt. Ils lui demandèrent en outre de laisser le dauphin Louis, son fils, « pour commander dans le pays et le « gouverner dans son absence. Le roi se rendit à leur prière, et « établit le dauphin son lieutenant général dans le Languedoc (1).» Là aussi les députés des états de Cominges prient le roi de demander la liberté de Marguerite de Cominges, emprisonnée par son époux Mathieu de Foix. Sur ce point Charles VII donne immédiatement des ordres énergiques. Après ces états du Puy, le roi alla à Lyon.

Si Charles VII faisait dans le midi l'essai de son pouvoir, pendant ce temps-là le roi d'Outre-Manche étalait, sauf quelques rares échecs, son autorité dans nos provinces du nord, s'intitulant toujours roi d'Angleterre et de France. Il recevait les soumissions qui lui venaient de plusieurs côtés : « A aucuns, dit Jean Chartier, « il rendoit leurs terres; d'autres les rachetoient de ceux à qui il « les avoit données, ou les prenoient à ferme (2). Un grand nom-

(1) D. Vaissette.
(2) T. Ier, p. 240.

Digitized by Google

« bre abandonnoient leur pays avec leurs femmes et leurs enfants. « Spécialement du pays du Maine, il ne demoura oncques « noble homme en l'obéissance du roi d'Angleterre, excepté la « ville et le château de Sablé. Là fut faite plus grande guerre et « résistance que par nuls autres du royaume. » Ainsi donc alors le vainqueur, le conquérant devenait l'arbitre, le maître même des propriétés et des personnes ! Le droit de conquête s'étendait sur tout. Tel était le droit féodal.

CHAPITRE III.

Le comté de Cominges et le Languedoc. — Étude du midi, guerre au nord. — Le dauphin à Dieppe. — Le dauphin et Bernard Barrière. — Mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou. — Expéditions de Metz et de Zurich. — Mauvaise foi de l'empereur Frédéric III. — Mort de Marguerite d'Écosse. — Ministère de Brezé. — La reine ouvertement dédaignée. — Agnès Sorel. — Naissance de Charles de France. — Une coutume de Toulouse. — Évêchés en commende.

Le dauphin retourna en Languedoc. Déjà, selon Legrand, quoiqu'il fût encore bien jeune, il avait eu à remplir dans le Poitou une mission fort délicate contre les tyrans sub alternes qui opprimaient le pays par abus de leur titre seigneurial, et il y avait fort bien réussi. Là il fut à même d'étudier à fond les prétextes dont les seigneurs couvraient toujours leurs empiétements sur l'autorité royale et sur la liberté des peuples ; là aussi il apprit à détester toutes ces tyrannies. Il avait avec lui l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, général des finances, Guillaume Gouge, évêque de Poitiers et le sire d'Estissac. A ceux-ci se joignirent l'archevêque de Toulouse, Pierre du Moulin, l'évêque de Béziers, Guillaume de Montjoie et le vicomte de Carmain. Il fit son entrée à Toulouse, non le 25 juin, comme l'a cru Lafaille, mais le 25 mai, lundi de la Pentecôte. Il reçut alors pour son usage des draps d'or et de soie, qui lui étaient expédiés d'Avignon. Son gouverneur, le comte Bernard de Pardiac, frère puîné de Jean IV d'Armagnac, était son principal conseil.

On connaît le comte de Pardiac, qui joue ici un rôle important. Le maréchal de Sévérac le fit son héritier, et, pour lui, contracta mariage par procuration en 1424 avec Éléonore, fille unique de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et roi de Hongrie. Les

Digitized by Google

deux jeunes époux étaient mineurs. De son côté, Jacques de Bourbon épousa en secondes noces Jeanne II, dite Jeannette, et régna avec elle à Naples (1415). Il n'y put rester. On sait que l'inconstante Jeanne II, après avoir épousé Jacques de Bourbon, appela en 1420 Alphonse V contre Louis III, duc d'Anjou ; qu'ensuite elle se raccommoda avec Louis contre Alphonse, puis avec Alphonse contre Louis ; et qu'en définitive elle adopta par testament René d'Anjou en 1435, époque de sa mort. La maison d'Anjou ne réussit pas mieux à succéder à Jeanne II qu'à Jeanne I.

De retour en 1419, et déchu de deux trônes, Jacques fonda deux places de moines dans le monastère de Saint-Antoine de Viennois. Il voulut qu'une cloche du poids de 8,000 livres, dont il fit cadeau à l'abbaye, sonnât chaque jour autant de coups qu'il avait d'années. De plus, il s'obligea à porter, la veille et le jour de Saint-Antoine, une petite potence avec une clochette d'or du poids d'une once, et il voulut que ses successeurs en fissent autant. Sa suprême volonté fut « d'être inhumé auprès de sa révérende et be-« noîte sœur Colette, mère et réparatrice de l'ordre de Sainte-« Claire ». Il mit les couvents qu'il aimait sous la protection de ses héritiers, et il légua sa fortune à sa fille Éléonore, comtesse de Pardiac. Il lui substitua, au besoin, Jacques, fils aîné de celle-ci, à condition de porter son nom et ses armes, comme comte de la Marche et de Castres. Il mourut sous l'habit de Saint-François, le 24 septembre 1438. Bernard de Pardiac, gendre de Jacques, lui succéda du chef d'Éléonore, son épouse.

Quand le dauphin fit son entrée à Toulouse, « les capitouls, « dit Legrand, le reçurent à Palficat et le complimentèrent à che-« val. Ils ne mirent pied à terre qu'à la porte de la ville, d'où on « le conduisit sous un dais jusqu'à l'église de Saint-Sernin. » Sur les 6,000 liv. qui lui avaient été octroyées par les états, il en donna 300 au vicomte de Carmain pour quelque service rendu, et 250 à l'archevêque de Toulouse. Pendant son séjour en cette ville, ayant été informé qu'une lèpre dite *capoterie*, fort grave maladie, se répandait, il prit des mesures pour empêcher autant que possible toute communication de ceux qui en étaient atteints avec les autres habitants.

Il apprend à Lavaur, par des lettres de l'évêque de Laon, que les anciens routiers Rodrigo et Gui, bâtard de Bourbon, qui avaient fort bien secondé Pothon de Saintrailles contre les Anglais, s'étaient remis à désoler le pays; il traite avec eux et les éloigne moyennant 3,000 écus d'or. En vue du même but, il envoie des commissaires demander aux états du Gévaudan une taille qui

Digitized by Google

devra préserver ce pays des mêmes dévastations. Les routiers remirent même les places du comté de Cominges qu'ils occupaient aux deux compétiteurs Mathieu de Foix et Jean d'Armagnac, qu se le disputaient. « Ainsi, dit Legrand (1), le dauphin était tantôt à « Alby, à Lavaur, à Toulouse, tantôt à Castres, à Béziers, tâchant « de gagner tout le monde, parce qu'il ne trouvait de ressource « que dans la bonne volonté des peuples. » Les troupes se transformaient en bandes d'aventuriers : malgré l'ordonnance de guerre, elles parcouraient le pays, pillant partout et massacrant ceux qu'elles auraient dû défendre. La peste et la famine étaient générales. Le dauphin avait tous les fléaux à combattre, et il devait résister à tous ennemis du dehors et de l'intérieur. A Condom et ailleurs il faisait des concessions pour favoriser le commerce.

Mandé par son père, il partit de Toulouse à la fin de juillet, avant l'époque où il avait ajourné Mathieu de Cominges. Mais il apprend, le 29, que les Anglais, sous les ordres de Hudington, avaient débarqué à Bordeaux, et allaient faire irruption dans le Languedoc ; il s'arrête donc. On voit qu'il reçoit là, le 4 août, deux faucons du vicomte de Roquebert. Ayant fait part des circonstances présentes, à son père qui était en Brie, il reçoit du roi l'ordre « de pourvoir d'abord à la défense du pays et de partir ensuite « pour venir le réjoindre ». On le voit dans l'Albigeois le 1er septembre. D'après le conseil du sire d'Albret et des autres capitaines, il ne se contente pas de pourvoir à la sûreté des frontières de Guienne ; il mande le 5 septembre au sénéchal de Toulouse d'assembler les milices du pays et de se trouver à Albi quinze jours après. Il paraît même, d'après les registres de la sénéchaussée de Nîmes (2), que le dauphin renouvela à Toulouse, le 20 septembre, l'ordre donné à « la noblesse et aux communes de s'assembler « pour marcher contre les Anglais, et de se trouver à Toulouse « huit jours après ». On voit le dauphin à Lautrec le 29 septembre ; le 9 octobre à Castres, il réunit les états et en obtient pour la guerre 46,000 livres tournois. Il envoie Raymond de Villars, sénéchal de Beaucaire, avertir le comte de Foix de se tenir prêt à marcher. A Albi, le 13 octobre, il établit le comte de Foix, le vicomte de Lomagne, fils aîné du comte d'Armagnac et le sire d'Albret, capitaines contre les Anglais. Le 16 octobre, par lettres authentiques d'Albi, il ordonne à tous les sénéchaux et capitaines des villes et châteaux des pays de Guienne, Querci, Agénois et autres, de four-

(1) T. I, fol. 11.
(2) Août, septembre et octobre.

Digitized by Google

nir « à son cher et amé cousin le sire d'Albret, tout ce qui lui sera « nécessaire pour résister aux ennemis. »

Cependant les négociations ouvertes à Saint-Omer avec les Anglais traînaient en longueur. Nos adversaires exigaient de grands sacrifices. Afin de savoir ce qu'on en pense, le roi convoque les états généraux à Orléans (1) pour le 15 octobre. Cette assemblée est remarquable; le roi, le dauphin aussi sans doute, la reine de Sicile Yolande, sa belle-mère, le duc de Bourbon, le connétable, les comtes d'Eu, de Dunois, de la Marche, de Vendôme, et Pierre de Bretagne y assistèrent, et en outre les délégués de Paris et des bonnes villes (2). Le chancelier Raynaud de Chartres, au nom du roi, déplora les maux de la guerre, et exposa l'état où en étaient les négociations de Saint-Omer. On y entendit (3) Jacques Juvénal des Ursins déclarer que « le roi n'étant qu'usufruitier ne pouvait « rien aliéner du domaine royal ». On conclut, malgré une forte opposition, à la continuation des négociations et aux moyens de délivrer le duc Charles d'Orléans. Il y eut, dit-on, quelques plaintes sur l'impôt levé d'office; auxquelles, selon Monstrelet, il fut répondu que « pour le roy ne estoit jà nul besoin d'assembler les « trois estats pour mettre les susdites tailles », de crainte d'imposer une charge de plus au peuple. Les sessions devaient se continuer à Bourges au mois de février suivant, mais le roi n'y vint pas : plusieurs des députés, qui s'y étaient rendus à leurs risques et périls, en murmurèrent avec raison.

Vers le même temps, on eut en Bretagne un sinistre spectacle. Un des grands barons du pays, le maréchal de Retz, Gilles, seigneur de Laval, fut brûlé vif en présence d'une foule innombrable. Cet homme de guerre avait eu une belle carrière militaire : il avait emporté l'épée à la main les châteaux du Lude, de Malicorne et autres places; il avait marché à côté de la Pucelle à Orléans et à Jargeau; il avait conduit l'armée du roi à Reims; on l'avait vu à la tête de nos troupes à Sillé-le-Guillaume : mais, rentré dans la vie privée, il paraît qu'il eut la plus étrange conduite, dépensant tout ce qu'il avait par un luxe incroyable, réunissant la débauche aux plus cruelles superstitions, et même, s'il en faut croire ses aveux, dus à la torture, mêlant certaines pratiques de dévotion à un pacte odieux avec l'enfer. Il fut condamné à mort pour nombreux homicides, en 1440, par un tribunal que présida Pierre

(1) 1439.
(2) M. Rathery.
(3) Duclos.

Digitized by Google

de L'Hospital, sénéchal de Bretagne. Peut-être fut-il victime de quelque sourde vengeance. C'est un des événements qui font connaître le XVe siècle.

Toutes les mesures du dauphin dans le midi sont sages et efficaces. Après son départ et après la campagne de Guienne contre Hudington, les routiers rentrent dans la sénéchaussée de Toulouse, et la ravagent. Le roi, par lettres de Nîmes, 5 janvier, « ordonne « aux sénéchaux de Rouergue, de Toulouse, de Carcassonne et de « Beaucaire de les engager à sortir de la province, sinon de les « forcer par les armes ». C'est toujours le même style officiel. On voit fort bien aussi que l'ordonnance sur les gens d'armes n'était nullement observée.

Selon M. de la Guérinière (1), c'est le 12 décembre 1439 que, par lettres patentes du roi, le dauphin est envoyé à Niort pour mettre fin aux exactions des gens du fisc et des seigneurs voisins, dont cette bonne ville se plaignait. On le sait, le dauphin remplit fort bien cette mission, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir été sans connexité avec les intrigues qui se disputaient le pouvoir à la cour.

Le 16 mars, les états de Narbonne, après plusieurs convocations, se tiennent enfin. Ils votent 16,000 livres, afin de pourvoir aux sommes qu'on devait aux capitaines des routiers, aux seigneurs d'Uzès, de Florenzac et autres qui avaient pris les armes contre eux, et au comte de Lomagne, comme capitaine général en ce pays. C'est de Saint-Maixent, en Poitou, 10 mars, que le roi écrit aux chefs routiers du Languedoc, pour les engager à le servir dans la ligue des seigneurs dite de la *praguerie*, et ainsi appelée par dérision et par allusion à la guerre des hussites en Bohême.

La Trémoille était relégué. D'autres gouvernaient et avaient les faveurs du roi, particulièrement le sire de Brezé, sénéchal d'Anjou, Charles du Maine, frère de la reine, et le connétable. Outre le motif de jalousie, il y avait des griefs, causes de mécontentement. On disait que le roi laissait tout aller au gré d'une femme, qu'ayant convoqué les états à Bourges, il ne s'y était ni rendu ni fait représenter; que ceux qui avaient cru devoir y aller avaient été en route pillés, et fort maltraités par les gens de guerre. On trouvait excessive la sévérité de l'ordonnance des gens d'armes, et on la déclarait impraticable; on concluait qu'il fallait écarter quelques personnages, princes ou autres, du conseil; mais on jugeait qu'avant tout il fallait gagner le dauphin, qui devait avoir les plus

(1) *Histoire du Poitou.*

Digitized by Google

graves sujets de mécontentement, à cause de l'outrage fait à sa mère par la présence de celle dite la belle Agnès, et qui était en âge de les sentir. Ce furent là les idées du conseil tenu à Blois par les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme, de Dunois et plusieurs autres. Ils appelèrent d'urgence à leur aide des chefs de compagnies des frontières du sud, particulièrement le bâtard de Bourbon et Jacques de Chabannes. Ainsi des deux côtés on a recours aux routiers.

Ces aventuriers, toujours prêts à servir qui les payait le mieux, faisaient trop souvent la guerre pour leur propre compte, uniquement en vue des rançons qu'ils extorquaient et du pillage. Ils étaient presque toujours un fléau pour les villes et pour les campagnes. Il faut avouer cependant qu'ils ont alors beaucoup contribué au salut de la France. Las de les combattre, le roi finit par prendre à son service les plus habiles et les plus renommés de ces chefs, les Sallazart, les Villandradas, les Floquet et autres. Un certain nombre de seigneurs français marchèrent aussi à la tête des compagnies qu'ils avaient formées. Ils ne furent pas les derniers à reconnaître l'autorité du roi et à combattre sous la bannière des lys. C'était surtout une carrière facilement ouverte aux jeunes seigneurs, pressés de compléter à la pointe de l'épée leurs titres d'origine moins directe.

Dunois, bâtard d'Orléans, avait eu pour mère Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Flamenc, sire de Cany. Valentine de Milan l'avait élevé avec ses propres fils, et elle mit beaucoup de soin à son éducation, non sans espoir de trouver en lui un vengeur de l'époux qu'elle pleurait. Jean de Dunois combattit en effet avec courage Anglais et Bourguignons pendant toute sa vie, et fut un des plus braves lieutenants de Charles VII. Le roi lui avait donc témoigné beaucoup de confiance ; pour qu'on le vît en cette coalition, il fallait que les motifs fussent bien pressants.

Les conjurés n'eurent pas beaucoup de peine à attirer à eux l'héritier présomptif du trône. « Charles VII, dit Pierre Mathieu, « était venu à bout de ses affaires. Il voulut (1) compenser les « jours de mélancolie et d'ennui qu'il avait passés et les inquié- « tudes qui lui avaient desséché les os..... Tant de labeurs mé- « ritaient bien du bon temps ; mais il le chercha ailleurs qu'en sa « famille et avec ses enfants... Agnès, ajoute-t-il, était la reine « des belles ;... mais en elle la beauté était une mauvaise hôtesse « dans un beau logis. » Cette allusion était évidemment destinée

(1) T. I, p. 33.

Digitized by Google

à flatter Gabrielle d'Estrées. Le dauphin, marié alors depuis trois ans, n'avait pas été des derniers à s'apercevoir de ce qui se passait. La chose, quoique fort discrètement tenue sous silence par Chartier, l'historiographe du roi, n'en était pas moins sue de tout le monde. Le dauphin ne pouvait donc voir de bon œil une pareille situation, et son rappel un peu brusque du midi ne dut pas lui être agréable.

Le duc de Bourbon, les sires de Chaumont et de Boucicaut vont de la part des conjurés trouver le dauphin à Loches, où il était depuis son retour. Ils le savent mécontent. Il n'a pu voir qu'avec peine une nouvelle favorite succéder à Jeanne Louvette. Il a honte du dédain où est tombée Marie d'Anjou, sa mère. Quoiqu'il fût loin d'approuver tous les motifs des princes, il est ainsi entraîné dans leur parti, dont il n'est évidemment ni l'instigateur ni le chef réel. Seulement les chefs réussissent à s'abriter de son nom. Monstrelet et Amelgard ont ici débité des fables pour augmenter sa responsabilité. Les historiens bourguignons ont même voulu donner à Philippe le Bon le mérite d'avoir calmé cette sédition; mais le duc, à qui il ne convenait pas d'en faire partie, n'y fit rien autre chose que d'interdire aux conjurés l'entrée de ses États.

Le roi, informé de ce qui s'est passé à Blois, envoie d'abord auprès des princes ligués le sire de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, et le connétable. Les pourparlers furent sans résultat. On réclamait des réformes dans le gouvernement : les princes persistaient dans cette demande. Leur premier acte d'hostilité fut le départ du dauphin pour aller de Loches à Niort, se rapprochant ainsi des confédérés.

Parmi les fables qui ont été débitées à ce sujet, on a prétendu (1) que la commission donnée à Louis, par lettres du roi datées du 12 décembre 1439, et la révolte de la praguerie sont le même fait; ainsi le dauphin, au lieu de réprimer les seigneurs rebelles, aurait pactisé avec eux et se serait mis à leur tête; ceci est encore une erreur. Ce sont deux faits différents, et rien ne justifie l'assertion de l'écrivain niortais. Le dauphin s'est fort bien acquitté de sa mission contre les pilleries de Poitou, avec ses trois conseillers du parlement, Jean Montmorin, Pierre de Tuillières et Jean Colas, qui l'accompagnaient. Cet acte de justice se joint à l'administration du Languedoc et à d'autres services que Louis rendit quoique fort jeune. La praguerie est indépendante de ce fait et postérieure.

(1) Voir M. Appollin Briquet, *Histoire de Niort*.

Digitized by Google

Ce coin de terre de l'ouest où, grâce à saint Hilaire et à saint Martin, le christianisme jeta tant d'éclat, est remarquable même au point de vue littéraire. « C'est au château d'Argenton, non loin « de Bressuire, que Philippe de Comines a écrit ses mémoires; « c'est à Fontenay que Rabelais s'est fait moine; c'est à Maillé « près Maillezais qu'Agrippa d'Aubigné a édité son *Histoire uni-* « *verselle* (1). » Michelet dit : « Poitiers a été avec Arles et Lyon « la première école chrétienne des Gaules; le premier monastère « est celui de Ligugé, fondé par saint Martin. » Là saint Hilaire est toujours très-honoré.

Le Poitou, comme on sait, était une des grandes divisions ou généralités de France; militairement, il se distinguait en haut et bas Poitou; civilement, il se partageait en vingt-trois subdélégations et en autant d'élections. On verra ailleurs quels étaient les élus. Dans chaque sénéchaussée les subdélégués ou administrateurs de second ordre veillaient sur tout ce qui ne touchait ni l'armée, ni le clergé, ni la finance. Toutes les provinces, les bailliages ou sénéchaussées se gouvernaient de même, sauf certaines enclaves, les droits seigneuriaux et aussi des variations dans le nombre des élections : nous citerons parmi les enclaves Loudun et Richelieu, qui appartenaient à la généralité de Tours. On sait qu'à la demande de Charles VII, Eugène IV, le 17 mars 1431, établit une université à Poitiers, ayant, comme celles de Toulouse, d'Orléans et d'Angers, les quatre facultés : celles de théologie, de droit, de médecine et des arts. Depuis un temps immémorial, à Saint-Hilaire comme à Saint-Martin, des écoles avaient été ouvertes pour les éléments des sciences. Quant à la praguerie, cette partie du Poitou, quoique soumise au duc d'Alençon, convenait peu à une révolte. La ville de Niort (2) se vit un instant privée de ses franchises : deux ans après Charles VII les lui rendit.

Informé de la sédition, le roi part pour Poitiers. Là, apprenant que l'abbé de Saint-Maixent et ses moines résistent aux réformistes, il s'y rend en toute hâte. A son approche, le duc d'Alençon, Jean de la Roche et plusieurs autres, fuient vers Niort. Le roi récompensa l'abbaye en lui accordant, surtout à son abbé Pierre de Clairvaux, plusieurs priviléges. Les partisans de Jean de la Roche furent noyés ou bien eurent la tête tranchée. On s'apprêtait à traiter de même ceux de Jean d'Alençon; mais le connétable obtint leur grâce. Jacquet, serviteur de Mme de la Roche, qui, dit-on, avait in-

(1) Thibaudeau père, *Histoire du Poitou*.
(2) Briquet, *Histoire de Niort*.

Digitized by Google

troduit les réformistes dans le château, fut pris et écartelé.

A Niort, on était au moment d'être forcé; heureusement le sire de Chabannes arriva avec 120 lances. Grâce à cette escorte, les princes et le dauphin se sauvèrent dans le Bourbonnais. Le roi punit la ville de Niort; mais Louis XI, par lettres d'Amboise, 1461, lui rendit ses priviléges et récompensa les magistrats. Dunois ne tarda pas à se soumettre. Le roi retourne vers l'est; il laisse quelques troupes à Beaulieu pour observer la garnison de Loches, qui tenait toujours. Ainsi la Touraine était ravagée comme les autres provinces. Le roi, naturellement, se dirige aussi vers le Bourbonnais. Le 2 mai il s'arrête à Guéret. De là il adresse aux gens du conseil du Dauphiné et au lieutenant du gouverneur un manifeste où il a soin de se donner raison de tous points. « Les princes, dit-« il, sous ombre de notre fils, lequel est encore en jeune âge, ont « formé une très-condamnable entreprise; par séductions diverses, « ils l'ont entraîné avec eux, le voulant élever au gouvernement « par dessus nous et contre l'autorité royale; puis ils ont fait « la guerre à nos sujets comme ils l'eussent faite à nos ennemis. « Ils se sont emparés de notre gouverneur du Dauphiné, sire de « Gaucourt, et par ces entreprises ils nous empêchent de mar-« cher contre les Anglais et de délivrer le duc d'Orléans. » Il défendait donc qu'on obéît à son fils ou à tous ses adhérents et qu'on leur donnât ni artillerie, ni secours, ni vivres.

Le roi s'avance vers l'est, accompagné des comtes d'Eu et de la Marche, du sire de Brezé et de Robert Floquet. Il fit attaquer et prendre d'assaut Chambon et Crevant pour intimider les autres villes. Cusset, Aigueperse et d'autres petites villes ouvrirent leurs portes. Il logea ses troupes dans de petites forteresses autour de Saint-Pourçain. Là étaient réunis les princes et le dauphin. La Bourgogne leur était fermée ; ils décident d'aller à Moulins, de là à Décise. Le roi, maître de la Limagne, excepté Riom, convoque à Clermont les états de la province : l'évêque Martin Gouge les préside. Les subsides sont votés pour terminer l'une et l'autre guerre. Pendant ce temps, Chabannes, sénéchal de Bourbonnais, surprit un convoi d'artillerie commandé par Queruel, et qui allait de Bréville à Aigueperse joindre le roi. Ce fut le seul succès notable des coalisés.

Puisque l'archevêque de Reims était également conseiller du roi et du dauphin, on s'étonne que de sa part il ne soit fait aucune démarche pour apaiser le différend. L'intervention du comte d'Eu fut des plus utiles. Il décida les ducs de Bourbon et d'Alençon à venir conférer de la paix avec lui à Clermont. En trois jours on fut

Digitized by Google

d'accord. Les ducs promirent (1) d'amener le dauphin le mardi suivant. Mais ils ne vinrent pas. Le roi fit donc passer l'Allier à ses troupes, et soumit successivement Vichy, Varennes, Charlieu, et Roanne. Là il apprit du comte d'Eu que le dauphin et le duc de Bourbon viendraient à Cusset le trouver et demander merci. Le duc d'Alençon avait déjà fait sa paix. Le roi apprenait que les Anglais assiégeaient d'un côté Honfleur et de l'autre Tartas; il lui tardait d'en finir. Aussi, quand les deux princes vinrent en effet à une entrevue secrète, Charles VII pardonna à son fils, et donna des lettres de rémission au duc de Bourbon et aux autres, n'exceptant, selon M. Petitot et Pierre Mathieu, que trois personnes, les sires de la Trémoille, de Coucy et de Prye. Le 24 juillet la soumission fut publiée à son de trompe. En définitive, il n'y eut guère de sang versé que celui de quelques conspirateurs subalternes. Toutefois, le roi ne fit sortir ses troupes de l'Auvergne (2) et du Bourbonnais que quand le duc de Bourbon eut très-authentiquement promis de rendre les châteaux de Corbeil, Vincennes, Sancerre et Loches.

Les femmes s'illustrèrent en ce siècle-là par leur courage, comme on le voit par Jeanne d'Arc, et par Jeanne Hachette; par Marie de Croï, comtesse de Vernembourg, par Marguerite d'Anjou et par la dame de la Roche-Guyon. La dame de Rieux, épouse de Louis de Thouars, aidée des sires de Beaumanoir et de Rostrenen, défendit ses seigneuries pendant la captivité de son mari. Elles furent aussi employées avec succès dans les ambassades. « Ainsi en 1441 (3), au mois d'avril, vint à Laon, « auprès du roi Isabelle de Portugal, jeune duchesse de Bour- « gogne, pour traiter de la paix générale avec la France. » On voit le connétable, qui avait épousé une sœur de Philippe, venir une lieue à sa rencontre. Vint aussi trouver le roi audit lieu pour règlement de ses affaires (4), Jeanne de Béthune, comtesse de Ligny, laquelle, instamment priée d'épouser le comte d'Eu, s'en excusa. On pourrait encore citer des dames qui s'entremirent alors dans les plus graves affaires, telles que Anne de Chypre, épouse du duc Louis de Savoie, Yolande d'Aragon, Madeleine de France, Jeanne Henrique, Marguerite d'York et beaucoup d'autres.

On les voit plus d'une fois sacrifiées, surtout dans la personne

(1) Legrand.
(2) Monstrelet.
(3) Monstrelet, chap. CCLVI.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

de Jeanne de France; et cependant c'était le siècle de la chevalerie, et le respect aux dames était le mot d'ordre des chevaliers : « le maréchal de Boucicaut (1) venait même pour cela de fonder « un ordre de XIII chevaliers portant en leur devise l'escu verd « à la dame blanche. » On sait que plusieurs ordres avaient été antérieurement fondés. On citait l'ordre de la Bande, institué à Burgos par Alphonse de Castille, en 1368, celui de l'Étoile par le roi Jean, celui de la Jarretière, et d'autres encore.

En 1438 le dauphin avait dépassé la majorité marquée par Charles V, époque où les rois précédents avaient donné à leur fils la jouissance du Dauphiné. « Louis n'y avait point encore « commandé avec indépendance (2) ». Charles, tout en continuant Gaucourt dans son gouvernement, donnait cependant à Louis quelque autorité. « Le roi exerçait souvent en Dauphiné une auto- « rité absolue, et le dauphin n'avait garde de s'y opposer (3). » Depuis vingt ans il y avait eu là, par des libéralités forcées, beaucoup d'aliénations du domaine; elles furent révoquées. « Les « églises mêmes ne furent pas exemptes de cette recherche sé- « vère. » C'était rigoureux d'inaugurer le pouvoir du dauphin par une telle enquête. En 1439 le roi étant venu avec son fils dans le Dauphiné témoigna sa satisfaction à Jean Bayle, avocat et procureur fiscal et le fit président du grand conseil. Le conseil delphinal dont il faisait partie était composé des plus savants hommes. On cite alors parmi les conseillers Gui Pape et Robert Béatrix. Enfin, le 28 juillet 1440, l'abandon que Charles avait fait à son fils du Dauphiné, il le lui confirma par lettres très-authentiques de Charlieu. Il y est très-positivement dit : « Avons baillé, cédé, trans- « porté et délaissé nos pays, terres et seigneuries de Dauphiné, « de Viennois, avec les villes et châteaux, cens et rentes quel- « conques, pour en jouir et user. » Ainsi le dauphin, qui ne recevait encore en 1438 pour toute sa maison que 20 écus d'or par mois, eut des revenus plus convenables.

Après cette triste illusion de la praguerie, Louis tourna sa pensée vers son apanage. Quand les lettres de cession furent enregistrées, les états lui firent don de 8,000 florins d'or. Le 13 août des commissaires du dauphin prirent pour lui possession du pays. Il était dit, comme réserve, qu'à moins de forfaiture, le dauphin ne destituerait pas les officiers que le roi y avait établis. Il y envoya

(1) M. Michelet, t. V.
(2) Chorier.
(3) Chor., 484.

Digitized by Google

comme intendant de justice et de police Olivier de Frétard, maître de son hôtel, et comme trésorier Cassin de Chassé, l'un et l'autre avec des pouvoirs assez étendus. Adam de Chambray, homme d'un grand mérite, que le roi avait fait président du parlement de Paris, avait eu pour successeur comme président du conseil delphinal Étienne Guillon. On l'accusait d'avarice. Ses ennemis étaient nombreux. Le procureur fiscal Bayle était intervenu dans les poursuites dirigées contre lui. Sa place fut donnée à Guillaume-Cousinot; mais il fut peu après rétabli. M. de Barante fait observer « que pendant plusieurs années Louis témoigna un res- « pectueux attachement à son père, qu'il s'occupa sérieusement « de la prospérité de sa province ». On voit en effet qu'ayant pris toutes sortes de renseignements auprès de la chambre des comptes, et s'étant mis au courant des lois et des coutumes, il examina d'abord les monnaies qui avaient cours et qu'il fit sur ce point plusieurs bons règlements. A cet égard toute facilité lui fut donnée; c'était l'intérêt du royaume autant que de la province; d'ailleurs, quoique le droit de battre monnaie existât déjà pour le Dauphiné, le roi, par lettres du 12 août 1445, lui renouvela encore cette autorisation.

On voit encore que le 27 novembre il fit avec la Savoie un traité pour la liberté du commerce et pour l'extradition des criminels; que le 30 décembre suivant il renouvela une loi de sûreté suivant laquelle le sceau du Dauphiné devait être mis dans un coffre à deux clefs, de manière que le président (1) du conseil en eût une, et l'un des conseillers, au choix de ses collègues, l'autre. On remarque enfin qu'il termina un procès assez compliqué en décidant que l'archevêque de Vienne rendrait hommage pour la moitié de sa juridiction sur la ville de Romans.

A Saint-Omer on ne put aboutir à rien. Mais, grâce à l'intervention très-pacifique du cardinal évêque de Wincester et malgré la protestation du duc de Glocester, la délivrance du duc d'Orléans fut traitée à part avec Dunois, moyennant 120,000 écus d'or. Il fallut en payer le tiers immédiatement. A l'égard du reste, le dauphin s'engagea pour 30,000 écus. Les ducs de Bourbon et de Bourgogne et les autres princes se rendirent aussi caution. Le duc d'Orléans épousa alors Marie de Clèves, nièce du duc Philippe, petite-fille du feu duc Jean sans Peur par Marie sa mère. En retour de la Toison d'Or, le duc d'Orléans conféra au duc de Bourgogne son ordre du Porc-épic. Le but du duc Philippe était d'augmenter par ce

(1) Chorier.

Digitized by Google

moyen son influence sur la direction des affaires de France. Après les fêtes de Bruges, on lui fit en janvier bon accueil à Paris. « Le peuple, dit M. de Barante, était si malheureux, qu'il cherchait en qui mettre l'espérance de la fin de ses maux. » Charles d'Orléans (1) avait envoyé un cartel au duc de Bourgogne afin que la querelle entre les deux maisons fût terminée avec moins d'effusion de sang. Il y eut ici pleine réconciliation. On croyait voir en lui un messager de paix. Dans le même temps (2), le roi, pour récompenser Louviers et Lusignan de leurs sacrifices, leur accorda comme à Montargis une noblesse municipale. Il fit encore d'autres concessions.

Cependant la guerre continuait. Si elle était moins vive de la part des Anglais, c'est que chez eux-mêmes ils commençaient à être troublés; surtout depuis que Henri VI atteignait sa majorité. Mais l'anarchie de la part des seigneurs et des chefs de compagnie couvrait toute la France de désolation et de pillage. On n'entendait parler que d'actes de cruauté et de violences. Le supplice du bâtard Alexandre de Bourbon, jeté dans la rivière à Bar-sur-Seine et tous les efforts du roi pour rétablir la discipline au moins où il était, n'arrêtaient point le désordre. On remarque qu'après la mort du comte de Ligny Louis de Saint-Pol, son neveu et son héritier, enleva un convoi d'artillerie qui cheminait de Tournay vers Laon, et que peu après il fit sa paix avec le roi en rendant ce qu'il avait pris. C'est probablement alors qu'il connut plus particulièrement à Laon le dauphin. Croira-t-on que des gens de guerre transformés en routiers aient osé attaquer et piller la suite de la duchesse Isabelle elle-même, qui était venue aussi trouver le roi à Laon au sujet du traité d'Arras? tant ces compagnies de pillards étaient vivaces et la discipline affaiblie! Le dauphin accompagna le roi à la prise de Creil contre les Anglais, et aussi au long siége de Pontoise, où l'indiscipline de la troupe se manifesta par les désertions sous les yeux mêmes du roi. Là Charles VII avait autour de lui les plus braves chefs de son armée, le connétable et tous les autres. Lord Clifford défendait vigoureusement la place. Quoique Talbot et le duc d'York fussent venus pour la secourir, elle fut emportée par un assaut, le 19 septembre. « Les malheureux prisonniers (3), liés par les vainqueurs « comme des animaux à la queue de leurs chevaux, à demi nus

(1) P. Mathieu.
(2) Mars 1442.
(3) Barante, t. VII, p. 102.

Digitized by Google

« et mourant de faim, furent conduits dans des forteresses, si on « en espérait une rançon; sinon, jetés à la rivière. » On se demande si l'esclavage antique n'était pas plus humain. Les prisonniers alors, il est vrai, étaient vendus comme esclaves; mais ils conservaient la vie. Alain Chartier mentionne ici le courage du dauphin, qui combattit à côté de Charles d'Anjou, du connétable et de l'amiral; mais il ne signale ni l'indiscipline des troupes, ni surtout cet horrible traitement infligé aux prisonniers. « Sous « Charles VII, l'histoire, comme à Rome autrefois, était écrite « par les prêtres (1). » Malheureusement les moines de Saint-Denis ne prenaient point immédiatement note des faits, et ne pouvaient rien publier qu'avec autorisation du souverain.

Le roi ayant essayé de mettre en vigueur ses nouveaux règlements à l'égard des notables qui possédaient forteresses et châteaux fortifiés, les plus qualifiés d'entre eux furent mécontents. Les ducs de Bourbon, d'Alençon, d'Orléans, même les comtes d'Angoulême, d'Étampes, de Vendôme et de Dunois n'avaient point paru au dernier siége. Le duc de Bourgogne s'unit à eux. On doit remarquer que le dauphin cette fois ne se mêla point à leurs intrigues. Ils restèrent à l'écart, et se concertèrent à Nevers. Quoique le roi leur eût envoyé le chancelier pour leur expliquer ses motifs, ils rédigèrent des remontrances où ils plaignirent amèrement le sort du peuple. Ils critiquaient l'énormité des impôts, et réclamaient le payement intégral de leurs pensions. Quant au grief qui ruinait le trésor et affichait le scandale, comme chacun d'eux avait sur ce point des torts plus ou moins manifestes, ils n'en parlèrent pas. Marguerite de Bourgogne, dite madame de Guienne, l'épouse actuelle du connétable, et qui avait plus d'une fois rétabli la concorde entre les princes et la couronne, mourut alors à Paris, le jour de la Purification.

Le roi, parti vers le midi, pour y combattre aussi les Anglais et pour pacifier les provinces qui en approchaient, reçut leurs doléances à Limoges les premiers jours de mai. Il chargea l'évêque de Clermont d'y répondre, et surtout d'en relever les contradictions. Il indiqua pour le 25 octobre une réunion vers Chartres, où il comptait se trouver. Il sait que quelques articles du traité d'Arras sont encore en souffrance; dès qu'il pourra il y pourvoira de son mieux. Il a bien des charges, on doit le savoir. Tant que la guerre dure, il faut un peu de patience. Là, entouré du dauphin et des seigneurs, le jour de la Pentecôte, il reçut très-

(1) P. Mathieu.

Digitized by Google

gracieusement le duc et la duchesse d'Orléans, et il y eut de grandes fêtes. Le roi (1) donna au duc 28,000 livres pour l'aider à payer sa rançon. Il y ajouta même une forte pension. Monstrelet loue la sagesse de ses réponses.

Le 5 juillet 1440 le roi avait nommé le comte du Maine son lieutenant général dans la Guienne et le Languedoc. Celui-ci, obligé de rester auprès du roi, s'y était fait remplacer par son ami Tanneguy du Châtel. Soit à Montpellier en septembre 1440, ou à Béziers au mois de février suivant, soit encore à Montpellier en octobre 1441, d'où sortirent des plaintes contre la gestion financière de Guillaume de Champeaux, puis sa disgrâce; soit dans le Gévaudan, au mois de janvier suivant, les états du midi continuèrent toujours de voter des fonds considérables pour la la continuation de la guerre. A la place de l'évêque de Laon le roi avait nommé pour les finances Guillaume le Tur, comte-évêque de Châlon.

Le sire d'Albret, assiégé dans Tartas par les Anglais, avait promis de rendre la place le 24 juin 1442 s'il n'était secouru. Le roi prend ses mesures en conséquence; il donne rendez-vous aux seigneurs du pays qui le joindront avec leurs forces à Toulouse : on le voit à Limoges le jour de la Pentecôte, et partir de Toulouse le 8 juin à la tête de 140 barons bannerets : il est avec le dauphin devant Tartas la veille de la Saint-Jean; et la ville est délivrée. Le roi prit encore Saint-Sever. Il alla assiéger Acqs. Il fallut encore là un siége de plusieurs semaines. Avec 100 hommes d'armes et 2,000 arbalétriers (2), sire Thomas Rameston tenait ferme. On allait donner l'assaut quand les gens de la ville demandèrent à capituler. Théaude de Valpergue, bailly de Lyon, se signale parmi les officiers du roi. Charles VII retourne à Toulouse et paraît y rester une bonne partie de cette année et de la suivante. La reine même, dont il est si rarement question dans les voyages du roi, s'y montre au mois d'août : le 21 de ce mois elle fait son entrée à Carcassonne, et elle célèbre à Montauban la fête de Noël avec son époux. Le 7 janvier, le roi lui donna pour l'entretien de sa maison la *Rève* de Beaucaire que feu la reine de Sicile Yolande avait possédée. On sait que c'était le fruit d'un impôt de quatre deniers par livre levé sur toute marchandise aux ports et passages de cette sénéchaussée. Le 26 février suivant, la reine (3) entra solennellement à Toulouse avec

(1) Alain Chartier
(2) Ibidem.
(3) Dom Vaissette, p. 499.

Digitized by Google

le dauphin son fils, qui la portait en croupe sur un cheval blanc. Fontanieu (1) dit que « son chaperon de gaze blanche avait la « forme d'un croissant; » mais il porte cette entrée à 1443, sans doute à cause du nouveau style.

Là, le roi traita de plusieurs affaires; il reçut de nombreux hommages. En cette occasion, le 2 avril, il fit aux comtes de Foix et d'Armagnac défense de se dire comtes *par la grâce de Dieu*, quoiqu'ils en eussent l'habitude. Au douzième siècle cette formule était simplement un hommage à la Providence. Les comtés de Foix, qui n'étaient qu'arrière-vassaux, puisqu'ils devaient l'hommage au comte de Toulouse, l'inscrivaient sur leurs diplômes. Depuis on y avait attaché un sens d'indépendance et de méconnaissance de fief : pour cela il convenait de l'effacer.

Des lettres du roi, datées de Toulouse 26 juillet, constatent encore quelle était l'indiscipline de l'armée. Il dit que « plusieurs « gens d'armes de sa compagnie, de celles de Charles d'Anjou, « du connétable, des comtes de la Marche et de Foix, qui l'a- « vaient suivi jusqu'à Tartas, abandonnèrent ensuite son *ost et* « *siége sans permission*, se débandèrent puis se répandirent dans « les sénéchaussées, où ils commettaient une infinité de désor- « dres ». Ainsi cela se passait malgré l'ordonnance militaire et sous les yeux du roi.

Il y avait à enregistrer d'autres désobéissances bien plus graves. La guerre ayant éclaté entre Jean d'Armagnac et Mathieu de Foix; le roi leur avait en vain envoyé par le bailly de Saint-Pierre l'ordre de mettre bas les armes. La guerre avait continué. Marguerite de Cominges était toujours tenue par son mari sous les verroux, et cette affaire restait à régler par le roi entre les deux rivaux. A Toulouse, le 9 mars 1446, le roi ayant fait venir Mathieu et Marguerite, qui était presque octogénaire, et ayant consulté les états de Cominges convint avec Mathieu que Marguerite serait incessamment mise en liberté; qu'ils jouiraient par moitié du comté de Cominges; que la jouissance de ce comté resterait au survivant; qu'après leur mort il serait réuni à la couronne, ce qui arriva en 1453, Marguerite étant allée vivre à Poitiers. Le roi procéda à quelques réformes fiscales, sollicitées aussi par les états de Béziers, et rétablit le parlement à Toulouse par édit de Saumur du 11 octobre 1443. Alors aussi il donna à Charles d'Anjou, comte du Maine, les terres de Saint-Maixent.

On voit dans le midi combien les rouages administratifs et ju-

(1) Portefeuilles n° 125-126.

Digitized by Google

diciaires étaient compliqués. Les trois anciennes sénéchaussées du Languedoc étaient Toulouse, Carcassonne, Beaucaire; chaque sénéchaussée était divisée en vigueries, bailliages et autres justices royales ou jugeries. Dans les ressorts étaient comprises les terres des seigneurs qui en dépendaient pour les cas royaux. Ces ressorts étaient souvent d'une grande étendue : on leur donnait même le nom de provinces, et ils étaient parfois divisés en districts. Les impôts se levèrent d'abord dans le Languedoc par sénéchaussées et par vigueries ou juridictions royales; mais au quinzième siècle il se fit une division par diocèses, parce que les aides étaient ainsi affermées; et cette répartition dura longtemps.

En octobre 1442, les états de Béziers, où était Jaques Cœur, votèrent un subside de 100,000 livres, et n'oublièrent ni la reine ni le dauphin. Ils firent en 34 articles des représentations écrites, datées du 2 novembre 1442, contre les abus. De son mieux le roi leur donna satisfaction sur les points essentiels. L'aide votée (1) par les états de Montpellier, d'octobre 1443, s'éleva à plus de 145,000 livres. Il y eut à la fois aide et prêt.

Le dauphin à l'attaque de Tartas s'était montré fort brave à la tête de l'avant-garde. Il inspirait une grande confiance à l'armée. La place d'Acqs coûta plus d'hommes et plus de temps. Le dauphin, à la tête de la noblesse du Dauphiné, « emporta le boule-« vard qui couvroit la porte, et s'y logea. La hardiesse du prince « intimida tellement les assiégés, que le lendemain ils deman-« dèrent à capituler. Ils sortirent vies et bagues sauves. » Marmande et les autres places se rendirent à la première sommation. Selon Alain Chartier, le roi était encore à la prise de la ville, et ne paraît point avoir quitté l'armée. La Réole se défendit trois jours, et fut emportée. Les gens du château capitulèrent, et s'en allèrent un bâton à la main. Le comte d'Eu y fut dangereusement blessé à la gorge. Il paraît que les Anglais la reprirent peu après.

Cette campagne fit le plus grand honneur au dauphin. Quand l'armée fut éloignée, le gouverneur anglais de Bayonne surprit Acqs, et le garda. Les routiers tardèrent peu aussi, après l'éloignement du roi, à rançonner les provinces du Languedoc. De Limoges, dès le 29 avril, Charles VII est obligé de donner aux sénéchaux de la contrée des ordres trop souvent impuissants. A Montauban, il perdit Étienne de Vignoles dit la Hire, que Chabannes disait

(1) Fontanieu, 125-126.

Digitized by Google

être (1) « le plus grand en armes qu'il eût oncques cognu ».

Le roi sentit que sa présence était nécessaire dans le midi. Il resta donc le plus ordinairement cette année et la suivante dans la Guienne et dans le Languedoc (2). Par lettres du 3 juin 1443 (3) il règle les différends qui s'étaient élevés entre ses officiers et les gens d'Avignon, et il reconnaît le comtat comme *terre de l'Église*. On conçoit qu'il n'ait pas voulu s'attirer de ce côté-là de nouveaux ennemis. Le 11 octobre il rétablit le parlement de Toulouse. Enfin, en février 144$\frac{3}{4}$ et en juin 1445, il étend les droits des foires de Lyon et de Troyes, et, ce qui importait bien davantage, il supprime les péages mis pendant la guerre sur les rivières.

Le midi n'avait point alors le même langage et les mêmes coutumes que les autres pays de France. L'idiome appelé roman par opposition avec le latin était à peu près informe. Il se parlait dans la Catalogne et dans l'Aragon (4). Le français était une langue étrangère peu comprise là, au xve siècle, même des gens du premier rang. Cependant les deux universités de Toulouse et de Montpellier étaient florissantes. Il y venait des étudiants d'Angleterre et d'autres pays, et Charles VII, par lettres de Bray-sur-Seine, 14 septembre 1437, les avait pris sous sa protection. Le droit civil y était enseigné aussi bien que le droit canonique, et on citait d'illustres professeurs tels que Jean de Costa à Toulouse, et Jacques de Rebuffe à Montpellier. L'université de médecine se maintenait avec gloire. Un édit de Charles VI y avait favorisé les recherches anatomiques, et c'est là que les rois prenaient leurs médecins. Ce corps y eut toujours son recteur particulier, indépendant de celui des autres sciences, selon la volonté de Martin V, en 1421.

On remarquait dans le midi quelques usages spéciaux et parfois singuliers. Ainsi il y avait eu les fêtes des fous dans les cathédrales du Puy et de Viviers, fêtes qui furent sagement abolies par le concile de Constance, mais qu'il fallut un peu plus tard abolir encore en plusieurs églises du nord. Il y avait un droit d'asile, et une cuisson spéciale pour le pain destiné aux hosties. Les sénéchaux devaient chacun dans leur résidence tenir cinq fois l'année des assises de quinze jours. On appelait cela *le conseil du roi*. On y traitait de toute chose importante. Ils devaient tenir dans leurs vigueries d'autres assises de deux en deux mois.

(1) Dom Vaissette.
(2) Legrand.
(3) Datée cependant de Poitiers.
(4) Dom Vaissette.

Digitized by Google

Outre cela, ils faisaient la tournée de leur juridiction pour présider dans les villes l'élection des consuls. Chaque district comprenait, là comme ailleurs, un certain nombre de villes, de bourgs et de paroisses ou villages. On savait que successivement les ducs d'Anjou et de Berry s'étaient fait accompagner d'un conseil, qui tranchait du souverain, et que leur pouvoir avait été à peu près absolu. A partir de 1418 il y avait eu des états réguliers.

Le fouage était depuis Philippe IV un impôt réparti par feu, d'où naissait la nécessité d'une statistique ; mais pour chaque localité l'impôt s'affermait. Quand les états votaient une aide, ils élisaient trois députés par chaque diocèse pour donner au plus offrant l'impôt à ferme. Les *élus* exerçaient en outre une juridiction pour le règlement des différends que la perception de l'impôt faisait naître à cause de la rapacité des collecteurs. Ainsi, chaque province avait à supporter une part de charge proportionnée à son importance. Cette part était ensuite distribuée entre les élections par l'intendant ou chef de la province, quel que fût son nom : puis la répartition aux communes était faite par les élus, dont les offices devinrent aussi héréditaires. Les villes les plus commerçantes étaient Carcassonne et Nîmes. Par les priviléges on avait attiré dans cette dernière ville beaucoup de marchands italiens dits *Lombards*. Ainsi deux langues, deux quantièmes, deux autorités, deux sortes de liberté, deux droits, deux justices et rien de bien limité; tout annonce une époque de transition. Tel était l'aspect du midi en général.

Le nord n'était point en paix. Il y avait eu avec les Anglais une rencontre entre Évreux et Neufbourg. Jean de Brezé avait engagé l'action; mais il y fut tué. Le capitaine Floquet, bailly d'Évreux, son compagnon d'armes, fut vainqueur. Pendant que Talbot menaçait Conches, Dunois et le sire de Lohéac attaquèrent Gaillardon, où commandait l'Aragonais François, de Surienne. Talbot traita avec ceux de Conches (1), puis immédiatement fit lever le siége de Gaillardon et se dirigea vers Dieppe. Alors sur les Anglais fut prise Grandville par le sire d'Estouteville, capitaine de Saint-Michel. Alors aussi mourait la reine de Sicile, Yolande mère du roi René et de la reine Marie d'Anjou, qui fut « une moult saige et bonne dame (2) ». Cette année les rivières de Gascogne gelèrent très-fort.

D'un autre côté on passait le temps en fêtes. Le duc Philippe

(1) Alain Chartier.
(2) Ibid.

Digitized by Google

avait fait une trêve avec les Anglais de Normandie. Il était bien sollicité aussi de secourir Jean Paléologue, pressé par Amurat II; mais il lui envoya seulement un secours d'argent avec certaines promesses. Il y avait bien eu sur l'héritage de Jacqueline quelques réclamations de feu l'empereur Sigismond; mais à la fin il eut complète satisfaction. Relevant de l'Empire pour la Franche-Comté, il avait très-gracieusement reçu à Besançon l'empereur Frédéric III, nouvellement élu. A Dijon, le mariage de Jean de Chalons, fils du prince d'Orange, avec Catherine de Bretagne, nièce du connétable, fut l'occasion de fêtes nouvelles, et particulièrement d'un pas d'armes, le 12 juillet 1443.

Le duc, fit alors la conquête du Luxembourg. La douairière Élisabeth, veuve d'Antoine de Brabant, son oncle, puis de Jean dit Sans Pitié, l'ancien évêque de Liége, avait reçu, de ses deux oncles les empereurs Vinceslas et Sigismond, le Luxembourg comme garantie d'une dot de 120,000 florins. Se considérant comme propriétaire du duché sur lequel elle avait hypothèque, elle l'avait vendu à Philippe pour la somme qui lui était due. Les habitants, qui n'admettaient pas qu'on eût ainsi le droit de les vendre sans les consulter, reconnurent pour souverains les petits-fils de Sigismond, obéirent au comte de Gleichen, mandataire de ceux-ci, et chassèrent les officiers d'Élisabeth. Mais Philippe, l'acquéreur, trouvait son droit fort bon.

Le duc, prenant fait et cause pour les droits d'Élisabeth, arma pour faire cette conquête. A ce sujet, il écrivit à tous les vassaux d'alentour et aux deux chefs de compagnies les plus redoutés de ce côté, aux sires de la Marck et de la Tour. Le comte de Gleichen, soutenu par les habitants et par quelques Allemands, se défendit fort bien. Mais que faire contre de pareilles forces? Il y eut pendant la nuit invasion de la ville et pillage. Puis ces forbans se partagèrent le butin. Plus tard, en 1457, quand Ladislas le Posthume voulut épouser Madeleine de France, cette conquête ne l'empêcha pas de disposer du Luxembourg comme de sa propriété et de le léguer à sa fiancée.

Que les ducs de Bourgogne aient stipulé pour leurs intérêts quand ils en ont trouvé l'occasion, on le conçoit. Mais leur historien est peut-être trop modéré quand il dit (1) « que le « duc voulait seulement maintenir ses droits et prérogatives ». Nous voyons assez souvent qu'il est allé bien au delà. On convient « qu'il lui déplaisait que l'on appelât de ses tribunaux et of-

(1) Barante, t. VII, p. 268.

Digitized by Google

« ficiers devant le parlement de Paris ». Ainsi le droit commun ne lui suffisait pas. De ses prétentions venaient toutes les difficultés sur l'application des articles du traité d'Arras : de là, enfin, toutes les amertumes et toutes les hostilités du règne suivant, quand Louis XI, avec raison, voulut, au profit du peuple, jouir de sa souveraineté.

Un autre démêlé, plus pacifique, du même temps fut le procès d'Eugène IV contre Amédée VIII de Savoie, que le concile de Bâle avait fait pape sous le nom de Félix VI. Félix renonça à la tiare six ans plus tard (1), et retourna dans sa retraite de Ripailles près Thonon.

La France n'avait point de trêves avec les Anglais de Normandie. Talbot en vain essayait d'entamer la Beauce, si bien défendue par Dunois; il se retourna contre Dieppe, et en fit le siége. Dunois arriva promptement pour ravitailler la place. Talbot, pour assurer le succès, va chercher des secours en Angleterre, revient et construit une bastille devant la ville. Ainsi une ville forte était bloquée par une autre forteresse. Le roi, informé de ce qui se passe, et voyant le danger de la situation, prend ses mesures. Dieppe était pressée par terre, mais libre par mer. Il y fait d'abord passer de Bretagne, par Guillaume de Coëtivi (2), frère de l'amiral, un fort convoi de vivres et de munitions afin que les assiégés, qui avaient à soutenir une lutte continuelle, ne manquassent de rien; puis, nommant le dauphin son lieutenant général entre Seine et Somme, il lui donne quelques forces, ou du moins les moyens d'en réunir.

Le dauphin part donc après la Pentecôte. Dès qu'il fut à Paris, désirant être agréable au comte du Maine, il insista auprès du parlement pour l'enregistrement d'un don que le roi avait fait à son oncle, des seigneuries de Gien et de Saint-Maixent. Même il fit faire des recommandations par l'évêque d'Avignon. Il ne put cependant empêcher qu'on ne mît sur le registre ces mots peu flatteurs : « par commandement du roi et par ordre du dauphin ». La chambre des comptes ne fut pas moins sévère quand elle enregistra la somme de 880 livres donnée au dauphin pour en faire *ce qui lui plairait* (3).

D'après le conseil des plus expérimentés, Louis débute par assurer les frontières de la Picardie et de l'Ile-de-France. Il se

(1) 1449.
(2) Legrand.
(3) Ibid.

Digitized by Google

rend à Amiens, et descend à Abbeville le long de la Somme, ayant avec lui l'évêque d'Avignon Alain de Coëtivi, les comtes de Dunois et de Saint-Pol, le damoiseau de Commercy, les sires de Gaucourt et de Châtillon, Louis de Laval et d'autres seigneurs. Abbeville est le rendez-vous de ses troupes. Au moyen d'un bourgeois du pays, que Legrand nomme Theudval de Kermoysen, il apprend quelles étaient encore les ressources des assiégés, avec quel courage le capitaine Charles de Marest s'y défendait, bien secondé par le sire de Ricarville, et quelles pouvaient être les forces des assiégeants.

Avec ces renseignements il fait avancer son armée, qui était d'environ treize mille hommes. Il marche lui-même à pied à la tête des siens. Le chevalier Pierre II, seigneur de Boufflers, fut un de ceux qui amenèrent un millier de bons soldats, dont le prince se servit fort utilement. Ce chevalier se distingua ensuite à Gerberoi et ailleurs. Jacques son fils servit Charles de Bourgogne; mais après la journée de Nancy il revint sous les drapeaux de Louis XI.

D'Abbeville, le dauphin arrive donc à Dieppe, et détache trois cents hommes pour aller d'abord en avant investir la bastille anglaise, où commandait Guillaume Poitou. Il les fait soutenir par 600 hommes. Lui-même arrive le dimanche 12 août au soir. L'attaque fut immédiate. Cette bastille, élevée par l'ennemi et capable de contenir au moins mille hommes de garnison, faisait beaucoup de mal à la ville. Le lundi le dauphin vint camper à portée du trait; il y demeura tout le jour et le lendemain en observation. Le mercredi, vers huit heures du matin, il fit jeter trois ponts sur le fossé et assaillit le fort de toutes parts. Les Anglais se défendirent avec vigueur; 400 Français étaient hors de combat : on hésitait; alors Louis, donnant l'exemple, on revint une quatrième fois à la charge; la lutte fut sanglante. Les gens de Dieppe survinrent avec leurs arbalètes à longue portée, et tirèrent si juste, que les Anglais ne tinrent pas. Les Français entrèrent donc dans le fort de tous côtés (1). Les Anglais qui n'avaient pas succombé, et parmi eux le bâtard de Talbot, furent pris. Mais les Français qui s'y trouvèrent furent, comme traîtres, passés par les armes. La bastille fut immédiatement démolie.

Parmi les gens de guerre, archers ou autres, qui avaient parcouru le pays en y commettant pillages et cruautés, on en

(1) Fontanieu met ce fait d'armes au 18 août, qui ne pouvait être un mercredi.

Digitized by Google

comptait quatorze qui étaient Français. Le dauphin les acheta 18 livres et même jusqu'à 30 livres, et les fit exécuter selon la rigueur de la justice. C'est ainsi que la discipline pouvait s'établir. Avant de revenir, il réunit les hommes de finance, et avec eux il avise aux moyens d'avoir l'argent nécessaire pour solder ses gens et les tenir dans les places frontières, sans qu'ils courussent la campagne. Il prend avec un chevalier un engagement de 6,000 livres, pour que de septembre à mars il y ait 300 hommes de garnison à Dieppe. Il a soin de régler encore d'autres intérêts du même genre.

Ainsi, au nord comme au midi, le dauphin réussit avec gloire dans les missions qui lui sont confiées. Il félicite les gens de Dieppe de leur belle conduite. Il récompense de son mieux ceux qui se sont distingués. Après avoir rendu grâce à Dieu au pied des autels, il fait plusieurs chevaliers, le comte de Saint-Pol, Hector d'Estouteville et quelques autres. Pour récompenser Dunois, il voulut que la terre de Valbonnais qu'il possédait en Dauphiné fût à l'avenir exempte d'impôts. Il ne fit rien à demi. Il pourvut à la sûreté des villes, à la subsistance et à la solde des troupes. Il prit pour cela de sérieux engagements avec les gens de finance, avec les receveurs généraux du pays et surtout avec le trésorier des guerres Antoine Raguier. Il visita toutes les frontières du nord. Il défendit sous des peines sévères tout pillage et les courses dans la campagne. « On fut surpris d'un « changement si subit : on admira tant d'ordre et de discipline « dans les troupes, et même la tranquillité au sein des popula- « tions de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie (1). »

A peine était-il de retour de son expédition de Normandie qu'il fut chargé d'une autre mission tout aussi importante dans le midi. Marguerite de Cominges étant morte à Poitiers dès 1443, Jean IV d'Armagnac, qui se croyait bien appuyé de l'Angleterre et des chefs de routiers Sallazart et Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, disputa le comté de Cominges à Mathieu de Foix, et même l'envahit malgré la décision du roi. La France était intéressée en cette affaire, car il y avait cession à la couronne, et l'on ne voulait pas l'agrandissement de la maison d'Armagnac. Le roi voulut faire respecter sa sentence. Il fit d'abord parler à Jean IV par Valpergue, alors sénéchal de Toulouse, et par le sire de Trainel, bailli de Sens : n'obtenant rien, il chargea le dauphin de l'expédition.

(1) Legrand.

Digitized by Google

Louis, accompagné du maréchal de Culant et des sires de Châtillon et d'Estissac, fut plus tôt aux portes de Rodez qu'on ne le sut parti de Picardie. On estimait ses forces à 600 lances. Les forteresses du Rouergue ne tinrent pas. Sallazart, renfermé dans celle de Rodez, dut se rendre. Jean IV se vit réduit à se réfugier dans l'Ile Jourdain. Le dauphin, à qui il vint se présenter pour traiter, le fit prisonnier avec sa femme Isabelle de Navarre, son second fils et ses deux filles. L'aîné, comte de Lomagne, s'était retiré en Navarre. Tous ses biens furent alors mis dans les mains du roi. Louis fit passer ses prisonniers par Toulouse, et les conduisit à Lavaur, d'où ils furent transférés à Carcassonne. Il usait rigoureusement du droit de la guerre, mais envers celui qui avait cru pouvoir abuser de la force et être en mesure de désobéir.

Le seul sire de Lescun tint bon. Il garda les châteaux de Séverac et de Capdenac. Le dauphin fit le siége de l'un et de l'autre. On voit des lettres de Louis, datées du siége de Séverac, le 11 mars 144$\frac{3}{4}$, résumant bien modestement (1) les conquêtes qu'il vient de faire, et faisant don de la seigneurie de Courbarieu, sauf l'approbation du roi, à Jean Stuart, écuyer écossais, à cause des services par lui rendus au roi. Le secrétaire du comte d'Armagnac, Bernard Barrière, avait ses propriétés enclavées dans celles de son chef : elles furent comprises dans les terres dont Louis avait disposé, selon l'usage, pour récompenser ses trompettes. Barrière ayant réclamé, le dauphin, dès le 30 mars suivant, prie expressément le roi de rendre audit secrétaire, qu'il n'a point voulu dépouiller, les biens et héritages qui lui appartiennent; et aussi de rétablir sa femme et ses enfants en leur liberté et franchise comme ils étaient auparavant, en cassant la donation par lui faite. Cela fut fait; mais il fallut deux ans pour la conclusion de cette affaire.

Le pire à constater, c'est que tandis qu'en France on se dispute, entre rois catholiques, quelques villes et terres, 40,000 Turcs (2) envahissent la Hongrie et passent le Danube. Il fallut qu'avec l'aide de Dieu le roi de Pologne ainsi que son frère et les seigneurs de Hongrie, intervinssent de toutes leurs forces. « Ils les déconfirent « et en tuèrent 4,000. » Le dauphin resta quelque temps en Guienne et en Languedoc. Il cantonna ses troupes pour passer l'hiver : puis, voulant retourner auprès de son père, il les laissa

(1) Dom Vaissette.
(2) Alain Chartier.

Digitized by Google

sous les ordres du sire Théaude de Valpergue, bailly de Lyon. Alors, assure-t-on, elles désertèrent en grand nombre, comme il arrivait trop souvent; elles se formèrent par bandes, et ravagèrent le pays jusque vers la Bourgogne. Un des chefs de ces pillards était le comte de Dammartin. Ils ne touchèrent pas au Dauphiné, à cause des sévères défenses du dauphin. Le sire de Blamont ou de Beaumont, maréchal de Bourgogne, se mit à leurs trousses, quand ils furent sur ses terres : il les attaqua près d'Espoises, et les dispersa après un rude combat. Il fallut cependant les payer pour les éloigner.

Le dauphin avait distingué le sire de Lescun dans sa dernière expédition, et songea dès lors à se l'attacher par des propositions avantageuses. On le connaît comme bâtard tantôt de Lescun, tantôt d'Armagnac. Fils d'Arnauld de Guillem de Lescun et d'Annette d'Armagnac dite *Mademoiselle*, il fut légitimé en 1463, et depuis lors il fut plus connu comme comte de Cominges qu'autrement. On sait qu'à la cour de Bretagne il suivait un parti contraire au roi; mais P. Mathieu, d'après Comines (1), le tient pour homme d'honneur, parce qu'il ne voulut ni avoir intelligence avec l'Anglais (2), ni consentir à ce que les places de Normandie leur fussent remises. Les hommes incapables, comme lui, de pactiser avec l'ennemi étaient rares, et une sage politique devait les rechercher. On sait aussi qu'il a été gouverneur de Dauphiné et de Guienne, et qu'il reçut le bâton de maréchal de France.

Par la déroute de Jean IV d'Armagnac, les Anglais perdaient un point d'appui dans le midi : ils étaient d'ailleurs fort divisés chez eux. Depuis la paix d'Arras (3), que le duc Philippe avait faite séparément avec nous, et la mort du duc de Bedford, survenue la même année, deux partis en Angleterre divisaient la cour de Henri VI : celui de la guerre, dont le chef était le duc de Glocester, et celui de la paix, représenté par le cardinal de Winchester, oncle de ce duc. Entre ces deux opinions il y eut de longs débats, et pour cette raison dès lors la guerre de France ne fut point poussée avec vigueur. A cette époque les Anglais étaient encore maîtres de la Normandie et de la Gascogne. Aux questions politiques se mêlaient des prétentions dynastiques.

Depuis Édouard III la maison de Lancastre était en possession

(1) L. Ier, ch. II.
(2) V. p. 604.
(3) 1435.

Digitized by Google

du trône d'Angleterre et s'était même assise un peu sur celui de France. Il ne faut pas oublier qu'elle avait pour elle un acte du parlement d'ancienne date et une possession de plus de cinquante ans. Il y avait un prince, Richard duc d'York, qui résumait en lui les droits de la maison de Clarence. Si d'un côté le cardinal prêtait beaucoup d'argent au gouvernement, dirigeait la marche intérieure des affaires, et soutenait Henri de Beaufort, comte puis duc de Somerset, de l'autre, Glocester en toute occasion se montrait favorable à Richard.

Il y avait en Angleterre lassitude de la guerre, et cependant on tenait aux pays qu'on possédait encore en France. Après bien des dissentiments le parti de la paix finit par l'emporter à la cour et dans le parlement, mais avec l'assurance de trouver à tous ses desseins une forte opposition. Quand il fut question d'accorder au duc Charles d'Orléans la liberté sous caution, Glocester s'y opposa. La majorité du conseil n'étant pas des deux tiers, ce fut au roi à décider, et il prononça en faveur du cardinal qui avait déjà la majorité. Le crédit de Glocester sembla presque perdu. Il oubliait Jacqueline, assiégée dans Berghes. Il avait épousé en réalité deux femmes, « ce dont les dames « de Londres (1) se plaignirent au parlement. » La seconde, Léonora Cobham, était, dit-on, belle et méchante. On prétendait qu'elle avait ensorcelé le duc. Comme ce prince se trouvait être le premier héritier du roi, on accusa sa femme de sortilége et d'envoûtement contre Henri VI, et elle fut condamnée à la prison de la façon la plus ignominieuse. La dame Léonora perdit tout ce qu'elle avait. Suffolk et les parents de celui-ci se partagèrent ses biens.

On était d'ailleurs sans inquiétude de la part de l'étranger. Il fut alors question de marier le roi Henri VI. Il paraît qu'en 1442 on pensa à Londres, comme moyen de conserver la Guienne, à une des filles du comte d'Armagnac, et que cela fut une cause secrète des haines et des spoliations de Charles VII contre Jean IV. On conçcit que le roi eut redouté cette alliance. D'autre part, voici comment Rymer s'exprime : « Le « comte ayant été dépouillé presque entièrement, Henri VI ne « pensa plus à sa fille. » On s'arrêta enfin à Marguerite d'Anjou, que sans doute on croyait plus riche. Pour l'ouverture des conférences quand il y en aurait, Charles VII s'était prononcé en faveur d'une ville française. Elles s'ouvrirent donc à Tours, et la trêve y fut bientôt décidée.

(1) M. Michelet, t. V, p. 180.

Digitized by Google

Autant Henri VI était faible et irrésolu, autant Marguerite avait d'intelligence et de caractère. Pour conclure le traité et le mariage contre lesquels le duc de Glocester s'était prononcé, sir William de Saint-Pol, comte de Suffolk, reçut par acte du roi approuvé du parlement, mission et pouvoir de conduire cette négociation. Une trêve provisoire fut d'abord conclue à Tours le 20 février 1443, puis décidée pour deux ans, le 20 mai 1444, jusqu'au 22 avril 1446; et enfin prolongée jusqu'à 1447. C'est ainsi que dans l'expédition de Suisse et à la victoire de Bottelen, 26 août 1444, gagnée par le dauphin, on vit des compagnies anglaises combattre à côté des hommes d'armes de France.

Le mariage suivit la trêve. René, qui avait engagé son duché de Bar au duc de Bourgogne pour sa rançon, n'avait point de dot à donner à sa fille; d'un autre côté Henri VI, en épousant Marguerite, ne pouvait pas garder ce qu'il tenait encore dans le Main et dans l'Anjou. Le comte de Suffolk, avec une nouvelle autorisation du roi et du parlement, fit l'abandon de ces deux provinces et il épousa Marguerite pour Henri VI, dans la cathédrale de Nancy. Ce mariage fut solennellement célébré à Titchfield, et le 30 mai 1445 elle fut couronnée reine d'Angleterre à Westminster.

La reine Marguerite ne tarda pas à exercer un grand ascendant sur l'esprit du roi. Suffolk était à peu près devenu le seul et principal ministre. Il n'était plus guère question du cardinal que pour obtenir de lui des avances d'argent. Le duc de Glocester faisait de l'opposition dans le conseil. « Il est constant cependant « que quand le mariage fut fait il l'approuva. » Lingard affirme même que le 4 juin quand Suffolk fit connaître le traité au parlement, et que les communes prièrent Henri d'approuver la conduite de son ministre, Glocester appuya leur requête. Forcé de résigner quelques terres de Guienne qu'on donna immédiatement à Jean de Foix, neveu par alliance de Suffolk, peut-être en conçut-il de l'irritation; peut-être songea-t-il à se venger du traitement infligé à sa femme pour maléfices contre le roi; peut-être aussi, aigri de se sentir toujours accusé, forma-t-il quelques projet de se rendre maître de la personne de son souverain. Quoi qu'il en soit, de graves soupçons pénétrèrent dans l'esprit de Henri VI sur la loyauté de son oncle.

Le roi convoqua un parlement, non à Westminster, mais à Saint-Edmond. Il fut déployé dans cette circonstance un appareil militaire tout à fait inusité. « Le duc de Glocester quitta son

Digitized by Google

« château de Devises (1), et fut présent à l'ouverture de la cham-
« bre, le 10 février 144⅞. Le lendemain il fut arrêté dans ses ap-
« partements par lord Beaumont, connétable d'Angleterre,
« comme accusé de haute trahison : et *dix-sept jours après*, c'est-
« à-dire le 28 février, on le trouva mort dans son lit, sans au-
« cune marque extérieure de violence. Cette mort (2) n'était
« point tout à fait inopinée; depuis quelque temps il avait
« une maladie d'épuisement. Il n'y avait nulle apparence que
« ce pût être un crime de la très-jeune reine. Cependant on
« crut généralement à une mort violente. »

On fit courir le bruit qu'il était mort d'apoplexie ou de chagrin; mais le soupçon qu'il avait été secrètement assassiné prit une certaine consistance. Lingard ajoute en note : « Je suis porté
« à croire *qu'il mourut naturellement*, d'après l'autorité de
« Welhamstède, abbé de Saint-Alban, qui avait reçu nombre
« de bienfaits du duc, était très-attaché à sa mémoire, et trai-
« tait très-rudement ses ennemis. » Glocester n'est donc point mort le lendemain de son emprisonnement, comme l'affirme l'historien des ducs de Bourgogne; et il n'y aurait point lieu d'en charger la mémoire de Marguerite, comme on l'a fait.

Le cardinal de Beaufort, âgé de quatre-vingts ans, oncle et compétiteur du duc, mourut six semaines après, le 11 avril. Il résidait dans son diocèse, exerçant ses fonctions épiscopales. Pendant une longue maladie de langueur il se livra aux exercices de piété. Il n'expira point dans les angoisses du désespoir, comme il a plu à Shakspeare de l'imaginer, mais fort tranquillement, ayant voulu assister à la messe de *requiem* qui fut chantée devant lui.

Par la mort du duc et du comte la maison de Lancastre perdait ses appuis. « Richard, duc d'York, qui du côté de son père
« descendait d'Édouard Langley, le plus jeune des fils d'É-
« douard III, et du côté de sa mère, de Lionel, troisième fils du
« même Édouard, » fut pris d'un violent désir de monter sur le trône.

Au point de vue généalogique, les droits de Richard d'York étaient évidents. A la mort du roi Richard II, fils du Prince Noir, la couronne revenait à Roger de Mortimer, comte de la Marche, à cause de Philippe, fille de Lionel, duc de Clarence, troisième fils d'Édouard. Henri, comte de Derby, qui se révolta contre Richard II et le détrôna, n'était fils que du quatrième fils d'Édouard, Jean

(1) Dr Lingard, t. V, p. 181.
(2) Michelet, t. V, p. 262.

Digitized by Google

de Lancastre. Pour qu'il prétendît il eût fallu que le duc de Clarence n'eût point eu de descendants, ni garçons ni filles. Il fut roi cependant; il le fut par acte du parlement, et après lui Henri V et Henri VI : de là cette guerre des deux roses.

De tous les enfants de Roger comte de la Marche il ne resta qu'une fille qui épousa Richard, fils d'Edmond duc d'York, cinquième fils d'Édouard III. Elle lui apporta les droits qu'elle avait à la couronne par filiation. Cette maison d'York fut malheureuse. On a remarqué que de cette famille Édouard IV est le seul qui soit mort dans son lit et que tous les rois ou princes du nom de Richard sont morts tragiquement.

Comines dans une question si délicate s'abstient de se prononcer. « Alors usurpèrent ceux d'York, dit-il (1). S'ils eurent le « trône à bon titre je ne sais. De telles choses le partage se « fait au ciel. » Richard duc d'York songea donc à profiter de l'impopularité du règne de Henri VI. Il semble dès lors épier l'occasion qu'il espère trouver dans l'incapacité du roi et dans l'imprudence de son ministre. Il se charge à regret du gouvernement de l'Irlande. Il observe le duc de Somerset, qui veut saisir l'influence de ses deux parents, le duc de Glocester et le cardinal. Il favorise, pour en profiter, les bruits fâcheux qui attaquent le gouvernement, sur la cession du Maine et de l'Anjou, ces deux clefs de la Normandie. Bien naturellement Charles VII exige l'exécution du traité, et se montre prêt à conquérir ce qu'on lui refuserait. Le Maine fut donc livré, à l'exception de Fresnoi, 11 mars 1448, et on obtint du roi de France une trêve de deux ans avec assurance que les donataires des fiefs de la couronne d'Angleterre recevraient pour leurs terres perdues une somme égale à dix années de leur revenu.

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu aucune faiblesse de la part du conseil de Henri VI, dans le renouvellement des trêves avec la France en 1447, ni dans celle accordée aussi, mais séparément, à la Bourgogne, à condition que l'on se préviendrait mutuellement un an avant de la rompre. Cette manie de souveraineté sur notre pays était une illusion fatale qui avait déjà coûté à l'Angleterre beaucoup de sang et d'incalculables trésors. Les esprits aventureux tenaient à ce rêve, obstacle permanent à la réconciliation des deux nations; mais ils devenaient chaque jour moins nombreux. Les sages étaient pour la paix, et finirent par être en majorité. Quand les opinions sont ainsi partagées à peu

(1) L. I, ch. 3.

Digitized by Google

près également il arrive que l'accession d'un petit nombre d'adhérents fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre, et cet effet est ordinairement produit par quelque incident inattendu. Cela explique les vicissitudes qui se firent alors remarquer dans les partis, le plus faible devenant tout à coup le plus fort.

Marguerite d'Anjou eut donc raison de s'attacher à cette politique. C'était elle qui l'avait appelée en Angleterre. En se montrant favorable à la paix elle rendait à deux grands pays, et particulièrement à l'Angleterre, elle le croyait du moins, des jours de repos et de prospérité.

On s'étonne quelquefois de la voir blâmée de cette conduite; comme si, par ce désir très-naturel de pacification entre deux peuples faits pour s'estimer mutuellement, elle eût réellement froissé le sentiment national de sa nouvelle patrie. Cette querelle politique va se transformer en une lutte dynastique. Un nouveau prétendant, ami de la maison de Bourgogne, va surgir. Le drapeau de Lancastre continuera d'être le parti de la paix, le parti que la France doit protéger : le drapeau d'York fera revivre toutes les prétentions des partisans de la guerre, surtout après la perte de la Normandie, que suivra bientôt celle, encore plus sensible, de la Gascogne.

Le pacifique Henri VI restait à peu près spectateur de tout ces démêlés. A ses yeux, son droit s'appuie essentiellement sur la longue possession de sa famille. Son esprit ne put résister à tant de secousses ; et sa raison s'affaiblit, comme il advint à son grand-père Charles VI.

Cependant en France, quand on eut fait trêve avec l'Angleterre, il fallut, pour préserver les campagnes, employer les troupes, régulières ou non, rendues momentanément disponibles. On forma donc au dehors deux expéditions. La commune de Metz se prétendait indépendante, et le roi René ne pouvait réussir à la soumettre. Il paraîtrait que les aventuriers qu'elle soldait eussent commis des actes d'hostilité contre la maison d'Anjou. D'un autre côté dans ces querelles des ligues suisses entre elles, Zurich, trop faible contre ses adversaires, avait eu recours aux princes d'Allemagne, et la maison d'Autriche avait conçu quelque nouvelle espérance : d'ailleurs Sigismond, l'archiduc, avait épousé Madame Radégonde de France, fille aînée (1) de Charles VII, et il était intéressé en cette affaire. Le margrave de Bade, gouverneur de Souabe, s'en était mêlé. Ænéas Silvius Piccolomini, le

(1) Mathieu, t. I, p. 26.

Digitized by Google

plus éloquent des pères du concile de Bâle, avait écrit à Charles VII des lettres fort pressantes. Par une ambassade solennelle, l'empereur fit au roi de nouvelles instances; il y joignit un engagement très-formel pour la solde et pour la subsistance des troupes qui seraient envoyées au secours de Zurich, pressée par les paysans de la Suisse. Le duc Philippe connaissait Frédéric III; il ne vit là rien à gagner et ne prit donc nulle part à l'entreprise. Ce sera le dauphin qui marchera au secours de l'aristocratie allemande.

Les Suisses avaient une façon à eux de combattre les grands. « Pillards, ils étaient devenus l'effroi de leurs voisins (1)... Un de « leurs moyens pour dépouiller les seigneurs d'alentour, c'était « de protéger leurs vassaux, c'est-à-dire d'en faire leurs sujets; « ils appelaient cela affranchir. » Les affranchis regrettaient souvent l'ancien maître; sous les armes ils obéissaient à leurs chefs, et donnaient un peu libéralement aux Armagnacs le nom de brigands.

L'armée française, qu'on dit avoir été d'une quarantaine de mille hommes, fut renforcée de huit mille Anglais sous les ordres de Mathieu God, gentilhomme de Galles, surnommé Mathago. Le dauphin, qui la commande, part de Troyes (2), au mois de juillet. Il marche accompagné des plus sages capitaines, tels que le maréchal de Culant, le comte de la Marche, Antoine de Chabannes, Jean V sire de Bueil, Joachim Rohaut, Blanchefort, Gilles de Saint-Simon, et l'Écossais de Montgommery. Langres est le rendez-vous, et l'on évite autant que possible de passer sur les terres de Bourgogne.

Le roi, qui les a accompagnés, se dirige vers Metz; et le dauphin, avec la meilleure moitié des forces, marche sur Montbelliard et de là vers Altkirck. Il reçoit de nouvelles sollicitations de l'empereur de marcher en avant, et aussi de nouvelles promesses. Il arrive bientôt à Bâle. Les Suisses étaient alors peu connus des Français, et ne savaient pas eux-mêmes à qui ils avaient affaire. Ils n'écoutent point ceux qui leur conseillent d'attirer l'ennemi dans leurs montagnes. Ils voient venir à eux des Armagnacs, c'est-à-dire, croient-ils, des bandes désordonnées, incapables de persévérance au combat. Ils ne prennent donc aucune précaution, et ils se mesurent tout d'abord avec ceux qui ont passé la Birse.

(1) Michelet, t. V, p. 246.
(2) Alain Chartier.

Digitized by Google

Le 26 août 1444, les sires de Bueil et de Chabannes marchent en avant avec quelques milliers d'hommes. Ils sont repoussés malgré toutes leurs précautions. Les Suisses se sentent appuyés du bourgmestre de Bâle et de ses gens. Ils courent attaquer leurs adversaires, qu'une bonne artillerie protége. Le dauphin, profitant de la rivière qu'ils avaient imprudemment passée, coupe leur corps en deux parts : il investit l'une, et par une habile manœuvre il empêche l'autre de se joindre aux bourgeois. De ce côté les Suisses, voyant bien qu'ils avaient affaire à forte partie, se retranchent dans la maladrerie de Saint-Jacques et dans le cimetière. Il s'y livra une lutte acharnée, où ils périrent presque tous. Là surtout ils se firent connaître pour intrépides. Ce lieu s'appelle la *plaine de Bothlen*. Il leur fallut lever à la hâte le siége de Zurich, et battre en retraite dans leurs montagnes.

Parmi les plus braves combattants de l'armée de France on remarqua Pierre d'Aubusson, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, cinquième fils de Reynauld d'Aubusson, seigneur de la Borne et du Monteil, le plus jeune de quatre frères, tous fort distingués dans l'Église, dans la robe et dans l'épée. Pierre d'Aubusson fut un des plus grands hommes de son siècle. Après s'être signalé contre les Turcs, il revint en France en 1438 (1). On le remarqua à la prise de Montereau. Dans la Praguerie il prépara et il seconda les efforts conciliants de Charles d'Artois comte d'Eu. Il suivit le dauphin dans l'expédition de Bâle et concourut à la victoire; puis il s'en alla à Rhodes défendre ce dernier boulevard des chrétiens contre les infidèles. Il s'y conduisit en héros. Il revint en France, et il remporta un secours considérable. C'est lui qui en 1480 défendit glorieusement Rhodes et y soutint un siége de deux mois contre cent mille Turcs commandés par Misach Paléologue, l'un des plus habiles généraux de Mahomet II; grand fait d'arme où il reçut cinq blessures, dont une fut d'abord jugée mortelle. Enfin, après avoir été grand prieur d'Auvergne, il fut en 1476 élu grand-maître de l'ordre, à la mort de Jean-Baptiste des Ursins. Il défendit avec honneur les chevaliers ses confrères, jusqu'à la fin de ce siècle et au-delà.

Louis montra aussi alors ce que peut le courage aidé de la sagesse. Malgré son jeune âge il n'avait mis nulle précipitation dans ses mouvements : il ne s'était point laissé aller au mépris que les seigneurs voulaient lui donner pour ses adversaires. Vainqueur, il ne se laissa point enivrer par le succès. Bâle n'implora pas en

(1) P. Anselme.

Digitized by Google

vain sa clémence; le clergé, les magistrats, les femmes les plus notables l'invitèrent à venir dans la ville, mais avec prière de n'y point faire entrer son armée : il y accéda, et, prenant en grande considération la médiation du duc de Savoie, il signa une paix particulière avec les cardinaux du concile. Il fit alors apercevoir qu'ayant fait lever le siége de Zurich, il avait rempli sa mission, et qu'il ne pousserait pas plus loin les hostilités. Au reste, ni l'empereur Frédéric III ni les princes allemands n'eurent souci de tenir leurs promesses. Malgré leurs serments réitérés dans plusieurs ambassades, l'armée ne reçut d'eux ni argent, ni secours, ni vivres. On a dit (1) « que, ne trouvant rien dans les « montagnes, les troupes se mirent à piller l'Alsace et la Souabe ». L'empereur manquant à tous ses engagements, les troupes furent bien obligées de vivre comme elles purent. Pour le retour de l'armée comme pour son arrivée, la mauvaise foi de Frédéric à remplir ses promesses causa le désordre dont on a parlé. Charles marquis de Bade et d'autres princes n'osèrent-ils pas attaquer l'artillerie française et les hommes de guerre qui marchaient isolés !

Afin que l'expédition ne fût pas stérile, Louis fit le 21 octobre et signa le 28 à Einsisheim, en Alsace, un traité de paix avec les Suisses, ajoutant à leurs neuf cantons leurs alliés, particulièrement le duc de Savoie, ainsi que les comtes de Neufchâtel et de Valengin. Pour ce traité, il accepta (2) la médiation du concile de Bâle et du duc de Savoie, et il donna ses pouvoirs à Gabriel de Bernes, maître de son hôtel. Les Suisses promirent d'entretenir avec la France « une bonne amitié et une étroite correspondance ». Le commerce dut être libre entre les deux pays. Le dauphin promit de s'employer pour obtenir à cette paix l'accession des seigneurs actuellement en guerre avec les communes suisses. Il jura le traité et le fit jurer à ses lieutenants. Le maréchal de Culant ramena l'armée en France par Montbéliard, et le dauphin alla rejoindre le roi à Nancy après être resté environ trois mois en Alsace.

On était alors tranquille dans le nord. « Le 10 novembre 1445, « dit Olivier de la Marche, fut tenue à Gand la fête de la Toison- « d'Or. On ne parlait en Flandre que du pouvoir de messieurs « de Gand. Ils avaient plus de la moitié du pays, et, avec ce, la « grâce et l'amitié de leur prince. Mais (comme le peuple ne se

(1) Michelet, t. V.
(2) Legrand.

Digitized by Google

« sait tenir en repos ni en aise), les Gantois ne sçurent longue-« ment garder cette bienheureuse vie de paix et de repos. »

De son côté le roi avait soumis d'abord Épinal, Verdun et autres places. Il s'était fait payer par toutes les villes de cette contrée ce qu'il appelait la protection de la France. Jadis ville impériale, Metz tenait à ses anciennes franchises. Elle s'était enrichie par le commerce. Quand le roi René dut payer une si lourde rançon au duc de Bourgogne, il ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser à elle : c'était mal au duc Philippe de rançonner ainsi son parent; mais c'était pire encore au roi René de songer à payer sa dette aux bourgeois à coups de canon. Le roi fit sommer la ville de lui rendre hommage, ne pouvant être tenue à féauté que sous la souveraineté de sa couronne. Le motif était vague et surtout fort contestable. Les habitants refusèrent donc.

Alors les sires de Brezé, de Saintrailles et autres portent dans le pays le feu et la dévastation, et viennent les assiéger. En vain les bourgeois envoient des députés, prouvent qu'ils n'appartiennent point au royaume de France, démontrent que dans les derniers démêlés ils ont été du parti du roi, non d'un autre; en vain ils disent que, pour mériter une si terrible guerre, ils n'ont jamais fait à la France aucun mal, toutes ces raisons sont traitées d'arguties. Comment eut-on reconnu à une commune le droit de s'administrer sans subjection féodale ! La ville subit sept mois de siége, dut payer au roi 80,000 florins, *donner quittance* au roi René des 100,000 écus qu'il devait, et on ne parla plus d'hommage. Metz en fut pour son argent; le traité est du 24 février 144⅘. Le dauphin le ratifia six jours après. Pour y avoir efficacement travaillé, le sire de Brezé, sénéchal d'Anjou, reçut 500 écus de gratification. Dans les lettres patentes du roi René qui constatent ce don il est dit que le différend entre la couronne de France et l'évêque de Metz provenait de l'exploitation des salines de la Lorraine. Il est certain que le succès obtenu à Zurich hâta celui de Metz.

A Nancy, où allèrent le roi et le dauphin, les cours de France et d'Anjou se trouvèrent réunies. Là étaient la reine Marie d'Anjou, la reine de Sicile Isabelle de Lorraine, la dauphine Marguerite d'Écosse et Marguerite d'Anjou que le comte de Suffolk venait demander et épouser pour Henri VI. Ces princesses avaient avec elles leurs dames et demoiselles d'honneur. Agnès Sorel y était-elle ? Les historiens le disent (1); alors elle approchait de

(1) Barante, t. VII, p. 217.

Digitized by Google

trente-six ans, et elle figurait en cette noble compagnie où étaient la reine Marie et le dauphin avec son épouse. Selon Olivier de la Marche, la duchesse de Bourgogne et la reine de France devisaient ensemble et se faisaient de mutuelles confidences, « ayant « une même douleur et maladie; et il y avait raison dans leurs « soupçons, parce que le roi avait donné à Agnès un train compa- « rable à celui des grandes princesses, et que le duc était fort « dameret. » Il y eut alors huit jours de fête à effacer les splendeurs de la cour de Bourgogne.

On se livrait donc à la joie et aux plus folles dépenses « lorsque « le pays, les villes, tous les sujets du roi étaient ruinés (1) « ou réduits à la misère ! » Le roi conduisit la jeune reine d'Angleterre jusqu'à deux lieues de Nancy. « Il recommanda à Dieu sa « niepce, dit Alain Chartier, laquelle en prenant congier de luy, « ploura moult fort, au point qu'elle pouvait à peine parler. » On sentit bientôt en France l'influence de ce mariage; car dès le 14 décembre de la même année on voit de Henri VI un acte portant les pouvoirs les plus étendus et les plus propres à faciliter les échanges.

Comment concilier le luxe de ces fêtes avec les économies dont le trésor public aurait eu si grand besoin? Cette réforme des compagnies de gens d'armes, cette taille votée d'avance, cette présentation des quinze capitaines, ces injonctions royales sur la discipline de l'armée, ces défenses rigoureuses de vol et de pillage, toutes les mesures de justice et de compétence prévues avec soin pour punir toute infraction à l'ordre et au réglement; tout cela était inutile s'il n'y avait pas dans le trésor de quoi payer exactement les gens de guerre, ou si l'argent ne pouvait arriver jusqu'à eux. Ainsi l'amélioration, comme les faits le prouvent, n'existait qu'en théorie.

Le dauphin administrait de loin le Dauphiné. Quoique fort bien représenté par le sire de Gaucourt, il cherchait à prendre lui-même des mesures utiles. Son attention se porta d'abord sur les finances et sur le cours des monnaies. Humbert II battait monnaie et avait obtenu que le cours n'en fût point interrompu. Louis, informé que les rois de France, en cédant le Dauphiné à leurs aînés, ne s'étaient rien réservé, obtint du roi, 12 août 1445, des lettres patentes lui garantissant que ses monnaies auraient cours en France avec réciprocité pour celles de France en

(1) Barante, t. VII, p. 220.

Digitized by Google

Dauphiné. « C'était donc un devoir du dauphin (1) de faire battre « monnoie. »

On voit que le roi, par les lettres écrites vers le même temps aux villes de Toul et de Verdun, eût voulu les rallier à la couronne. A cette même époque (2) il établit le corps municipal de Langres, ville frontière, et en mars il fonda la ville même de Granville, qui, naguère pèlerinage à la sainte Vierge, était devenue une localité importante. Alors aussi (3) il reçut l'hommage de François Ier, duc de Bretagne, et il confirma les priviléges des Bretons, « au sujet des ajournements et appels, *autant qu'ils en « auraient duement joui* ». Quoique les droits royaux de ressort et de souveraineté fussent bien positivement réservés, cette question devint plus tard un grave sujet de contestation. En septembre 1445 la collégiale de Saint-Martin de Tours reçut des lettres de non-préjudice. Déjà, on le sait, elle avait le privilége de ne point dépendre de l'ordinaire, mais directement de Rome; de n'avoir à plaider que devant le parlement; elle obtint de plus le droit de n'héberger personne, sauf le roi, la reine et leur fils aîné. En décembre 1446 le roi confirme au Languedoc ses priviléges et accorde les affranchissements qui sont demandés, celui, par exemple, des gens de Boussac.

L'université de Paris (4) était plus difficile à réglementer. « Depuis « le 4 septembre 1444 jusqu'au dimanche de la Passion il ne fut « fait, par ordre émané de la Sorbonne, ni prédication, ni leçons, « ni fêtes, ni dimanches »; sans qu'on en voie aucune raison, sinon que le recteur ne pouvait souffrir qu'on voulût faire contribuer l'université (5) à certaines taille sexigées de Paris, et que quand il s'en plaignit un des élus *avait mis la main sur lui.* L'année suivante, au printemps, de nouveaux griefs s'étant reproduits, Charles VII fit poursuivre messieurs de la Sorbonne par les gens de son parlement. Sauval (6) cite même une grave émeute que pendant la vacance du siége l'official aurait suscitée contre le prévôt de Paris, sous le prétexte d'oubli des priviléges.

De Nancy la cour vint à Châlons-sur-Marne. On commençait à s'inquiéter du refroidissement de la cour de Bourgogne. Le duc élevait des réclamations sur l'exécution du traité d'Arras. La

(1) Pastoret, t. XIII, p. 31.
(2) Janvier 144 $\frac{5}{6}$.
(3) Mars 144$\frac{5}{6}$.
(4) *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. II, p. 31.
(5) Ibidem.
(6) Ibidem.

Digitized by Google

duchesse Isabelle de Bourgogne vint à Châlons, y reçut un très-gracieux accueil, et des conférences politiques s'ouvrirent avec elle. Joûtes, danses et festins recommencèrent ; le mariage de Jean de Calabre, neveu de la reine, avec Marie de Bourbon, nièce du duc de Bourgogne, prolongea encore ces fêtes. Les historiens font observer que la reine, peu flattée des infidélités de Charles VII, et la duchesse Isabelle de Portugal, dont l'époux « faisait élever « publiquement (1) dix ou douze enfants bâtards, » prenaient peu de part à toute cette allégresse.

Cependant plusieurs sujets de contestation se présentaient à la conférence : malgré le traité d'Arras, le bailli de Sens se disait encore bailli d'Auxerre, et le bailli de Lyon prétendait l'être aussi de Mâcon ; les tailles royales étaient, sans motif, imposées à certaines portions du duché ; les garnisons françaises de Montbelliard et de quelques autres places faisaient des courses qu'on ne pouvait supporter. D'autre part, les conditions de la liberté du roi René demandaient à être adoucies, et il fallait que les villes données par lui en gage lui fussent restituées. La rançon fut réduite, on lui rendit ses villes de Neufchateau en Lorraine, de Clermont en Argonne, de Gondrecourt et autres petites places. Il céda au duc le Val de Cassel, et toutes les difficultés s'aplanirent à la satisfaction générale.

On était en bonne voie de conciliation, quand arrivèrent les députés du comte Jean IV d'Armagnac, toujours prisonnier. Les comtes de Foix, de Dunois et plusieurs autres seigneurs se prononcèrent ouvertement en sa faveur ; ils abritèrent de leur protection les excuses des envoyés. Tous sollicitèrent pour lui plutôt grâce que justice. Il obtint donc miséricorde. Il sortit de prison et rentra (2) en ses domaines ; le roi n'en excepta que la succession d'Amauri de Séverac et quatre chatellenies du Rouergue qu'il donna au dauphin. On en exigea des sûretés assez onéreuses et on retint les droits royaux.

La cour et la France furent bientôt attristées. La mort vint rompre un ménage fort uni. Marguerite d'Écosse, la jeune épouse du dauphin, s'était surtout fait connaître par son goût pour la poésie et pour les œuvres de l'esprit. Son chaste baiser à Alain Chartier est devenu célèbre. Si elle eut jamais quelque peine, ce fut de savoir qu'il eût été tenu par Jamet du Tillay des propos fort indiscrets et fort malveillants sans qu'elle y eût jamais donné lieu.

(1) Barante, t. VII, p. 227.
(2) Mai 1446.

Digitized by Google

Aimée de tous, elle était particulièrement chérie de la reine. Elle mourut alors presque inopinément. Un jour de grande chaleur, elle alla à pied faire sa prière à la ville en l'église de Notre-Dame de l'Espine. Un refroidissement amena une pleurésie qui l'emporta en peu de jours, le 16 août. Ce fut pour le dauphin un grand sujet de peine; car, selon Alain Chartier, elle était *belle et bonne dame;* et selon Monstrelet, elle était « une princesse parfaite aux « beautés de l'âme et du corps ». Les propos dont elle s'était si fort émue augmentaient le chagrin de Louis. Il y eut une enquête à ce sujet; la reine même souffrit d'être interrogée (1), et n'excusa nullement du Tillay. Celui-ci repoussa les mauvaises paroles qu'on lui attribuait, et on se relâcha sur la poursuite. Marguerite fut laissée en dépôt dans la cathédrale de Saint-Étienne, pour être transférée le 30 octobre, selon son vœu, à Saint-Laon de Thouars. Ainsi Louis était veuf à vingt-trois ans. On voit encore un *récépissé* daté du 26 juillet 1445, écrit de la main de la dauphine avec sa signature, et un compte de ses dépenses ordinaires de juillet et d'août. Elle y déclare « avoir reçu 2,000 livres tournois de maître Étienne Petit, « secrétaire du roi par les mains de Jacques Cœur, son argentier, « pour avoir des draps de soie et martres, afin de faire robes pour « sa personne ». En janvier 1446 des prières furent fondées pour elle.

Comines dit : « Quand Louis fut homme, il fut marié à une fille « d'Écosse à son déplaisir; et tant qu'elle véquit il y eut regret. » Nous croyons cette dernière assertion très-hasardée. Le Père Anselme dit positivement : « Louis voulut épouser en secondes « noces la sœur de Marguerite, mais le saint-père ne lui en ac- « corda pas la dispense »; ces faits se passaient bien avant que Comines connût le roi. André Duchesne déclare qu'il aima cette princesse.

Personne n'a eu le moindre soupçon à l'égard du dauphin pendant la durée de son union maritale. Des quatre filles qu'il eut hors mariage, l'aînée, Guyette, qu'il ne reconnut point, épousa Charles de Seillons, son secrétaire (2), et paraît être née en 1446; Marie épousa à Chartres en 1467 Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et mourut peu après en couches sans laisser de postérité. Elle naquit de 1449 à 1451; Jeanne fut reconnue le 25 février 1465 et mariée à Louis, bâtard de Bourbon, qui en considération de ce mariage reçut la terre de Rossillon en Dauphiné et

(1) Legrand.
(2) Legrand, folio 44.

Digitized by Google

fut amiral de France; les lettres de légitimation disent qu'elle était fille de Phélise Renard, alors veuve. L'âge de ces deux dernières place leur naissance entre 1446 et 1456. On a dit (1) que le dauphin avait connu dans le Dauphiné Marguerite de Sassenage, dame de Beaumont, veuve d'Amblard de Beaumont; que cette femme fort gracieuse fut mère de Marie et de Jeanne. Isabeau, la quatrième, épousa Louis de Saint-Priest. Au fait, il est certain qu'aucune de ses faiblesses ne coïncide avec ses vraies années de mariage, et qu'il y fut fort discret, alors même que son père et le duc Philippe étaient sans scrupule sur ce point. Ainsi on ne dira pas que ce qu'il ne tolérait point dans Charles VII, à cause de sa mère, il se le soit permis. Peu de princes ont eu plus de raison et de sage retenue.

En effet, sa seconde épouse Charlotte eut, aussi bien que la reine Marie d'Anjou, des dames d'honneur. Il en a été question dans plusieurs tournois, et particulièrement dans les fêtes que le duc Philippe donna à la reine et à sa famille à Hesdin en 1464. Louis XI s'observa si bien, qu'il ne vint même pas à la pensée de ses nombreux ennemis de dire de lui un seul mot capable de ternir leur réputation. Elles firent de bons mariages. On sait, par exemple, que l'une d'elles, Jeanne de Commières, épousa le baron Jacques de Sassenage, dont Louis XI eut ensuite beaucoup à se louer; que Louis, encore dauphin, ajouta à sa dot 4,000 écus d'or, et que plus tard, en 1470, il lui donna les terres de son frère Rodolphe de Commières, bailli de Grésivaudan, terres acquises au roi par confiscation et dont il avait droit de disposer.

Outre les lettres de légitimation, nous remarquerons que le droit de bâtardise n'existait pas en Dauphiné, que les bâtards y succédaient aux biens de leur mère et en partie à ceux de leur père, pourvu qu'ils ne fussent pas nés d'un père marié ou ayant des enfants légitimes; et que réciproquement la mère succédait à ses enfants naturels. « Les bâtards en Dauphiné étaient aussi anciennement nobles (2) de même que les légitimes; » cette prérogative implique même l'exemption de leurs biens de toutes contributions; ainsi le voit-on dans la 580e question de Guy Pape.

La reine mère avait mandé les deux sœurs de Marguerite d'Écosse. Quand elles eurent débarqué en France, elles apprirent en même temps la mort de leur sœur et celle de leur mère. Le roi s'occupa de les marier : l'aînée épousa l'archiduc Sigismond, et l'autre un sei-

(1) Chorier.
(2) Gariel, t. I, p. 126.

Digitized by Google

gneur écossais. On pensait à trouver une épouse au dauphin. Le roi en parla. Louis dit alors, assure-t-on, que, sauf son respect pour son père, il désirait se marier selon son goût, s'il arrivait qu'il y pensât.

Après ces tristes jours, on revint à Tours. Les faveurs de la cour ont toujours fait beaucoup d'envieux et de mécontents. La présence au pouvoir du sire Pierre de Brezé, sénéchal d'Anjou, semblait inaugurer une politique de défiance, et le connétable même s'en montrait piqué. On reprochait assez ouvertement au ministre de prendre de toutes mains. Il avait trouvé son compte, disait-on, dans l'arrangement accordé aux gens de Metz. Sa fortune grandissait sensiblement. Pour arriver à pacifier certains différends au sujet du Valentinois, le duc de Savoie lui avait donné le comté de Maulévrier en Normandie, près Caudebec. Le crédit du sire de Brezé sur l'esprit du roi et l'influence d'Agnès sur l'un et sur l'autre n'étaient un mystère pour personne.

Agnès Sorel ou Surelle, fille de Jehan de Montsoreau, seigneur de Saint-Géran (1), et de Catherine de Maignelais, dame de Verneuil, elle-même de bonne condition, naquit en 1409 dans le village de Fromenteau, en Touraine. Orpheline encore fort jeune, sa tante l'éleva avec une fille qu'elle avait, et les présenta toutes deux à la cour de Charles VII, à Chinon, pour être au nombre des filles d'honneur de la reine. Le roi allait voir Agnès tantôt à Loches ou dans cette délicieuse retraite de Fromenteau, qu'elle aimait tant; tantôt à Chinon, ou au château de Bois-Trousseau, à quatre lieues de Bourges. On sentait si bien le vif et continuel dégoût qu'une telle ignominie devait inspirer au dauphin, que le bruit courut qu'il avait un jour donné un soufflet à Agnès Sorel, fait d'ailleurs très-contestable. De là venait surtout l'esprit d'opposition, l'aversion même du prince pour tout ce qui se faisait dans le gouvernement de son père. On sait en effet que Charles VII était entièrement à la discrétion de ceux qui le dominaient pour le moment.

Qu'on ne s'étonne donc plus de la disposition d'esprit et de la défiance où fut le dauphin à son égard, tant qu'il sut que Mme Agnès était à la cour, et qu'ensuite Mme de Villequier l'avait remplacée; car il n'ignorait pas que ces femmes lui rendaient avec usure la haine profonde qu'il leur portait : il ne pouvait ni se fier à elles, ni déclarer à son père le vrai motif de son éloignement.

« Au fait, dit P. Matthieu (2), qui ne voit que la flatterie avait

(1) Dufour, *Hist. de Loches*.
(2) Liv. I, p. 35.

Digitized by Google

« falsifié les fastes de ce temps-là? Le roi dérobait de bonnes « heures aux affaires, pour les employer à ses plaisirs et à ses jar- « dins. Il n'était plus question de palmes et de lauriers. Les fron- « deurs ne manquaient pas. Ces bourdons bruissaient incessam- « ment autour des oreilles du dauphin. Ils soulevaient son âme à « des murmures illicites contre les amusements de son père. Ils « lui faisaient croire que Charles ne pouvait être ni à soi ni aux « siens tant qu'il serait à la belle Agnès. Il ne pouvait dissimuler « son mécontentement. Cette habile femme, pour la sûretéde sa « fortune, se saisissait le plus qu'elle pouvait de la bienveillance « du roi. Elle enflammait le couroux du père contre le fils, et « cherchait toutes les occasions de contenter son dépit. Le roi, ja- « loux de son fils, ne le voyait plus que d'un œil troublé par le cha- « grin. » Toutefois, ajoutons que les traditions de Touraine ne donnent pas à Agnès un si noir caractère. Peut-être y a-t-il un peu de complaisance ou d'exagération de la part de nos chroniqueurs. Plus tard ce fut Louis XI lui-même qui maria les trois filles d'Agnès : Charlotte, l'aînée, à Jacques de Brezé, dont elle fut victime; Marguerite, la seconde, à Prégent de Coétivi, l'amiral; Jeanne, la troisième, à Antoine de Bueil avec une dot de 40,000 écus.

Les choses étant ainsi, le dauphin, en causant avec ceux qu'il croyait ses amis, surtout quand ils se plaignaient eux-mêmes de la mauvaise direction et des fautes du gouvernement, qu'ils fussent Jehan de Daillon, Louis de Bueil ou Antoine de Chabannes, a bien pu laisser échapper quelques paroles de mécontentement, et on conçoit que ses plaintes indirectes aient facilement été envenimées, comme cela arrive toujours, selon l'intérêt des délateurs. Dans l'enquête à laquelle ces divers propos donnèrent lieu, le comte de Dammartin allégua certaines expressions qu'il attribua au dauphin et que celui-ci contesta très-vivement. Cette altercation eut de l'éclat, mais elle n'eût point suffi « pour être l'unique cause de sa retraite ».

Quant au ministre dirigeant, le dauphin n'avait nulle aversion pour Pierre de Brezé. Il l'avait au contraire en grande estime; car il le savait brave. La sévérité que cet homme d'État faisait paraître dans ses règlements militaires était peut-être impraticable pour le présent; elle ne pouvait toutefois que lui être sympathique. Il est même certain que lorsque l'ordonnance des gens d'armes fut rendue à Châlons (1), le dauphin était appelé à tous les conseils. Ainsi il aurait contribué à la rédaction de ce règlement.

(1) 1445.

Digitized by Google

Ce qu'il y eut de triste dans ces intrigues, c'est que, suivant Legrand (1), « elles coûtèrent la vie à quelques archers écossais, et « qu'il fallut que le jeune roi d'Écosse intervînt en faveur de Co- « nighan, chef de la garde écossaise ». L'enquête qu'on ouvrit sur cette affaire ne donne guère que des conjectures, des soupçons de sorcellerie et plus d'une calomnie intéressée. Le dauphin eût voulu, non s'emparer du gouvernement, mais en écarter ce qui le rendait détestable. Dire d'une part qu'il avait gagné quelques Écossais de la garde, et de l'autre qu'il regardait les Écossais comme un obstacle au bonheur public, c'est pure contradiction. D'ailleurs les méchants propos se répétaient autour du dauphin, et l'excitaient à des murmures contre les plaisirs du roi son père. Il ne pouvait dissimuler son indignation, ni cacher complétement son dépit (2).

Ainsi entre le père et le fils les relations s'aigrissaient de plus en plus. Après l'accouchement de la reine, qui, le 28 décembre, donna le jour à Charles de France, le dauphin demanda au roi à voyager quelques semaines en Dauphiné. Cette permission donnée d'abord pour un mois, puis pour quatre, finit par être définitive.

En cessant d'être directes et personnelles, les relations entre le roi et le dauphin furent loin de s'améliorer. L'esprit d'opposition, grâce au mauvais vouloir des courtisans, devint réciproque. Le témoignage n'en est pas douteux : « Tous les desseins que formait « le prince dans son apanage du Dauphiné, dit M. de Barante (3), « tout ce qu'il proposait était sans cesse traversé et repoussé. » En effet, d'après les habitudes prises et contraires au texte précis de la cession primitive, le dauphin dans beaucoup de choses était obligé d'agir de concert avec le roi.

Les loisirs précaires dont on jouissait furent, dit-on, employés en joûtes et en fêtes chevaleresques tant à Tours qu'à Saumur. C'était le goût du temps. « Il semblait, dit Matthieu de Coucy, qu'on dût réaliser tous les contes qu'on aimait à lire dans les romans les plus fantastiques, tels que l'*Amadis de Gaule, les Chevaliers de la table ronde* et autres. Cependant, après tant de dévastations, de perturbations et de misères; après une guerre dont on ne voyait pas encore bien clairement le terme, et une si longue suspension de l'industrie et de l'agriculture; lorsque le trésor public était épuisé, il semble que ces amusements, trop

(1) Liv. I, p. 105.
(2) Pierre Mathieu.
(3) T. VIII, p. 76.

Digitized by Google

évident témoignage de la légèreté des caractères, étaient hors de saison.

L'ordonnance militaire amena la création des francs-archers, fournis et équipés par chacune des paroisses, un par cinquante feux. Ces corps furent exempts de toute taille ou charge publique et prirent de là leur nom; faute de discipline, ils dégénérèrent promptement, car dès le règne suivant il fallut les supprimer. Les seigneurs grands et petits ne furent point pour cela dispensés de servir quand on les appelait. Le 2 novembre 1439, à l'assemblée des états d'Orléans, par suite de l'ordonnance des gens de guerre, il fut décidé que l'armée serait permanente, afin que le roi eût toujours sous la main une force imposante. La conséquence de cette grave décision fut, comme on sait, la perpétuité de la taille pour l'entretien des troupes. On jugea dès lors que, la dépense étant devenue indispensable, il n'était pas aussi nécessaire qu'elle fût annuellement votée par les états. Il n'y eut donc plus d'aussi fréquentes convocations des états généraux. Ce changement politique s'opéra de lui-même. Le vote préalable de l'impôt, coutume très-bonne en soi, tomba peu à peu en désuétude, excepté dans quelques provinces de droit écrit, qui tinrent à conserver cet ancien privilége, particulièrement en Dauphiné et en Languedoc.

L'armée, avant de subir cette réforme, eut vers le même temps à pourvoir à l'exécution du traité fait avec l'Angleterre. Les Anglais, qui devaient restituer le Mans par suite du mariage de Henri VI avec Marguerite, ne le rendaient point. Il fallut que Dunois allât en faire le siége, ce qui n'empêcha pas le renouvellement de la trêve pour trois ans. Tout présente donc un aspect pacifique. Henri VI écrit *à son très-cher oncle de France;* et un peu plus tard (1) le duc de Bourgogne s'explique sur sa formule *par la grâce de Dieu*, de manière à ne laisser nul ombrage; dès le 26 juin 1449 il y eut (2) un traité d'alliance et de confédération entre le roi et le duc de Bretagne.

Souvent la volonté du roi venait se heurter contre des usages invétérés qui avaient pénétré dans les mœurs. Ainsi, « lorsque « Philippe le Bel, par un mandement de 1311 adressé aux barons « et nobles de France, défendit sous de grandes peines (3) de « porter les armes ou de faire tournois, » il ne put déraciner cet abus, dont on se plaignait encore au quinzième siècle.

(1) Lettres du 26 novembre 1456.
(2) Archives du château de Nantes.
(3) Boutaric, *la France sous Philippe le Bel.*

Digitized by Google

Tout était contradiction : on voulait faire cesser les guerres privées; et on faisait tout pour entretenir le goût des combats singuliers; on voulait détruire les compagnies de routiers de toutes sortes, et le zèle des aventures était si bien encouragé, qu'on voit, aux grands applaudissements de tous, des chevaliers former des entreprises d'armes, faire serment de courir le monde, et de ne pas revenir avant d'avoir pu, au moyen de provocations presque toujours injustifiées, combattre une vingtaine de fois en champ clos, comme firent Galéotto Bonifazio et le chevalier Jacques de Lalaing. L'approbation des dames favorisait cette ardeur belliqueuse. Il y eut cependant quelques exceptions à cet engouement général. La duchesse de Bourgogne, Isabelle, n'aimait pas ce genre d'exercice, où il y avait effusion de sang comme aux anciens combats de gladiateurs; et elle n'y assista jamais sans y être forcée. Ces spectacles si recherchés se donnaient ordinairement dans les lieux où résidait la cour. Des hommes d'armes, avec un bâton blanc à la main, se tenaient dans la lice pour séparer au besoin les combattants; et d'une tribune le juge du combat donnait sa décision. La lutte, où le sire de Ternant fut proclamé vainqueur, à Arras, fut une des plus solennelles du temps.

Souvent on provoquait, en vue de se faire une réputation de bravoure ou de soutenir certaines prétentions. Ainsi Jean de Clèves, neveu du duc Philippe, défia l'archevêque de Cologne, qui était en fort bons termes avec Guillaume de Saxe, aussi prétendant du Luxembourg. Le prélat vit donc son pays ravagé, et s'estima heureux d'échapper à l'avidité des gens de guerre. Pour attaquer, le prétexte ne manquait jamais. Des vassaux même provoquaient leur seigneur, comme cela est arrivé plus d'une fois.

C'est toujours le droit du plus fort qui prévaut. A peine si on prend souci de discuter le reste. Des provocations au brigandage il n'y a qu'un pas. Les scélérats étaient nombreux. Nulle route n'était sûre. Le roi (1) donna au prévôt de Paris Robert d'Estouteville (2) un nouvel ordre de poursuivre partout les brigands et gens sans aveu.

Quand on dit (3) « que de 1440 à 1461, époque où l'Angleterre « tombe malade, la France guérit », on abuse réellement de la métaphore et de l'antithèse. En 1461 la France avait repoussé l'étranger; mais elle souffrait de bien des maux intérieurs qui

(1) 6 octobre 1447.
(2) Pastoret.
(3) M. Michelet, t. V.

Digitized by Google

s'étaient aggravés. La fixité des charges était un progrès et un pas vers l'inamovibilité de la magistrature. Il ne faut donc pas oublier les lettres de Rasily, 27 mai 1446, portant que quiconque aura paisiblement conservé cinq ans l'office qu'il administre, le gardera, ordonnance décidée dans le grand conseil et contresignée du secrétaire De la Loère. Un mandement de la reine Marie d'Anjou, pour achat de vins et pour les frais du voyage d'un médecin, prouve qu'alors (1) Marie s'occupait des détails de sa maison. « Les vins qu'elle achetait en Poitou (2) elle les envoyait en « Flandre, pour tirer de là en retour les marchandises nécessaires à « son hôtel. » Parmi les édits de ce temps on doit citer les lettres (Chinon) des échevins électifs pour Langres et les ordonnances du 25 janvier 1450 pour faire payer par les notaires et tabellions le marc d'argent qu'ils devaient au roi à cause du *joyeux avénement*, ce qui, la vingt-troisième année du règne, montre le peu d'ordre des finances royales; celles du 23 août 1448, qui intervient pour le prévôt et les échevins de Lille contre les prétentions du gouverneur de la ville, de Montils, 14 février 1451, qui déclare que la régale reste ouverte jusqu'au serment de fégauté du nouvel évêque en personne; de Mehun-sur-Yèvre, 18 août 1452, portant défense aux non-nobles de chasser; de Montferrand en Bordelais, 25 août 1453, portant ordre au parlement de Paris d'enregistrer *sans réserves* son édit du 6 mai; de Breuil, 15 septembre 1454, qui donne une direction aux travaux du parlement pendant les vacances; du 3 février 1455, portant décision provisoire sur l'affaire de Tournay; de Salle en Berry, du 24 septembre 1460, intimant à l'université l'ordre de faire cesser les citations et excommunications contre les officiers des aides, et une aussi contre les blasphémateurs; enfin celle de novembre suivant, nommant le président en la chambre des généraux des aides, conservateur des privilèges de l'université. Tous ces édits ont de l'importance pour le règne suivant.

Les questions dynastiques surgissaient de toutes parts. Le duc Philippe trancha celles du nord. Celles de l'est tueront son fils; il s'en élèvera sur tous les points au sud et à l'ouest de la France, et on sera comme environné de guerres civiles. La compétition au duché de Milan devait devenir une des plus graves complications. Philippe-Marie Visconti mourut sans enfants légitimes en 1447; son frère Jean-Marie étant mort sans lignée en

(1) 1446.
(2) Fontanieu.

Digitized by Google

1412, la succession semblait revenir aux fils de feu leur sœur Valentine, épouse du malheureux duc d'Orléans assassiné. Charles d'Orléans, fils aîné de celle-ci, pour prendre possession de cet héritage, réunit des troupes dans le duché de Bourgogne, et Jean de Chalon, seigneur d'Arguel, les commanda. Ces troupes ne pouvaient guère être que des compagnies de routiers et de pillards. Comment Charles eût-il réussi, s'étant ruiné récemment et endetté pour payer sa rançon? D'ailleurs la place n'était pas vacante : François Sforze, fils de ses œuvres, devenu par son courage connétable du royaume de Naples, gonfalonier de Rome et gendre du duc Philippe-Marie, par son mariage en 1441 avec Blanche-Marie Visconti, fille naturelle de ce dernier, fut reconnu duc par les Milanais : c'était un homme fort remarquable et très-populaire; aussi Charles d'Orléans ne réussit-il qu'à prendre possession de la seigneurie d'Asti. Charles VII se mêla peu de cette entreprise. Quant à Louis XI, il comptait François Sforze parmi ses amis. C'est sans doute ce qui lui valut la constante désaffection des princes d'Orléans.

Les expéditions chevaleresques faites alors sur mer par la flotte du duc Philippe, soit pour aller au secours des chevaliers de Rhodes, soit pour harceler les troupes d'Amurat II sur plusieurs points de la mer Noire et de la Méditerranée, avaient un but plus directement utile à la chrétienté. C'était là le grand péril. Constantinople était menacé plus que jamais. L'occident, loin de s'en préoccuper, passait son temps à applaudir dans les tournois.

Les usages sont ce qui caractérise le mieux une époque. Nous citerons donc une coutume de Toulouse tout à fait digne d'un peuple civilisé. L'esclavage ou quelque chose qui en approchait beaucoup se maintenait au delà des Pyrénées : mais « d'après un antique usage les Toulousains prétendaient que tout « esclave qui entrait dans la ville, ou même dans la banlieue, « recouvrait aussitôt la liberté (1) ». Un arrêt même du parlement de Paris confirmait cette coutume. Les capitouls refusaient donc de rendre les esclaves ou serfs échappés de Roussillon ou de Catalogne à ceux qui les réclamaient. Il existait cependant entre les rois de France et d'Aragon, sur les marques et représailles, un accord, espèce de traité d'extradition, daté d'Agen, septembre 1442. Des députés du roi d'Aragon provoquèrent, pour l'exécution du traité, une décision royale de la même

(1) Dom Vaissette, t. V, p. 8.

Digitized by Google

année; mais à l'enregistrement de ces lettres, le 27 juin 1445, le parlement de Toulouse fit une distinction : « La cour obéit en « ce qui regarde les marques et les représailles; mais en ce « qui concerne les esclaves, les captifs et le privilége de la ville « de Toulouse, la cour ayant vu les arrêts rendus sur cette ma- « tière, ordonne que ces arrêts demeurent en toute leur « force. »

Dans le Languedoc, comme ailleurs, tout était sujet à conflit, même dans les affaires ecclésiastiques. Quand un évêque venait à mourir, un chanoine prévôt ou doyen de l'église était nommé à sa place par le chapitre. Mais l'évêché était parfois donné en commende à un autre prélat par le pape : et même si celui-ci mourait avant de prendre possession, l'administration du diocèse était encore donnée par le saint-père à un autre. Naturellement le prélat élu réclamait auprès du métropolitain, qui le renvoyait au pape. Si l'affaire était portée au parlement, celui-ci, pour ne pas se trouver compromis, atermoyait d'abord, puis décidait en faveur de l'élu, surtout s'il était parvenu à obtenir des bulles. C'est, entre beaucoup d'exemples, ce qui arriva pour la succession au siége d'Uzès : le parlement de Toulouse, par arrêt du 22 janvier 1445, prononça en faveur de Guillaume Soiberty. Les prélats administrateurs avaient été, de 1435 à 1442, l'évêque de Laon Guillaume de Champeaux; et de 1442 à 1445, le cardinal d'Avignon Alain de Coetivi.

A la seconde moitié du XVe siècle, l'usage de donner en commende les abbayes et les évêchés devint de plus en plus fréquent. Cet abus de bénéfices ainsi donnés avait, on le conçoit, plusieurs inconvénients considérables, et il nous faudra souvent nous y arrêter. Les évêchés et les abbayes étaient donc la plupart du temps gouvernés en sous-ordre; on y obéissait à un chef qu'on ne connaissait pas; c'est un accès ouvert aux compétitions étrangères et surtout italiennes. La permission du cumul aggravait encore le mal, et la faveur ne connaissait plus de bornes. C'était, aux yeux du plus grand nombre, ce qui donnait une très-grande valeur à la pragmatique.

Il faut cependant reconnaître que dans ces temps de parti, d'arbitraire et de schisme, l'esprit de l'Église fut généralement favorable au progrès intellectuel. Les titulaires des bénéfices grands et petits furent toujours des hommes gradués, licenciés ou docteurs ès droit civil ou canonique, souvent dans les deux facultés à la fois. Il en résultait nécessairement une émulation qui balançait l'avantage de la naissance, et fut toujours profitable au pro-

Digitized by Google

grès des idées. On voit d'ailleurs aussi les grands bénéficiers se signaler pieusement soit par le legs de leur bibliothèque, soit par quelque fondation de bourses ou de colléges, ou par d'autres dons importants envers leur église de prédilection. Le mal n'était donc pas sans compensation.

Les élections elles-mêmes, consacrées par un long usage, subirent avec le temps de notables vicissitudes. Les rois anglais, quand ils trônent à Paris, déclarent qu'on ne doit pas procéder à une élection sans leur permission. Bientôt, lors même que les Anglais furent relégués chez eux, il fallut avant tout à chaque vacance d'un siége obtenir cette autorisation d'élire, et on ne l'accorda pas toujours. Ensuite quand les voix étaient partagées, il en résultait plusieurs prétendants et entre eux des conflits fort difficiles à apaiser. Le vote, d'ailleurs, ne fut pas toujours décisif. Dès la fin du XVe siècle la délibération, surtout pour les élections épiscopales, paraît devenir essentiellement consultative. On considéra le vote en faveur d'un candidat plutôt comme un vœu de l'obtenir, que comme un titre en règle : et plus d'une fois le saint-père ou le souverain ne se sont pas privés d'y contredire, quand il leur a plu de n'en pas tenir compte. Telle était cependant la raison d'être de la pragmatique.

CHAPITRE IV.

Administration du dauphin en Dauphiné. — Le dauphin et la Savoie. — Affaires épiscopales. — Répartition de l'impôt. — Les états de Romans et les traités. — Répression des guerres privées. — Soins administratifs. — Entrée du dauphin à Grenoble et sa maison. — Affaire de Gilles de Bretagne. — Marguerite et la guerre civile en Angleterre. — Le dauphin offre à son père sa coopération. — Mariage du dauphin avec Charlotte de Savoie.

Louis, dans ses deux belles expéditions du Languedoc, dans celle de Dieppe et dans celle d'Allemagne, couronnées par des victoires signalées et par des résultats pacifiques, avait déjà montré non-seulement son courage et sa prudence, mais encore son intelligence profonde de l'ordre et des moyens de bien administrer. En peu d'années il a déjà acquis beaucoup d'expérience. Les contradictions mêmes et les peines qu'il a essuyées ont mûri sa raison. Ses qualités administratives, on doit s'y attendre, vont se développer dans le gouvernement de son État du Dauphiné; mais il sera arrêté d'un côté par la défiance que

Digitized by Google

la nouveauté inspire toujours, et de l'autre par le mauvais vouloir de ceux qui dominaient son père; ces deux obstacles paralyseront ses efforts et multiplieront les difficultés sous ses pas.

On a vu ce qu'était le Dauphiné avant et depuis la cession. Il se constituait de plusieurs petits États. Voici les titres que prenait Humbert, dernier dauphin; il était « prince de Briançon-« nais (1), duc de Champsor, marquis de Césane, comte palatin « de Vienne, d'Albon, de Grésivaudan, d'Embrunois, de Ga-« pençois, baron de la Tour-du-Pin et de Montauban ». Tous ces titres, ajoute-t-on, ne faisaient pas un prince puissant. « Chaque « évêque en son diocèse se croyait aussi souverain que le dau-« phin; et plusieurs barons, comme celui de Sassenage, jouissaient « d'une certaine indépendance. »

Le dauphin était parti pour son apanage à la fin de décembre. « Beaucoup de gens de bien l'y suivirent et plus qu'il n'en pou-« vait nourrir (2). » Ses revenus étaient peu considérables. Aux subsides du Dauphiné se joignaient simplement ceux du comté de Cominges, de Château-Thierry et des quatre châtellenies du Rouergue. Sa petite cour risquait donc d'être encore trop nombreuse. Il sembla d'abord avoir pour mission de traiter avec le duc de Savoie Amédée « touchant les comtés de Valentinois et de Diois (3) ». C'était triste de s'acheminer pour un exil dont il était difficile de prévoir le terme. S'il pouvait y avoir quelque adoucissement à cette pensée, c'était la perspective de vivre dans un beau pays, très-gracieusement accidenté, peuplé d'une génération honnête et belliqueuse, et d'essayer sur cette contrée les principes de gouvernement qu'il méditait déjà pour la France.

L'aspect si varié de ces lieux dut exciter l'intérêt du prince et de ses jeunes compagnons. Ce fut le séjour de la fée Mélusine, des Adhémar, des Poitiers, des Saint-Vallier, des Alleman; là sont des fiefs qui comptent sans interruption plus de cinq siècles de filiation masculine. De là est sorti cet Henri III, baron de Sassenage, qui vingt-deux ans auparavant, le 6 août 1424, périt bravement pour la France avec 300 des gentilshommes qu'il commandait à la bataille de Verneuil (4). Sans sortir de cette noble maison, nous trouvons alors (5), à la tête de cette baronnie, le fils aîné de

(1) Legrand et Chorier.
(2) Comines, l. VI, ch. XII.
(3) Laurentie.
(4) Chorier, *Hist de la maison de Sassenage.*
(5) 1416.

Digitized by Google

Henri III. François III, toujours bien conseillé par le célèbre juriste de Lyon, Guy Pape, a rendu à Charles VII et au dauphin actuel tous les services qu'il a pu; et, d'accord avec Louis, son frère cadet a payé la dot de Marguerite, sa sœur, quand elle épousa, en 1438, Amblard de Beaumont, dont elle fut bientôt veuve.

Jacques, fils de François, élevé par Aymon Alleman, son oncle, succédera, jeune encore, en 1447, à la baronnie de son père, avant de vendre au trésorier Antoine Bolomier la seigneurie de Montellierz que le baron son aïeul avait acquise des évêques de Valence, terre où l'on croit que résida Marguerite sa tante, et aussi depuis cette aliénation Jacques de Sassenage servira toujours loyalement Louis XI, et en sera dignement récompensé.

Les mutations qu'éprouva Montellier montrent une fois de plus combien grande était la confusion des droits de juridiction sur toute la contrée, souvent cédés, vendus ou échangés, sans nul consentement des peuples. Dès le XIIe siècle on voit le droit de ressort sur ce fief ou partagé entre le seigneur de Châteauneuf d'Isère et l'évêque de Valence, ou revendiqué par Guillaume de Montellier, fils de Raymond de Châteauneuf, puis réclamé (1) avec le secours d'Albert de Sassenage par l'évêque Guillaume de Rossillon. On en vint à une bataille rangée, où Albert battit Aymar de Poitiers comte de Valentinois. Il y eut paix en 1331. Ensuite l'évêque Pierre de Chatelux crut qu'il y avait usurpation de ses droits; il fit assiéger Crest. Aymar, cette fois, secondé par le sire de Claveyson, fut victorieux, et, pour se venger, couvrit la contrée de ruines. Qu'on juge, au milieu de tous ces conflits, quelle était la misère des peuples! C'est à la fin du XIVe siècle que le prélat Henri de la Voute, avec l'approbation de Clément VII, céda cette seigneurie à François de Sassenage. Le pays trouva du moins plus de sécurité sous la protection de cette maison. Par cette communauté on peut juger du sort de toutes les autres.

Arrivé en janvier dans le Dauphiné, Louis convoque d'abord les états du pays à Romans pour le samedi 4 février. Ils se réunissent dans le monastère des frères mineurs. Précédemment, par l'organe du sire de Groslée, ils lui avaient fait certaines admonitions tendant à subordonner ses choix pour les grands offices à l'opinion du conseil delphinal. Cela eût presque été une tutelle imposée. Louis ne se soumit point à cette exigence. Ils votèrent une aide de 46,000 florins à titre de don gratuit, comme

(1) M. l'abbé A. Vincent.

Digitized by Google

auparavant, sur la demande de Aymar de Bléterens; en ajoutant toujours que c'était par don volontaire, sans engagement pour l'avenir et sans préjudice de leurs libertés.

Le vote fut à peu près le même les années suivantes. Le dauphin devait recevoir l'impôt, le receveur rendre compte aux états des deniers du pays, et, pour le don gratuit, à ceux qui seront commis par les trois états. « Si la nécessité obligea Louis à tirer de ses « sujets plus qu'ils n'avaient coutume de donner, il eut grand « soin de les protéger et de les mettre à couvert de toutes les vexa- « tions qu'on eût pu (1) d'ailleurs leur faire éprouver. » Il les défendit contre ceux qui tenaient les fermes du roi en Languedoc. Il fit conserver aux drapiers et à d'autres les priviléges que le roi leur avait accordés; et quelques marchands du Dauphiné n'ayant pas été bien traités en Aragon, « il ne manqua pas d'user de re- « présailles sur les Aragonais qui trafiquaient dans son pays ».

Il s'appliqua tout entier au règlement de son petit État. Dès le mois de mars 1446, il mit sa chancellerie sur le pied de celle de France, et prit pour chancelier Yves de Scépeaux, jurisconsulte notable. Il paraît bien que le roi s'était départi de la condition qui mettait les sceaux du Dauphiné entre les mains du chancelier de France. Il voulut que les notaires (2) ne pussent exercer sans avoir une commission signée de lui, et il en détermina le nombre par règlement du 21 mars 1451; mais il eut soin, par lettres expresses du 28 juin suivant, de déclarer que les testaments et les actes des notaires supprimés continueraient d'être valables.

A quelque temps de là, c'est-à-dire en juillet 1447, il réduisit les bailliages, qui étaient nombreux. Il ne voulut en tout qu'une sénéchaussée et deux bailliages. Et il unit la justice sur l'ancien pied. Il y avait autrefois sept juges mages, par conséquent sept siéges : savoir, trois pour le plat pays, et quatre pour le second bailliage, celui des montagnes. Comme on avait ajouté un juge-mage pour le Faucigny, on créa une sénéchaussée pour le Valentinois et Diois, et pour les terres des deux rives du Rhône. Les siéges de la sénéchaussée furent Crest, Monteil et Chalençon.

Parmi ses lettres patentes les plus notables on remarque celles du 21 décembre 1448, enregistrées le 2 janvier suivant (3), par lesquelles « il défend à toute personne de chasser dans les garen- « nes ou colombiers, sans la permission de ceux à qui ils appar-

(1) Legrand.
(2) Lettres du 7 mars 1446 et des 9 et 24 nov. 1450.
(3) Pastoret, t. XVI.

Digitized by Google

« tiennent, sous peine de 10 fr. d'amende pour la première fois ». Ce règlement fort sage, qui est encore inscrit dans nos codes, fut fort discuté en ces temps de privilége.

Il ordonne, le 15 août 1449, aux baillis de se choisir des lieutenants habiles et gens de bien : il voulut que, sauf son autorité supérieure, ils fussent mis dans leurs charges, non de deux en deux ans, mais *à vie*, et qu'ils ne pussent être remplacés, à moins d'avis contraire de sa part, que pour démission ou forfaiture. Il voulut encore que, dans le cas où il écrirait des lettres de dons à prendre sur des revenus affectés à un service et obtenues par importunité, elles ne fussent point entérinées par le conseil delphinal, concession qui dénote autant de justice que de sagesse.

On ne peut guère se faire une idée du désordre administratif d'alors et de la difficulté d'y remédier, si on ne connaît assez ces temps-là pour savoir combien étaient arbitraires les moyens d'extension que la féodalité ne cessait de pratiquer. Ce point a particulièrement besoin d'être étudié dans ce siècle de transition, où souvent on ne devait savoir à qui obéir; et le Dauphiné même nous en donne de notables exemples.

Des difficultés pour le fait d'hommages ou de limites s'étaient élevées entre la Savoie et le Dauphiné. Le pays de Gex avait été ravagé par les Savoisiens, la Dombe et le Bugey par les Dauphinois; ni les conférences de Voiron, ni celles de Mâcon (1), ni l'intervention du légat n'avaient pu calmer ce conflit. La victoire des Savoisiens en novembre 1353 à la Bastide des Abrets y mit fin pour quelque temps. Il y eut cependant encore des pillages et un siége de la Tour-du-Pin par les victorieux. Enfin le comte de Savoie, par les conseils de Jacques de Genève, seigneur d'Anthon, son oncle, accorda la paix, le 16 janvier 1363.

Dès 1430 Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, et Humbert de Groslée, bailli de Lyon et de Mâcon, avaient battu à Anthon le 11 juin le duc de Savoie et Louis de Châlon; et c'est en cette circonstance que le prince d'Orange passa le Rhône sur son cheval à la nage, hardiesse que Brantôme compare à celle de Clélie. Après cette journée très-meurtrière pour la noblesse, la prépondérance fut assurée de ce côté au roi-dauphin. Gaucourt eut ensuite le bon sens et la fermeté de refuser l'hommage à l'archevêque de Vienne. Quand le roi visita le Dauphiné, en 1434, le dauphin, alors enfant de onze ans, n'était pas avec lui. Il l'accompagna en 1437 et reçut là, comme on sait, un gracieux

(1) Chorier.

Digitized by Google

accueil. Peu après on parla beaucoup des dissensions entre l'archevêque de Vienne et ses ouailles, au point qu'il les interdit par la bouche de Humbert Rolland, son official, zizanies intérieures qui alors n'étaient point rares.

On avait toujours quelque démêlé avec la Savoie. En 1446, une nouvelle paix venait d'être négociée et signée à Bayonne par le premier ministre Pierre de Brezé : elle avait été ratifiée à Chinon par le dauphin et par le roi. D'après ce traité, le dauphin remettait au duc l'hommage de Faucigny et des lieux qui lui avaient été donnés par des échanges; le duc renonçait à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les comtés de Valentinois et de Diois. Il promettait de rendre au dauphin tous les lieux qu'il y possédait et de plus de lui solder en trois mois 40,000 écus. Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, qui devait prendre possession desdites places, en chargea par lettres du 18 mai Jean d'Origny, auditeur des comptes delphinaux, et lui ordonna de les recevoir de Boniface de Valpergue, commissaire du duc. Le 8 juin, maître d'Origny donna sa déclaration de prise de possession. Ainsi pour le moment tous les intérêts étaient réglés. Il fallut encore forcer la Savoie à l'entière exécution des traités.

Pour cette raison le dauphin, dès son arrivée, crut devoir montrer qu'il tenait aux engagements pris, et fit la guerre avant la fin de l'hiver. Ayant réuni la noblesse du pays, il fondit sur Saint-Genis d'Aost, le prit, passa le Rhône et força en peu de jours Montluel à se rendre. Le duc proposa la paix. Elle fut faite à Genève, le 1er mai. Non-seulement les concessions précédemment faites furent maintenues, mais pour dédommager le dauphin de renoncer à l'hommage, c'est-à-dire à *la directe* du Faucigny, le duc s'engagea à payer en divers termes 54,000 écus d'or : encore trouva-t-on qu'il avait cédé un droit précieux à trop bon marché.

Dès lors les relations de Louis avec la Savoie redevinrent amicales; cependant l'hommage du marquis de Saluces, auquel le duc et le dauphin prétendaient, pouvait devenir et devint plus tard une difficulté; car le marquis ne savait trop auquel entendre et craignait à peu près autant de mécontenter l'un que l'autre. Dès le 18 janvier 1446 le dauphin commit le gouverneur pour recevoir l'hommage du marquis de Saluces et déclarer au duc de Savoie qu'il ne pouvait y prétendre, puisqu'il en avait été débouté par arrêt du parlement du 10 mai 1390. Il veut donc réformer un abus qui datait de cinquante ans et plus. Ce fut peut-être une cause indirecte de la guerre. Le dauphin actuel administrait sérieusement sa province; il savait que les droits du souverain sont

Digitized by Google

une force pour tous, et il tenait aux siens vis-à-vis de l'étranger.

Au milieu de ces luttes les faibles étaient absorbés; et cette situation devait, comme au temps de Charlemagne, mais d'une autre façon, ramener la concentration et l'unité du pouvoir.

A tous ces abus il y avait parfois dans la générosité des caractères certaines compensations qu'on ne doit point passer sous silence. L'esclavage lui-même n'a-t-il pas trouvé souvent de la part des maîtres beaucoup d'adoucissement? Dans les guerres entre seigneurs il se mêlait sans doute ordinairement beaucoup de perfidie, d'égoïsme et d'inhumanité. La courtoisie y entrait aussi parfois en une certaine mesure. A l'égard de ces hommes farouches, qui sous le moindre prétexte, souvent par pure vanité, désolaient, incendiaient le pays et versaient le sang, on était souvent réduit à leur savoir gré du mal qu'ils ne faisaient pas. S'il y avait cruauté dans la rancune, on rencontrait aussi quelque réciprocité de bons procédés. Citons une de ces traditions dignes de l'esprit chrétien.

En 1325, dans une des fréquentes guerres entre la Savoie et le Dauphiné, au sein de la victoire gagnée à Varey par le jeune dauphin Guigues VIII, Albert de Sassenage favorisa la retraite d'Édouard, comte de Savoie. Le souvenir de cette action ne se perdit pas ; depuis lors s'il est arrivé que des seigneurs de Sassenage aient été faits prisonniers par des Savoisiens, ils ont toujours été renvoyés à leur famille sans rançon. Chorier fait ici avec raison cette réflexion que « dans les maisons vraiment royales comme « celle de Savoie, un bienfait n'est jamais stérile ».

Cette tradition si honorable se rattache à une coutume dès lors fort ancienne : qu'un vassal fît un gentilhomme prisonnier, le roi avait le droit de le lui réclamer en payant une rançon convenable. C'est ainsi que Louis XI disposa de Guillaume d'Orange qu'avait pris Imbert de Groslée; c'est en vertu de ce privilége que les Anglais se firent livrer Jeanne d'Arc, et que Charles VI eût sans doute pu, soit par échange, soit par l'offre d'une rançon, soustraire cette héroïne à un aussi indigne traitement.

La longue durée de plusieurs maisons par filiation masculine, surtout de celles de Sassenage et de Saluces, suffirait à prouver l'excellence de ce qu'on appelle la *loi salique*. Parmi les dispositions qui y dérogent, on cite le traité d'Avignon (1339) entre le dauphin Humbert II et le seigneur Henri Berenger, où il est dit qu'à défaut de mâle, la succession pourrait passer aux filles ; mais il y fut stipulé que celles-ci ne se marieraient que du consentement du dauphin : précaution pleine de sagesse, là aussi bien que

Digitized by Google

dans les grandes monarchies, pour empêcher que d'importantes portions de territoire ne vinssent à passer en mains étrangères.

Ces usages, curieux à observer, n'en laissent pas moins subsister l'impuissance à peu près absolue du droit quand il n'était pas appuyé par la force. Ne l'oublions pas, de cette confusion dans la pratique des devoirs naissait le prétexte à toute usurpation, le trouble des consciences, l'anarchie, la guerre et finalement la misère des peuples et la nécessité d'un ordre politique différent.

Le régime féodal, où il entrait plus de contrainte que de libre volonté, où la subordination, toujours mal définie, était plus apparente que réelle, s'était étendu dans le clergé, et avait remplacé en grande partie l'ancienne hiérarchie. Ainsi, toutes les grandes abbayes, comme celles de Cluny, de Corbie, de Saint-Martin de Tours, de Marmoutiers, de Saint-Waast, avaient sous leur dépendance, avec droit de suzeraineté, d'autres monastères de second ordre. On le sait, le sol de notre France est couvert de monuments élevés par la dévotion des siècles passés. L'énumération en serait trop longue. Outre les sanctuaires dont nous aurons occasion de parler, on remarquera dans le diocèse de Senlis (1), où Louis XI se rendait souvent pour observer sa frontière du nord, la sainte chapelle de Saint-Frambaud, fondée par Adélaïde, mère du roi Robert, où repose le corps du saint; et l'abbaye de la Victoire que fonda Philippe-Auguste, en souvenir de la bataille de Bouvines; abbaye que réédifia Louis XI en mémoire de ses succès contre Charles de Bourgogne; on peut citer encore la piété aux trois Maries, dont l'exhumation fut faite en 1448 avec tant de pompe par l'évêque de Carpentras Guillaume Soiberti, assisté d'un légat et de douze autres prélats.

On voit quelles étaient les idées du temps. Dire, comme l'abbé Legrand (2), « que la dévotion de Louis XI tenait beaucoup de la « superstition, » est certainement fort inexact. Tout porte à croire au contraire que sa piété était sincère. Il faisait des pèlerinages, à l'exemple de sa mère, comme en faisaient aussi tous les princes de ce siècle; et on ne le vit adhérer à aucune des croyances qui alors avaient beaucoup d'empire sur les esprits, ni aux prédictions des devins, ni aux entretiens secrets avec le démon. Sa foi ne s'éloigna en rien des vrais principes du catholicisme; sa diplomatie avec Rome et avec l'Italie fut digne et ferme. D'après Chorier, « Louis dauphin, malgré ses entreprises sur les églises qui ne re-

(1) *Gallia christiana.*
(2) Tome I, folio 3.

Digitized by Google

« connaissaient pas sa souveraineté, était fort persuadé des vé-« rités de la religion; » ajoutons que sa résignation à ses derniers moments est un magnifique témoignage de la pureté de sa foi.

En 1440, époque où commença réellement l'administration directe du dauphin, Gaucourt, qui joignait l'énergie à la prudence, fut continué dans son office de gouverneur de la province. Les actes du prince encore bien jeune le montrent plein de raison, donnant toute sa confiance au vieux capitaine de Gaucourt, à son mentor d'Estissac et à d'autres fidèles conseillers.

Les états de la province le secondaient aussi dans son œuvre de progrès. Ceux du 4 décembre 1444 non-seulement votèrent des subsides, mais parmi leurs vœux ils se prononcèrent contre la vénalité des offices (1). Le sire d'Estissac, qui était présent pour le prince, se chargea d'appuyer cette sage réclamation, ce qui nous donne une preuve de son esprit vraiment libéral. L'ordonnance du 16 août 1445, que le gouverneur dut promulguer et faire exécuter, annonce, dans plusieurs de ses dispositions en matière de justice et de finance, l'intention d'une réforme des abus et le dessein d'arriver de tous points à plus de régularité. On remarquera dans cet édit : « 1° que chaque lieu et jugerie ou ressort sera pourvu de juges, procureurs et autres officiers qui soient habiles et prudents hommes; que si aucuns n'étaient pas tels, monseigneur en sera averti par son conseil pour y pourvoir; 2° que les officiers de justice et de finance feront continuelle résidence sur le lieu de leur office, sous peine de radiation; 3° que tous accusés, présumés coupables de meurtres ou de voies de fait sur les officiers du dauphin ou sur ses sujets, seront punis selon les cas, et que bonne justice en sera faite si sur ce ils n'ont lettres de grâces en forme due, sans préjudicier aux parties à qui de tels cas pourraient toucher; mais veut et entend mondit seigneur que le droit d'un chacun soit gardé en toute bonne justice; 4° que les coupables d'icelles voies de fait ne jouiront aucunement des dons qu'ils pourraient par importunité avoir obtenus du prince. 5° Si mondit seigneur, par inadvertance ou importunité, octroyait aucunes lettres closes ou patentes qui fussent contre les style et observance de la cour souveraine, quelle qu'en soit la cause, il compte que l'exécution desdites lettres sera retardée jusqu'à ce qu'il ait été sur ce averti par son conseil. 6° Les exemptions qu'on aurait obtenues par importunité ne doivent pas venir, à moins

(1) Chorier.

Digitized by Google

de certaines conditions bien spécifiées, en diminution des revenus dus par les fermiers des gabelles et péages. 7° Veut mondit seigneur, pour la sûreté de ses deniers et la conservation de son domaine, que tous châtelains et autres officiers de finance qui ne seraient pas solvables ni habiles à exercer leurs recettes et à gouverner la justice de leurs châtellenies, soient contraints en deux mois d'y commettre en leur lieu des hommes capables et solvables; sinon, qu'il y soit incontinent pourvu par son conseil, en sorte qu'il n'y ait dommage ni pour son domaine ni pour ses sujets. 8° Il veut que tous les chatelains qui n'auraient pas baillé caution de leur châtellenie à la chambre des comptes soient, dans les deux mois après ledit commandement, contraints à le faire, à peine de privation de leur office; 9° que, pour la sûreté des places, châteaux et maisons de monseigneur, et pour qu'ils ne tombent pas en ruines, tous les châtelains y demeurent et y fassent demeurer à leur place aucun autre *bon ménager* qui soit sûr pour la garde dudit lieu; 10° Il veut que ses juges aient connaissance des causes de la juridiction des châteaux, ainsi que paravant; et aussi que ceux qui feront la recette desdites châtellenies en rendent compte à la chambre des comptes de Grenoble, et en fassent le versement sur les décharges du trésorier. »

Cette ordonnance, signée de Louis et contresignée de Bochetel, son trésorier privé, était aussi en bonne partie l'œuvre de son lieutenant gouverneur.

L'ordre est à l'intérieur le plus grand élément de force. Ses propres observations en Languedoc, en Picardie et en Allemagne l'avaient déjà conduit à reconnaître cette vérité : pour y parvenir il faut, de la part de celui qui gouverne, une protection efficace de tous sous l'égide du gouvernement et de la loi, et encore une scrupuleuse exactitude à remplir ses engagements, à rétribuer les services publics, à payer la solde des gens de guerre, à rémunérer tous les actes méritoires, à récompenser le dévouement et la fidélité. Le dauphin porta donc son attention sur les finances, puisque humainement elles sont le principal ressort d'un gouvernement. Une chose certaine sur laquelle on pouvait compter, c'est qu'il ne laisserait pas, comme par le passé, les règlements à l'état de lettre morte, et que ce qu'il aurait édicté serait exécuté. Ses ennemis les plus acharnés conviennent de sa haute raison.

Les soins administratifs sont incessants. Presque aussitôt après son arrivée, dès qu'il a constitué sa chancellerie, le 27 juillet suivant, Louis établit Nicolas Erland trésorier général le 5 décembre;

Digitized by Google

il charge Bochetel, qui a déjà mérité sa confiance personnelle, d'être contrôleur de la trésorerie. Le 15 octobre 1447 il nomme par lettres patentes une commission composée de maîtres Aymar de Poisieu, Nicolas Erland et Jean d'Origny auditeur des comptes. Elle est chargée d'examiner la gestion de tous les gens de finance, de faire cette délicate enquête avec la plus grande attention et même au besoin de les faire ressouvenir de leur responsabilité. Il connaissait les lois de finance du commencement du quatorzième siècle; il savait « qu'elles étaient conçues de manière à laisser « place à l'arbitraire : à cet égard il était donc sur ses gardes ». On se figure à peine tout le mal qu'un tel régime dut faire au peuple dès que la couronne songea à affermer les impôts.

Outre les revenus de son domaine, le dauphin avait une aide de 45,000 florins et quelques autres subsides pour gracieux avénement ou à d'autre titre votés par les états qui s'assemblaient à Romans en février. Par l'examen des budgets on y voit que les dépenses étaient toujours un peu au-dessous des recettes, que les déboursés du dauphin pour sa personne étaient relativement minimes; qu'il était magnifique dans ses dons soit aux églises, soit à ses fidèles; qu'il prenait souvent à son compte des charges qu'il lui eût été facile de laisser à son père, comme, par exemple, quand ses deux jeunes belles-sœurs d'Écosse, appelées par la reine, séjournèrent en France presque entièrement à ses frais.

L'impôt était assurément bien employé : afin qu'il ne devînt pas trop lourd pour chacun, il fallait qu'il fût également réparti un peu sur tous. Jusqu'à lui on n'avait guère pensé qu'à accorder des priviléges et des immunités. Il décide (1) que tout le monde payera l'impôt, même, comme on le voit par ses lettres du 21 octobre 1447, les habitants de Saint-Vallier et de Grenoble. Il veut envelopper dans l'impôt les terres allodiales, parce qu'il regarde avec raison cette allodialité comme usurpée. Pour cela il faut, chose assez difficile, qu'il se procure des statistiques exactes de ces terres, et qu'il obtienne d'elles, particulièrement des villes épiscopales, non une satisfaction stérile d'amour-propre, mais, comme on sait, l'aveu de la propriété directe. Aucun obstacle ne l'arrête. On le voit donc, le 22 août 1448, commissionner Aymar de Poisieu et Matthieu Thomassin, avec ordre « d'aller à Vienne et « d'y obliger les habitants à rendre hommage au dauphin comme « ils auraient fait à Humbert, sous peine de cent marcs d'argent « et plus » : ce qui ne l'empêcha pas de reconnaître les priviléges

(1) Mars 1446.

Digitized by Google

de Vienne par lettres du 31 octobre suivant. Il paraît ainsi que les empiétements sur les droits du dauphin dataient surtout de l'époque de la cession, tant il y avait eu de négligence de la part de l'autorité française!

Il savait très-bien que plusieurs de nos rois ses aïeux, dans des temps fort récents, avaient assujetti par divers moyens tout le monde à l'impôt en faisant contribuer, pour le revenu ou pour les objets de consommation, aussi bien les classes nobles que le clergé; que les évêques spécialement avaient payé, soit pour la guerre de Flandre, soit pour autres causes, d'assez nombreux décimes ou dixièmes à Philippe le Bel surtout, et que, pour se pourvoir d'exemptions, on avait fort souvent, auprès de lui et des autres rois, abusé de l'allodialité des terres si rarement prouvée. Il dut agir en conséquence. D'ailleurs il n'ignorait pas ce qu'il y avait eu de répréhensible dans les actes de Philippe IV, et le soin qu'il a de le citer le moins possible ou de ne pas s'autoriser de son exemple montre qu'il réprouvait ses violences, tout en demeurant persuadé qu'il fallait de la fermeté. « Le dauphin veut « s'agrandir, » dit Fontanieu (1); « ainsi en octobre 1448 il se fait « faire donation par le dauphin d'Auvergne Robert, comte de Cler- « mont et de Sancerre. » Que voit-on là *d'injuste?* est-ce que les annexions faites dès lors ne profitaient pas à la couronne de France? Robert, l'un des quatre fils de Béraud II, avait été évêque de Chartres. Il était évêque d'Alby en 1448 quand il testa, et il mourut en 1449. Ce legs dépouillait sa sœur : mais il pouvait disposer de sa fortune, et il était d'âge à savoir ce qu'il faisait. Le parlement eut à s'occuper de ce don qu'avait reçu Louis de Laval; et en définitive le dauphin Louis ne l'accepta pas.

Pendant les quarante années de désordre de la royauté de Charles VI, et les vingt-cinq ans du règne agité de Charles VII, la puissance des archevêques de Vienne et des autres prélats s'était accrue.

Les droits des évêques partout et spécialement en Dauphiné étaient fort considérables. Par concession des empereurs ils jouissaient de la régale, ils battaient monnaie, sans toutefois y mettre ni leur nom ni leurs armes. Le siége de Vienne étant devenu vacant, l'administration du diocèse revenait à l'évêque de Valence. Des précautions féodales étaient prises de longue main par les règlements. Pour être chanoine de Valence, il fallait une noblesse bien prouvée des deux côtés à la fois. Le prévôt ou

(1) Histoire de Charles VII.

Digitized by Google

doyen était naturellement le premier dignitaire du chapitre. Pierre Charpin, élu en 1441, « fut en 1450 un des négociateurs « du traité de pariage consenti en faveur du dauphin Louis ». Du reste, l'église de Vienne était remarquable par les fiefs qui relevaient d'elle. Parmi eux étaient les comtés de Vienne et d'Albon, *noble partie* du Dauphiné. Elle comptait même les dauphins parmi ses vassaux. Il y avait donc parfois de deux parts hommage réciproque, ce qui devait impliquer une vraie confusion dans la hiérarchie. Il en était partout de même. Ainsi d'après Sauval (1) jusqu'à Philippe-Auguste, le Louvre, devant lequel les princes et autres seigneurs abaissaient leur couronne pour rendre hommage, avait relevé lui-même de l'Église de Paris, et était dans les censives de celle-ci.

L'archevêque de Vienne avait attiré à lui toute souveraineté et toute juridiction dans la ville et aux environs. À la mort du prélat Vassellani, en 1446, le dauphin, avant l'intronisation du successeur, prépara les esprits à l'acceptation de son pouvoir avec tous les ménagements possibles. Ainsi, le 2 mars 1450, il est fait un accord de partage, réglant la juridiction et l'établissement des officiers de la ville et du territoire de Vienne entre le dauphin et Jean de Poitiers, le nouvel archevêque. Le bailliage fut alors transféré de Bourgoin à Vienne (2). L'archevêque et le dauphin nommèrent des commissaires pour exercer leur commune juridiction. L'exemple de Vienne fut suivi par les autres prélats et chapitres : ainsi, le 28 octobre suivant, des lettres du dauphin nomment des commissaires pour faire le recensement des feux dans les terres de l'archevêque, et de Louis de Poitiers, évêque de Valence et de Die, qui ont prêté hommage de toutes leurs dépendances : et en 1452 il fait sur la souveraineté de Gap un traité avec l'évêque où intervient le comte de Provence; en sorte qu'il charge de nouveau Ladriesche de la garde de la ville. La souveraineté du dauphin finit par être reconnue de tous. « Ce droit, il le tirait de « la couronne de France, à laquelle (3) le Dauphiné avait d'abord « appartenu. »

Le dauphin, du reste, dans toute cette affaire, n'agit nullement par voies détournées. Il dit nettement ce qu'il se croyait le droit de vouloir. Ainsi, lorsque le traité entre l'archevêque et Louis

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 8.
(2) Chorier.
(3) Ibid.

Digitized by Google

eut été bien solennellement fait, le 21 septembre 1447, par les députés des deux parts, et que Jean de Poitiers eut reconnu, pour toute sa temporalité, la souveraineté du dauphin (1), le traité fut notifié par le chancelier au corps de la ville de Vienne et au chapitre. Alors Louis, dans son discours inaugural, eut soin de déclarer « que les rois de France ni leurs fils aînés ne souffraient ja-« mais de souverains dans leur pays, *bien loin d'en reconnaître ;* « que pour cette raison les prélats et gens d'église de la pro-« vince, bien éclairés sur la justice de son droit, avaient reconnu « sa souveraineté et son ressort supérieur. »

Il y eut donc un édit général d'après lequel les prélats et les corps ecclésiastiques, ainsi que les seigneurs qui s'étaient considérés comme allodiaux à l'égard des dauphins, étaient obligés de rendre hommage à Louis et de remettre à la chambre des comptes les actes d'aveu et les dénombrements de ce qu'ils possédaient, édit qui convertissait leurs possessions en fiefs, et créait au dauphin une directe universelle. Cette réforme profitait surtout à la royauté, qui semblait ne pas le comprendre.

Il ne faudrait pas croire que la soumission des prélats à ce droit nouveau, ou plutôt à la restauration d'un droit ancien, se soit faite tout à fait sans résistance. Voici un exemple cité par l'historien du Dauphiné. L'évêque de Valence Louis de Poitiers refuse de livrer deux accusés; il en appelle aux parlements de Paris et de Toulouse, au roi, et au pape. Son refus ne parut à personne bien justifié. Le dauphin fait procéder par saisie de son temporel. Le prélat, pour rentrer en jouissance de ses terres, dut descendre au rang de sujet. L'affaire fut conclue le 10 septembre 1450 par le ministère de Guy Pape, employé dans cette importante négociation. L'évêque reconnut le dauphin pour souverain et sa juridiction comme le dernier ressort, et il rendit hommage en personne, devant les députés qui avaient fait le traité. Pour affermir son autorité dans Valence, le dauphin y fit élever un palais. Il déchargea les habitants de la ville du marc d'or qu'ils payaient annuellement pour la protection qu'on leur donnait. Les protéger était dorénavant devenu le devoir du dauphin.

L'évêque de Gap, Gautier de Céreste, fit aussi d'assez grandes difficultés. Sa résistance fut vaine, son voyage à Rome sans résultat. Louis, dès le 21 mai 1444, avait écrit au prélat des lettres où sa propre souveraineté était marquée. Le dauphin lui fit

(1) Chorier.

Digitized by Google

comprendre, ainsi qu'aux habitants du diocèse, qu'ils étaient ses vassaux, qu'ils ne différaient des autres que par l'allodialité, qui n'est pas incompatible avec la soumission à un souverain.

Le chapitre de Romans avait antérieurement traité avec Clément VII, qui s'était réservé les dernières appellations. « Cette « usurpation sur le droit royal fut corrigée : on reconnut que « le ressort suprême était une attribution nécessaire de la souve- « raineté. » Dans toutes ces circonstances délicates et souvent fort compliquées, il y eut de nombreuses consultations de Thomassin et de Guy Pape, les deux plus habiles juristes de cette époque. Quoique ces affaires parussent définitivement terminées, la suprématie de Gap donna lieu plus tard à de nouvelles difficultés, que Louis XI se hâta d'aplanir en 1465.

Pendant ce temps l'expédition contre la garnison du Mans fut en France la plus importante affaire. Les Anglais, pour maintenir la trêve, finirent par rendre la ville et s'en allèrent en Normandie : l'année suivante, ils rendirent aussi Mayenne, comme ils l'avaient promis. Toutefois, la paix ne fut pas de longue durée.

C'est à cette année 1449 que l'on rapporte (1) le rétablissement à Saint-Denis de la foire du Landit et la translation de Bourges à Paris du saint Clou et de la sainte Couronne d'épines, événements qui avaient alors leur importance.

Alors l'autorité du dauphin et par suite sa juridiction s'étendaient ou plutôt se rétablissaient sur l'ancien pied. Avec cet administrateur de vingt-quatre ans il n'y avait point d'hésitation. Il adresse le 26 septembre 1447 des lettres au gouverneur, au conseil delphinal et à la chambre des comptes, pour que tout fief mouvant de lui et qui n'aurait pas rempli le devoir de l'hommage soit, après les criées duement faites, mis en sa main. Il décide de même (2) pour ses vassaux du Vivarais qui seraient dans le même cas. Ses lettres du 27 septembre déclarent, d'après l'assentiment des états, que tous doivent contribuer, « sauf « les clercs vivant cléricalement et les nobles vivant noblement ». Ses lettres du 26 février 1448 déclaraient que, « bien que les « états de la province lui eussent accordé un don gratuit et per- « mis de le prendre sur les allodiaux, c'était sans nul préjudice « de leurs libertés ».

On ne doit pas s'étonner de l'appui que le dauphin trouve aux états du Dauphiné. Ces états, introduits dans ce pays par

(1) Félibien.
(2) Janvier 1450.

Digitized by Google

la domination française, étaient comme la compensation de la cession de Humbert II. Les populations trouvaient un appui dans ce droit de voter leurs charges et de faire connaître leurs besoins. Outre les mandataires des ordres privilégiés, les députés des bonnes villes y étaient convoqués comme en France : ils se réunissaient ordinairement à Romans. La présidence était, d'après l'usage, déférée à l'évêque de Grenoble; ils votaient l'impôt et les dons qu'il plaisait à la province d'octroyer. Quand ils avaient quelques griefs à l'égard de l'autorité, ils trouvaient là une occasion de les formuler en commun, et ils nommaient les délégués chargés de présenter leurs admonitions à qui de droit. Ils furent même priés par le dauphin Louis de nommer une commission permanente pour surveiller la perception et l'emploi des deniers de l'État, autorisation dont la bonne administration des finances les dispensa de profiter. On convient que les états du Dauphiné ne furent jamais plus souvent ni plus exactement convoqués que sous le dauphin Louis. Par un effet de l'inconstance des peuples, le zèle pour ces assemblées finit par se refroidir. Chorier assure « qu'en 1628, quand il fut question d'y « surseoir, les députés consentirent à cela avec empressement ». Les délégués des bonnes villes firent toujours en ces états très-digne contenance, selon Chorier (1); c'était dans le tiers état, c'est-à-dire parmi les bourgeois et les gens de commerce, que se choisissaient exclusivement, à peu près partout, les consuls et généralement ceux qui devaient participer au gouvernement des villes et aux honneurs municipaux. On se relâcha sous Louis XI, en 1467, de cette règle trop absolue. Le statut sur lequel se sont nommés ensuite les consuls fut fait par les juges des appels Jean de Voûte et Claude Lallier, et par le trésorier Claude Coct, sous le gouverneur général de sa province Jean de Cominges. Alors nobles et avocats furent d'accord; l'épée et la robe alternèrent naturellement d'année en année dans les magistratures municipales. On s'en tint à cette règle. « Les sages, dit Chorier (2), sont « persuadés qu'en politique c'est un grand mal d'aller même à « un grand bien par la nouveauté. » D'ailleurs, on ne faisait pas tant attention à la condition de ceux qu'on nommait au consulat qu'à leur mérite. Ordinairement il restait deux consuls anciens qui devaient gouverner avec les nouveaux. On constate enfin qu'avant François Ier les rois-dauphins n'imposèrent jamais rien

(1) *Notes sur sa propre histoire*, 3e volume, p. 635.
(2) *Notes*, t. III, p. 645.

Digitized by Google

d'autorité absolue sur cette province (1). Ils étaient satisfaits des dons gratuits que votaient les états.

Aux états de Romans qui furent très-solennellement tenus en janvier 1449, il fut positivement convenu que tous, exempts ou non, étaient également obligés de contribuer, excepté les nobles et clercs en fonction. On y entendit le compte du trésorier, contrôlé par maître Bochetel; ensuite le sire de Scépeaux exposa la situation. Après le chancelier, le dauphin prit la parole, et dit « qu'il souffrait véritablement d'être obligé de lever « des subsides aussi considérables sur son peuple. Il priait les « états de considérer que les dauphins de France ses prédé- « cesseurs avaient toujours eu avec le Dauphiné quelque pro- « vince considérable, comme la Normandie ou la Guyenne. Il « promit aux Dauphinois que dès qu'il aurait plus de revenus « non-seulement il soulagerait la province et diminuerait les « impôts, mais qu'il ferait part à son peuple de ses largesses. »

Les états, selon la coutume, accompagnèrent leur don de remontrances et de vues d'amélioration; et même, pour s'assurer qu'il y serait donné suite, nommèrent des commissaires chargés de rester auprès du dauphin. Ce furent alors les sires de Morges, de Monteynard et François Portier. D'un autre côté, on a, du 4 mai 1449, des lettres de Louis où, appuyé sur la décision des états, qui permettaient d'imposer les terres allodiales d'une certaine somme, il commet le chapelain de Meus pour s'informer du nombre des feux allodiaux, que l'évêque et le chapitre de Die avaient en trêves ou garantie. Il fait de même pour les autres circonscriptions ecclésiastiques.

Les états assemblés à Romans le 11 février 1450 présentent beaucoup de membres du clergé, de la noblesse et aussi du tiers. Ils votent, à cause du mariage alors récemment fait, quelque chose de plus que l'année précédente, c'est-à-dire (2) 21,042 florins, don volontaire des bonnes villes. Dans leur décision on remarque ces mots : « Aussi contribueront ceux des « lieux qui avaient coutume d'être allodiaux. » Il y eut, suivant l'usage, un cahier de doléances; mais, quoique le dauphin eût nommé ceux qui devaient les examiner, les états ne désignèrent personne pour en poursuivre les résultats. C'était une marque de leur confiance. Parmi les membres de cette assemblée on voit les hommes les plus considérables. Le dauphin y as-

(1) *Notes*, t. III, p. 652.
(2) Legrand.

Digitized by Google

sistait, ayant avec lui Yves de Scépeaux, son chancelier (1); Louis de Laval, seigneur de Châtillon, le successeur du sire de Gaucourt, Guillaume de Courcillon, bailly du bas Dauphiné; Jean de Villaine, bailly du haut pays; son chambellan Jean de Daillon, ses maîtres d'hôtel Gabriel de Bernes et Geoffroy Chausson, et plusieurs autres de sa maison.

Pas plus en Dauphiné qu'ailleurs, ni pour les juridictions, et pour les intérêts spirituels et temporels, ni pour les confins des seigneuries et des États, il n'y avait rien de précis. Voici un exemple qui montre jusqu'où allait sur ce point la confusion. La pièce qui donne cette curieuse preuve est du 5 janvier 1447. Les députés de France et de Bourgogne ayant été chargés de faire une enquête sur la limite des deux pays, pour un intérêt de fisc et de commerce, et ayant dû pour cela consulter les villes et villages de la frontière, il s'en trouva cent vingt qui, attribués à la Bourgogne, prétendirent, pour différentes causes, *être du royaume*. C'était de même entre le Dauphiné et la Savoie. Aussi y avait-il eu d'abord un traité d'alliance et de commerce fait à Briançon le 2 août 1449 entre les deux peuples « accoutumés, y est-il dit, d'aller commercer, vivre et communiquer « l'un avec l'autre, et désireux d'augmenter cette bonne amitié « réciproque par un engagement formel ».

Ce traité est des plus remarquables : le commerce sera libre entre leurs sujets. On ne pourra augmenter les droits d'entrée ni de sortie sur aucune marchandise, ni en empêcher le débit. S'il y a plainte sur ce point, le tort fait aux marchands sera aussitôt réparé. Ils ne donneront ni l'un ni l'autre passage aux ennemis de chacun d'eux. Ils s'assisteront au contraire réciproquement, et ils se donneront en cas de besoin un secours de 2,000 chevaux et autres forces bien spécifiées. Si entre les sujets des deux princes il survenait quelque différend, on ne souffrirait ni voies de fait ni représailles; mais bonne et brève justice sera faite après l'examen de l'affaire. Il y aura, si le cas s'y présente, extradition des coupables. Tous ces articles seront exécutés sans dol ni fraude, mais de bonne foi. Cette alliance doit être perpétuelle. S'il survient quelque difficulté, quatre conseillers seront nommés pour tout régler.

Lorsque déjà des relations plus intimes commencent à se former entre les deux cours voisines, le 1er mai 1450, des lettres du dauphin, en vue de prévenir toute difficulté à venir, nom-

(1) Legrand.

Digitized by Google

ment Jean Bayle et Jean d'Origny maîtres des comptes, pour régler les limites entre le Dauphiné et la Savoie, près le pont de Beauvoisin. Les instructions sont du 1er mars 1450.

Louis fait encore beaucoup d'utiles règlements qu'il serait long d'énumérer. Ainsi il veut et édicte que les exemptions de péage (1) ne valent que pour ceux qui les ont obtenues; que nul n'abatte les futaies de ses domaines; qu'il y ait (2) un sceau pour les actes des notaires et châtelains, ce qui constituait une sorte de droit de timbre. Il décide qu'en considération des dommages notables causés aux récoltes par les meutes et les chevaux des chasseurs, la chasse soit interdite, excepté contre les ours, les loups, les renards et les chamois (3). Cette ordonnance fut plus d'une fois retouchée, et le 4 septembre 1452 il y eut permission de chasser à la chouette.

Les états, parmi leurs remontrances, avaient signalé le déplorable abus des guerres que les seigneurs se croyaient autorisés à se faire entre eux et la désolation qui s'ensuivait souvent dans toute une contrée. Le dauphin sentait mieux que personne tout l'inconvénient d'un pareil usage; il était d'autant plus porté à le réprimer, s'il le pouvait, que depuis le commencement du siècle, même sous Charles VI, dans le Languedoc, les guerres privées avaient été déjà très-sévèrement interdites (4). Néanmoins en Dauphiné et dans plusieurs autres provinces les nobles conservaient la coutume de se déclarer et de se faire la guerre, au lieu de s'en tenir à l'arbitrage du seigneur suzerain. A peine même s'ils suspendaient leurs hostilités personnelles quand survenait une guerre étrangère.

Malgré la concession que le faible Humbert avait faite à la noblesse du Dauphiné, le dauphin prit en grande considération la très-juste réclamation des états; et, appuyé pour cette grave affaire de l'autorité de l'opinion, il défendit aux juges de Viennois et de Valentinois de donner aux barons ses vassaux ce qu'on appelait des *lettres de querelles*.

Chorier dit : « Louis voyant sous les armes les gentilshommes « des frontières de la Savoie fut surpris de leur hardiesse à se « faire la guerre, suivant la permission de Humbert... Il fut « porté, par l'intérêt du repos public et de son autorité à peu

(1) 28 juin 1450.
(2) 9 novembre 1450 et 29 juin 1451.
(3) Valence, 21 février 1446, et la Côte-Saint-André, 21 décembre 1448.
(4) Lettres données au bois de Vincennes, 8 février 1330, par Philippe VI.

Digitized by Google

« près souveraine, à condamner cette liberté, qui (1), de tous « les gentilshommes, faisait autant de petits tyrans, toutes les « fois que la frénésie de se venger avec éclat saisissait leur ima- « gination. Ces guerres n'étaient souvent que des surprises, des « actes de rapine, des incendies, non de loyaux combats. » Dès lors les châteaux forts et les donjons n'eurent plus de raison d'être : la foi publique tint lieu de fortification et les villages se multiplièrent dans les plaines avec plus de sécurité; mais il fallut plus tard une ordonnance confirmative.

Toutes ces mesures étaient assurément excellentes, mais, on ne peut le dissimuler, elles heurtaient beaucoup d'habitudes, d'amours-propres et d'intérêts privés, et le bien qui devait en résulter ne pouvait se manifester clairement qu'avec le temps. On ne s'étonnera donc pas que toutes ces nouveautés, qui étaient un évident progrès, ne fussent pas aussi généralement goûtées qu'elles auraient dû l'être. Louis XI n'en persévéra pas moins dans son œuvre. Quel sérieux réformateur a jamais été agréable à tous? est-ce qu'il n'a pas fallu dérober la tombe de Colbert à l'incroyable malédiction des Parisiens!

Il n'y avait guère qu'un moyen d'éviter tout conflit, toute agitation intérieure, c'était l'unité dans l'autorité civile et spécialement dans la juridiction, et l'égalité à supporter les charges; Louis pourvut à l'une et à l'autre. A ce point de vue donc, il étendait autant que possible le pouvoir du conseil delphinal : il en faisait le conseil souverain du pays, comme était le parlement pour la France.

Ainsi, d'après ses intentions très-formelles, à ce conseil doivent ressortir tous les appels de la province (2). Il en est le juge suprême; défense (3) qu'aucun sujet du Dauphiné puisse être distrait de ses juges légaux et traduit en une juridiction étrangère ; défense (4) contre les appellations téméraires; nul ne sera admis à appeler d'une sentence (5), s'il n'a préalablement consigné 120 livres ; le 10 mai suivant, défense d'appeler des juges qui ressortissent immédiatement au conseil delphinal, ni des sentences interlocutoires de ces mêmes juges. De Toulouse, en juin 1463, il écrit encore contre les téméraires appellations du Dauphiné. Ses soins entrent jusque dans les détails de la hiérarchie judiciaire, tant il voulait

(1) P. 452.
(2) 8 février 1451.
(3) Mai 1447.
(4) 2 mai 1449.
(5) Romans, 17 nov. 1452.

Digitized by Google

l'ordre partout ! et il trace des règles de préséance pour les maîtres des requêtes.

Louis était encore à la cour de France, le 23 décembre 1446, lorsque fut célébré le mariage de Jeanne sa sœur avec Jean de Bourbon, comte de Clermont, héritier de la couronne ducale. Dès le 1er février 1437, Louis était en possession du château de Mazan, que Louis de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, lui avait livré ; il y réunissait les terres dépendantes du comté de Valentinois et Diois. Le 7 mai 1447, lorsque sans doute on comptait encore sur son retour à la cour, il reçut de son père les quatre châtellenies du Rouergue, comme dédommagement des dépenses qu'il avait faites dans la guerre de Languedoc et de Gascogne. En octobre suivant, presque au moment où il recevait comme gonfalonier la plus gracieuse réponse de Nicolas V, par l'entremise de son envoyé Guy Pape, il recevait encore d'Eugène IV la ville de Montélimar, et il en donnait les clefs au bâtard de Poitiers comme gouverneur.

Le 12 juillet 1448 Louis envoyait une ambassade à Rome pour la pacification de l'Église. Ses ambassadeurs, tant qu'ils y furent, ne cessèrent d'être honorablement traités. Dans les conférences, il fut question de Nicolas, qui était à Lyon, et de Félix, qui était à Lausanne. Après la mort d'Eugène IV, c'est au dauphin qu'on s'adressa particulièrement en vue de ramener la paix religieuse. Le roi et lui, c'est une justice à leur rendre, s'y employèrent avec un zèle égal. Les autres puissances se joignirent à eux. Nicolas se décida enfin à accepter les conditions qui avaient été proposées à Genève. Il fut dit que les excommunications seraient levées. Aux ambassadeurs du dauphin se joignirent les délégués du roi, maître Jacques de Combort dit *de Trignac* (1), évêque de Clermont; Jacques Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers, et le bâtard d'Orléans. Les assemblées de Lyon et de Genève amenèrent la démission espérée de Félix V. Ce dernier, satisfait d'avoir la caution de Louis pour Nicolas, se retira dans sa terre de Ripaille, comme on sait; les cardinaux de sa promotion restèrent dans le sacré collége. Il conserva « tous les « ornements de sa dignité, sauf (2) l'anneau du pasteur, la croix « sur les pantoufles et le dais ». Ainsi la paix fut rendue à l'Église.

C'est aussi le dauphin que les Génois crurent le plus capable de rétablir l'union chez eux. Louis ne crut pas devoir accepter cette

(1) Président Savaron.
(2) Fontanieu.

Digitized by Google

mission. Ce sont là du moins des témoignages de la confiance et de la considération dont il jouissait.

Cependant les contradictions n'avaient pas manqué. Dès qu'on s'aperçut que Louis ne songeait pas à retourner auprès de son père, on fit à la cour mille propos, mille conjectures. On questionnait ceux qui venaient du Dauphiné; on disait tantôt qu'il amassait beaucoup de gens avec des vues hostiles, tantôt qu'il entreprenait sur l'Église et sur les terres du pape; on ne disait les choses qu'à demi-mot et toujours pour faire entendre bien au delà de ce qu'on pouvait dire, comme il arrive quand on veut noircir un absent.

Guillaume Mariette fit plusieurs voyages de Chinon en Dauphiné, et réciproquement. Il se disait très-bien informé des projets de Louis; à l'entendre, il avait de grandes révélations à faire. Il parla d'abord au sire de Brezé, chef des conseils du roi, puis à Charles VII lui-même. Quand il retourna à Grenoble, le dauphin, qui avait eu vent de ses menées, le fit arrêter et mettre en jugement. Comme il était tombé malade en prison, le dauphin le fit soigner par ses propres médecins. Il s'échappa des prisons de la Côte-Saint-André; mais il fut repris. Conduit à Lyon, on le livra à la justice du parlement en 1448, ce qui amena la découverte, après de longues procédures, de toutes ses intrigues et de tous ses mensonges. Il fut, avec plusieurs de ses complices, condamné comme calomniateur, et il eut la tête tranchée. C'était un imposteur. Pour se faire la partie belle, il avait fabriqué des pièces dont la fausseté fut reconnue. A le croire, le dauphin était prêt à marcher pour détrôner son père. On reprocha au sire de Brezé de n'avoir pas assez tôt parlé au roi des premières révélations qu'il avait reçues. Il n'y avait point attaché d'importance. On le soupçonna même d'avoir eu des intelligences avec le dauphin. Cette nouvelle affaire ne manqua point de gravité. Les ennemis ou les envieux du ministre commençaient à prévaloir à la cour, et son crédit en fut ébranlé. Il eut aussi ses jours de disgrâce. Il y eut procès contre lui, et procès devant le parlement. Il fut donc par le roi dépouillé de toutes ses charges : « mais, ô honte! dit Fontanieu, le parlement déclara Pierre de Brezé non coupable ». Ses emplois ne lui furent rendus que longtemps après. Il savait cette maxime qu'on ne doit jamais se venger de sa patrie (1). Aussi le voit-on peu après, dans la guerre de Normandie, combattre courageusement les Anglais. Cette affaire fut surtout connue par

(1) Irasci patriæ nefas.

Digitized by Google

les lettres de rémission données par Charles VII au sire de Brezé.

Louis porta nécessairement un grand intérêt à ces démêlés. Ces enquêtes à son sujet ne purent que lui être fort peu agréables. Depuis sa résolution de ne pas retourner à la cour de France, où il ne comptait guère que des ennemis, il cherchait ses satisfactions autour de lui. Il voulait, s'il était possible, administrer le Dauphiné encore mieux que n'avait fait Charles le Sage, son bisaïeul. Quoique par goût il fît peu de cas du luxe et de la représentation, il savait cependant qu'il est bon qu'un prince se montrât quelquefois aux populations, puisque leur attitude en sa présence lui devient souvent un conseil, parfois même une leçon. Ainsi, comme il était solennellement entré à Toulouse, où il n'avait eu qu'une autorité passagère, il fit dès le mois d'août 1447 son entrée à Grenoble avec une certaine pompe et entouré de sa petite cour; car, bien qu'il fût appelé dauphin de Viennois, Grenoble, où était le palais de Humbert, où siégeait aussi le conseil delphinal, commençait à être capitale du Dauphiné.

Une note de son gouverneur et premier chambellan, Amauri d'Estissac, en faisant connaître les gentilshommes qui furent payés le 24 janvier suivant à son départ de Saint-Symphorien d'Ozon, nous révèle en grande partie quel était (1) son cortége en cette fête, et en même temps les honoraires de chacun. On vit donc là le premier chambellan, Charles de Melun, écuyer d'écurie; l'échanson Bérault de l'Estang; Geoffroi Leurault, Amien de Beauvoir, écuyers tranchants; Jacques, seigneur de Theis, varlet de chambre; Hardoin de la Touche, Jacquelin Trousseau, Pierre Charnier, écuyers échansons; Jean Jupille, Charlot Blosset et Jean Blosset son frère, échansons; Jean de Byars, pannetier; Jean Dufou, Jean Botet, Colinet d'Elcourt, Guillon du Dresnay, Jean Lebrun, Jean de Longaunay, Guillaume de Mauvoisin, Mathieu de Condé, tous écuyers et gentilshommes de l'hôtel du prince; Hugues de Bournazel, écuyer pannetier; Pérolles de Borillon, arbalétrier; Haine et Guillaume, fauconniers; Guillaume de Courcillon, chevalier; Thomas Reguier, veneur; les pages Robinet de Carné, Bertrand Leroux, Philippe Luillier dit *Paris*, et Jean Turpin dit *de la Penne*, tant on aime alors le sobriquet! le vicomte Antoine, seigneur de Clermont, chambellan, tous à 30 livres par mois; Charles de Groslée, chevalier, seigneur de Château-Villain, et Geoffroi le Maingre dit *Boucicault*, chambellans, à 25 livres; Hector de Tournon, écuyer, seigneur en partie de la Tour du Pin; Charles de l'Estang,

(1) Legrand.

Digitized by Google

Louis de Crussol à 20 livres; Arnault Miglos, Georges de la Chastre, Jeande Villaines, Lardi de Bar, Pierre Latonnière, Gaubert des Massues, Philippeau Breteau, Guillaume Cochet, écuyers; Rolland Lescouet, Louis seigneur, de la Chapelle, Jean de Lespare, échansons; Tannegui du Chatel, Benoît Devaux, écuyer varlet de chambre; Guillaume de Meulon, pannetier; Hugues de Montagu, varlet de chambre et armurier; Bertheau, écuyer d'écurie et capitaine de trente archers à cheval, tous pour la garde du dauphin à 15 livres; Girauld, bâtard de Montfaucon, écuyer capitaine de dix arbalétriers à cheval, aussi pour la garde du corps de Monseigneur, à 10 livres.

Une telle composition de sa maison répond assez à ceux qui ont prétendu qu'il s'entourait d'hommes de peu. Les comptes nous révèlent encore beaucoup d'autres personnages qu'il serait long d'énumérer. Toutefois, par les pensions qu'il soldait déjà en 1447, savoir : à Amauri d'Estissac et à Guillaume de Courcillon, 1,200 livres; à Jean , seigneur de Bueil, 2,000; à son chambellan, seigneur de Montejean, 1,000; à Regnier de Bouligny, à Yves de Scépeaux, à Regnault de Dresnay, son conseiller et chambellan, 1,000 livres et la capitainerie de Château-Thierry; à Jean d'Haraumont, son maître d'hôtel, 600 livres; au sire Jean Jaupitre et à Pierre Taureau, 300 livres; à Pierre, petit varlet de chambre, à Antoine Benevois et à Pierre Blondeau, son barbier, 50 livres; de plus, quand il donne à Jarretière, roi des hérauts du roi d'Angleterre, 100 écus d'or, aux gens du prince de Navarre venus à Grenoble en ambassade, six tasses d'argent pesant 12 marcs, à 6 écus 1/2 le marc et 10 écus d'or comptant; à Antoine, seigneur de Prie, chevalier, 100 écus d'or; à Louis Desbarres, chambellan de celui-ci, 60 écus d'or; à Jean Majoris, son confesseur, 50 écus d'or pour avoir une belle mule; à l'archevêque de Reims, duc et pair, conseiller du roi et du dauphin, 300 écus d'or, le 18 septembre 1447; on voit par ces dons sa munificence et son attention à s'attacher ceux qui le servent.

A ce personnel déjà imposant il faut ajouter Guillaume Othier, son physicien ou médecin, son écuyer maître d'hôtel Aimar de Poisieu dit *Capdorat*, ses maîtres d'hôtel Gabriel de Bernes, seigneur de Targes, et Rogerin de Brosses, son écuyer, seigneur de Fontaine, son écuyer tranchant Guillaume Sanglier, les chambellans Jean de Daillon et Jean de Chaourles dit *Malicorne*, Jean de Garguesalle, Pierre de Romont, le bâtard de Montfaucon, Antoine Dufay, Remonnet de Flers, Gaston du Lyon, Jean du Parc, ses gardes et ses quatre trompettes.

Qui considérera ce qu'il a déjà fait ne sera pas étonné de l'im-

Digitized by Google

portance qu'il avait déjà acquise parmi les souverains de l'Europe. Quoique avec de modiques revenus, un territoire restreint et peu de forces, il trouve moyen par la mesure et la dignité de sa conduite de se faire craindre et respecter, « non-seulement de ses « sujets et de ses voisins, dit Legrand, mais des princes et des « États éloignés ». Les Suisses, les ducs de Savoie et de Milan, presque tous les princes et peuples d'Italie, les rois de Navarre, d'Aragon et d'Angleterre lui envoyèrent des ambassadeurs et recherchèrent son amitié.

Aux assemblées des électeurs allemands à Boppart, en mai 1445, ses commissaires munis de bonnes instructions le représentèrent à côté de ceux de Charles VII. Ceux qu'il envoya ensuite à Nuremberg furent les seigneurs d'Estissac, de Fénestranges, Capdorat, Raolin Regnault et Jacquemin de Brunières. Il s'agissait particulièrement dans ces assemblées des réparations et dédommagements auxquels la France avait droit pour son expédition de Zurich, et aussi de la délivrance du duc Louis de Bavière, frère d'Isabeau, homme d'un grand âge, qui avait d'abord été mis en prison par feu son fils, et qui depuis la mort de celui-ci était encore, sans cause raisonnable, détenu par le jeune marquis de Brandebourg. Cette affaire, aussi bien que celles de Gilles, de don Carlos et autres du même temps, montrent quel danger couraient ceux qui prétendaient à un trône, même de loin, s'ils avaient des ennemis.

Tandis que le dauphin rétablissait sur des bases solides son petit État, la guerre contre l'invasion anglaise se rallumait en France, et il se passait d'assez tristes événements. Il régnait une bonne entente entre Charles VII et le duc de Bretagne François 1er, et le roi était disposé à prendre fait et cause pour tout ce qui intéressait le duc. Cette union momentanée fut fatale à Gilles de Bretagne, son frère. Ce malheureux, dont tout le crime était d'avoir demandé trop haut que son apanage fût, non en Anjou, mais en Bretagne, était accusé d'avoir de l'inclination pour les Anglais. Voici, selon d'Argentré et dom Morice, ce qui arriva. Nous résumons cette trop longue histoire.

L'imprudent prince, malgré tous les avis, était resté au Guildo; et, bien qu'il n'ignorât pas combien d'ennemis il avait à la cour de son frère, il continuait, dit-on, à se divertir avec les Anglais. Le duc, à l'occasion de quelques propos qu'on lui attribuait, le fit enfermer à Chateaubriand et ordonna contre lui un commencement d'instruction. Des témoins furent entendus. A Rasily on communiqua au roi la déposition du bâtard de Bretagne, un peu enveni-

Digitized by Google

mée, puisque celui-ci la désavoua en partie. Olivier du Breuil la remit au procureur général Guillaume Cousinot, pour en faire son rapport. Le duc représentait son frère comme rebelle et ami des Anglais. Le procureur général, consulté, répondit que ces charges ne suffisaient que pour justifier l'emprisonnement du prince; pressé davantage, il ajouta que la loi ne donnait point à l'aîné le droit de poursuivre criminellement son cadet; qu'il ne pouvait donc faire le procès à M. Gilles. Au reste, la conduite de Gilles n'était pas fort exemplaire. Il y avait une jeune héritière, Françoise, fille unique de Jacques de Dinan et de Catherine de Rohan. Elle avait déjà de vastes seigneuries. Il l'enleva avant qu'elle fût nubile en vue du mariage, et il l'épousa plus tard. Elle avait été promise auparavant. On le conçoit, ce n'était pas un moyen de se faire des amis et d'intéresser beaucoup à sa personne. Des chroniques vont même jusqu'à dire (1) « qu'il n'aurait pas « eu l'affection de son épouse ». Quoi qu'il en soit, Cousinot n'eût pas dû se prononcer, même comme il a fait, sans informations précises.

Le duc François 1er, après s'être entendu avec le roi Charles, « et « malgré les efforts du connétable de Richemont, leur oncle com- « mun (2) », l'avait fait mettre en prison en 1447. Il y fut d'abord trois ans; ensuite enfermé plus à l'étroit dans un cachot, ses gardiens devenus ses bourreaux essayèrent de l'y faire mourir de faim; puis, comme sa vie se prolongeait au delà de ce qu'ils avaient cru possible, ils l'étranglèrent dans la nuit du 24 au 25 avril 1450 : c'est une des actions honteuses de ce siècle. Il fut assassiné sans jugement, quoiqu'il invoquât à grands cris la justice de son frère et celle du roi. Là est la justification de l'éloignement du dauphin. Le meurtre de Gilles se rattache à la guerre qui va suivre, puisque, selon dom Morice, ceux qui surprirent Fougères eurent en vue de le délivrer, et que dans les conférences les Anglais parlèrent toujours de sa délivrance.

L'Angleterre comme la France, employait à on service des chefs de compagnie fort peu exacts à suivre les ordres qu'on leur donnait, trop souvent même agissant de leur autorité. Dans la nuit du 23 au 24 mars 144$\frac{8}{9}$, Fougères, qui alors appartenait au duc de Bretagne, fut surprise par François de Surienne, dit l'*Aragonais*. Ce guerrier, loin d'être un aventurier, était, selon Rymer, gouverneur de la basse Normandie : on peut excuser le chevalier d'Aragon et

(1) Laurentie.
(2) Barante, t. VIII, p. 113.

Digitized by Google

Rapin-Thoiras; mais insinuer que Marguerite a bien pu s'entendre avec Charles VII pour lui donner une occasion de conquérir ses provinces, c'est calomnier la mémoire de cette reine. Surienne escalada le château, fit main basse sur la garnison et mit la ville au pillage. Or, la trêve devait durer jusqu'au mois de juin 1449.

Somerset, obligé de s'expliquer sur un cas aussi grave, désavoua l'Aragonais: mais de satisfaction, il n'en offrit point, dit-on, de bien sérieuse. Il s'était ouvert des conférences, d'abord à Louviers, puis à Saint-Ouen, ensuite de nouveau encore à Louviers. L'évêque de Chichester y soutenait que l'Angleterre ne pouvait discuter avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, puisque le premier était vassal du roi d'Angleterre et que le second s'étant soumis à la même condition, avait rendu hommage à Henri VI. Il prétendait même que le duc de Bretagne était son homme-lige. La thèse opposée fut vivement soutenue, on le conçoit, par Guillaume Cousinot et par les députés de Bourgogne et de Bretagne. Ces derniers déclarèrent hautement que les ducs leurs maîtres n'étaient engagés par le serment et par l'hommage qu'envers le roi de France.

Le duc de Bretagne, indigné de cette surprise, avait envoyé vers le roi de France à Chinon l'évêque de Rennes et son chancelier, le sire de Guéméné, pour se plaindre de cette violation de la trêve. Le roi répondit qu'à ses yeux cette cause était la sienne propre. En effet il n'hésita pas. Jean Chartier affirme qu'après plusieurs députations dirigées de France vers Louviers, et du camp anglais de Somerset et de Talbot vers Chinon, les mandataires de Henri VI consentirent, il est vrai, à désavouer le sire de Surienne et à rendre Fougères, si leurs places du Pont-de-l'Arche et autres leur étaient rendues; mais qu'ils ne voulurent point entendre parler de réparations suffisantes. On courut donc aux armes. Outre Jean Chartier trois autres chroniqueurs ont obtenu d'écrire cette guerre. On a le manuscrit de Robert Blondel; on connaît les travaux de Gilles le Bouvier dit *Berry* et ceux de maître Bazin, évêque de Lisieux. La Normandie fut le rendez-vous de tous les meilleurs capitaines du roi. Lui-même ne tardera pas à se joindre au comte de Dunois, devenu son lieutenant général, et il fera de brillantes entrées dans les principales villes du duché, heureuses de redevenir françaises. La ville d'Alençon, défendue par un Anglais dit *Nicolas Morin*, ne résista pas mieux que les autres : elle se rendit à son seigneur le duc.

Cousinot et le maréchal de Culant se rendaient à Évreux pour traiter de la satisfaction due par le roi d'Angleterre, quand on apprit que la trêve était rompue des deux parts. Il n'est pas vrai-

Digitized by Google

semblable que ce fût l'effet d'un malentendu ou d'un manque de discipline. Charles VII voulut paraître avoir la main forcée par les seigneurs de France, trop émus de l'outrage fait au duc de Bretagne. Il désirait la guerre parce qu'il voyait que les Anglais étaient peu en mesure de la faire.

Parmi les seigneurs qui accompagnèrent le roi en cette expédition on cite son beau-frère René d'Anjou (1), mais ce prince pouvait-il oublier qu'il attaquait sa fille, Marguerite d'Anjou !

On écrivit de longs mémoires de part et d'autre, mais sans aucun résultat. Le roi se prépara à la guerre par une alliance étroite conclue le 17 juin à Rennes avec le duc de Bretagne François Ier. Alors, assure-t-on (2), le roi demanda la liberté de Gilles. Le duc l'accorda de bonne grâce. L'amiral partit donc pour le faire mettre en liberté; mais, au moyen d'un habile scélérat nommé Pierre la Rose, une lettre fut contrefaite comme si elle venait de Henri VI, avec toutes les formes de la chancellerie anglaise, et remplie d'injures et de menaces contre le duc. François y fut trompé; il envoya immédiatement contre-ordre, et il en coûta la vie au prince dont les ennemis eurent ainsi le dernier mot.

Les Anglais avaient tort pour le fond et pour la forme. Selon Duclercq, ils avaient commis beaucoup de méfaits : ils devaient donc satisfaction et réparation, mais ils avaient raison de réclamer la liberté de Gilles.

Selon Rymer, on demanda d'abord 1,600,000 écus de dédommagement. Lingard affirme que, malgré les explications du conseil d'Angleterre et le désaveu de Henri VI sur l'infraction de la trêve, et même toutes les offres de réparations et d'indemnité, Charles VII voulut la guerre. Assurément c'était trop se presser. On frappait d'impopularité une reine qui agissait en vue d'une bonne paix.

On était déjà trop porté, au delà du détroit, à ne tenir aucun compte de ce qu'elle faisait pour la prospérité de l'Angleterre : quoiqu'elle eût fondé le *collége de la reine* dans l'université de Cambridge, qu'elle eût encouragé les arts, l'industrie et le commerce pour détourner les esprits du goût des conquêtes continentales et pour assurer à la population l'aisance par le travail; quoiqu'elle eût établi en grand nombre des manufactures de laine et de soie, tous ses soins intelligents, qui dès lors visaient juste à la gloire commerciale, c'est-à-dire à la fortune et à la force de l'Angleterre, tous ses efforts étaient comptés pour rien. La multitude, trop sou-

(1) *Hist. de René*, par Villeneuve de Bargemont.
(2) Dom Morice.

Digitized by Google

vent aveugle ou rendue telle par les ambitieux habiles à l'exploiter, accusa obstinément Marguerite des échecs qui lui étaient infligés par la perte des provinces françaises. Ne disait-on pas qu'elle s'entendait avec Charles VII pour trahir l'Angleterre ! Autant eût valu mettre sur son compte tout le sang versé et tout l'argent dépensé inutilement depuis plus de cent ans dans cette interminable guerre de succession. On voudrait que du moins les historiens français ne prissent aucune part (1) à cette injustice. L'Angleterre ne savait pas encore toute la renommée qu'un peuple peut trouver sous le règne d'une femme. Des historiens français du dix-huitième siècle ont fermé les yeux sur son courage (2), et l'ont indignement chargée de crimes inventés par ses ennemis, ou plutôt par l'esprit de parti.

Charles VII se montra fort belliqueux, peut-être même un peu trop. Il aurait voulu entraîner le duc de Bourgogne à la guerre; il songea alors à obtenir de lui le rachat ou la restitution presque gratuite des villes de la Somme cédées à réméré depuis quatorze ans. Le duc Philippe se contenta de permettre aux seigneurs ses vassaux de Picardie et d'Artois de prendre les armes sous les drapeaux du roi. On vit arriver les sires de Saveuse, de Genlis, de Croï, de Contay, de Rubempré. Philippe avait aussi ses épreuves. Le décès de la jeune épouse du comte de Charollais, Catherine de France, morte à Bruxelles à dix-sept ans, avait relâché les liens qui l'attachaient à Charles VII. Le comte était veuf avant quinze ans. On sait qu'il épousa ensuite Isabelle de Bourbon, dont il eut Marie de Bourgogne, en février 1456.

Philippe se mêla donc peu de cette guerre. « Le conseil de « France (3) disposait tout pour profiter *du mauvais gouverne-« ment de l'Angleterre.* » Mais ce gouvernement était celui de Henri VI et de Marguerite. Est-ce qu'auparavant le parti de la guerre sous la direction du duc de Glocester gouvernait mieux? Charles VII, avouons-le, eût dû, tout en portant grande attention aux intérêts de la France, éviter autant que possible de rendre Marguerite odieuse aux Anglais.

Ce qui frappe en cette circonstance, c'est l'hypocrisie du duc de Bretagne. Dom Morice observe qu'il traitait les députés anglais avec beaucoup de douceur; que s'il avait à se plaindre de quelque dommage sur mer ou autrement, il envoyait le grief à l'exa-

(1) Barante, t. VII, p. 286.
(2) Surtout Fontanieu.
(3) Barante, t. VII.

Digitized by Google

men des conservateurs de la trêve réunis à Vernon ; que plus il maltraitait son frère, plus il caressait les députés anglais ; que même à quelques-uns d'entre eux il donna le collier *de l'épi*, « ordre établi peut-être pour des gentilshommes moins qualifiés « que ceux à qui on donnait le collier de l'hermine ».

Sur ces entrefaites, la guerre fut dénoncée par un manifeste du roi. L'initiative des hostilités fut prise contre le château du Pont-de-l'Arche par Pierre de Brezé, capitaine de Louviers, Robert Floquet, écuyer de Normandie et bailly d'Évreux, Jacques de Clermont, écuyer de Dauphiné, et autres. Le sire de Fauquenbergue y fut pris (1). En outre, un chef de bande nommé Verdun, gentilhomme du pays de Gascogne, prit d'assaut Conac et Saint-Maigrin du consentement du duc de Bretagne ; et Mouy, gouverneur du Beauvaisis, prit Gerberoi sur le capitaine Jean Harpe. Ainsi les griefs se multipliaient. On reprochait aux Anglais de faire beaucoup de mal aux rois d'Écosse et de Castille compris dans la trêve. Le roi, parti d'Amboise le 6 août 1449, va appuyer ceux qui assiègent Verneuil. « Il y eut au dict assault de moult belles armes « faites, spécialement par le sénéchal (2). »

Le 22 août le roi arriva à Chartres, et fut le lendemain à la tour de Verneuil. Château-Gaillard est une des places qui tinrent le plus longtemps. On cite la rencontre de Formigny, du 15 avril 1450, où le connétable et Pierre de Brezé acquirent de la gloire ; le siége de Caen, où l'on pratiqua de profondes mines, le siége de Falaise par Pothon de Saintrailles et celui de Cherbourg.

Le roi réunit en effet alors une des plus belles armées qu'il eût encore eues. Il appelle à lui ses meilleurs capitaines, le maréchal de Culant, le sire de Saintrailles, Dunois et beaucoup d'autres. Il serait difficile de dire pourquoi il n'agrée pas les offres de service de son fils. L'argentier Jacques Cœur est là, et pourvoit à toutes les dépenses. Les troupes arrivent. On va faire l'essai des francs archers nouvellement institués, qui promettaient plus qu'ils n'ont tenu, surtout pour la discipline. Le chroniqueur relate beaucoup de faits d'armes (3). Tandis que Somerset et Talbot n'avaient point d'armée sous la main, le roi en avait trois : l'une conduite par Dunois, son lieutenant général, qui de Vendôme marche sur Verneuil ; l'autre qu'il conduit lui-même contre les plus fortes positions des Anglais, et une troisième, que le connétable a rassem-

(1) Alain Chartier.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

blée sur les marches de Bretagne, où servaient Jacques de Luxembourg, le maréchal de Lohéac, Joachim Rouhaut et le sire d'Orval. Grâce à l'appui moral des populations, toutes les places se rendirent successivement en quatre mois. Les gens de Rouen, secondés par Guillaume d'Estouteville, leur archevêque, forcèrent les Anglais à se retirer. Le roi fit donc son entrée dans leur ville le 10 novembre veille de la Saint-Martin; et il y eut pour cela des processions dans tout le royaume (1).

La présence d'Agnès à Jumiéges y attira le roi. Il y passa une partie de l'hiver. De là sont datées plusieurs de ses lettres, particulièrement celles du 16 janvier 14$\frac{49}{50}$ par lesquelles « en consi-« dération des services de Jean bâtard d'Orléans, comte de Dunois « et grand chambellan de France, pour le rémunérer et aussi le « récompenser du comté de Mortain par lui rendu, il lui cède, à « lui et à ses hoirs mâles, le comté de Longueville et ses appar-« tenances, se réservant les foi, hommage, ressort et souverai-« neté ».

Dans cette guerre les récompenses ne furent point ménagées. Sans compter le comte de Nevers et Pierre de Lafayette qui reçurent l'accolade sous les yeux du roi, avant son entrée à Rouen, Guillaume Cousinot fut, comme les anciens légistes de Rome, aussi armé chevalier par Dunois. Il réunissait la bravoure au talent diplomatique, et sous ces deux règnes il eut part aux plus grandes affaires. Le chancelier même, le baron de Tresnel Jean Juvénal des Ursins reçoit dans Jean Chartier (2) l'éloge de *bon homme d'armes*.

Rien n'est curieux comme l'espèce d'enquête entreprise par les chroniqueurs du temps pour arriver à sauvegarder ce qu'ils appellent la modestie d'Agnès.

Il y avait près de six semaines que Charles VII était dans cette abbaye, selon le texte de l'histoire de Jumiéges, lorsque Agnès fut attaquée d'une maladie fort grave. Elle en mourut, à la ferme du Mesnil, le jeudi 9 février, à six heures du soir, âgée de quarante ans. Elle expira dans de grands sentiments de pénitence. Elle laissa aux religieux 800 saluts d'or fin, de 62 au marc, pour une messe basse à dire tous les jours et un service à célébrer chaque année. Ils s'y engagèrent par lettres patentes du 14 mars suivant, à la réquisition de Jacques Cœur, de Robert Poittevin et d'Étienne Chevalier, qu'elle avait faits ses exécuteurs testamentaires. Le roi confirma

(1) Jean Chartier, chap. 209, p. 170.
(2) Année 1449.

Digitized by Google

la donation, et permit aux religieux d'en acheter un fonds de terre, qu'il exempta dès lors du droit d'amortissement. Le cœur de la demoiselle fut inhumé, selon sa volonté, dans la chapelle de la Vierge de ladite abbaye, où l'on voit encore son mausolée en marbre noir. Elle y était représentée en posture de suppliante à deux genoux, tenant entre les mains un cœur qu'elle offre à la sainte Vierge, comme pour la supplier *de la réconcilier avec Dieu qu'elle avait tant offensé pendant sa vie* (1).

On sait que son corps fut enterré à Loches. Sur son tombeau de Jumiéges, qui a été fort maltraité des protestants, on lit cette épitaphe française : « Ci-gist Agnès Surelle, noble damoiselle, en « son vivant dame de Roqueferrière, de Beauté, d'Issoudun et de « Vernon-sur-Seine; piteuse entre toutes gens; qui de ses biens « donnoit largement aux églises et aux pauvres; qui trépassa le « 9 février de l'année de grâce 1449 (2), priez pour elle. » Selon La Chaumassière, historien du Berry, à ces dons le roi avait ajouté le château de Bois-Trousseau. A Loches on avait fait pour elle plusieurs épitaphes en vers latins, et, selon le goût du temps, rimées même aux hémistiches. Dans celle qu'on attribua à François Ier il y a plus de galanterie que de vérité. Son corps ne fut pas plus respecté en 1793 que son cœur ne l'avait été en 1570.

Au reste, le roi oublia promptement Agnès, bientôt remplacée par sa parente Antoinette de Maignelais, devenue la dame de Villequier. Le dauphin suivait avec attention les événements. On a eu tort de dire (3) « qu'il aimait mieux rester indépendant et tran- « quille dans son Dauphiné ». Le duc de Bourgogne a voulu rester neutre, tout en permettant à ses barons de prendre part à la guerre. Le dauphin a mieux compris son devoir : il a offert au roi sa coopération. On se demande pourquoi Charles VII refuse à son fils cette confraternité du camp, le *contubernium* des anciens.

La campagne se continua en plein hiver. Après la bataille de Formigny, si imprudemment livrée par le comte de Clermont, mais enfin perdue par les Anglais le 14 avril, tandis que le connétable attendait en Normandie les maréchaux de France et de Bretagne, on mit le siége avec trente lances devant Saint-Sauveur-le-Vicomte. Là était Odet d'Aidie, dont il sera parlé plus tard (4) : la ville se rendit promptement par composition. La guerre se termina le 1er juillet 1450 par la reddition de Caen, et surtout le 15 août par

(1) Docum. historiq. de Champollion-Figeac, t. I, p. 420, année 1841.
(2) Vieux style.
(3) Fontanieu, *Histoire de Charles VII*, portefeuille, n° 25, bibl. nat.
(4) Jean Chartier.

Digitized by Google

la capitulation de Cherbourg, où Jean Bureau fit si bien manœuvrer l'artillerie. Ces événements firent grande sensation : et on chanta le *Te Deum*.

Le temps n'est pas éloigné où les Anglais ne posséderont plus sur notre continent que Calais. Au reste, malgré bien des malheurs trop réels, tout ne fut pas à déplorer dans l'occupation anglaise. Entre les princes qui se disaient tous deux *roi de France* il s'établit, en vue d'atteindre à la popularité, une sorte d'émulation : l'un et l'autre étendaient les priviléges des villes de leur obéissance. Si le fils des Lancastre condescendait à tout pour obtenir les prédilections de Rome, d'un autre côté le successeur des Valois établissait la pragmatique pour se mouvoir librement dans son pouvoir temporel, et aussi pour revoir autant que possible l'usage des élections ecclésiastiques. L'Anglais avait beau faire ; c'était toujours le roi *français* qui chez nous était populaire. Ce fut donc à peu près en vain qu'en décembre 1431 Henri VI combla de priviléges les Parisiens et étendit ses faveurs aux poissonniers de Rouen. C'était peine inutile ; on ne voulait plus de l'étranger.

Cette conquête de la Normandie fut le coup de grâce porté à la royauté d'Henri VI. Peut-être était-ce une bonne politique d'envenimer en Angleterre les prétentions de Richard, duc d'York ; mais pour cela il n'eût pas fallu avoir livré à nos ennemis une princesse de France pour gage de la paix. Ainsi les rumeurs de l'opinion eurent bientôt fait place aux agitations populaires. La sédition se porta promptement aux voies de fait. Le 9 janvier 1450, on arrêta à Portsmouth l'évêque de Chichester, qui avait livré le Maine ; il fut massacré dans le tumulte. La même année, la chambre des communes accusa de haute trahison le comte de Suffolk, récemment fait duc ; puis survint sa condamnation, son bannissement, son meurtre en mer, le 2 mai 1451, et l'impunité de ses assassins. Alors, suivant Rymer, on commença à parler des droits du duc d'York, comme héritier de la maison de la Marche. Peut-être le roi Henri VI lui fit-il accepter le gouvernement de l'Irlande, afin de le tenir éloigné ; mais quand la Guienne fut aussi perdue, il revint en Angleterre.

En Dauphiné, le calme régnait dans les esprits. Par lettres de la Tour-du-Pin, en octobre 1450, Louis confirme tous les priviléges accordés à la ville de Valence, notamment ceux du 26 janvier 1416, par l'empereur Sigismond ; et il y ajoute une longue réglementation, contresignée Bouchetel et Louis de Laval. Le dauphin songeait alors à se remarier ; et comme il avait entendu dire que son père pensait pour lui à une princesse d'Angleterre, il

Digitized by Google

lui semblait, ayant eu déjà sur ce point toute la docilité possible, pouvoir suivre son goût, dans les limites des convenances politiques. Il en avait donc causé avec ses amis ; et peut-être faut-il attribuer à ces confidences une lettre de son ambassadeur de Savoie où ce dernier lui mande « qu'un mariage, qui rapprocherait les deux « maisons anciennement amies, serait mieux conçu que celui qui « paraît être dans la pensée du roi. » Il ajoute en parlant du duc de Savoie : « Quant à Monsieur le prince et à Madame la prin- « cesse, ils sont entièrement vôtres. »

Le dauphin expose ses motifs dans les instructions écrites qui furent remises à Charles VII le 23 novembre 1450, par ses ambassadeurs, Geoffroy Chausson et Rogerin Blosset. Il y est dit : « Le « mariage a été différé, parce que le roi lui a mandé qu'il ne vou- « lait entendre à aucune proposition, jusqu'à ce qu'il sût ce qu'on « pouvait espérer d'un *mariage en Angleterre*. Après plusieurs « ouvertures faites à ce sujet le dauphin, vu son état et son âge, « et surtout parce que le roi déjà autrefois l'a marié à son bon « plaisir, aujourd'hui qu'il peut connaître ce qui lui est bon et « agréable, et que la chose le touche plus qu'un autre, désire « prendre femme *à son gré* et dont il se puisse contenter. » Il a donc jeté ses vues sur trois points, la Savoie, la Marche et Laval. Comme il paraît s'arrêter à celui de Savoie, il explique les avantages que cette union lui présente.

« Les envoyés supplient donc au roi qu'il lui plaise avoir égard « et considération à l'état et à l'âge dudit seigneur, à sa pauvreté, « qui est bien grande, et de vouloir bien observer qu'il doit tenir « état de fils aîné du roi. » Sur ce point les envoyés disent que si Sa Majesté voulait lui donner le duché de Guienne, qui ne lui est pas de grande valeur, le dauphin, avec son bon appui, s'appliquerait à le recouvrer. Dans le cas où le roi verrait là trop de danger pour les enfants du dauphin, ce prince lui faisait prière de lui assigner un autre pays. « Les envoyés supplient en dernier « lieu au roi de ne point ajouter foi aux mauvais rapports ou « propos qui pourraient lui être ou lui avoir été faits ; ajoutant « que le dauphin ne demande qu'à être informé de ses bons plai- « sirs pour les accomplir. »

Il ne paraît pas que la réponse de Charles VII ait été favorable sur aucun de ces points. Le 9 décembre suivant, Louis donne à Ives de Scépaux, son chancelier, et à Aymar de Poisieu dit *Capdorat*, son maître d'hôtel, une procuration (1) pour traiter

(1) Legrand.

Digitized by Google

de son mariage avec la princesse Charlotte, fille de Louis, duc de Savoie. Il rappelle qu'il y a eu entre lui et le duc plusieurs ambassades de son oncle le cardinal de Sabine, légat et vicaire perpétuel du saint-siége, en espérance de son union avec la princesse; qu'il a été fait des ouvertures et projets de traité, à cause des convenances de consanguinité et de lignage entre les deux familles. Il déclare que de son propre mouvement, après en avoir délibéré avec ses conseillers ci-dessus nommés, il les délègue et il leur donne plein pouvoir de conclure ledit mariage en son nom, et d'en régler les conditions, tant pour le douaire que pour les sommes qui se recevront, et pour le cas de restitution, ce que Dieu ne veuille! De traiter enfin comme il pourrait le faire lui-même.

Le 14 février le contrat est passé à Genève chez les frères prêcheurs. Louis de Savoie y est en personne : pour le dauphin interviennent son chambellan Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal du Dauphiné, et son général des finances. La dot est de 100,000 écus, dont le duc paye 15,000 comptant de soixante-dix au marc. Le douaire de 10,000 écus ne sera exigible qu'après le mariage consommé; car la princesse n'avait alors que douze ans : jusque là la pension sera de 5,000 écus. Le dauphin ratifie à Chalant, le 23 février, le contrat signé par ses mandataires et le lundi, 8 mars, il se rend à Chambéry pour épouser la princesse.

Ce jour-là même arriva en cette ville, de la part du roi, le héraut Normandie chargé de mettre opposition au mariage. Le dauphin lui fit d'abord demander par deux de ses officiers, Géraumond et Raymond, les lettres dont il était porteur pour les faire tenir au duc de Savoie; sur le refus de celui-ci, on l'invita à s'aller reposer quelques jours à Grenoble. Le héraut refuse; alors on lui demande quel était l'objet de sa mission. Dans l'espoir, sans doute, de retarder la célébration du mariage, il fit connaître au dauphin le but qu'il se proposait de la part du roi. Des officiers savoisiens étant venus lui demander ses dépêches, il déclara de nouveau qu'il devait les remettre au duc lui-même et lui parler. Pendant ce temps il était comme au secret, confiné dans une église. Ne pouvant obtenir une audience immédiate, il désira remettre ses missives au chancelier du duc et à son conseil. Alors on le mena au château, et là dans la cour, où lesdits personnages vinrent le trouver, il donna les lettres dont il était porteur; ajoutant seulement : « que le roi était fort étonné que « le duc traitât et fit traiter du mariage du dauphin et de sa fille « sans le lui faire savoir. » Le lendemain, Normandie étant allé dans

Digitized by Google

la chapelle du château, « y trouva le dauphin : il y vit entrer la « princesse en manteau de velours cramoisi. » Comme il avait la vue basse il ne put apercevoir qui la menait. Le surlendemain, jeudi 12 mars, le héraut du dauphin lui apporta pour le roi deux paquets de lettres, les unes de Louis de Savoie, les autres des gens de son conseil. Dans sa réponse le duc constate qu'il n'a reçu que le 10 mars la missive du roi; que les épousailles s'étaient faites la veille. Il rappelle que le légat défunt en avait écrit à Sa Majesté, et lui avait donné à lui-même, *en présence de son conseil*, l'assurance que le roi y consentait. En priant Sa Majesté d'avoir la chose « non en déplaisance, » il considère qu'il n'en pourra résulter que joie et grand bien pour tous. Le duc apaisa Charles VII par l'entremise du cardinal d'Estouteville. Le héraut Normandie, dans son rapport du 20 mars suivant, confirme ces faits.

Le mariage du dauphin était de tous points convenable, et le roi n'y aurait fait nulle opposition sans la malignité de ceux qui le dominaient. Tandis que cette union excitait si fort sa colère, il s'en faisait une autre qui lui inspirait des sentiments différents. De Montbazon, octobre 1450, il existe des lettres par lesquelles le roi donne les îles, terres et seigneuries d'Oléron, de Marans, d'Arves et autres, à André de Villequier, seigneur de la Garenne, à l'occasion de son mariage avec Antoinette de Maignelais, nièce d'Agnès Sorel. Il en est d'autres, de novembre 1450, où il cède à la dame de Villequier, sa vie durant, les place, château, ville et seigneurie d'Issoudun, dans le Berry, avec les revenus du grenier à sel établi audit lieu. Il donne encore, par lettres patentes d'août 1451, au sire André de Villequier, son chambellan, en héritage et à la postérité de celui-ci, la vicomté de Saint-Sauveur en Bretagne, et deux autres seigneuries, échues au souverain par confiscation. Si le roi oublie de constituer un douaire à Marie d'Anjou, son épouse, et un apanage à Charles, son fils, on voit qu'il se souvient de la demoiselle de Maignelais. Charles VII, quand il le voulait, savait très-bien placer ses libéralités ; ainsi on le voi à cette époque faire don à Prégent, seigneur de Raiz et de Coëtivi, de la baronie de Lespare (1).

A l'occasion du mariage du dauphin, il y eut entre Louis et le duc, son beau-père, un échange de bons procédés. Les contestations entre les deux pays provenaient d'un défaut de précision dans le tracé des limites. Afin d'obvier sur ce point à toute difficulté pour

(1) Registre des chartes, n° 180.

Digitized by Google

l'avenir, il envoie d'un commun accord, Jean Bayle et Jean d'Origny au Pont de Beauvoisin, et tout y est réglé; puis il charge le même d'Origny d'évaluer les terres assignées pour le douaire de la dauphine. Selon Chorier, le Valentinois et le Diois assuraient cette rente, mais le duc par lettres patentes du 14 mars, nonobstant la clause du contrat, dispensa son gendre de caution. Il est certain que les échéances du payement de la dot de la princesse Charlotte furent prolongées plusieurs fois. En mai 1460, elle n'était point encore entièrement payée, car le duc de Savoie assigne à cette dette 6,818 écus d'or sur la gabelle de Nice, 2,727 autres sur ses fouages et impôts de Verceil, et diverses créances. Dans le règlement des affaires du dauphin on voit toujours ordre et libéralité : ses lettres du 29 janvier à son trésorier lui ordonnent de disposer d'une certaine somme pour les personnes de la suite de la future dauphine. Le 10 mai 1451, il commet aux affaires des finances Jean Bothu et Jean d'Origny, pour veiller aux revenus de la princesse. Le 31 juillet il écrit à Pierre de Comprémi pour recevoir le don gratuit ; le 3 août suivant, il le charge de recueillir les sommes souscrites en tous lieux pour ce joyeux avénement, lesquelles se montaient à 21,642 florins. Comprémi étant mort en 1455, Raymond Aschard le remplaça. Pour porter bonheur à son mariage, et par suite de sa singulière dévotion à la sainte Vierge, il fonda une messe en l'église de Saint-André de Grenoble pour être chantée au grand autel à la fête de l'Assomption dite de Notre-Dame d'août, et il la dota d'un florin delphinal, ce qui ferait aujourd'hui une soixantaine de francs.

Dans ce même temps, en 1451, Philippe de Bourgogne, préoccupé des dangers de la chrétienté, célébrait à Mons (1) une fête de la Toison d'or. Il y donnait le collier au duc de Clèves, à Jacques de Lalain, au seigneur de Lannoy et autres ; il envoyait des ambassadeurs à tous les princes chrétiens. Mais en 1452 il fut détourné de combattre les infidèles par la révolte des Gantois, qui alors couraient le pays et s'avisèrent d'assiéger Oudenarde. Ce fut en vain que, pour calmer ces luttes, Charles VII s'offrit comme médiateur et envoya une députation où figurait Guillaume de Popincourt. Pour avoir la paix il fallut en venir aux batailles de Rupelmonde et de Gavre. C'est dans cette dernière ville que fut signé, le 24 juillet 1453, le traité qui mit fin à cette affreuse guerre.

(1) Olivier de la Marche.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Guerre de Gascogne. — Procès de Jacques Cœur. — Gouvernement du dauphin. — Paix de Feurs. — Mariage d'Yolande de France. — Mollesse de Charles VII. — Intrigues de la cour de France contre le dauphin. — Négociations entre le roi et le dauphin.

Restait la Gascogne à recouvrer. Le roi remit à se venger de la Savoie, et prépara d'abord cette campagne. On voulait profiter des troubles de l'Angleterre. La reine Marguerite d'Anjou se débattait contre les émeutes et les révolutions; on jugeait ce moment favorable. Cette politique, peut-être utile, était loin d'être chevaleresque. L'historiographe de Charles VII, Jean Chartier, l'approuve sans réserve; d'ailleurs, écrivant sous la dictée de la cour, comment eût-il fait autrement!

La guerre se rallumait donc en Guienne. Le comte de Foix, Gaston IV, en avait la direction. Étant bien accompagné de plusieurs barons, il alla attaquer Mauléon de Soules. La ville ayant capitulé, les Anglais se retirèrent dans le château. Le roi de Navarre, à qui les Anglais avaient remis leurs intérêts de ce côté, se présenta avec ses Espagnols, et somma le comte, son gendre, de se retirer. Mais celui-ci, qui était lieutenant général du roi de France, déclara qu'il ne bougerait pas de devant le castel, jusqu'à ce qu'il fût réduit en l'obéissance de Charles VII. Ainsi, quoique cette place fût une des plus fortes de la Guienne, le roi de Navarre « s'en retourna avec son ost en son pays (1) ». Le petit-fils du connétable de Clisson, Jean de Blois, comte de Penthièvre et de Périgord, comté qu'il avait acheté au duc d'Orléans, après avoir renoncé en 1448 à toute prétention sur la Bretagne, avait la commission de lieutenant du roi dans la Guienne, et venait de prendre Bergerac. De Bazas, le sire d'Orval, de la maison d'Albret, inquiétait le Médoc; et attaqué par les Anglais, il les avait forcés de rentrer dans Bordeaux. Le roi dirige donc vers la Gascogne ses hommes de guerre les plus habiles. On y voit Saintrailles, Jean le Boursier, chef de la flotte française, les maréchaux de Culant, de Lohéac, Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, Joachim Rouhaut, Jacques l'aîné des Chabannes, et

(1) Jean Chartier, chap. 195, p. 129.

Digitized by Google

beaucoup d'autres, particulièrement les comtes de Nevers, d'Armagnac et d'Angoulême, les deux frères Bureau, Gaspart, maître de l'artillerie, et Jean, trésorier de France. A leur tête était Jean de Dunois, nommé en mai 1451 lieutenant du roi pour cette guerre.

Bien que le dauphin eût déjà rempli avec courage et résolution plusieurs missions délicates dans le midi et qu'il eût demandé à combattre les Anglais en Gascogne, il n'y fut pas plus appelé qu'en Normandie. Charles VII dédaigna une fois de plus la coopération de son fils. Toujours le vent qui soufflait à la cour devait le tenir éloigné de toute action importante, malgré ses vœux bien souvent exprimés, surtout dans sa lettre datée de Vienne, 25 octobre 1452.

Pendant que l'armée faisait le siége de Blaye, le Boursier battit la flotte anglaise, et la ville fut emportée. Le sire d'Albret prit Dax; Dunois, Libourne et Fronsac. Parmi les cinquante gentilshommes qui furent faits chevaliers pendant le siége de cette dernière ville, on remarque Ague de la Tour, seigneur d'Oliergue et vicomte de Turenne, que Louis XI fit ensuite un de ses conseillers et chambellans. Ce nom devait être un jour cher à la France et une de ses plus belles gloires.

Les villes de Bordeaux et de Bayonne restaient seules au pouvoir des Anglais. Là comme en Normandie les sympathies du peuple étaient toutes pour la France. Bordeaux promit de se rendre s'il n'était point secouru avant le 23 juin. Les conditions furent que cette ville et les autres conserveraient leurs franchises, qu'une *justice souveraine* y serait établie, et que les gens de tout état auraient entière liberté de rester et de s'en aller où ils voudraient. Nul secours n'étant venu, le 24 juin Dunois entra solennellement dans la ville au nom du roi, et Bayonne se rendit après une faible résistance. Ainsi « avant Noël (1) tout le territoire « des deux rives de la Dordogne était au pouvoir de Charles VII ».

La discipline sévère des troupes que Dunois sut faire observer rendit cette seconde conquête facile; mais cet ordre même des gens de guerre était dû à l'exactitude de la solde et par conséquent à la bonne administration des finances. « Jacques « Cœur, argentier du roi (2), était cause que le roi de France « avait conquis le duché de Normandie par les grands deniers « qu'il avait avancés au roi et par maints prêts qu'il lui avait

(1) Lingard.
(2) Duclercq, I, IX.

Digitized by Google

faits. » Il en était de même pour la Gascogne. Issu de bien petit lieu, Jacques Cœur avait acquis par le commerce une très-grande fortune. « Il expédiait même chez les Sarrasins et avait facteurs par tous pays. » Il dirigea d'abord les dépenses de la maison du roi, et régla plus tard les contributions que chacun devait fournir. C'était un vrai ministre des finances.

Tant que Jacques Cœur pourvut aux dépenses de la guerre soit en Normandie ou en Gascogne, tout alla bien. Mais quand l'armée, faute de ce ferme appui, fut obligée pour vivre (1) de piller et de rançonner les peuples, l'indiscipline des troupes reparut et en même temps la haine de notre domination.

L'argentier avait le génie des affaires. Par l'échange des produits de l'Europe contre les soieries, les draps d'or et les fourrures des pays lointains, il rivalisait avec Venise, Gênes et Pise. Depuis l'installation du nouveau parlement du Languedoc jusqu'à sa disgrâce, il fut un des présidents des états de cette grande province, sans doute à cause de son principal comptoir, établi à Montpellier. Ainsi, sans négliger le développement de sa fortune personnelle, il coopérait très-activement au gouvernement du royaume. Il avait trouvé dans le crédit et dans le calcul des forces financières du pays une puissance toute nouvelle. Il portait en sa devise *à cœurs vaillans rien impossible,* et à l'entrée de Charles VII, à Rouen, il était à côté du roi.

On ne rend pas de si grands services sans exciter l'envie et l'ingratitude. Jusque là il avait eu la protection d'Agnès Sorel, et elle le choisit pour son exécuteur testamentaire. Bien qu'elle fût notoirement morte par suite de couche (2), on soupçonna Jacques Cœur de l'avoir empoisonnée, comme on voulut aussi en accuser le dauphin. Duclercq nous dit : « Icelui roi Charles, « en 1452, sous ombre de certaines accusations de crime « que lui imposèrent Jeanne de Mortaing, épouse du sire de Mont- « béron et autres, l'avait fait prendre et tenir en prison bien « étroitement fermée. Ce sire de Montbéron lui devait de grandes « sommes. » L'imputation fut reconnue fausse; alors que de griefs ne trouva-t-on pas! On l'accusa d'être d'intelligence avec le dauphin, de fournir de l'argent aux Sarrasins; puis d'avoir renvoyé au soudan un esclave chrétien que ses flottes ramenaient, et encore de s'être enrichi par concussion. Le soupçon de sortilége s'y joignait en une certaine mesure. N'avait-il pas le secret

(1) Fontanieu.
(2) Barante, t. VIII, p. 91.

Digitized by Google

de la pierre philosophale que l'alchimiste Rainaud Lulle lui aurait communiqué? Il fut emprisonné le 31 juillet 1451 à Taillebourg, où était alors le roi. « Cette même année, sans information, sans « jugement, ses biens furent confisqués. Charles VII prit 100,000 « écus pour les frais de la guerre; puis il donna les seigneuries « qu'il possédait au comte de Dammartin et à d'autres person- « nes de la cour. » Mme de Villequier ne fut point oubliée dans cette distribution.

Pour tout le bien qu'il avait fait, le moins eût été de lui assurer bonne justice. Que penser de ceux qui sous les yeux du roi l'ont ainsi condamné? Sa sentence lui fut prononcée de la bouche du chancelier à Lusignan, le 29 mai 1453. « Après « deux ans de prison (1), le malheureux Jacques Cœur, qui avait « eu une telle fortune, à qui le roi et le royaume avaient de si « grandes obligations, fut ainsi, sans ombre de justice régulière, « amené à Poitiers sur un échafaud le 2 juin, et y fit amende « honorable, la torche au poingt, la tête nue, sans ceinture ni « chaperon. Sa femme était morte de douleur pendant le pro- « cès. » Il fut condamné à payer 400,000 écus d'or, et à la confiscation de tous ses biens au profit du roi. « Plusieurs, pour se « libérer de leurs dettes (2), avaient besoin de la condamnation « de leur bienfaiteur; la liste en était longue, et il s'en trouvait « de toutes conditions. » Charles VII, malheureusement était du nombre.

Jacques Cœur aurait passé le reste de sa vie dans un cachot, si ses anciens facteurs, particulièrement Guillaume Varie, ne l'eussent, par une pieuse ruse, arraché à cette ignominie. « Con- « damné à mort et par grâce au bannissement (3), Jacques Cœur « offre un des plus mémorable exemples de l'ingratitude des cours « et de l'injustice des hommes. »

On conçoit peu que l'envie se soit acharnée contre lui : s'il avait fait construire de magnifiques hôtels, dont il nous reste encore des traces, » « il n'abusa jamais de son crédit pour nuire à qui que « ce fût. Il tenait état de prince en ses terres, il est vrai, mais il savait aussi user magnifiquement de sa fortune. Lorsqu'en 1440 le grand maître de Rhodes, Jean de Lastie, envoya son neveu en Occident pour avoir secours et subsides, Jacques Cœur répondit à peu près seul à son appel. Ajoutons qu'il ne procura aux

(1) Barante, t. VIII, p. 96.
(2) Baron Trouvé, ch. XX.
(3) Baron Trouvé, *Vie de Jacques Cœur.*

Digitized by Google

siens que des charges, qu'ils remplirent dignement. Son frère Nicolas Cœur devint évêque de Luçon. Son fils aîné, Jean Cœur, fit de fortes études à l'université d'Orléans, se distingua de bonne heure par sa science et par son talent pour la prédication, et il mérita de succéder en 1446, sur le siége de Bourges, à l'archevêque Henri d'Avaugour. Ce fils fit un mémoire pour justifier la conduite de son père : malgré tous ses efforts, il ne put lui épargner aucune honte ; cependant Charles VII, par un de ces retours de conscience qu'il sentait parfois, rendit en 1457 une faible part des biens paternels à Jean et à Geoffroy Cœur.

Dès son avénement, Louis XI, bien pénétré de l'injustice qui avait été commise contre l'argentier, et touché des réclamations de sa famille, permit de poursuivre l'appel. Le procès porté au parlement y fut plaidé à huis clos le 20 mai 1462. L'avocat Hallé se prononça en faveur de Jacques Cœur ; mais celui qui parla au nom du procureur du roi soutint que le procès ayant été fait par une commission, et la sentence exécutée, l'appel n'était point recevable, surtout puisque Jacques Cœur lui-même n'en avait point appelé. Il paraît que la cour s'abstint de prononcer.

Chabannes étant en prison, ses biens sous la main du roi, et les deux fils ecclésiastiques de l'argentier ayant renoncé à tout droit, Louis XI rendit à Geoffroy Cœur son échanson, resté seul héritier, tous les biens paternels qu'avait eus le comte de Dammartin par suite de la confiscation. La lettre d'août 1463, sans blesser en rien la mémoire de Charles VII, dit : « qu'en souvenir des bons ser-« vices que feu Jacques Cœur, vrai seigneur desdites terres, a « rendues à la couronne de France, il transporte lesdites sei-« gneuries en toute propriété et jouissance audit Geoffroy Cœur, « pour lui et sa postérité. » Ainsi cette grande iniquité fut un peu réparée.

Le comte de Foix, Gaston IV, obtint de Charles VII plus d'indulgence. Il avait acheté la vicomté de Narbonne au prix de 23,000 écus d'or de 70 au marc. Il en prit possession, et le 25 avril 1448 il rendit hommage à Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, pour ce qui était de la mouvance de celui-ci. Il y joignit la leude de Narbonne, aliénée par ses prédécesseurs, et plus tard la part de la vicomté que l'arrêt du parlement de Paris avait adjugée à Dalmace, vicomte de Roquebertin. Gaston réunit encore la vicomté de Villemur et la moitié de celle de Lautrec. Il devint donc un des plus puissants seigneurs de cette contrée. Lorsqu'il rendit hommage au roi, Dunois fit lecture de la formule et

Digitized by Google

de certaines réserves que Charles VII voulait faire comme de pouvoir retenir pour lui cette vicomté pendant trois ans, en remboursant au comte de Foix le prix de l'achat, et d'autres encore. Gaston IV ne consentit point à ces réserves, alléguant l'usage et les priviléges du Languedoc, « qui ne permettaient pas au roi de « retenir pour lui les biens féodaux ». En considération de sa belle conduite dans la guerre de Guienne, Charles VII n'insista pas. Ces complications laissent entrevoir ce qu'étaient souvent les successions féodales.

La Gascogne, cette dernière partie de l'Aquitaine, aliénée depuis trois siècles par le mariage d'Eléonore de Guienne avec un Plantagenet, était enfin réunie à la famille française. Ce fut partout une grande joie. Les gens de guerre, grâce au payement exact de la solde, y observaient une bonne discipline. Les infractions à l'ordre, sévèrement punies par le prévôt de maréchaux Tristan l'Hermite, et le meurtre de Pierre Louvain, acte de représailles de la part des frères du cruel Guillaume Flavy, furent des actes isolés. Le gouvernement du roi plut aux gens de la Gascogne tant qu'il ne leur fut rien demandé; mais dès l'année suivante une insurrection y ayant éclaté, il fallut en refaire la conquête, et Bordeaux perdit alors momentanément ses priviléges (1).

Pendant ces troubles, le dauphin administrait paisiblement son petit État. Par lettres de Bourgoin, 4 février 1448, « en reconnaissance des services fidèles et nombreux que son gouverneur « Amaury d'Estissac lui a rendus, » il lui donne, sa vie durant, la capitainerie de Château-Thierry, ainsi que le gouvernement et les revenus de toute cette châtellenie, à la seule condition de consacrer 200 livres aux réparations et de payer les aumônes et gages d'officiers qui s'y trouvent attachés; « le tout sans être « obligé de rendre aucun compte ». Le 10 juin, il anoblit Michel Cassar, bourgeois de Grenoble; en octobre il confère à la maison de Virieu du Dauphiné des priviléges que Charles VIII confirma après lui. Sur les comptes de son trésorier de 1449, on voit que Mathieu de Condé est maître de son artillerie et châtelain de la Tour-du-Pin. Là, ses lévriers ayant tué le chat d'une pauvre femme, il s'empressa de le payer généreusement. L'examen de ses dépenses révèle qu'en octobre 1449 il donne 10 écus d'or à celui qui lui apporte à Grenoble la nouvelle de la prise de Rouen, et 120 au chevalier qui lui amena d'Espagne, vers le même temps, un coursier et une mule. Ses revenus ne lui suffisaient pas, non à

(1) Fontanieu.

Digitized by Google

cause de ses dépenses personnelles, mais par suite de ses largesses. On voit dans ses comptes que dès le 18 juillet 1448 un marchand de Valence, nommé Antoine Boyer, lui prêta 3,000 livres; et de plus qu'il paya fidèlement ses dettes, au lieu de solder ses créanciers par des bannissements et des confiscations, comme on lui en donnait l'exemple dans la mère patrie.

L'argent fut toujours le nerf d'un bon gouvernement aussi bien que de la guerre; il n'y a point d'administrateur qui n'ait porté une très-grande attention aux finances. Chaque année les états sont convoqués, le plus souvent à Romans, selon l'usage, pour voter les subsides ordinaires. A cela s'ajoutent le don gratuit, les péages et autres revenus. Si les impôts augmentent c'est que les besoins du service public se sont accrus, pour donner à tous une plus grande sécurité, et faire succéder partout l'ordre à la confusion. Louis ordonna une évaluation comparative des monnaies des pays circonvoisins; et pour laisser plus de facilité aux transactions, le 3 septembre 1450 il leur donna cours en Dauphiné; selon Chorier il fit des écus d'or de 23 sous 8 deniers; et l'écu avait cours pour 27 sous 6 deniers, nous dit l'abbé Legrand. C'est à Crémieu que se battait la monnaie des anciens dauphins.

Maître Estienne Guillon, président du conseil delphinal, avait été deux fois déposé pour des griefs assez minimes. Il fut rétabli dans sa charge en 1447; mais, à cause de son grand âge, Louis, par lettres de Beaurepaire, 2 janvier 1450, lui donna pour coadjuteur Antoine Bovier, docteur ès droit canon et civil. Guillon, son gendre Guy Pape, ainsi que Thomassin, furent les plus grands jurisconsultes de l'époque.

Le 29 juillet 1453, François Portier, président de la cour des comptes, fut fait président du parlement de Grenoble, et prit immédiatement possession de son siége. Le dauphin donne alors à cette cour la même juridiction et tous les pouvoirs sur ses terres qu'avait en France le parlement de Paris. Ainsi se transforma le conseil delphinal; « et le roi même (1) approuva « ce changement. » Le parlement de Grenoble se classe au troisième rang, à la suite de celui de Toulouse; après lui viennent Bordeaux, Dijon et Rennes; on sait que Rouen conserva sa cour de l'échiquier.

La justice ne mérite ce nom qu'autant qu'elle tient la balance égale entre les grands et les petits. Quand la loi est équitable, nul

(1) Chorier.

Digitized by Google

n'a le droit de se faire justice par la force. Tel était le but de saint Louis, quand il défendait aux seigneurs les guerres privées. C'est déjà trop qu'entre les souverains des diverses nations il n'y ait point d'arbitre de leurs différends. Cette juste défense avait été plusieurs fois renouvelée, assez inutilement. Les guerres de barons entre eux étaient de grands fléaux pour les peuples, et le dauphin avait déjà essayé d'y pourvoir par l'interdiction des lettres de querelles. Sans examiner s'il ne se rendrait pas impopulaire auprès des grands, mais uniquement guidé par des considérations d'intérêt général et d'humanité, Louis interdit, par ordonnance de la Tour-du-Pin de décembre 1451, enregistrée ensuite par la chambre des comptes, *toutes guerres privées;* l'édit fut exécuté tant qu'il résida en Dauphiné. La noblesse, dit-on (1), lui en sut mauvais gré. Voici les considérants de cette loi :

« Comme les décisons antérieures doivent, avec le progrès du « temps, subir des modifications réclamées par l'intérêt public ; « comme nous devons pourvoir à ce que les peuples que la « Providence nous a soumis jouissent de la paix avec une entière « sécurité; persuadé d'ailleurs que tous griefs entre seigneurs « de notre mouvance seront toujours plus équitablement réglés « par justice que par voies de fait ; et aussi ne perdant point de « vue ce qu'à certains égards a autrefois décrété Humbert, notre « prédécesseur de bonne mémoire ; enfin, considérant surtout « les maux et les scandales qui résultent toujours de ces prises « d'armes ; voulant désormais pourvoir à tant d'abus, et sachant « bien qu'en ce point ce qu'on appelle liberté n'est que licence et « désordre ; pour ces motifs nous annulons le titre dont les « gentilshommes de notre province pourraient s'autoriser pour « se faire mutuellement la guerre, et nous disons qu'en cas de « contestations ils s'adresseront à qui de droit. Signé Louis, dau- « phin, en son grand conseil. »

Six mois après, le 14 juillet 1452, parut la belle ordonnance sur les donations entre vifs (2). Elle fut si bien conçue qu'elle mérita d'être commentée par Guy Pape, l'avocat lyonnais, et que ses principales dispositions sont encore observées dans nos codes. Cette loi a été contresignée par Coleman, en présence de l'archevêque d'Embrun, du gouverneur et du maréchal du Dauphiné. On y lit en latin : « Louis, fils aîné du roi des « Français, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de

(1) Fontanieu. *Vie de Charles VII.*
(2) Fontanieu dit 1456.

Digitized by Google

« Diois, désirant pourvoir aux avantages de nos sujets, et sur-
« tout les préserver des abus qui se sont produits à leur préju-
« dice dans les donations dites entre vifs, soit par le mauvais
« vouloir des donataires, soit par la légèreté ou simplicité des do-
« nateurs, nous avons édicté les articles suivants, etc. » Un des plus notables articles de cette loi était que toute donation entre vifs serait sans effet (1), à moins qu'elle n'eût été faite « en « présence du juge du lieu et de trois proches consanguins, pa-
« rents du donateur, ou, en leur absence, de trois honnêtes té-
« moins. » Ainsi Louis XI à vingt-neuf ans se montre déjà législateur.

Il existe encore des traditions de sa présence en Dauphiné, notamment dans le bourg de Sauzet (2). « Nulle part, dit « l'auteur, le souvenir du fils de Charles VII n'est plus vivace « et plus profond. » Jadis la famille des Artaud possédait cette terre sous la mouvance des Adheimar, seigneurs de Grignan et de Montélimar. Les Poitiers, qui venaient d'acquérir le comté de Marsanne, ne manquèrent pas de convoiter les lieux voisins. Ne se croyant point assez forts pour conquérir Sauzet par les armes, ils achetèrent à prix d'argent le privilége de planter leur bannière sur le donjon de ce bourg. Artaud, pour refaire ses finances, céda la moitié de ses droits seigneuriaux sur cette terre : tant le grand monde préférait les dettes à l'économie !

Louis avait donné le château de Sauzet en toute jouissance à Antoine de Hostung comme récompense de ses bons services. Pendant les dix ans de son administration directe dans ce pays, il y vint assez souvent avec sa petite cour. De la terrasse du château la vue s'étendait au loin. Un bourg voisin ayant été brûlé par les troupes de Raymond de Turenne, le dauphin, qui de là voyait ces ruines, en fut touché, et il exempta les habitants de ce lieu de tout impôt et subsides pendant trente ans. Si pendant son séjour à Sauzet il s'y donnait quelque fête ou tournoi, « il savait se soustraire « aux plaisirs pour étudier les besoins des peuples ». Tel est le souvenir qu'on lui garde.

Par l'expulsion des juifs vers 1447, Crémieu était devenu désert. De nouveaux habitants ne se hâtaient point de venir les remplacer, et le commerce et l'industrie en souffraient. Le dauphin ayant reçu leurs députés à Valence en 1452, leur rendit les priviléges qu'ils tenaient de ses prédécesseurs, et leur accorda l'abolition du

(1) De Terrebasse.
(2) M. l'abbé A. Vincent.

Digitized by Google

passé : il écrivit même aux juges, « de ne pas les traiter plus « rigoureusement que les autres » (1), pressentant ainsi la liberté de conscience devant la loi : les juifs lui témoignèrent leur gratitude. Il avait ainsi la sagesse de ne pas persévérer dans une voie condamnée par l'expérience.

D'assez graves difficultés s'étaient élevées sur la souveraineté de Gap ; les comtes de Forcalquier possédant plusieurs châteaux dans le Gapençois, leurs suzerains, les comtes de Provence, croyaient avoir droit à l'hommage du pays, et les évêques, pour se dérober à toute dépendance, inclinaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Le pape était intervenu dans cette affaire. Le dauphin aplanit toute difficulté, et un traité fut passé en juin 1452 entre lui et le roi René, son oncle.

Cette même année l'université de Grenoble fut transférée à Valence, et pour en assurer l'existence il fallut la confirmer en 1475 par un édit royal. On voit le dauphin, par d'autres concessions, faire ses efforts pour s'attacher ses sujets de tous les ordres. Il atténue en faveur de ceux de Grenoble la rigueur de ses règlements sur la chasse; le 1er octobre 1452 il confirme la noblesse dans ses priviléges ; et aux gentilshommes qui se rendront auprès de lui tout équipés et armés pour le servir, il accorde des immunités considérables : la remise d'une partie de leurs dettes, la prolongation au terme de trois années du droit de racheter leurs biens aliénés, et aussi un délai d'un an pour faire leur dénombrement.

Louis ayant apprécié Dunois à la délivrance de Dieppe, lui avait donné la seigneurie de Valbonnais, et même avait affranchi celle-ci de toute charge ; mais s'étant aperçu que Dunois ne le servait pas auprès de son père, surtout quand il le pria d'offrir ses services pour la guerre de Normandie et celle de Gascogne, il révoqua ce don, et attribua sur cette terre un revenu de 200 livres au sire de Villaines.

Cependant le roi croyait avoir à se venger de son fils et du duc de Savoie. D'abord, par lettre d'Estelle en Béarn du 3 juillet 1452, il dépouille le dauphin des quatre châtellenies du Rouergue, et les rend à Jean V d'Armagnac. Mais Louis avait acheté de ses deniers la ville et la seigneurie de Beaucaire. A la prière du comte, qui consent à lui payer en remboursement 22,000 écus d'or, il signe un acte le 8 novembre suivant, où il ne laisse échapper aucune expression de regret ou de reproche. « Il déclare qu'il

(1) Chorier.

Digitized by Google

« tient les lettres de son seigneur et père pour agréables, bonnes « et valables, qu'il consent qu'elles soient intérimées et mises en « pleine exécution; qu'il restitue à son cousin lesdits châteaux « et châtellenies avec leurs droits et appartenances sans y rien « retenir; qu'il veut que les lettres qui lui ont été octroyées par « sondit seigneur du don d'iceux châteaux soient cassées, annu- « lées et de nul effet; et nous-même, dit-il, les cassons et annu- « lons par les présentes. »

Charles VII ne s'en tenait pas là. Avec une partie de son armée de Gascogne, il traverse l'Auvergne et s'approche de l'est, menaçant à la fois la Savoie et le Dauphiné. Un prétexte couvrait le vrai motif de sa venue. Il y avait au delà des Alpes des seigneurs mécontents, et ce pays n'échappait pas aux orages politiques. Le chancelier de Savoie, accusé de calomnie, fut condamné à mort, en 1446, et jeté dans le lac une pierre au cou. Le sire de Compeis, seigneur de Thorens, paraît avoir eu ensuite toute la faveur du duc Louis comme ministre. On voit une sentence rendue en 1452 par ce prince contre le maréchal de Savoie, le sire de Varembon, dont le château fut rasé. Il y en eut une aussi du Pont-de-Beauvoisin qui condamnait un certain nombre de seigneurs savoisiens à l'exil et à la confiscation de leurs biens.

Les partisans du maréchal allèrent se plaindre à Charles VII de l'administration hautaine du ministre. Le roi ne demandait pas mieux que d'avoir de tels griefs à examiner. Le vrai tort de Louis de Savoie était de s'être mêlé des affaires d'Italie et d'avoir été battu par le duc de Milan, François Sforze.

Le dauphin, voyant approcher l'orage, fortifie Vienne et appelle aux armes l'arrière-ban du bas Dauphiné. A ceux qui ne se rendent pas auprès de sa personne il adresse le 8 septembre de nouvelles injonctions, avec ordre aux magistrats d'user de rigueur contre les rebelles; et Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal du dauphin, ne tarde pas à amener cette petite armée de Saint-Marcellin à Vienne.

De son côté, le duc Louis n'était point de force à faire la guerre contre le roi de France. Il va donc au devant de lui, et le rencontre à Clepié, près Feurs, dans le Forez. On négocie; les conférences ne durèrent pas deux mois. Le 27 octobre la paix fut signée. Le duc s'obligeait à servir le roi *envers et contre tous*, sauf le pape et l'empereur, avec 400 lances que le roi payerait. Deux cents gentilshommes du pays devaient signer ce traité de perpétuelle alliance. Les lettres qui les désignent sont du 16 décembre 1455, et Jean de Groslée est à la tête des témoins de

Digitized by Google

de cette ordonnance. Le rappel des seigneurs bannis fut plus tard l'objet d'une ambassade de l'évêque d'Alais, et on suivit à cet égard le bon plaisir du roi.

Une des principales clauses du traité fut le mariage d'Yolande de France avec Amédée, comte de Bresse, fils aîné du duc Louis et destiné à lui succéder; union qui, selon Legrand, était convenue depuis seize ans. La dot fut de 100,000 écus d'or, suivant l'usage et le douaire de 10,000. On se demande comment Charles VII, qui croyait voir dans ce mariage un intérêt politique, s'était si fort opposé à celui de son fils, tant il était certain que le dauphin avait à la cour des ennemis puissants et habiles à le noircir. Il saisit cette occasion de témoigner sa générosité en faisant un acte à Valence, le 18 décembre 1452, par lequel, considérant l'état que sa sœur est obligée de tenir et les dépenses qu'elle doit faire, il lui cède ses villes, château, châtellenie et mandement d'Avallon en Dauphiné avec tous les fruits et revenus de ladite terre.

Pendant ces négociations on apprit qu'une armée anglaise allait débarquer à Bordeaux; que Talbot et son fils la commandaient et qu'elle venait appuyer les mécontents de la Gascogne. Le dauphin, informé de ces nouvelles un des premiers, offrit encore ses services à son père, et lui écrivit de Vienne, 23 octobre 1452, une lettre ainsi conçue : « Mon très-redouté seigneur, je me re-« commande à votre bonne grâce, tant et si humblement comme « je puis; et vous plaise savoir que j'ai su qu'il est descendu une « grosse armée d'Anglais en Bourdelais. Parce qu'autrefois j'ai « été adverti qu'il vous fut déplaisant de ce que, en votre con-« quête de Normandie et dudit Bourdelais, je ne vous offris pas « mon service, ce que je fis cependant par d'Estissac, Rémond et « Benoît en s'adressant au beau cousin de Dunois, nonobstant « que j'étais en piteux état de ma personne; et parce qu'il me dés-« plaît de tout mon cœur, si cela ne vint à votre connaissance, « maintenant, mon très-redouté seigneur, je vous envoie mon « ami et féal conseiller et chambellan, le sire de Bavry, pour « vous offrir mon service, et y mettre corps et biens, si votre « plaisir est me faire la grâce de m'en donner la charge et m'y « employer, comme plus à plain vous pourra dire le sieur de « Bavry, lequel vous plaise croire. » Il ne paraît pas qu'il ait été fait à cette lettre aucune réponse favorable.

Alors l'Italie était partagée en deux partis pour la succession de Naples : Gênes et Florence soutenaient la maison d'Anjou; Venise, Milan, la Savoie et Alphonse d'Aragon la combattaient. Pen-

Digitized by Google

dant que le roi René avec une partie de ses troupes allait rejoindre ses alliés en Lombardie sur une flotte génoise, l'autre partie s'engagea par terre dans les défilés des Alpes, dont le duc tenait les passages fermés. Le 17 août 1452, le dauphin s'étant mis à la tête des troupes de cavalerie, nul n'osa lui résister, et elles passèrent. La guerre fut vite finie. Le pape, pris pour médiateur, la termina aux dépens du roi René, qui revint en Provence.

Quelques jours de repos étant assurés, le dauphin alla en Bresse, à Pont-d'Ain (1), pour visiter sa femme, la princesse Charlotte, qui résidait là avec la duchesse de Savoie, Anne de Lusignan. C'est vers ce temps, le 23 novembre, qu'il ordonna de faire état très-exact des étrangers qui, répondant à son appel, étaient venus s'établir en Dauphiné. On voit par une pièce du 16 décembre suivant, signée de sa main et contre-signée de son secrétaire Bourré, qu'entre son père et lui il fut alors diplomatiquement question d'entrevue et d'explication. Le roi lui avait demandé des sûretés : il les désire réciproques. « Puisque le plaisir du roi, ajoute-t-il, est « d'avoir des sûretés, il est content, pour lui obéir, de les lui « bailler. Dût-il y avoir pour lui quelque danger pour complaire « à Sa Majesté, comme dessus est dit, il est content de le faire, « suppliant très-humblement au roi qu'il lui plaise ne prendre « rien en rigueur. » Rien ne fut décidé ; les affaires de Gascogne appelèrent Charles VII vers l'ouest.

Les gens de Bordeaux, d'abord si dociles, se révoltèrent dès qu'on leur demanda la taille pour la solde des gens d'armes. La défection fut générale ; ils firent ouvertement la guerre aux garnisons françaises, suivirent comme chefs les seigneurs du pays, particulièrement les sires de Lesparre, d'Anglade, de Rauzan et de Laugeac, et ils appelèrent les Anglais. Dès le mois d'octobre une flotte ennemie fut signalée sur les côtes du Médoc. Peu de jours après le débarquement de Talbot et de ses troupes, Bordeaux leur ouvrit ses portes et leur livra le gouverneur Olivier de Coëtivi. Toute la province fut donc aussi vite perdue qu'elle avait été conquise. Les secours de France n'arrivèrent qu'au mois de juin, sous les ordres du maréchal de Lohéac et du comte de Penthièvre. Jean Bureau y vint avec son artillerie et Jacques Chabannes s'illustra en cette circonstance. Les Français gagnèrent la bataille de Castillon en Périgord. Talbot y fut tué, à quatre-vingts ans, ainsi que son fils, frappé non d'une baïonnette, puisque cette

(1) Chorier.

Digitized by Google

arme ne paraît qu'au XVIe siècle, mais d'une pique; et le 17 octobre Bordeaux capitula de nouveau. Ce fut en France la dernière tentative sérieuse des Anglais.

Le sire de Lesparre, principal auteur de cette révolte, parvint à s'échapper. Le roi finit par accorder à la ville une abolition ou amnistie, sauf renonciation à ses priviléges, payement de 100,000 écus d'or, et bannissement des sires de Lesparre, de Duras et de vingt autres séditieux. La Guienne reconquise forma une province distincte du Languedoc. Le gouvernement en fut donné au duc de Bourbon; et jusqu'à l'érection du parlement de Bordeaux, la rive gauche de la Dordogne resta du ressort de celui de Toulouse. Le roi ensuite, par lettres du 14 janvier 1455, pour lier ces provinces plus étroitement, voulut que les marchandises qui allaient de Toulouse à Bordeaux, et réciproquement, fussent exemptes de toute imposition foraine. En 1454, le comte de Lesparre se fit chef d'une conspiration nouvelle en faveur des Anglais : il fut arrêté et eut la tête tranchée (1).

Après tous ces troubles, on procéda suivant l'usage à des enquêtes judiciaires par la torture; nouvel exemple de ce que les gens les plus paisibles pouvaient craindre de ce mode d'investigation, tout aussi bien en politique que sur le grief d'hérésie vaudoise. On a du 1er février 145¾ l'interrogatoire d'un malheureux prisonnier du château de Lombière : « Il confesse, étant es ge-« hennes et tortures, qu'après l'entrée du roi dans la ville, il en est « sorti par les ordres du seigneur de Rauzan; qu'il est resté dix-« sept semaines au service dudit seigneur; qu'à l'arrivée de Tal-« bot il était des trois cents qui rompirent la porte par laquelle les « Anglais sont entrés. Il nomme ceux *qu'il croit se rappeler* y « avoir vus avec lui. » Suivent les questions sur le complot et les personnes qui en firent partie. Combien de noms peuvent être cités à l'aventure, par erreur, par confusion, et aussi pour en finir! Dans la grande ordonnance d'avril 145¾ sur la réformation de la justice, il y est bien parlé d'une sorte de réorganisation du parlement, d'une plus prompte expédition des affaires, tant au civil qu'au criminel, mais on ne voit point l'abolition de la torture comme supplément d'instruction.

Les combats judiciaires étaient aussi en usage dans le même but. Un homicide se réfugiait-il dans une ville libre, si les parents de la victime voulaient lui demander compte de ce meurtre, ils étaient obligés, à cause des franchises de la cité, de combattre

(1) Fontanieu.

Digitized by Google

avec lui selon les règles usitées. Que de coupables échappaient ainsi ! Tel est le XVe siècle.

Le vrai dualisme était entre le mahométisme et la chrétienté. Constantinople venait de tomber au pouvoir des musulmans le 29 mai ; et de ce dernier centre la civilisation grecque s'était dispersée, fuyant dans toutes les directions, surtout en Italie : c'est de là qu'elle réveilla dans toute l'Europe le goût des arts et des sciences. « Ce fut, dit Comines (1), une grande honte à tous « les crestiens de laisser prendre cette capitale. » L'empereur Constantin XIV Paléologue, dit *Dragacès*, fut tué sur la brèche.

Mahomet II, en conquérant habile, fit tout ce qu'il put pour rassurer les chrétiens et les arrêter dans leur dispersion. Non-seulement il proclama une sorte de liberté des cultes, mais il parut, après la prise de la ville, en donner une garantie. Ainsi, le moine Gennade, appelé Georges Scholarius avant son entrée en religion, ayant été élu patriarche, Mahomet II lui-même en 1453 lui donna l'investiture en très-grande pompe dans l'église des apôtres, suivant la coutume des princes grecs, et il fut sacré par le métropolitain d'Héraclée. Il fit plus : il institua une académie grecque, où furent enseignées la philosophie d'Aristote, la médecine et même la théologie. Les Grecs n'y furent pas trompés ; ces concessions ne purent faire oublier tant de preuves si manifestes de sa perfidie et de la férocité de son caractère. C'était une grande faute pour l'Europe chrétienne de n'avoir point porté secours à cette ancienne capitale de l'Empire, et d'avoir laissé prendre cette clef du Bosphore par ceux qui foulaient aux pieds le tombeau du Christ.

Cette catastrophe, à laquelle pourtant on devait s'attendre, consterna toute la chrétienté. La diète de Francfort prit une décision. Pour sa part le duc de Bourgogne accepta le contingent qu'on lui demandait de 2,000 chevaux et de 4,000 hommes de pied. Charles VII, vainqueur des Anglais, refusa en cette circonstance de coopérer comme le duc Philippe à la défense commune. On assure même qu'il le détourna d'aller de sa personne à la guerre sainte. Quant à lui, il imagina auprès de la diète et du saint-père des susceptibilités d'amour-propre et de préséance pour décliner toute participation à un acte de dévouement devenu si nécessaire.

Toujours excité par les personnes qui le dominaient, il n'était préoccupé que de l'attitude du dauphin. Ce dernier déclarait qu'il

(1) Livre VI, chap. XII.

Digitized by Google

n'hésiterait pas à rejoindre son père quand ses ennemis auraient disparu de la cour. Charles VII, ne voulant pas faire ce sacrifice, feignait de ne pas comprendre, et continuait d'accuser son fils d'obstination coupable. Les puissances étrangères elles-mêmes prenaient intérêt à ce débat de famille, surtout le roi de Castille, qui offrit sa bienveillante intervention. Il déclare par ses députés qu'en vue de hâter cette pacification il est venu jusqu'aux limites de son royaume. Ayant été obligé de mettre ordre aux affaires de ses États et à des attaques imprévues, il a envoyé en France des ambassadeurs avec ordre de faire de part et d'autre tous leurs efforts pour arriver à un complet apaisement (1), en sorte qu'il plût au roi de remettre Monseigneur en sa bonne grâce, et au dauphin de servir le roi en toute obédience filiale. Le duc de Bourgogne n'y resta pas étranger, puisqu'au moment où Louis est forcé de s'enfuir du Dauphiné, on le voit féliciter Charles VII d'une réconciliation qui n'existait pas.

C'était de la part du roi un parti pris de conserver ses conseillers et particulièrement Madame de Villequier. Contre une telle résolution, les ambassades étrangères ne pouvaient rien, non plus que celles du dauphin. Après la guerre de Gascogne (2), Louis, secrètement informé de tout ce qui se disait et se tramait à la cour contre lui, et de l'ardeur de ses ennemis à le blâmer en tout ce qu'il faisait, essaya de déjouer ces intrigues. Il envoya Guy Pape en ambassade à Angers pour justifier son administration injustement calomniée, et pour témoigner son ardent désir de conserver les bonnes grâces de son père. « Dites au dauphin, répli-« qua durement le roi, que je suis persuadé qu'il ne peut aimer « à être si longtemps éloigné de moi sans me haïr. » Il ajouta que la prompte obéissance de son fils pouvait seule l'empêcher de le traiter comme rebelle : qu'il lui ouvrait encore ses bras, mais que plus tard la miséricorde ferait place à la sévérité.

Le roi accueillait sans examen les plaintes qu'on lui faisait des réformes administratives opérées en Dauphiné par son fils. S'il n'eût été aveuglé par la passion et de faux rapports, il eût compris que ces sages rigueurs, édictées dans un pays devenu un des membres du royaume de France, lui rendaient en ses propres États sa tâche plus facile. Au lieu d'en savoir gré au dauphin et d'y trouver un précieux moyen de discipline pour son armée et pour ses peuples, il y voyait autant de griefs à imputer

(1) Pièces de Legrand.
(2) Chorier.

Digitized by Google

à son fils; et plus on connaissait leur mésintelligence mutuelle, plus les plaintes se multipliaient.

Les évêques du Dauphiné s'étaient plutôt résignés que soumis. Les propriétaires de terres crues allodiales subissaient l'impôt, mais avec dépit; les nobles obéissaient à la défense de se faire la guerre, mais plusieurs aspiraient à recouvrer ce funeste privilége. Il paraît que le dauphin, sur le refus de l'Église de Lyon de lui rendre hommage, avait mis le séquestre sur les biens que le chapitre possédait en Dauphiné, et que pour cela messieurs les comtes-chanoines avaient vivement récriminé auprès du roi. Cette année d'ailleurs fut, comme celle de 1451, extrêmement calamiteuse. La famine et les maladies contagieuses causèrent une grande mortalité. Dans les comptes du trésorier Nicolas Erland (1) qu'on possède jusqu'en 1457, on voit que pendant cette période de 1446 à 1456, les états du Dauphiné furent exactement convoqués et consultés. Pour dernière preuve on a, du 14 mars 1458, l'attestation d'un subside de 48,523 livres accordé par les trois états à Romans en février 1456, et d'un autre impôt extraordinaire de 12,387 livres imposé par le dauphin au mois d'avril suivant, pour des nécessités pressantes.

Louis avait fort bien reçu le sire de Montsoreau et le cardinal d'Estouteville, venus de la part du roi. Il se sentait menacé, mais ne laissait point apercevoir ses inquiétudes. Tout en adoucissant les règlements qu'il avait faits, il restait inflexible sur les points essentiels, et surtout fort peu ému de l'alliance signée à Feurs, en dehors de lui, entre Charles VII et le duc de Savoie. Ce dernier ne renonçait point à l'hommage du marquis de Saluces. Oubliant ce qui avait été convenu en 1446, il maltraitait encore ce seigneur, à qui le dauphin devait protection : il ne lui rendait point les châteaux qui lui avaient été pris. Le 13 mars 1454, le dauphin, espérant traiter cette affaire par négociation, députe en Savoie maître François Portier, président du conseil, et Jean Botu, secrétaire delphinal. Il s'agissait de donner autorité à la décision du parlement de 1386, qui exigeait de nombreuses restitutions. Le dauphin eut soin de faire connaître toute cette affaire au roi par le même président, et fit d'abord des remontrances sur ce point aux ministres savoisiens. Le gouvernement du duc demanda des délais.

Des voies de fait s'étant produites, le dauphin entra résolûment dans le pays de Savoie, les armes à la main, pour avoir

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

raison de ces violences. La guerre se fit au pays de Bresse : « Il « n'y eut point de combat, dit Chorier, qui ne fût contraire aux « Savoisiens. » On fit bientôt une trêve, et après quelques mois de guerre on signa la paix. L'hommage du marquisat de Saluces fut alors décidément réglé et attribué au dauphin. En même temps, le sire de Gaucourt, qui gouvernait le Dauphiné depuis 1428, était, sur sa demande, relevé de son office à cause de son grand âge, et remplacé par Louis de Laval, seigneur de Châtillon, le 28 juillet 1455. Le dauphin nomma aussi Raymond Aynard, sire de Montaynard, lieutenant du gouverneur.

Tous les historiens de Charles VII, même ceux qui auraient le plus envie de faire son éloge, conviennent de la mollesse de sa vie. « Charles VII, dit M. de Barante (1), fut un roi faible et frivole, « successivement gouverné par de mauvais ministres. »

Il dit ailleurs : « Lorsque les bonnes villes ou les provinces en- « voyaient des députés au roi pour porter plainte des abus, ils « avaient de la peine à parvenir jusqu'à lui; et souvent on ne « leur répondait que de vaines paroles (2). » Au moment même où, ayant cessé d'être jeune, il se montrait si rigoureux envers son fils, « en 1455, dit Duclercq, la fille d'un écuyer d'Arras, appelé « Antoine de Rebreuve, vint à la cour de France avec Madame « de Genlis. Nommée Blanche, elle était bien la plus belle per- « sonne qu'on pût voir. La dame de Villequier supplia Madame « de Genlis de la laisser à la cour; mais celle-ci ne le pouvait « sans l'autorisation du père. Elle la remit donc aux parents. « Bientôt l'oncle et le père acquiescèrent; et Jacques de Re- « breuve, jeune écuyer de vingt-sept ans, mena sa sœur à la « cour du roi, pour demeurer avec la dame de Villequier. Jac- « ques fut retenu pour écuyer tranchant. La pauvre fille pleurait, « dit le chroniqueur; elle eût mieux aimé être au pain et à l'eau « chez son père. Le père était riche, mais avare. » « C'est avec de « pareils moyens, dit Leroux de Lincy, que la favorite con- « servait son pouvoir sur l'esprit du roi. » Plusieurs disent que malgré ses désordres il fut aimé et obéi; c'est beaucoup dire. Pour l'obéissance nous savons ce qu'il y manquait. La postérité constate si l'on fut aimé, mais aussi elle juge si l'on mérita de l'être.

Charles VII avait toujours avec Philippe de Bourgogne d'assez graves démêlés. Jean le Boursier, Pierre d'Oriol, Jean Dauvet

(1) T. I, p. 79.
(2) Barante, t. VIII, p. 103.

Digitized by Google

et Étienne Lefèvre, conseillers du roi, furent envoyés au duc pour une solution au moins provisoire de ces difficultés, et eurent à conférer avec les députés de Bourgogne. Le roi lèvera-t-il des gabelles en Franche-Comté et à Mâcon ; le sel de Salins aura-t-il cours dans ces contrées, comme le duc le voudrait ; pourra-t-il établir un grenier à sel à Marcigny? A l'égard des enclaves et de leurs limites dans le duché de Bourgogne et dans le comté d'Auxerre, s'en tiendra-t-on aux provisions de l'appointement de Paris? Décidera-t-on enfin la grande question des appellations, et les baillis royaux pourront-ils exercer librement leur mandat? Pour la solution de ces questions et de beaucoup d'autres, toujours pendantes, on atermoiera jusqu'à une conférence qui se réunira le 15 avril de l'année suivante, à Châtillon-sur-Seine. A l'égard des cas royaux mentionnés par le bailli d'Auxerre, le roi mandera à maître Guichard Bastier, juge-mage de Lyon, de s'informer sur ce point et d'en faire un rapport le 1er octobre. Pour Bar-sur-Seine, le roi écrira à ses généraux des finances. Une autre conférence se tiendra à Lille, le 1er mai 1456, où seront décidées pour la Flandre les matières relatives aux appellations et à la souveraineté.

On signale avec raison (1) qu'en Bourgogne il n'y avait ni bonne justice ni protection du faible ; que la paix publique était mieux maintenue dans les bonnes villes et dans les communes de Flandre qu'ailleurs. On montre le despotisme régnant partout ; les pères de famille, laboureurs ou bourgeois, obligés, s'ils avaient un peu bien, de donner leur fille à quelque archer ou serviteur du duc, ou de racheter leur enfant pour en disposer. Les veuves étaient forcées de se remarier sitôt leur veuvage, et quelquefois le jour même de la mort de leur mari ! En France la justice était moins mal rendue. Charles VII avait dans ses conseils quelques hommes sages, les frères Bureau, Pierre de Brezé, Guillaume Cousinot et plusieurs autres. C'est à eux qu'il faut attribuer les bonnes mesures qui détournèrent l'attention des désordres de la cour.

Ayant avisé aux relations extérieures, le roi songe à son fils. Il se déclare pour les frondeurs du Dauphiné, comme il l'avait fait pour ceux de Savoie. Le roi partit, en apparence pour régler les affaires de ce pays, mais en réalité pour s'emparer de son fils de gré ou de force. Il se dirigea, avec quelques troupes, de la

(1) Barante, t. VIII, p. 104.

Digitized by Google

Touraine vers le Bourbonnais, et il parut s'arrêter au château de Châtelard, près Ebreuille, non loin de La Palisse.

Le dauphin, qui suivait de l'œil tous les mouvements et devinait les intentions de son père, fut en pèlerinage à la Sainte-Baume. Il songea plus que jamais à se prémunir par la connaissance exacte de son droit et de ceux de la province. Il chargea Mathieu Thomassin, habile jurisconsulte de Lyon, de former de tous les documents qu'il serait possible de réunir un mémoire qui s'appellerait le *registre delphinal*. Plusieurs magistrats l'aidèrent dans ce travail, et ce manifeste prouva que le Dauphiné appartenait en toute souveraineté au dauphin (1). Cet abrégé historique des actes de chaque dauphin se continue jusqu'à la bataille d'Anthon (2). Plusieurs célèbres magistrats ont récemment approuvé ces principes.

Louis, averti de ce qui se passait par un des affidés qu'il avait à la cour, envoya au-devant de son père Guillaume de Courcillon, son fauconnier, avec une lettre du 8 avril, où il le supplie de l'écouter favorablement. « Le roi prit de sa main la lettre de « créance (3), et la donna au chancelier sans l'ouvrir, et sans « même demander des nouvelles de son fils. » Quatre jours après on manda Courcillon; le chancelier lui répondit, en présence de Charles, que le roi avait vu avec plaisir le contenu de la lettre, mais qu'il n'entendait rien aux propositions qui y étaient faites; il ajouta « qu'il fallait que cet état de chose prît fin »; et que cela dit, il devait se considérer comme expédié. Courcillon demanda que cette réponse lui fût donnée par écrit. On lui dit que ce n'était pas l'usage, et il dut s'en retourner avec cette froide et dure parole. Nullement rebuté par ce mauvais succès, le dauphin renvoya de nouveau au roi Guillaume de Courcillon accompagné de Gabriel de Bernes, et de Simon le Couvreur, prieur des célestins d'Avignon. A ces envoyés, Charles donna une réponse écrite, et leur dit de vive-voix « qu'il était ébahi de l'étonnement du « dauphin, lui ayant déjà fait de gracieuses réponses; que s'il « venait, il serait heureux et content; que les idées qui le tenaient « éloigné étaient sans fondement, et qu'il allait se voir obligé, bien « à regret, de pourvoir à cet état de chose. »

Après la récente catastrophe de Gilles de Bretagne et tant d'autres fâcheux exemples, les craintes de Louis n'étaient point aussi

(1) Chambre des comptes de Grenoble, registre intitulé *Thomassin*, folio 25.
(2) Bibl. nat., n° 9,484.
(3) Barante.

Digitized by Google

vaines que le voulait bien dire le roi. Jacques Cœur venait de succomber par les dénonciations d'une femme. Il est dit dans une chronique du temps : « Pendant son absence de la cour il n'eut « deniers de son père ni du royaume (1). Aucuns contaient que, « si Charles VII l'eût tenu, il l'eût mis *en tel lieu*, que jamais on « n'en eût ouï parler. » D'ailleurs, à Dieppe, à Montreau et à Bottelen, Louis avait montré que le danger ne l'effrayait pas, et que le vrai courage était une de ses vertus.

Charles VII, de l'avis de son conseil, envoie un ultimatum à son fils, par les sires de Torcy et de Montsoreau. On lui ordonne de laisser jouir Jean Duchâtel de l'archevêché de Vienne (2), de rendre à l'église de Lyon ses places du Dauphiné, et de renvoyer les mécontents qui s'iraient joindre à lui.

Après avoir fait la meilleure réception aux envoyés de son père, le dauphin envoie une troisième ambassade composée de l'archevêque d'Embrun, Jean Bayle, fils du président du Dauphiné, avec maîtres Guillaume de Courcillon, Gabriel de Bernes, et Jean Fautrier. La mission du prélat était de remercier le roi, qui n'exigeait plus qu'il vînt à la cour, ou qu'il éloignât de bons serviteurs, et surtout de l'assurer de sa filiale obéissance. Pour ce qui est de l'archevêché de Vienne, quoiqu'il ait entre les mains les bulles par lesquelles le saint-père l'autorise à disposer de ce siége, il est prêt, sur ce point comme sur toute autre affaire touchant à l'Église, à s'en rapporter à la décision du cardinal d'Estouteville, comme il l'a déjà dit. Il promet en outre de ne recevoir désormais personne qui ne soit agréable au roi. Enfin comme dernier effort on a le texte d'une lettre que le dauphin fait écrire à son père le 28 mai 1456, où il se montre prêt à donner toutes les sûretés que le roi voudrait; à le servir envers et contre tous; à renoncer à toutes ses alliances, et à ne point passer le Rhône sans avoir demandé et obtenu la permission de son père.

Le comte de Dammartin avait été envoyé à Lyon comme en exploration. Il fait au roi des rapports alarmants, faisant croire que le dauphin était à la tête d'une armée formidable. En flatteur habile il montre les populations peu attachées à Louis, ne se souciant pas de le défendre, désirant l'arrivée du roi, et le duc de Savoie disposé à ne point soutenir son gendre. Telle était la situation.

(1) Duclercq, III, v.
(2) Petitot, p. 190.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Fuite du dauphin à Saint-Claude. — Son arrivée en Flandre. — Le roi s'empare du dauphiné. — Confiscation de cet apanage. — Tentatives de réconciliation. — Conflits ecclésiastiques. — Naissance de Marie de Bourgogne. — Discordes apaisées par le dauphin. — Arrivée de la dauphine en Brabant. — Cour de Genappe. — Les *Cent nouvelles nouvelles*. — Les Vaudois. — Naissance et mort de Joachim. — Naissance d'Anne de France. — Mort de Charles VII.

Sur ces entrefaites, le comte de Dammartin reçut du roi l'ordre d'entrer dans le Dauphiné, et d'aviser à tous les moyens d'amener le dauphin à Lyon, où il allait bientôt se rendre. Le comte marche donc avec une avant-garde, ne voulant point effrayer par un trop grand déploiement de forces. Il semblait encore accomplir une mission de conciliation. Louis n'y fut point trompé. Il dissimula, et proposa au comte une partie de chasse pour le lendemain, dans une forêt voisine. Dammartin accepta; « le moyen lui parut « excellent pour se saisir du prince sans esclandre ni résistance. » Il pensait donc qu'on n'était point aussi indifférent à l'enlèvement du dauphin qu'il l'avait fait pressentir. « Telle était la situation qu'il lui semblait plus sûr de se fier à ses ennemis qu'aux serviteurs de son père (1). »

Quand Chabannes crut trouver Louis dans la forêt, le dauphin, avec six de ses amis, galopait à toute bride pour lui échapper, et aller rejoindre la route de Franche-Comté. Il donne le change au comte de Dammartin en suivant les chemins de traverse avec le bâtard d'Armagnac, Jean de Daillon, seigneur du Lude, Humbert de Bastarnay, François d'Urre et trois autres. Il se jette dans la forêt de Claix, et passe près de Grenoble sans y entrer (2).

A la Bussière, son cheval étant fatigué, il aborde un gentilhomme du lieu, nommé Hugues Coct, qu'il rencontre. Il lui fait l'éloge de sa monture. Coct la lui offre; et sans le connaître l'invite à venir se rafraîchir quelques instants chez lui. Le dauphin accepte, et prenant confiance ne tarde pas à se découvrir à lui. Coct, touché, « le prie d'accepter aussi 1,000 florins qu'il avait pré- « parés pour la dot d'une de ses filles. » Louis se montra fort reconnaissant de ce double service. Un de ses premiers actes lorsqu'il

(1) P. Mathieu.
(2) Chorier, p. 460.

Digitized by Google

fut roi cinq ans après (1), fut de rendre au gentilhomme capital et intérêts : et comme celui-ci ne pouvait pas faire le voyage de Paris, il lui donna la charge de trésorier général du Dauphiné, dont il jouit longtemps.

Il était arrivé le lendemain à Saint-Claude, dans les États du duc de Bourgogne, sans que les cavaliers que le comte avait lancés à sa poursuite eussent pu l'atteindre. Là, le 31 août, il écrivit une lettre pleine de soumission à son père. Comme gonfalonnier de l'Église et requis par le Saint-Père, il aurait l'intention, moyennant le bon plaisir du roi, d'accompagner le duc de Bourgogne, son oncle, dans l'expédition qu'il se propose d'entreprendre pour la défense de la foi catholique. Il ajoute : « J'y vais aussi pour le « prier qu'il se veuille employer à trouver moyen de me remettre « en votre bonne grâce, qui est la chose que je désire le plus en « ce monde. »

Il écrivit aussi aux évêques de France, leur demandant le secours de leurs prières, « afin de Dieu veuille aider et conduire nos « bonnes intentions (2) ». Pour ce qui le concernait, il en rendait juges les princes du sang. On voit avec quel soin délicat il fait à peine entendre ce qui, pour la dignité de son père et pour la sienne, avait besoin d'être voilé.

Deux seigneurs se trouvaient là sur son chemin, avec lesquels il avait eu d'assez graves démêlés quand ses troupes traversèrent ce pays pour aller en Suisse. L'un était le prince d'Orange ; il va le trouver à son château de Vers, et il en est cordialement reçu. L'autre, le maréchal de Bourgogne, sire de Blamont, fut prié par le dauphin de le conduire en Flandre par la Lorraine et le Luxembourg, sans passer par les pays de France. Sa confiance en ces hommes ne fut point trompée et, ils secondèrent ses vues comme s'ils eussent été d'anciens amis : grande preuve de l'estime qu'on avait pour ce prince.

Cette maison d'Orange a joué un grand rôle alors et depuis Louis, prince d'Orange, était appelé *le Bon* parce qu'après le traité de Troyes non-seulement il avait refusé de prêter serment à Henri V, mais surtout il avait décidé le duc Philippe à se détacher des Anglais. Il s'était distingué par les armes; et quoiqu'il eût été battu à Anthon, en 1429, par le sire de Gaucourt, il passait pour un homme de guerre remarquable.

Le dauphin avait eu soin d'entretenir de bonnes relations avec

(1) Amboise, Octobre 1461.
(2) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

le duc de Bourgogne. Peu de mois avant il lui avait envoyé (1) par Odet d'Aidie, son serviteur, un cadeau de quelques armes. Philippe cultivait aussi, tant que les intérêts de la politique le permettaient, l'amitié du roi. Quand Charles VII l'avait informé de ses relations avec son fils, le duc le remercia de sa confiance : de plus, il lui avait parlé d'un message qu'il venait de recevoir du dauphin en lui exprimant son propre désir de voir cette affaire se calmer. Ainsi de ce côté la porte était ouverte à une bienveillante intervention.

Alors le duc se trouvait en Hollande, et y était retenu par de graves affaires. S'il n'avait qu'un fils, ses bâtards étaient nombreux et se faisaient honneur de ce titre. Lui-même tenait à ce qu'ils fussent bien pourvus. Le splendide évêché d'Utrecht étant devenu vacant il songea à son fils naturel David, déjà évêque de Thérouenne. Malgré ses recommandations plus ou moins officielles, les chanoines, usant de leurs droits et sans doute aussi par par reconnaissance, nommèrent leur prévôt Ghisbert de Brederode, hollandais de très-bonne maison. On aime à voir ce chapitre résister aux intrigues et consulter avant tout l'intérêt de la religion et de leur Église, dont ils sont juges. Le duc ne se tint pas pour battu. Il demande donc au pape des bulles pour son fils David. Déjà il avait éprouvé, l'année précédente, la complaisance du Saint-Père, alors qu'il avait fait casser, malgré l'arrêt du parlement, la nomination à l'évêché d'Arras du doyen du chapitre, maître Louis de Montmorency, et avec des gens d'armes y avait placé Jean Godefroy.

En sera-t-il de même à Utrecht? Il s'agissait là d'une ancienne famille du pays et d'un homme connu et respecté ; ces différends pouvaient réveiller les démêlés des deux grandes factions de la contrée. Les chanoines tenaient à leur élection : un long séjour du duc à la Haye n'y changea rien. Les gens d'Utrecht ne faisaient que s'entêter davantage. Le duc assemble une armée et s'avance avec 14,000 hommes. Alors l'évêque élu cède à la violence, et donne sa démission. Ces faits suffiraient à établir que les Gantois avaient réellement été exaspérés par le mépris de leurs priviléges. David établi par les armes, il fallut encore la force pour soumettre à son obédience les peuples, qui refusaient de le reconnaître. Le pays d'Over-Yssel ne fut soumis qu'en septembre 1456.

Le duc était donc absent, lorsqu'après un long et pénible voyage, le dauphin arriva par Louvain à Bruxelles, à huit heures

(1) Legrand.

Digitized by Google

u soir. La duchesse et la comtesse de Charollais firent au prince l'accueil le plus gracieux et le plus cordial. A la nouvelle de son arrivée elles descendirent avec toutes leurs dames, jusqu'à la porte de la cour pour lui faire honneur. En prenant son bras la duchesse serait restée à gauche, si le dauphin n'eût insisté pour qu'elle prît la droite, tant la courtoisie fut portée loin de part et d'autre!

Cependant certains politiques n'étaient guère rassurés. Il se pouvait, croyait-il, que le dauphin et son père se fussent entendus, et que ce ne fût là qu'une comédie, pour connaître les secrets de la cour de Bourgogne. Rien n'autorisait à porter si loin les suspicions à l'égard de Louis. D'autres considéraient le prince comme un otage précieux (1).

Écrire au roi fut la première pensée du duc Philippe sitôt qu'il sut l'arrivée du dauphin. « De cela, dit-il, dans sa lettre d'Utrecht, « 25 septembre, je ne me donnais aucune garde. J'en ai été fort « surpris. Pour l'honneur de vous, et de lui, et de votre noble « maison, je dois lui faire tout honneur, révérence et plaisir. « Ce qu'il m'aura déclaré, je vous le signifierai ensuite. Dieu le sait, « je désirerais de tout mon cœur qu'il fût en votre bonne grâce. »

Le 15 octobre, six semaines après l'arrivée du dauphin, le duc revint à Bruxelles. On le voit mettre un genou en terre dès qu'il aperçoit Louis parmi les personnes venues à sa rencontre jusque dans la cour. « Soyez le bien-venu », lui dit-il, et il se montra ainsi cordial et respectueux.

Le lendemain, le dauphin, dans un long entretien avec son oncle, lui expliqua tout ce qui s'était passé; la nécessité où il s'était vu de quitter la cour de son père; ses raisons de se marier et de s'unir avec la maison de Savoie; son attention à bien gouverner sa seigneurie; toutes ses offres de service à son père pour les guerres de Normandie et de Guienne; offres toujours déclinées, ses ambassades et ses lettres soumises, les réponses solennelles et froides qu'on y fit; enfin les dernières tentatives de voies de fait, où le dessein de s'emparer violemment de sa personne était évident. Tentatives qui lui faisaient voir une fois de plus que les ennemis qu'il avait à la cour étaient prêts à tout oser contre lui.

Le duc, par ménagement pour la dignité du roi, ne donna tort à personne, et répliqua brièvement au dauphin, « qu'il était le bien « venu; qu'il l'aiderait à soutenir son état et à vivre selon son « rang. Vous sentez aussi bien que moi, ajouta-t-il, que tout en « désirant vivement votre réconciliation mutuelle, je ne peux

(1) De Sainte-Pélaye.

Digitized by Google

« rien faire à l'égard de Monseigneur votre père qui soit à son « déplaisir, ni m'ingérer en ses affaires au point de lui dire d'ex- « clure certaines personnes de son intimité ou de son conseil. » En attendant, il lui donnera une résidence convenable et il pourvoiera à l'entretien de sa maison, d'ailleurs peu considérable. De plus, pour prévenir toute fâcheuse interprétation, le duc Philippe prépare une ambassade au roi. Il essayera ainsi les moyens de conciliation en son pouvoir.

Dès lors il désigne au dauphin le château de Genappe, à quelques lieues de Bruxelles. Cette résidence agréable était alors sous l'administration du châtelain Mathieu de Brimeu, pannetier et grand veneur du duc. Les bâtiments, construits sur la Dyle, se joignaient au rivage par un pont de bois avec pont-levis du côté du château. Celui-ci avait quatre tourelles et quatre corps de logis inégalement distribués autour d'une grande cour. A gauche s'avançait la chapelle; et un bâtiment séparé, qui semblait défendu par une tour carrée, faisait saillie. Ce manoir avait été, disait-on, la dot et le séjour d'Ida, mère de Godefroy de Bouillon. Il a été depuis entièrement détruit.

Cependant le roi ne négligeait rien pour se donner raison dans cette singulière campagne. Par un manifeste daté de Châtelard, 11 septembre, il disait « que le dauphin lui avait envoyé succes- « sivement trois ambassades, qu'à tous ces messages il a répondu « en exhortant son fils, le plus doucement qu'il lui avait été pos- « sible, à revenir à lui. Que néanmoins il s'est éloigné du Dau- « phiné, sans avoir assuré, par aucune mesure, la tranquillité de ce « pays. Qu'il laissait cette province à l'abandon après l'avoir rui- « née. C'est donc pour rétablir l'ordre, pour protéger les habi- « tants et les gouverner mieux, qu'il vient et qu'il a envoyé ses « lieutenants, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Bueil et le « comte de Dammartin. » Le 2 octobre il convoque les états du Dauphiné pour le 15 suivant.

Philippe de Bourgogne, en recevant le dauphin, rendait à la maison de France l'honneur qui lui était dû, et au roi un service signalé. Mais Charles VII ne considérait point la chose ainsi. Sans réfléchir à ce qui serait advenu si son fils n'eût été nulle part accueilli, ni à la honte qui pouvait en rejaillir jusqu'à lui, il désirait bien témérairement qu'il ne trouvât aucun refuge. Quand il apprit que le dauphin lui avait échappé il en eut le plus violent dépit. Tout en parlant de sa douceur et de sa tendresse dans ses messages il écrivit de tous côtés de ne pas le recevoir. Dans une lettre qu'il adresse de Châtelard aux magistrats de Tournay il explique

Digitized by Google

« qu'il a fait très-douce et raisonnable réponse aux envoyés de « son fils, désirant le réduire et attraire par bénignité. Il lui a dit « que s'il voulait venir vers lui, comme bon fils doit envers son « père, il était prêt à le recueillir en sa bonne grâce et à lui par- « donner toute déplaisance du temps passé... On a su qu'au « lieu de se réjouir des paroles que de Bernes lui a rapportées, « il a pris la résolution de s'en aller du Dauphiné; chose « étrange et dernière preuve des exhortements et suggestions « de ceux qui le conseillent. Pour qu'il ne puisse pas persé- « vérer dans cette conduite, il prie ses bons et fidèles sujets de « Tournay, dont il a connu le zèle pendant les épreuves passées et « en considération de l'obéissance qu'ils lui doivent, de ne donner, « ni passage, ni aide, ni asile, ni secours à son fils, s'il se pré- « sentait à eux; et même, s'il entreprenait quelque chose, d'em- « ployer toutes leurs forces pour y obvier. »

Voici en quels termes Charles VII convoque les états le 2 octobre : « Puisque notre cher et très-aimé fils s'en est parti du « Dauphiné en bien étrange manière.... sommes délibérés de nous « tirer en la ville de Vienne, et là faire assembler les gens des « trois états dudit pays au 15 du mois d'octobre. » Quand les Dauphinois surent que le roi était à Lyon avec beaucoup de troupes et un grand train d'artillerie, ils députèrent l'évêque de Valence pour lui représenter (1) que tant de troupes inquiéteraient les peuples et irriteraient peut-être les esprits; qu'ils lui sauraient gré de vouloir bien « se contenter d'amener avec lui sa garde ».

Arrivé à Vienne, le roi répéta qu'il venait prendre soin du pays. Il lui fut répondu par les états (2) « que le dauphin y avait laissé « le gouverneur, le conseil, le parlement et généralement tous « les officiers ordinaires qui étaient bien capables d'administrer « le pays et de le garder; que les changements qu'on pourrait « faire aigriraient la province et causeraient plus de dommage « que de profit. » Le roi insista, motivant ses craintes sur les levées d'hommes qui avaient été faites et pouvaient troubler l'ordre. On lui répondit qu'il n'y avait rien à craindre; que tout le monde était soumis. « On le supplia de ne rien changer que le dauphin n'en eût été averti. » Apprenant que Louis avait donné l'ordre de se défendre au besoin, et que Bournazel, Capdorat et Tiersault arrivaient, il entra en colère. On parvint cependant à le calmer; et

(1) Legrand.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

à ses gens d'armes, près d'entrer dans la province, il donna l'ordre de se retirer.

Dans son exil le dauphin n'était point sans nouvelles de ce qui se passait en Dauphiné. Le seigneur de Laval et l'évêque de Valence lui écrivaient le 28 septembre, et la lettre lui fut portée par Étienne Guillon, chargé de lui tout expliquer. Ils se montraient prêt à faire ce qu'il plairait au prince de leur commander pour son bien, son avantage et la conservation de sa seigneurie. Le 22 octobre suivant Guillaume de Meulon envoie de nouveaux détails. « Le roi ne veut nous contraindre, serviteurs ni autres, de faire « serment ni chose qui soit contraire à votre honneur. Il veut « aviser et traiter de votre appointement; il dit qu'il fera plus « pour vous et pour les vôtres que pour gens du royaume... Nous « entretenons et confortons les gentilshommes de votre hôtel et « du pays, et de point en point ferons ce que vous avez écrit, jus- « qu'à la mort et à la vie. »

Charles VII commençait à s'apercevoir qu'il y avait beaucoup de noblesse attachée au gouvernement du dauphin et que son administration était plus parfaite qu'il ne l'avait cru. Cette bonne renommée ne pouvait qu'irriter encore les ennemis du prince à la cour et leur faire redouter son retour. Malgré toutes ses douces paroles, « le roi mit le Dauphiné en sa main (1), le dau- « phin cessa d'en toucher les revenus : et Charles VII mit encore « garnison dans le château de Pipet, tout en déclarant qu'il ne « prétendait à aucun droit sur Vienne. » Par lettres de Saint-Priest, 8 avril 1456, il révoque les aliénations du domaine faites en Dauphiné par le dauphin et donne l'ordre à ses officiers de s'emparer des terres et revenus ainsi cédés.

Le duc de Bourgogne, très-empressé de réconcilier le père avec le fils, envoie au roi en ambassade Jean de Croy, seigneur de Chimay, Simon de Lalain, maître Jean de Clugny et le héraut Toison-d'Or. Ils étaient munis d'instructions très-développées pour amener un rapprochement, et d'une lettre très-humble et très-soumise du dauphin, où ce dernier s'étonne que le maréchal de Lohéac et l'amiral de Bueil se soient vantés d'être venus de Lyon de la part du roi pour avoir sûreté contre ses entreprises. « Mon redouté seigneur, dit-il, ai été et suis bien émerveillé, « comment on peut penser que d'icelui mon pays vous vînt « aucun ennui ou dommage, ni que je voulusse faire chose qui « ne fût bien faite, car je n'en eus oncques le vouloir ni la pensée.

(1) Chorier.

Digitized by Google

« Je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise « d'ainsi le tenir et croire. »

A cette lettre le dauphin en ajouta d'autres pour ceux de son conseil du dauphiné, leur recommandant de joindre leurs sollicitations à celles des ambassadeurs, et même de ne faire nulle résistance au roi. Toutes ces démarches déplaisaient fort à Charles VII, « dont on ne cessait d'aigrir l'esprit ». Le 2 novembre le roi écrit de Vienne au comte de Dammartin; il le charge de prier le duc de Savoie de bien garder le pont de Seyssel, parce qu'on pensait que le bâtard d'Armagnac et le sire de Garguesale devaient rentrer par là dans la province. Il lui mande de nouveau le 3 que l'arrivée de Tiersault et de Capdorat n'a point empêché la soumission des villes. Le sire de Malortie, gouverneur de Quirieu, avait suivi le dauphin; mais son neveu intimidé n'avait fait aucune résistance. Louis de Laval donnait son serment au roi pour rester gouverneur; Gabriel de Bernes ne fut pas plus fidèle. Ces défections apprirent à Louis à connaître les hommes. Elles lui enseignèrent aussi le pardon des méfaits.

Les ambassadeurs de Philippe de Bourgogne trouvèrent le roi à Saint-Symphorien d'Ozon. Le 27 novembre ils eurent enfin audience, et Jean de Clugny porta la parole; il expliqua tout ce qui pouvait être favorable au duc et au dauphin. Il dit en terminant : « Ce que le prince désire le plus vivement c'est de servir le roi « et l'État comme il y est obligé par toutes sortes de devoirs. « Quels reproches n'eût pas mérités le duc de Bourgogne s'il n'eût « accueilli le dauphin ! Il s'est donc conformé à son devoir et aux convenances. » On demanda une copie écrite du discours de Jean de Clugny. La réponse du roi est en tout semblable à celles qu'il a faites aux envoyés précédents. Il n'osa point montrer son mécontentement de la bonne réception que le duc faisait à son fils, mais pendant qu'il faisait attendre les ambassadeurs, il dépêchait en toute hâte des hommes d'armes sur les frontières du nord.

Quand les envoyés de Bourgogne furent de retour à Bruxelles, le dauphin parut satisfait de la réponse qui lui était faite : cependant il expédie de nouveau auprès de son père le sire Jean de Croy et Simon de Lannoy, bailli de Hollande, avec une lettre de sa main et des instructions pacifiques. La mission était délicate : Louis, à qui on retient ses terres et pensions, restera-t-il dépouillé de tout moyen de subsister? En promettant de pardonner, ainsi qu'il le mandait dans sa lettre, et même de rendre de bons offices à ceux qui l'avaient maltraité, il faisait entendre qu'il pensait avoir à se plaindre des favoris et ministres du roi.

Digitized by Google

Nul accord n'était possible. « Ceux qui l'avaient fait sortir de « la cour (1) se croyaient intéressés à l'en tenir éloigné et à le « perdre. »

En février 1459 le duc de Bourgogne envoie les mêmes ambassadeurs. Le roi leur donne audience à Saint-Priest en Dauphiné. Il leur est répondu que Grenoble ayant paru résister, Sa Majesté a été obligée de mettre la province en sa main. Ainsi le dauphin fut réduit à vivre à Genappe d'expédients. Le duc lui donnait 3,000 liv. pour lui et la dauphine qui devait venir le rejoindre, et à peu près autant pour ceux de leur maison. Il n'en fut pas moins obligé d'emprunter et même à de gros intérêts. Il fit venir ses livres du Dauphiné. Le temps qu'il ne consacrait pas à l'étude de l'histoire et à la lecture des ouvrages plus originaux de l'époque, il le donnait à la chasse. Dans ce pays, si favorable à cet exercice, il lui fallait des lévriers ; il en demanda au roi d'Aragon. « Quelque prévention que l'on puisse avoir contre « le dauphin, dit sa chronique (2), on ne peut s'empêcher de « croire que la persécution était grande. Il fallait que les craintes « fussent bien fortes, puisqu'il aimait mieux souffrir et être à « charge au duc de Bourgogne, que de demeurer dans son pays « et à la cour du roi son père, où sa qualité de fils aîné, héri- « tier de la couronne, devait le faire honorer. »

Elles remontent jusqu'au très-injuste mécontentement des princes de la maison d'Orléans-Valois. Mais les autres princes de ce temps ne partageaient point cette opinion ; ils jugeaient le dauphin par ses actes. On ne saurait méconnaître « qu'il avait « un talent remarquable pour l'administration (3) ; il voulait tout « voir et tout diriger ; que sans beaucoup de ressources il arrêta « près de quatre mois le roi sur la frontière de sa province, qui « lui dut plusieurs institutions utiles et de sages règlements. » S'il emprunta, disons aussi qu'il paya ses dettes autrement que Charles VII envers Jacques Cœur et que le roi René aux habitants de Metz.

Il restait encore un pas à faire dans cette grave question, et après quelques hésitations on le franchit. En effet, le 8 avril 1459, le roi, par lettres patentes de Saint-Priest en Forez, déclare révoquer le don du Dauphiné fait à son fils et charge Louis de Laval

(1) Legrand.
(2) Édition de Denis Sauvage de 1528.
(3) Petitot.

Digitized by Google

de gouverner en son nom, ce qu'il accepta. Odet d'Aidie, bailli du Cotentin, est un des signataires de cette lettre.

Or depuis 1343 aucune pareille révocation n'avait été prononcée. Avant l'invasion du roi le conseil delphinal s'était réuni en secret, et tous les conseillers décidèrent que « Charles VII « n'avait dans le Dauphiné ni droit ni autorité soit comme roi, « soit comme père. » On ne croyait point même alors que les conditions de l'acte de cession donnassent aucun titre à cette ingérence (1). Cette opinion devint encore, en 1462, un sujet d'altercation entre les membres des trois états réunis à Grenoble. On y discuta sur la question de savoir si les nobles qui avaient contrevenu à leur serment et empêché qu'il fût alloué aucune subvention au dauphin Louis, « leur vrai et suprême seigneur », devaient être considérés comme félons, et sur beaucoup d'autres points tout aussi graves et délicats.

Cette opinion fut contestée au dehors. Un certain nombre de gentilshommes adhérèrent à l'invasion. Après avoir donné un prétexte à Charles VII, ils lui prêtèrent main forte, ou l'aidèrent de leur coopération pour lever dans la province les subsides ordinaires et extraordinaires. Le roi voulait un acte de complète soumission de la part du Dauphiné; de l'autre côté on reconnaissait toujours le dauphin comme seigneur légitime du pays, et l'on trouvait la formule du serment demandé beaucoup trop tranchée. Les derniers députés de la cour de Bourgogne se virent refuser l'entrée de la province et ils durent attendre à Lyon que les délégués du roi et des états vinssent conférer avec eux dans la chapelle canoniale de Saint-Jean. Le gouverneur s'y rendit comme les autres (2).

Il y eut de longs pourparlers, et des deux côtés bien des relations écrites de ce qui avait été dit et répondu. On finit par convenir d'une formule de serment plus adoucie. Le samedi 10 avril 1457, François Portier, président du conseil delphinal, déclare au roi, à Saint-Symphorien d'Ozon, en présence de tous les grands du pays, « que tous sont prêts à lui faire serment, en « le priant très-humblement de daigner conserver des entrailles « de père envers le dauphin son fils aîné (3), et qu'il plût au roi « de ne rien demander dans le serment qui fût en contradiction

(1) Legrand, t. IX, folio 188.

(2) Pièces de Fontanieu, t. 123-124, année 1457.

(3) *Habere dignetur recommissum in visceribus pietatis præfatum dominum nostrum delphinum.*

Digitized by Google

« avec la fidélité et l'hommage dont ils étaient tenus envers le dauphin (1).

Charles VII accorda ce qui lui était aussi demandé. Tous les notables du pays prêtèrent donc serment, comme garantie de la sécurité personnelle du roi et de la sûreté de ses États. On leva la main en disant : « Je le jure ». Le roi, de son côté, renouvela l'engagement de respecter leurs lois et coutumes. Dans le procès-verbal du serment des états on rappelle l'ordre donné par le dauphin « d'obéir à son père et de ne point lui faire ré-« sistance ».

Voici en quels termes les ambassadeurs du duc de Bourgogne lui rendent compte par écrit, le 14 avril 1456, des conférences de Lyon : « Comme le roi a voulu, en prenant le gouvernement « d'icelui pays, que les forteresses soient ès mains de M. le gou-« verneur, et ledit gouverneur étant venu nous dire qu'il ferait « ce que nous voudrions, nous pensons que le gouvernement du-« dit pays est mieux en ses mains qu'en toute autre : nous con-« seillons donc qu'il en soit ainsi : et en ce faisant nous tenons que « Monseigneur en sera bien content. » Par lettres du 19 avril 1457 ils déclarent que les sûretés qu'ils ont données au nom du dauphin ne s'adressent point à ceux prévenus du crime de lèse-majesté.

Il paraît que le dauphin ne ratifia pas tout ce que les députés avaient promis pour lui. Dans une lettre fort vive du 9 juillet suivant il relève Louis de Laval de son office de gouverneur, lui reprochant, ayant juré de vivre et de mourir à son service, d'avoir manqué à ses promesses. Il ôte même, par lesdites lettres, le titre de maréchal de Dauphiné « à quiconque en serait pourvu ». Six mois après, de Bruges 24 janvier, il nomme à la place de gouverneur son fidèle ami Jean, bâtard d'Armagnac, seigneur de Tournon. Il ne laissait échapper aucune occasion de dire à ses anciens officiers qu'il était toujours leur légitime seigneur. Il ne pouvait être insensible à la rigueur extrême de son père, qui déclarait le 24 mars 1456 « que les nobles qui suivraient le dauphin subi-« raient la confiscation de leurs biens et de leurs personnes ». Plus tard il se réconcilia avec Louis de Laval comme il le fit avec le comte de Dammartin et tant d'autres. Vers la fin de cette année, notamment le 17 décembre 1457, il recevait encore du bâtard de Villars et de plusieurs autres gentilshommes des témoignages de dévoûment et d'amitié. Alors aussi Louis de Laval,

(1) Pièces de Fontanieu.

Digitized by Google

maintenu dans sa charge de gouverneur par le roi, dispensait les gens des châtellenies d'aller au loin chercher des juges. Ainsi, tout en méconnaissant la souveraineté du dauphin, on suivait ses lois.

Charles VII cependant, tout à sa rancune paternelle, ne manquait pas de difficultés au sein même de son royaume. La guerre de Guienne à peine finie et la paix conclue avec le roi d'Aragon, on le voit donner ordre au sénéchal de Toulouse de pourchasser les bandolliers et autres aventuriers, qui désolaient tous ces pays du midi.

Par lettres du 30 janvier 1454, le roi avait mandé à toute la noblesse de se tenir prête à marcher, celle du Languedoc au mois d'août et celle des autres provinces à une époque également déterminée. Alors Charles eut à se plaindre du comte Jean V d'Armagnac pour de graves motifs qui impliquaient un crime d'État. Outre l'affaire de l'archevêché d'Auch, on lui reprochait sa vie de famille et ses relations trop connues avec les Anglais. Le roi fit donc envahir ses États par le comte de Clermont, lieutenant général en Guienne.

Les états s'étant assemblés à Toulouse en 1454, et à Montpellier en 1455, avaient octroyé 116,000 livres et quelques gratifications pour leur ambassade chargée de porter au roi leurs doléances. A cet égard ils se plaignirent des dommages que le séjour de l'armée avait causés aux populations du Languedoc. Ils insistèrent sur les vexations qu'on souffrait de la part des réformateurs, c'est à-dire des commissaires extraordinaires, des généraux des monnaies et des visiteurs des gabelles; enfin ils demandèrent l'adoucissement de certaines impositions foraines et des entraves imposées au commerce. Sur tous ces points la réponse du roi fut satisfaisante : on promit de sa part qu'il ne serait plus envoyé de réformateurs dans le pays, si ce n'est pour la justice. Par lettres patentes du 4 octobre suivant, Charles VII ordonne aux gens d'église et aux communes qui auraient acquis des biens ruraux non nobles d'en payer la taille suivant l'estimation locale, essayant ainsi de suivre dans le royaume la marche financière de son fils dans le Dauphiné.

Les années suivantes, les états de Pézenas et ceux de Carcassonne, présidés par Étienne de Cambray, évêque d'Agde, continuèrent à voter les aides comme par le passé. On constate à la suite de toutes ces convocations annuelles des états du Languedoc, que, malgré les assertions de Daniel et d'autres, « ces assemblées

Digitized by Google

« ne cessèrent de voter les aides ou dons gratuits ni sous ce « règne ni sous aucun autre (1), et que les subsides ne furent « point imposés de la pleine autorité du souverain, sans l'avis des « états ou des notables. »

Les affaires ecclésiastiques ne se réglaient point sans contestation dans le royaume. Même avant la pragmatique les élections qui se faisaient encore étaient souvent contestées ; ainsi, après la mort de Guillaume de Montford, évêque de Saint-Malo, les chanoines de son église ayant élu à sa place Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu (1432), le pape déclara l'élection nulle. Ce fut après comme avant. On voit en 1450, après la mort du chancelier de Bretagne, Jean de l'Épervier, trois élus à la fois au siége de saint-Brieuc, le protonotaire Jean Prégent, Jacques de Pencoët et Jacques de Penhouëdic. En 1450, il se trouvait au Puy un évêque qui refusait de rendre hommage au roi. Fils naturel de Jean I, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, d'abbé d'Avignon qu'il était il fut élu au siége du Puy en 1443, et succéda à Guillaume de Chalençon, fondateur du monastère de Sainte-Colète. Ce refus d'hommage fit du bruit, et il fallut l'intervention des états et des commissaires du roi pour le calmer. A Nîmes ce fut différent. L'évêque Léonard Delphini étant mort en 1438, le chapitre élut Geoffroy Floreau ; mais le pape donna l'évêché en commende d'abord à Guillaume de Champeaux, qui le garda jusqu'en 1441, puis au cardinal d'Estouteville. Lorsqu'en 1450 ce prélat fut promu à l'évêché de Lodève, Geoffroy Floreau obtint du pape sa confirmation, qu'il attendait depuis douze ans. En 1453, l'évêque Geoffroy ayant été envoyé à Chalons-sur-Marne, le chapitre élut au siége vacant de Nîmes, selon le droit que lui donnait la pragmatique (2), Emmanuel Buade. Mais dans le même instant l'évêché fut donné en commende à Alain Coëtivi. Chacun prenant parti pour l'un ou pour l'autre, il en résulta dans le diocèse beaucoup d'agitation. Le cardinal, appuyé par son oncle Tanneguy du Chatel, se maintint par la force. L'élu, aidé du chapitre, voulut résister. On s'anima des deux côtés. En septembre les chanoines s'étant emparés du clocher sonnèrent le tocsin et appelèrent les citoyens aux armes. Il y eut toutefois un apaisement momentané par l'intervention de l'autorité armée.

Le parlement de Toulouse fut saisi de l'affaire ; son arrêt, rendu

(1) Dom Vaissette, t. V, c. XXXV, page 22.
(2) Dom Vaissette.

Digitized by Google

seulement le 3 mars 1445, renvoyait le différend à la décision du métropolitain, l'archevêque de Narbonne. Celui-ci, trois ans plus tard, décidait que les revenus de l'évêché de Nîmes, dont le cardinal voulait jouir, seraient séquestrés. Après tant d'agitations et d'atermoiements, l'affaire ne se termina que par l'élection canonique de Robert de Villequier, moine de Cluny, en 1460.

A Viviers les choses se passèrent de même. A la mort de Guillaume de Poitiers, le 1er août 1454, la majorité des chanoines nomma Pierre Barilliers, conseiller clerc au parlement de Toulouse et prévôt de cette église depuis 1447 (1). On avait surtout considéré le mérite personnel. La minorité, qui avait porté ses voix sur Élie de Pompadour, évêque d'Alais, insista. Le parlement, saisi de cette cause, maintint la majorité dans son droit, issu de la pragmatique; mais le pape Calixte III se prononça en faveur de Mgr Élie en 1455, et le confirma dans la possession du temporel, dont il s'était emparé à force ouverte.

Louis d'Aubusson, successeur d'Élie de Pompadour, ayant passé à l'évêché de Tulle, Charles VII écrivit au pape en vue de faire obtenir le siége d'Alais à Antoine de Combort, frère du bailli de Touraine. Malgré une telle recommandation, l'évêché fut donné à Antoine de Cambray. Ainsi les lettres du roi aussi bien que les élections canoniques n'étaient guère aux yeux du saint-père que l'indication d'une candidature. Ces exemples montrent une fois de plus la confusion des droits spirituels et temporels, et aussi combien la pragmatique rencontrait de difficulté à se faire accepter. De tous ces tiraillements, qui inquiétaient les consciences, le bon ordre avait souvent à souffrir.

Cependant, le dauphin semblait s'habituer dans le Brabant et s'y faisait personnellement considérer. Pendant ces cinq ans de séjour en Bourgogne, une parfaite harmonie régna entre le duc et Louis. Le prince « se conduisait, dit Olivier de la Marche, sur « les conseils de Philippe. Les principaux de ceux qui étaient « autour de lui furent le seigneur de Montauban, Jean, bâtard « d'Armagnac, le seigneur de Craon. Il avait encore de moult « notables jeunes gens, comme les seigneurs de Crussol, de « Villiers, de l'Étang, du Lau, de la Barde, Gaston du Lyon et « moult nobles gens éleus (distingués); car il fut prince et aima « oiseaux et chiens; et même où il savait nobles hommes et de « renommée, il les a hetait au poids de l'or..... Légèrement « attrayait gens et légèrement les reboutait de son service; mais

(1) Dom. Vaissette.

Digitized by Google

« il était large et abandonné (plein d'abandon); et entretenait « par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il se voulait servir. » Telle était la suite du prince, et l'appréciation de ses ennemis. « Il ne recherchait point les gens de bas lieu (1), » mais bien le mérite personnel, car, dit Comines (2), « un saige homme ne « se peut trop acheter..... C'est grande richesse à un prince d'a- « voir un saige homme dans sa compaignie. »

La présence du dauphin donnait de la solennité à toutes les circonstances. En ce même temps Mme de Ravestein ayant accouché d'une fille, on désira qu'il tînt l'enfant sur les fonts baptismaux, et il s'y prêta très-volontiers. Peu de jours après, le 17 février, la comtesse de Charollais accoucha aussi d'une fille. Le comte alla à Genappe prier le dauphin d'être son compère et de tenir encore cette enfant, « ce qu'il accorda bénignement, dit Olivier : « il retourna à Bruxelles, et furent les choses préparées pour le « baptisement de Mademoiselle de Bourgogne, lequel fut moult « solennel de prélats, de noblesse et de luminaire. » Le duc était absent. « On regardait comme un grand honneur que le dauphin « eût adextré l'enfant, porté par sa grand' mère (3). » Ainsi Louis était à la droite et soutenait la tête de l'enfant. Le fils du duc de Gueldres marchait devant, portant (4) un bassin de vermeil; Adolphe de Clèves venait après, tenant une coupe d'or; le comte d'Étampes, avec un cierge bénit, précédait le dauphin et la duchesse. L'enfant s'appela *Marie*, en considération de la reine Marie d'Anjou, mère du prince. C'était encore un pieux souvenir.

A peu de jours de là, Louis eut une plus notable occasion de témoigner sa sympathie et son zèle pour la maison de Bourgogne. Dans cette famille aussi existait des germes de discorde. Le comte de Charollais voyait de mauvais œil la confiance que son père témoignait aux Croy, ses parents et alliés. Alors, selon Olivier de la Marche, il y eut entre ceux-ci et le comte « soupçon de dis- « sidence à cause de certains meubles de Mme de Bethune, « tante de Mme de Croy. Le seigneur de Croy les avait pris et le « comte Charles affirmait que son père lui avait donné l'héritage « de ladite dame. » Ainsi, c'est une querelle d'intérêt, qu'il eût été cependant fort aisé d'éclaircir. En pareil cas la mésintelligence éclate à la moindre contradiction. On ajoute que « le seigneur de

(1) Reiffenberg.
(2) L. II, chap. Ier.
(3) Reiffenberg.
(4) Legrand.

Digitized by Google

« Croy avait fait venir le maréchal de Bourgogne, homme actif « et vindicatif, et qu'il haïssait Raolin à l'occasion de la mort du « seigneur de Pesme, que le chancelier de Bourgogne avait fait « mourir par justice. Ainsi, aimés du duc, ceux de la maison de « Croy faisaient leur faict à part, » tandis que le chancelier se disait serviteur du comte. La cour était donc partagée entre le parti du père et celui du fils.

Les deux premiers chambellans, « les sires d'Aussi et de For- « melles », s'étant absentés pour affaires, le duc voulut que Philippe de Croy, fils du sire Jean de Croy, fût de service comme troisième chambellan; le comte de Charollais voulait que ce fût Antoine Raolin, seigneur d'Emeries, qui avait épousé la sœur de Mme d'Étampes. Ainsi le jour de Saint-Georges, 23 avril, quand le comte Charles apporta au duc dans son oratoire l'ordre de service à signer, Philippe de Bourgogne, y voyant le sire d'Emeries, le jeta au feu, et dit avec colère à son fils « d'aller chercher d'au- « tres ordonnances. » Alors le comte sortit et la duchesse le suivit. Isabelle craignait qu'il n'arrivât quelque accident, tant les emportements de son époux étaient violents. Ce fut donc la cause d'un très-vif débat. Le duc, se voyant seul de son parti, monta à cheval, erra jusqu'au soir comme un homme troublé dans la campagne, et passa la nuit « chez un sien veneur, » tandis que le comte s'en était allé jusqu'à Termonde.

Le dauphin, témoin et affligé de cette scène, entreprit de réconcilier le père avec le fils. Il fit entendre des deux côtés le langage de la raison et conseilla la douceur. « Plusieurs fois, dit « le baron de Reiffenberg, il envoya à Termonde le sire de Ra- « vestein et le héraut dit *Toison-d'Or*, Jean Lefèvre de Saint- « Remy, dont on a des mémoires, pour engager Charles à un « rapprochement. Le fils revint donc à Bruxelles trouver son « père. » Il se montra prêt à être fils humble et obéissant; le père exigea seulement qu'il éloignât de sa maison Guillaume de Bitche et Guyot d'Usie, dont il croyait avoir à se plaindre. Le comte leur fit beaucoup de bien dans leur exil. Le premier, « homme « saige et subtil », s'en alla à Soissons; il eut des relations avec Paris, et parvint même à être si bien informé, qu'il ne se passait et ne se décidait rien dans les secrets conseils du roi qu'il ne le sût et n'en avertît promptement le comte et le dauphin. Le second se retira chez lui en Bourgogne, et le roi le retint ensuite dans son hôtel. « Ainsi, dit Olivier de la Marche (1), par le moyen de M. le « dauphin furent les choses apaisées. »

(1) P. 217.

Digitized by Google

Si des regards scrutateurs suivaient partout le roi, on sait (1) que, même parmi les secrétaires du dauphin, Charles avait également des affidés lui rapportant fidèlement des nouvelles de son fils et de ce qui se passait dans son intimité. Le roi par ce moyen fut assuré que le comte de Dammartin n'avait point écrit au dauphin, comme il le soupçonnait. D'ailleurs, fort souvent il circulait de faux bruits dont on était fort alarmé; résultat inévitable de ces querelles de famille.

Les vivacités du duc, fréquentes il est vrai, témoignaient cependant d'un caractère généreux. On sait que le dauphin aimait singulièrement à chasser, et Genappe, à cinq lieues de Bruxelles, était un rendez-vous de chasse délicieux. Il y faisait donc, avec le comte de Charollais, de fréquentes parties. Il advint un jour que les chasseurs, emportés par l'ardeur de leur poursuite, se perdirent de vue, et le comte revint à Bruxelles sans le dauphin. Alors grande inquiétude à la cour. Le duc, très-ému, fit à son fils une obligation de retourner à la recherche de son compagnon, quoique ce fût la nuit noire; lui enjoignant de le ramener avec lui. Le dauphin, qui s'était égaré, revint le lendemain. Une assez grande cordialité continuait à régner entre le comte et le dauphin. Cela n'empêchait pas d'ailleurs que Louis ne laissât apercevoir son inclination personnelle pour les sires de Croy, qui avaient contre eux la maison de Luxembourg et le comte Charles.

Il arrivait que le dauphin, dans ses excursions de chasse et dans ses promenades, visitait volontiers les paysans du voisinage. Il causait avec eux, ne fût-ce que de la pluie et du beau temps, mais le plus souvent de leurs intérêts de famille. Il savait parfaitement juger son monde, et une piquante repartie lui indiquait vite un homme d'esprit, même sous la bure. Il vit donc plusieurs fois un cultivateur du pays, nommé Conon; il s'assit même à sa table et y mangea de délicieux navets, dont il sut fort bien se souvenir quand il fut roi. La chasse était d'ailleurs son passe-temps de prédilection, et le sénéchal de Normandie nous a conservé dans son livre de chasse les noms qu'il donnait à ses chiens.

Cependant la dauphine Charlotte approchait de ses dix-huit ans. On pensait avec raison que s'il avait sa maison complète la considération du dauphin en serait augmentée. Dès que la dauphine fut réclamée à son père elle partit aussitôt, et elle arriva en Flandre le 10 juillet. La vie de famille devenait pour le prince un adoucissement à son exil, volontaire il est vrai, mais indispensable. De

(1) Chron. martinienne, folio 289.

Digitized by Google

là résultaient des frais nouveaux et une certaine détresse. Aussi, ayant essuyé un refus du duc de Bretagne, à qui il avait demandé 4,000 écus d'or à emprunter, il engagea pour 800 écus à Angelo Tagny une pièce de drap d'or de 37 aunes 1/2 qu'il avait. Il pria même ensuite Arnolphin de Bruges de la retirer, afin de pouvoir la vendre ce qu'elle valait et en payer les Écossais, promettant de rembourser cette somme dans six mois. Plus tard il emprunta encore trente écus à Jacques de Sassenage pour avoir un cheval moreau à offrir à Henri Guérin, et pour cette dette il s'engagea par écrit le 3 septembre 1459. Le surcroît de dépense pour le jeune ménage étant évident, le duc y pourvut en élevant la pension du dauphin de 3,000 florins à 4,500.

Ce ne fut pas la seule gracieuseté de Philippe de Bourgogne. Ayant à faire un voyage dans l'intérieur de ses États de Flandre, il offrit au dauphin de l'accompagner. Visiter alors les villes les plus manufacturières de l'Europe, étudier les causes de leur richesse et de leur prospérité, c'était l'excursion la plus utile que le futur roi de France pût faire et la plus conforme à ses goûts; aussi accepta-t-il l'offre et sut-il en profiter. Ils partirent donc « tost après Pâques », dit la chronique. Ils passèrent par Oudenarde et Courtray, allèrent à Bruges, et partout ils reçurent un magnifique accueil. Le duc semblait heureux de faire ainsi les honneurs de ses États à l'aîné de sa maison. Bruges était le principal entrepôt du commerce de la Hanse germanique, elle était pour le nord ce que Venise avait été pour le sud, et tendait même à la supplanter. Louis fut frappé des airs de vie et de prospérité qu'il y observa. La joie de cette industrieuse population l'intéressa au plus haut degré. Déjà en Languedoc et en Dauphiné il avait protégé l'industrie : il se promit de faire plus tard bien davantage. Peut-être le dauphin alla-t-il d'autres fois à Bruges, car ses lettres du 24 janvier de cette même année, portant nomination du bâtard d'Armagnac, sont datées de cette ville.

De retour de ce voyage il reçut à Namur son épouse, Charlotte de Savoie, qui y arrivait sous l'escorte du sire de Montaigu. Après une cérémonie confirmative du mariage, il la conduisit à Genappe. Peu après le duc fit don à la dauphine de 1,000 écus d'or.

Cette petite cour de Genappe avait une physionomie toute particulière. « Là, dit Brantôme, parmi les seigneurs ou domestiques « que le duc mettait à la disposition du dauphin pour le servir, « rencontrait-il un homme de quelque capacité, il s'empressait de « le gagner par des promesses ou par de l'or. » C'est ainsi que, selon Comines, il manquait souvent d'argent. On devisait parfois

Digitized by Google

de lévriers et de chasses dans la forêt voisine; mais les lettres y trouvaient leur place, et Louis la faisait aussi large que possible. On le sait, il avait appris dans sa jeunesse au delà même de ce qui s'enseignait ordinairement aux princes; depuis il s'était formé lui-même avec les ressources qui se trouvaient à sa portée. Sans négliger le cheval ni le maniement des armes, il avait toujours montré sa prédilection pour les exercices de l'intelligence. Pendant que les autres princes songeaient exclusivement à briller dans les tournois, lui, sans être au-dessous d'eux sur ce point, s'appliquait par l'étude à fortifier son esprit de connaissances nouvelles. Aussi le voyait-on rechercher les livres, et attirer auprès de lui les savants et les hommes qui passaient pour instruits.

Dans le Dauphiné il était voisin de Genève et d'Orange, où l'empereur Charles IV et le prince Raymond V avaient fondé des universités. Près d'Avignon, de la Provence et du Languedoc, où florissaient alors les troubadours qui professaient *la science gaie*, il était comme aux portes de l'Italie, remplie de la gloire du Dante, de Boccace et de Pétrarque; du Dante surtout, qui, par ses immortelles œuvres, avait dès le XIIIe siècle formé sa langue maternelle, alors que notre idiome, hésitant en sa marche, devait être encore dans l'enfance deux cents ans plus tard.

Dans cette belle patrie, où il savait se ménager des alliances, florissaient toutes ces écoles rendues célèbres par des hommes tels que Boccace, Jean de Ravenne, Emmanuel Chrysoloras d'Athènes, Gasparini de Bergame, le Pogge de Florence, Guarino de Vérone, Laurent de Valla de Plaisance, et autres maîtres d'une grande distinction. Le récent enseignement du grec répandu par les érudits, obligés de fuir Constantinople et la barbarie musulmane, les inventions de la lunette et de la boussole, et même la découverte des caractères mobiles dont on parlait déjà, excitèrent sa curiosité. Jusqu'à lui, arrivait la réputation des hommes qui confirmaient chaque jour, par le progrès des sciences, le développement des connaissances humaines; et afin de mettre à sa portée ces lumières, qui lui semblaient divines, il n'était point de sacrifice qu'il ne fît pour se procurer les précieux manuscrits où elles se cachaient aux yeux du vulgaire.

Ainsi, à Genappe, les principales distractions du dauphin étaient d'un caractère à la fois politique et littéraire. Il y avait à Louvain une université fondée depuis une trentaine d'années; il s'y fit inscrire comme membre associé. C'est là, dit-on, qu'il connut un savant nommé Vasselus Gansfortius. Plus tard il l'appela à Paris. Sur son conseil il introduisit plusieurs améliorations dans l'univer-

Digitized by Google

sité; et il le consulta, pensa-t-on, pour la rédaction de son édit contre les nominaux. En son palais il institua une petite académie où, de temps à autre, ses amis et les hommes de lettres qu'il pouvait voir se réunissaient et s'obligeaient de lire, chacun à leur tour, des historiettes amusantes de leur façon. Ces contes étaient le plus souvent burlesques, selon le goût du temps. Boccace jouissait d'une grande vogue; on s'étudiait à l'imiter. Ces compositions, où la morale ne gagnait guère, étaient cependant fort utiles au progrès de la langue française, comme furent ensuite les contes de la reine de Navarre.

Ces petites pièces nullement faites pour être publiées ne le furent en effet pour la première fois qu'après la mort de Louis XI, en 1486. Par allusion au *Décaméron* du poëte italien, on les nomma les *Cent nouvelles nouvelles*. Elles furent collationnées selon les uns par Antoine de Croy, selon d'autres, et plus vraisemblablement, par Antoine de la Salle, auteur du *petit Jehan de Saintré* et des *Quinze joies du mariage*. Celui-ci, secrétaire de Louis III, comte d'Anjou, puis chargé de l'éducation du roi René, fut ensuite, dit-on, présenté au duc Philippe le Bon par le comte de de Saint-Pol. Il est certain, du moins, qu'entre les *Quinze joies du mariage*, la *Dame des belles cousines* ou *Jehan de Saintré* et d'autre part les *Cent nouvelles nouvelles*, il y a un air de parenté qui a déterminé l'opinion des critiques.

On ne peut s'empêcher de remarquer que dans ces histoires la plaisanterie est souvent poussée beaucoup trop loin, que le récit en est trop libre, et qu'elles sont même parfois échevelées. Cette licence de la forme étonnera moins si l'on réfléchit qu'on raffolait alors de ces sortes de joyeusetés. Même un demi-siècle plus tard, Marguerite de Valois, si connue par sa politesse et son dévouement pour son frère François Ier, a écrit du même ton. Elle a laissé « une réputation d'esprit (1) qui est un retentissement de « l'opinion de ses contemporains, plutôt que le résultat de la pu- « blication infidèle de ses contes. »

Dès quinze ans elle fut, dit-on, une personne accomplie. Elle brilla à la cour de Charles-Quint par son savoir, son esprit et sa vertu. L'Arioste de Roggia excita sa verve et lui servit de modèle. En réalité, le style de l'*Heptaméron* ou des *Contes de la reine de Navarre* ne s'éloigne point de ce qu'il y avait de plus poli à la cour de France. Cette princesse a aussi fait *le Miroir de l'âme pécheresse*. C'est un curieux développement de cette pensée du

(1) M. Genin.

Digitized by Google

psalmiste : « Mon Dieu, créez en moi un cœur pur ! » Il est donc bien évident que le mélange des idées satiriques et mondaines avec des pensées ascétiques était alors une mode léguée par les écrivains du midi. Entre les *Nouvelles nouvelles* et les *Contes*, il y a cette différence que celles-là sont sans corrélation entre elles, et que ceux-ci au contraire se rattachent les uns aux autres.

Les *Nouvelles* de Genappe ont diverses provenances : la plupart sont originales et contemporaines, cachant par l'allégorie les noms propres que tout le monde connaissait; beaucoup dérivent des fabliaux de Boccace; plusieurs sont dues aux facéties du Pogge. Notre langue trouvait toujours profit à côtoyer l'italien, formé sur le patron de Virgile, de Sénèque et de Lucain. Ce qui domine dans ces amusements, qu'on voudrait un peu moins grivois, c'est la bonne humeur et une verve satirique qui ne tarit pas. Les hardiesses dont nous sommes étonnés ne choquaient personne. Les *Nouvelles* paraissent avoir eu trente-cinq auteurs; de leur nombre fut le duc Philippe le Bon pour trois récits; le dauphin pour sept, peut-être pour onze; Philippe Pot, seigneur de Nolay, pour douze. On remarque encore les sires de Saint-Pol, de Conversan, de Créqui, de Fiennes, de Fouquerolles, du Lau, de Rothelin, Hervé de Mériadec, de Lannoy, de Poncelet, de Saint-Yon, et autres. Faites sur le type que nous avons défini, les *Nouvelles* devaient à leur tour servir de modèle, et parmi ceux qui puisèrent à cette source pour inventer de plaisants récits, nous citerons notre piquant Rabelais et notre inimitable fabuliste La Fontaine.

On a remarqué que, par suite de ses exercices littéraires, Louis avait acquis une élégance d'expression qu'on ne connaissait à aucun de ses contemporains. Brantôme convient qu'il dictait lui-même toutes ses lettres, et que, habitué à se servir du premier clerc de notaire qu'il rencontrait, il n'emmenait point de secrétaire avec lui.

C'est vers ce temps que par l'entremise de Jean Briçonnet de Tours, la famille de Jacques Cœur recueillit quelques épaves de la fortune de son chef. Alors aussi deux des juges de ce malheureux procès, le chambellan Guillaume Gouffier et Otton Castellani, furent à leur tour arrêtés, et sous la prévention de magie et de fraude traînés en prison et condamnés. Otton, dès 1446, avait été trésorier du Languedoc; successeur de Jacques Cœur, « il fut « aussi coupable que Jacques avait été innocent (1) ». Cependant le roi lui fit grâce.

(1) Fontanieu.

Digitized by Google

Dans le mois d'août 1458, le sire de Brezé, sénéchal de Poitou, qui était parti de Honfleur avec trois gros vaisseaux et quelques milliers d'hommes, accompagné de Robert Floquet, bailli d'Évreux, de Thibault de Termes, bailli de Chartres, du seigneur de Chevreuse, de Guillaume Cousinot et de plusieurs autres, fit une descente en Angleterre. Il prit et pilla Sandwich, et en revint, non sans peine, avec beaucoup de butin. C'était à la fois un secours porté à Marguerite et une revanche de l'expédition de Gascogne.

En Bretagne, Pierre II étant mort le 21 septembre, le comte de Richemont, son oncle, qui lui succéda, fut à la fois connétable et duc. Le 14 octobre 1458 Artur III vint à Vendôme rendre hommage au roi, et en même temps intercéda en faveur de son neveu, le duc d'Alençon, qu'on y jugeait. On raconte qu'il faisait porter devant lui l'épée de Bretagne et celle de France ; c'est un des beaux caractères de cette époque.

L'Allemagne payait son tribut à ces temps de cruelles rivalités. Le roi de Hongrie Ladislas IV ayant péri à Varna en 1444 en combattant les infidèles, et son fils Ladislas V étant un enfant de quatre ans, les Hongrois proclamèrent régent Jean Huniade, vaivode de Transilvanie. Huniade força d'abord l'empereur Frédéric III à rendre aux Hongrois la couronne de Saint-Étienne, et il continua à faire la guerre aux Turcs. En 1453 Ladislas V, âgé de treize ans, arrive à Bude accompagné d'Ulric, comte de Cilléi, son oncle; le comte s'empare des affaires et affaiblit autant qu'il peut le crédit du régent. Cette disgrâce ne fit que rehausser le mérite de ce grand homme. En 1456 il vole au secours de Belgrade, que Malhomet II assiégeait avec 150,000 hommes; il le force à lever le siége et meurt deux mois après, le 10 septembre, laissant deux fils, Ladislas et Mathias Corvin. L'aîné, Ladislas, supposant au comte Ulric de mauvais desseins contre lui, l'assassine à Albe-Royale, le 11 novembre suivant, tandis que le roi entendait la messe. Ladislas V dissimule ; il comble de caresses les deux frères Corvin et jure qu'il ne vengera point ce meurtre. Ils vont donc ensemble à Bude. A peine y sont-ils arrivés que les deux frères sont arrêtés avec leurs amis ; et trois jours après, le 10 mars, Ladislas est décapité sur la place publique. Pour l'exécution il fallut, dit-on, s'y prendre à plusieurs fois. Toute la Hongrie s'indigna de tant de barbarie, et Ladislas le posthume fut regardé comme un tyran. Son ambassade à la cour de France, venant à Tours offrir le Luxembourg à la princesse Madeleine de France, sa fiancée, était splendide et se composait, dit-on, de six à sept cents chevaux. Il sortait lui-même de son royaume pour venir l'épouser,

Digitized by Google

quand il mourut subitement, à Prague, le 23 novembre 1457, non sans soupçon de poison. Ce fut un grave mécompte pour la cour de France.

Podiebrad gouverna alors comme administrateur, et au mois de mai de l'année suivante il se fit élire et couronner roi de Bohême. Mathias Corvin, second fils de Huniade, auquel il rendit la liberté, alla régner en Hongrie en 1458 et mourut en 1490.

En de telles circonstances, le roi s'était d'abord fait médiateur ou juge du différend qui s'élevait, touchant l'héritage de l'ancienne maison de Luxembourg, entre le roi de Bohême et le duc de Bourgogne; nouveau sujet de discussion entre ces deux princes. Le roi, sans approfondir la question, prit sous sa protection Thionville, qui avait appartenu au roi de Bohême, ainsi que tout le pays de Luxembourg; et il fit signifier la chose au duc par sire Renard, son écuyer. L'offre de ce pays à la France inquiétait naturellement Philippe de Bourgogne, car en supposant une rupture, on pouvait, avec l'aide des Liégeois, l'attaquer de ce côté tandis que de l'autre on reprendrait la Picardie. Aussi, par le même écuyer, le duc répondit, le 1er février, qu'il s'étonnait de cette mesure; que Sa Majesté ne devait pas ignorer ses droits sur le duché de Luxembourg, et qu'il enverrait quelqu'un pour les soutenir. En effet, le 5 du même mois, il fit partir Jean de Croy, seigneur de Chimay; Simon de Lalain, seigneur de Montigny, et Jean de Clugny, maître des requêtes de son hôtel, avec des lettres pour le roi et les membres de son conseil. Le dauphin ne laissa pas échapper l'occasion d'écrire aussi à son père et de lui envoyer ses assurances de soumission.

Ces affaires d'Allemagne étaient, d'ailleurs, fort agitées et très-obscures. Souvent le crime s'y mêlait à la superstition et à l'avidité. L'empereur Frédéric III, Albert et Sigismond d'Autriche s'accordaient peu sur l'héritage de Ladislas V; et pendant leurs débats Mahomet II avançait ses conquêtes. Les députés de Charles VII ne purent rien, si ce n'est de mettre d'accord Albert et Sigismond au sujet du Brisgaw. Ils n'eurent point à se louer de Frédéric III, qu'ils dépeignent comme un prince lâche, hypocrite et reconnu indigne de son rang.

En France le procès du duc d'Alençon, officiellement annoncé, devait s'ouvrir le 15 juin à Montargis. La cour fut transférée à Vendôme comme point plus central et plus rapproché d'Alençon. Les griefs étaient nombreux. On l'accusait d'avoir noué une intrigue avec le roi d'Angleterre; il s'en était ouvert à son chapelain, que Fontanieu nomme Gilet. Le chapelain ne consentit point à se

Digitized by Google

charger du message; mais il indiqua pour cet office un pauvre homme nommé Pierre Fortier; celui-ci au lieu d'aller à Londres porta la lettre à Charles VII, alors dans le Bourbonnais. Il s'y agissait d'un projet d'invasion. On conçoit dès lors que le comte de Dunois et le sénéchal de Brezé furent chargés d'aller arrêter le duc à Paris et un notable procès s'ensuivit. Outre ce grief, on disait tout bas que Jean d'Alençon, qui avait épousé une princesse d'Orléans, tenait une cour magnifique, à effacer même celle du roi; et que cette sorte de rivalité avait excité la jalousie de Charles VII. Toujours est-il que ce prince était loin d'avoir la fixité et l'élévation de caractère du comte d'Eu, qui fut un de ses juges avec le comte de Foix, récemment promu à la pairie. Plus tard même il se montra peu reconnaissant envers Louis XI, son filleul.

Le duc de Bourgogne s'excusa de venir en personne à Vendôme, et allégua des raisons fondées sur le traité d'Arras. Toutefois à cette occasion, et même pour d'autres affaires, il envoya le 2 juin une ambassade au roi composée des sires Jean de Croy, Simon de Lalain, maître Jean l'Orfèvre et Toison-d'Or.

Au lit de justice de Vendôme rien ne fut plus remarquable que le plaidoyer de Jean l'Orfèvre, au nom du duc Philippe, en faveur du duc d'Alençon. Il cita les exploits, les actes de dévouement de cette noble famille depuis un siècle. L'accusé, en effet, n'avait-il pas eu son bisaïeul tué à Crécy, son aïeul otage en Angleterre pour le roi Jean, son père tué à Azincourt? Lui-même ne fut-il pas trouvé parmi les morts à Verneuil? n'a-t-il pas sacrifié son héritage pour se racheter? Quel service ne peut-on pas attendre de ses enfants! D'ailleurs l'accusation porte plus sur des projets non encore suivis d'effets que sur des actes : la conclusion incline donc à la clémence. Maître Richard Olivier de Longueil soutint l'accusation. L'arrêt fut rendu le 20 octobre : le duc est condamné à mort, comme convaincu d'alliance avec les Anglais. Il fut dit en même temps que l'exécution serait différée ; que le roi prendrait conseil des seigneurs et des magistrats ; qu'il ferait en sorte de contenter tout le monde, et que les biens du duc seraient laissés à ses enfants.

Comme le dauphin avait été compromis dans l'acte d'accusation, on ajouta qu'il n'y avait nullement lieu de l'inculper, non plus que Jean, bâtard d'Armagnac, les lettres sur lesquelles on se fondait ayant été reconnues pour apocryphes. Cependant, dès que Louis apprit qu'il était soupçonné, il écrivit au chancelier, aux membres du conseil et aussi peu après au comte d'Eu. Il se fit même recommander à son oncle, le comte du Maine, par Geoffroy Le-

Digitized by Google

vrault, avec prière de parler pour lui. Le roi, informé de ces démarches, fit répondre par Cousinot « que si le dauphin avait « besoin de quelque chose, il pouvait s'adresser directement à « lui. » Louis n'hésite pas; il remercie humblement son père de ce qu'il lui a fait dire par Geoffroy Levrault en présence de son oncle le comte du Maine. Il lui envoie donc Houaste, son homme de confiance, « le suppliant qu'il lui plaise l'ouïr et même ajouter foi « à ce qu'il lui dira de sa part, comme s'il lui parlait lui-même ». De plus il fait part à son père de la grossesse de la dauphine et quelque temps après confirme cette nouvelle par une seconde lettre. Il ne paraît pas avoir été répondu à ces ouvertures (1).

Alors montait sur le trône pontifical, sous le nom de Pie II, Enéas Silvius Picolomini; homme habile, profond politique et surtout grand ami du duc Philippe. Mais, malgré la déférence qu'il avait témoignée pour la France pendant le concile de Bâle, sa nouvelle position lui imposait d'autres devoirs, ainsi qu'il l'indique dans sa bulle de 1463 à l'université de Cologne. Il ne devait pas plus favoriser Charles VII dans l'interprétation du traité d'Arras que seconder les vues de la maison d'Anjou contre la maison d'Aragon pour la royauté de Naples. Dans le commun malheur de la chrétienté, les ambassades de France et de Bourgogne portèrent à la chaire de saint Pierre leurs félicitations et l'expression de leur dévouement; mais celle-ci, conduite par le duc de Clèves, parut penser surtout à mettre la couronne royale sur la tête de Philippe; et celle-là semblait un peu trop préoccupée des prétentions de René d'Anjou en Italie.

Le duc de Bourgogne tâchait cependant de se concilier la bonne volonté du roi; il lui écrivit, le 29 décembre, de la Haye, lui mandant que puisque Sa Majesté désirait que Jean de Bourbon, évêque du Puy, fût pourvu de l'abbaye de Cluny, non-seulement il se désistait de la poursuite de ce bénéfice, mais qu'il écrirait pour celui-ci au saint-père, comme il venait de le faire auprès du prieur et des religieux de cette abbaye. Cette satisfaction ne pouvait balancer les autres griefs. Les conflits pour cause d'appel devant le parlement étaient fréquents. On cite pour exemple un nommé Guillaume Dubuisson, vassal du sire de Thil (2), seigneur de la châtellenie de Cassel, qui avait tué un homme et pour cela fut arrêté. Il y eut d'abord conflit entre le bailli et le seigneur. Celui-ci, d'accord, dit-on, avec le duc, favorisa l'évasion du cou-

(1) 13 décembre 1458.
(2) Barante, t. VIII.

Digitized by Google

pable. Le parlement voulut se faire juge du conflit entre les deux autorités; il prononça contre eux jusqu'à quatre défauts; puis il envoie pour poursuivre en mai 1458 le conseiller Jean Beson. Ayant cassé le bailli avec amende et ordre de sortir des terres du roi, il expédie avec une lettre vers le duc le conseiller du Bouchet. Celui-ci part le 3 février 1459 avec l'agrément du roi, accompagné du maréchal de Lohéac et de quelques officiers. Arrivé le 9 à Bruxelles, il est présenté le lendemain au duc par l'évêque de Toul, et il explique l'objet de sa mission. Le duc en parlera à son conseil; mais il fait d'abord entendre au conseiller que le pays de Cassel appartenait à la duchesse et non à lui; puis on le remit de jour en jour jusqu'au 24. Comme il se montrait peu satisfait, on lui insinua « que le duc lui-même n'était guère content « de la cour, qui attirait à elle toutes les affaires; qu'on savait « très-bien les mauvais propos qui se tenaient auprès du roi de « France sur la maison de Bourgogne; que si Sa Majesté se fâ- « chait pour cela ou parce qu'on donnait asile au dauphin, on « saurait trouver des troupes, des armes et de l'argent. »

A cela, du Bouchet repartit assez fièrement « que le parlement « usait de ses droits; qu'au lieu de s'en plaindre on l'en devait re- « mercier : qu'au fait il n'y avait nulle justice en Flandre; que « les juges, à l'exemple de leur duc, mariaient les filles par force « et donnaient leur appui à des causes insoutenables. » Ainsi pendant plusieurs jours le conseiller fut ballotté par l'évêque de Tournay entre les sires de Croy, de Créqui et autres personnages. On conclut que Jean Dubois ne serait plus bailli de Cassel, qu'il ne demeurerait plus dans les terres du duc, qui relevaient de la France, et que le roi mettrait en liberté les filles de Dubuisson, lequel était mort à Paris pendant la grande mortalité de cette année.

Tout en ayant l'air de réserver l'autorité du parlement, le duc avait, depuis deux ans, institué un *conseil privé*, auquel on pouvait interjeter appel. C'était un moyen de se passer facilement du parlement. Cette race allemande, plus amie de la coutume que du droit écrit, avait peu de goût pour ces lointains appels au parlement de Paris. A leurs yeux, « les Welches ou gens du midi (1), étaient paperassiers, chicaneurs, méfiants. » Sur ce point le duc Philippe pensait comme eux, ce qui devait parfois mettre le dauphin dans une situation embarrassante. « Il était justement « l'homme qui pouvait le mieux voir ce qu'il y avait de faible (2)

(1) Michelet, t. V.
(2) Ibid., p. 398.

Digitized by Google

« dans le brillant échafaudage de la maison de Bourgogne. » Il sut garder prudemment le silence, se rendant utile à ses hôtes et adoucissant autant que possible ses relations avec son père.

Voyant les insistances du roi à l'égard du Luxembourg et des appels au parlement, les reproches plus ou moins directs touchant le traité d'Arras et des préparatifs de guerre menaçants, le duc Philippe envoya au roi le seigneur de Chimay, Jean de Croy, sire Jean de Hollande et Toison-d'Or, avec ordre de se plaindre de plusieurs infractions à la paix d'Arras. Pendant ce temps, pressentant ce qui lui serait répondu, il écrivait au chancelier de Bourgogne, Nicolas Raolin, d'aller à Dijon, d'y prendre en la chambre des comptes le texte même du traité et des modifications qui y furent faites lors du mariage de feu madame Catherine de France; d'y ajouter ses propres réflexions, les mémoires qui s'y rapportent et enfin les réponses qui pouvaient être faites aux prétentions du roi. Muni de cet arsenal diplomatique, il serait prêt au besoin, à soumettre cette affaire, suivant les articles mêmes du traité, au concile de Mantoue par la bouche de ses députés; concile où le premier coup devait être porté à la pragmatique sanction.

Charles VII ne laissa pas échapper l'occasion de traiter les ambassadeurs du duc, comme il l'avait fait du conseiller du Bouchet en Flandre. On leur répondit que le duc se prévalait beaucoup trop de cette paix d'Arras; qu'il la violait lui-même tous les jours; que depuis 1435 il y avait été fait bien des changements; on rappela, entre autres choses, que les officiers du parlement qui allaient dans les États du duc pour l'exécution des arrêts de cette cour, n'avaient guère à s'applaudir de cette mission : enfin que le duc, sans en faire part au roi, venait de conclure une trêve avec les Anglais, nos anciens ennemis.

Ainsi les dissidences étaient graves : quelquefois même on en vint aux voies de fait, comme il arriva (1) pour l'affaire du sire d'Ailli, vidame d'Amiens. Un heureux événement calma tout. Le 27 juillet, la dauphine accoucha d'un fils à Namur. Le dauphin en fit part immédiatement à son père par une lettre très-respectueuse et pleine de convenance, datée de Notre-Dame de Halle. Il eut soin d'écrire aussi aux évêques, aux grands corps du royaume, même aux magistrats de Paris et de plusieurs grandes villes. La réponse du roi, datée de Compiègne, 7 août 1459, et contresignée Reilhac, est ainsi conçue : « Très-cher et « très-amé fils, nous avons reçu les lettres qu'écrites vous avez,

(1) Barante, t. VIII, p. 206.

Digitized by Google

« faisant mention que le 27e jour de juillet dernièrement passé, « notre très-chère et très-amée fille la dauphine fut délivrée « d'un beau fils, de laquelle chose nous avons été et sommes bien « joyeux. Et nous semble bien que, d'autant que Dieu notre créa- « teur vous donne plus de grâces, d'autant vous le devez plus « louer et mercier et garder de le courroucer, et en toutes choses « accomplir ses commandements. »

Le roi ordonna des prières publiques. Les corps de l'État qui attendaient quelque communication officielle pour se guider dans la réponse qu'ils devaient faire, n'en reçurent point. Le duc témoigna sa joie en cette circonstance, fit chanter un *Te Deum*, et ordonna quelques fêtes. Il fut parrain et madame de Ravestein marraine. Il rapporta lui-même des fonts l'enfant sur ses bras; et pour cadeau à la jeune mère, il lui donna une vaisselle d'or et d'argent et quelques belles étoffes. « Devenu père et comblé de « marques de bonté (1), le dauphin se laissa aller à l'attendrisse- « ment : il témoigna si vivement au duc sa reconnaissance, que « les yeux des courtisans se trouvèrent humides. L'étiquette n'eut « pas le pouvoir d'empêcher les larmes de couler. » L'enfant s'appela *Joachim;* sa nourrice fut une dame Anne de Boille. Malheureusement, il mourut peu de mois après, le jeudi 20 novembre, et le dauphin en ressentit un profond chagrin.

En cette occasion, le dauphin fit solennellement un vœu de continence absolue hors mariage. Malgré les insinuations malveillantes des historiens du dix-huitième siècle nous ne pouvons douter de la véracité des chroniqueurs contemporains et surtout de Comines. Or il dit positivement (2) que le vœu fut fait en sa présence, alors qu'il arrivait comme page à la cour de Bourgogne, et que *le vœu fut tenu*. Les quatre filles bâtardes que l'on connaît à Louis on sait qu'il les eut dans l'intervalle qui sépare ses deux mariages.

Si nous jetons un coup d'œil sur les affaires de France, cette année, peu marquée par de grands événements, n'en est pas moins digne d'attention. Un arrêté du roi, de Chinon, 19 novembre, envoie à Grenoble un clerc de la chambre des comptes, nommé Daunes, pour y recevoir des receveurs domaniaux les états et mémoires de tout ce qui pouvait être échu et dû depuis le départ du dauphin, preuve du désordre qui depuis lors avait pénétré dans les finances. Plusieurs pièces, d'ailleurs, et surtout la correspondance directe que Louis entretenait alors (3) avec l'abbé de Saint-

(1) Baron de Reiffenberg.
(2) Comines, ch. XIII.
(3) 24 juin 1459.

Digitized by Google

Antoine de Viennois, au sujet d'une rente transférée à ce couvent, prouve que le dauphin n'était pas étranger à ce qui se passait en sa seigneurie.

Le 5 novembre, à sa première entrée dans la ville de Gand, Louis, usant du droit que lui donnait son titre de fils aîné du roi de France, donna des lettres de grâce en faveur du sire de Rubempré, alors prisonnier et accusé de la mort d'un nommé Jean Bernaffre. Le parlement ayant néanmoins condamné le prévenu au bannissement et à la confiscation de ses biens, le prince protesta le 25 juin de l'année suivante contre cet oubli de ses droits. Il eut soin de citer des exemples; on avait vu le roi de Sicile, entrant à Saint-Pierre le Moustier, délivrer les deux frères Jacques et Jean de Montaigu, prisonniers pour crimes.

Les Génois s'étant donnés à la France, Jean de Calabre avait été envoyé par Charles VII comme gouverneur. Par acte de la fin de cette année, le roi lui donna plein pouvoir de faire et traiter tout ce qu'il verra être avantageux à la France. Mais dans des relations diplomatiques avec les Vénitiens et le duc de Modène, auxquelles le roi prit part, il avait été question des droits de la maison d'Orléans sur le duché de Milan. Le duc de Bretagne François II, qui venait de succéder au connétable de Richemont, avait même déjà parlé de faire valoir par les armes les dispositions testamentaires favorables à la duchesse Valentine. On conçoit pour cette raison que la présence des Français en Italie était fort peu agréable à François Sforze. Jean quitta bientôt son gouvernement pour soutenir les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, et pendant son absence Gênes nous échappa, grâce à cette mauvaise politique.

L'affaire du Luxembourg restait pendante. Le duc Philippe ayant à ce sujet et pour sa satisfaction personnelle sur plusieurs autres points, envoyé au roi son héraut Toison-d'Or, Charles lui répond de Basily, 27 mars, en ces termes : « Le roi a reçu les lettres « que lui avez apportées de par Monsieur de Bourgogne, et ouï « ce que avez voulu dire, et aussi ce que avez fait ouïr en son con- « seil. En tant que touche la journée, que Monsieur de Bourgogne « requiert être tenue à Paris le 15 juin prochain pour le fait du « duché de Luxembourg, le roi en délibérera avec son conseil, et « fera savoir à Monsieur de Bourgogne son vouloir; mais au regard « des matières qui touchent ses droits et sa souveraine justice il « n'a pas l'intention d'en journoyer. »

Les droits du parlement n'étaient guère mieux reconnus en Bretagne qu'en Flandre. Jean d'Albret, seigneur de Thou, avait ob-

Digitized by Google

tenu du parlement plusieurs arrêts dans une question d'intérêts assez graves contre Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes. Celui-ci, appuyé du duc de Bretagne et surtout de la cour de Rome, n'avait tenu aucun compte de ces décisions. Il avait même sollicité contre son adversaire, sa femme et ses enfants, des bulles d'excommunication avec confiscation des biens à son profit. La cérémonie de l'excommunication fut publiquement faite et publiée, sans égard aux arrêts de surséance obtenus à Paris par Jean d'Albret. Le procureur général intervint donc de nouveau; et le 4 mai 1459, déclarant les procédures de l'évêque de Nantes abusives, contraires à la souveraineté du roi et à l'autorité de la cour, les annule et ajourne l'évêque à comparaître, faute de quoi il sera banni. Ces conflits étaient fréquents et formaient une grande partie des difficultés du royaume. Nous voyons que dans une autre affaire litigieuse de ce même prélat, vers 1450, il déclare que son église dépend du saint-siége directement et sans nul intermédiaire (1); que même il décline très-nettement la compétence du parlement et du roi.

Pour apprécier les plus tristes procès de l'époque, il faut sortir de France, et jeter un coup d'œil sur les affaires des vaudois. En Picardie surtout la persécution fut terrible. A Arras demeurait un inquisiteur de la foi, jacobin et maître en théologie; à sa requête fut arrêtée à Douai une jeune femme nommée Deniselle. On l'accusait d'être vaudoise ainsi que Jean Lavite, dit *abbé de peu de Sens* (2). L'accusation venait d'un vaudois nommé Robinet de Vaulx, né en Artois, qui pendant le chapitre des inquisiteurs tenu à Langres, avait été brûlé comme hérétique. Ainsi par des déclarations arrachées au milieu des tortures, les inculpations vraies ou fausses amenaient des arrestations nouvelles. Ces malheureux accusés de vauderie étaient sollicités par beaucoup de promesses à faire des aveux, et quand ils y cédaient, on s'empressait, sans égard à ce qu'on leur avait promis, de les livrer au bras séculier; ils étaient alors brûlés, malgré leurs réclamations, leurs désaveux et leurs cris, comme coupables d'hérésie vaudoise, c'est-à-dire d'un pacte secret avec le démon. Or, nulle condition, aucune situation de fortune ne mettait à l'abri d'un tel supplice; parmi les victimes on compta même des échevins d'Arras. La terreur faisait fuir les villes; et pour n'être pas accusé on ne savait où se cacher. Les réclamations faites au duc de Bourgogne furent inutiles, car

(1) *Gallia Christiana.*
(2) Duclercq.

Digitized by Google

il n'était pas sans en tirer quelque profit, ainsi que les juges. Quand l'autorité civile voulut s'en mêler, elle ne fit qu'agiter les esprits, augmenter la confusion des juridictions, et prolonger les désordres.

Dans ces jours d'ignorance, causés surtout par tant de désastres politiques, la crédulité était excessive; et les jongleries qu'elle encourageait ne tournaient pas toujours, heureusement, au tragique. Il se passait peu d'années qu'on ne fût vivement ému de quelque phénomène céleste ou autre. On voulait voir partout du merveilleux. Ainsi, vers 1447, parut un jeune Espagnol de vingt ans qui savait tout; vrai prodige à dérouter la science de tous les clercs. A Gand comme à Paris, il étonna tout le monde (1). Il passa en Allemagne et disparut. Mathieu de Coucy affirme le fait sur le témoignage de Jean de Lolive. Il est vrai qu'on eût pu demander des témoins plus compétents; cependant l'université crut voir en lui l'Antechrist, précurseur de la fin du monde.

Pendant qu'on agitait ces questions politiques et religieuses les ambassades auprès du duc Philippe, celle surtout de maître Richard de Longueil, évêque de Coutance, avaient presque toujours une mission à remplir auprès du dauphin. Le roi ne désespérait pas de le décider à revenir. On a conservé les paroles prononcées par le prélat en pareille occasion, le 22 décembre 1459 : « Vous « avez toujours dit et fait savoir au roi que vous lui deviez hon- « neur et obéissance pour faire ce que bon fils doit à son seigneur « et père; qu'on vous avait fait des rapports à l'occasion desquels « vous aviez eu des appréhensions et bonne cause de douter. Vous « avez donc fait demander au roi à demeurer en votre franchise « encore un peu de temps, jusqu'à ce que ces craintes fussent « dissipées. Le roi nous a chargés de savoir de vous si ce temps « n'est pas encore passé... Le roi désire et a toujours désiré que « vous vinssiez vers lui, même accompagné des gens de votre hôtel. Il désire vous voir pour son plaisir et délectation, puis pour « votre grand honneur. »

Jean Geoffroy, évêque d'Arras, répondit immédiatement pour le dauphin à l'évêque de Coutance : « Louis aime son père de tout « son cœur; il voudrait pour beaucoup pouvoir l'aller trouver; « mais il sait que les personnes qui entourent le roi, et qui pres- « que toujours dominent ses meilleures intentions, sont pour lui « des ennemis acharnés. Peut-il en douter, après avoir vu toutes « ses offres rejetées, après le retranchement de ses pensions, l'en-

(1) Fontanieu.

Digitized by Google

« vahissement de ses États, quand il voit encore la persécution « de ceux qui lui sont restés fidèles ? Peut-on le blâmer de pourvoir « à sa sûreté contre les artifices de ceux qui le haïssent sans mo- « tif, lorsqu'autour de lui tant de princes ont péri victimes des in- « trigues et des cabales ? Il regrette donc de ne pouvoir répondre, « sur ce point, à l'appel du roi. Mais, cela réservé, il fera toujours « et en toutes choses ce qui sera agréable à Sa Majesté. Plaise au « roi non le presser plus avant, mais le laisser respirer en sûreté, « et avoir pour recommandée sa femme selon l'espoir qu'il a d'a- « voir lignée au plaisir de Dieu (1) ».

L'évêque de Coutance prit congé avec Esternay et ses compagnons d'ambassade. Le 29 janvier suivant, le duc Philippe ayant à écrire au roi n'oublia pas de lui dire qu'il avait tâché de satisfaire l'évêque son ambassadeur; que même il avait préparé de son mieux les moyens pour le succès de sa mission. Le dauphin (2) prit soin aussi de remercier son père des lettres qu'il avait reçues par l'évêque. Mais le roi peu convaincu de la bonne volonté du duc se dépitait toujours de ce qu'il n'était point question de retour.

Vers le même temps, le roi René (3) abandonnait au duc Philippe, pour sa délivrance, plusieurs villes et terres qu'il possédait en Flandre, payait une grosse somme et signait un traité qui fut ensuite un peu modifié. Le 6 du même mois, par lettres de l'Ile-Bouchard, Charles VII fait don à Dunois des terres de Parthenay, où le connétable de Richemont avait habité. De Rasily, en mai, il décrète une abolition pour ceux qui se sont abstenus de révéler les biens de Jacques Cœur. En juillet il montre par ses instructions aux députés envoyés à Modène, à Ferrare et à Venise et aussi par son accord avec les ducs d'Orléans, de Bretagne et le comte d'Angoulême contre Milan, qu'il n'était pas éloigné de s'immiscer dans les affaires d'Italie, comme plus tard on le fit trop. Vers octobre 1460, le dauphin profite d'une occasion pour recommander par écrit ses affaires « à ses chers et bien amés les « gens du grand conseil de Monseigneur ».

Certains seigneurs de ce temps se croyaient tout permis. Depuis le 26 juillet 1458 le roi avait donné ordre au procureur général de poursuivre Jean V, comte d'Armagnac. Outre son mariage avec sa propre sœur il avait trempé dans un complot avec

(1) Fontanieu.
(2) Bruxelles, 29 janvier 14$\frac{59}{60}$.
(3) 20 avril 1459.

Digitized by Google

les Anglais. C'est le 30 mai 1460 que fut rendu par contumace, de la bouche du président Ives de Scépeaux, l'arrêt qui le déclare « atteint et convaincu des crimes à lui imputés; pour ce, le « bannit à toujours du royaume; et déclare tous ses biens confis- « qués envers le roi ». Le comte erra, dit-on, en Allemagne. Il ne fut accueilli ni du duc Philippe ni du dauphin.

Cependant Charles VII n'oubliait point ses démêlés bourguignons. Le bailli de Vitry, Thierry de Lenoncourt, avait reçu de lui mission de rechercher dans les maisons princières d'Allemagne des titres pour s'éclairer sur l'affaire du Luxembourg. Il recueillit, entre autres pièces, du duc de Bavière, l'assurance qu'il ne se dédisait point de la garantie donnée par lui dans le contrat. Le duc de Bourgogne, qui eut vent de ces démarches, en fit aussi de son côté. Ses députés en Allemagne se plaignirent du roi; et dans le mémoire qu'il envoya sur cette affaire, il fit quelque allusion aux services par lui rendus à la France, et aux reproches qui lui avaient été indirectement faits au lit de justice de Vendôme. Le roi fit répondre à ce mémoire avec quelque vivacité. Il décida que ces différends seraient soumis à la fin de juillet à une assemblée réunie à Villefranche en Berry, où se trouveraient les comtes de la Marche, du Maine, de Dammartin et autres seigneurs.

Là il fut en effet déclaré que dans les pays du royaume de France, les arrêts du parlement devaient être exécutés; qu'au besoin, quand il serait bien établi que toutes les réclamations faites au duc de Bourgogne, ou à tout autre, n'aboutissent pas, le roi devait, contre tout refus d'obéissance, procéder par voies de fait. On fit donc au duc une réponse un peu sèche qui s'ajoutait à une réplique apposée à chacun des articles de son mémoire. Ces discussions pouvaient aboutir à une rupture. On préférait atermoyer, ainsi que l'on faisait pour toute difficulté sérieuse. On se sentait à l'étranger et autour de soi peu ou point d'amis. Le pape était, on le savait, assez mal disposé, et bientôt son protocole du 9 décembre, touchant le temporel de l'évêque de Tournay, en sera une preuve nouvelle. N'eût-on pas encore à enregistrer les plaintes du Dauphiné à l'adresse du roi et du parlement contre plusieurs extorsions et vexations? Charles vit, du moins de ce côté, qu'il n'était pas facile de donner à tous satisfaction.

Le roi avait peu de contentement autour de lui pour l'avoir cherché à une mauvaise source. Il semblait ne se pouvoir résigner à l'absence de son fils, et ne voulait en rien faire aucune

Digitized by Google

réforme autour de lui. A chaque occasion ce sentiment se manifestait par des plaintes non justifiées. Ainsi en février de cette année, en présence de son conseil à Bourges, donnant congé à Houaste, qui était venu de la part du duc de Bourgogne pour parler d'affaire, et lui avait aussi apporté des paroles fort soumises de la part du dauphin, le roi dit de son fils : « Il est en « âge de voir ce qui est sage; d'avoir connaissance de ce qui « sied ou ne sied pas. Il peut donc penser qu'à rester ainsi « éloigné des événements et de mes bons sujets et vassaux qui « ont si bien aidé à mettre cette seigneurie sur pied, et cela sans « vouloir se trouver avec moi ni avec eux, il risque de ne pas « leur être agréable. Ne le voyant pas, comment auraient-ils en « lui amour et confiance? »

Le roi exhale surtout ses plaintes dans les lettres qu'il écrit à la fin de cette année au duc de Bourbon. Il lui fait part de ses relations avec son fils; ses lettres, dit-il, se résument ainsi : « continuation de non vouloir venir devers moi, et de soi donner « en ma présence. » Il lui rend compte de la mission de l'évêque de Coutances. Il a vu le prélat en particulier, pour savoir si son fils ne lui aurait pas dit de bouche quelques paroles qui lui donnassent espoir de le voir venir et de l'employer aux affaires du royaume, « ce qui seroit la chose du monde dont il « seroit le plus joyeux ». Mais il n'en est rien. Le duc de Bourbon peut se souvenir de ce que le roi lui a confié quand il fut prié d'aller auprès du dauphin. « Cependant son fils aurait auprès de « lui le plus bel état du royaume. Je désirerois bien, dit-il, qu'il « se donnât à moi servir et aider pour y acquérir l'honneur qu'il « doit désirer..... quelle louange ne mériteroit-il pas s'il se vou- « loit employer au bien de la chose publique !... » Il ajoute : « Je « me serois bien gardé de consentir à son absence; car c'eût été « donner crédit à l'erreur si répandue que je ne voulois pas « qu'il y vint. Loin d'être content de son absence, il m'en a tou- « jours déplu. Je fais ce qu'il devroit faire; car il me devroit ré- « quérir de venir devers moi, et je le admoneste qu'il y vienne. » On sait que tout cela n'était pas l'exacte vérité.

Malgré ses noires humeurs le roi laissait parfois entrevoir ses sentiments paternels. Ainsi la dauphine s'étant hasardée à lui écrire, et l'ayant prié d'ordonner main levée en faveur de la temporalité de l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois à laquelle elle portait un vif intérêt, il lui répondit très-gracieusement de Bourges, le 23 mars. » Sa lettre commence ainsi : Très-chère et très-sainte fille. » A l'égard de sa demande, il aura soin que dans

Digitized by Google

son conseil tout soit décidé pour le mieux. Il ajoute : « La « chose sera réglée en faveur de vos bonnes raison et justice. »

Dans son existence modeste et retirée, quoique le dauphin fût étranger à la politique française, il ne cessait cependant d'attirer les yeux des plus clairvoyants. Ainsi les Catalans révoltés contre l'Aragon imaginèrent de solliciter son appui. Il leur fit dire de ne pas compter sur lui. Don Carlos, dépouillé de la Navarre et battu à Estella par son beau-frère, envoya un message au dauphin où il demande conseil et secours. Le 20 août Louis renvoya le messager avec des lettres de condoléances. Il eut soin de ne rien promettre, le comte de Foix, alors ami de Jean II, était un prince puissant et pouvait devenir son allié. Dans le même temps ayant reçu, de François Sforze, duc de Milan, la proposition d'une alliance, il y prêta l'oreille. Le traité fut signé le 6 octobre 1460 et on s'y donne réciproquement des assurances de secours. Louis se créait pour l'avenir un puissant allié; mais on conçoit que ce traité fit ombrage à la maison d'Orléans. Là est la cause de leur aversion pour Louis XI.

Le dauphin recherchait aussi des amis sages et prudents : tel était le comte d'Eu. Il avait reçu les ambassadeurs du duc de Bourgogne venus auprès du roi. Le dauphin, en écrivant à son père, avait aussi écrit au comte. La réponse de celui-ci est du mois d'octobre. Après avoir fait mention de la lettre du prince et des ouvertures qu'elle renferme, il ajoute, comme un avis que son âge l'autorise à donner au dauphin : « Mon très-redouté sei- « gneur, il me semble que le meilleur conseil qu'il puisse y « avoir, et le mieux que vous puissiez faire, c'est de vous recom- « mander toujours humblement à la bonne grâce du roi votre « père, et en icelle vous tenir; car en ce faisant et vous réglant « selon son bon plaisir, il n'est chose plus agréable à Dieu, et « dont nous tous, parents et serviteurs de monseigneur le roi et « de vous, puissions être plus joyeux. »

Ce temps d'exil devait être de toute façon pour le dauphin des jours d'épreuve et de détresse. Comme gendre il était intéressé à la politique de Savoie : déjà il avait envoyé auprès du duc et de la duchesse son féal conseiller et maître d'hôtel, Pot Foulquier; et il prie sa belle-mère de vouloir bien le seconder pour le recouvrement, en tout ou en partie, des fonds promis. Ces difficultés, bien que passagères, donnèrent lieu à des relations diplomatiques avec la république florentine. Le dauphin écrivit donc à la seigneurie une lettre datée du 24 janvier 146⁰⁄₁, qui renferme une confidence, presque une plainte, à l'égard de la

Digitized by Google

Savoie. Mais ce différend fut promptement arrangé. Il s'adresse de nouveau aux Florentins pour venir en aide à son cousin Jean de Calabre, qui allait guerroyer en Italie. Sa lettre est de Genappe, 10 mai, et leur demande de ne donner aux ennemis du prince, son parent, aucun secours d'hommes ni d'argent (1).

On conçoit aisément combien les relations du dauphin avec son apanage étaient restreintes; et même, par suite des persécutions qu'on ne manquait pas d'exercer, le peu d'amis qu'il y conservait étaient obligés de se cacher. Le roi avait cru pouvoir faire cesser toute plainte en diminuant les impôts. Il se trompait. L'impôt, même un peu lourd, surcharge moins un pays, mis par l'ordre, le commerce et l'industrie, en mesure de le bien payer, que le subside, même faible, qu'on demanderait à un peuple dépourvu de ces avantages, et nécessairement pauvre. En 1457, la recette du Dauphiné fut de 60,970 livres 16 sous 11 deniers; en 1458, elle descendit à 52,264 livres; et les années suivantes elle se tint au même chiffre. Ainsi la somme baisse d'un sixième dès qu'on s'éloigne de l'époque où Louis gouvernait. Mais les abus qui tendaient à disparaître ayant repris racine, l'impôt du roi, tout faible qu'il était devenu, parut plus onéreux que jamais. Les plaintes adressées d'abord au conseil dephinal, montèrent plus haut. On réclamait contre les usures des juifs, les corvées exigées par les gens de Vienne, les trop fréquentes évocations en matière criminelle, le cours des monnaies trop faible, et enfin contre la défense d'exporter des céréales. La véritable plaie c'était l'absence d'une bonne administration trop tôt perdue.

Dans le conseil du roi toutes les fois qu'il s'agissait des affaires de Bourgogne l'agitation était telle, que, suivant Mathieu de Coucy, Charles VII, en certains moments, prenait le parti du duc Philippe pour éviter une rupture. Il s'élevait toutes sortes de rumeurs inquiétantes aussi vite acceptées. En septembre, on fit un jour courir le bruit que le bâtard de Bourgogne devait passer en France déguisé. Vite, on donna au delà de la Seine des pouvoirs extraordinaires au maréchal de Lohéac et ordre de l'arrêter. Il ne vint point ou il ne fut pas découvert.

Si la vie du dauphin était politiquement inoccupée en Brabant, du moins il y passait ses jours en repos. L'époque des couches de la dauphine approchait. En avril, il envoya Honaste en France chercher d'habiles femmes pour cette circonstance. Le roi permit à celui-ci d'emmener celles qu'il trouverait à sa convenance. Anne

(1) Archives d'État, *reformagioni*, classe X.

Digitized by Google

de France vit le jour peu de temps après. « Pour le duc Philippe (1), la naissance de cet enfant fut une occasion de demander aux états d'Artois, qui aimaient à chicaner sur les budgets, une aide beaucoup plus considérable que de coutume. On ne lui accorda guère que la moitié du surcroît qu'il eût voulu. »

La politique étrangère et celle de son voisinage vinrent s'ajouter aux tracasseries profondes que le roi ressentait, poussé comme il était en sens divers par ceux dont il suivait les conseils. L'hiver se passa en négociations importantes entre le comte de Charollais et lui. C'est déjà un effacement du duc Philippe. Le comte voulait surtout écarter des conseils de son père les Croy qu'il détestait. On a même cru qu'il avait pensé à s'en défaire, tant cette haine était violente. Il imagina d'envoyer le comte de Saint-Pol à Bourges auprès du roi, pour s'assurer une retraite et signaler ses ennemis comme dévoués au dauphin. Saint-Pol expliqua au roi les sujets de rancune du comte de Charollais : « Il s'ennuyoit de l'oisiveté, dit-il ; son but seroit de prendre part à la guerre prête à éclater contre les Anglais. »

Le roi tint conseil en présence de l'envoyé. On y décida que le comte de Charollais, s'il venait, serait bien reçu ; que rien n'était résolu touchant les secours à envoyer à la reine d'Angleterre : que si on se décidait à diriger une armée au delà du détroit, on lui en donnerait volontiers la conduite. Telle fut la première pensée ; mais le roi était hésitant, et on ne donna point de décision par écrit.

Le comte de Charollais ne trouva pas cette réponse assez claire et demanda quelques explications. Pour cela on envoya le sire de Genlis, qui revint avec des lettres du comte de Saint-Pol, et point du comte Charles. Le sire de Genlis repartit encore, pour ne revenir qu'à la Saint-Jean. Le roi se défiait d'un piége. Il pensait que tout ce mécontentement du comte de Charollais et toutes ces ouvertures n'étaient « qu'une comédie concertée entre le père et le fils. »

Il y avait toujours entre le roi et le duc de Bourgogne quelques griefs plus ou moins vifs. Les meilleurs conseillers du roi lui représentaient que « contre tout droit et toute convenance, ni ses ordonnances ni ses arrêts n'avaient aucun cours et n'étaient point admis dans les pays de la domination du duc. » On ne manquait pas d'ajouter qu'il montrait plus de sympathie aux An-

(1) Reiffenberg.

Digitized by Google

glais qu'à la France. On avait su qu'au moment où le jeune Édouard, fils de Marguerite, allait épouser sa petite nièce, fille du roi d'Écosse, le duc, loin d'être favorable à ce mariage, avait envoyé une ambassade en Écosse pour le rompre. Encore tout récemment, dans un chapitre de la Toison-d'Or tenu solennellement, il avait fait proclamer par le docteur, chargé de porter la parole, que le duc d'Alençon avait été condamné à Vendôme sans être coupable. On concluait à une déclaration de guerre. D'un autre côté le duc Philippe répondait poliment à la prière de diriger le dauphin vers la France; mais il n'admettait pas qu'on eût des reproches à lui faire pour cette réception.

Le roi était déjà malade. Il avait été question de voies de fait contre le sire de Croy, comme d'une possibilité. Alors Charles voulut donner une réponse catégorique; il dit et fit écrire en propres termes par Jean Bureau « que pour deux royaumes comme le sien, il ne consentirait pas à un vilain fait ».

On voit au milieu de quelles méfiances, de quels soupçons et de quelles intrigues vivait Charles VII. Sa prudence eut toujours à lutter, sur la fin de sa vie, contre ses mauvais conseillers, tant il est vraique Louis avait raison de ne pas s'y fier. « Le sire de Giac, « le Camus de Beaulieu, la Tremoille et le comte du Maine pos- « sédèrent entièrement Charles l'un après l'autre (1). On sait quel « fut le sort des deux premiers. Les princes qui tirèrent la Tre- « moille d'auprès du roi délibérèrent longtemps s'ils le feraient « mourir. Il n'était pas si aisé de détruire le comte du Maine; « outre sa qualité de prince du sang et de beau-frère du roi, « c'était un courtisan habile, toujours bien avec la belle Agnès et « la dame de Villequier; et il semblait prendre moins de part aux « affaires qu'aux plaisirs du maître. »

Le dauphin désirait ardemment trouver un moyen de punir Mme de Villequier de ses cabales et d'affaiblir l'influence qu'elle avait sur le roi. Pour cela il imagina une ruse qui ne réussit qu'imparfaitement. Dans une lettre, datée de Genappe, 10 août 1459, et tracée de sa propre main, lettre qu'il parut adresser à un des membres du conseil, mais destinée à être perdue par le cordelier qui en était porteur, afin qu'elle fût mise ensuite mystérieusement sous les yeux du roi, il écrit de manière à laisser entendre que la dame de Villequier serait avec lui en relation de lettres. Il a même soin d'y mentionner des choses que seule elle pouvait bien savoir. La faire supposer coupable de perfidie était tout ce qu'il

(1) Legrand.

Digitized by Google

désirait; car il savait comment il était desservi par elle auprès de son père. Dammartin, lui-même, s'y trouvait compromis (1). Dans cette pièce, citée par Pierre Mathieu, on lit : « J'ai eu des lettres du « comte de Dammartin que je feins de haïr. Je vous prie, dites-lui « qu'il me serve toujours bien en la forme et manière qu'il m'a « servi par devant. Je penserai aux matières de quoi il m'a écrit, « et bientôt il saura de mes nouvelles. »

On signalait deux partis bien distincts dans le conseil du roi; celui des comtes du Maine et de Foix, et celui du comte de Dammartin. A tous moments il courait de faux bruits qui répandaient l'alarme autour du roi et le remplissaient de terreur. Tantôt c'était la présence à Paris pendant toute une journée d'Antoine de Bourgogne, venu incognito. Le maréchal de Lohéac envoyé dans la ville pour faire des recherches ne découvrit rien. Tantôt c'était la trahison présumée de quelqu'un de ses serviteurs : ainsi on soupçonna la fidélité du prévôt de la ville, sire Robert d'Estouteville. Le maréchal s'empressa de le destituer et de le mettre à la Bastille. Un conseiller du parlement, chargé de faire de minutieuses recherches dans ses papiers, n'y trouva rien de suspect, et on ne lui fit pas son procès. Toutefois le roi ordonna une enquête pour s'assurer si les Bourguignons n'avaient pas dans Paris un parti puissant. Cependant Charles VII ne songea jamais sérieusement à substituer son second fils aux droits de l'aîné. On en a pour preuve son refus, l'année précédente, d'appuyer le mariage projeté de Charles de France avec Isabelle de Castille, parce qu'on exigeait qu'il eût la Guienne en apanage. Du reste il ne se faisait pas illusion sur l'incapacité de ce prince.

Par suite de cette agitation perpétuelle, le roi se sentait atteint d'une vieillesse précoce. Sa maladie s'aggravait de jour en jour et était mêlée d'une sombre mélancolie. On a considéré ses souffrances longues et prématurées comme une expiation de ses frivolités. Il en vint même à prendre l'existence en aversion. Ceux qui l'entouraient, frappés des progrès du mal, pensèrent aux conséquences imminentes qu'il pouvait avoir. Le danger de mort était évident; ses conseillers firent une déclaration collective de leurs sentiments dévoués à l'égard du roi et du dauphin, manifestation qui devait, dans leur pensée, prévaloir sur tous les bruits en circulation. Ils jurèrent en même temps que « si le roi revenait « à la santé, ils se réconcilieraient avec le dauphin, qu'ils ne con-

(1) *Chroniques maritiennes*, folio 306, recto.

Digitized by Google

« serveraient ni rancune, ni même souvenir des différends qui « avaient souvent divisé le conseil ».

Ensuite, mettant de côté tous leurs dissentiments, ils s'accordèrent, le 17 juillet, à donner au dauphin des nouvelles du roi, à lui faire pressentir sa fin prochaine, et aussi à lui donner un témoignage de leur fidélité. Ainsi, d'un commun accord, ils rédigèrent une lettre informant Louis que « depuis aucun temps en « deçà, certaine maladie était survenue au roi; qu'il avait d'abord « eu une dent malade; qu'il s'en était écoulé beaucoup de ma- « tière; que la dent avait été arrachée; qu'enfin comme le mal « persistait, ils croyaient devoir l'en prévenir. » Les signataires de cette pièce sont Charles d'Anjou, Gaston, Guillaume Juvénal chancelier, Jean Coustain, de Laval, Aménion de Lebret ou d'Albret, Antoine de Chabannes, Jehan d'Estouteville, Machelin Brachet, Tanneguy du Châtel, Jean Bureau, Guillaume Cousinot, Pierre Doriol et Chaligant. On y voit toutes les nuances des partis qui divisaient la cour. Il n'y manque que la signature de la dame de Villequier; car c'est bien elle qui resta jusqu'à la fin, quoique dans une chronique on lise ce qui suit à l'occasion de la mort d'Agnès : « Dieu la prit hors de la main du roi perdu pour elle (1), « mais il ne prit pas au roi le courage de persévérer en cet abus. « Elle morte en vint sus une autre, nommée la *demoiselle de Vil-* « *lequier*, nièce de ladite Agnès; et puis encore après celle-là en « vint une tierce qu'on appelait *Madame la régente* ... puis, pour « la quatrième, une fille de pâtissier, laquelle fut appelée *Madame* « *des Chaperons*, parce que, entre toutes autres femmes du monde, « c'était elle qui le mieux s'habillait d'un chaperon. »

Le malicieux chroniqueur n'a pas voulu, sans doute, suivre l'ordre chronologique; car il paraît certain que madame de Villequier a conservé la faveur du roi jusqu'à la mort de celui-ci. Cette femme ne pouvait paraître sous le règne qui allait commencer. Sa ressource fut de passer en Bretagne à la cour du duc François II, de qui elle eut encore quatre enfants. Là elle continua à jouer un certain rôle, et à susciter des vengeances contre la France. Sous Louis XI la reine fut réellement reine, et ne connut jamais de rivale.

Non-seulement Gaston IV, comte de Foix, signa la lettre des autres conseillers du roi, mais comme il avait été tenu des propos qui touchaient son honneur, il crut devoir justifier sa conduite par un long mémoire. De Tours, le 6 août 1461, il l'expédia à

(1) Châtelain.

Digitized by Google

Genappe par un homme digne de sa confiance (1). En répondant à des observations qui lui ont été faites par Bardon et Janot du Lion, il prend Dieu à témoin, et par tous serments imaginables, qu'il n'a ligue ni serment avec seigneur ni personne qui vive de ce royaume, excepté avec le comte d'Armagnac, qui était assuré des bonnes grâces du roi. Ils avaient juré, dans le cas où le roi reviendrait en santé, de faire tout le possible pour le rétablissement de la concorde entre le père et le fils. De très-bonne grâce le comte du Maine s'était prêté à cet engagement pris entre tous. Depuis lors il n'a fait ligue avec personne ; et « si le roi trouve le contraire ; il se résigne à toute punition ».

Le comte entre dans les plus minutieux détails pour expliquer au roi les allées et venues en Angleterre et en Espagne qui ont pu être observées. Dans la triste situation où était la reine Marguerite on prenait tous les moyens possibles de communiquer avec elle. On voit que deux députés, de Jauly et Carbonnel, envoyés par Charles VII dans le pays de Galles, pour répondre à la reine, réduite aux plus dures extrémités, étaient revenus sans l'avoir vue, qu'alors Sa Majesté en avait envoyé d'autres en Écosse pour disposer le roi et le pays à donner aide et protection à la reine et à son fils. Gaston avoue avoir parlé au roi Charles VII de la connétablie, alors vacante, « mais il ne fut nullement question du duc « de Bourgogne, ni du dauphin, ni surtout de courir sus à l'un « ou à l'autre. » Sur son âme il déclare que ce soupçon est une calomnie. Dans ces tristes moments le comte du Maine se montra aussi animé d'un sincère désir de réconciliation.

Le roi, entièrement dominé et découragé par le mal, refusait toute nourriture. Il cessait d'écouter les conseils et ordonnances de maître Adam Fumée, son médecin. Le bruit ayant couru dans le palais qu'on voulait l'empoisonner, il le crut immédiatement et fut pendant quinze jours obsédé de cette crainte, tant son esprit était affaibli ! On croit même qu'il donna l'ordre de mettre son médecin en prison. Enfin, au milieu des serviteurs qui lui étaient restés fidèles, ayant surtout à ses côtés Charles, comte du Maine, son beau-frère, Tanneguy du Châtel et Antoine de Chabanne, il expira à Meung-sur-Yèvre, un mercredi 22 juillet, âgé de cinquante-huit ans.

Quand un homme, et particulièrement un roi, n'a plus à compter qu'avec Dieu, les jugements d'ici-bas doivent être remplis d'indulgence ; mais le louer ou le justifier en vue de noircir son

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

successeur serait une grande injustice. Plusieurs historiens insistent sur les quinze années d'absence du dauphin, sur la mortelle tristesse que le père en ressentit, et sur ce qu'ils appellent la haine de son fils. Dans le cœur de Louis il y eut un regret profond de la faiblesse du roi, une juste défiance de ceux qu'il savait être ses ennemis, mais de haine pour son père il n'en montra jamais. On le voit au ton toujours respectueux de ses lettres et de ses instructions diplomatiques.

Si Charles VII fut regretté, c'est qu'on voulut bien ne penser ni à la reine, si digne d'une plus solide affection, ni aux légèretés de sa vie; ni à son ingratitude envers Jeanne d'Arc, qu'il laissa brûler sans rien tenter pour la sauver, et envers Jacques Cœur qui l'avait secouru en sa plus grande détresse; et même envers Agnès qu'il parut avoir si tôt oubliée.

Il se fit, il est vrai, de grandes choses pendant son règne et la gloire lui en resta. Peu de souverains eurent jamais des sujets plus fidèles; avec raison, on l'a nommé *le Bien servi*. Il trouve comme sous sa main d'intrépides guerriers pour chasser les Anglais; d'habiles et laborieux hommes de loi pour procéder à la rédaction des coutumes et à la réforme de la justice. L'université, qui venait de perdre en 1429 le sage Gerson, s'unit au clergé et au parlement pour limiter avec plus de précision les droits des deux puissances, temporelle et spirituelle; et grâce aux lumières et à l'activité de tant de coopérateurs distingués dans toutes les branches de l'administration, l'ordre se rétablit peu à peu; les campagnes furent moins dévastées par les gens de guerre; l'autorité du roi se fit sentir partout, même dans la réforme de l'abbaye de Cluny. Il fallait, cependant, que son pouvoir eût encore bien peu de prestige pour qu'on pût dire « que comparée à la maison de Thouars, la « royauté de France elle-même semblait bien pauvre (1) ».

Son plus beau triomphe fut de voir les Anglais réduits, après avoir occupé tant de nos plus riches provinces, à ne plus posséder en France que Calais. Leur guerre civile nous vengeait du sang français versé à Crécy, à Poitiers et à Azincourt. Mais tandis que nos rivaux d'outre-mer s'affaiblissaient, il se formait à nos côtés une nouvelle puissance qui pouvait devenir plus redoutable, si elle avait eu le temps de se bien connaître. Louis XI y mit ordre.

On doit au règne de Charles VII trois bonnes innovations : d'abord la réforme financière, inaugurée par Jacques Cœur; puis

(1) Pierre Mathieu, p. 145.

Digitized by Google

l'institution de la haute justice prévôtale alors que Charles sentit que la police était un de ses devoirs de roi ; enfin la loi sur l'institution militaire; la discipline de l'armée, l'investiture légale du commandement, la création des compagnies d'ordonnance et des francs-archers; loi due en partie au ministre Pierre de Brezé et dont l'exécution, toute incomplète qu'elle fût, donna une nouvelle force à l'armée, et montra la confiance du roi dans la nation.

Malgré son peu d'inclination à la gratitude, Charles VII récompensa la Rochelle, Issoudun et plusieurs autres villes de leur dévouement à sa cause. Obligé par la guerre à se procurer de l'argent par toutes sortes de moyens, il essaya ensuite d'atténuer par ses lettres les pertes que le changement des monnaies avait fait subir à bien des fortunes. Il ne put avoir de marine. Le commerce dans nos ports ne fut quelque peu alimenté que par les vaisseaux italiens; mais il consacra le droit des neutres. Malheureusement il donna à tout son peuple les plus scandaleux exemples d'immoralité. « Depuis qu'il eut reconquis son royaume, il mua ses mœurs « et enlaidit sa vie (1). » On a dit encore de lui que « nul frein « ne retint son goût pour les lâches plaisirs (2). » C'est une flétrissure sur cette vie pleine de gloire.

CHAPITRE VII.

Accroissements de la maison de Bourgogne. — Révoltes des Flamands. — Avénement de Louis XI. — Le sacre. — Entrée du roi à Paris. — Premiers actes administratifs. — Départ pour la Touraine. — Le douaire de Marie d'Anjou et l'apanage de Charles de France. — Insurrection de quelques villes. — Faveurs à beaucoup d'autres. — Liberté commerciale et marine.

La France sortait enfin de l'oppression des Anglais et des pilleries exercées par les routiers et gens de guerre; mais c'était un bonheur relatif et non encore solidement fondé. Beaucoup était fait, mais davantage restait à faire. Une ordonnance décrétait que les édits du roi et les arrêts du parlement de Paris auraient cours dans tout le royaume; mais comment faire exécuter une pareille loi tant que les seigneurs affecteraient d'être indépendants en leurs terres et de n'y pas obéir, surtout les hauts

(1) Monstrelet.
(2) Laurentie.

Digitized by Google

barons, les princes apanagistes, et à leur tête les ducs de Bourgogne et de Bretagne, cernant la France au nord, à l'ouest et à l'est? Qu'importait la pragmatique, si les élections ecclésiastiques ne se faisaient pas, si l'usage des évêchés et des abbayes en commende prenait pied plus que jamais, si l'accord entre le spirituel et le temporel ne se pouvait établir? Il y avait sécurité pour les étrangers et même pour les Anglais, mais au dedans couvait toujours une conjuration féodale prête à éclater contre l'autorité du roi et à morceler la France en souverainetés hostiles.

Ainsi les améliorations étaient plutôt à l'état d'essai que réalisées. L'union fait la force. La grandeur de la France ne pouvait être que dans la concentration du pouvoir royal; et ce développement de l'autorité du roi, telle que Charlemagne et saint Louis l'avaient comprise, ne pouvait se trouver que dans l'émancipation de la bourgeoisie. Voilà ce que Louis XI comprit dès lors et résolut d'exécuter. Pour réduire au silence les prétentions si vivaces de la haute aristocratie et préparer cette vaste unité de la monarchie qui fait aujourd'hui notre force et notre gloire, il fallait une volonté pleine d'énergie et de persévérance.

Soumettre à une loi commune et à un niveau légal les grands seigneurs apanagistes était une œuvre d'autant plus ardue que, sous les règnes précédents, à cause des guerres civiles et étrangères et de l'occupation de la moitié de la France par les Anglais, on avait été obligé de fermer les yeux sur les envahissements du pouvoir féodal. Ajoutons à cela que ces princes qui, sauf le duc de Bretagne et le comte de Foix, sortaient de la tige royale, semblaient trouver dans leur origine un appui contre l'autorité du roi. Que leur importait l'unité de la France? Ce qu'ils voulaient c'était la prépondérance de leurs droits personnels, et surtout, plus ou moins, l'indépendance absolue.

« Même les comtes (1) s'étaient faits souverains dans leur « arrondissement; à l'exemple des hauts fonctionnaires, ils s'é« taient emparés des péages et des revenus publics, et aussi du « pouvoir judiciaire. Étaient-ils ajournés au plaid royal, ils ne « répondaient point à l'intimation. On ne pouvait les contraindre, « puisqu'ils disposaient de la force armée, et que cette force, qui « eût dû être un appui pour le souverain, ils la dirigeaient pres« que toujours contre lui. » Jusque-là l'obéissance des hauts barons avait plutôt été un acte de déférence qu'un hommage réel à l'autorité du roi; il fallait la rendre obligatoire.

(1) Pardessus.

Digitized by Google

Les conquêtes par les armes se font plus facilement et sont plus populaires que celles de la civilisation. Il était plus facile, lorsque les Anglais se déchiraient entre eux par leur guerre des Deux-Roses, de les vaincre et de les chasser de nos villes, que de triompher des préjugés d'un autre temps, et de soumettre au droit commun, sous le sceptre royal, les prétentions hautaines des grands vassaux.

La permanence de l'armée délivrait les campagnes du pillage si fréquent des gens de guerre, et à tous égards c'était une grande institution; mais il eût fallu en même temps établir un budget suffisant pour l'entretenir et ne pas laisser au règne suivant le soin de mettre l'impôt et la dépense en équilibre. Rendre la taille permanente c'était rompre des traditions respectables; c'était priver les populations d'un droit qu'elles considéraient comme sacré; c'était enfin donner l'exemple d'une hardiesse qui devait un jour être fatale à la monarchie et conduire aux révolutions. Les dispositions les plus importantes de cette ordonnance n'auraient pas dû rester sans application, presque à l'état de lettre morte. En sorte que l'on voyait encore longtemps après des chefs d'aventuriers et de compagnies prendre le droit de servir pour leur propre compte, et se vendre à qui les payait le mieux.

Pendant son séjour chez son oncle Philippe, Louis avait pu apprécier l'importance de la maison de Bourgogne et l'extension qu'elle avait prise depuis moins d'un siècle par toutes sortes de moyens. Cette puissance, en effet, s'était successivement annexé les comtés de Flandre, de Bourgogne, d'Auxerre, de Charolais et d'Artois, puis la basse Lorraine et le Brabant, ensuite le Hainaut, et enfin la Hollande. C'est par héritage, quelquefois par une interprétation forcée du droit, qu'on s'était procuré ces annexions de territoire. N'était-ce pas aussi par un étrange oubli de la souveraineté que la France avait si longtemps exercée sur ces pays?

Louis Ier comte de Flandre, dit *de Nevers* et *de Crécy*, était petit-fils de Robert III dit *de Béthune*, et de Yolande de Bourgogne. Il épousa en 1320 Marguerite de France, fille de Philippe V, et il fut tué à Crécy en 1346. Philippe lui-même avait épousé Jeanne, fille d'Othon IV et de Mahaut, comtesse d'Artois. Marguerite de France mourut en 1382 comtesse de Bourgogne; elle eut un fils, Louis II dit *le Mâle*, qui succéda en Flandre à Louis Ier son père, et dans les comtés d'Artois et de Bourgogne à sa mère. Sur son refus d'épouser Isabelle, fille d'Édouard III, les Gantois l'enfermèrent en janvier 1346; il s'échappa le 28 mars suivant, vint en France et épousa en juin 1347 Marguerite, fille du Ma-

Digitized by Google

gnanime Jean III, duc de Brabant. Dès l'année suivante il repassa en Flandre et fit sa paix avec le roi Édouard. Le 1er juillet 1357 il donna en mariage Marguerite de Flandre, sa fille unique, qui n'avait que sept ans, à Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la première branche, qui mourut sans enfants en 1361. En 1369, Marguerite de Flandre, qui n'avait que dix-neuf ans, épousa Philippe le Hardi, premier duc apanagiste de Bourgogne de la seconde race, depuis le 6 septembre 1363. Marguerite étant morte le 16 mars 140$\frac{4}{5}$, son fils Jean sans Peur hérita de son chef des comtés de Flandre, de Bourgogne et d'Artois.

Les duchés de Basse-Lorraine et de Brabant ne s'adjoignirent pas aussi naturellement. Antoine, second fils de Philippe le Hardi et de Marguerite, comtesse de Flandre, fut reconnu, à la mort de sa mère, duc de Brabant, de Limbourg, marquis d'Anvers et comte de Rethel; mais il ne prit le titre de duc qu'après la mort de la duchesse Jeanne, fille du duc Jean III et épouse de Winceslas, duc de Luxembourg et frère de l'empereur. Jeanne, devenue veuve en 1383, gouverna paisiblement ses États pendant vingt-un ans, et en 1404 elle les donna à sa nièce Marguerite de Flandre douairière, pour les céder ensuite par substitution à celui de ses fils qu'elle voudrait. Ce fils préféré fut Antoine. Jeanne étant morte le 1er décembre 1406, Antoine prit alors le titre de duc. Jean IV, son fils, lui succéda en 1415, et il épousa sa cousine Jaqueline en 1418; puis il se brouilla avec elle, et les états de Brabant se prononcèrent contre lui. Jaqueline fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII. Jean IV eut à lutter contre les Anglais amenés par le duc de Glocester, ou plutôt Philippe le Bon, dont l'ambition s'était éveillée, fit la guerre à Jacqueline, et battit plusieurs fois les Anglais. Jean IV, resté presque étranger à ces événements, mourut à Bruxelles sans enfants, le 17 avril 1427. Philippe Ier, son frère, lui succéda et mourut presque aussitôt célibataire. Alors Philippe de Bourgogne se fit reconnaître duc de Brabant par les états du pays, au préjudice et malgré les réclamations de Marguerite, duchesse douairière de Hollande, héritière plus rapprochée du sang. Elle était, en effet, sœur de Jean sans Peur et d'Antoine, duc de Brabant; mais Philippe donnait pour raison qu'il était l'aîné de sa maison, argument que plus tard Marie de Bourgogne refusera d'admettre quand il sera produit par le roi.

Plus directement encore la force paraît suppléer au droit dans l'adjonction du comté de Hainaut. A la mort de Jean IV, Philippe, là encore, se fait reconnaître comte de Hainaut.

Ce fut de même, et pire peut-être, pour la Hollande. La mal-

Digitized by Google

heureuse Jacqueline, fille unique et héritière de Guillaume VI, fut livrée au duc de Bourgogne, en 1424, par les gens de Bruges, à son retour d'Angleterre. Philippe lui fit la guerre pendant cinq ans. Elle traita forcément avec lui le 3 juillet 1428, et le reconnut pour être après elle son héritier ou successeur. Ici, aucun autre titre que la force n'apparaît. Elle essaye de se dégager de cette dure étreinte en épousant secrètement François Borselen, stathouder de Hollande. Par ordre du duc de Bourgogne, Borselen est arrêté, enfermé à Rupelmonde et condamné à mort. C'est pour le racheter qu'en 1433 elle cède tous ses États au duc Philippe, qui, s'il fut bon, ne le fut certainement pas pour elle. Elle ne survécut que trois ans à cette cession forcée. Borselen, fait par elle comte de Woorn, mourut en 1470.

Il semblerait que ces pays ainsi violemment annexés et arrachés aux familles souveraines qu'ils avaient longtemps respectées pour faire partie d'une puissance nouvelle et inconnue pour eux, eussent dû protester. Il n'en fut rien; car on peut à peine appeler protestation la faible résistance que le nouveau pouvoir rencontra. Étaient-ils donc si mal gouvernés? Il est une autre cause de cette facile soumission : on leur fit toutes sortes de promesses qui flattaient leur amour propre national. Assurances que l'on condescendrait à tout ce qu'ils voudraient, serments solennels de leur conserver inviolablement leurs coutumes, leurs lois, leurs libertés, leurs priviléges, leur intervention dans leurs propres affaires, tout fut prodigué pour leur ôter toute inquiétude; aucunes promesses ne furent tenues. Ces pays, vraies terres de promission (1), étaient alors bien déchus, à cause du luxe et par l'oubli des grands principes qui sont la sauve-garde des peuples.

Les ducs, devenus aussi riches, n'avaient pas toujours eu tant de fortune. En 1375, quand Philippe le Hardi « promettait une « somme à quelqu'un de ses serviteurs, il était obligé de lui aban- « donner une partie de son domaine pour servir de gage à sa « promesse, et de compenser l'intérêt par le revenu. Philippe « était plein de magnificence; il n'en était pas moins dans une « sorte de dénuement, au point de ne pas laisser de quoi pourvoir « aux frais de sa sépulture. Il mourut en 1404, à soixante-trois « ans, regretté de tous. Il était le plus prudent des princes du « sang, politique habile, célèbre par sa grande prévoyance, crai- « gnant de trop grever les peuples, de les jeter dans quelque ré- « volte, sachant s'arrêter au point de s'en faire aimer et de ga-

(1) Comines.

Digitized by Google

« gner leur confiance; ayant mis la règle en ses États autant « qu'on le pouvait en ces temps-là (1). »

Jean sans Peur, tout différent de son père, avait débuté, étant comte de Nevers, par perdre contre les Turcs la bataille de Nicopolis, et s'y était fait prendre par Bajazet. Il fut aussi imprudent, aventureux et audacieux en politique, que Philippe avait été sage et précautionné. Il n'eut nul souci de mécontenter les peuples par sa conduite anti-française, par ses exigences et son mépris de leurs droits. Qu'attendre d'un homme qui, après une réconciliation scellée de tant de protestations et de serments, fait assassiner son cousin germain et se vante de cette action?

Dès 1408 les Liégeois se révoltèrent contre leur évêque Jean de Bavière, et vinrent l'assiéger dans Maëstricht. Le duc, oublieux des plaintes de la malheureuse Valentine de Milan, veuve de sa victime, court délivrer son beau-frère; sur cette masse d'ouvriers, ignorants l'art de la guerre, il gagne la bataille de Tongres, où il en fut fait un horrible carnage sans aucun quartier ni rémission. Les Liégeois durent s'humilier devant le duc. Le premier article de leur capitulation fut le retrait de leurs franchises. L'évêque médiateur de cette triste pacification en reçut le nom de *Jean sans Pitié*. Jean sans Peur ajouta l'insolence à l'oppression : en 1409 il célébra à Paris l'anniversaire de cette victoire. On voit par toutes ses violences, ses trames perfides et ses tentatives sans scrupule, qu'au moyen du désordre et de l'anarchie, il visait à atteindre la couronne. Ce prince, d'ailleurs de chétive apparence, expia par un crime les erreurs de sa vie. Il fut livré à ses meurtiers, dit-on, par la dame de Giac, qu'il aimait.

La catastrophe de Liége était d'un fâcheux augure pour les autres villes. Cependant Jean sans Peur, si entreprenant contre tous les droits, avait toujours redouté et menagé ses bonnes villes; son fils était devenu plus Flamand que Bourguignon, à cause du long séjour qu'il y fit. En Bourgogne le gouvernement de la duchesse avait été doux, et le passage des armées rendit l'Artois la moins heureuse de ses provinces.

Philippe dit *le Bon*, d'abord comte de Nevers, devint duc à vingt-trois ans et ne songea qu'à venger la mort de son père. Secondé par Isabeau de Bavière, il se jeta dans le parti anglais et fit avec eux le honteux traité de Troyes, cause de tant de désastres. Son premier exploit contre la France fut Mons-en-Vimeu, où il fut battu par le sire d'Harcourt. La guerre contre le duc de Glo-

(1) Barante, t. II, p. 463.

Digitized by Google

cester et contre Madame Jaqueline de Hainaut et sa victoire de Brawhershausen en Hollande refroidirent un peu son zèle pour les Anglais. Le duc ayant mis sur les navires marchands un impôt que les gens d'Anvers regardèrent comme une violation de leurs priviléges, tels que les ducs de Brabant juraient de les maintenir, ils s'étaient révoltés. Philippe alors, fort occupé de son traité d'Arras en 1435, différa de les punir; mais comme les gens d'Anvers paraissaient se tenir sur la défensive, le duc leur imposa une sorte de séquestre, en interdisant aux bonnes villes, sous peine capitale, de commercer ou entrer en relation avec eux. Ils furent réduits à demander merci, se résignant à payer une forte somme.

Le singulier achat, ou plutôt la conquête du Luxembourg vint s'ajouter en 1443 à toutes ces annexions plus ou moins licites. Le duc persista dans l'habitude de ne tenir aucune des promesses faites aux peuples, de supprimer insensiblement leurs priviléges et libertés, et de les pressurer d'impôts nouveaux.

Dès lors, presque toujours par suite de tant d'exigences politiques et fiscales, on voit les villes l'une après l'autre réclamer les armes à la main leurs anciens droits et priviléges et une administration plus douce. Amiens se révolta d'abord en 1436 par le regret de l'autorité de France. Les sires de Brimeu et de Saveuse y rétablirent l'ordre, mais non sans verser beaucoup de sang. La même année, après la malheureuse tentative de Philippe sur Calais, Bruges et Gand se soulevèrent. On avait sollicité ces villes à la guerre; il devenait difficile de les calmer. Le duc étant rentré dans la ville de Bruges pendant l'effervescence populaire, et malgré les conseils du maréchal de l'Isle-Adam, courut grand risque de la vie; les mutins massacrèrent sans pitié les Bourguignons qu'ils avaient pris et le maréchal fut tué dans la bagarre. Le duc fit incontinent barrer les canaux et les rivières, pour entraver leur commerce.

La Flandre se voyant ruinée par une si cruelle guerre, la sédition de Bruges entraîna celle de Gand. Manufactures et ateliers étaient oubliés. Les Gantois prirent sérieusement les armes et promirent à ceux de Bruges de faire cause commune avec eux. Mais, soit qu'ils écoutassent encore les plus sages, soit pour tout autre motif, ils se calmèrent; et le duc, qui ne voulait pas avoir affaire à deux adversaires à la fois, ne leur montra nulle sévérité.

Quand les habitants de Bruges se virent si peu soutenus des autres Flamands, ils se soumirent. Ils obtinrent merci moyennant finance; mais ils durent subir la perte d'une bonne partie de leurs libertés et l'exécution de quarante de leurs concitoyens.

Digitized by Google

A Gand les têtes s'étaient montées contre les gens du duc et surtout contre ceux qui avaient barré les canaux. Les esprits fermentèrent longtemps. On finit par se révolter contre les gabelles nouvellement introduites (1450, 1451); puis aussi contre les actes de trahison et de despotisme, comme la suspension de leurs magistrats, la condamnation sans jugement de leurs principaux ouvriers, et l'exil de ceux-ci. Les Gantois cherchèrent même à soulever les autres villes; mais quoiqu'on inclinât pour eux, on redoutait la force et l'habileté du duc. Philippe connaissait toutes ces menées; il se mettait sur ses gardes, renforçait ses garnisons, et néanmoins tenait toujours une cour très-brillante, comme s'il n'eût eu qu'à songer au plaisir. Il attendait que les Gantois prissent l'offensive; ce qu'ils firent malheureusement pour eux en avril 1452. Ils essuyèrent un premier échec assez grave près d'Audenarde; puis, après plusieurs combats, une bataille s'engagea à Rupelmonde, en juin de cette même année. Leur déroute fut complète; le sol était couvert de leurs morts, et tous leurs prisonniers furent vendus.

Ce fut une grande pitié. Toutefois Duclercq leur attribue l'initiative des hostilités et même le dessein d'ouvrir les digues de la mer pour submerger l'armée de Bourgogne. Il est certain qu'il y eut une intervention de Charles VII dont les députés pris pour arbitres entre Philippe et les Gantois prononcèrent à Lille une sentence; et que les gens de Gand en furent peu satisfaits, à cause de la perte de leurs priviléges. En février il fut encore question de paix; mais en juin 1453 la guerre se ralluma. Philippe ayant pris Gavre, la dernière ville des Gantois, ceux-ci marchèrent, au nombre de 45,000 hommes, pour la reprendre. Ils furent encore taillés en pièces devant cette ville et subirent, le 23 juillet, les conditions qu'il plut au duc de leur imposer.

La victoire rend quelquefois entreprenant. Liége, comme les autres villes, devait en éprouver les effets. L'évêque de cette ville, nommé Heinsberg (1), fut mandé en 1455 à La Haye par Philippe le Bon. Il fut d'abord reçu avec beaucoup de courtoisie; mais lorsqu'il songeait à s'en retourner, on lui en refusa la liberté. On l'obligea, le plus poliment possible, à résigner son siége au profit de Louis de Bourbon, jeune et bel homme, mais qui montra fort peu d'aptitude à la direction de ses affaires. Ce fut d'abord un grand deuil dans tout l'évêché, puis une cause de beaucoup de

(1) Michelet.

Digitized by Google

troubles. Les Gantois implorèrent alors le roi de France et il leur promit sa protection.

D'ailleurs, pour châtier si sévèrement ses pays du nord, le duc de Bourgogne avait profité du moment où Charles VII, trop occupé de ses conquêtes de Normandie et de Gascogne, ne pouvait leur donner aucun secours. En réalité tout cela n'était qu'une tactique d'envahissement contre la France. Le duc, en effet, « acquiert, prend, hérite, achète et il cerne le royaume; partout il « est déjà au cœur... Dans cette mort du XVe siècle il gouvernait « des vivants (1). » Il faut se souvenir cependant que chez lui on brûlait les Vaudois. N'oublions pas aussi que ces villes du nord, loin d'avoir un gouvernement régulier et uniforme, étaient quelquefois soumises à plusieurs autorités. Ainsi Maestricht se trouvait sous la souveraineté indivise de l'évêque de Liége et de l'évêque de Brabant. C'était la situation de bien des villes, même en France.

Les Gantois vécurent plusieurs années sous ce rigoureux régime. Enfin, deux ans après la soumission du pays d'Over-Yssel en Hollande, il se fit en 1458, par la médiation du dauphin Louis, alors à la cour de Bourgogne, une réconciliation entre les Gantois et Philippe. Cette rémission si attendue fut célébrée par de grandes réjouissances. Vers Pâques le duc fit une entrée solennelle dans la ville, sans être accompagné ni du dauphin, ni de son fils, ni du sire de Croy. Un meilleur avenir parut sourire à tous; mais ces belles villes manufacturières et commerçantes, que Louis apprit alors à si bien apprécier, n'étaient pas au bout de leurs épreuves, sous une domination qui ne comprenait ni leurs intérêts ni leurs besoins. Après avoir souffert tout ce que l'oppression a de plus humiliant, ces malheureux peuples aspiraient à un peu de calme et de sécurité; et l'excès des impôts, qui leur avait d'abord été si à cœur, leur parut à la fin leur plus douce peine.

Pour s'agrandir les ducs de Bourgogne ne ménageaient pas plus leurs parents que les autres. En 1404 Jean sans Peur, devenant duc de Bourgogne, céda tous ses autres titres à son frère Philippe II, alors âgé de quinze ans. Philippe II fut donc comte de Nevers, de Rethel et baron de Donzi. Comme il prit parti dans la guerre civile contre les Armagnacs, Charles VI, dans un moment où le parti d'Orléans triomphait, l'obligea de recevoir garnison dans toutes ses places du Nivernais et du Rethelois. Commandant 1,200 hommes d'armes à Azincourt, il y fut tué, le 25 octobre 1415. De son épouse Bonne d'Artois, fille aînée du comte

(1) Michelet t. V, p. 311.

Digitized by Google

d'Eu, il laissait deux fils en très-bas âge, Charles et Jean. En 1424 Bonne fut recherchée en mariage par Philippe le Bon; elle l'épousa et mourut l'année suivante à Dijon. « Le beau-père en usa mal « avec ses pupilles (1); Philippe de Brabant étant mort sans en- « fants en 1430, sa succession, en vertu de la substitution de ce « duché faite à leur père, revenait à Charles et à Jean, fils du « feu comte de Nevers, ses cousins; mais Philippe le Bon s'em- « para du Brabant et l'unit à ses États. Il promit bien de dédom- « mager ses pupilles, mais il remplit mal cette promesse. »

Voilà comment les ducs de Bourgogne s'étaient fait *un royaume* qui enveloppait à l'est et au nord celui de France. Nous ne parlons point de leurs convoitises sur Lyon et sur la Provence. Cependant il faut ajouter à ces riches provinces déjà connues le Luxembourg, que le duc sut très-bien s'approprier malgré les droits que Ladislas avait légués à la maison de France en faveur de Madeleine, sa future épouse; les prétentions sur les duchés d'Alsace, de Bar et de Lorraine, qui ensuite coûtèrent si cher au duc Charles le Téméraire; enfin les prétentions de sa fille même sur le fief masculin du duché de Bourgogne.

Telle était donc cette formidable puissance de Bourgogne qui se croyait si bien l'égale de la France, que le duc Philippe stipula dans le traité d'Arras, en 1435, que tant qu'il vivrait il serait dispensé de rendre hommage au roi.

Le duc de Bretagne aussi marchandait son hommage à la couronne. Le devait-il, et quel devait-il être, telles étaient les graves questions qui s'agitaient dans son conseil. Les actes des XIIe et XIIIe siècles prouvent que l'hommage était dû, puisque les ducs d'alors s'y soumirent. Pendant nos guerres civiles et étrangères, la Bretagne avait flotté quelque temps entre la France et l'Angleterre. Il est encore vrai que ses traditions d'indépendance, à cause de son éloignement, s'étaient réveillées et fortifiées pendant nos longues luttes contre les Anglais; mais la Bretagne faisait partie du royaume de France; le duc était un des douze pairs; et sans remonter plus haut, les seigneurs de cette province rendirent certainement un hommage-lige à Louis le Gros, à Philippe-Auguste et à saint Louis. Ils s'étaient facilement accoutumés à ne dépendre de personne, et ils allaient jusqu'à prétendre que leurs devanciers avaient eu tort de rendre hommage. Au fait, selon leur historien (2), l'hommage était dû. Les hésitations actuelles lais-

(1) *Art de vérifier*, t. II, p. 574.
(2) Dom Lobineau, t. I, p. 661.

Digitized by Google

saient trop apercevoir un vif désir de se refuser à toute soumission.

La Bretagne avait ses états, qu'elle appelait ses *parlements*, tenus tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, n'ayant presque d'autre mission que de sanctionner les volontés du duc manifestées par le chancelier de Bretagne; en sorte que le duc se croyait le droit de traiter directement avec la cour de Rome et le roi d'Angleterre, de juger souverainement et d'une manière irrévocable les appels de son pays, de ne recevoir en ses États ni les ordonnances du roi, ni les mandements du parlement de Paris. Et, en effet, si le duc de Bourgogne, bien évidemment apanagiste, avait ce droit, pourquoi le duc de Bretagne ne l'aurait-il pas eu? Tel était à l'ouest l'autre grand vassal du roi, tout aussi hostile que le premier à l'unité française. Charles VII, en atermoyant, en évitant d'user de ses droits royaux et de mécontenter ses irritables vassaux, avait laissé à son successeur toutes les difficultés sérieuses à résoudre.

Au sud, dans la Guienne et le Languedoc, nous séparant des Pyrénées et des royaumes d'Espagne, étaient le comté de Cominges, nouvellement réuni à la France, les États du comte de Foix, de la maison d'Albret, du duc de Nemours et du comte d'Armagnac. C'était le côté le mieux assuré de la monarchie, semblait-il, et cependant l'on verra s'il y avait lieu de trop s'y fier.

Ces maisons, qui tenaient la royauté à distance et même en échec, étaient unies entre elles par des alliances de famille. Leur parfaite entente mutuelle ne manquait pas de s'accroître aussitôt que l'une d'elles croyait avoir à résister au roi et à faire acte de souveraineté. Parfois elles traitaient avec les Anglais ou autres étrangers, et elles pouvaient même leur ouvrir leurs portes, en cas de guerre avec la France.

A ces dangers toujours existants, il s'en joignait d'autres qui en étaient la conséquence. Si le roi s'était cru assuré de l'intérieur du pays, cette force solide et compacte lui eût suffi, sans doute, pour avoir raison à l'est et à l'ouest de toutes les tentatives d'insubordination à l'autorité royale; mais s'il y avait quelques seigneurs, comme le comte d'Eu, sur lesquels on pût compter, combien y en avait-il d'une fidélité douteuse? Charles d'Orléans, allié à la maison de Clèves, n'inclinera-t-il pas de préférence pour le duc de Bourgogne en cas de conflit? Et Dunois, son frère, n'a-t-il pas vu avec peine le dauphin accepter à Genappe des relations d'amitié avec François Sforze de Milan? La maison d'Anjou ne s'en prendra-t-elle pas à Louis, malgré son zèle à la servir, de l'insuccès de Jean de Calabre dans la revendication du royaume de Naples? Le

Digitized by Google

duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, après avoir été graciés par le roi, seront-ils de fidèles serviteurs ou des auxiliaires de ses ennemis? Louis XI va donner le Berry à Charles, son frère, que leur père commun avait laissé sans apanage. Ce jeune imprudent, loin d'être satisfait de cette concession, dont le parlement même s'alarme, sera l'âme des complots qui s'ouvriront contre la royauté, et le jouet des factions.

Les troubles suscités par l'esprit féodal et les difficultés à le réprimer étaient partout les mêmes en Europe. Qu'on observe plutôt ce qui se passe alors en Angleterre et surtout en Castille. Ajoutons en Italie la lutte des maisons d'Anjou et d'Aragon pour la couronne de Naples, les partis fort irritables des Adorne et des Frégose à Gênes, les continuelles oscillations de la papauté en matière de direction temporelle et d'influence politique, et l'hostilité réciproque des ducs de Bourbon et de Savoie se réclamant mutuellement redevance, le premier au second comme seigneur de Beaujeu et de Beaujolais, le second au premier comme seigneur de Bresse. On voit en Catalogne les trois partis de Jean d'Aragon, de Henri IV et des vieux défenseurs des franchises barcelonnaises; en Navarre, les anciennes factions des Beaumont et de Grammont, et en France, outre les divisions nées des prétentions féodales dont nous avons parlé, un parti anglais issu naturellement de la longue occupation britannique.

Telle est la situation faite à Louis XI dès son avénement. Deux lignes de conduite restaient à suivre : tolérer les échecs journellement faits à l'autorité et aux droits royaux, se contenter d'un état de paix plus apparent que réel, ajourner, comme avait fait son père, toutes les grandes solutions, au risque de voir les abus et les empiétements se fortifier encore par la coutume et le temps : ou alors continuer courageusement l'œuvre déjà si bien commencée par Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Louis X et Charles V; profiter de la disparition et transformation de l'esclavage pour appeler toutes les forces viriles au service du pays; affaiblir la prépondérance de l'aristocratie de naissance, pour mieux faire apprécier la valeur du mérite personnel; chercher dans la bourgeoisie, que le travail et l'industrie élevaient à la fortune, et dans les communes de plus en plus affranchies, l'appui dont la couronne avait dorénavant besoin; enfin travailler résolument à fonder sur les ruines de la société féodale cette belle unité française que nous avons sous les yeux à notre grand profit. Sans hésitation Louis XI choisit le second.

La seule chance de succès pour la France c'était de rentrer

Digitized by Google

sous le sceptre d'un roi, homme de caractère, réellement supérieur, dans la force de l'âge, infatigable au travail, ne sacrifiant jamais le soin de ses affaires à ses plaisirs, connu par son courage et son habileté militaire; jugeant très-bien les plus dommageables préjugés de son temps et décidé à en faire justice; profond politique, quoique souvent dupe de son trop de confiance; reconnaissant des services rendus, peut-être jusqu'à l'excès; frugal, bon père de famille et sagement économe pour sa personne; mais surtout bien au-dessus de ses contemporains pour sa manière d'envisager dans l'avenir l'intérêt de la France.

Charles VII étant mort, il y eut abandon général de l'ancienne cour. Ce délaissement, à quoi le comparer, sinon à la dispersion des mouches quand le miel ne les attire plus? On va vers le dauphin pour être confirmé dans son office et pour savoir comment s'y gouverner (1). Presque seul, le grand écuyer Tanneguy du Châtel, le neveu de celui qui sauva le dauphin des mains des Bourguignons en 1418, était resté auprès de son maître pour tout régler et présider aux obsèques. Il dut même avancer de ses deniers ce qu'il fallait pour le transport du corps jusqu'à Notre-Dame des Champs. A Paris le service funèbre fut célébré le 6 août. Le lendemain, vendredi, le corps fut mené à Saint-Denis. Ce pieux devoir accompli, Tanneguy du Châtel partit pour la cour de Bretagne. François II le nomma d'abord grand-maître de son hôtel; mais ce brave chevalier, vicomte de Bellière du chef de sa femme Jeanne de Raguenel, ayant encouru la disgrâce du duc pour lui avoir donné de sages avis, revint en 1466 auprès de Louis XI, et en fut accueilli comme un ancien et fidèle serviteur.

On rapporte qu'après le repas funèbre Dunois prit la parole et dit : « Nous avons perdu notre maître; pour ce, que chacun se « pourvoie. » Louis XI était alors si éloigné du mauvais vouloir que ces paroles ferait supposer qu'on a deux projets d'ordonnance de la première année de son règne (2), conçus en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous « ceux qui les présentes verront sçavoir faisons que, considérant « les bons, grands et continuels services que notre cher et féal « cousin, conseiller et grand chambellan de France, le comte de « Dunois, a faits pendant longtemps à notre très-cher seigneur et « père, à qui Dieu pardoint, tant à l'entour de sa personne que « autrement en plusieurs et diverses manières, et espérons que

(1) Jean de Troyes.
(2) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

« aussi nous fera en temps à venir, confiant en ses sens, capa-
« cités, vaillance, prud'hommie et bonne diligence, il nous plaît
« et voulons qu'il soit et demeure en l'office de capitaine de notre
« ville et chastel de Meulan, autant que icelui office par le trépas
« de notredit seigneur et père et par suite de notre joyeux avé-
« nement pourrait être vacant. » La seconde ordonnance dans les mêmes termes le nommait capitaine de la ville et du château de Honfleur.

La nouvelle de la mort du roi fut promptement apportée à Genappe. Dès que le dauphin en est informé il se prépare à rentrer en France. Le duc Philippe lui donne rendez-vous à Avesne et promet de venir sous quelques jours l'y trouver pour lui faire cortége avec toute sa noblesse qu'il va convoquer. Elle dut se trouver réunie, le 8 août, à Saint-Quentin. L'équipage de Louis était fort modeste. La princesse Charlotte, son épouse, quand elle partit pour être reine de France, fut obligée d'emprunter les haquenées de la comtesse de Charollais, et même ses chariots et fourgons; et « de faict, dit Châtelain, le duc envoya ses ha-
« ghenées à la royne par un sien escuyer d'écurie nommé *Cor-*
« *nille de la Barre;* et partyt la royne du pays tout ainsi que
« avoit faict son mary. »

Louis écrit aux principales autorités des provinces de France et de Brabant, à tous les corps, princes, gouverneurs, sénéchaux et hauts dignitaires. Il n'oublia pas son apanage et particulièrement les villes d'Embrun, de Valence, de Vienne, de Romans, de Grenoble, ni le gouverneur et le lieutenant de celui-ci. Le héraut, nommé *Guienne,* laisse des lettres à messieurs du grand conseil pour les remettre à messieurs de Courcillon, du Bouchage, d'Argental, l'abbé de Saint-Antoine, de Clermont, de Robies, d'Uriage, de la Frete, aux baillis des montagnes et autres. Personne n'est oublié. Il en fut de même dans les autres provinces. Toutes ces lettres annonçaient son avénement et exprimaient son désir de travailler activement au bonheur de la patrie, avec le concours de tous. Elles étaient la première expression de son autorité, et sont datées pour la plupart des premiers jours d'août.

On voit le roi, dès le 27 août, mander au maréchal de Xaintrailles d'aller prendre possession en son nom de la Guienne, parce que cette province, la dernière conquise, pouvait encore tenter l'Angleterre. On croit cependant que son premier acte d'autorité fut l'ordonnance du 30 juillet, par laquelle il confirma dans leurs postes tous les gens des comptes et du trésor. Étant roi de-

Digitized by Google

puis le 22, il aurait laissé huit jours s'écouler sans user de sa puissance, ce qui témoigne de son peu d'avidité du pouvoir.

On raconte que vers ce temps, lorsque la plupart des officiers de Paris et du royaume (1) allaient vers le dauphin pour être confirmés dans leurs offices et savoir comment s'y comporter, maître Étienne Chevalier, trésorier des finances, l'un des exécuteurs testamentaire de Charles VII, et maître Dreux Bude, audiencier de la chancellerie de France, se dirigent vers Mehun-sur-Yèvre. Ils furent arrêtés à Montargis à la requête d'un gentilhomme nommé Houaste de Morpédon, « et furent là un espace de temps, jusqu'à ce que le roi les eut envoyés faire délivrer, eux et leurs « biens, et depuis ils furent par lui entretenus dans leurs offices « de trésorier et d'audiencier ».

Si Louis avait pu avoir la moindre inquiétude sur l'accueil qui lui était réservé, il dut être bientôt rassuré; car dans son trajet de Genappe à Avesne, il recevait à chaque instant les députations des seigneurs et des villes qui lui marquaient leur obéissance et les capitaines de différents corps de troupes qui lui amenaient leurs compagnies. Il pria donc le duc de ne point venir l'accompagner avec un cortége qui eût ressemblé à une armée, mais seulement avec un certain nombre de gentilshommes et de seigneurs de ses riches provinces du nord et de l'est, ceux surtout qui composaient sa maison. On évalue qu'ils furent environ 4,000, magnifiquement équipés, nombre que nous croyons un peu exagéré.

Dans l'église d'Avesne on célébra pour le repos du feu roi un service funèbre où assistèrent en deuil le duc Philippe, les comtes de Charollais et d'Étampes, Jacques de Bourbon et Adolphe de Clèves. Après le service, Louis, selon l'usage de France, se vêtit de la pourpre, « le royaume ne devant jamais être sans roi ». Trois jours après la mort de Charles VII, c'est-à-dire le 25 juillet, le parlement de Paris envoyait à Louis XI une députation conduite par les trois présidents et le procureur général; on avait vu partir aussi maître Juvénal, chancelier de France, avec les députés de la ville de Reims, accompagnés de l'archevêque. Ils vont jusqu'à Avesne à la rencontre du roi et ils sont bientôt reçus. Le spécimen qui nous reste de l'éloquence du chancelier nous prouve que la recommandation qu'on lui fit d'être bref ne manquait pas tout à fait d'à-propos.

L'archevêque Juvénal des Ursins raconte la réception qui leur fut faite. « Le roi envoya devers nous l'archevêque de Bourges,

(1) Jean de Troyes, *Chronique*, p. 14.

Digitized by Google

« maître Jean Cœur, nous dire d'être bien brief. Nous entrâmes « où il était, accompagné des seigneurs de Crouy, de Montau- « ban et de plusieurs, tant gens d'église qu'autres, et nous « mîmes tous à genoux. Il nous fit relever et nous dit lui-même « que nous dissions ce que nous voudrions et fussions brief; et « voici que je lui dis : Notre souverain seigneur, nous venons « humblement et respectueusement vous adresser nos félicitations « pour votre avénement, et aussi notre promesse d'obéissance « de cœur, de corps et de biens jusqu'à la mort. »

Ici l'orateur rappelle, pour les commenter, les paroles de Dieu à Samuel : « Voici l'homme que je t'avais indiqué (1) », paroles qu'il traduit ainsi : « Va à Louis, qui est vrai roi de France; tu « dois l'oindre du saint chrême de la sainte ampoule que j'ai en- « voyée à Remy pour consacrer le roi Clovis. » Puis il trace les règles du gouvernement; il les voit en quatre verbes personnifiés en vertus : *dico*, la sapience; *duco*, la prudence; *facio*, la puissance; *fero*, la patience. Vient ensuite la plus singulière définition de la formation de l'impératif de ces quatre verbes; et cela pour expliquer l'élection de Pharamond, qui était à la fois sage, prudent, vaillant et patient. Il applique toutes ces qualités à la conduite antérieure de Louis, et lui attribue surtout la vaillance, en souvenir de ses faits d'armes. A ces éloges, se mêlent des conseils inspirés par la pauvreté du peuple, chargé de tailles, aides et de plusieurs autres subsides, et ruiné surtout par les pilleries et roberies que le nouveau roi est prié de faire cesser. L'orateur terminait par une pressante invitation de venir au plus tôt se faire sacrer à Reims. Louis répondit quelques bonnes paroles, mais c'était le moment de régner et de gouverner, et non de faire de longs discours.

Le roi resta très-peu de jours à Avesne. Il termina d'abord les affaires les plus urgentes, et s'étudia à tracer la ligne politique qu'il comptait suivre au dedans et au dehors. Parmi les instructions qu'il donna alors à ses hommes de confiance, tels que l'amiral de Montauban, le bâtard d'Armagnac, Jean Bureau, Capdorat ou Aymar de Poisieu, on remarque l'ordre de prier la reine d'envoyer monsieur Charles auprès du roi, et de faire publier à son de trompe « que si aucuns ont donné argent pour être « avancés aux affaires, ils doivent le révéler sous peine de perdre « leurs charges ». Il commande aussi aux gens des comptes et du trésor royal à Paris, par lettres d'Avesne du 30 juillet, « de

(1) *Ecce vir quem dixeram tibi.*

Digitized by Google

« besogner dorénavant au fait de leurs offices, tout ainsi qu'ils « avoient accoutumé de faire; » et cette ordonnance de confirmation est contresignée par l'archevêque de Bourges, l'amiral, les sires de Croy et de Baugy et autres. Le 3 août il donne le comté de Cominges à Jean, bâtard d'Armagnac, son cher et féal cousin, déjà nommé maréchal de France. Il le fait « gouverneur et son « lieutenant général ès pays de Guienne, parce que dès le jeune « âge il a donné bon service à son cher seigneur et père, que « Dieu absolve, comme à lui-même dans la Guienne et ailleurs. » « Il considère qu'il est très-digne de récompense et n'a encore eu « aucune provision de terre ou seigneurie ». Pour cette aliénation le parlement fit de vives remontrances. Par le même sentiment de reconnaissance il donne, le 6 de ce mois, à Imbert de Bastarnay, seigneur du Bouchage, plusieurs capitaineries et particulièrement celle de Blaye.

D'Avesne, le roi se dirigea vers Château-Thierry. Là, Thomas Bazin, évêque de Lisieux, qui fut plus tard obligé de se démettre à cause de ses désobéissances, ne se montra pas des moins empressés à venir à sa rencontre et à le féliciter. Il le salua dans l'abbaye de Saint-Thierry, et lui représenta en peu de mots que son peuple était presque ruiné par les guerres des deux derniers règnes; qu'il était temps de le soulager, et qu'il fallait rétablir la justice dans les tribunaux inférieurs et supérieurs. Le roi répondit à ces remontrances qu'il n'y avait point de discours qui lui plût davantage, qu'il allait travailler à rétablir le royaume et à le remettre en un état plus florissant que jamais. Il parla de la différence qu'il voyait entre les siens et ceux de Bourgogne : il ne rencontrait que des hommes portant la misère peinte sur leurs visages, des villages ruinés et une campagne déserte; dans tout le pays d'où il venait régnait l'abondance; les hommes y paraissaient riches et contents, les villages étaient peuplés, et il n'y avait pas un coin de terre qui ne fût cultivé. Le roi ne se contente pas de remercier le prélat; il le prie de penser à ce qu'il venait de lui dire et de mettre par écrit ce qui lui paraissait le meilleur et le plus avantageux au bien du royaume.

C'est alors que, par lettres contresignées du sire de Montauban, les priviléges de la ville de Tournay sont confirmés. Le 5 août 1461, une procuration est donnée au mandataire du duc de Milan auprès du roi pour renouveler le traité fait à Genappe avec le dauphin. Datée du 6 août, une lettre du sénéchal de Toulouse, d'Albigeois et de Cominges, est remise au roi et lui rend compte de ce qu'il a fait pour conserver en son obéissance les

Digitized by Google

places qui étaient entre ses mains. Le 8, une lettre de recommandation du duc de Nemours est écrite au roi en faveur de plusieurs officiers de la haute Auvergne, dignes d'être continués dans leur emploi.

Louis, qui devait rester quelques jours à Château-Thierry, envoie devant lui à Reims le sire de Montauban, amiral de France, en la place de Jean IV de Bueil, comte de Sancerre, pour commander qu'on rendît de grands honneurs au duc de Bourgogne. Dans ses instructions il ordonne qu'on s'avance le plus loin possible à la rencontre de ce prince; que l'archevêque et le clergé aillent à son domicile le remercier de ce que, après Dieu et Notre-Dame, il a le plus contribué à sauver le roi; que les officiers lui viennent offrir les clefs de la ville; que tant qu'il y sera on lui rende les mêmes honneurs qu'au roi lui-même. Il veut que dans le cas où les gens de Monseigneur commettraient quelques excès, il soit dit de sa part à Tristan l'Hermite, continué dans ses fonctions de prévôt des maréchaux, « de ne pas agir à leur égard, « mais de prendre note de ce qu'ils auraient fait, et de lui en « faire un rapport, afin qu'il en ordonne à son bon plaisir ». Cette lettre (1) fut collationnée et enregistrée le 20 août. Il écrit encore à l'amiral, le 12, ces mots : « Nous avons reçu vos lettres. « Délibérez au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, afin que le cou- « ronnement ait lieu samedi prochain; pour ce, donnez ordre que « tout soit prêt et qu'il n'y ait point de faute (2). » Le roi attendit un peu à Saint-Thierry, où le duc de Bourgogne devait venir le trouver.

Louis voulait inaugurer son règne par la cérémonie religieuse du sacre. Il suivra l'antique usage de ses prédécesseurs. Louis VI, il est vrai, pour punir l'archevêque de Reims d'avoir négligé, après son élection, de demander la sanction royale au moins pour l'investiture de son temporel, et de n'avoir point rendu son hommage-lige au roi, crut devoir se faire sacrer à Orléans par l'archevêque de Sens. Mais pour cette solennité, avant comme depuis, la cathédrale de saint Rémy avait prévalu.

On était donc allé querir solennellement la sainte ampoule, que l'abbé apporta jusque dans l'église cathédrale, à cheval, sous un poële ou dais, précédé de plusieurs hérauts et trompettes. Le 14 août 1461, le roi fit dans la ville une entrée magnifique. L'archevêque était allé jusqu'aux portes le recevoir. Le lendemain sa-

(1) Pièces de Legrand, folio 243.
(2) Ms. fonds Gaignières, n° 375; n° actuel, 20,490.

Digitized by Google

medi eut lieu le couronnement. Il se fit en très-grande pompe. Louis, avant d'être sacré, malgré cette opinion que les rois étaient chevaliers par le baptême, voulut être armé par le duc de Bourgogne; attention non de fantaisie, comme on l'a dit, mais de courtoisie, puisque, selon le témoignage de Bossuet, Charles VII avait été à son sacre armé chevalier par le duc d'Alençon. Il conféra ensuite la chevalerie aux sires de Beaujeu et à Jacques de Bourbon, frères du duc de ce nom, aux deux fils du seigneur de Croy et à Jean Bureau, trésorier de France. Non titrés, les deux frères Bureau rendaient de grands services dans l'artillerie et les finances. Alors il pria le duc Philippe de continuer cette promotion, et un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes reçurent l'accolade; on croit (1) qu'ils furent au nombre de cent dix-sept. Selon l'usage, le roi fit serment de garder inviolablement les lois du royaume.

Le sacre eut lieu sous les yeux des douze pairs, suivant la coutume, présents ou représentés. Les pairs ecclésiastiques étaient le duc-archevêque de Reims, le duc-évêque de Langres et les comtes-évêques de Laon, de Châlons-sur-Marne, de Noyon et de Beauvais. Ils assistèrent tous en personne, excepté l'évêque de Noyon que remplaça l'évêque de Paris. Il y eut de plus un patriarche, quatre archevêques, sept évêques et un grand nombre d'abbés et de prélats. Parmi eux on distingue l'évêque de Soissons, Jean Milet, ancien recteur de Paris, qui siégea même après ce règne. Pendant que le chœur chantait le psaume 132e, l'archevêque ceignit au roi le cremeau et l'oignit du saint chrême. Après l'onction, les pairs le revêtirent d'une grande chape semée de fleurs de lis; alors l'officiant lui mit entre les mains le sceptre et la main de justice, et l'archevêque de Bourges, maître Jean Cœur, lui ayant ajusté une sorte de coiffe noire, « tous les « pairs lui posèrent la couronne royale sur la tête ».

On remarquait dans l'assistance les comtes de Genève, de Saint-Pol, de Dunois, de Wirtemberg, de Braine, et le fils du marquis de Saluces. Les pairs laïques avaient à leur tête le duc de Bourgogne, premier pair et doyen. Tous les autres étaient représentés, le duc de Normandie, par le comte d'Angoulême; le comte d'Artois, par le duc de Clèves; le comte de Flandre, par le comte de Nevers; le comte de Champagne, par le comte d'Eu; et le comte de Toulouse, par le comte de Vendôme. Ainsi là figuraient deux belles provinces autrefois nôtres, alors passées sous la puis-

(1) Pierre Mathieu.

Digitized by Google

sance du duc Philippe. Ce prince se fit remarquer par sa magnificence et l'éclat de ses gens. L'épée de connétable fut portée par le maréchal comte de Cominges; Joachim de Rouhaut, nommé tout récemment aussi maréchal de France, remplit l'office de grand écuyer, et Antoine de Croy, comte de Porcien, celui de grand maître de l'hôtel du roi. Le chant du *Te Deum* termina la cérémonie religieuse.

L'hommage était la conséquence du sacre. Le duc Philippe, disons-le à sa louange, n'hésita pas à rendre au roi l'hommage-lige. Voici très-exactement le serment qu'il prononça : « Mon « très-redouté seigneur, je vous fais hommage présentement de « la duché de Bourgogne, des comtés de Flandre et d'Artois, et « de tous les pays que je tiens de la noble couronne de France; « et vous tiens à seigneur et vous en promets obéissance et ser- « vices, non pas seulement de ceux que je tiens de vous, mais « de tous les autres pays que je ne tiens point de vous, et d'au- « tant de seigneurs et nobles hommes, de gens de guerre et « d'autres qui y sont que j'en pourrois croire. Je vous promets « faire service avec mon propre corps tant que je vivrai, avec « aussi grande quantité que je pourrai finer (réaliser) d'or et « d'argent (1). » Après cela le duc de Bourbon, les comtes de Nevers, de Vendôme et autres pairs, et ensuite un grand nombre de seigneurs firent aussi leur hommage.

La cérémonie fut suivie du festin royal, où chacun prit place selon son rang : d'abord les pairs ecclésiastiques à la droite du roi, puis les pairs laïques et autres personnages à la gauche. Là, assure-t-on, le duc Philippe, mettant un genou en terre, pria le roi, au nom du Christ, de pardonner à ceux qui l'auraient desservi auprès de son père et de laisser leurs charges aux officiers et gouverneurs sous le règne précédent. Il était généreux de la part du duc de témoigner cette bienveillance à des seigneurs dont plusieurs lui avaient été hostiles, mais on se demande si le roi ne souffrit point de se voir ainsi la main forcée. Toutefois il accorda, n'exceptant de cette amnistie que sept personnes. On a dit que, sous prétexte de ces sept, il ne pardonna pas à un; la vérité est qu'il pardonna au contraire à tous. Les sept personnages sur lesquels se sont portées les conjectures sont : le comte de Dammartin, le sire Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie; André de Laval, le maréchal sire de Lohéac, le sire de Bueil, amiral; Louis de Laval, qui avait été gouverneur du Dauphiné, et le chancelier

(1) Extrait du *Livre des ducs et pairs de France*, t. III, p. 69, n° 237.

Digitized by Google

Guillaume Juvénal des Ursins. Ce même jour (17 août), Louis XI donna au duc Philippe des lettres de main-levée adressées à la chambre des comptes et à ses officiers et baillis, à condition que le duc donnera ses aveux et dénombrements dans le temps prescrit; sages précautions qui devaient prévenir toutes difficultés à l'avenir, si on les avait observées. S'il se fût empressé d'accorder, comme on le désirait à la cour de Bourgogne, ce que l'on appelait les *enclaves* du Mâconnais et de l'Auxerrois, on l'eût certainement accusé de trahir les intérêts de la France. Il attend sur ce point de faire un traité sérieux, afin de rendre au parlement toute sa juridiction.

D'autres faveurs lui furent demandées à Reims par les magistrats, interprètes naturels de la population. Il était d'usage qu'à leur sacre les rois, pour se rendre populaires, fissent de grandes promesses qui plus tard devenaient une cause d'embarras. On demandait la suppression, ou tout au moins la diminution des tailles, des gabelles et autres impôts pour leur ville et même pour le royaume. Le duc de Bourgogne, qui pourtant ménageait si peu ses peuples au point de vue fiscal, semblait appuyer cette supplique. Le roi fit une réponse pleine de sagesse; sans rien promettre de ce qu'on lui demandait, il se montre touché du sort du pauvre peuple. Il représente que la misère ne venait pas des impôts, mais bien de l'absence du commerce et de l'industrie; qu'ils devaient désirer, comme les riches villes de Flandre et de Bourgogne, d'acquérir de l'aisance, même de s'enrichir par le travail, et de pouvoir ainsi payer facilement les charges publiques; il promet, pour lui, de s'y employer de tout son pouvoir. Si le labeur des champs enrichit la campagne, c'est par l'industrie et le commerce que les villes deviennent florissantes. Telles sont les idées économiques pleines de justesse que le roi désirait rendre populaires, mais que son siècle comprenait encore trop peu.

Cependant Louis s'applique aux affaires du royaume. Songeant à l'organisation de la justice en Normandie, on le voit, le 23 août, à Meaux en Brie, donner commission à Guillaume Picard pour y exercer le greffe civil, comme il avait fait du vivant du roi Charles. Voulant constituer la cour de l'échiquier, il en donne mandat à messire Jean, évêque de Saint-Brieuc, président; à Jean de Courcelles, archidiacre en l'église de Paris et conseiller du roi au parlement; puis à maître Bertrand Briçonnet, comme greffier criminel. Il désigne Jean de Montespédon pour bailli de Rouen; Jacques Rouhaut pour bailli de Caux; Guillaume Hiner pour bailli de Caen et plusieurs autres. Par lettres du 26 août

Digitized by Google

Louis permet à Jean de Calabre, occupé à recouvrer le royaume des Deux-Siciles, de différer deux ans de rendre hommage pour certaines terres qu'il possédait en Lorraine. Un an fut ensuite ajouté à ce premier délai, et, malgré toute sa courtoisie, son cousin en fut peu reconnaissant. Le vendredi 28 août le sire Louis d'Estouteville, capitaine de Rouen, gouverneur de la Normandie, et de plus commissaire du roi, reçoit en pleine assemblée les clefs de la ville, du château et du port, ainsi que le serment au roi des officiers et citoyens. Deux mois plus tard Jean d'Estouteville, seigneur de Briquebec, fils de Louis, prend possession, au nom de son père, des clefs de Rouen et de la capitainerie de la Normandie. Le 4 janvier suivant, Louis XI confirme la charte de cette province et fixe la juridiction générale du pays.

Avant d'entrer à Paris, le roi s'arrête à Saint-Denis le 30 août, et il y fait célébrer un service pour son père. En cette cérémonie, le légat releva Charles VII d'une excommunication qu'il avait encourue de son vivant, à cause de la pragmatique sanction. Nous ne saurions blâmer Louis XI de cet acte. Non-seulement il devait souffrir cette absolution d'outre-tombe, accordée par le pape, mais il devait la souhaiter pour le repos de l'âme de son père. Si l'on veut bien surtout se reporter aux idées du temps on reconnaîtra qu'il eût agi contre toute raison de s'opposer à ce suprême pardon. Peut-être l'expérience l'avait-elle déjà éclairé sur la difficulté des élections ecclésiastiques; peut-être pressentait-il qu'il ne pourrait parvenir à exécuter à l'intérieur ses grands projets pour la concentration de l'autorité et l'unité de la France, s'il ne maintenait de tout son pouvoir la paix à l'extérieur et surtout avec le saint-siége.

Le roi approche de Paris, où le duc de Bourgogne l'a précédé. Le même jour, 30 août, aux Porcherons, à la porte même de la ville, il dispose de la terre de Roqueferrière. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, ayant été emmené prisonnier en Angleterre, cette terre avait été donnée par importunité à Agnès Sorel par Charles VII; les héritiers de celle-ci s'en étaient emparés. Jean de Bourbon, fils de Louis, fort jeune au moment de cette spoliation, avait grandi depuis, et ses réclamations n'avaient point été écoutées; il profita de la circonstance et réclama de nouveau. Louis XI approuva la justice de sa requête, et par lettres patentes restitua cette terre à la famille de Bourbon-Vendôme, qui lui resta fidèle.

Le lendemain, lundi 31 août, le roi fit solennellement son entrée à Paris. Le duc de Bourgogne et toute sa maison, composée

Digitized by Google

de deux cent quarante seigneurs, allèrent à sa rencontre au delà de la porte Saint-Denis. A cette porte, le prévôt des marchands, Henri de Livres, et les corps d'état de la capitale, vinrent lui présenter les clefs de la ville. Il entra monté sur un cheval blanc, sous un dais de drap d'or que portaient les échevins, au milieu d'un splendide cortége et acclamé par une foule immense.

En tête du cortége étaient de front Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, Philippe de Horne, seigneur de Boussignies, et Philippe Pot, seigneur de la Roche, chacun suivi de six pages richement vêtus et bien montés; suivaient vingt-quatre archers du comte d'Étampes, marchant deux à deux et derrière eux les comtes de Nevers et d'Étampes; ensuite venaient vingt-quatre archers ou gardes du duc de Bourbon, autant du comte de Charollais, cent du duc de Bourgogne, chaque troupe étant commandée par deux chevaliers. Le cortége était fermé par un groupe de deux cent quarante gentilshommes des États du duc, plus brillants les uns que les autres. Venaient ensuite les seigneurs de la suite du roi, le maréchal de France, comte de Cominges; le sire de Montauban, amiral; les comtes d'Eu, de la Marche et de Pardiac, tous trois sur une même ligne; les sires Alain Goujon, de Matignon, seigneur de Villiers, Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, et environ trente gentilshommes de la maison du roi, vêtus comme lui de damas cramoisi et blanc; marchent après soixante hérauts, précédant cent vingt gardes du roi avec chacun un valet de pied à son côté; puis cinquante-quatre trompettes. A quelque distance étaient le maréchal de Bourgogne et le seigneur de Croy, allant ensemble; marchait seul le maréchal de Rouhaut, grand écuyer, portant l'épée du roi. Le jeune Floquet, fils du bailli d'Évreux, portait le heaume surmonté d'une riche couronne d'or; ensuite venait le cheval de main du roi couvert d'une housse de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or.

Après le roi venait à quelque distance le duc de Bourgogne éclatant de pierreries qu'on estimait valoir plus de trois millions, et suivi de neuf pages portant une salade. A la gauche du duc et un peu en arrière, étaient le duc de Bourbon et le comte de Charollais, presque aussi richement vêtus; et enfin un corps de deux mille chevaux terminait cette brillante suite.

Partout où le roi devait passer on voyait à chaque pas quelque beau spectacle, comme cinq dames à cheval aux armes de la ville, représentant les cinq lettres de Paris; puis à la porte Saint-Denis était un navire, symbole des trois États, d'où deux anges vinrent poser une couronne sur la tête du roi. Là on avait

Digitized by Google

représenté ses principaux faits d'armes, la prise de Dieppe par exemple; ailleurs quelques allégories ou mystères. Il se rendit ainsi à Notre-Dame, et après avoir adoré Dieu, il promit avec serment, selon l'usage, entre les mains de l'évêque Guillaume Chartier, d'accorder à la religion appui et protection. Ensuite il s'en fut tenir au palais ce qu'on peut appeler une cour plénière, et de là il alla prendre possession du palais des Tournelles, tandis que le duc de Bourgogne se dirigeait vers son hôtel d'Artois.

En cette journée ne parurent point trois des plus grands princes du royaume. Le duc Charles d'Orléans fut empêché par son grand âge; le comte du Maine et le roi René restèrent à Amboise auprès de la reine douairière Marie d'Anjou, leur sœur. Pour le comte de Foix il justifia son absence. Pendant plusieurs jours Paris, où étaient accourus une multitude innombrable d'étrangers, fut rempli de toutes sortes de fêtes et de réjouissances. Louis XI pourvut au bon ordre de la ville en ordonnant de ne point hausser le prix des objets de consommation. Il défendit de prendre plus de deux sous (aujourd'hui environ 4 francs) pour un cheval.

Plus que tous les autres, les seigneurs de Bourgogne étalaient sous toutes les formes le luxe et l'opulence. C'est à l'hôtel d'Artois qu'on voyait les plus rares objets d'art et les chefs-d'œuvre de l'industrie. Comme la plus belle de ces merveilles on allait y admirer les riches tapisseries d'Arras rehaussées de soie, d'or et d'argent, celles surtout que le duc avait fait faire pour son ordre de la Toison d'or et représentant Gédéon, qu'il préférait à Jason. Au milieu du jardin de ce splendide hôtel était un pavillon doublé d'un velours cramoisi semé de broderies d'or, parmi lesquelles on distinguait les armes de chacune de ses provinces ou des principales villes de ses États. Tous les meubles égalaient la magnificence de ces ornements.

Le comte de Charollais désirait plaire aussi à cette grande ville où l'on conservait tant de souvenirs de sa maison. Pour le dimanche 13 septembre il fait annoncer des joutes dans la rue Saint-Antoine, devant le palais des Tournelles. La foule y était si grande qu'il y périt quatre personnes étouffées, et que beaucoup furent blessées. Avec le comte de Charollais il y avait cinq autres tenants, savoir : le prince Adolphe de Clèves, le bâtard Antoine de Bourgogne, les sires de la Gruthuse, de Querdes et de Miraumont. Le duc Philippe s'y montra à cheval ayant en croupe la duchesse d'Orléans, sa nièce. Le comte de Charollais jouta, mais n'eut pas le prix. Après plusieurs lances rompues, « parut dans la lice Fré« déric de Wilten, sujet du duc de Bourgogne, jeune écuyer

Digitized by Google

« d'outre-Meuse, avec son écu et son cheval, couvert seulement « d'une peau de daim. Il eut le prix. Sur un autre point il y eut « un tournois où il fut encore mieux combattu. Celui qui s'y dis- « tingua le plus, était Philippe, Monsieur de Savoie (1). » Tels étaient les plaisirs dont alors on raffolait; les historiens du temps nous entretiennent des pas d'armes de Rasily, de Saumur, de Tarascon et autres lieux où combattirent le roi René, Gui de Laval, le duc d'Alençon et beaucoup d'autres seigneurs.

Louis XI prenait peu de part aux tournois et autres divertissements qui attiraient et charmaient la foule. Il restait en son palais des Tournelles, uniquement occupé de ses affaires. Aimant la simplicité pour sa personne, il ne considérait dans toutes ces splendeurs que ce qui pouvait accroître la richesse du royaume. Ces belles soieries de Venise importées par la ligue hanséatique et répandues par le commerce des villes de Flandre et de Brabant, il rêvait d'en acclimater la production sous le doux ciel de la France. Ces tapisseries d'Arras, célèbres dans tout le monde, où les métaux précieux se mêlaient aux plus délicats tissus, lui semblaient une industrie merveilleuse avec laquelle son pays pouvait rivaliser. Trois éléments de prospérité étaient nécessaires pour arriver à ce but, et furent le constant objet de ses efforts : la paix, la concentration de l'autorité royale et l'émancipation de la bourgeoisie.

Louis XI était resté quinze années éloigné de la cour, et même les cinq dernières il les avait passées hors de la France. Comme on le sait, il s'était formé contre lui un parti puissant qui ne manquait pas d'appui dans le monde officiel. On s'était fait une longue habitude de le dénigrer; peut-être même le traiter avec mépris était-ce alors un titre pour arriver aux meilleurs emplois. Il sentait bien qu'il ne pouvait atteindre tous ceux qui l'avaient desservi, mais il voulait au moins que les officiers de l'État le plus haut placés, surtout quand ils avaient fait parade de leur hostilité envers sa personne, sentissent qu'ils tenaient de lui leur office. Quelques hommes distingués furent d'abord inquiétés et même écartés. S'il n'eut pas la main heureuse pour les remplacer, du moins le mal fut vite réparé. Suivant son droit, tous les officiers de la guerre et du civil durent obtenir de lui leurs lettres de commission ou de confirmation. Cette mesure était surtout nécessaire à une époque où, dans les fonctions publiques, les usurpations de survie et d'hérédité avaient été si fréquentes. « Il écarta bien des hommes loyaux

(1) Legrand, liv. IV, folio 16.

Digitized by Google

« et habiles qu'il eut par la suite et avec un peu d'expérience la « sagesse de rappeler presque tous (1). » En effet, un certain nombre d'hommes capables, momentanément privés de leurs charges, tels que l'ancien amiral Jean de Bueil, comte de Sancerre, Guillaume Cousinot et autres, furent ensuite à petit bruit réintégrés à leur poste. Pierre de Brezé, informé que Louis XI aurait mis sa tête à prix, « se décida à la porter lui même, et le roi, qui « avait beaucoup d'esprit, le reçut à merveille (2). » Par le fait même de leur mérite beaucoup de ces exilés revinrent auprès du roi et furent par la suite ses meilleurs amis, ses plus fidèles serviteurs et ses plus intimes conseillers.

Dans les provinces l'impression produite par ce grave changement de politique était diverse. Le parlement de Toulouse suspendit le cours de la justice jusqu'à ce qu'il en reçût un mandement du roi lui-même. La ville attendit douze jours les ordres de Louis XI avant de célébrer un service pour Charles VII, malgré la lettre de faire part que le roi avait envoyée à toutes les provinces. On se donnait ainsi le temps d'observer la conduite des autres afin de régler la sienne. Pour reconnaître le nouveau roi, Carcassonne n'attendit pas ses ordres; le 1er août, sur l'invitation du chevalier de Balzac, lieutenant du sénéchal Antoine de Chabannes, les officiers et habitants de la sénéchaussée prêtèrent dans la cathédrale, et sur la sainte hostie, serment de fidélité à Louis XI.

Pendant son séjour à Paris le roi continue ses actes administratifs et maintient le respect de son autorité. Le parlement n'avait pas tenu compte des lettres de grâce données par lui au seigneur de Rubempré lors de son entrée à Gand. Ayant alors agi selon le droit reconnu au fils aîné du roi de France, maintenant qu'il est revêtu de l'autorité, il déclare que la cour n'eût pas dû méconnaître sa prérogative; et par lettres de Paris, en septembre 1461, il casse l'arrêt de condamnation du parlement du 3 mai 1460. Le 15 septembre il gratifie officiellement le conseil delphinal du nom de *parlement*, et envoie pour le présider Guillaume de Corbie. Alors deux arrêts expédiés par Jean, bâtard d'Armagnac, comme gouverneur du Dauphiné, datés du 28 septembre 1461, prouvent que le roi le maintient dans cette dignité. Le soin de son autorité ne lui fait pas oublier celle de son père. Vers le temps du siége de Metz, Charles VII avait accordé certains priviléges à la ville d'Épinal; Louis confirma ces libertés, à la date du 1er sep-

(1) Barante, t. VIII, p. 299.
(2) Michelet, t. V, p. 222.

Digitized by Google

tembre. Dans ce même mois il accorde à Guillaume Fillâtre, son conseiller, élu évêque de Tournay, en considération du mérite et des vertus qu'il lui connaît, des lettres de légitimation lui donnant le droit de disposer de ses biens. Nous citerons encore les lettres du 9 de ce mois qui rappellent le règlement de Charles V, et, fondées sur le serment prêté au sacre, annulent les aliénations qui auraient été faites des biens de la couronne. Ainsi Louis XI casse et révoque tous dons, cessions et transports faits par ses prédécesseurs et par lui-même, des places, terres, seigneuries, rentes et revenus quelconques du domaine royal; ordonnance faite sur délibération des gens du conseil et enregistrée le 1er février.

Le parlement de Paris étant en vacances lors de son avénement, le roi, à cause des circonstances, l'avait convoqué pour le 9 septembre. Ce même jour, mercredi, après la messe du Saint-Esprit, Pierre de Morvilliers, chancelier, remplaçant Jean Juvénal des Ursins, le chevalier Hélie de Tourettes, premier président en la place de Yves de Scepeaux, les second et troisième présidents, maîtres Thibout et le Boulanger, et tous les autres membres, prêtent serment. A cette cérémonie assistaient les archevêques de Reims et de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Albi, d'Auxerre, de Meaux et l'abbé de Saint-Denis. Le parlement se composait alors des douze pairs, de huit maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, et de quatre-vingts conseillers tant clercs que laïques. Pour que le nombre de cent ne soit pas dépassé, le roi annonce la suppression par extinction de deux offices; en sorte qu'il y ait quarante conseillers clercs et autant de laïques, en y comprenant les présidents. Pour se prémunir contre les faveurs qu'il serait tenté d'accorder, il veut que si par inadvertance il donnait à quelqu'un un office de conseiller clerc, ses lettres fussent considérées comme non avenues. Dès la veille de la cérémonie de rentrée, c'est-à-dire le 8, ses lettres avaient confirmé dans leurs charges les seigneurs de l'illustre compagnie. Il y déclare « que, connaissant le grand et « incomparable bien de justice bien gardée par laquelle le roi « règne, le peuple sujet vit et demeure en paix; le commerce a « son cours et l'agriculture est florissante; et sachant qu'il faut « y avoir gens notables et bien expérimentés, il maintient chacun « des officiers du parlement, en considération des services qu'ils « ont rendus sous le règne du feu roi son père ». Le parlement modifie lui-même son règlement; d'après un ancien usage, tous les prélats pouvaient assister à ses séances. Il décide que dorénavant les archevêques et évêques n'entreront plus en conseil dans

Digitized by Google

la cour et n'y prendront place qu'autant qu'ils seront pairs ou autorisés par quelque droit déjà ancien.

Ayant mis ordre aux affaires les plus urgentes, Louis songe à quitter Paris pour visiter l'intérieur du royaume, et surtout à revoir sa mère, restée à Amboise, où Charles VII l'avait à peu près reléguée. Le 23 septembre, il se rend à l'hôtel d'Artois, pour y saluer le duc qui lui avait donné une si généreuse hospitalité. Selon Duclercq, sitôt que le duc de Bourgogne fut informé de l'approche du roi, il se leva de table et alla à pied dans la rue au-devant de lui; dès qu'il le rencontra, il se mit à genoux et le salua; le roi descendit de cheval et ramena le duc jusqu'en son hôtel, tous deux étant à pied. Quand ils furent arrivés, devant toute la foule des seigneurs Louis remercia le duc Philippe « de tous les « biens et honneurs qu'il avoit reçus de lui »; et ajouta qu'il savait bien « que s'il n'y eût pas été, il est possible que par aven« ture il ne fût pas en vie ».

Dans ces conférences d'amitié, rien de ce que le duc put demander ne lui fut refusé. Le roi lui accorda donc une solution satisfaisante sur le payement des anciennes dettes, et sur le libre entrecours des marchandises entre les deux États : il y ajouta de très-grands priviléges pour les sujets du duc qui voudraient trafiquer en France, beaucoup de faveurs et de bienfaits aux ministres de la cour de Philippe; il érigea même Charni en comté pour le sire de Beaufremont, sénéchal de Bourgogne. Toutefois le parlement, croyant agir dans l'intérêt du roi, refusa d'enregistrer les lettres relatives à l'entrecours des marchandises; et le nouveau chancelier Pierre de Morvilliers signifia à l'évêque de Tournay que le duc s'était engagé par le traité d'Arras à ne conclure ni alliance ni traité sans en faire part au roi. Aussi Philippe ayant fait le mois suivant un traité de commerce avec Édouard IV, il en envoya une copie pour le roi à Jean Geoffroy, évêque d'Arras.

Louis XI partit le lendemain 24 septembre pour la Touraine. Le duc l'accompagna assez loin hors de la ville. Leurs adieux montrèrent tant de confiance et d'effusion que tout le monde en fut attendri. Le duc et son fils partirent eux-mêmes de Paris le 30 septembre et prirent chacun une direction toute différente : le premier retourna en ses États par les terres de Saint-Pol; le comte de Charollais, accompagné de trois cents gentilshommes, traversa la Champagne. Il s'arrêta à Troyes, où, en qualité de prince du sang, il délivra un prisonnier, nommé Pierre Servant, qui venait de tuer son beau-frère; puis il visita les deux Bourgognes et alla faire un pèlerinage à Saint-Claude. Il avait promis

Digitized by Google

de revenir à Tours, comme à un rendez-vous de chasse, pour y passer quelque temps auprès de Louis XI.

Au commencement d'un nouveau règne tous s'attendent à quelque grâce nouvelle, et il n'est pas toujours aisé, surtout venant après un prince qui s'était tant laissé dominer par ses courtisans, de satisfaire toutes les ambitions. Le roi y faisait pourtant tous ses efforts; il nomma donc le sire de Crussol grand pannetier, bailli de Chartres, et ensuite gouverneur du Dauphiné et grand maître de l'artillerie; Gaston du Lion, sénéchal de Saintonge, puis de Toulouse et de Guienne; le maréchal de Rouhaut, sénéchal de Poitou quand la place fut vacante; le sire du Lau, seigneur de Châteauneuf, sénéchal des Landes, lequel eut aussi une compagnie d'hommes d'armes; le sire de Montauban fut amiral et aussi grand maître des eaux et forêts; et Jean de Fontenelle, capitaine de Rouen.

Le roi nomma sénéchaux : Lardit, de Bar; Stenart, de Rouergue; Pierre d'Aussigny, de Périgord; Jean de Stuer, de la Barde en Limousin; Bernard de Dons, à Beaucaire; Jean de Bar, seigneur de Baugy, fut bailli de Tours; Charles de Melun le fut de Sens; Jean de Garguesale, de Troyes; Josselin Dubois, des montagnes d'Auvergne; Guillaume de Bische, de Saint-Pierre-le-Moustier; Rolland de Lescouet, de Montargis; Jean du Pont de Rostreven, du Cotentin; Thomas Styger de Caen; Jacques Rouhaut, frère du maréchal, fut bailli de Caux et capitaine de Corbeil; Jean Villiers de l'Isle-Adam fut prévôt de Paris à la place de Robert d'Estouteville. Il nomma encore Philippe de Melun gouverneur de la Bastille; Jean Coustain capitaine de Vincennes; Remy de Miremont gouverneur de Montpellier, et Jean Ber d'Auxi, grand-maître des arbalétriers. Le roi eut-il tort de chercher ainsi à fortifier son autorité? Il est vrai que plus tard, dans son acte testamentaire officiel à son fils, il le regretta. Ce ne fut point d'ailleurs un système d'exclusion. Loin d'éloigner de lui les serviteurs de son père, il chercha à se les attacher, prenant même pour secrétaire intime le sire de Reilhac, qui tout récemment l'avait été de Charles VII.

Après avoir pourvu à l'administration de Paris et des alentours, Louis s'occupa des provinces. Jean Gentian conseiller clerc et aussi général pour la justice des aides, ayant été récemment élu évêque de Lavaur, le roi donna sa place de conseiller général à Louis Letellier, aussi conseiller au parlement de Toulouse. Il venait de confirmer le 2 octobre la juridiction de cette cour sur la ville et le pays de Bordeaux, afin que le ressort du parlement de Paris

Digitized by Google

ne s'étendît plus de ce côté. Quelques membres du parlement du Languedoc, des officiers de justice, des viguiers, châtelains et autres fonctionnaires des diverses sénéchaussées de ce pays, furent remplacés. Le roi avait nommé, le 3 septembre, Hugues Mancip, seigneur de Bournazel, à la place vacante de sénéchal : il supprima, mais pour le rétablir ensuite, l'office de juge-mage de Toulouse, et toutes les autres charges semblables du ressort du parlement de cette ville. L'office de juges d'appeaux civil et criminel de cette sénéchaussée fut aboli, et cette juridiction attribuée au sénéchal de Toulouse ou à son lieutenant. Par lettres données à Mehun-sur-Yèvre le 20 octobre 1461 le roi confirma le parlement de Toulouse avec les officiers qui le composaient. Il se réserva par le même acte la nomination des premier et second présidents, de trois conseillers clercs et de trois huissiers. Enfin, quelque temps après, il nomma premier président Jean Dauvet et second président Adam Cousinot, par qui le parlement de Paris fut ensuite présidé, et procureur général Antoine de Morlhon. A Amboise, le 28 octobre, le roi confirme le comte du Maine dans le gouvernement de Languedoc et de Guienne.

Louis s'étant assuré du bon ordre de la justice dans le royaume, songe à ses devoirs de famille. Le douaire de Marie d'Anjou était insuffisant : le feu roi avait oublié d'y pourvoir convenablement. Par lettres de Maillé en Touraine, 16 octobre 1461, et enregistrées le 12 novembre au parlement et à la chambre des comptes, il cède et transporte à sa mère pour assignation et sûreté du douaire de celle-ci, montant à la somme de 50,000 livres tournois, la ville, le château et la châtellenie de Chinon et ses appartenances pour 1,200 livres; le grenier à sel de Montpellier aussi pour 1,200 livres; le revenu de la sénéchaussée de Beaucaire pour 2,600, le grenier de Narbonne pour 3,000, le quart du sel de Poitou et de Saintonge pour 14,500, l'impôt de dix deniers qui se prend sur chaque quintal de sel dans tous les pays de Languedoc, de Pézenas et autres lieux, et toutes valeurs très-bien spécifiées jusqu'à la somme de 50,000 livres tournois de rente.

Louis n'oublia pas son frère, à qui Charles VII n'avait rien assigné. Par lettres de Montrichard en novembre 1461, enregistrées au parlement le 27 du même mois, « considérant que feu « son père, que Dieu absolve, n'a encore constitué aucun apa- « nage à son frère; que celui-ci est parvenu à l'âge d'en avoir pro- « vision honorable, et voulant lui donner un état comme il con- « vient à celui qui est fils et frère de roi, il lui donne à lui et à « ses hoirs mâles issus de légitime mariage, à toujours, le duché

Digitized by Google

« de Berry, avec toutes les villes, forteresses, places, collations « et patronages de bénéfices, justice et seigneuries hautes, « moyennes et basses, profits et revenus quelconques, tout ainsi « que les avait feu le duc de Berry, son oncle le dernier trépassé, « sans rien réserver à lui et à ses successeurs rois de France, sauf « les foi et hommage-lige, la souveraineté, le ressort, la juri- « diction royale, la connaissance des causes des églises cathédra- « les, et en général tous les priviléges de fondation royale, qui ne « doivent ni ne peuvent être séparés de la couronne de France, « et avec clause de réversibilité. » Les lettres sont contresignées Jean de la Loëre. Il semble qu'il y eût là de quoi satisfaire le jeune prince. Louis XI y ajouta même 12,000 livres de rente. On verra comment il lui en sut gré.

Le roi ne négligeait point non plus de témoigner son bon vouloir à la maison d'Anjou. Sans parler de ce qu'il avait déjà fait pour aider Jean de Calabre en Italie et de sa sympathie pour la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, il érige en comté, le 1er novembre, la seigneurie de Beaufort, et en fait don à son oncle, le roi René. Enfin il accorde en janvier au comte d'Eu le droit de fouage dans toute sa pairie.

Dans ce beau et riant pays de Touraine, si bien fait pour inspirer l'oubli des injures et la clémence, et où il était heureux de se voir de retour, il donna deux grandes abolitions datées du même jour, 12 octobre. Le duc d'Alençon, qui avait été justement condamné sous Charles VII et subissait sa prison au château de Loches, implora son pardon. Dans les lettres de grâce accordées par Louis XI, le roi rappelle que Charles, frère unique du roi son grand-aïeul, fut tué à Crécy; que Pierre, fils de celui-ci, fut donné en otage pour le roi Jean et paya 60,000 vieux écus d'or; que blessé ensuite dans une bataille, il en mourut; qu'enfin le père du duc actuel fut tué à Azincourt, et lui-même, pendant l'invasion anglaise, resta dépouillé de ses terres pendant trente ans. Certes, ce sont là des motifs dignes d'inspirer l'indulgence. Le roi d'ailleurs était son filleul. Il fut donc réintégré dans ses honneurs et dans ses biens.

Le duc fit une déclaration datée de Tours, 14 octobre 1461, par laquelle il affirme « que lui, Jean d'Alençon et pair de France, « comte du Perche, vicomte de Beaumont et seigneur de la « Guerche, ayant été rétabli dans ses droits, honneurs et biens, « contre l'arrêt prononcé à Vendôme le 10 octobre 1458, moyen- « nant certaines réserves comprenant la garde et le gouvernement « de ses fils et filles, parce que le roi les veut marier à son gré,

Digitized by Google

« ne fera rien, ni pour l'établissement de ses enfants, ni pour « autre chose, qui puisse déplaire au roi ; que s'il agissait autre- « ment, il consent que la grâce qui lui a été faite soit nulle et de « nul effet ». Malheureusement de nouveaux griefs vinrent ensuite se joindre aux anciens.

Louis XI n'avait pas autant de raison de s'intéresser à la maison d'Armagnac; cependant le comte était fils d'Isabelle de France. On sait que Jean V avait été convaincu d'entretenir des relations suivies avec les Anglais alors qu'ils étaient nos ennemis. Ce qui ne laissait aucun doute, c'est qu'il vivait maritalement avec sa sœur Isabelle. Il fut même assez audacieux pour se procurer à prix d'argent d'un célèbre faussaire, une bulle apocryphe du pape qui l'autorisait à se marier avec elle, ce qu'il fit publiquement. Quoique ses crimes eussent été frappés de la peine capitale par le parlement, ils lui avaient été remis à Rome, où il était allé en vrai pénitent. Le pape Pie II se contenta de lui infliger une sévère pénitence. Le roi Charles VII lui avait déjà accordé de circuler librement dans Paris et autour de la ville; c'était une demi-abolition; Louis XI fit le reste. Plus tard il faussa ses promesses comme avait fait Jean IV, son père. Quant à Isabelle, elle prit le voile à Barcelone dans un couvent de l'ordre de Saint-Dominique.

Les largesses du roi s'étendirent aux églises, qu'il avait surtout en vénération. Ainsi, par lettres d'Amboise, 3 novembre, en qualité de roi de France et de dauphin de Viennois, il veut que son trésorier du Dauphiné, Hugues Coct, sur les deniers à lui octroyés par les états au mois d'octobre dernier, « prélève pour ses chers « et bien amés religieux, abbé et couvent de Monseigneur Saint- « Sauveur de Redon, 600 écus d'or qu'il donne à cette église; » le même jour il destine pareille somme aux religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Boulogne, 600 écus d'or aussi pour les doyen, cardinaux, chanoines et chapitre de Saint-Jacques en Galice, et enfin 1,200 pour les recteurs de l'église de Sainte-Pétronille à Rome. C'était beaucoup d'argent, peut-être trop, puisqu'on avait les villes de la Somme à racheter, à moins qu'il y eût restitution de prêts non mentionnés.

Plusieurs fois Louis avait emprunté, par la nécessité de sa situation. Il eut toujours à cœur de se montrer reconnaissant envers ceux qui lui étaient venus en aide. On connaît plusieurs des prêteurs. Dès le 2 septembre il rappelle par ses lettres « qu'à sa « demande, et dans ses grandes nécessités et affaires, son cher « et bien amé Perolle de Bourillon lui a prêté 5,000 écus d'or, « somme dont il n'a eu ni compensation ni restitution; il désire

Digitized by Google

« s'acquitter et reconnoître cet acte de libéralité et plusieurs « autres services; en conséquence, il lui cède, pour lui et ses suc- « cesseurs, les villes, châteaux et seigneuries de Sarrasin et de « Pourgeniez, pour en recueillir tous les fruits. Il veut que, dans « le cas où lesdits revenus ne monteroient pas à 600 livres tour- « nois, ledit Bourillon et les siens prennent le surplus des mains « du trésorier de la ville de Grenade. Il veut que cette conces- « sion soit irrévocable, sauf le cas où 5,000 écus seraient sol- « dés ».

Voici bientôt d'autres lettres datées d'Amboise, octobre 1461, où le roi dit encore que « Ticole d'Anglade, son cher et bien amé « écuyer, à sa requête et pour subvenir à grandes nécessités qu'il « avoit lors, lui a prêté 7,000 écus d'or, dont il n'a eu depuis « aucun payement. Pour reconnoître ceci et beaucoup d'autres « services, rendus par lui à son père et à lui-même depuis plus de « quinze ans, l'ayant servi sans varier en toutes ses affaires pen- « dant qu'il était absent, en Dauphiné et en Flandre; et cela jus- « qu'à abandonner biens, parents et amis pour lui être utile, il « lui lègue à lui et à ses hoirs à toujours le profit et revenu du « satin d'Agen et les lieux du château Culier et Monclar assis en « la sénéchaussée d'Agenois, avec toutes les juridictions, haute, « moyenne et basse, excepté le droit du ressort et souveraineté. » Louis y ajoute une rente de 200 livres à solder sur la sénéchaussée de Toulouse. Il veut qu'il ne soit point touché à cette concession, à moins que préalablement les 7,000 écus d'or ne soient payés.

La construction de l'église et du couvent des Carmes à Tours est encore un témoignage de sa gratitude. Ayant été obligé, en 1446, de fuir la cour de son père et aussi de se dérober à toute poursuite, il rencontra un carme de Tours qui revenait de la quête assez bien monté : « Mon frère, lui dit-il, après quelques paroles « de bienveillance réciproque, vous voyez un gentilhomme bien « pressé et au dépourvu. C'est la Providence qui vous met sur « ma voie. Si vous consentez à me venir en aide en me prêtant votre « monture et votre bourse, un jour, soyez-en certain, je vous ren- « drai le tout avec usure. » Le bon frère, décidé sans doute par la franchise de ces paroles, et sans oser lui demander qui il était, lui donna sa mule et dix écus, fruit de sa collecte. Devenu roi, Louis n'oublia point ce service. Dès qu'il fut à Tours il fit rechercher et emmener le bon religieux; il le remercia et lui déclara que, pour s'acquitter de sa promesse, il était prêt à lui accorder ce qu'il désirerait. Alors le carme demanda au roi de faire bâtir un couvent où il pût être réuni avec ceux de son ordre. Ce

Digitized by Google

fut chose décidée, et le roi fit construire le couvent sans retard. Louis pourvut encore à l'entretien des religieux par le don du greffe de Tours et des revenus du four banal d'Amboise. Le couvent a été détruit; mais on voit encore l'église des Carmes, située près de la Loire sur le port Bretagne, en face du gracieux coteau de Saint-Cyr.

Combien d'autres témoignages de la gratitude de Louis XI ne signale-t-on pas! Ainsi nous voyons que, le 21 novembre, un neveu du sire Aymar de Poisieu, religieux en l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, écrit au roi pour le remercier des biens qu'il a reçus de lui.

Louis était très-résolu à traiter avec douceur les cités, les communes et la bourgeoisie et à y chercher un appui : telles étaient les intentions manifestées avant son sacre dans sa réponse aux magistrats de Reims. Le peuple avait cru y voir une promesse, comme à tout avénement, de diminuer ou d'abolir les impôts. Le roi, qui ne pouvait qu'avec de l'argent remplir la grande tâche qu'il s'était imposée, se vit bientôt dans la nécessité de porter les tailles jusqu'à trois millions. Quand les collecteurs voulurent les percevoir, il y eut résistance dans plusieurs villes et même des émeutes. A Angers, le 29 août, le peuple se souleva pour ce motif; les maisons de deux officiers du fisc furent pillées. Le désordre dura plusieurs jours, et beaucoup d'excès furent commis. A Reims, le 28 septembre, on alla plus loin; ce fut une sorte de guerre sociale. Les petites gens, ne pouvant entraîner les plus notables bourgeois dans la sédition, se portèrent envers eux à des actes de violence, et le sang fut répandu.

Charles VII avait rétabli en général, en 1455, toutes les foires de son royaume interrompues pendant la guerre, et il semblait avoir ainsi accordé l'affranchissement du sou pour livre prélevé sur toute marchandise vénale : mais Reims n'étant point nommé dans ces lettres, les habitants n'avaient point joui de cette faveur. Les ordonnances du roi ne furent même point publiées à Reims, sous le prétexte que la ville appartenait, non au roi, mais à l'archevêque. Louis XI ayant envoyé dans cette ville maître Rœulin Cochinard (1) pour faire travailler aux fortifications de cette cité devenue presque ville frontière, le peuple vit là le motif d'un nouvel impôt et en fut exaspéré. Ainsi, vers la Saint-Rémy on se précipita sur les enchérisseurs des gabelles. « Il en fut tué plu-

(1) Pièces de Legrand, n° 1447.

Digitized by Google

« sieurs et on brûla en pleine rue les contrats qu'ils avaient avec « le roi. »

Louis XI sentit la nécessité d'établir aussi solidement son autorité sur le peuple que la discipline dans l'armée. Le crime était évident ; il résolut avec raison de punir et surtout de s'en prendre aux meneurs et aux chefs du mouvement. Il envoie donc à Angers pour commissaires le seigneur de Précigny sire de Beauvau, et Jean Fournier, conseiller au parlement. Les plus coupables, les nommés Raout, Hastivel et quelques autres, furent promptement saisis, jugés et exécutés. A Reims, où les gens du roi avaient été le plus maltraités, il envoya le maréchal de Rouhaut et Jean Bureau. Un certain nombre d'hommes d'armes conduits par le sire de Mouy s'introduisirent dans la ville sous divers déguisements, et ils firent à l'improviste un grand nombre de prisonniers. Cette surprise, appelée *la miquemaque* dans les registres de la ville, est du 7 octobre, jour même de leur entrée. Les commissaires, dès leur arrivée, assemblèrent les bourgeois pour leur faire connaître les ordres de roi. Le chef de la révolte fut écartelé. Six des plus mutins eurent la tête tranchée. Deux hommes et une femme furent pendus et plusieurs exilés.

La sévérité ayant été exemplaire, l'indulgence eut son cours tout en paraissant continuer les enquêtes. Les Rémois prièrent le duc Philippe d'intercéder pour eux. Le duc écrivit au roi le 13 novembre, et après avoir reçu l'assurance de leur parfaite soumission, Louis XI leur accorda l'abolition du passé et de plus la conservation de leurs priviléges, ainsi que la confirmation de leurs franchises foraines. Leurs droits furent désormais bien déterminés : même, comme l'affranchissement du sou par livre se faisait attendre, le roi déclara en 1471 qu'il voulait que les marchands forains et habitants « de Reims jouissent dudit affranchissement « durant les foires de Couture et de Saint-Rémy ». Ceux d'Angers furent compris dans les mêmes lettres de grâce.

A Alençon, l'amiral de Montauban, qui y était envoyé, condamna et fit exécuter un chef nommé Abot; il en bannit quelques autres et obtint pour la ville l'abolition du passé. Les habitants d'Aurillac, qui avaient refusé de donner leurs chartes au maître des requêtes commissaire royal, sans se porter à des voies de fait, s'étaient pourvus devant le roi lui-même. On les blâma, mais ils en furent quittes pour quelque amende.

Une pièce du mois de novembre constate encore la grâce accordée aux malheureux Pinel, femme Gervaise et Jean Petit, alors poursuivis comme coupables; et à l'occasion du vendredi saint le

Digitized by Google

roi fit grâce entière à un séditieux nommé Vertain Tonnelier et à ses complices, qui restaient sous le coup de la justice. Les auteurs des recueils mentionnent qu'ils ne peuvent citer toutes les lettres d'abolition de ce règne, à cause de leur multiplicité. Disons encore que toutes les faveurs accordées par Charles VII, dès qu'elles consacrent un principe de gratitude et d'équité, Louis XI les maintient et les confirme, citant souvent textuellement les ordonnances paternelles; tant il était loin d'avoir l'aversion qu'on lui a supposée pour la mémoire de son père!

Ses libéralités envers les princes et grands seigneurs, les pensions et gratifications qu'il leur a données, témoignent son désir de se les concilier. Outre les 12,000 livres de rente qu'il ajouta à l'apanage de son frère, il donna de grosses sommes aux ducs d'Orléans et de Bourbon, aux comtes d'Angoulême et de Dunois. Il céda le comté de Guines à Antoine de Croy, et fit des largesses à beaucoup d'autres. Il alla même si loin dans cette voie, que, sur le compte de Pierre Joubert, receveur général, ses dons de cette année s'élèvent à plus de 200,000 livres.

L'attention du roi se porta sur les communes et les villes. Aussi le voit-on empressé de leur octroyer les faveurs qu'elles lui demandent; Angoulême, Montargis, Verneuil, Cambrai, Valence, Soissons, Acqs, Libourne, Turenne, Bergerac sont presque en même temps gratifiées de ses lettres royales, et il les protège et affectionne d'autant qu'il attend d'elles plus d'efforts aux points de vue industriel et commercial.

Il confirme, de Paris le 23 septembre, les priviléges des trois états de Bordeaux et leur en accorde d'autres; d'Etrechy, les exemptions civiles des habitants d'Orléans sont maintenues. D'Amboise, il règle les conditions de l'annexion de la seigneurie et de la ville de Montrichard. Après avoir confirmé et augmenté les libertés de la ville de Cléry à son arrivée à Tours, il règle le 1er novembre, avec don de priviléges nouveaux, l'administration civile et maritime de la Rochelle, et l'exercice de ses droits, coutumes et franchises. Ainsi de Paris, où il fait toutes concessions possibles aux habitants et corps constitués, jusqu'à Tours, où ses édits en faveur des villes, des églises, des chapitres et des abbayes sont les plus nombreux, on peut, comme dans tous ses autres voyages, le suivre à la trace de ses actes de libéralité. La sollicitude s'étendit même jusqu'à Savone.

Suivant en cela l'exemple de Charles V, qui par lettres du Louvre (1372) avait anobli des magistrats d'une bonne ville, Louis XI confère l'anoblissement au corps de ville, maire, éche-

Digitized by Google

vins et conseillers jurés de Niort, et lui accorde un siége royal. En mars 1461 la même faveur fut octroyée au corps municipal de Bourges; par lettres de Tours il confirme aux habitants de Condom les franchises qu'il leur avait concédées en 1439, et spécialement le droit de fortifier leur ville; enfin le 25 novembre 1461, pour une très-faible redevance (12 livres), il prend sous sa protection le doyen et le chapitre de Toul et les villages qui en dépendent.

Ce qu'il a fait pour Niort comment ne le ferait-il pas pour Tours! Cette cité lui est chère à plus d'un titre. Là, il aime à résider, non-seulement à cause de la beauté des lieux et de la douceur du climat, mais encore parce qu'il s'y trouve également à portée de surveiller ses frontières de l'ouest, du sud et du nord. Ce pays n'était-il pas rempli de grands souvenirs? C'était là qu'on vénérait le tombeau de l'apôtre des Gaules, où Clovis et Charlemagne vinrent s'incliner; là, le saint et savant abbé de Saint-Martin, Alcuin, avait fondé une illustre école où s'étaient formés de remarquables disciples, entre autres Frédégise, son successeur, qui fut grand chancelier du palais impérial.

Déjà en octobre, par lettres de Tours même, Louis XI avait confirmé les priviléges jadis octroyés à cette ville. Quelques-uns des motifs de cette seconde ordonnance en feront connaître l'esprit : « Considérant, dit-il, qu'au château de ladite ville, notre « très-cher seigneur et père prit le sacrement de mariage avec « notre très-chère et très-aimée dame et mère, et nous aussi « avec feu Marguerite d'Écosse; nous rappelant la joyeuse, « grande et bonne réception qui nous a été faite par les habitants, « et qu'à notre entrée il a régné très-bon ordre pour le loge- « ment, prix des vivres et entretien de tous nos officiers; sachant « qu'en ladite ville sont grand nombre de notables hommes, « bourgeois, marchands et autres, qui ont fort bien conduit les « affaires d'icelle; voulant pour ce motif, et autres considérations, « augmenter les honneurs et prérogatives de cette ville, à l'exem- « ple des autres; et pour donner courage et volonté aux habitants « de se bien et mieux gouverner, nous leur donnons par grâce « spéciale, et leur octroyons par ces présentes, les droits et libertés « qui suivent. »

Ainsi, par lettres de Saint-Jean d'Angely, en février, il accorde aux habitants de Tours de nommer leur maire et vingt-quatre échevins; il veut que ces magistrats soient anoblis, que ceux des habitants possesseurs de 500 liv. puissent acquérir des fiefs nobles dans le royaume sans payer aucune finance de franc-fief, ce qui occasionna la résistance de la chambre des comptes et les lettres

Digitized by Google

de jussion du roi du 3 décembre 1462; que les magistrats et les habitants, ainsi que leurs biens, soient sous la protection du roi en la personne du bailli de Touraine. Tous les gens du pays, privilégiés ou non, seront tenus de contribuer aux charges de la ville; les magistrats et habitants ne pourront être cités en première instance que devant les juges de leur ville; ils seront tenus pour affranchis de tout ost, chevauchées, bans et arrière-bans; ils pourront lever des droits de barrage et de pavage sur toutes les voitures entrant dans la ville, et cela sans exception ni privilége. Le roi veut qu'ils puissent s'assembler par la seule convocation du maire et des échevins sans la présence des officiers royaux; qu'il leur soit permis de lever jusqu'à 10,000 livres d'impôts pour les besoins de la cité et de nommer un percepteur; il accorde aux magistrats municipaux la justice, la prééminence, les prérogatives déjà octroyées à la Rochelle, en sorte que le règlement fait pour cette ville puisse servir pour Tours. Ils pourront lever le dixième sur le vin vendu au détail et deux sous six deniers par pipe de vin étranger, acquérir une maison commune, accepter des legs jusqu'à 400 livres tournois pour réparation des ponts; lever l'impôt du sel pour fortifications ou ponts environnants. Les métiers non jurés le seront dorénavant, les magistrats de la commune contraindront les habitants à paver devant leurs maisons et à nettoyer; les coutumes rédigées par le parlement, selon l'ordre de Charles VII, et confirmées seront publiées au siége du bailliage, et pleine foi sera ajoutée au contrôle des privilégès de la Rochelle.

Louis XI n'avait garde d'oublier l'importance de l'église de Tours, et sa dévotion au tombeau de saint Martin l'y portait naturellement. Ainsi, par lettres patentes d'Amboise, en novembre 1462, il confirme toutes ses anciennes franchises; elle plaidera sans aucun milieu devant le parlement. Là, les statuts des corps de métier seront maintenus en tout ce qu'ils contiennent d'honnête et de pratique : les teinturiers, par exemple, devront teindre les soies avec le plus grand soin, et il leur sera défendu de mettre en la cuve « aucune liqueur par quoi la soie puisse plus peser qu'elle « ne doit ».

Ces avantages et priviléges de Niort, de Tours et de la Rochelle donnent la mesure des droits dont un grand nombre de villes furent appelées à jouir sous Louis XI, à l'exemple des anciens municipes sous la domination romaine dont la tradition s'était conservée dans le midi. Ces bonnes villes, ainsi les appelait-on, étaient les plus nombreuses du royaume. Elles avaient un sceau, une

Digitized by Google

maison commune où l'on s'assemblait pour délibérer sur les intérêts de la cité, un trésor alimenté par les revenus communaux et les impôts qu'il leur était permis de lever; elles possédaient des propriétés; enfin elles élisaient, selon certaines règles, leur maire, leurs échevins ou consuls, les officiers commis au service du consulat, à la garde de la ville et à la perception des deniers municipaux, ainsi que les procureurs chargés de défendre leurs intérêts. A ces franchises fondamentales se joignaient souvent, par surérogation, d'autres immunités, comme par exemple l'anoblissement ou le droit d'acquérir et de posséder partout des fiefs. Quelques villes moins considérables, pour avoir généreusement résisté aux Anglais ou rendu d'autres services à la France, telles que le Mans, Saint-Jean d'Angely et Ypres, obtinrent du roi ces avantages. S'il est une région que Louis XI se plut à favoriser jusqu'à la fin de sa vie, ce fut celle de sa résidence : ainsi, le 1er avril 1483, quand il décharge du bailliage de Touraine son grand échanson Jean du Fou, il déclare expressément que ledit bailliage sera désormais appelé *gouvernement* et il confère la dignité de gouverneur de Touraine « à son ami et féal cousin Gui Pot, « comte de Saint-Pol ».

Les grandes villes ou communautés lettrées et commerçantes attiraient aussi les faveurs du roi. Toulouse, où on l'a connu plus jeune, et Montpellier ne sont point oubliées dès octobre; non plus que les grandes abbayes de Citeaux, de Saint-Julien et de Marmoutiers de Tours; il a soin de rappeler à l'égard de cette dernière les ordonnances de Radulphe en 933, de Charles V en 1370 et de Charles VII en 1423. Des confirmations et concessions sont accordées sans cesse à Bordeaux et aux villes des environs, telles que Villeneuve-d'Agen, Blaye, Castillon, Carcassonne, Saint-Emilion, Beziers, Sauveterre, Bazas, et Bayonne. Ses lettres vont chercher les îles de Ré et d'Oléron aussi bien que les églises de Bordeaux et les cathédrales environnantes. Son regard atteint les plus petits lieux comme les plus grands. Pendant le séjour qu'il fit à Bordeaux en mars 1461, outre les droits et priviléges que la ville avait avant la seconde conquête, il lui accorde encore tous les avantages qu'elle tenait des rois d'Angleterre.

Tous les corps de métiers ayant dans chaque ville une association dirigée par des règlements différents, souvent, à l'occasion d'une nouvelle confirmation, on ajoutait de nouveaux statuts aux anciennes règles; et soit pour les communes, soit pour toutes les corporations ecclésiastiques ou laïques, la sanction du roi devait rappeler les anciennes immunités. Nous ne pouvons sans prolixité

Digitized by Google

mentionner tous ces actes royaux ; mais parmi eux nous en citerons quelques-uns. Le roi confirma donc en août les priviléges des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; en octobre, ceux du clergé d'Angers. On le voit réglementer la métallurgie, et adresser des lettres de Tours en décembre aux maîtres de mines et de forges. Il descend aux corporations d'ouvriers, et accorde des droits ou priviléges aux différents corps de métiers, à Paris d'abord, puis ailleurs de proche en proche. Il sent la nécessité de tout préciser et de répandre de plus en plus l'esprit d'association, tout en conservant ce qu'il y a de bon dans les coutumes. Il réglemente ainsi les archers, arbalétriers, tailleurs, pourpointiers, drapiers, ferronniers, et cordonniers de Paris, de Rouen, de Poitiers, de la Rochelle et de Bordeaux.

Les barbiers pratiquaient alorsla chirurgie, et ils étaient à cette époque les seuls chirurgiens pour l'armée et pour la population. On a remarqué, aux nombreux récits de batailles et à la description de tant de blessures diverses toujours clairement caractérisées, qu'Homère connaissait très-bien l'anatomie du corps humain. La chirurgie, au lieu d'avancer, avait fait bien des pas rétrogrades, et la confrérie des barbiers était loin d'en savoir autant que l'antique poëte. « Tous, dit Pastoret, se mêlaient de chirurgie. « Charles V les avait exemptés du guet, afin qu'ils fussent tou« jours chez eux la nuit. Charles VII, de Montils (1444), constate « les priviléges qu'on leur avait accordés; il veut que son premier « barbier soit maître et garde dudit métier, qu'il institue dans les « bonnes villes du royaume des lieutenants examinateurs et mai« tres; qu'il préside à la communauté. » Aussi, parmi les corps de métiers, Louis XI se préoccupa-t-il surtout des barbiers de tout le royaume. Il ordonne, « qu'aucun barbier n'exerce, ni sa femme, « ni sa veuve, sans avoir prouvé aux examinateurs son savoir« faire; qu'aucun n'applique son métier à homme ou femme in« fecté de ladrerie; que nul n'exerce sans avoir passé à l'examen « des jurés. » Autant qu'il peut le roi préserve les populations des dangers trop fréquents de l'incapacité.

Louis XI a entrevu l'avenir d'un œil encore plus sûr par les idées qu'il eut sur la liberté du commerce. C'est dans ce sens qu'il règle le différend entre les gens de Paris et ceux de Rouen sur la navigation marchande de la Seine. Autrefois les foires de Brie et de Champagne avaient eu beaucoup de célébrité; mais les guerres civiles de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle les rendirent impossibles : elles se transportèrent à Genève et s'accrurent de toutes les pertes des nôtres. Pendant son

Digitized by Google

séjour en Dauphiné Louis avait remarqué que le numéraire sortait ainsi du royaume et que les villes s'en étaient appauvries. Il conçut le dessein de ramener en France la vogue des anciennes foires de Champagne. Pour ce projet, l'importance et la belle situation de Lyon attirèrent son attention. Les marchands, en effet, devaient préférer se réunir plutôt à Lyon qu'à Genève, à cause des grands débouchés que la France leur donnait. Il y établit donc quatre foires et y ajouta l'exemption de tous droits avec liberté à tous marchands étrangers, excepté temporairement aux Anglais, d'y venir trafiquer. Mais sous des peines sévères il défendit aux marchands français d'aller aux foires de Genève. Les négociants des autres pays purent, en payant les droits ordinaires, résider à Lyon, avec l'assurance que, s'il survenait une guerre, « ils ne devaient « craindre ni saisie, ni confiscation, ni représailles, pourvu qu'ils « ne se mêlassent que de leurs marchandises. »

Les commerçants de Brabant, de Flandre, de Hollande et de Zélande, étant venus trouver le roi à Saint-Jean d'Angely, il leur accorde pour leur négoce avec la France par terre et par mer de nouvelles exemptions et de nouveaux droits. Il leur donne plus de facilité pour le jugement de leurs procès, et renonce en leur faveur à ses droits royaux d'aubaine et de naufrage. Ils eurent aussi la permission de posséder une maison à la Rochelle et de ne payer dans cette ville et dans les autres que les droits accoutumés. Par ses relations commerciales avec les riches villes de Flandre Louis espérait trouver en elles un appui. Il reçut donc parfaitement les députés liégeois venus à Tours pour le complimenter; et il leur avait promis sa protection et sa médiation dans leurs difficultés avec Louis de Bourbon, leur évêque. C'était la politique déjà suivie par Charles VII le mois de mai précédent. Pour concilier les intérêts et calmer le différend, il envoie donc à Liége un délégué. Il y arriva le 10 décembre et fut accueilli avec enthousiasme; parmi les beaux présents qu'on lui fit on remarquait une vaisselle d'argent du poids de 43 marcs. L'évêque étant à Treit, il s'y rendit et l'affaire s'arrangea en apparence. On convint de nommer des arbitres pour tout régler de part et d'autre, et l'envoyé français revint après un séjour de quatre mois.

Dans ses relations avec la Flandre le but du roi était aussi d'augmenter la prospérité industrielle et commerçante des bonnes villes de son royaume : il chercha à y établir des manufactures rivales, et pour cela fit venir d'habiles ouvriers d'Italie et de Flandre, où ils étaient en grand nombre. Pour venir en aide à l'accomplissement de ses grands desseins Louis XI favorisa la marine et eut

Digitized by Google

soin de conférer des priviléges et des preuves de sa protection envers ceux qui s'y livraient; d'acheter des vaisseaux, d'en faire construire dans ses ports sur les meilleurs modèles du temps; et ainsi, sans posséder un armement naval considérable, il se rendit redoutable sur mer plus qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avaient été. Alors un gentilhomme gascon, le vice-amiral Guillaume de Casenove dit *Coulon*, l'homme de mer le plus distingué de cette époque, n'acquit pas moins de réputation que Duguesclin n'en avait eu sous Charles V.

CHAPITRE VIII.

Séjour du comte de Charollais au Plessis. — Hommage du duché de Bretagne. — Idée politique de Louis XI. — La Savoie et le royaume de Chypre. — Vicissitudes de Marguerite d'Anjou et guerre des Deux Roses. — Affaires d'Italie. — Jean de Calabre à Naples. — Le légat Joffredi et la pragmatique sanction. — Voyage du roi en Bretagne. — Cession des terres de Louis de Thouars à la couronne.

Pendant que le roi mettait ordre aux affaires intérieures du royaume la politique étrangère amenait ses complications, et il devait faire preuve de la plus grande habileté pour ne pas s'y laisser entraîner. Louis entretenait les meilleures relations avec la Bourgogne. Les lettres d'abolition promises au duc Philippe et données à Tours disent positivement : « Nous abolissons, absol-« vons, pardonnons, de notre grâce spéciale et autorité royale, « tout ce que les officiers du duc de Bourgogne pourraient avoir « commis ou perpétré depuis la paix d'Arras jusqu'aujourd'hui « contre nous, nos droits, notre autorité ou nos règlements, soit « en méprisant les arrêts de notre parlement, soit en y désobéis-« sant. » Outre cela, le 31 octobre il nomme le bâtard de Bourgogne son lieutenant général en Tournaisis, à la place du sire de Tancarrin. Ces faveurs étaient le complément de la gracieuse réception faite au comte de Charollais, son cousin, qu'il appelle son frère, quoique celui-ci fût veuf de Catherine de France depuis 1446 et remarié en 1454 à Isabelle de Bourbon.

Il s'agissait d'une saison de chasse et d'un simple rendez-vous. Dès que le roi sut que le comte venait avec trois cent cinquante chevaux et une suite de seigneurs, « il envoya à sa rencontre, dit « Duclercq, le duc d'Alençon, les comtes d'Eu, de la Marche, de

Digitized by Google

« Pardiac, et tous les seigneurs de sa cour ». Quand Charles fut entré à Tours, le 22 octobre, le roi l'engagea à venir loger en son palais même au Plessis. A son arrivée il descendit de sa chambre jusqu'en bas, et lui fit grande fête. Un des premiers actes du roi après l'arrivée de son hôte, selon la courtoisie du temps, fut de confirmer la grâce donnée à un assassin par le comte de Charollais comme prince du sang à son entrée en la ville de Troyes. Pendant tout son séjour en Touraine il fut défrayé avec magnificence; et la plus cordiale amitié régnait entre le roi et lui. Les mêmes sympathies les unissaient pour la maison de Lancastre, malgré l'opinion contraire du duc Philippe. Aussi le comte obtint-il sans peine l'élargissement du duc de Sommerset, dont les arrêts d'ailleurs n'étaient qu'une mesure de précaution.

Un jour, dans une partie de chasse que le roi fit avec lui, il advint, dit la chronique, que le comte poursuivit fort loin une bête rousse, tellement qu'il se perdit. Louis et le comte du Maine revinrent, croyant sans doute que le comte de Charollais revenait aussi. « Quand le roi fut descendu il demanda son beau-frère le « comte de Charollais; on lui répondit qu'on ne savait où il était. « Alors fut le roi troublé comme on ne le vit oncques. » Il envoya par tous les villages circonvoisins dans la direction d'où il venait; et fit même allumer des feux aux clochers pour que le comte eût un moyen de se guider. On ajoute qu'étant inquiet au plus haut degré, il fit partir des gens avec torches et fallots par champs et bois, et jura de ne boire ni manger jusqu'à ce qu'il en eût reçu des nouvelles. Le comte, de son côté, avait trouvé dans un village une hôtellerie où il s'hébergea, « car il était nuit noire ». Mais, pressentant l'inquiétude que son absence devait causer, il écrivit en quelques mots son aventure au roi, et comme il n'était guère qu'à deux lieues du Plessis, il envoya au palais Philippe de Crèvecœur avec sa lettre, sous la direction d'un paysan du lieu. « Il était bien onze heures dans la nuit quand ils arrivèrent au châ- « teau. » Le roi fut rassuré et rendu fort joyeux par ce message.

C'est le 11 décembre que le comte prit congé du roi et partit du Plessis pour aller célébrer la fête de Noël dans sa famille. Avant son départ, et pour mieux lui témoigner toute sa confiance, Louis XI le nomma gouverneur de la Normandie avec une pension de 36,000 livres qui fut d'abord exactement payée (1), savoir, 16,000 comptant et 20,000 assignées sur les revenus de la province. Les comptes de Pierre Joubert, général des finances en

(1) Olivier de la Marche.

Digitized by Google

Normandie, font foi de ce payement intégral. C'est donc à tort que le comte le nia trois ans après. Le roi et lui se séparèrent dans les meilleurs termes d'amitié, et le comte s'en alla par la Normandie. Arrivé le vendredi 19 à Rouen, il se logea au Lion-d'Or, prit l'autorité en main et fut dignement accueilli, comme les lettres du roi l'avaient recommandé à la ville. On lui rendit les mêmes honneurs qu'au souverain et Rouen lui fit don de ses plus belles draperies.

En ce temps vinrent à Tours les envoyés du duc de Bretagne : le comte de Laval, Jean de Lévi, seigneur de Vannes; le vicomte du Fou, amiral de Bretagne; Jean de Romillé, vice-chancelier et diplomate habile, Michel de Parthenay et les deux hérauts, Bretagne et Montfort. Le roi, de son côté, envoya au duc François II le sire de Montauban, amiral de France, qui était Breton, et le comte de Dunois. Il se peut que Louis ait souhaité que le comte Charles ne se trouvât point au Plessis avec le duc de Bretagne. Le comte aurait-il eu, comme on l'a dit, la pensée de traiter avec le duc contre Louis XI dans le palais même du roi? La chose est fort possible, et c'était un acte de prudence d'empêcher leur réunion.

Parmi les ambassades étrangères chargeés alors de venir complimenter le roi, on remarqua à Tours celle de Florence conduite par Philippe de Médicis, archevêque de Pise. Elle fut des plus solennelles et on y vit Donato Acciajuoli, écrivain alors estimé, offrir à Louis XI une *vie de Charlemagne* écrite de sa main. Les sympathies du roi étaient acquises au héros. Il y eut échange et presque émulation de témoignages d'amitié. Plus ces populations affectaient d'êtres libres, plus le roi attachait de prix à leurs protestations de fidélité.

La question de l'hommage du duc de Bretagne devenait de nouveau une discussion délicate. Le roi l'eût voulu lige, et le duc ne le voulait rendre que simple. Cette difficulté se compliquait encore d'un assez grave différend survenu au sujet de l'évêque de Nantes, touchant l'exécution d'un arrêt du parlement. Au fait, malgré les prétentions des ducs de Bretagne à l'indépendance, Philippe-Auguste avait exigé de Pierre Mauclerc, le 27 janvier 1213, un hommage-lige, et même ce duc reçut l'hommage des Bretons avec cette clause : « sauf la fidélité au roi de France ». Jean *le Roux*, fils aîné de Mauclerc, et d'Alix, avait également rendu hommage-lige à saint Louis en 1237. Les guerres de l'Angleterre contre la France interrompirent cet ordre de choses; et souvent pour différentes causes, fort peu louables, les ducs de Bre-

Digitized by Google

tagne s'y prononcèrent contre nos rois. Le duc Jean dit *le Sage*, qui régna de 1399 à 1442, avait successivement reconnu Henri VI et Charles VII, et de sa par ton se contenta d'un hommage simple. En 1446, on se montra peu exigeant à l'égard de François Ier, fils de Jean V et de Jeanne de France, et en 1449 il témoigna sa reconnaissance par un traité avec Charles VII contre les Anglais. Le connétable de Richemont refusa l'hommage-lige pour son duché et ne l'accorda point sans difficulté pour son comté de Montfort. François II vint à Montbazon le 28 février 1459, et rendit au roi l'hommage comme son prédécesseur.

On se demande pourquoi ce vasselage n'était plus ce qu'il avait été autrefois. Le duc se faisait peu scrupule, depuis assez longtemps, d'anticiper sur les droits royaux, à la faveur de son éloignement. Si en 1458 il avait refusé au dauphin les 4,000 livres qui lui furent demandées, ce pouvait être par crainte du courroux de Charles VII; mais il inscrivait sur ses actes, *de nos pouvoirs royaux et ducaux;* il affectait d'agir en souverain, de traiter directement avec le saint-père, de faire en sorte qu'à Rome on distinguât entre la France et la Bretagne; de se dire duc *par la grâce de Dieu*, signe d'une indépendance absolue; enfin le conseil de ses barons lui tenant lieu de parlement et d'états, il refusait de se soumettre aux arrêts du parlement de Paris. On savait aussi que la dame de Villequier était à sa cour, et que les gentilshommes bretons ne se gênaient nullement d'y mal parler du roi.

Louis XI ne crut pas devoir tolérer cette absence de respect. D'Amboise il en écrivit à Nantes, le 28 octobre, au sire de Montauban et à Dunois, ses ambassadeurs. Parmi ceux que le roi signale comme coupables de vilains propos on remarque Jean et Guillaume Chauvin et Guillaume de Rosnyven. L'amiral donna ordre aussitôt à Guillaume du Perrier et à Guillon de Broc, par lettre de Nantes du 13 novembre, de saisir et d'enfermer les coupables présumés partout où ils se trouveraient, hors lieux saints. Cette affaire fut assoupie pour un temps, mais devait renaître bientôt.

A l'égard de l'hommage, le duc François II réunit son conseil le 5 décembre pour en délibérer. Là furent présents le chancelier de Bretagne, le président, le grand maître de l'hôtel du duc, Messire de la Rivière, Tanneguy du Châtel, capitaine de Nantes, le vice-chancelier, le trésorier Landais, les sénéchaux de Rennes, de Nantes et de Ploërmel, Eustache de l'Epinay et Olivier de Coëtlogon. Il fut décidé « que le duc, en faisant hommage du duché

Digitized by Google

« de Bretagne, déclarerait qu'il ne fait pas l'hommage-lige, mais « en la manière dont ses prédécesseurs l'ont fait; qu'à l'appui de « cette déclaration, le trésorier des titres baillerait au vice-chan- « celier les lettres et pièces relatives aux précédents hommages; « mais que pour le comté de Montfort et les autres terres qu'il « tient en France, il ferait hommage-lige, déceint et à genoux, « selon l'usage. Que pour celui de la pairie, il déclarerait, s'il en « était parlé, qu'il n'en ferait point pour le présent; qu'à l'égard « de l'arrêt contre l'évêque de Nantes, il ferait remarquer ce qu'il « y a de nouveau dans ce cas, et qu'on ferait tout pour obtenir « délai et sursis à l'exécution des sentences. »

Malgré toute la bonne volonté du roi il y avait des deux côtés défiance et susceptibilité. Quand le duc François II, avec tous les principaux seigneurs de sa cour, arriva le 18 décembre à Tours, où Tanneguy du Châtel et le sire de Rouville l'avaient précédé chargés de diverses missions, il s'aperçut bientôt que le roi voulait aplanir toute difficulté. Dès qu'il eut salué respectueusement, selon l'usage, sur un signe du roi, le comte de Dunois et Jean de Montauban, amiral, s'approchèrent du duc et lui dirent à voix basse qu'entre leurs prédécesseurs, rois et ducs, il y avait eu discussion sur la forme de l'hommage; que le roi, afin d'éviter ce contredit, lui faisait déclarer que son intention n'était point d'exiger l'hommage-lige pour le duché et que le procès-verbal ne ferait aucune mention de lige ou de non-lige. Cette concession était d'accord avec les lettres patentes du roi de Tours, 4 janvier suivant, par lesquelles il établit le duc de Bretagne pour huit mois son lieutenant général dans le Maine, l'Anjou, la Touraine et dans tous les pays compris entre la Seine et la Loire, à moins qu'il ne soit plus tôt de retour.

N'oublions pas que Louis XI avait un but que déjà Louis IX et Philippe IV avaient entrevu avant lui : c'était de donner à la bourgeoisie l'influence qu'elle méritait, afin de procurer aux Français, par l'industrie et le travail libre, l'aisance, la prospérité et les lumières dont jouissaient les populations les plus civilisées. Il fallait donc détruire beaucoup de préjugés et s'assurer de la soumission des grands vassaux, afin que de proche en proche l'esprit de subordination à l'autorité légitime et de respect pour la loi descendît des plus hautes classes jusqu'aux dernières. Mais combien d'obstacles à surmonter!

On le sait, quelques princes possédaient des provinces entières, tels que les ducs d'Orléans, d'Alençon, d'Anjou et de Bourbon. Ces deux dernières maisons se partageaient en plusieurs branches.

Digitized by Google

Les ducs de Bourgogne et de Bretagne étaient comme deux rois. Outre les princes du sang, il y avait en Guienne et en Languedoc le duc de Nemours, les comtes de Foix et d'Armagnac, le sire d'Albret, seigneurs indépendants chez eux. On en voit d'autres, à leur imitation, parvenir à une puissance presque aussi grande, comme les comtes de Dunois et de Dammartin, les sires de Brezé et de Laval. Tous, pour avoir aidé le roi à chasser les Anglais, croyaient avoir acquis le droit d'être souverains en leur terre, et Charles VII n'avait eu ni la force ni le temps de reprendre les droits royaux qui lui avaient échappé. Pendant plus de vingt ans, que la pragmatique fut observée, on dut s'apercevoir que les seigneurs grands et petits savaient, par leur influence dans les élections, y trouver une prépondérance nouvelle. De là, peut-être, vint au roi l'idée de séparer la puissance de la noblesse des intérêts du clergé.

Pour donner force réelle à l'autorité royale, vraie sauvegarde de la liberté de tous, il fallait amoindrir l'influence des grands et contenir leur ambition dans de justes limites. Plusieurs fois ils avaient conspiré contre le gouvernement de Charles VII et lui forcèrent ainsi la main. On devait couper court à ces fâcheux précédents, faire accepter aux grands vassaux l'exercice, non pas nominal, mais bien réel des droits royaux; et si l'on pouvait augmenter le nombre de nos provinces, resserrer aussi les liens qui les devaient unir.

Louis XI comprit que pour y réussir il devait au dehors préserver sa politique de toute complication étrangère, et à l'intérieur affaiblir de tout son pouvoir les points d'appui de ceux qui allaient devenir ses adversaires. De tous côtés cependant il était sollicité par ses sympathies à intervenir dans des guerres désastreuses. Il eut certainement voulu secourir la religion et la maison d'Anjou, sa famille maternelle; mais l'état de la marine française ne lui permettait pas d'entreprendre de lointaines expéditions.

Alors cependant les malheurs de la chrétienté étaient grands; bien des familles royales prenaient le chemin de l'exil et la noble maison de Lusignan en donne un frappant exemple. Janus, roi de Chypre, en reconnaissance des services dont il se croyait redevable, avait donné sa fille Anne en mariage au duc Louis de Savoie avec une dot de 100,000 ducats de Venise. Son fils Jean III, marié à Hélène Paléologue, lui succéda. Charlotte, leur fille, avait d'abord épousé Jean de Portugal; mais celui-ci étant mort sans enfants en 1457, Jean III, pour second époux de sa fille, songea à Louis de Savoie, comte de Genève et second fils de la duchesse

Digitized by Google

Anne, sa sœur. Il envoya donc en Savoie, à cet effet, et avec des dispenses, Janus de Montofil, vicomte de Nicosie et maréchal de Chypre. Le mariage fut arrêté le 10 octobre 1458, et le comte de Genève prit tout d'abord le titre de prince d'Antioche. Il fut convenu que si Jean III mourait sans hoirs mâles la couronne reviendrait à la princesse Charlotte et à son époux.

Pendant que tout se réglait ainsi à Turin Jean mourut à Nicosie. Suivant les archives du pays, Charlotte, sa fille, fut couronnée reine de Chypre le 1er septembre 1458. Le nouveau roi s'embarqua à Venise avec un certain nombre de gentilshommes et arriva à à Nicosie le 7 octobre 1459. A la nouvelle de son couronnement la joie fut grande à la cour de Savoie, mais de courte durée.

Jacques, bâtard de Jean II, évêque de Nicosie, avait déjà du vivant de son père montré un caractère entreprenant et cruel. La reine Hélène l'avait obligé à sortir de l'île. Retiré à Rhodes il n'y resta pas en repos, et après la mort du roi il prétendit à la couronne. Il parut dans l'île de Chypre avant l'arrivée de Louis de Savoie, s'y assura d'un parti, et, sans attendre la venue du prince nouvel époux de Charlotte, il se rendit en Égypte. Là, appuyé de quelques nobles Vénitiens, et surtout s'étant déclaré vassal du soudan, il se fit reconnaître et aider de Melec-Ella, en 1460, malgré les ambassades du duc Louis de Savoie et du grand maître de Rhodes.

Il revint donc avec une armée à demi barbare. Il débarqua en Chypre, en dépit des efforts de Louis et de Charlotte ; ayant surpris successivement toutes les places, il s'y établit, et s'empara même de Famagouste, que les Génois possédaient dans cette île.

A leur tour, Louis et Charlotte allèrent à Rhodes en février 1461 et y reçurent l'hospitalité des chevaliers. En ces conjonctures ils implorèrent le secours du pape Pie II et de la chrétienté; mais le saint-père se contenta d'intercéder pour eux, tandis que l'année suivante il sut faire passer Georges Castriot d'Épire en Italie pour combattre Jean de Calabre. C'est ainsi que les chrétiens dans leurs discussions venaient souvent en aide aux efforts des infidèles. Dans ces épreuves Charlotte soutint le courage de son époux et ne se laissa point abattre par l'adversité.

Une autre reine bien digne d'intérêt luttait aussi contre le malheur. La maison d'Yorck triomphait, et, malgré ses sympathies, Louis XI ne voulait point s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Angleterre. Il n'avait jamais cessé de suivre les tristes alternatives de cette guerre civile. En Irlande le duc Richard n'était pas resté inactif. Un aventurier, nommé Cade, se disant par sa

Digitized by Google

mère issu du second fils d'Édouard III, fut lancé comme un ballon d'essai par le duc d'Yorck. Bientôt, le 28 mai 1451, il est entouré d'une foule d'émeutiers. Le 17 juillet il défait à Blackeath les troupes envoyées contre lui et entre à Londres. Cet orage semble se calmer aisément. Cade est saisi avec plusieurs des siens et décapité. Mais on avait sondé les chances que pouvait avoir une prétention à la couronne. Le duc de Sommerset revint de France à Londres, et son influence succéda à celle de Suffolck. « Alors, dit-« on (1), la main de Dieu pesait sur l'Angleterre. »

En 1453, la maladie du roi mit le comble aux embarras de Marguerite. Richard d'Yorck vit un rival dans le duc de Sommerset, et fit si bien que celui-ci fut envoyé à la Tour de Londres. C'est lui qui, le 24 février 1453, ouvrit le parlement comme lieutenant général. Il eut alors assez de crédit pour écarter de plus en plus ceux qui lui étaient hostiles. Ainsi il fit enfermer pour dettes Thomas Thorp, l'orateur des communes. Un grand désordre règne dans les registres du parlement britannique sur les opérations de cette session. Le comte de Devonshire fut accusé de trahison. Richard d'Yorck, impliqué dans le procès, déclara avec serment qu'il serait toujours fidèle au roi, et le comte fut absous. Au fond, la chambre des lords était favorable à Richard, et le roi ayant été déclaré incapable de se livrer aux affaires, il fut déclaré *protecteur* du royaume le 27 mars 1453.

Les partisans du roi et de la reine stipulèrent, il est vrai, que le roi pourrait révoquer ce titre à son gré, que nulle atteinte n'en serait portée au droit du prince de Galles, qui prendrait les rênes du gouvernement si la maladie durait. Mais Richard trouvait là un moyen de fortifier son parti et de se substituer à la place de Sommerset dans le gouvernement de Calais.

A Noël 1454, le roi ayant paru rétabli, il mit fin au protectorat. Alors Sommerset est autorisé à sortir de la Tour sous caution, jusqu'à ce qu'il ait répondu à ses juges de Westminster. En vain le roi essaya-t-il de le réconcilier avec Richard par des arbitres agréés des deux parts, le duc d'Yorck quitta la cour. Son prétexte, comme celui de tous les ambitieux, était *le bien public;* et bientôt, accompagné de Norfolck, Salisbury et Warwick, il se présente à la tête de plus de 3,000 hommes ; il entre à Saint-Alban de vive force, Sommerset est tué dans la lutte, et le roi, tombé au pouvoir de ses adversaires, est forcé de sanctionner leurs volontés. Henri pardonne donc ces actes de révolte et de violence, le 18 juillet

(1) Michelet.

Digitized by Google

1455. Le 12 novembre suivant Richard d'Yorck ouvre le parlement et reprend bientôt le titre de protecteur; alors le gouvernement ne fut que le triumvirat de Richard, Salisbury et Warwick. Enfin, le 25 février 145$\frac{5}{6}$, le roi se rendit au parlement, et la charge de protecteur fut formellement révoquée par acte du pouvoir législatif.

Mais pendant ces continuelles agitations Marguerite voyait se former l'orage auquel il lui faudrait tenir tête. « Cette dame, dit « Commines, eût mieux fait beaucoup de faire office de juge et « de médiateur entre les parties que de dire : je soutiendrai cette « part. » Cette remarque prouve que l'on ne savait pas toujours en France ce qui se passait à l'étranger. La reine avait fait tout ce qu'elle pouvait pour rapprocher les partis : celui qu'elle soutenait était universellement estimé pour être le meilleur, et prévalut à la fin. Voyant la faiblesse de son mari, elle cherche par des concessions à calmer les Yorckistes et elle en réunit les chefs à Londres. Henri VI est reconnu par tous, du moins en apparence, dans l'église de Saint-Paul le 25 mars 145$\frac{7}{8}$. La pacification fut publiée et célébrée par une procession solennelle. Mais dans une querelle de valets le comte de Warwick ayant couru quelque danger, pour cela comme pour les attaques de Thomas Percy contre les Yorckistes, on s'en prit à la reine. Salisbury arrive bientôt avec des forces. Marguerite charge le baron d'Audley de l'arrêter, et même de le combattre. Quoique le plus fort, le baron fut battu à Borcheath. Les deux partis rose blanche d'Yorck et rose rouge de Lancastre armèrent de toutes parts, et le duc Richard ne dissimula plus ses prétentions.

Les deux armées se rencontrent à Ludlow. Grâce aux vieilles troupes de France, restées fidèles au roi, les triumvirs sont dispersés en Irlande, à Jersey et à Calais. Ils sont déclarés traîtres et incapables de succéder jusqu'à la quatrième génération. Mais ils s'entendent toujours; ils s'emparent de la mer, et surprennent à Sandwich le comte de Montfort. Sûrs de la coopération de la province de Kent, ils concentrent leurs forces. Bientôt, à la tête d'une armée, ils sont reçus avec acclamation à Londres, et le comte de Candale avec ses troupes royales en fut repoussé.

Cette préférence des magistrats et des gens de Londres pour les Yorckistes était de bien mauvais présage. A cette nouvelle, la reine réunit une armée; part de Chester avec le roi, les sires de Sommerset, de Buckingham, de Shrewsbury, de Beaumont et de Clifford. Richard d'Yorck et Warwick laissent à Londres Salisbury et Cobham, et marchent avec 25,000 hommes contre les troupes

Digitized by Google

royales. La bataille fut livrée à Northampton, le 19 juillet 1460, et l'on y combattit cinq heures avec acharnement. La reine la perdit, et 10,000 hommes y périrent. Buckingham, Shrewsbury, Beaumont et Clifford y furent tués : le roi fut pris. La reine avec son fils et Sommerset se sauvèrent. Elle alla au nord vers Durham, et de là en Écosse.

Le duc d'Yorck entra donc triomphant à Londres, l'épée à la main. Il alla droit à Westminster et au parlement ; et malgré les représentations de l'archevêque de Cantorbéry, il s'assit à la place destinée au roi. Personne n'osa répliquer à son discours, mais quand il fallut voter les voix se trouvèrent partagées. Enfin l'acte qui obtint la majorité portait qu'Henri VI resterait roi sa vie durant, qu'après lui la couronne passerait à la maison d'Yorck, et qu'en attendant Richard serait protecteur du royaume.

Marguerite grandit dans les épreuves. On la voit égale en courage aux plus grands hommes. Elle songe à former une armée pour voler au secours de son mari. « Elle veut le délivrer (1) ou perdre la vie. » Cinq mois après sa défaite, malgré l'attitude du légat du pape, qui s'était prononcé pour le parti d'Yorck, elle paraît dans les provinces du nord avec une armée qui grossit à vue d'œil. Elle veut surtout faire casser l'arrêt du parlement.

Richard d'Yorck, rendu présomptueux par le succès, commande à Warwick et à Norfolck d'empêcher la reine de s'échapper. Il donne ordre à Édouard, son fils aîné, de le suivre avec des troupes, et accompagné de son second fils, le comte de Rutland, il s'en va avec cinq ou six mille hommes au château de Sawdall. La reine arriva à Wakefield plus tôt qu'il ne pensait. Il néglige d'attendre son fils, et va se ranger dans la plaine avec ses troupes trop peu nombreuses. En une demi-heure il est enveloppé et mis en déroute. Le comte de Rutland, jeune enfant de douze ans, fut pris ; et comme il demandait la vie à genoux, le comte de Clifford lui plongea son glaive dans le sein ; puis ce barbare, voyant le duc d'Yorck étendu mort, lui coupa la tête et alla la présenter à la reine. Salisbury, beau-frère du duc d'Yorck, et tous ceux qui furent pris, eurent la tête tranchée. Ces têtes furent plantées sur les murs d'Yorck, et pour distinguer celle de Richard, on lui mit une couronne de carton. La reine n'eut donc pas la force d'empêcher ou du moins de désapprouver ces horreurs qui lui attireront un jour de funestes représailles.

Édouard, comte de la Marche, approchait. Marguerite le fait

(1) André Duchesne.

Digitized by Google

attaquer par les sires de Pembrock et de Wiltshire. Ils furent battus près d'Hereford. On ne fit nulle grâce aux prisonniers. La reine marche vers Londres, où on la craignait plus qu'on ne l'aimait; Warwick et Norfolck sortent avec ce qu'ils peuvent réunir de soldats et d'hommes de bonne volonté. Le 15 février ils sont battus à Barnads-Heath, près Saint-Alban. Ainsi Marguerite victorieuse délivre son mari, mais elle dut s'apercevoir que sa cause n'était pas populaire au peuple de Londres. Pour cette raison, sans doute, au lieu d'attendre le comte de la Marche dans la capitale, elle retourna dans le nord où elle trouvait de sincères dévouements. Elle demandait inutilement de l'argent à Charles VII. De son côté Édouard revient à Londres où il est reçu en triomphe. Il s'y montre avec le manteau de saint Édouard et le sceptre royal, mais il y avait là un nœud que l'épée devait trancher. Aussi arme-t-on de part et d'autre.

Au printemps Édouard marche vers le sud et les deux armées sont bientôt en présence. Le cruel Clifford commande l'avant-garde de la reine et débute par surprendre lord Fitzwater dans le château de Ferbrick : surpris lui-même près de Castleford par Falcombridge, chef de l'avant-garde des Yorckistes, il y est tué le 21 mars. Le lendemain, jour des Rameaux, la rencontre à Townton fut terrible. L'ordre d'Édouard était de ne point faire de prisonniers. La lutte fut acharnée et dura depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit. Les comtes de Northumberland et de Westmorland, les lords de Beaumont, d'Acres, Grey, Wels et autres principaux officiers d'Henri ayant été tués, les Lancastriens lâchèrent pied, laissant, dit-on, 36,000 hommes sur la place. Édouard, victorieux, retourne à Londres et y réunit le parlement qui désormais sera le docile instrument du vainqueur. Il fait casser tous les actes votés contre la maison d'Yorck et il est couronné roi d'Angleterre le 20 juin 1461. De son côté Marguerite s'était sauvée en Écosse avec son époux, et Charles VII mourant n'accorda rien à ses sollicitations.

Bien que le roi Louis XI eût aimé à soutenir la maison d'Anjou en Angleterre et en Italie, il ne donne que de faibles secours d'hommes et d'argent à la reine Marguerite et n'appuie que par la diplomatie les droits de Jean de Calabre sur le royaume de Naples. En Italie, la France possédait Savone, où le sire de Laval, forcé d'abandonner Gênes, s'était retiré avec sa garnison française. Louis XI, pour récompenser cette ville de sa fidélité, lui accorda toutes sortes de priviléges. On sait qu'en dépit des prétentions de la famille d'Orléans, le roi avait renouvelé son alliance

Digitized by Google

avec François Sforze, duc de Milan. Louis, de son côté, est informé par son ambassadeur de Milan de tout ce qui se passe en Italie. Le diplomate français lui mande, le 11 novembre, que le duc est très-malade, que dans l'état où en sont les choses il ne tiendrait qu'au roi d'exercer en Italie une très-grande influence; il lui montre tous les États secondaires de la péninsule disposés à recevoir son alliance et même à la solliciter. Plus tard encore, le 28 février, il représente au roi que, s'il lui plaît, il peut être en Italie l'arbitre des plus grands intérêts et des graves questions qu'on y agite.

Louis XI ne se laisse point séduire par ces lointaines perspectives. Ne voulant point être détourné de son but, il lui suffit de donner appui à son cousin Jean de Lorraine, fils de René, en lui assurant la protection du saint-père. Jean de Calabre, duc de Bar et de Lorraine, était l'homme le plus capable de relever en Italie la bannière d'Anjou; il avait le droit pour lui. En 1458, Alphonse, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, qui avait prévalu sur le roi René, étant mort, instituant par testament pour son successeur Ferdinand, son fils naturel, le parti aragonais l'avait reconnu, malgré l'opposition du pape Caliste III.

Jean de Calabre réunit autour de lui les seigneurs des diverses contrées de l'Italie, Jean Antoine des Ursins, prince de Tarente, les comtes de Centilia, de Campo-Basso, et beaucoup d'autres; le parti angevin, encore nombreux, l'appelait. Encouragé par son père qui lui envoie quelques vaisseaux des ports de Provence, il s'embarque à Gênes, le 4 octobre 1459 avec quelques forces et beaucoup d'espérances et va débarquer à l'embouchure du Gariliano et du Vulturne. De là il marche vers Sessa; cette ville lui ouvre ses portes; plusieurs autres suivent cet exemple et des provinces entières s'arment pour sa cause. Le 7 juillet 1460 il rencontre son compétiteur à Sarno, lui livre une sanglante bataille et remporte un tel succès que Ferdinand, assure-t-on, eut de la peine à revenir à Naples avec une centaine de cavaliers. Le 27 du même mois son lieutenant Piccinino gagnait une nouvelle victoire à San-Fabiano sur Frédéric, fils de Ferdinand. Comment Jean de Calabre n'alla-t-il pas immédiatement à Naples? On croit qu'il en fut détourné par les conseils du duc de Tarente, qui aurait été touché des larmes de sa sœur, épouse du roi d'Aragon.

Par cette double défaite Ferdinand se vit réduit à une telle détresse, qu'on vit Isabelle, son épouse, quêter la bourse à la main, de maison en maison. Les circonstances lui ménageaient un secours plus efficace : Pie II, qui venait de succéder à Caliste III,

Digitized by Google

ne devait pas suivre la même politique que son prédécesseur. Il se préoccupa tout d'abord de l'abolition de la pragmatique, qui lui semblait incompatible avec les droits de la papauté, et pour ce motif il sut dissimuler ses prédilections pour la maison d'Aragon. On croit même que, le dauphin étant encore à Genappe, il employa auprès de lui la sagacité de son légat Jean Joffredi pour le disposer à entrer dans cette voie.

Quand Louis XI fut à Tours, on reprit le projet d'abolition. Pie II, en déléguant Joffredi en France pour cette mission délicate, eut soin de lui faire entendre que, s'il réussissait, le chapeau de cardinal serait sa récompense. Né en Franche-Comté, cet homme habile passa d'abbé de Luxeuil évêque d'Arras en 1460, quoiqu'il eût un Montmorency pour compétiteur. Par son savoir et son génie il réparait ce qui lui manquait du côté de la naissance. C'est lui qui représentait le pape au sacre de Louis XI, et l'on ne doit pas s'étonner s'il sut plaire à l'un et à l'autre.

Le principal avantage de la pragmatique était de soumettre en France les actes pontificaux à l'approbation du roi et de rendre aux églises les élections ecclésiastiques, alors que Rome imposait souvent des titulaires étrangers ou provisoires aux bénéfices devenus vacants. Mais, par suite des sympathies mutuelles de l'aristocratie et du clergé, les élections étaient pour les grands un moyen d'influence et ainsi un péril de plus pour la royauté. Le roi se prépara donc à sacrifier la pragmatique, dont on n'obtenait pas ce que l'on avait cru devoir espérer, puisque le nombre des abbayes et des évêchés en commende et d'autres abus encore continuaient à se multiplier. D'ailleurs avec un pape tel qu'Enéas Silvius, tel du moins qu'on croyait le connaître, Louis XI pouvait espérer de s'entendre aisément sur le choix des prélats et des plus notables bénéficiers.

Toutefois ces illusions durent se dissiper quand on fit attention au texte de la bulle contre les appels au futur concile intitulée *Exsecrabilis*, au langage tenu à Rome contre la pragmatique, « et aux réponses fort sèches faites par le saint-père dans « le concile de Mantoue (1) aux ambassadeurs de Charles VII et « du roi René. » Cependant Louis XI croyait, et on le lui avait donné à entendre, que par cette concession il obtiendrait aisément du pape l'investiture de Naples pour Jean de Calabre.

C'est au mois d'octobre 1461 que cette affaire commença à être sérieusement traitée par lettres mutuelles et par conférences avec

(1) Legrand.

Digitized by Google

le légat. Louis demandait que l'investiture papale fût d'abord donnée, assurant que l'abolition suivrait : « Non, dit le saint-« père; car de cette façon l'abolition semblerait avoir été donnée « au prix de l'investiture, et le roi perdrait le mérite de l'initia-« tive. » Joffredi, qui s'était insinué dans la confiance du roi, appuya cette pensée de tout son pouvoir, et Louis XI consentit enfin à accorder l'abolition demandée. Au lieu d'être soupçonneux, il finit donc par être confiant à l'excès.

Le roi avait certainement dit à Joffredi qu'il comptait en retour sur la protection du saint-père en faveur de la maison d'Anjou, ce qui n'empêcha pas le prélat d'écrire au pape pour le flatter que l'abolition allait être donnée *sans condition*. Voici en quels termes, et en un latin meilleur qu'on ne le faisait alors, Joffredi rend compte au pape de cette concession : *Dei perfecta sunt opera. Hoc die, decreto publico, adstante frequentia magna nobilium optimus et, plus quam humanæ voces possent exprimere, religiosus Dominus noster rex pragmaticam sanctionem stirpitus sustulit, abrogavit et eliminavit tuæque liberæ potestati, qualem ante pragmaticam habebat apostolica sedes auctoritatem sine pacto, sine conditione, scilicet ecclesiarum dispositionem causarumque cognitionem tibi restituit.* « L'œuvre de Dieu s'est accomplie. Aujour-« d'hui, par édit public, en présence d'une nombreuse assistance « de noblesse, notre seigneur, roi excellent et plus pieux que le « langage humain ne saurait l'exprimer, a abrogé et radicalement « détruit et anéanti la pragmatique sanction, et a rendu à votre « libre pouvoir, sans condition aucune, toute l'autorité qu'il avait « avant la pragmatique, c'est-à-dire la disposition des siéges et « la connaissance des causes ecclésiastiques. »

Aucune condition, en effet, n'était ni ne pouvait être explicitement marquée; mais on se demande comment Louis XI avait pu croire aux bonnes dispositions du saint-père pour la maison d'Anjou, alors que par une bulle de 1460 il supprimait l'ordre du Croissant, institué depuis douze ans par le roi René ?

Sitôt que le pape reçut cette nouvelle tant désirée, sans même en attendre la notification officielle, il écrit au roi le 26 octobre pour l'en féliciter : « Béni soit Dieu, dit-il, qui a été le gardien « de votre personne, qui vous a conservé afin que vous puissiez « rendre à la sainte Église romaine sa liberté. Le grand Cons-« tantin, les deux Théodore, Charlemagne, plusieurs de vos an-« cêtres se sont acquis une gloire immortelle pour avoir rendu à « l'Église, leur mère, l'honneur qui lui est si légitimement dû. « Parce que vous marchez sur leurs traces, nous vous aimons

Digitized by Google

« de tout notre cœur; nous vous complimentons, et la postérité « parlera de vous. Avoir spontanément pris la résolution d'a- « néantir la pragmatique c'est ce qu'il y a de plus beau, c'est un « effet de votre prudence qui fait voir que vous êtes un grand « roi, et que vous vous gouvernez par vous-même. Ce qui est « juste et honnête ne se persuade pas aisément à une multitude « souvent agitée de diverses passions; mais la lumière jaillit plus « pure et plus vive du milieu d'un petit nombre de personnes « choisies. Ce sont là les conseils dont parle l'Écriture. Il faut « peser les voix plutôt que les compter. Il vous a suffi de savoir « que la pragmatique déplaisait à Dieu, pour la bannir de vos « États et ne pas souffrir qu'on mette en question cette bonne « résolution. Avoir une volonté si ferme, c'est être roi, et même « grand roi. On n'a que du mépris pour ceux qui se laissent « gouverner et ne voient rien par eux-mêmes. Nous approuvons « donc et nous louons cette résolution d'abolir la pragmatique, « et nous vous exhortons à l'exécuter sans retard. On ne doit pas « remettre au lendemain le bien qu'on peut faire le jour même, « et Dieu aime celui qui donne de bon cœur... Si les prélats et « les universités de votre royaume veulent quelque chose de « nous, c'est à vous qu'ils doivent s'adresser; par vous seul ils « pourront l'obtenir. »

Vient ensuite le conseil de porter secours à la reine de Chypre, dont les États sont envahis par le soudan d'Égypte. Il voit avec douleur le Turc, passé en Europe, menaçant toute la chrétienté; il entend les cris des chrétiens d'Asie et de Grèce, qui souffrent et réclament assistance; il voit le tombeau de Jésus-Christ possédé par des hordes sauvages. Le roi de France seul peut porter remède à de si grands fléaux, et s'entendre à cet effet avec les rois ses voisins. Il l'invite donc à se faire le défenseur de la croix. « Puisque Dieu a tant fait pour vous, dit-il en finissant, faites « donc quelque chose pour lui. » A ces touchantes exhortations le pape ajouta le don d'une épée bénite de sa main; quatre vers latins invitant le roi à combattre les Turcs accompagnaient ce présent.

Le roi répondit au pape, le 27 novembre, une lettre pleine de soumission : « Persuadé, dit-il, que Dieu gouverne tout, il veut « suivre ses avis en toute chose, surtout pour les affaires ecclé- « siastiques, et écouter sa voix qui est celle du véritable pasteur. « Il accorde donc la suppression de la pragmatique, bien que faite « après mûre délibération depuis un assez grand nombre d'an- « nées. Nous voulons bien, ajoute-t-il, nous acquitter ainsi de nos

Digitized by Google

« promesses, d'autant mieux que nous reconnaissons que c'est Dieu « qui nous a placé sur le trône, Dieu qui protège ce florissant « royaume. » Le texte latin de cette lettre dit, il est vrai : « Usez « comme vous voudrez de votre pouvoir en notre royaume (1). » Cela ne s'entend évidemment que de l'autorité spirituelle : c'était la formule obligée du temps. Il admet que la pragmatique avait été faite à une époque de schisme et de sédition, qu'elle tend à affaiblir l'autorité des lois et surtout celle du saint-siége. « Il ne « dissimule pas que de doctes personnes lui ont fait des remon- « trances fort sérieuses sur cette suppression; mais il le reconnaît « pour le pasteur du troupeau du Seigneur : il abroge donc la « pragmatique dans le royaume et dans le Dauphiné; et il lui res- « titue l'autorité qu'ont eue Martin V et Eugène IV, sûr d'obtenir « ce qu'il lui demandera pour le repos de son royaume et de « l'Église. » On voit ainsi une condition de réciprocité très-délicatement exprimée. Cette lettre fut précieusement gardée dans les archives romaines, si bien que le 10 décembre 1512, sous le pontificat de Jules II, on en fit solennellement lecture dans la quatrième session du concile de Latran.

De son côté, l'évêque d'Arras ne manqua pas de mander à Sa Sainteté des nouvelles de France. Il l'informe du prochain départ d'une ambassade pour Rome. Il sait que plusieurs évêques en feront partie; que le seigneur d'Amboise la présidera, ainsi que Jean de Beauvau, évêque d'Angers, particulièrement chargé des intérêts de la maison d'Anjou; qu'ils auront mission, selon leurs instructions, de débattre certains points qui étaient à régler; que René d'Anjou venait d'écrire une lettre fort vive pour se plaindre de la protection donnée par le saint-père à Ferdinand, et que le roi en était vivement impressionné. Il ajoutait qu'il serait difficile de repousser les Angevins d'Italie et de conserver les avantages obtenus en France.

Le roi, espérant toujours voir quelque preuve de la protection de Pie II en faveur de Jean de Calabre, persévéra quelques mois dans son projet d'abolition, et même de Tours il envoya le 11 janvier, au parlement de Toulouse, l'ordre d'exécuter cette nouvelle loi. Mais le pape ne donna point cette investiture tant souhaitée; toutes ses sympathies étaient pour Ferdinand d'Aragon, et il ne dissimula plus.

Le parlement de Paris, on le conçoit, refusa d'enregistrer les lettres d'abolition. La conduite politique suivie en Italie par le

(1) *Utere igitur in regno nostro potestate tua ut voles.*

Digitized by Google

saint-père, si contraire aux intérêts français, ne faisait qu'appuyer l'opposition des magistrats. Il fut fait à cet égard de longues remontrances, que l'on attribue à Jean Rely. « Si on en croit les « parlementaires (1), Louis XI demanda lui-même des remon- « trances sur les inconvénients de l'abolition. » Elles portent quatre-vingt-neuf articles, qui ne furent enregistrés que vers le mois de mars, et prouvent la haute sagesse de la cour. « La prag- « matique (2) ne continua pas moins d'être observée. Quelques « complaisances momentanées des princes pour les papes n'em- « pêchèrent pas qu'elle ne fût regardée comme une loi de l'Église « et de l'État. »

Ainsi en réalité elle ne fut pas abolie, et Louis XI lui-même continua de l'observer. Le pape, qui rétracta par une bulle en 1463, adressée au recteur et à l'université de Cologne, ce qu'il avait pensé et écrit sur le concile de Bâle, ne pouvait nullement se plaindre que le roi eût changé d'avis. Tandis que, d'une part, la politique romaine calme de son mieux les craintes que le duc de Milan lui manifeste ; de l'autre le marquis de Ferrare, dévoué au roi, cherchait à s'entendre avec les Vénitiens et travaillait à former une ligue qui pût tenir tête à celle de Rome. « Si le roi, écrivait le marquis, faisait passer quelques troupes à « Asti et à Savone, alors Malatesta et les nobles du parti angevin « se déclareraient. » On savait aussi que le pape avait demandé 40,000 écus à emprunter aux marchands de Florence, et cette nouvelle décida le roi à écrire à la chancellerie romaine une lettre acérée.

Après tant d'affaires souvent épineuses, où se révélaient déjà les difficultés de l'avenir, Louis XI se dirigea vers la Bretagne et s'en fut en pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon. Outre le motif de sa piété pour ce sanctuaire, on a cru que son but était aussi de connaître les forces de la Bretagne. Parmi ceux qui l'accompagnaient on cite le comte de Dunois, le sire de Montauban et aussi Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, le dernier de la branche aînée de cette grande famille. Il allait en Bretagne revoir sa fille Françoise, duchesse douairière et veuve de Pierre II.

Dans chaque province il y avait ainsi plusieurs grandes maisons qui tenaient le premier rang de l'aristocratie. Elles réunissaient souvent l'ancienneté traditionnelle à l'étendue de leurs domaines. Tels étaient en Poitou les la Trémoille, portés d'abord au pou-

(1) Michelet.
(2) Pastoret.

Digitized by Google

voir par le connétable de Richemont, puis ses rivaux, la famille de Gilles de Laval, maréchal de Raiz, qui périt brûlé par justice, ce qui prouve qu'un grand nom ne mettait pas à l'abri de toute punition; enfin la maison de Thouars, dite aussi d'*Amboise*. Là encore apparurent deux hommes qui, en attendant Luther et Descartes, semblent venir pour annoncer les réformes du XVIe siècle : Rabelais, le piquant frondeur de Chinon, se fait remarquer dans un couvent de cordeliers de Fontenay-le-Comte, et Guillaume Villon, poëte sans retenue, protégé de Jean de Bourbon, élabore déjà ses rimes informes dans un cloître de Saint-Maixent.

Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Benaon, seigneur de Mauléon, de Montrichard et de l'île de Ré, avait passé par une longue suite de vicissitudes. Sous le règne précédent il avait été, par arrêt, privé de ses biens et de sa liberté comme partisan des Anglais et surtout comme ennemi de la Trémoille. Grâce à l'entremise de la reine Marie d'Anjou, l'arrêt avait été annulé par le conseil du roi, comme mal fondé. Mais ensuite, à cause du dérangement de ses affaires, et à la requête, dit-on, du duc et de la duchesse de Bretagne, il fut interdit : et par provision, le parlement lui défendit de disposer de ses biens sans le conseil de Robert Siboust, président au parlement. Françoise, sa fille, était une femme pieuse et charitable. Après la mort de son mari elle se consacra aux bonnes œuvres, à la prière et à la méditation. Très-souvent on la vit soigner elle-même, visiter, servir les pauvres et leur élever des hôpitaux. Son inclination était pour les filles de Sainte-Claire; mais la faiblesse de sa santé ne se conciliant point avec leurs austérités, elle appela auprès d'elle des sœurs carmélites de Liége, leur fit bâtir un couvent et prit leur règle. Malgré ces habitudes, qui annonçaient peu de goût pour le mariage, il paraît que le père de François, ainsi que le roi, désiraient la décider à épouser un des princes de Savoie, frère de la reine Charlotte.

Françoise rendit hommage à Louis XI en présence du duc de Bretagne pour sa terre de Benaon, mais, malgré toutes les instances qu'on put faire, elle déclara qu'elle ne se remarierait point. Le vicomte avait eu encore deux autres filles : Peronnelle, qui fut mariée à Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, et Marguerite, épouse de Louis Ier, seigneur de la Trémoille, fils de Georges.

Le vicomte, assure-t-on, mécontent de Marguerite et de son gendre, voulait léguer toute sa fortune à Françoise, et pour cette

Digitized by Google

raison désirait la voir mariée. Il paraît même qu'à Nantes, avec les deux oncles de Françoise, les seigneurs de Montauban et de Beaubois, le père forma un projet d'enlèvement, et que le duc de Bretagne y mit obstacle. Rien, absolument rien ne prouve que le roi ait pris part à ce dessein. On ne voit même pas quel intérêt direct il eût eu dans cette affaire. La première mention de cette allégation calomnieuse est venue du biographe infidèle de Françoise. « D'ailleurs (1) aucune des démarches du roi, même « les moins répréhensibles, n'était favorablement interprétée. »

Si Louis XI tomba plus d'une fois dans le défaut des aliénations reprochées à ses successeurs, il réserva toujours la souveraineté et les droits royaux. Il avait cependant en vue l'unité française, et pour cela il aima les annexions. Il convoita donc les domaines de cette maison de Thouars, qui s'éteignait. Le vicomte parut disposé à la cession de ses terres au roi. Le procès d'interdiction fut évoqué devant le conseil, et sa sentence du 5 septembre 1461 cassa la décision provisionnelle du parlement. Le vicomte, alors rentré dans ses droits, produisit un acte du 26 janvier 1461 par lequel il cède toutes ses terres au roi, moyennant la conservation de la jouissance sa vie durant et 100,000 écus, dont il ne reçut qu'une partie.

Suivant le déplorable usage des princes de ce temps, Louis marie alors sa fille Anne, qui n'avait qu'un an, avec Nicolas de Lorraine, fils de Jean de Calabre, âgé de treize ans. Il témoignait là encore de son amitié pour la maison d'Anjou, alors si éprouvée. Il paya une bonne partie de la dot de 100,000 écus, mais le mariage ne se fit point.

Pendant ce temps la cour de Bourgogne avait aussi ses épreuves. Le duc tomba gravement malade à Bruxelles. La duchesse, humiliée des inconstances de son époux, s'était retirée dans un couvent de Saint-François, qu'elle avait fondé dans la forêt de Nieppe. Elle en revint promptement à la nouvelle de la maladie du duc Philippe. Son fils accourut aussi du Quesnoy. Grâce à leurs soins il se remit, mais sa convalescence fut longue. Quelques mois après, en juillet, un varlet du comte de Charollais, appelé Coustain, conspira et voulut empoisonner son maître. Un nommé Dini ou Osmy, son complice, qui avait été chercher le poison en Italie et n'avait point reçu la récompense promise, le dénonça. Coustain, convaincu par ses propres aveux, fut écartelé, et son complice eut la tête tranchée.

(1) Villaret, *Histoire de France.*

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Affaire des Pyrénées. — Jean II, Gaston IV et Henri IV. — Jean II engage la Cerdagne et le Roussillon. — Entrevue de Sauveterre. — Scanderberg et bataille de Troja. — Siége de Barcelone. — Expédition en Angleterre de Marguerite d'Anjou et de Pierre de Brezé. — Nouvelle expédition en Roussillon et second voyage du roi dans le midi. — Jugement du comte de Dammartin. — Arrêt sur l'usurpation du Dauphiné. — Traité de Bayonne. — Entrevue de la Bidassoa. — Louis XI et Jean II à Saint-Jean-de-Luz. — Troubles de Savoie. — États du Languedoc. — Ordonnances de 1463.

Le principal but du voyage du roi était de se rapprocher des Pyrénées. Depuis longtemps une question dynastique agitait l'Espagne, et Charles VII, trop occupé dans ses propres États, avait dû y rester étranger. Jean II ayant épousé Blanche, fille unique de Charles *le Noble*, roi de Navarre, fut solennellement reconnu et sacré roi avec son épouse, en 1425. Cette princesse mourut quelques années après, laissant trois enfants : don Carlos, prince de Viane; Blanche, mariée à Henri IV, roi de Castille, et Aliénor, épouse de Gaston IV, comte de Foix. Jean II s'étant remarié en 1444 à Jeanne Henriquez, le prince de Viane réclama le trône de Navarre, qui lui revenait du chef de sa mère, et alluma la guerre civile. Un parti nombreux soutenait Jean II comme ayant été consacré par la religion et participant aux droits de l'épouse. Jean, exaspéré de la révolte de son fils et s'en étant emparé, déshérita ses deux enfants aînés et ne révoqua cette sentence que deux ans après ; alors il relâcha don Carlos et soumit cette question à l'arbitrage de son frère Alphonse, roi d'Aragon, qui se prononça contre le prince de Viane et appela à la succession du trône de Navarre Aliénor et son époux Gaston de Foix.

Alphonse étant mort l'année suivante, Jean II devint roi d'Aragon et confirma la sentence d'exclusion de don Carlos et de Blanche, qui s'était réunie à son frère pour revendiquer ses droits. En appelant Gaston de Foix au trône de Navarre il se donnait un nouvel appui pour soumettre les Catalans, révoltés à l'occasion de cette querelle. Ce secours fut loin d'apaiser les esprits, et l'irritation ne fit que s'accroître quand le roi de Castille vint prêter main-forte aux séditieux.

Le frère et la sœur, unis dans leur mécontentement, avaient

Digitized by Google

fait espérer à Henri IV la transmission de leurs droits; ainsi la guerre civile s'était compliquée de la guerre étrangère. Le prince de Viane étant mort le 23 septembre 1461, non sans soupçon de poison, la lutte continua en faveur de Blanche, l'aînée des filles, et une armée castillane envahit une partie de la Navarre.

Telle était la situation à l'époque de l'avénement de Louis XI. En octobre il avait écrit à ses chers cousins et amis de Catalogne en leur envoyant Aymar de Poisieu, dit *Capdorat :* il regrette vivemént la mort de son beau-frère et cousin le prince de Navarre. Selon les intentions de celui-ci, il les a recommandés de tout son pouvoir à qui de droit, et son bon vouloir pour eux leur est acquis. A cet effet, il leur envoie son amé et féal conseiller, un de ses serviteurs, en qui il a le plus de confiance, afin qu'il les aide le plus possible de ses conseils. Il est dans l'intention de les assister de son mieux. Il sait que par leur courage et leur dévouement ils ont droit à toute sa bienveillance. En ce même temps le roi envoie de Tours des pouvoirs à Jean, comte d'Armagnac, à Pierre Doriole, son conseiller, et à Nicolas du Breuil, son notaire et secrétaire, pour aller en Castille renouveler le traité fait par Charles VII le 10 juillet 1455. Il fut en effet confirmé le 16 mars suivant, tant il désirait conserver la paix.

Depuis son avénement, le roi avait donné commission au maréchal de Cominges, à maître Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et à Jean Bureau, trésorier de France, d'aller prendre possession en son nom de Mauléon-de-Soule, que le comte de Foix, depuis douze ans qu'il en avait fait la conquête sur les Anglais, retenait en sa main, par le seul droit qu'aurait donné Philippe VI aux conquérants des places occupées par les Anglais. Gaston avait atermoyé et simplement demandé qu'il ne fût exercé aucune juridiction dans le Béarn.

Cependant Louis XI considéra que ce prince pouvait lui être utile pour la conservation des provinces du midi et aussi peut-être pour l'agrandissement de la France de ce côté. Outre le mémoire dont il a été parlé, le comte de Foix avait envoyé au roi le sire de Montbardon, un de ses fidèles serviteurs, avec une lettre du 24 décembre portant prière au roi d'avoir la bonté d'ouïr son ambassadeur dans les explications qu'il lui donnerait. Louis conçoit donc le dessein de s'attacher ce prince, et il entre en relation plus directe et plus intime avec lui. On assure même que le comte, appelé secrètement à Tours, y vint incognito et fut très-bien reçu au château de Montils. Quoi qu'il en soit, le roi lui accorda pour le jeune Gaston, alors vicomte de Castellebon, la main de

Digitized by Google

sa jeune, sœur Madeleine de France, âgée de dix ans, laquelle avait dû épouser Ladislas d'Autriche, roi de Bohême ; et il lui assura 100,000 écus de dot payables en plusieurs termes. Le 16 janvier, à Lescar, Gaston IV donna des pouvoirs, pour la conclusion de cette affaire, à Tristan, évêque d'Aire, à du Bosquet, chancelier de Foix, et à deux autres ambassadeurs, puis, en prévision de ce mariage, outre le don de plusieurs seigneuries et le titre vacant de prince de Viane, il cède à Gaston, son fils, ses droits au royaume de Naples s'il lui advenait.

Le contrat fut passé à Saint-Jean-d'Angely, le 11 janvier, quand Louis XI s'y rendit ; le roi le signa en son conseil, en présence du maréchal d'Armagnac, des seigneurs du Lau, de Crussol[1], de Beauvau, de Jean Bureau et autres. Les noces furent célébrées à Bordeaux le 7 mars, et le jeune vicomte resta auprès du roi, attaché à sa personne.

Gaston IV continuait de poursuivre ses affaires. Pour faire face aux Catalans et à la Castille il fallait à Jean II plus de forces qu'il n'en pouvait réunir ; il chercha donc par son gendre l'alliance de Louis XI. Après un traité préalable, signé à Olite en Navarre, le mardi de la semaine sainte 12 avril, les deux rois convinrent de se voir et de se concerter à Sauveterre, dans le Béarn, et ils s'y rendirent le 3 mai 1462. De leur entrevue résulta le traité signé à Bayonne le 9 mai, par lequel le roi donne à Jean II d'Aragon l'appui de 700 lances garnies pour l'aider à soumettre les Catalans, et de 400 de plus s'il fallait. De son côté, Jean s'oblige à payer 300,000 écus d'or ; et pour ce payement il engage au roi les comtés de Cerdagne et de Roussillon, qui, dit-on, étaient plutôt aux Catalans qu'à lui, surtout Perpignan et Colioure. Il y était dit aussi que Jean II ferait ses efforts pour amener sa fille Blanche à entrer en religion et à renoncer à toutes prétentions. La malheureuse princesse, ayant refusé, fut livrée à Gaston IV et à Aliénor, qui l'enfermèrent dans le château d'Orthez où elle mourut, peut-être empoisonnée, vers 1465, après avoir légué, dit-on, par testament ses droits sur la Navarre à Henri IV, roi de Castille, son époux, qu'elle avait répudié.

Dans cette espèce de vente à réméré du Roussillon et de la Cerdagne, Louis XI dut envisager l'acquisition précieuse pour la France de deux belles provinces ; et dans la partie du traité qui concerne un peu la Navarre, il lui fut permis de se rappeler que cette province avait été sous plusieurs rois unie à la France, qu'elle pouvait l'être encore et que sa sœur Madelaine venait d'épouser le seul prince qui pût porter le titre de Viane. Il n'était

Digitized by Google

pour rien dans les malheurs des deux aînés de cette famille, et ne pouvait que reconnaître le droit d'Aliénor, également fille de Blanche et de Jean II. Louis n'avait point à s'immiscer dans cette querelle; il prit les choses où elles en étaient et ne consulta que l'intérêt de la France. Ne voir uniquement dans ce traité qu'une connivence contre les droits d'une princesse de Navarre bien malheureusement déshéritée n'est pas équitable. Le Roussillon et la Cerdagne devenaient des postes avancés d'où le roi pouvait observer ce qui se passait en Espagne, s'y créer des relations commerciales ou autres; tirer avantage pour nos villes du midi du mouvement industriel de Barcelone, et, dans le cas où il lui surviendrait quelques difficultés de la part des villes ou des seigneurs méridionaux, les prendre à revers au besoin et les tenir en respect.

Ceux qui croient au crime de cette maison de Foix et d'Aragon contre don Carlos et Blanche (1) remarquent que le comte de Foix, la comtesse et leur fils moururent tous avant Jean II, ou peu après et sans avoir porté cette couronne de Navarre si enviée ; on peut ajouter que Jean lui-même eut une vieillesse bien troublée, et que les deux sceptres qu'il sut ainsi réunir furent plutôt pour lui une cause de labeurs, de contradictions et de peines, que de jouissances ; tant il est vrai que les convoitises de l'ambitieux lui profitent bien rarement ! Que dire si le crime s'est mêlé à des traitements si rigoureux ? En supposant même que les jours un frère et de la sœur n'aient été abrégés par aucun attentat, les sentiments qui provoquèrent cette lutte ne peuvent qu'être réprouvés par une conscience honnête. Louis XI, peut-être un peu trop prompt à contracter ses alliances, a pu voir ensuite quel homme était Jean II. Alors il a dû reconnaître que ce qui paraît avantageux ne l'est pas toujours en réalité ; car nulle guerre ne lui donna plus de souci que cette lutte des Pyrénées, où ce que l'on croyait terminé était sans cesse remis en question.

Lors de son séjour à Bordeaux, le roi fit aussi un traité avec Jean de Foix Grailly, comte de Candale, qui depuis longtemps était attaché aux intérêts anglais. C'était le meilleur moyen d'affermir notre domination dans le midi. Voulant réaliser sa promesse et garantie pour une partie des terres et seigneuries que le captal de Buch possédait en France lors de la première conquête de la Guienne, il donne donc au comte de Candale à perpétuel héritage, le 17 mai 1462, les comtés, terres, villes et châteaux de Lavaur et de Girossans, jusqu'à la valeur de 2,000 livres de rente. Il y

(1) Legrand.

Digitized by Google

eut opposition de la part des consuls et des habitants de Lavaur, ainsi que du parlement de Toulouse; mais le roi, qui tenait à donner toute sanction à sa parole, fit enregistrer ses lettres à la chambre des comptes en 1468. Le comte de Candale posséda donc paisiblement. L'appointement renfermait encore, entre autres conditions, que le donataire devra obtenir congé du roi d'Angleterre, qu'il servait, et qu'il ne serait tenu qu'à foi et hommage.

Pendant ce voyage du roi et toute cette année il y eut un nombre considérable d'actes d'autorité, de faveur et de justice. Le 19 octobre Louis se porte médiateur entre les ducs de Savoie et de Bourbonnais, et le 7 janvier il donne pouvoir aux seigneurs de Croy et à Georges Havart, seigneur de la Rosière, de traiter avec les ambassadeurs d'Édouard. Le 10 juin il écrit au parlement des lettres de jussion pour enregistrer le don de haute, moyenne et basse justice par lui conféré au comte de Tancarville. C'était le premier refus d'enregistrement de cette cour. On voit le roi s'immiscer dans les intérêts les plus minimes comme dans les plus graves, et déclarer en juin qu'à Limoges il partage avec l'évêque l'exercice des droits seigneuriaux : dans le différend de ceux de Tournay avec leur clergé, qui exigeait d'eux une dîme de fèves, il se prononce, de Paris, 14 juillet, contre les doyens, chapitre et curés. On le voit encore réformer pour excès commis la règle de l'ordre de Cluny par l'entremise de l'abbé Jean de Bourbon, annuler en 1462 les actes d'un de ses commissaires à Aurillac, comme contraires aux droits des habitants, confirmer en octobre les priviléges des salines de Peccais, écrire pour le jugement des causes de la chartreuse du Liget, confirmer les immunités de la Sainte-Chapelle de Paris, et donner à la chambre des comptes jussion d'enregistrer ses lettres favorables à la ville de Tours et au maréchal comte de Cominges.

Cependant les affaires allaient mal en Italie. L'ambassade envoyée par Louis XI avait reçu un bon accueil, non-seulement à Milan, mais aussi à Ferrare et à Venise; Gênes même annonçait alors de bonnes dispositions; mais tous les moyens étaient employés par la cour de Rome pour venir en aide à Ferdinand. Le roi René n'ignorait rien, et chaque grief venait immédiatement à la connaissance de Louis XI. L'ambassade solennellement reçue à Rome ne dissimula point le mécontentement du roi. Elle fit observer que « l'abolition de la pragmatique n'était pas chose en« tièrement consommée; que le roi de France demandait natu« rellement quelque retour de la part du saint-père; que s'il « obtenait que Sa Sainteté accordât une juste protection à la

Digitized by Google

« maison d'Anjou en Italie, ou du moins ne fît rien contre elle, « il se pourrait que, désormais libre de soins, il lui fût donné de « défendre activement la religion contre les Turcs. » Cette première ambassade, conduite par Joffredi, fut sans résultat.

Cependant les événements avaient marché. Jean de Calabre, n'ayant point profité de ses deux victoires de Sarno et de San-Fabiano, avait ainsi donné à son adversaire le temps de reprendre des forces. Alors vivait en Épire un célèbre homme de guerre, Georges Castriot, vulgairement nommé *Scanderberg*, qui était la terreur des Turcs; le pape l'avait appelé, et il vint avec 800 chevaux. Ferdinand, avec ce solide secours et les forces dont il disposait encore, se mit en campagne, et le 18 août 1462, après une lutte acharnée, il gagna la bataille de Troja. Cette défaite fut décisive pour Jean de Calabre; il se retira d'abord dans cette petite place, puis il en sortit, et vit incessamment diminuer le nombre de ses partisans. Enfin, en 1463, ne croyant pas pouvoir compter sur Piccinino, son lieutenant, il quitta l'Italie et revint en Provence auprès de son père. Il avait bien laissé à Gênes Louis de Laval avec quelques hommes d'armes, mais les factions des Frégose et des Adorne s'étant réunies contre les Français, ceux-ci, trop faibles, avaient été obligés, non sans une sanglante lutte, de se réfugier à Savone.

Louis XI était occupé aux préparatifs de son expédition en Catalogne quand il apprit ces fâcheuses nouvelles; il reçoit en même temps des lettres de la maison d'Anjou, où on le rend indirectement responsable du malheur de Jean de Calabre, qu'il eût tant voulu prévenir. Il écrit donc au saint-père pour exprimer son étonnement avant le départ de son cousin d'Italie. Il ne conçoit pas que Sa Sainteté empêche la maison d'Anjou de recouvrer le royaume de Naples. « N'a-t-il pas un parti tout prêt à offrir au « neveu de Pie II, et avec une aussi belle dot que celle que pour- « rait donner Ferdinand à sa fille naturelle? Sa Sainteté préfère- « rait-elle l'alliance du bâtard d'Alphonse d'Aragon à la sienne? »

Le roi ne manque pas aussi de rappeler ce qu'il a fait pour le saint-siége. Il charge de cette mission un de ses meilleurs amis, Louis Hugues de Massipi, dit de *Bournazel*, sénéchal de Toulouse, homme ferme et résolu : il lui donne ses instructions. Ce que les convenances ne lui permettaient pas d'écrire, son envoyé le dira verbalement : aux reproches se mêlent des menaces plus ou moins directes. Le pape est peu ému de ces ouvertures. Il soutient son droit de protéger qui lui plaît : selon lui, à la mort d'Alphonse la couronne de Naples appartiendrait au saint-siége; telle était la

Digitized by Google

pensée de Caliste III, dont on invoquait le souvenir. On n'aurait point dû, dit-il, procéder par invasion; et si les prétendants avaient voulu son arbitrage ils devaient préalablement déposer les armes et se montrer prêts à accepter sa décision. Ainsi dans sa lettre au roi, dont il charge l'évêque d'Alby, il justifie sa politique et se plaint même des formes de l'ambassadeur de France (1).

On conçoit que dès lors la pragmatique et l'opposition du parlement aient eu raison aux yeux du roi, et que pour décider Louis XI à s'armer contre les Turcs la mission de Joffroy, alors évêque d'Alby, n'ait pas mieux réussi que celle de Bournazel à Rome. Le roi pouvait être tenté d'appuyer Louis de Laval retiré à Savone, et de faire flotter son drapeau à Gênes; mais dans ce moment toute son attention se porte vers les Pyrénées.

Les engagements de Sauveterre et de Bayonne ne tardèrent pas à modifier la situation. Gaston fut nommé capitaine général de l'armée; Jacques d'Armagnac commanda les 700 lances promises, et le comte de Foix joignit à cette force cent vingt hommes d'armes et mille arbalétriers qu'il leva dans ses terres et arma à ses dépens. Les principaux chefs de ces troupes furent Jean d'Albret, seigneur d'Orval, maréchal de France; le bâtard d'Armagnac, aussi maréchal; de Crussol, sénéchal de Poitou; Garguesalle, grand écuyer; Gaston du Lion, sénéchal de Saintonge, et Étienne de Vignolles, bailli de Montferrand. Jean de Foix, comte de Candale, tint aussi à honneur de servir dans l'armée de Catalogne sous Gaston IV, son parent. On vint d'abord à Toulouse, et de là chefs et troupes se réunirent à Narbonne, lieu du rendez-vous général. On se hâta de prendre la route des Pyrénées par Sigean.

Les Catalans, en effet, sous la conduite d'un chef hardi et capable, nommé Palhas, avaient forcé dès 1461 la reine Jeanne d'Aragon à s'enfermer avec son fils dans la forteresse de Girone, et les tenaient en grand danger d'être pris. Les rebelles avaient bien offert de se donner à la France; mais le roi ne les écouta point. Le Roussillon et la Cerdagne s'étant révoltés et presque aussi l'Aragon et Valence, Jean II se voyait perdu s'il n'était promptement secouru, et le Roussillon redevenait espagnol.

Le comte de Foix avait donc trouvé à Narbonne, avec beaucoup de capitaines, plus de mille lances, cinq ou six mille francs-archers ou arbalétriers, et une bonne artillerie commandée par Gaspard Bureau. Il est bientôt en présence des Catalans; il emploie la ruse pour les faire sortir de leurs retranchements, et les bat. Leur

(1) Legrand.

Digitized by Google

défaite entraîna la prompte soumission des places. Canet, plus voisine de Perpignan, se rendit malgré sa bonne garnison. Palhas crut pouvoir arrêter les Français au pied des montagnes de la Catalogne; mais Bolon, au bord du Teck, ayant été pris d'assaut, Rocabert, fils de ce chef, eut beaucoup de peine à se sauver. La garnison et les habitants furent passés au fil de l'épée.

Cependant Palhas serrait Girone de plus en plus, et la reine envoyait message sur message pour hâter l'arrivée du comte de Foix. Une partie de l'armée resta en Roussillon sous les ordres du sire d'Orval, fils aîné du sire d'Albret, et l'autre entra en Catalogne, conduite par Gaston. Les Catalans furent promptement défaits et fort maltraités au col du Pertuis, où l'armée eût pu être arrêtée par cent hommes d'armes. Figuières ouvrit ses portes et Bascaro se rendit, donnant aux Français des vivres et des munitions. Pendant ce temps la reine était réduite aux dernières extrémités; on marcha en toute hâte sur Girone. Palhas, à l'approche des Français, décampa et s'alla réfugier à Ostalric. Ainsi fut délivrée la reine Jeanne par le comte de Foix, gendre de son époux. De ceux qui avaient pris les armes pour secourir Palhas et avaient rompu leur ban, le comte en fit pendre trente du nombre des prisonniers faits à Berges. Il fut aussi victorieux à Torelhes. Là marchaient à la tête de l'avant-garde le maréchal de Cominges avec le sire de Crussol et les Écossais. Un capitaine nommé Riquault paraît avoir eu les honneurs de cette rencontre, très-périlleuse à cause de la disproportion du nombre. On ramassa, dit-on, plus de cinq cents armures sur le champ de bataille. Palhas ne tenta pas d'autre action, et se retira à Barcelone.

Le comte de Foix, apprenant la mort du sire d'Orval, son jeune parent, à qui il avait confié l'armée de Roussillon, dut se replier, et ce mouvement de concentration fit tomber plusieurs places en son pouvoir. Dans le château de Montcade, situé sur le haut d'une colline, il prit un consul de Barcelone, qui avait été barbier du roi d'Aragon « et un des principaux auteurs de la révolte ». Il le fit pendre avec deux autres, tout aussi coupables que lui. En marchant vers Saint-André, Gaston rencontra le roi d'Aragon, accompagné du connétable de Navarre, de plusieurs officiers de distinction et d'environ 4,000 hommes de cavalerie et d'infanterie. L'entrevue fut fort belle; le roi se montra joyeux et reconnaissant. Il admira l'armée française, félicita les chefs de cette expédition; il s'étonna surtout que, malgré les fatigues et les difficultés d'une pareille entreprise, on eût pu transporter une si grosse artillerie à travers les montagnes.

Digitized by Google

Jean II, enorgueilli par les succès obtenus, ne consulta pas assez la prudence. Ayant à se plaindre de Barcelone, il voulut en faire le siége. Les Catalans commençaient à le haïr. N'avait-il pas violé tous leurs priviléges et manqué à ses serments en introduisant les Français en Catalogne? Tous, dès l'âge de quatorze ans, prirent les armes, et ils étaient ainsi plus de 25,000 hommes bien résolus. Un héraut étant allé les sommer de se rendre, ils osèrent le tuer. Sur ces entrefaites ils envoyèrent un messager au roi de Castille, lui persuadant « qu'il était leur légitime prince, que « Ferdinand Ier n'étant qu'un cadet, la couronne d'Aragon lui ap- « partenait du moment que les filles de Jean Ier avaient été « exclues ». Le parti des Beaumont parut sur la frontière du royaume, et Barcelone arbora les couleurs de Castille.

Une armée d'une dizaine de mille hommes ne pouvait investir une place aussi forte et entièrement accessible par mer. En outre, les assiégés étaient quatre fois plus nombreux que leurs adversaires. Aussi assiégeait-on depuis trois semaines sans grand résultat quand les Catalans projetèrent une sortie en trois corps contre Aragonais, Français et artillerie. Le comte de Foix, qui pressentait ce dessein, défend le matin d'aller au fourrage. Au début de leur attaque les Catalans crurent un instant avoir pris l'artillerie. De grands cris s'élèvent et attirent toute l'armée sur ce point. Alors les assiégés furent obligés de s'en aller plus vite qu'ils n'étaient venus. Toutefois le feu des remparts fut vif et il périt du monde. Le comte ne se décourage pas : la mine souterraine avance; tout à coup on apprend qu'une armée castillane approche de la frontière. Vient-elle faire lever le siége ou se dirige-t-elle sur Saragosse? Les deux hypothèses sont également à craindre. Jean II était si peu aimé que les Castillans pouvaient fort bien être reçus à Saragosse. Alors ils n'avaient qu'à paraître pour faire lever le siége de Barcelone, et tout eût été perdu.

Le comte de Foix jugea prudent de partir. La nuit même il emmène l'artillerie, fait charger le gros bagage, et le matin il met le feu au camp en se dirigeant vers Villefranche. Cependant il a soin de laisser deux cents hommes d'armes en embuscade pour tomber à l'improviste sur les ennemis dès qu'ils sortiraient en désordre, ce qui effectivement arriva; en sorte que quelques centaines de Catalans furent tués et un grand nombre emmenés prisonniers. Devant Villefranche on perdit Castel-Bayart, sénéchal de Bigorre, et Simonet, ancien page du comte de Foix, tués de sang-froid, quoiqu'ils offrissent une grande rançon. La ville le paya cher : prise de force, elle fut trois jours livrée au pillage, et Jean

Digitized by Google

de Cardonne, qu'on y trouva, fut écartelé par ordre de Jean II. Alors tout ce pays parut soumis.

On crut effacer l'affront de Barcelone en marchant sur Taragone. C'était encore une faute. Les habitants se flattaient que les Français achèveraient de s'y perdre. Ils faisaient des descentes pour harceler l'armée; mais à plusieurs reprises ils furent taillés en pièces. Quoique l'artillerie fût excellente, et lançât des pierres assez grosses pour entamer le mur et écraser des maisons, on se hasarda beaucoup trop tôt à donner un assaut, puis un second, et on y perdit bon nombre de braves gens de guerre. Avant l'assaut général, qui eût encore coûté beaucoup de sang, l'archevêque, frère naturel de Jean II, demanda qu'on différât au lendemain, promettant qu'on se rendrait. Il obtint en effet la soumission des habitants moyennant le payement de 30,000 florins pour frais du siége.

On se dirigea alors vers Saragosse : la ville avait des franchises, et ne se souciait pas de recevoir de telles forces. Elle consentit, pour quelques jours seulement, au séjour de l'armée, qui y entra conduite par le roi d'Aragon lui-même, le comte de Foix l'y ayant précédé depuis trois jours. Elle était fort belle; on voyait sous les guidons de la grande ordonnance 1,400 archers très-bien montés, le casque en tête, l'arc et la trousse sur le côté, puis les capitaines des gens d'armes superbement vêtus, montés sur des chevaux de prix avec des housses fort riches. Le maréchal de Cominges marchait le premier; venait ensuite le sire de Crussol, maréchal de Poitou; Gaston du Lion, sénéchal de Saintonge; Garguesalle, grand écuyer; Stevenot de Vignolles, bailli de Montferrand; La Barde, sénéchal de Limousin; Conigham, avec ses Écossais; d'Urfé, Poncet de la Rivière, chef de la compagnie du sire d'Orval. Il n'y avait point d'homme d'armes qui n'eût six chevaux. Après sept mois de campagne l'armée manquait de beaucoup de choses; tout leur fut vendu à très-haut prix.

Notre intervention en Angleterre était loin d'avoir eu pareil succès. Louis XI, sans vouloir prendre part à cette grande lutte, n'avait point délaissé sa parente; il lui avait secrètement fait passer quelques secours; il écrivit en sa faveur au roi et à la reine d'Écosse, et lui donna toute permission de se retirer en France si elle s'y trouvait obligée. Le roi agissait faiblement et ne pouvait se prononcer. Il savait Édouard et le comte de Warwick en grande relation avec Jean d'Aragon. Une guerre eût exposé les côtes de France à la dévastation. On le voit écrire au comte de Foix « qu'il « sait ce que l'on médite en Angleterre et qu'il est en mesure ».

Digitized by Google

Les députés de Warwick ou plutôt d'Édouard IV, qui s'était fait proclamer roi le 5 mars 1461, étaient venus à Bordeaux; et le roi, qui ne leur donna nul espoir d'embrasser leur parti, fit cependant en sorte de les renvoyer satisfaits. Après son entrevue avec Jean II, apprenant que la reine Marguerite avait débarqué en France et qu'elle venait à sa rencontre, il écrit à l'amiral de Montauban de venir se concerter avec lui.

La reine Marguerite se croyait encore populaire sinon à Londres, du moins dans les provinces du nord de l'Angleterre; elle se faisait un peu illusion, comme il arrive parfois aux exilés. Enfin elle espérait, et sa confiance s'appuyait sur le bon vouloir du duc de Bretagne et de Louis XI. Elle arrive donc à Chinon, où se trouvaient aussi les représentants du parti contraire. Mais elle intéressait tout le monde, le roi surtout et la reine mère. Le roi René et le comte Charles du Maine adressaient au roi les plus vives supplications en faveur de cette femme si courageuse, la fille de l'un, la nièce de l'autre, leur proche parente à tous. Mais il fallait consulter la raison d'État. Marguerite demande à lever un ou deux milliers d'hommes pour former un noyau, et une avance de 20,000 livres. Comme gage de cette somme elle promet de rendre Calais : son obligation est du 23 juin 1462. Louis y souscrit volontiers, et charge Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, qui venait de rentrer en grâce et en son office, de diriger cette expédition.

De son côté le duc de Bretagne tient à Nantes un conseil où assistent le chancelier Chauvin et les plus notables du pays. Après une vive discussion il fut convenu qu'on donnerait 60,000 écus à la reine et qu'on déclarerait la guerre à Édouard. C'était faire beaucoup et aller loin. Louis XI resta dans de sages limites, et ne se laissa point entraîner par cet exemple. « Songer en tout « au soin de ses affaires, c'est-à-dire de celles de la France, « était constamment sa règle. » Il voyait sans nul déplaisir le duc de Bretagne s'engager dans cette voie; toutefois il ne changea rien à sa propre résolution. Il fit rendre à cette reine malheureuse tous les honneurs de la royauté, et pendant son séjour à Chinon, la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, étant accouchée d'un fils, Louis XI le tint avec Marguerite sur les fonts baptismaux. Cet enfant, qui devait être un jour Louis XII, fut comme sa mère, « un des plus grands ennemis qu'aient eus le roi et ses en- « fants (1) ».

(1) Legrand.

Digitized by Google

Le recrutement des gens de guerre s'opéra donc en Normandie. Pierre de Brezé dut passer en Écosse avec quelques vaisseaux, et le roi paya son voyage. Cependant on sut qu'une flotte anglaise de deux cents voiles, ayant quinze ou seize mille hommes de débarquement, se réunissait à Portsmouth sous les ordres des lords Falcombridge, Kent et Audley. Le roi resta en Normandie tant qu'il sut que la flotte était dans la Manche, et accorda aux villes normandes beaucoup d'immunités. Alors il prépara pour le sire de Brezé et la reine tous les moyens d'embarquement, et il écrivit au vicomte de Pont-Audemer en traitant Édouard de *sujet rebelle* et de *soi-disant roi*. Puis, ayant su que cette flotte menaçait toutes nos frontières de Saintonge et de Bretagne, il resta dans le Poitou, fit marcher les milices de ces contrées vers les côtes, et se prémunit si bien, que cette grande manifestation fut sans résultat.

Le malheur semblait s'attacher à la reine Marguerite. Elle partit avec Pierre de Brezé et 2,000 hommes. Ce secours aurait suffi si le nord de l'Angleterre lui eût été aussi favorable qu'elle se l'imaginait. Mais ses défaites avaient refroidi les partisans de la rose rouge. A son grand étonnement, le fort de Tinmouth tira sur elle : car elle avait débarqué en octobre dans le Northumberland. Il fallut se remettre en mer ; à peine y fut-elle, qu'une affreuse tempête s'éleva. Son vaisseau fut poussé à Berwick, ville écossaise; plusieurs navires échouèrent au-dessous de la côte d'Angleterre. Brezé se jeta dans Holyland ou Lindisfarne, sur la côte de Northumberland, un peu au-dessous de Berwick. Là, après avoir brûlé ses vaisseaux, il s'enfonce dans Alnerwick avec le peu d'hommes qui lui restaient, et s'y défend vigoureusement. Enfin Douglas, comte d'Angers, vient avec quelques cavaliers à son secours, et le délivre.

Comment Marguerite eût-elle réussi ? Les Écossais, en lesquels elle espérait, étaient eux-mêmes divisés par une guerre civile. Jacques II ayant été tué au siége de Roxborough, le 3 août 1460, la reine, Marie de Gueldres, dont le fils n'avait que sept ans, prit les rênes du gouvernement. Cette minorité d'abord paisible fut ensuite troublée de plusieurs séditions. Le saint-père lui-même, dès les premiers succès d'Édouard le félicita d'être arrivé par la bonté divine à cette haute puissance (*ad tantum regni fastigium*). On oubliait ainsi que Henri VI, roi naguère de deux royaumes, était errant et fugitif.

Marguerite, réduite aux forces de son parti, revint donc en Angleterre avec quelques aventuriers. Sommerset et Percy étaient

Digitized by Google

venus rejoindre le roi et la reine. Mais autour d'eux s'assemblent plutôt des pillards que des soldats prêts à se battre. On n'avait plus d'argent pour leur solde. Il fallut pour vivre rançonner le pays et fermer les yeux sur le pillage. Le comte de Percy fut tué en combattant. Montaigu, chef des Yorckistes, marcha droit sur Exham, où Henri VI se croyait fortement retranché dans son camp. Il le força, prit Sommerset, qui eut la tête tranchée, et plusieurs autres chefs. Le roi et la reine se sauvèrent de divers côtés vers l'Écosse. Henri, voulant, dit-on, rentrer incognito en Angleterre, fut reconnu dans le pays de Galles, pris et, après bien des ignominies, enfermé dans la tour de Londres. Jacques Haryngton, principal auteur de cette capture, reçut, par édit du 29 juillet 1465, une splendide récompense.

Quant à Marguerite, elle erra dans les forêts, infestées de brigands, avec son fils, le prince de Galles. Après plusieurs mauvaises rencontres, se trouvant face à face avec un voleur : « Tiens, « mon ami, lui dit-elle, sauve le fils de ton roi. » Elle fut, en effet, conduite par lui au bord de la mer, et y trouvant par bonheur un frêle esquif, elle s'y embarqua et vint aborder à l'Écluse, le 24 août, en très-mince équipage. Il était alors question d'une trêve entre le duc Philippe et Édouard, et l'on attendait les ambassadeurs anglais. La reine Marguerite eût bien voulu traverser cette négociation et se trouver en présence de ses députés; mais le duc lui envoya Philippe Pot, son intime conseiller, pour la détourner de venir à Saint-Omer, où les ambassadeurs devaient se rendre. Le duc de Bourgogne lui témoigna néanmoins beaucoup de bienveillance, lui donna 2,000 écus, dont elle avait grand besoin, ajouta quelques libéralités à l'adresse des dames de sa suite, et la fit honorablement conduire à Toul, d'où elle alla rejoindre sa famille de Lorraine. Elle resta sept ans dans le duché de Bar avec le prince de Galles, entièrement occupée de l'éducation de son fils.

On vit alors les familles notables du parti de Lancastre et des hommes connus de toute l'Europe, tels que les ducs d'Exeter et de Sommerset, le frère même de celui qui avait été récemment décapité, errer sans aucune ressource en France et aussi au nord dans les États de Bourgogne. Quelle leçon quand on songe « qu'ils étaient les fils (1) de ces seigneurs qui, trente ans « auparavant, avaient conquis le royaume de France et s'y gou- « vernaient avec tant d'orgueil ! » C'était en effet un bien remar-

(1) Barante, t. VIII, p. 325.

Digitized by Google

quable retour des choses d'ici-bas, et un exemple bien frappant des voies de la Providence. Ni le roi ni le duc ne furent insensibles à leurs infortunes; ils ne virent en eux que les victimes d'une soudaine révolution, et leur accordèrent les secours que réclamait leur situation.

Il s'agissait toujours avec le duc Philippe de l'interprétation du traité d'Arras. Les négociations, selon le caractère des envoyés de Bourgogne, prenaient même parfois un peu d'aigreur par l'insistance qu'on mettait à repousser certaines mesures d'ordre que le roi croyait avoir le droit d'introduire dans les pays où les deux juridictions seigneuriale et royale étaient en vigueur, et qu'il avait fait accepter, sans trop de difficulté, partout ailleurs. On rapporte qu'un jour le roi, impatienté des plaintes qu'on lui faisait et de l'amertume qui s'y ajoutait, répliqua avec vivacité : « Mais est-ce que le duc de Bourgogne est d'une autre nature et « d'un autre métal que les autres princes et seigneurs du « royaume? » Ce à quoi Jean de Croy, sire de Chimay, crut devoir répondre en faisant allusion aux services que le duc Philippe avait rendus au roi lors de son exil. Or il s'agissait d'une défense générale de donner aide aux Anglais sur toute l'étendue des côtes et de commercer alors avec eux. Dans ces moments si critiques pour la reine Marguerite la différence de politique était évidente : Louis XI se gardait des Anglais; le duc était occupé de traiter avec eux.

Avec la Bretagne les relations n'étaient pas moins délicates. Vers la fin de novembre 1462 vint une députation du duc François II pour faire au roi des remontrances contre la juridiction pour appels en ses États. Ce point était difficile à régler, car sur toutes les marches de Bretagne et des provinces de France il y avait des terres, seigneuriales ou non, tenant à la fois de la juridiction ou de la coutume des deux pays; on en citait même ayant privilége ou exemption de l'une et de l'autre part à la fois. Beaucoup d'autres affaires furent recommandées aux ambassadeurs, entre autres un anoblissement d'un nommé Guillaume Caraboë, avec concession de pouvoir succéder en un manoir noble, à son oncle Jean Lohaër. Ainsi le duc aurait eu le droit d'anoblir, sous condition de contrôle, et ce prince s'en arrogeait un autre encore plus dangereux; car le 9 octobre 1462 il avait accordé par lettres patentes à Richard d'Espinay la confiscation des biens de Théaude de Chateaubriant, « afin qu'il en jouisse « comme le duc lui-même ».

Cette année le roi mit fin à un des scandales du temps. On sait

Digitized by Google

que plus d'une fois l'université, par abus de ses priviléges, avait suspendu les prédications et les exercices d'école sans motifs suffisants. Sur la demande du roi, Pie II défendit à l'université, sous de graves peines, un tel abus de pouvoir par sa bulle du 13 février, à moins qu'elle n'eût pris l'avis de l'archevêque de Sens et des évêques de Beauvais et de Paris. Nous mentionnerons encore les actes par lesquels le roi accorde en août une charte à l'évêque du Puy, abbé de Cluny; en septembre il donne le domaine de Rochefort à Olivier de Coëtivy et à Marie de Valois, son épouse, en compensation des terres de Royan; en novembre il fait don, gratuitement paraît-il, à Philippe de Bourgogne, de ses droits sur le duché de Luxembourg; et cependant on avait à faire le rachat des villes de Picardie.

Le calme que les troupes françaises avaient rétabli en Catalogne et dans le Roussillon ne fut pas de longue durée. Les Catalans se révoltèrent de nouveau, et l'on apprit qu'ils assiégeaient Canet. Leur irritation allait toujours croissant : accoutumés, avec leurs comtes de Barcelone, électifs jusqu'à 1412, à une existence politique indépendante, ils ne pouvaient endurer un assujétissement qu'ils regardaient comme honteux. Aussi un grand nombre prenaient-ils les armes. Il fallut que le lieutenant général du Languedoc Clermont-Lodève et les sénéchaux de Carcassonne et de Limousin vinssent prêter main-forte sur différents points aux garnisons françaises.

Après la campagne de Catalogne, Jean II eût bien voulu conduire ses auxiliaires de France contre les Castillans; mais il y avait alliance entre Louis XI et Henri IV. D'ailleurs les Français ne s'étant engagés que contre les Catalans, et ceux-ci étant soumis ainsi que le Roussillon, leur mission était remplie. On avait encore d'autres preuves de la perfidie de Jean II; il essayait sourdement d'attirer les armes de l'Angleterre contre la France, et pour y réussir il avait envoyé à Édouard IV un gentilhomme aragonais, nommé Boxados. Ce dernier avait été pris, et l'on connaissait l'objet de sa mission. Louis XI n'ignorait pas non plus tous les efforts tentés par le roi d'Aragon pour mettre la désunion entre le roi de Castille et lui. Mais dans les circonstances présentes il n'en fit rien paraître. Pour mieux s'assurer de l'amitié de Henri IV, Louis XI lui avait envoyé son maître d'hôtel dit *le Boursier d'Espagne*, puis le sénéchal de Toulouse, Hugues de Bournazel; il chargea ensuite un de ses conseillers, Philippe Royer, d'aller informer Jean II des conventions faites entre le roi de Castille et son dernier ambassadeur.

Digitized by Google

La ville de Perpignan s'était soulevée à l'instigation du roi d'Aragon, et tenait la garnison française assiégée dans le château. Évidemment, ce prince sans foi visait à jouir du bénéfice des troupes françaises, tout en gardant ses provinces et son argent. Il songeait aussi à ôter à ses sujets révoltés l'assistance de la Castille, et il s'adressa pour cette fin au roi de France, médiateur accepté de Henri IV.

Louis XI d'abord dut envoyer en Roussillon, en novembre 1462, 800 lances, qu'il fit partir sous le commandement de Jacques de Nemours. Il lui avait fait épouser Louise, fille du comte du Maine, son oncle : étant ainsi la nièce de Marie d'Anjou et petite-fille d'Yolande d'Aragon, elle pouvait à quelque titre, dans un pays d'hérédité non salique, avoir des prétentions à la couronne de Navarre. Il avait élevé récemment Jacques d'Armagnac à la dignité de duc et pair, honneur réservé aux princes du sang; et malgré l'opposition manifestée le 15 mai, il maintint ce titre par lettres de jussion du 12 juin.

Dans les cas pressants, les ordres de Louis XI étaient pleins d'énergie et de précision. Apprend-il qu'une conspiration est sourdement ourdie à Perpignan, voici ses instructions à un de ses officiers : « Vous êtes sur le lieu; partez, si vous n'y êtes déjà « allé. Examinez. Si vous trouvez que ainsi soit, faites-en faire « justice du plus grand jusques au plus petit. Dans tous les cas « vous pourriez aviser sur ceux de qui vous aurez suspection; et « au besoin me les envoyer incontinent sous ombre de se venir « excuser. Au regard des vicomtes dont il est parlé, dites au « beau cousin de Nemours de les envoyer incontinent devers « moi, et de ne leur bailler point les places qu'ils demandent. « Mettez toute l'artillerie dans le château de Narbonne, si elle « n'y est. Je vous prie de ne pas faillir à ce besoin; mais demeu- « rez jusqu'à ce que la chose soit hors de danger, et que vous « ayez toute satisfaction. »

Le roi part de Touraine vers Noël pour se rapprocher des événements du midi. Il nomme lieutenants généraux du royaume pendant son absence Charles de Melun, bailli de Sens, et le sire de Beauvau, seigneur de Précigny. Il prend sa route par Poitiers sans aucun appareil. De là il va à la Rochelle, où il rencontre sa mère. Elle avait voulu aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, pour s'assurer si le vœu des rois de France d'entretenir perpétuellement deux cierges allumés devant l'autel était bien réellement exécuté. C'était la dernière fois qu'il lui était donné de la voir, car elle mourut à Poitiers en revenant de ce

Digitized by Google

voyage. Le 16 janvier le roi arrivait dans le Médoc, et y recevait des nouvelles de son armée des Pyrénées. Le duc de Nemours lui mandait « que le 7 janvier le fort élevé contre le château de Per-« pignan par les habitants avait été emporté d'assaut; qu'on avait « empêché les troupes d'entrer alors dans la ville, de crainte du « pillage qui paraissait inévitable; que les habitants étaient venus « faire leur soumission le lendemain, 8 janvier; qu'après avoir « reconnu leur faute ils demandaient grâce au roi par son entre-« mise; que le dimanche 9 les consuls et le 10 les bourgeois « s'étaient jetés à genoux devant lui, criant merci les mains « jointes, et qu'ils avaient fait serment de lui être fidèles. » Le roi ratifia les promesses du duc, et le Roussillon fut encore une fois soumis. Il nomma le comte de Candale son lieutenant général pour le commandement du pays et du corps d'armée qu'il y laissait; il donna au seigneur de Montpeyroux la charge de viguier de Roussillon et de Valespire; et plus tard, en octobre 1463, le château de Bellegarde s'étant soumis, il lui en conféra le commandement. Louis, suivant son habitude de donner aux églises quand il avait obtenu un succès, fit présent pour cette victoire de 1,200 écus d'or de la valeur de 1,670 livres à la collégiale de Saint-Martin de Tours, et de pareille somme à l'abbaye de Notre-Dame de Selles en Poitou. Il resta encore dans le Médoc pour préparer, par les moyens diplomatiques en usage, les rapprochements, indemnités et conciliations qu'il méditait entre les peuples et surtout entre les princes, accoutumés à se méfier les uns des autres. Dans ce but il envoya l'amiral de Montauban à Henri IV, alors à Almaçan, avec plein pouvoir pour prolonger la trêve jusqu'à un mois après l'entrevue des souverains. Alors aussi les trois états de Guienne supplièrent le roi d'y établir un parlement. De Bordeaux à Toulouse, en effet, la distance était grande. Il y consentit, et le 10 juin 1462 de Chinon parurent les lettres qui instituaient cette cour, « lui attribuant pour ressort les « pays et sénéchaussées de Gascogne, Guienne, Landes, Agenois, « Bazadois, Périgord et Limousin. »

Pendant son séjour à Bordeaux le roi reçut la visite inattendue d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, ancien serviteur de Charles VII. On sait que Louis XI avait restitué à Geoffroy Cœur, son échanson, « la seigneurie de Saint-Fargeau, le Coudre, « la Pierreuse et autres, et la baronnie de Toussi qui avaient ap-« partenu à Jacques Cœur. Antoine de Chabannes, qui fut un « des juges, s'était fait adjuger lesdits biens pour la somme de « vingt écus, » ainsi qu'on le voit par une pièce extraite d'un

Digitized by Google

inventaire des ordonnances de Louis XI. A son tour il avait pour ennemi Charles de Melun, gendre du baron de Montmorency et l'un des hommes en qui le roi témoignait le plus de confiance. Charles de Melun convoitait la fortune du comte de Dammartin, surtout la terre de Saint-Fargeau. Sachant que Louis XI devait en vouloir au comte, il s'entendit avec les héritiers de l'argentier pour engager des poursuites contre Chabannes. D'ailleurs, les biens mêmes sous le séquestre étaient commis à sa garde. On accusait le comte d'avoir, par toutes sortes de calomnies, de diffamations et de damnables rapports, entretenu avec ardeur la division entre le père et le fils, fomenté les haines, causé les persécutions infligées à Louis, et d'être ainsi l'auteur de tout ce que le dauphin avait souffert, de son éloignement de la cour et surtout de sa sortie du Dauphiné. Chabannes fit défaut à toutes les citations de justice; mais, sachant les trames qui s'ourdissaient contre lui, il désirait se recommander auprès de ceux qui jusque-là lui avaient montré zèle et empressement. Un seul de ses serviteurs, resté fidèle, nommé Voyant, consentit à risquer ce périlleux message. Chabannes l'envoya donc fort secrètement à Avesnes, avec quatre lettres pour le duc de Bourgogne, Joachim Rouhaut, l'amiral de Montauban, et Boniface de Valpergue. Ayant été fort mal reçu des deux derniers, le bon serviteur commençait à se décourager quand il fut aperçu du sire de Reilhac, qui était passé secrétaire du roi Louis. « Comment, lui dit celui-ci, vous avez « abandonné votre maître, qui est probablement aujourd'hui dans « une grande inquiétude? » Voyant prit alors soudain confiance, et lui expliqua en secret les anxiétés du comte. Reilhac les connaissait mieux que personne, et montra même à l'envoyé plusieurs demandes des courtisans qui espéraient la confiscation des biens de Chabannes. Il ajouta : « Dites-lui que je n'ai rien oublié de ce « que je lui dois, et que je le servirai de tout mon pouvoir. Qu'il « se tranquillise, qu'il songe à sa sûreté et qu'il attende; en peu « de temps tout s'arrangera. » Joachim Rouhaut lui témoigna toute sa sympathie, et lui donna même pour Chabannes, son vieil ami, une petite lettre que le fidèle serviteur cacha soigneusement. « Qu'il attende! » est le dernier mot du maréchal. Le duc de Bourgogne avait été inaccessible.

Le comte de Dammartin fut bien joyeux de ces nouvelles; il se déroba de son mieux aux regards de ses ennemis, et resta, dit-on, quelque temps dans le Limousin, au château de Chalus. Le duc Philippe avait reçu sa lettre, et, sachant apprécier la valeur de ce vaillant capitaine, il chercha, mais bien inutilement,

Digitized by Google

à se l'attacher. Impatient de cette situation équivoque, Chabannes prit la résolution d'aller trouver le roi à Bordeaux; ce dut être vers le 16 mars 1463. Le moment n'était pas heureux, le roi commençant à entrevoir les difficultés que lui ménageaient les grands de son royaume. Le comte fut introduit auprès de lui par le sire de Bort, un de ses écuyers. Louis fut surpris. « Comment, après ce qui s'est passé, osez-vous vous présenter « devant moi? — Sire, dit le comte en se jetant à ses pieds, je « n'ai jamais songé qu'à servir le roi, qui était mon seigneur et « maître comme vous l'êtes aujourd'hui, et je ne vous ai point « desservi quand vous étiez dauphin. — Que demandez-vous? « justice ou miséricorde! — Sire, j'aime mieux justice. — Eh « bien, puisque c'est ainsi, je vous bannis pour toujours de mon « royaume. »

Alors, comme Chabannes lui représenta qu'il n'avait pas seulement de quoi sortir de Bordeaux, le roi lui fit compter, non pas 1,200 écus comme on l'a dit, mais 120 écus d'or pour son voyage et 12 livres 10 sous tournois pour les archers qui le conduiraient en Allemagne. De plus l'écuyer, sire de Bort, fut cité au parlement de Toulouse, et suivant les registres de cette cour, « le samedi 18 juin 1463 Charles de Bort, écuyer, seigneur « de Pierrefitte, fut, à la requête du procureur général, con- « damné à demander merci au roi publiquement, à l'issue de « la messe, à genoux, la tête découverte et sans ceinture, di- « sant qu'indiscrètement il a accompagné en la ville de Bor- « deaux, dans les hôtel et chambre où était le roi, et jusque de- « vant sa personne, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, « et lui en demande pardon. » Le fait se passait, dit-on, dans la semaine sainte. Cela s'accorderait avec la présence du roi à Bayonne le jour de Pâques. Mais si, comme l'assure l'abbé Legrand, Chabannes erra réellement quelque temps en Allemagne avant de venir se constituer prisonnier, il faudrait attribuer sa visite au premier voyage du roi à Bordeaux.

Contre la maxime *non bis in idem*, le procès du comte n'en fut pas moins continué. Chabannes étant venu se livrer lui-même au bailli de Mâcon, il fut mis en prison. Une pièce authentique porte que du 9 août 1463 au 19 il fut enfermé dans la Conciergerie avec son clerc et deux huissiers du parlement. Dans ce procès on rapporte que Charles de Melun, ayant été chargé par le roi de remettre au procureur général une enquête très-favorable au comte de Dammartin, faite à Asti par maître Doriole,

Digitized by Google

alors conseiller au parlement, il osa supprimer cette pièce (1).

L'arrêt du parlement du 20 août 1463 déclare le comte coupable de tous les crimes qui lui étaient reprochés, qualifie de fausse et calomnieuse la déposition qu'il avait faite devant le chancelier en 1446; le condamne à un bannissement perpétuel comme convaincu de lèse-majesté, et à la confiscation de tous ses biens. Une autre pièce donne par erreur à cette sentence la date du 2 juillet 1464, or cette année le 2 juillet se trouverait un lundi. L'arrêt porte « que la cour, avant de prononcer la peine, a reçu « une lettre du roi qui, préférant miséricorde à justice, avait « remis la peine de mort au coupable » : son bannissement fut encore commué en la peine de tenir prison à la Bastille, d'où l'année suivante il réussit à s'évader au commencement de la guerre du *bien public*.

Les préliminaires de conférences durèrent plus longtemps que Louis XI n'avait pensé. Le roi se rendit vers Pâques à Bayonne. Alors le comte de Foix, Aliénor de Navarre, son épouse, et leur fille Marie vinrent l'y trouver. « Ce prince parut à la cour avec une suite magnifique » Toutes les voies ayant été aplanies par l'arrivée de Castille du sire de Montauban, les envoyés se réunirent. Ceux de France étaient les sires de Cominges et de Crussol, pour l'Aragon l'archevêque de Saragosse et Pierre Peralte, sire de Lanuça, homme fort capable et employé dans les plus graves affaires. C'est alors que le roi apprécia le mérite de cet homme d'État et se l'attacha par une pension qu'on porte à 20,000 livres, chiffre probablement exagéré. Henri IV eut aussi ses représentants et les conférences furent présidées par Louis XI. Dans cette réunion Jean II se fit personnellement remplacer par Jeanne Henriquez, sa femme, qui répondit avec beaucoup d'esprit et de finesse aux prétentions exagérées des délégués du roi de Castille, « qu'il fallait surtout considérer ce « qui s'était passé en Catalogne et en Navarre; qu'au fait le « roi son époux avait plus à se plaindre que Henri IV. Jean II « et elle-même devaient beaucoup à Louis XI : il les avait secourus « contre leurs sujets rebelles; elle voudrait que le lien le plus « étroit réunît les deux couronnes de France et d'Aragon, mais « elle regrette que dans le Roussillon et la Cerdagne le roi de « France fasse rendre la justice en son nom : elle ne croit pas « que la France ait le droit de considérer ces deux comtés « comme lui appartenant, puisqu'ils lui sont seulement enga-

(1) Barante.

Digitized by Google

« gés ». Il y avait dans ce peu de paroles justesse et mesure.

Enfin, après d'assez graves discussions, les bases d'un traité furent posées par le roi en ces termes : Le roi de Navarre tiendra le roi de Castille quitte de ce qu'il prétend lui être dû pour certaines terres situées en Castille et pour toutes les prétentions que Henri IV pourrait avoir sur le trône de Navarre, tant à cause de la dot et du douaire de Blanche, autrefois sa femme, que pour ses avances à l'effet de soutenir le prince de Viane. Jean II lui cédera en indemnité le mérindat d'Estelle, ville et château compris. Il payera au roi de Castille 32,000 pistoles et pardonnera aux Catalans qui avant trois mois seront rentrés dans le devoir de soumission. Henri IV, de son côté, renoncera à toute prétention sur la Navarre et, excepté certains lieux désignés, restituera tout ce qu'il détient. Il cédera au roi d'Aragon la Catalogne et Barcelone, sans être obligé de remettre ledit roi en possession, mais seulement d'y coopérer sincèrement ; et il promettra, comme le devra promettre Jean II en ce qui le concerne, de respecter les lois, usages et franchises des pays qui lui auront été concédés. Les difficultés qui pourraient s'élever de part et d'autre sur l'exécution de ces conventions seront jugées souverainement par des commissaires nommés des deux parts à cet effet. Enfin, trente-cinq jours après la signature du traité, les rois de Castille et d'Aragon proclameront une amnistie générale.

En confirmation de cet arrangement, certains personnages dont on croyait la présence incompatible avec l'ordre sont expatriés. On en nomme plusieurs : Jean de Beaumont, Jean de Ixar, Jacques d'Aragon, Louis, fils du connétable de Navarre, Ferdinand de Boléa, Charles d'Antieda : ils pourront, s'ils veulent, vendre leurs biens et s'établir ailleurs ; s'ils les gardent ils seront tenus de les faire régir par des hommes agréables au roi d'Aragon.

Telle fut la décision arbitrale de Louis XI ; et quoique le chancelier maître de Morvilliers fût du voyage et qu'il ait travaillé à ces conventions, il est néanmoins certain que pour cette politique, comme pour tout autre appointement, le principal mérite des combinaisons revient au roi lui-même. On le voit encore à Bayonne le 23 avril ; alors il en partit avec son frère le duc de Berry, le comte et la comtesse et leur fils le prince de Viane, les comtes de Dunois et de Cominges, le duc de Bourbon, le sire du Lau et d'autres seigneurs de la cour, pour se rendre à Andaye, près Fontarabie, en sa simplicité accoutumée. Henri IV, au contraire, y vint avec un magnifique cortége, croyant se rehausser

Digitized by Google

en étalant un luxe oriental. On remarqua surtout l'or, les pierreries et les riches étoffes dont étincelaient Bertrand de la Cuéva, principal ministre du roi et grand maître de Saint-Jacques, et ceux de sa suite, tels que Jean Pachéco, marquis de Villena, et Alonzo Carillo d'Acuña, archevêque de Tolède.

L'entrevue se fit au bord de la Bidassoa, à la fin d'avril; alors étaient en présence deux hommes bien différents: l'un, trop fidèle à l'usage de son temps, s'attachait à l'étiquette, aux choses superficielles, n'était guidé que par la vanité et en toutes choses sérieuses se laissait conduire par quelques conseillers ayant sur lui un pouvoir absolu par son défaut de réflexion et de capacité; l'autre au contraire, avec sa cape grise et simple en son extérieur, ne faisait ni ne voyait rien comme les autres souverains de son époque, cherchait à pénétrer le fond des choses, appréciait les hommes par leur valeur réelle et les circonstances en vue de l'avenir, restait toujours lui-même, consultant sans doute les hommes habiles, mais décidant de tout de son chef; enfin, il était rempli de grands desseins et ne connaissait de mobile que ce qui pouvait un jour concourir à la gloire et au bonheur de la France.

Les conventions faites à Bayonne furent alors signées et ratifiées par les deux rois, dans cette entrevue qui ne dura guère plus d'un quart d'heure, assure-t-on; puis ils convinrent d'aller ensemble à Ustaritz, visiter dans sa résidence la reine Jeanne d'Aragon. Ils partirent presque aussitôt pour s'y rendre, comme la reine était venue pour les y recevoir. Pendant ces jours d'entrevue, les seigneurs superbes et dédaigneux de la cour de Castille ne cessèrent de gloser et de tenir des propos malicieux sur l'extérieur modeste du roi de France et de ses compagnons de voyage, qui l'imitaient. Comme tout mépris dégénère en licence, ils ne tardèrent pas à exercer leur violence contre leur souverain lui-même; ils préludèrent bientôt aux révoltes féodales qui firent tant de mal en France.

Henri IV, malgré bien des mécomptes, n'avait encore connu que les douceurs de la royauté. Sa conquête de Gibraltar sur les Maures lui fut inutile. En 1465 les grands de Castille se révoltèrent contre lui et allèrent jusqu'à le déposer, et plus tard, après d'amères vicissitudes, malgré son testament formel et les droits positifs de la princesse Jeanne, sa fille, issue de son mariage avec Jeanne de Portugal, la sédition aristocratique donna le sceptre de Castille et de Léon à Isabelle, sa jeune sœur, qui porta ses deux couronnes dans la maison d'Aragon par son

Digitized by Google

union avec Ferdinand, fils de Jean II. Ajoutons encore que plus tard, pour envahir la Navarre, Ferdinand s'est prévalu de la donation par testament de Blanche à Henri IV, tant la force et l'ambition sont ingénieuses à trouver des prétextes !

Si les grands de Castille s'égayaient aux dépens de Louis XI et de sa suite, les seigneurs français ne tarissaient pas de railleries contre le roi espagnol, « qui était laid et de mauvaise façon, « ne montrait ni esprit ni volonté, et se laissait conduire abso- « lument par ses conseillers, surtout par son favori Bertrand « de la Cuéva, homme de petite condition devenu riche et « puissant en gouvernant le roi (1). » Louis XI ajouta à sa visite plusieurs actes de munificence et de courtoisie : il envoya à la reine d'Aragon les meilleurs produits du sol et de l'industrie de la France. Parmi ses libéralités il aurait donné 200 marcs d'argent au secrétaire Alvarogomez et à peu près autant au bachelier Rodrigue, du conseil du roi de Castille. Ses présents auraient aussi été adressés à Bertrand de la Cuéva et aux autres ministres influents du roi Henri, à l'archevêque de Tolède et au marquis de Villéna. Quand on examine son budget il est permis de croire que l'on a beaucoup exagéré ces dons; cependant il est certain qu'il connaissait très-bien, dit Comines, « toutes gens d'autorité et de valeur » qu'il y avait dans tous les royaumes, aussi bien que ses propres sujets, et qu'au besoin il savait aussi bien les récompenser ou les attirer à lui.

Afin de donner au traité l'appui moral de son autorité, Louis XI envoie à Barcelone l'archevêque de Bordeaux pour exhorter les Catalans à se soumettre aux conventions de Bayonne. Dans la lettre du 8 juin suivant, que les Catalans écrivaient de Barcelone au roi, il n'est point parlé de cette mission, mais ils s'y montrent polis et obséquieux; ils lui annoncent que les Français détenus sur leurs galères ont été délivrés, et sur leurs sentiments à son égard ils le prient de s'en rapporter au témoignage de son héraut Normandie. Outre cette sage intervention, Louis se prêta plus directement encore au maintien de la paix : comme il était le 3 mai à Saint-Jean-de-Luz, le roi d'Aragon vint l'y trouver (2) pour lui faire quelques observations. « Le mérindat d'Estelle, di- « sait-il, faisait partie du royaume de Navarre, dont la com- « tesse de Foix et le prince de Viane son fils étaient héritiers « présomptifs. » Louis XI consentit encore à faire les frais de

(1) Barante, t. VIII, p. 32.
(2) Don Vaissette, t. V, p. 27.

Digitized by Google

cette conciliation, et par lettres patentes écrites de Muret en Cominges, le 24 mai 1463 (1), il précise lui-même ses volontés.

Louis XI rappelle que le roi d'Aragon, son oncle et allié, l'a d'abord informé du soulèvement de la Catalogne et de Barcelone; que sans préjudice de son alliance avec son frère, cousin et allié, le roi de Castille, il lui a donné assistance l'an dernier; que le roi de Castille avait au contraire, avec un assez grand nombre de troupes, donné aide aux séditieux, et qu'ainsi s'était élevé un grave différend entre les rois de Castille et d'Aragon. Désirant de tout son cœur apaiser ces débats tout en conservant de bonnes relations avec Henri IV, il a, dans un but de conciliation et de dédommagement entre les parties intéressées, donné au roi de Castille le mérindat d'Estelle, un des principaux membres du royaume de Navarre; qu'ensuite, en considération de ce que le comte la comtesse de Foix et leur fils, époux de sa chère sœur Madeleine, doivent succéder audit royaume de Navarre, il a, par lettres patentes, cédé à sesdits cousins et cousines de Foix, par compensation, outre la seigneurie de Mauléon de Soule, ses droits sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne; et que, par impossibilité de leur bailler actuellement lesdites terres et seigneuries, et par un effet de sa bonne foi, qui ne permet pas qu'ils soient déçus, il leur cède ses cité, château, ville et sénéchaussée de Carcassonne, ensemble les fruits et revenus d'icelle terre, pour en jouir ainsi qu'il fait et y exercer toute autorité jusqu'au terme de deux ans; que si dans ces deux ans le mérindat d'Estelle leur est rendu, ils restitueront la cession de Carcassonne, même du Roussillon et autres pays; que sinon, « il leur restituera les terres et seigneuries de Roussillon, « de Cerdagne et de Mauléon de Soule, pour la somme de « 376,181 écus d'or, monnaie courante, laquelle somme il a « prêtée au roi d'Aragon sur les seigneuries de Roussillon et de « Cerdagne; qu'ils restitueront alors les cité, ville, château et « sénéchaussée de Carcassonne, sans aucun délai pour quelque « cause que ce soit. » Qu'enfin, si en deux ans il ne leur avait baillé ni le mérindat ni les comté et vicomté de Roussillon, de Cerdagne et Mauléon, ils posséderaient la sénéchaussée de Carcassonne, jusqu'à ce que lui ou les siens les eût mis en possession desdites seigneuries, ou leur eût compté la somme de 376,181 écus d'or; que cette somme vient en déduction de celles que, pour le

(1) Trésor des chartes, registre 199, acte 340.

Digitized by Google

mérindat, ils recevaient chaque année de leur père, le roi d'Aragon.

Cette sénéchaussée comprenait encore les vigueries (1) de Beziers et de Gignac, mais ici le roi ne donna en engagement que la sénéchaussée de Carcassonne proprement dite, c'est-à-dire la partie occidentale. Le pays de Soule, qui avait coûté plus de 50,000 livres tournois à reprendre, retourna ainsi à ceux qui en firent la conquête.

En d'autres lettres du même jour, 24 mai, le roi autorise le comte de Foix à pourvoir, pendant le temps de l'engagement, à tous les offices de la sénéchaussée de Carcassonne, depuis la connétablie jusqu'au trésorier et contrôleur de la recette ordinaire ; même aux offices de viguier à Narbonne, à Limoux et autres lieux. Ses lettres sont contre-signées des sires Geoffroy de Saint-Belin, Aymar de Poisieu et Hugues de Bournazel.

Une autre affaire litigieuse occupa alors le roi en Gascogne. Lorsqu'en 1461 les choses eurent repris leur cours régulier et que les états furent réunis à Grenoble, il s'éleva, comme on sait, entre les membres des trois ordres de l'assemblée un débat sur ce point délicat de savoir si ceux « qui ont empêché qu'il fût alloué aucune « subvention au dauphin Louis, leur vrai et suprême seigneur, « ont contrevenu à leur serment et doivent être considérés comme « félons ». Déjà en 1456 le conseil delphinal avait décidé la question affirmativement. Le roi nomma donc trois commissaires, Joffrey Alleman, seigneur d'Uriage, Châteauneuf d'Albens, son maître d'hôtel, et Pierre Gruel, seigneur de Saisieu, président de la chambre des comptes, pour informer à l'égard de plusieurs de ses sujets du Dauphiné arrêtés pour cause de rebellion.

Alors furent mis en cause Jean Bayle, qui de membre du conseil delphinal en était devenu président en 1459 ; Gabriel de Rossillon, seigneur du Bouchage, qui mourut avant le jugement ; Jean Portier, Antoine Bolomier, intendant général des finances, et Guillaume, bâtard de Poitiers, accusés de lèse-majesté à l'égard du dauphin. Ce dernier étant mort devant Gênes au service du roi, sa conduite fut cependant recherchée, et un arrêt du parlement de Grenoble, du 23 avril 1462, mit ses biens entre les mains du roi. Par celui du 11 juin 1463, Jean Bayle fut banni, perdit ses biens et ses pensions ; Antoine Bolomier subit aussi l'exil et la confiscation de sa fortune. La terre de Montelliez dans le Valentinois, qu'il tenait de Jacques baron de Sassenage, fut rendue à celui-ci par un don

(1) Dom Vaissette.

Digitized by Google

de Louis XI. Jean Copier étant mort, sa mémoire fut condamnée et le roi disposa de sa fortune. On allait évidemment trop loin dans cette justice tardive, comme font toujours les réactions.

L'arrêt porté le 30 juin par la même commission à la suite de la même enquête, et aussi sous les yeux du comte de Cominges, maréchal de France et gouverneur du Dauphiné, montre les sentiments de la province pour Louis XI. « Vu les mandats d'arrêt exécutés contre Charles Groslée, Charles Adhémar et autres; examen fait, 1° de la concession de Humbert II; 2° de l'obligation imposée au roi de nommer l'un de ses fils pour jouir en toute souveraineté de la province de Dauphiné, qui ne doit être soumise au roi qu'au cas où le royaume serait un jour joint à l'empire; vu l'accomplissement de cette clause jusqu'ici; vu les lettres patentes de Charles VII transportant, le 28 juillet 1440, le Dauphiné à Louis, son fils; vu les actes de souveraineté que Louis y a très-légitimement exercés jusqu'au moment de l'invasion faite par son père;

« Considérant que les susdits seigneurs prévenus étaient natifs du Dauphiné, tenaient plusieurs fiefs nobles du dauphin, et que lui ayant rendu hommage et prêté serment de fidélité ils devaient lui obéir; que nonobstant tous ces droits Charles VII, en 1456, a envahi le Dauphiné et en a perçu les revenus du dauphin; que celui-ci, pour se mettre à l'abri des conseillers de son père, a dû fuir en Flandre jusqu'à la mort du roi, en protestant contre la violence qui lui était faite; que ses plus fidèles serviteurs ont été persécutés et chassés de la province; que ses adversaires ont même fait enquête contre son administration, et loin d'assister le dauphin, dont ils connaissaient la détresse, ils ont empêché dans l'assemblée des états qu'on ne lui fît aucun don; qu'ils ont eu des liaisons avec les exacteurs des deniers publics et se sont même approprié les revenus des biens propres du dauphin; qu'enfin pour tous ces motifs ils sont coupables de félonie publique et notoire, et que leurs biens féodaux et autres devaient être confisqués à leur seigneur Louis, dauphin; en conséquence, les juges, ayant à rendre une impartiale justice, et tenant compte de toutes les nécessités des circonstances, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, ont déclaré que ledit sire Adhémar, seigneur de la Garde, est condamné à rendre au receveur commis à cet effet les garanties exigées par la justice pour suivre une telle affaire pendant une année, et en outre tous les revenus qui auraient dû être payés au dauphin pendant la première année de son absence et de son séjour en Brabant. »

Digitized by Google

Dans le voisinage du Dauphiné de graves événements s'étaient passés, et de ce côté aussi on s'adressait au roi de France pour avoir secours et protection. C'est pendant son séjour à Bayonne que Louis XI apprit les troubles de Savoie. L'âge et les légèretés de sa jeunesse avaient altéré la santé du duc Louis, et détruit en lui toute énergie d'esprit et de volonté. Son épouse, Anne de Lusignan, fille de Janus et de Charlotte de Bourbon, exerça une grande influence sur les affaires du duché. Elle fut mère d'une nombreuse famille de huit garçons, tous distingués, et de sept filles, dont la plus jeune était la reine Charlotte. C'était une femme d'un mérite supérieur et qui fit preuve en toute occasion de tête et de cœur. Elle tâcha, par son activité, de suppléer à l'indolence de son époux; mais on était mécontent de l'ascendant des ministres que de préférence elle appelait de son pays.

Philippe de Bresse, comte de Baugé ou de Bourg, cinquième fils du duc, avait montré de bonne heure un caractère hardi, frondeur et emporté. Louis XI savait ses démêlés avec le duc, la duchesse et le prince de Piémont Amédée, époux de sa sœur Yolande. Pour tout calmer, il avait donné à Philippe de Bresse le gouvernemen de Savone à la place de Louis de Laval; il ne garda pas longtemps cet office, et le comte de Dunois y fut bientôt envoyé.

Le comte de Bresse se sentait appuyé du duc de Milan; un tel soutien suffisait pour le rendre entreprenant. En 1462 il se met donc à la tête des révoltés, et, sous prétexte de réformer le pouvoir, il entre brusquement avec son escorte dans la chapelle de Thonon. Là, pendant la messe, sous les yeux mêmes de sa mère, il tue de sa main Jean de Varax, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et maître de l'hôtel du duc. Il fait arrêter Jacques de Valpergue, chancelier de Savoie, et par des commissaires de son choix il le fait condamner à être jeté à l'eau. Valpergue fut assez heureux pour se sauver de prison, et peu après prouva son innocence.

Effrayés, le duc et la duchesse se retirent à Genève; le prince rebelle les y poursuit. On ferme les portes; mais il trouve moyen, par la connivence d'un des syndics d'y entrer, et même ose pénétrer jusqu'à l'appartement du duc et de la duchesse, les brave et se vante, dit-on, de sa vengeance contre les ministres de Savoie. Le duc adressa d'inutiles plaintes aux magistrats de Genève sur la trahison du syndic, et peu de temps après l'affreuse scène dont son fils la rendit témoin, la duchesse mourut de chagrin, le 11 novembre 1462.

La princesse de Piémont Yolande, vivement émue de tant d'in-

Digitized by Google

dignités, chercha du secours contre ce beau-frère dénaturé, et écrivit au roi son frère.

Louis XI était déjà intervenu dans les différends de cette puissance avec la maison de Bourbon pour une question de limites du côté de la Bresse; il fallut différer plusieurs fois la solution de cette affaire très-compliquée ; enfin on était parvenu à s'entendre, et l'on avait reconnu cet arbitrage préférable à une prise d'armes. Prié de venir au secours de son beau-père contre les violences du jeune comte, Louis XI sentit la nécessité d'intervenir avec fermeté ; il le fit sans rechercher en rien son propre avantage. Il écrit donc immédiatement au duc Louis et à la princesse Yolande qu'à son retour des Pyrénées il passera par Lyon ; qu'ils eussent à se tenir à Chambéry pour être plus près; s'ils ne s'y croyaient pas en sûreté, de venir en France, qu'ils y seraient bien accueillis ; que Philippe de Bresse, son beau-frère, aurait à s'expliquer avec lui; « que s'il ne congédiait pas immédiatement les gens dont il dispo- « sait et s'il ne sortait pas des États du duc, leur père, il irait le « chercher lui-même et le trouverait n'importe où ».

Il ne fut pas possible au roi de passer par Lyon; mais pour assurer l'exécution de ce qu'il ordonnerait, il envoya les sires de Crussol, sénéchal de Poitou ,et de Garguesalle, son premier écuyer, les deux hommes en qui il avait le plus de confiance, celui-ci à Lyon, celui-là en Savoie. On arrêta d'abord les plus mutins et on les amena à Montrichard. Il était plus difficile d'atteindre le comte de Bresse, Le roi ne se contenta pas de lui ôter son principal appui en resserrant les liens qu'il avait déjà avec le duc de Milan; il prit ses mesures pour s'assurer de son ambitieux beau-frère. On l'attira d'abord à Lyon, sous prétexte d'une conférence; de là, le 3 avril 1463, avant Pâques, par beaucoup de promesses on le fit avancer davantage vers Chartres; puis une fois à Vierzon, on lui déclara qu'il était prisonnier du roi, et il fut enfermé à Loches.

Ce fut une surprise, il est vrai; mais en songeant que le comte n'avait rien respecté, qu'il n'avait point obéi aux injonctions du roi, et qu'enfin, par délégation, Louis XI se trouvait revêtu de l'autorité paternelle, deux ans de détention sous le plus beau ciel de France ne sauraient être considérés comme une trop dure expiation. Il avait fait couler le sang des amis de son père et abrégé les jours de sa mère, et s'était ainsi mis lui-même en dehors du droit commun. Philippe de Bresse reconnut plus tard ses torts; car en 1471 il rentra au service de Louis XI, et le servit très-fidèlement. Ce prince, d'ailleurs, possédait des qualités remarquables que le roi sut très-bien apprécier. Il fut le grand-père maternel de François Ier.

Digitized by Google

Louis restait dans les Pyrénées plus qu'il n'eût voulu ; connaissant davantage ceux à qui il avait affaire, on le vit à Saint-Jean-de-Luz s'entourer d'une bonne garde d'arbalétriers. Il retourna à Bayonne, « d'où il repartit bientôt après pour se rendre à l'abbaye « de Sordes (1). » « Quand il fut à Acqs (2), les députés Pierre « Farregui et Pierre Estève vinrent de Perpignan le trouver, sous « prétexte d'avoir communication du transport fait par Jean II, « mais en réalité pour élever une sorte de protestation contre le « droit souverain du roi sur la Cerdagne et le Roussillon. »

Louis XI leur répondit nettement que le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés par Jean II pour la somme de 300,000 écus qui lui étaient dus; qu'il avait sur tout leur pays d'autres droits à cause de la dot de sa grand'mère, d'environ 600,000 florins qu'on devait encore (3). D'ailleurs pour la défense du château de Perpignan il avait eu à faire l'énorme dépense de plus de 300,000 livres qui ne lui étaient point remboursées. « Avaient-ils donc déjà « oublié leur soumission après le 7 janvier dernier? Ils avaient été « rebelles à leur souverain ; il les avait conquis. Ce titre était pé- « remptoire, et il était résolu, sauf payement de la somme con- « venue, à unir ces peuples à la couronne de France. » Au surplus, Elne, le seul évêché du Roussillon, avait été de temps immémorial sous la métropole de Narbonne. Par l'acquisition de ces deux comtés le Languedoc était couvert; et les limites de France arrivaient aux cimes des Pyrénées, frontières naturelles.

Louis XI accorda aux gens de Perpignan la confirmation de leurs priviléges, sauf certaines restrictions que l'éloignement et la différence des mœurs rendaient nécessaires. Ainsi, selon la volonté du roi, les juges n'eurent plus le droit de prendre le tiers sur l'objet de leurs décisions. La loi qui voulait que l'adultère fût promené par la ville ou obligé de se racheter est abrogée. Il voulut bien qu'on pût donner par testament à qui on voudrait, mais en gardant la forme prescrite par la loi. Les logements tenant aux murailles de la ville ne pourront rester à la disposition des consuls; il faut qu'au seul soupçon de guerre les officiers en puissent disposer. Si les consuls sont obligés pour acquitter les dettes de la ville d'imposer une taxe nouvelle sur le pain, le vin, la viande ou autres denrées, le roi veut qu'ils lui en demandent la permission : il permet que l'hôpital des pauvres acquière jusqu'à 4,000

(1) Dom Vaissette.
(2) Legrand.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

florins de rente au delà de ce qu'il en a ; mais il exige que les formalités ordinaires pour tous soient observées ; en cas de cherté de grains, les consuls pourront, comme ils font, armer des flûtes pour aller chercher du blé, mais ils n'emploieront pas celles du roi. Le droit des habitants de ne pouvoir être forcés d'aller à la guerre lui paraît abusif ; ils marcheront comme les autres quand ils en seront requis de sa part : le commandant du château pourra, sans payer aucun droit, faire entrer toutes les provisions nécessaires à la garnison par les portes de la ville et du château. Une cause, même pendante, devant les juges de la ville, pourra, pour motif de suspicion, être évoquée par chacun devant le chancelier. On ne devra, pour trafiquer avec les Sarrasins ou autres infidèles, se servir des bulles du pape que muni de l'autorisation du roi. Il veut que, pour ce qu'on nomme mal-paye, la forme de droit soit observée suivant l'usage. Les baillis, viguiers ou gouverneurs ne pourront *composer* de la vie d'aucun homme. Le lieutenant général ou le vice-roi seul pourront remettre provisoirement les cas qui leur paraîtront remissibles ; les lettres de grâce seront ensuite obtenues sous le sceau du roi.

Dans ces dispositions, qui se rapprochent si bien de notre droit municipal actuel, il est impossible de ne pas reconnaître à la fois justice, raison et progrès. Le roi accorde en même temps aux habitants de Perpignan des lettres d'abolition, et à ceux qui avaient secondé les Français de justes rémunérations. Selon le vœu du plus grand nombre, il nomma vice-roi du Roussillon le comte de Candale ; le commandement de la citadelle fut donné au vieux capitaine Charles Desmarets, et Louis XI dédommagea Charles d'Olins de sa charge de procureur général du Roussillon par 6,000 livres de gratification.

Accompagné du comte de Foix et de toute sa cour, le roi prit alors la route de Toulouse. A Muret, le 24 mai, il donne audience au président du parlement de Paris, Jean Boulanger, et au procureur général, Jean de Saint-Romain, qui étaient venus à la tête d'une députation de leur corps se plaindre de nouveau de l'abolition de la pragmatique, et des abus qui leur semblaient être la conséquence de cette abolition. Ils signalèrent surtout l'émigration de l'argent et l'empressement qu'on mettait à aller solliciter à Rome, à grands frais, des bénéfices ou des grâces expectatives. Le roi n'était pas éloigné d'approuver ces remontrances ; le pape n'ayant accordé aucune des faveurs qu'il avait fait espérer pour la maison d'Anjou, le roi revint sur ses concessions : il donne donc des lettres patentes « portant défense de plaider ailleurs que

Digitized by Google

« devant le parlement de Paris sur les bénéfices conférés en ré-
« gale, et ailleurs que devant les juges royaux sur le possessoire
« des autres bénéfices ». Il veut qu'après avoir entendu les gens de l'université, le procureur général, au besoin et en cas de censures, en appelle au futur concile, et qu'on fasse toute protestation nécessaire. Cette injonction était faite nonobstant les déclarations du pontife qui, au concile de Mantoue et par une bulle du 30 janvier 1459, avait expressément défendu cette sorte d'appel.

Ces mesures du roi ne furent point isolées. Le 17 février suivant, le roi défendit aux collecteurs romains d'inquiéter en quoi que ce soit ses sujets; son ordonnance de Luxieu, 19 juin 1464, confirme encore celle de Muret et rétablit de fait la pragmatique dans le Dauphiné; elle rappelle « le droit héréditaire des rois
« de France de conférer les bénéfices vacants en régale..... Le
« roi et sa cour du parlement, dit-elle, doivent en connaître
« en cas de débats et non d'autres juges ». Ses lettres du 30 juin s'opposent vivement à la sortie de l'argent du royaume, et celles du 10 septembre suivant se plaignent du grand nombre de grâces expectatives accordées par Pie II avant sa mort.

Le retour de Louis XI par le Languedoc témoigne du désir bien naturel de revoir cette province, où dans sa jeunesse et si utilement pour tous il avait séjourné et rempli de graves missions par ordre de son père. De plus, les habitants de Toulouse étaient dans le malheur. Alors, en effet, la ville fut la proie d'un terrible incendie. Le samedi 7 mai le feu prit auprès des Carmes. Il se communiqua si vite et l'embrasement fut tel, que, malgré tous les efforts des malheureux habitants, il dura douze jours et consuma plus de sept mille maisons. Des quartiers entiers, des églises, des colléges furent anéantis et beaucoup de personnes y périrent. Le jeudi 26 mai, lorsque le vaste foyer fumait encore, le roi fit son entrée solennelle dans la ville. Les capitouls, à la tête de la bourgeoisie et du peuple, allèrent à sa rencontre jusqu'au village de Braqueville; ensuite le corps municipal défila vers la porte de Muret. « Là les ca-
« pitouls prièrent le roi de prêter le serment que les rois de France
« avaient coutume de faire à leur première entrée dans Toulouse,
« c'est-à-dire de conserver cette ville et tout son comté dans ses
« priviléges, coutumes et liberté. Le roi s'étant découvert et
« ayant ôté ses gants, fit le serment. » Il reçut les clefs de la ville, puis les remit aux capitouls en disant : « Nous vous les comman-
« donsà garder ». Alors ils lui présentèrent un dais magnifique sous lequel il fit son entrée aux acclamations de la multitude. « Le roi

Digitized by Google

« fut touché jusqu'aux larmes des malheurs de cette ville (1). » C'est le 28 mai 1463 qu'il rendit son ordonnance d'exemption de tailles pour cent ans en faveur des habitants, et il leur donna tous les moyens qui dépendaient de lui pour relever leurs ruines au plus tôt.

Il fut fait de nombreuses conjectures sur les causes de ce désastre. On s'en prit d'abord aux Catalans. Ne se seraient-ils pas ainsi vengés de n'avoir pas été secourus par les Français contre le roi d'Aragon ? On sut que c'était simplement une imprudence d'un boulanger et de sa femme, et on les condamna à mort. Ils allaient être exécutés sans l'intervention du roi. Il n'y avait eu nulle mauvaise intention de leur part, donc point de crime ; leur supplice n'eût été qu'un malheur de plus. Louis leur fit grâce : mais, assure-t-on, ces infortunés moururent bientôt, tant ils avaient été effrayés. D'ailleurs cette année fut pour Toulouse des plus calamiteuses. Au mois de septembre suivant la peste y fit beaucoup de ravages ; il fallut transférer le parlement à Beziers. L'annaliste de Toulouse, La Faille, nous apprend que, neuf ans encore après, le roi accorda aux habitants l'exemption du droit d'aubaine pour aider la ville à se repeupler, et engager les étrangers à s'y venir établir.

Là étaient encore avec le roi, non pas les rois de Castille et d'Aragon, comme on l'a dit (2), mais Charles de Berry, son frère ; le fils du duc d'Alençon, comte du Perche ; Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Cominges et maréchal de France ; Jean de Foix, prince de Navarre, fils puîné du comte Gaston ; Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux ; Antoine du Lau, sénéchal des Landes et de Guienne, et beaucoup d'autres.

Le bruit courut alors que Jean V, comte d'Amargnac, avait traité secrètement avec le roi de Castille. Le roi, qui crut en avoir la certitude, ordonna avec trop de précipitation la saisie des terres du comte. Celui-ci, dans le mois de juin, vint à Figeac, se justifier auprès de Louis. Il lui témoigne sa reconnaissance et son dévouement, lui rappelle qu'il lui doit tout. Il offre pour sûreté de sa parole et garantie de sa fidélité de livrer à Sa Majesté Lectoure, Saint-Sever et toutes ses places. Le roi accepte, et donne mainlevée des saisies déjà faites. Le comte, piqué de ce défaut de confiance, « quitte la cour sans prendre congé ». Louis croit qu'il s'est enfui, et fait courir après lui. On apprit bientôt qu'il s'était

(1) Dom Vaissette.
(2) *La Gaule chrétienne*, t. XIII, p. 51.

Digitized by Google

retiré à Capdenac. Ce lieu est si rapproché de Figeac que le comte pouvait s'y être rendu sans nulle intention répréhensible. Il s'y vit bientôt entouré et obligé de venir donner de nouvelles explications, à son grand dépit.

Louis resta à Toulouse ou aux environs tout le mois de juin et une partie du suivant; de grandes affaires l'appelaient au nord, mais il tenait à régler d'abord celles du midi, et à tout voir, s'il était possible, par lui-même. Ainsi, le 30 mai, il décide que le parlement de Dauphiné reconnaîtra le cardinal de Foix pour légat. On le voit le même mois confirmer les droits et priviléges accordés à plusieurs établissements; le 7 juin, étendre aux habitants de Collioure en Roussillon les immunités de ceux d'Aigues-Mortes; le 11 juin, mettre un terme aux appellations téméraires dans le Dauphiné, avec ordre à son procureur de ne les ajourner que devant leurs juges naturels; le 13 juin, donner de nouvelles faveurs à l'archevêque de Narbonne, Louis d'Harcourt, et le même jour permettre aux officiers royaux et aux nobles de Languedoc de faire trafic de marchandises honnêtes, nonobstant les ordonnances contraires; enfin, le même mois, préciser les droits de l'évêque d'Albi.

Du même temps sont datées les lettres sur les immunités de Perpignan, que contre-signèrent en son conseil le comte de Comminges, l'évêque d'Elne, le sire de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne; le sire du Lau, sénéchal de Guienne; le sire de Crussol, sénéchal de Poitou; le sire de Trainel et autres. Le 10 juin il assista à la procession de la Fête-Dieu, et la suivit sous le poêle avec le prêtre. Parmi les seigneurs présents aussi, on cite Gaston IV, comte de Foix, toujours remarquable par sa magnificence; après une courte absence, il était revenu auprès du roi. Ce jour même Louis XI ordonne à Miglos, sénéchal de Carcassonne, de remettre sa charge au comte Gaston, qui pendant deux ans devait y pourvoir, aussi bien qu'aux châtellenies de toute cette sénéchaussée. Outre cela, dans le même mois il accorda d'autres faveurs au monastère de Figeac; le 1er juillet il prononça encore à Toulouse une abolition générale pour tous les habitants du Languedoc, puis le 3, à Saint-Junien sur la Vienne, on lui voit accorder à ce petit lieu un droit d'appétissement sur le vin et octroyer par deux lettres aux consuls et habitants de Limoges plusieurs notables avantages.

Avant de partir du Languedoc, il avait commis, par commandement exprès, le seigneur de Clermont-Lodève, son lieutenant dans le pays pour le comte du Maine; maître Jean Dauvet, premier président au parlement de Toulouse; Guillaume Varie, général

Digitized by Google

des finances ; maître Étienne Petit, trésorier général du Languedoc, et Jean de Reilhac, son secrétaire, trésorier de Nîmes, pour assembler les états de la province à Montpellier, le 30 juillet, à l'effet de changer les tailles et l'équivalent des aides en certaines impositions qui seraient levées sur les denrées et marchandises, suivant un tarif proposé par le roi. Les états s'étant réunis à l'époque et au lieu indiqués, l'assemblée consentit à cette proposition, et ils donnèrent à ferme pour deux ans la perception de ces droits, pour la somme de 186,000 livres par an, ce qui faisait les 100,000 livres nettes que le roi tirait de la province pour les tailles, et 70,000 livres pour suppléer à l'équivalent. Moyennant cette levée, les tailles et tous les autres subsides furent supprimés en Languedoc, excepté la gabelle sur le sel.

Les états votèrent en outre la somme de 3,130 livres pour les épices, auxquels prirent part surtout le seigneur de Clermont et Antoine Crespin, archevêque de Narbonne, qui présida cette assemblée. Le roi nomma des juges souverains dans chaque diocèse, afin de terminer les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la perception de ces droits. L'assemblée adopta toutes ces propositions avec certaines réserves : il fut convenu qu'on essayerait d'abord de ce changement pendant un an, que la levée de la taille, décidée par les états de Beziers de mars dernier, cesserait, que les biens des gens d'église et des nobles seraient exempts de cette levée; enfin on stipula que les procès faits à cette occasion seraient écrits en français ou en langue commune; que les parties pourraient plaider elles-mêmes et se passer du ministère d'un avocat, et quelques autres conditions encore, qui furent toutes agréées.

Ces combinaisons financières à titre d'essai ne durèrent pas. Aux états du Languedoc réunis au Puy, le 15 avril 1464 après Pâques, où furent, comme commissaires, le seigneur de Clermont-Lodève, Guillaume Varie, Étienne Petit, Nicolas du Breuil, secrétaire du roi, et Hervé de Dauves, clerc des comptes, il y eut approbation du changement des tailles et de l'équivalent en certains droits; mais on révéla les inconvénients de cette perception et les ruses fiscales des fermiers; on demanda donc de faire cesser ce mode de prélèvement. On conclut le 21 avril, après de longues discussions, « d'imposer sur la province, suivant la manière aupa-« ravant usitée, la somme de 186,000 livres, en sorte qu'il y eût « 115,000 livres pour l'aide ou la taille, et le reste pour l'équi-« valent qui fut rétabli ». On y ajouta, comme à l'ordinaire, 3,000 livres pour épices.

Digitized by Google

Après les deux voyages du midi, c'est aux frontières du nord que Louis XI porte son attention. A peine est-il arrivé à Paris que, dès le 20 juillet, on le voit enjoindre par lettres patentes aux ecclésiastiques de France et autres gens de mainmorte, ainsi qu'il l'avait fait dans son apanage étant dauphin, de fournir les aveux et déclarations de tous leurs biens. Il ne paraît à Amboise, le 24 du même mois, que pour y confirmer le don du comté de Guines fait à Antoine de Croy, et pour y prononcer une abolition ou amnistie en faveur de la ville de Perpignan, ainsi que le rappel des bannis avec restitution de leurs biens. La suite fera voir que cette rémission augmenta la hardiesse de ses ennemis des Pyrénées au lieu de les calmer. Il n'oublia pas non plus de récompenser Jean, comte de Cominges, d'avoir dépensé 6,000 livres tournois pour la guerre de Catalogne; par lettres datées d'Amboise, juillet 1463, il lui donna la sénéchaussée de Toulouse enclavée dans le comté de Cominges, et la seigneurie de Saint-Béat, dans le Languedoc. Dès le 4 août il est de retour à Paris, où il crée un quatrième office de conseiller en la chambre du trésor.

Il reste en ces parages, d'où on le suit par la date de toutes ses lettres de Paris à Chartres, à Poissy, à Bonneval, à Argenteuil et à Pontoise. De ces différents lieux il fait don, le 10 août, d'un hôtel dit *de la Reine* à Charles, sire de Melun; et il dispose en faveur de plusieurs des terres d'Antoine de Chabannes; le 6 septembre, il donne à maître Cerisay, vicomte de Carantan, l'office de procureur général en son échiquier, et il autorise Dieppe à s'affranchir de quelques droits sur le sel, et à lever des aides pour réparations à ses murs et fortifications. Le 11 de ce mois, Louis XI ratifie le transport fait par le duc Philippe à Jean de Bourgogne, son neveu, des comtés, prévôtés et seigneuries d'Auxerre, de Péronne, de Montdidier, de Roye et d'autres; le 15 septembre, il accorde aux gens de Compiègne plusieurs grâces, exemptions et priviléges en récompense de ce qu'ils ont souffert et de leur fidélité.

Bien long serait l'examen de toutes ses ordonnances. A cette époque, où nul droit ni autorité n'étaient déterminés, le roi avait à s'occuper de tout, même des statuts de la moindre corporation d'ouvriers. Ses lettres patentes sont presque toujours la confirmation ou concession d'immunités pour des villes, des associations ou des personnes qu'il doit rémunérer, et assurément beaucoup de ses faveurs se justifient d'elles-mêmes. Souvent aussi elles avaient en vue de réformer des abus, comme on le voit le 14 octobre lorsqu'il restreint les priviléges des monnoyeurs, di-

Digitized by Google

minue autant que possible les frais de perception et poursuit impitoyablement les exacteurs.

Nous voudrions que les exonérations qui impliquent une surcharge pour les autres contribuables eussent été alors moins fréquentes. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer les plaintes qu'on a faites sur les subsides de ce temps, malgré la stricte économie que le roi observait et imposait dans sa maison. Dans toutes ses ordonnances on y découvre un esprit de sagesse, de religion, de justice, de conservation et surtout de prévoyance; un esprit enfin fort semblable à celui de saint Louis, son modèle, et remarquable en ce qu'il est bien supérieur aux vues mesquines de l'époque où il vivait. Il pressent déjà cette égalité de tous devant la loi, qui devait un jour devenir la base de nos institutions modernes.

En résumé, l'objet de ses ordonnances est ecclésiastique et civil. Que ne fait-il pas en faveur du clergé de France! Les droits et libertés des églises, il les confirme sur leur demande. Ainsi fait-il le 21 janvier pour toutes celles de l'ordre de Cîteaux, et le 30 avril pour celles du Roussillon, sitôt qu'il entre en cette province. D'autres fois ce sont des avantages qu'il octroie, comme le témoignent ses lettres à l'abbaye de Saint-Saturnin, celles de juillet pour concession de bois dans une forêt royale au chapitre de Notre-Dame de Loches, et en septembre à l'abbaye de Beaulieu. Il fait d'autres concessions aux Célestins de Paris, au monastère d'Argenteuil et à l'abbaye de Maubuisson; le 19 novembre, aux religieux de Saint-Michel; le 16 décembre, au chapitre de Bayeux, à l'abbaye de Vaux-de-Cernay, et en février, aux religieux du couvent de Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence. Nous trouvons des lettres de sauvegarde, de septembre, pour Saint-Framboust-de-Senlis, pour celle de Bourg-Dieu, près Bourges, et d'octobre pour le doyen et le chapitre de Lannoy et de Tournay. Mais il insiste pour que tous les chapitres et communautés donnent à la chambre des comptes les aveux exacts de tout ce qu'ils possèdent.

Au civil, les concessions royales ne sont pas moins grandes. Louis accorde en mai 1463 un don aux officiers du parlement de Bordeaux, et ensuite des grâces et des priviléges aux communes de Dampierre, de Pont-Rémy, et à l'hospice de Rouen; d'exemption de ban et d'arrière-ban aux vingt-cinq échevins nobles de Poitiers; il confirme le 11 juin les droits de pêche et de chasse comme il les avait établis en Dauphiné dès le 21 décembre 1448; et aussi le même mois les priviléges de Villefranche en Périgord,

Digitized by Google

de Castel-Sarrasin, de Montauban et de plusieurs autres cités du midi; et les statuts faits pour l'élection des consuls dont se devait composer l'administration des municipalités; en juillet, il confirme encore les usages de Bordeaux et de sa banlieue en matière de succession; en novembre, toutes les immunités de Nismes; en décembre, les exemptions des gens de Meaux et les priviléges d'Abbeville; surtout il n'oublia point sa ville natale; par lettres patentes il dota Bourges d'une université semblable à celle d'Orléans, malgré toutes les réclamations rivales. Le 8 janvier, il gratifie du droit de retrait les gens de Doullens; en février, de libre franchise les marchands se dirigeant d'Arras à une foire annuelle; en mars, de statuts et de priviléges la petite ville de Sommière, et il confirme aussi les franchises du pays de Cominges et celles de Beaucaire.

Ses dons ne sont pas moins nombreux que ses grâces, et nous en avons déjà donné bien des exemples. La justice dans l'administration lui tenait aussi grandement à cœur; alors il s'occupait de réunir les sommes nécessaires à la négociation importante qu'il méditait, et « obligé d'emprunter pour la très-évidente utilité de « la chose publique, » il s'engage par acte, de Paris, 25 août, à restituer ces prêts avec indication des moyens. Il donne en décembre des lettres de légitimation aux enfants naturels du comte de Nevers, ainsi qu'il l'avait fait en septembre pour Louis de Bourbon, fils naturel de Charles, duc de Bourbonnais; en mars surtout, il fait restituer à l'hôpital de Barcelone un legs qu'on avait confisqué par droit d'aubaine.

Enfin, par lettres patentes, des foires sont établies en juin à Buzet, plus tard à Tricot et à Crèvecœur; en octobre, les abus sont réprimés dans le notariat; les pairs de France ont à répondre au parlement seul; les droits de la royauté sont déterminés dans l'exercice du pouvoir. En novembre, l'alliance suisse est ratifiée; en ce mois encore, le roi achète au sire Hardouin, seigneur de Maillé, pour 5,300 écus d'or la terre de Montils, autrement dite *Plessis-du-Parc :* il était bien naturel que Louis XI possédât sa résidence; puis en février, pour complaire au sire Hardoin, les terres de Maillé et de Rochecorbon sont unies à la vicomté de Tours. Alors furent déterminés la juridiction de la chambre des comptes, et en mars la compétence et le ressort du parlement de Bordeaux. Le 10 mars, la permission d'ouvrir les mines de Theis, Allevard et Vizille, et de fabriquer l'acier en payant des droits royaux est donnée.

Ainsi, préciser les droits du trésor et la composition des cours

Digitized by Google

de justice, constituer l'autorité municipale, confirmer et étendre les droits, la juridiction et les priviléges ou franchises des villes, établir des foires et des marchés dans les plus grands centres comme dans les plus petits, appuyer toutes les concessions faites par ses prédécesseurs aux villes et aux corporations ecclésiastiques ou laïques; faciliter l'industrie, la libre circulation et le commerce entre les villes et les provinces par la suppression des entraves, par la puissance de la loi sur chacun, enfin par tous les moyens à sa disposition, telle est la constante préoccupation de Louis XI. Avant lui, les édits royaux n'avaient souvent aucun résultat; mais pour lui, il ne perd pas de vue un seul instant ses ordonnances, et veille attentivement à leur exécution. Il envoie des commissaires dans les provinces à la recherche de la noblesse des francs-fiefs et des nouveaux acquêts. Il tient tellement au respect des droits par lui concédés que, le 15 juillet 1463, il donna ordre au parlement d'enregistrer ses actes concernant la ville de Valence. Sa promptitude à donner satisfaction à tout légitime intérêt prouve aussi la confiance des populations en sa bienveillance.

Telles sont les ordonnances d'une seule année, encore nous a-t-il fallu en omettre un grand nombre d'un caractère tout personnel ou trop restreint. Ces lettres, continuées sans interruption, sont le complément de sa politique, toujours si française.

CHAPITRE X.

Rachat des villes de Picardie. — Les sires de Croy. — Trêves avec l'Angleterre. — Entrevue d'Hesdin. — Cession de Gênes et de Savone à François Sforze. — Troubles dans le Roussillon. — Graves démêlés de Louis XI avec le duc de Bretagne. — Griefs avec la Bourgogne. — Visites du roi et de la reine à Hesdin. — Prudence de Louis en matière de foi. — Administration intérieure. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Préludes de guerres intestines.

Entre Philippe de Bourgogne et Louis XI, malgré les liens que la parenté et la reconnaissance avaient resserrés entre eux, les sujets de plaintes étaient fréquents. Le duc avait des prétentions d'indépendance à peu près absolue et qui n'étaient point satisfaites; le roi, de son côté, faisait publier certaines ordonnances, même dans les prévôtés du Luxembourg, récemment cédées au duc,

Digitized by Google

du moins le croyait-il. Déjà, on le sait, sur ce point et sur plusieurs autres Philippe de Bourgogne envoya faire ses réclamations. Depuis le sire de Chimay, un autre ambassadeur était venu au roi, sans obtenir de décision; et au fait les difficultés ne pouvaient trouver de solution.

Ainsi, par exemple, dans le bailliage de Sens, il suffisait, pour être bourgeois royal, de se trouver pendant une année seulement à Villeneuve-le-Roi le jour des trois bonnes fêtes (1), d'y faire ses dévotions; or les bourgeois royaux ne pouvant être cités devant les juges du duc ni des seigneurs, mais leurs causes devant être remises entre les mains du bailli de Sens ou de son lieutenant, on conçoit que les constatations de cet état civil fussent difficiles, et que l'autorité féodale eût grand intérêt à contester ce titre de bourgeois royal aussi souvent que possible. De là bien des actes de violence et de voies de fait. On alla jusqu'à saisir dans une bourgade nommée Toulenic le lieutenant même du bailli de Sens, qui se trouvait bien dans son ressort. D'autres bourgeois royaux n'avaient-ils pas été enlevés, et les officiers du roi maltraités quand ils ne faisaient que leur devoir? Le duc ordonnait des levées d'hommes et d'argent dans les pays engagés, aussi bien que dans les autres terres de son obéissance: ce droit était contestable; mais la France en usait dans le Roussillon. Dans ces récriminations les *arrêts souverains* du parlement de Paris tenaient toujours une place considérable.

Pour toutes ces choses en viendra-t-on à une rupture? Des deux parts on veut la paix: les princes la désiraient l'un avec l'autre, et ensemble avec l'Angleterre. Le duc n'était point sans raison de ne pas vouloir la guerre au dehors; il l'avait en son palais et au sein de sa propre famille. Son fils s'était retiré d'auprès de lui et était allé vivre en Hollande sans son agrément; ses neveux, les comtes d'Étampes et de Nevers, quoique frères, se haïssaient. Une grande partie de la noblesse portait envie aux sires de Croy, et voyait leur crédit de mauvais œil; enfin, la comtesse Isabelle, sa troisième épouse, s'était allée enfermer dans un couvent de sœurs grises, tant elle approuvait peu les inclinations de son époux! Il y avait autant de partis que de personnages, chacun attirant à soi le plus d'hommes influents qu'il pouvait.

Antoine de Croy, que le roi avait mis dans ses intérêts, continuait à avoir une grande influence sur le duc. Il était comme le trait qui les unissait. Philippe avait en lui et en sa famille une

(1) Legrand.

Digitized by Google

confiance dont le comte de Charolais se montrait extrêmement jaloux. Le roi ayant apprécié ces seigneurs lors de son séjour en Brabant, pourquoi eût-il dédaigné leur coopération? Avec une telle médiation tous les démêlés qui pouvaient survenir entre les deux maisons avaient une solution facile. D'ailleurs, il ne voulait que la justice, le rachat des villes françaises de la Somme.

Les députés anglais étant venus au mois d'août à Saint-Omer pour la trêve, le duc Philippe convint avec eux de toute suspension d'hostilités. Les villes de la Somme, n'ayant été engagées au duc que pour le seconder dans sa guerre contre les Anglais, il semble que, cette guerre finie, le gage devait être restitué sans qu'il y eût lieu à aucun prix de rachat. Louis, que l'on a souvent accusé d'avarice, ne fit point ce calcul. Malgré cette paix, dont il voulait d'ailleurs suivre l'exemple, il traita de la rançon des villes comme si le duc continuait de soutenir la guerre. Il convint de payer les 400,000 écus d'or stipulés par le traité d'Arras, sans s'arrêter aux conditions secrètes qui, disait-on, l'autorisaient à recouvrer les villes sans rien débourser. Le principal médiateur de ces négociations fut Antoine de Croy.

Le comte de Charolais s'opposait de toutes ses forces à cette restitution, et l'on croit que ce fut une des causes qui augmentaient sa haine contre les sires de Croy. Il n'était cependant pas au pouvoir de ces seigneurs d'empêcher le rachat : un chroniqueur bourguignon convient même (1) que par serment fait à Arras en 1435, et renouvelé à Saint-Thierry au sacre du roi, le père et le fils avaient promis de rendre les terres engagées quand les deniers seraient offerts. « Il fut très-positivement dit dans le traité d'Arras que, dès qu'il plaira au roi ou aux siens de faire ledit rachat, le seigneur de Bourgogne et les siens seront tenus de recevoir ladite somme d'or, de rendre au roi lesdites villes, forteresses et seigneuries. Ledit seigneur sera même content de recevoir ladite somme en deux payements, pourvu qu'il n'ait à se dessaisir qu'après payement complet. Tournay, le Tournaisis et Saint-Amand n'étaient point compris en cette convention. » Il est même encore répété « que le duc rendra ces villes dès qu'il plaira au roi de payer les 400,000 écus d'or, de 64 au marc de Troyes, 8 onces pour marc. On n'y comprend pas les châteaux et villes de Péronne, ni d'autres forteresses et seigneuries transportées par le roi au duc. » Enfin, le duc se lie par la censure ecclésiastique ; il jure par le pape et par le concile de Bâle qu'il restera

(1) Châtelain, p. 229.

Digitized by Google

soumis, lui et les siens, à ce qui est ici arrêté. Même en 1448 Charles VII, n'ayant pas l'argent nécessaire pour les payer, réclama ces villes, donnant cette raison que Philippe, pour la guerre des Anglais, n'avait pas eu à faire tous les sacrifices d'abord présumés. Il est donc évident que le duc ne pouvait pas se refuser à cette restitution. On s'étonne d'entendre les historiens français parler de cette affaire comme si elle eût été une singulière exigence du roi, et non pas son droit réel et même son devoir. Philippe, dit-on (1), « signa l'abandon de ces villes, le plus beau de son bien ». On oublie que c'était surtout le bien de la France.

Dans ses lettres de Paris datées du 20 août, touchant les mesures à prendre pour le recouvrement des biens aliénés de la couronne, le roi rappelle le traité d'Arras, et il marque son intention de racheter et recouvrer « les terres et seigneuries du « pays de Picardie engagées par feu son seigneur et père dans « le traite signé à Tours le 10 septembre 1435, à son très-amé « oncle et cousin le duc de Bourgogne pour la somme de « 400,000 écus d'or. » Suivent les moyens de réunir cette somme.

Ni l'irritation du comte de Charolais, retiré à Gorcum pour mieux accentuer son opposition à la politique de son père, ni l'arrivée des sires de Bische, d'Himbercourt et de Contay, venus de sa part auprès du duc pour traverser cette négociation, ne purent rien empêcher. Le roi s'était muni des subsides nécessaires : le duc avait aussi fait un pas en avant, en remettant ces villes réellement françaises à la garde du comte d'Étampes. Le roi tenait et devait tenir extrêmement au rapatriement de ces pays, qui assuraient notre frontière du nord; et il ne pouvait mieux inaugurer les premières années de son règne. On assure qu'au Plessis il en avait touché quelques mots à Charles de Bourgogne; mais il s'aperçut aisément que ce projet n'agréait point au comte, et se vit alors obligé de prendre d'autres intermédiaires, au risque de lui déplaire.

Ces achats ou engagements de villes et de contrées entières pour une somme d'argent convenue nous paraissent étranges parce que l'usage n'en est plus; mais dans nos débats mêmes et dans nos guerres il n'est pas rare que le fond du litige soit une créance. D'ailleurs ces sortes de transactions étaient alors d'un fréquent usage, et depuis fort longtemps. Ainsi Thibault VI, dit *le Posthume*, comte de Champagne, vendit à saint Louis, en

(1) M. Michelet.

Digitized by Google

septembre 1234, les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, et la vicomté de Châteaudun avec leurs dépendances. Nous citons de préférence ce prince qui, chevalier et troubadour, élevé à la cour de Philippe-Auguste, prétendit à la reine Blanche et lui fit la guerre, puis lui vint en aide contre les barons, dès lors agitateurs obstinés; qui enfin devenu roi de Navarre par la mort de Sanche VII, son oncle maternel, fut couronné à Pampelune cette même année 1234 et y mourut, en 1253.

Ainsi le comte de Charolais boudait son père, à cause, disait-il, de l'influence des sires de Croy et de leur politique, mais en réalité parce qu'il était impatient de gouverner. A Gorcum il rongeait son frein. C'était Achille retiré sur ses vaisseaux, mais un Achille qui n'avait à se plaindre d'aucune injustice. Là il s'était formé une petite cour exclusivement fréquentée de ses amis, ou de tous ceux qui espéraient le devenir en prévision d'un prochain avénement; car le duc Philippe paraissait fatigué de l'autorité et des soucis qui la suivent.

La maison des Croy datait du XIe siècle, et sa seigneurie se trouvait située au-dessous de Pecquigni. Jean Ier, sire de Croy, et de Renty, grand bouteiller de France, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur, avait péri avec ses deux fils aînés, Archambaut et Jean, à la bataille d'Azincourt, au service de la France. Il avait épousé Marguerite de Craon, dame de Tours-sur-Marne. Cette famille, quoique attachée à Philippe le Bon, était donc éminemment française. Les chefs en furent alors Antoine de Croy dit *le Grand*, troisième fils; puis, à cause de la mort prématurée des quatrième, cinquième et sixième fils, Jean de Croy, seigneur de Tours et souche des princes de Chimay, septième fils de Jean Ier. Antoine eut de sa seconde femme Marguerite de Lorraine, dame d'Arschot, Philippe Ier, qui fut fait chevalier au sacre du roi et gratifié d'une pension de 200 livres qu'il touchait encore en 1471. Jean de Croy, seigneur de Tours, épousa Marie de Lallain, dame de Quiévrain, et il commandait en 1452 l'armée du duc Philippe contre les Gantois.

On reconnaissait aux seigneurs de Croy beaucoup d'orgueil et de suffisance, et jamais chevaliers ne s'étaient ainsi rapidement élevés à une si haute fortune (1). « Ils se trouvaient alors alliés « aux maisons de Luxembourg, de Lorraine et de Bavière. » Le plus sage était le sire Antoine. On attribue plus de hauteur à

(1) Châtelain. — Barante.

Digitized by Google

son frère Jean, sire de Chimay, gouverneur du Luxembourg et du comté de Namur, qui ordinairement n'était pas auprès du duc. Il régnait dans son gouvernement comme en sa seigneurie. Le plus fier et le plus âpre en ses convoitises était Philippe, sire de Quiévrain, et fils du sire de Chimay, grand bailli de Hainaut et premier chambellan du duc Philippe depuis 1453. N'étant encore que le sire de Sempy, il avait commencé les querelles entre le duc et son fils par sa rivalité avec le sire d'Aimeries, fils du chancelier de Bourgogne. Le sire de Lannoy, fils d'une sœur des Croy, joussait aussi d'une grande considération. Il s'était enrichi dans son gouvernement de Hollande, et devint le bras droit de son oncle Antoine. Le roi avait aussi en lui une grande confiance et le chargea de plusieurs messages en Angleterre.

Il y eut donc le 27 septembre 1463, entre le duc et le roi, une entrevue où fut ratifié tout ce qui avait été convenu entre les délégués des deux parts à Paris le 20 août. Louis eût voulu retirer aussi les villes de Lille, Douai et Orchies, et il offrait encore pour cela 200,000 écus; mais le duc prétendit « qu'elles avaient « été cédées à Philippe, son aïeul, pour lui et toute sa postérité « masculine; » ce que l'on aurait pu contester.

Dans une affaire d'un aussi grand interêt pour la France, Louis XI ne se laissa point arrêter par l'opposition du comte de Charolais. On lit dans un passage des instructions données à maître Étienne Chevalier, qui fut chargé d'aller auprès du duc Philippe en cette circonstance, ces paroles : « Il dira à mondit « sieur de Bourgogne que le roi a su les entreprises que monsieur « de Charolais, son fils, fait à l'encontre de luy, dont il a été et « est fort contristé, et qu'il est bien décidé à aider, secourir et « favoriser mondit sieur de Bourgogne à l'encontre de monsieur « de Charolais, de tout son pouvoir, sans épargner corps ni « biens; et que pour voir le duc de Bourgogne il ira avec plaisir « jusqu'à Hesdin, si le duc veut bien s'y rendre. »

Quand les affaires d'intérêt furent convenues, le trésorier de France Étienne Chevalier, avec une escorte de cinquante lances, de cent archers de la compagnie du bailli d'Evreux et autant de la compagnie du sire de Gamache, fut chargé de porter immédiatement un premier versement de 200,000 écus pour les déposer entre les mains du comte d'Eu dans la ville de ce nom. De là il alla présenter à Philippe ses lettres de créance, le remerciant, au nom du roi, de vouloir bien recevoir des écus neufs. Il demanda encore au duc à qui il lui plaisait que cette somme fût remise. Quand le duc Philippe eut donné de tout point une ré-

Digitized by Google

ponse satisfaisante, le trésorier ajouta que le roi, ayant appris avec douleur la conduite du comte, son fils, lui offrait de l'aider à le faire rentrer dans le devoir.

Le roi, pendant son séjour en Brabant, en 1457, avait fort bien rétabli la concorde entre le père et le fils; l'offre de son intervention était donc une démarche toute naturelle. Il fallait avoir le caractère irascible du comte de Charolais pour s'en trouver choqué. Ces sortes de médiations de la part d'un parent étaient fréquentes. Est-ce que le duc n'était pas amiablement intervenu entre Charles VII et le dauphin lui-même? Les griefs du comte n'avaient de fondement que son ambition et son désir de gouverner avant le temps. D'ailleurs Louis XI, comme chef entre tous les princes de la famille de Valois, prenait là, par reconnaissance et de droit, une ingérance que dans les temps paisibles les rois de France avaient toujours exercée dans leur famille comme les seigneurs envers leurs vassaux.

Le deuxième payement de 200,000 écus d'or fut fait le 8 octobre suivant. Pour réunir cette somme aussi promptement, on eut recours aux expédients fiduciers : on emprunta aux caisses de l'État. Le roi envoya au parlement le chancelier Pierre de Morvilliers, et maître Trainel, prédécesseur de celui-ci; de Précigny, premier président de la chambre des comptes; Pierre Bécard et Charles de Melun, bailli de Sens, pour exposer ses motifs aux chambres assemblées et demander à se servir des dépôts et consignations, dont le greffier de la cour, maître Guillaume Colombel, avait la garde. « Il promettait, en foi et parole de roi, de « rendre ces fonds des premiers deniers qu'on recevrait. » La cour consentit immédiatement, et donna des ordres en conséquence. On eut de là 48,600 livres, puis 5,600 écus d'or et une petite créance de 745 livres; ensuite avec un quartier des honoraires des troupes, on compléta la somme nécessaire. Le duc donna quittance et promit de remettre les villes engagées au 1er novembre, ce qui fut exécuté.

Pour le remboursement de cette dette, on s'adressa naturellement aux villes qui voulurent ou purent prêter. Tournay, qui pour complaire à Charles VII n'avait pas reçu le dauphin pendant son exil, montra son zèle en cette circonstance, et prêta au roi 20,000 écus. Voici en quelle mesure les provinces de France furent appelées à contribuer : haut et bas Limousin, Marche, Rouergue, Périgord, états assemblés à Descars par l'évêque de Limoges, 14,322 livres 5 sous ; haute et basse Auvergne, Berry et Lyonnais, états où présidait l'évêque de Clermont, le bailli de Lyon et Jean

Digitized by Google

de Reilhac, 26,592 livres 15 sous 6 deniers ; pays chartrain, Orléanais, Blois, Châteaudun, Vendôme, 6,526 livres 12 sous 11 deniers; Ile-de-France, Brie, Champagne, Picardie, 35,913 livres 6 sous 6 deniers; Touraine, Anjou, Maine, Poitou, 33,625 livres 11 sous 8 deniers; la Normandie n'augmenta le don ordinaire que de 1,500 livres. Les autres provinces des royaumes contribuèrent dans la même proportion.

On a souvent dit que Louis XI prit l'habitude d'imposer son peuple sans le consulter, et on a parlé de lui comme s'il n'avait jamais interrogé l'opinion, bien qu'il ait réuni les états et les notables de la nation plus souvent peut-être que ne le fit aucun de ses devanciers ou de ses successeurs dans le même laps de temps. S'il assembla alors les états de provinces et non les états généraux, ce fut pour un motif d'urgence. Ceux-là renfermant plus d'éléments aristocratiques que les autres, les ordres privilégiés étaient plus sûrs d'y prévaloir et le roi comptait sur le but patriotique de sa demande : au fait, dans cette préférence, il ne pouvait entrer aucune considération politique. On sait que, depuis 1439, le roi levait des subsides pour l'armée sans convocation préalable des états généraux.

Pour répondre à toutes insinuations injustes, un historien consciencieux (1), après les chiffres que nous venons de lui emprunter, ajoute : « Ainsi, sans fouler son peuple et en lui laissant la « liberté de s'imposer lui-même, Louis XI acquérait de grands « biens, étendait ses frontières, payait ses dettes et fournissait « par ses économies à toutes les dépenses de l'État. » On pourrait dire aussi qu'il effaçait les dernières traces des malheurs de ce siècle. L'avenir nous apprendra comment il fut obligé de conquérir, et plus d'une fois, ce pays si chèrement acheté, et s'il n'en devait pas être de ces villes comme de la captivité du duc de Bourbon qui, pris à Azincourt, paya trois fois sa rançon aux Anglais, et n'en mourut pas moins à Londres, dans sa prison.

En récompense de ses soins dans les affaires de la trêve et du rachat, Antoine de Croy reçut de nouveaux dons. La baronnie d'Ardres se joignit, le 27 juillet 1464, au comté de Guines. Le roi déclara en outre qu'il prenait toute cette maison sous sa protection, et s'engagea à la défendre au besoin envers et contre tous. Cette déclaration s'adressait indirectement aux ennemis de cette famille, et surtout au comte de Saint-Pol, qui excitait sans cesse contre les Croy la haine et la vengeance du comte de Charolais.

(1) Legrand.

Digitized by Google

Dans les mêmes jours, les négociations qui devaient s'ouvrir à Saint-Omer, le 24 juin, avec les plénipotentiaires d'Edouard, et furent ensuite remises de deux mois à cause de la guerre d'Écosse, avaient abouti à une trêve, sur terre seulement. Le 7 janvier, de Selles en Poitou, le roi avait donné à Antoine de Croy, comte de Saint-Porcien, et à Georges Havart, seigneur de Rosières, maître des requêtes, des pouvoirs nécessaires pour ce but. Philippe de Bourgogne fut encore le médiateur de ces préliminaires de paix. Le roi, décidé par son exemple, et aussi par les bonnes dispositions des négociateurs anglais, qu'il vit à Hesdin, accepta la trêve, d'abord à court terme, puis jusqu'au 1er mai 1464. Les Écossais eurent le regret de n'y être pas compris : Louis XI se réserva de conserver auprès de lui les députés de Henri VI tant que ceux-ci voudraient y rester. Il profita de la présence des ambassadeurs anglais pour dédommager les habitants de Guines de quelques dégâts que les Français leur avaient faits. Pour le roi Édouard, il ne se mettait point en frais de concessions. Même dans la proclamation de la trêve ou abstinence de guerre avec Louis XI, il se dit encore roi d'Angleterre *et de France;* et s'il ne prend pas ce titre dans son acte du 23 avril 1464, aussi ne le donne-t-il pas à notre roi.

L'entrevue de Louis et de Philippe à Hesdin ne fut pas stérile; les deux princes s'y témoignèrent confiance et cordialité. Le duc songeait alors à accomplir son vœu de 1454, dit *du faisan*, et à partir pour la croisade; Louis le dissuada de ce dessein. Le saint-père, par sa guerre contre la maison d'Anjou, n'avait-il pas, à son insu peut-être, agi lui-même contre les intérêts de la chrétienté? D'ailleurs le duc n'avait plus assez de santé ni de force pour une aussi grande entreprise. Le pape s'aperçut que le zèle qu'il cherchait à entretenir en Bourgogne se refroidissait par suite des sages conseils du roi de France. Il écrivit donc au duc une lettre très-pathétique. Celui-ci, pour en délibérer avec ses barons, les convoqua pour le 25 décembre, et en vue de pourvoir, s'il le fallait, au gouvernement de ses pays pendant son absence, il convoqua les états de Flandre pour le 10 janvier 1463. Alors se produisit une singulière scission. Le comte de Charolais, qui n'avait point l'intention de se rendre à ces assemblées, s'avisa d'en convoquer une pour le 3 janvier à Anvers. La lutte était évidente; des deux parts on se plaignait : le père, des conseillers du fils; le fils, de ceux du père. Le duc défendit à tous de se rendre à l'assemblée d'Anvers. Le comte n'alla pas à celle de Bruges, sous le prétexte qu'il y verrait ceux qui voulaient sa perte. En définitive, il y eut

Digitized by Google

réconciliation entre le père et le fils. Il fut convenu qu'on différerait d'un an d'accomplir le vœu du faisan, et qu'en attendant 2,000 hommes partiraient pour l'Italie, sous les ordres du bâtard Antoine de Bourgogne.

Telle était la haine du comte de Charolais contre la famille de Croy et le roi, qu'il accusa de sortilége et d'envoutement contre sa personne le comte d'Étampes, devenu comte de Nevers par la mort de son frère, et cela à cause de l'inclination de celui-ci pour les Croy et le service de la France. Soit que l'accusation parût assez sérieuse, soit que l'on désirât calmer l'esprit rancuneux du comte, Louis XI ordonna à maître Adam Roland, président au parlement, d'examiner l'affaire ; et les historiens du temps crurent voir là un grand crime. Heureusement, on ne put donner suite à cette ridicule affaire.

Dès les premiers jours de novembre, le roi visite les villes récemment rachetées et y reçoit un accueil plein d'enthousiasme. Les sires de Saveuse, de Crèvecœur, de Hautbourdin et d'autres amis du comte de Charolais, étant alors capitaines des places, le roi jugea convenable de nommer des officiers dont il fût sûr : et cela encore au risque de déplaire au fils du duc. Quoiqu'il eût déjà quelque pressentiment des complots que les seigneurs, excités par le duc de Bretagne et le comte Charles, allaient former, ce rachat d'un pays tout français, de villes chères à la commune patrie, la bonne issue des voies nouvelles de crédit qu'il s'était ouvertes, lui avaient apporté un rayon de joie. Elle devait malheureusement faire bientôt place à un grand deuil. Le 29 novembre, la reine douairière, Marie d'Anjou, mourut à l'abbaye des Chatelliers en Poitou.

Le roi se trouvait aux environs de Dieppe quand il apprit cette triste nouvelle, et il lui fit célébrer un service auquel il assista avec une très-grande piété. Il aimait singulièrement sa mère, et il avait fait pour elle tout ce qu'il pouvait. On convient « qu'elle « s'était toujours montrée bonne et sage (1), que c'était en « grande partie pour l'amour d'elle, mais non à sa suggestion, « que Louis avait jadis troublé la cour. » Aussi fut-elle regrettée dans tout le royaume. Elle était fort pieuse, et c'était d'elle que Louis tenait le goût des pèlerinages, sa grande dévotion à la sainte Vierge, et son inclination à donner aux églises. Elle avait eu douze enfants, dont la dernière fille, née en 1443, Madeleine de France, fut mariée par Louis XI. Bonne mère de famille, et

(1) Barante, t. VIII, p. 357.

Digitized by Google

toujours attentionnée pour son mari, elle ne méritait pas les peines et les humiliations dont elle fut abreuvée.

Pour tout organiser et mettre en ordre dans les provinces du nord, dont jusque-là il était resté éloigné, et surtout dans les villes nouvellement acquises, le roi resta toute cette fin d'année sur les confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Artois. C'était une incorporation nouvelle à opérer; car depuis près de trente ans on s'était efforcé de leur faire prendre d'autres habitudes. Sur ces entrefaites, il reçut à Abbeville, vers la fin de novembre, une députation suisse de trente-cinq députés. Charles VII avait fait avec eux, le 25 avril 1454, un traité d'alliance qu'ils tenaient à renouveler avec Louis XI. Le roi leur fit un très-bon accueil, sut leur rappeler avec courtoisie qu'il avait appris à les connaître, qu'il les appréciait au moins autant que faisait son père, et il leur accorda avec empressement l'objet de leur demande, c'est-à-dire le renouvellement de leur ancien traité. Un jour devait venir où cette alliance serait d'un grand prix pour la France.

A l'entrevue d'Hesdin, il fut aussi question de la politique de l'Italie et des prétentions de la maison d'Orléans. Le 18 octobre, le duc informe François Sforze de ce qui s'était dit à cet égard, et surtout touchant Asti et les droits de la maison d'Orléans sur ce comté. Le duc de Milan répond le 21 novembre à Philippe de Bourgogne, le remercie de l'information, et le prie de lui conserver ses bons offices auprès du roi. Sa lettre du 23 novembre à Louis XI ne saurait être ni plus affectueuse ni plus soumise. On y lit : « Les expressions me manquent lorsque je veux vous « marquer ce que je sens et la reconnaissance que je vous dois..... « Quant aux droits que peut avoir la maison d'Orléans sur le « comté d'Asti et le duché de Milan, je me soumets volontiers à « ce que Votre Majesté et le duc de Bourgogne en auront réglé. « Votre Majesté veut que j'en donne 200,000 ducats; je m'y « soumets. Je demande seulement du temps. » Il charge Jacopo, son envoyé, de complaire en tout au roi.

En réponse à cette lettre, Louis XI lui mande, le 19 décembre, qu'il envoie ses commissaires à Savone pour lui remettre cette ville et ses dépendances; et le 22 le comte Albéric écrit au duc de Milan qu'à Novion, ville du diocèse d'Amiens, « le roi lui a « donné l'investiture de Gênes et de Savone, et de tout leur ter- « ritoire, pour le duc, la duchesse et leurs enfants nés et à naître, « et qu'il a renouvelé les traités de Genappe des 16 octobre 1460 « et 1er juin 1461, sans préjudicier au traité que lui, Albéric, « avait conclu à Naples, le roi manifestant par là qu'il n'a jamais

Digitized by Google

« voulu troubler l'Italie. » Le même jour, ce traité fut arrêté dans la chambre même du roi, en présence de plusieurs autres seigneurs, entre autres l'amiral sire de Montauban, le seigneur du Lau, sénéchal de Guienne, et Charles de Melun, bailli de Sens. Il est dit que le duc de Milan ne donnera nul appui à Philippe, Monsieur de Savoie, que le roi n'entend pas obliger le duc à faire quoi que ce soit contre la ligue d'Italie; seulement, il veut que les princes ligués n'aient ni passage ni secours dans les deux comtés de Savone et de Gênes, mais qu'au contraire, le roi Réné et le duc de Calabre y soient reçus et honorés.

Le jour même, le roi écrivit à ceux de Gênes et de Savone ce qui se passait, et leur ordonna de ne faire aucune difficulté d'obéir à François Sforze. Deux jours après, le roi confirme son avis et motive sa résolution. « Compatissant à tous les maux de l'anarchie et de la guerre civile dont ils souffrent, et ne pouvant y remédier par lui-même, il a cru ne pouvoir mieux faire que de se fier au courage, à la prudence et à la capacité du duc de Milan, et de lui donner en fief leur ville et leur État. » A l'archevêque de Gênes, qui s'était saisi du gouvernement, il écrit le même jour une lettre beaucoup plus sèche, où il se montre fort résolu. Enfin il prie les autres puissances de l'Italie, le doge et le sénat de Venise, la seigneurie de Florence, le duc de Modène, le marquis de Montferrat, de venir en aide au duc de Milan, s'il en était besoin.

Au reste, on ne doit pas oublier que Philippe-Marie, beau-père et prédécesseur de François Sforze, avait été maître de Gênes pendant plusieurs années; que les Génois s'étaient donnés à lui en 1425; que dix ans après, mécontents de ce qu'il eût transporté à Milan Alphonse d'Aragon, Jean son frère, roi de Navarre, et plusieurs autres, leurs illustres prisonniers, qu'après avoir traité avec ceux-ci sans les consulter, il les eût renvoyés dans leur pays sans même les en prévenir, ils s'étaient insurgés contre lui pour ce manque d'égards, et que dans leur révolte ils avaient été appuyés de plusieurs autres républiques italiennes; puis, qu'en 1458, pressés par Alphonse d'Aragon, ils s'étaient remis sous la protection de la France; alors Charles VII y envoya Jean de Calabre pour prendre possession de leur ville, et en dernier lieu ils n'obéirent pas mieux aux officiers de la France qu'à ceux de Charles VI.

Le refroidissement entre le roi et le duc de Milan provenait de ce que le duc s'était déclaré avec plusieurs autres seigneurs contre la maison d'Anjou. Cette question de la succession de

Digitized by Google

Naples semblait désormais décidée par les malheurs de Jean de Calabre. De là ce revirement des relations du roi. La chose avait été d'abord adroitement insinuée à François Sforze par Antoine de Noceto, ministre du pape. Le 10 mai 1463, le roi écrivit au duc que, malgré les secours par lui donnés à Ferdinand, il ne cessait pas de l'estimer, « que volontiers il y aurait réconciliation de sa part, pourvu qu'il s'abstînt de soutenir Philippe de « Savoie dans sa lutte impie contre le duc son père et contre sa « propre maison; que, pour prix de cette concession, sa gratitude pourrait bien aller jusqu'à lui donner Savone. » Le roi le priait enfin de lui envoyer quelqu'un de confiance pour l'assurer de son adhésion à ces ouvertures, particulièrement touchant sa volonté de rompre avec Philippe de Bresse. Sur ces entrefaites, dès le 28 mai le duc avait expédié au roi Emmanuel Jacopo, que remplaça Albéric Maletta. Ainsi l'affaire se trouvait déjà engagée quand il en fut question entre le duc et le roi.

Le duc de Milan devait être touché des procédés de Louis XI; aussi, dans les instructions écrites qu'il donne à Conrard Fogliano, chargé de prendre pour lui possession de Gênes et de Savone, parle-t-il « de la grandeur d'âme du roi, qui fait toute la « gloire et la splendeur de la très-haute et très-puissante maison « de France. » Le duc ne tarde pas à remercier le roi, d'avoir bien voulu terminer l'affaire d'Asti avec la maison d'Orléans. En remettant la lettre, le comte Albéric Maletta dut se rendre l'interprète de la vive gratitude de son maître. Voici sommairement les nouvelles que le duc donne au roi : « Les Turcs font d'affreux ravages en Morée; Venise semble ne s'en point émouvoir, et a donné à Justiniani le commandement de ses forces; le pape veut combattre l'infidèle à la tête des chrétiens : Ferdinand a été bien accueilli dans toutes les places que possédait le feu duc de Tarente; le château de l'Œuf et l'île d'Ischia seuls tiennent encore pour le duc Jean de Calabre; celui-ci, ne pouvant plus rien entreprendre, attend pour s'en retourner les galères qu'on doit lui envoyer. »

Savone fut remise le 7 entre les mains de Conrard de Fogliano, et l'acte de prise de possession est du 7 mars 146$\frac{3}{4}$; le 26 on prêta serment; le 28 le duc donna le gouvernement de Gênes, que l'archevêque Paul Frégose retenait, à Gaspard de Vicoméréata. Cette mission était délicate; il fallut apaiser le prélat, amener les Génois à élire pour seigneur et chef François Sforze, duc de Milan, sans faire mention du roi. C'est le 19 mai 1464 que fut dressé un acte de transaction, qui met en sûreté les priviléges et immu-

Digitized by Google

nités de la ville et de la seigneurie. Le duc se montra en tout parfaitement conciliant. Il déclara vouloir gagner l'affection des Génois; non leur prendre leur bien, mais leur donner du sien. Son serment de maintenir toutes leurs franchises est du 23; il le ratifie le 31. Le 1er juin les députés génois prêtent serment au duc; le 7, la duchesse de Milan ratifie tout pour son mari; enfin le transport que François de Borlasca avait fait aux Génois de l'île de Corse est confirmé.

On voit que Louis pacifie tout. Cela n'empêche pas de dire « que partout où il y avait quelque discorde ou sédition (1) on « était sûr qu'il s'en mêlerait et les aggraverait. » Rien n'est moins vrai. Jusqu'ici on l'a vu mettre la paix dans les maisons de Bourgogne et de Savoie, et tâcher de la rendre à l'Italie. Toute la famille de la reine Charlotte vint alors en France pour remercier Louis XI de son intervention. Arrivée la première, la princesse de Piémont alla trouver le roi son frère et la reine dans le Ponthieu; on croit que le roi l'indemnisa des frais du voyage. Toujours est-il qu'il la retint, avec prière de tenir compagnie à la reine Charlotte, avancée dans sa grossesse. Toute la famille fut très-cordialement accueillie. Lors de l'arrivée du duc de Savoie à Paris, il reçut une réception presque royale. L'évêque, à la tête du chapitre, alla à sa rencontre hors des portes de la ville, et le pénitencier le harangua de la part de l'université devant l'hôtel-Dieu : mais le deuil du roi et du duc, veuf depuis peu, mettait obstacle à toute fête. On a dit à ce sujet : « Louis livrait l'héritage d'au« delà des monts (2) pour s'assurer à lui-même ce côté-ci des « Alpes, la Savoie. » Lorsqu'à toutes les époques de son règne, Louis XI s'est montré désintéressé à l'égard de la maison de Savoie, au point qu'après la mort de leur jeune duc Philibert, les états prièrent encore le roi de régler les affaires de la régence, nous ne concevons pas qu'on puisse même soupçonner la moindre convoitise de Louis XI sur ce point.

Le roi avait bien de la peine à être tranquille du côté des Pyrénées, et l'on ne pouvait réduire les Catalans à se soumettre à Jean II, leur souverain légitime. Ils ne voulaient point de lui et se montraient décidés à tous les sacrifices pour se rendre indépendants, s'il était possible. Ils se donnèrent alors pour chef don Pèdre, connétable de Portugal, qui par sa mère descendait des comtes d'Urgel. Ce guerrier, dont la famille avait été assez mal-

(1) Barante, t. VIII, p. 357.
(2) M. Michelet, t. VI, p. 54.

Digitized by Google

traitée de la fortune, paraissait prêt à tout tenter. Les Catalans l'appelèrent donc et allèrent le chercher à Tanger avec quelques vaisseaux. Le 21 janvier, toute la ville de Barcelone accourut au port pour saluer l'arrivée de la flottille. Le clergé présenta à don Pèdre la vraie croix, qu'il adora. Le 25, il jura dans la place de Saint-François de garder les coutumes et franchises de Catalogne et de Barcelone, et déclara les trois derniers rois, Ferdinand, Alphonse et Jean, usurpateurs; le 26, après avoir reçu le serment de fidélité du peuple, il prit au pied de l'autel, dans l'église de Sainte-Eulalie, le titre de roi d'Aragon et de Sicile.

Soutenir une telle prétention était plus difficile. Il voulut d'abord attaquer Girone, qui tenait toujours pour Jean II. Jean de Sylva, qu'il chargea de cette entreprise, se laissa surprendre par l'habile chef Rocaberti; il fut battu et tué. Comme la duchesse de Bourgogne lui portait quelque intérêt, il n'était pas de ce côté sans espoir de secours; mais le comte de Candale, qui commandait dans le Roussillon, ayant défendu avec rigueur de laisser passer un seul homme en Catalogne, don Pèdre pria le comte de faire lever cette interdiction. Il s'avisa même d'écrire à Louis XI, essayant de lui persuader que sa présence était un bienfait pour tout le monde et préservait les Catalans de se constituer en république. Il eut soin de faire insinuer au roi par ses envoyés qu'il y avait accord secret entre lui et le roi de Castille. Mais Louis était aussi renseigné par le comte de Candale, qui, en vue des circonstances, demandait deux cents lances de plus et de l'argent, ajoutant cette information que, pour revevoir le serment des états, don Pèdre les avait convoqués à Barcelone pour le 25 mars.

Dès qu'il sut l'arrivée de don Pèdre en Catalogne, Louis XI avait immédiatement dépêché le héraut Normandie à Alphonse de Portugal, pour s'en plaindre; mais Alphonse répudiait toute solidarité dans les actes de son beau-frère, et s'était même, disait-il, vivement prononcé à Ceuta contre un tel dessein. Don Pèdre, sans le prévenir, était parti nuitamment sur deux galères de Barcelone avec quelques-uns de ses familiers et trois ou quatre officiers de l'armée portugaise. Il ajoutait en être très-fâché, mais que son frère ne suivait pas toujours les meilleurs conseils. Don Pèdre, voyant qu'il ne pouvait faire approuver à Louis XI son entreprise, cherche à soulever le Roussillon. Il y avait là des mécontentements; peut-être se montrait-on trop sévère envers les complices de la première révolte. Quoi qu'il en soit, des plaintes arrivèrent aux oreilles du roi, et Jean Duverger, conseiller, y fut envoyé. Cet homme, plein de sagesse, avait tout apaisé.

Digitized by Google

On pressa le roi de faire davantage. Jean d'Aragon, par l'entremise de Galeran Olivier, son député, le sollicita de l'aider par quelques compagnies d'hommes d'armes à soumettre les Catalans; il demandait de l'artillerie et de l'argent, puis encore de gros vaisseaux génois qu'on réunirait à ceux que Vilomari et Requesens amèneraient de Majorque, de Naples et de Sicile. Mais ces sortes d'interventions ne plaisaient pas à Louis. Il fit juste ce qu'il fallait pour ne pas encourir le reproche de manquer au traité qui lui avait donné le Roussillon, et une guerre sourde continua dans le Lampourdan.

Depuis son retour des Pyrénées, le roi visitait successivement toutes les villes du nord, s'éloignant peu des frontières de Picardie et de Flandre. Invité par une députation de la ville, il se rendit à Tournay, le 6 février, et y fut fort bien reçu. Il voulut loger chez un chanoine qu'il connaissait et y séjourna douze jours. Là il vit une ville industrieuse et riche, ayant une garde civique très-bien organisée et munie d'artillerie. Parmi les dons qui lui furent faits, on remarque la cédule des 20,000 écus que le roi, ou plutôt la France, devait à la ville de Tournay pour son prêt. De là il s'en fut à Lille, auprès du duc de Bourgogne, avec lequel il resta cinq jours, du 18 au 23 février. Il eût alors bien désiré le détacher de toute alliance avec le duc de Bretagne.

C'est vers ce dernier pays que son attention va surtout se porter. Une question plutôt fiscale que religieuse devint une affaire très-politique; mais, comme toujours, elle ne prit un caractère de gravité que parce qu'il y avait de part et d'autre des arrière-pensées, des mécontentements et des partis pris. Au sujet de l'hommage, le duc de Bretagne avait trouvé le roi plus conciliant qu'il ne s'y attendait. Le moment lui sembla propice pour se montrer exigeant; pour trouver mauvais, par exemple, que le roi eût à son service des Bretons tels que le sire de Malestroit, oncle de l'évêque de Nantes, le sire de Montauban, de la maison de Rohan, et surtout pour conserver avec une certaine affectation plusieurs droits royaux usurpés par ses prédécesseurs. Louis XI veillait. Entre le duc et le roi un litige s'était élevé sur un point de droit féodal. On était convenu de s'en rapporter à la décision du comte du Maine assisté d'une commission mixte; mais de la part des envoyés bretons il y avait toujours des délais calculés et rien ne pouvait finir.

François II, avant de devenir duc, avait été intime avec Louis XI; on a remarqué qu'ensuite il n'en fut plus ainsi. S'il refusa de prêter au dauphin 4,000 livres, le roi de France montra claire-

Digitized by Google

ment, à l'époque de l'hommage, qu'il n'en gardait nul souvenir. Au pèlerinage de Saint-Sauveur de Redon et à Nantes ils eurent bien encore une certaine intimité : on crut voir cependant un peu moins de cordialité dans leurs adieux. Lorsque l'année suivante, à la nouvelle d'une descente des Anglais dans le Poitou, le roi, alors en Normandie, désira traverser la Bretagne pour s'y rendre, le duc prétexta une épidémie qui aurait régné dans ces contrées ; enfin, dans les embarras des Pyrénées, le roi dut s'apercevoir que le duc ne lui offrait point de lui venir en aide. Toutefois on ne devait point s'étonner que François II fortifiât ses places; car, s'étant aussi prononcé pour Marguerite, il pouvait alors craindre également une attaque des Anglais. Mais il était un point plus délicat : Artus de Montauban, frère de l'amiral, ayant été nommé par le pape abbé de Redon, abbaye de fondation royale, le duc, bien que l'abbé eût pris possession de son consentement, confisqua l'abbaye et s'en empara. Enfin Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, que les derniers ducs n'avaient pas trouvé assez obséquieux, s'était démis de son évêché, le 27 mars, entre les mains du pape; et le saint-père en pourvut Amauri d'Acigné, neveu de Guillaume.

Amauri, d'abord sacré à Rome, en était revenu avec ses bulles et un bref du pape pour le duc. Le 5 septembre le prélat prend possession; mais François II, qui ne peut obtenir de lui son serment de féaulté, demande sa translation à un autre siége. N'y réussissant pas, il l'exclut de son église et saisit son temporel, sous le prétexte de refus de serment, refus qui, selon Legrand, n'est point assez prouvé. Dans tous les cas, le duc se permettait ici de disposer du siége et du temporel des prélats, et d'entreprendre sur la régale, droit qui n'appartient qu'au roi. La régale, on le sait, consiste à jouir des fruits d'un évêché pendant le temps qui s'écoule entre un bénéficier et son successeur. Le nom seul marque que c'est un droit de la couronne.

L'évêque ainsi persécuté, et persuadé qu'il est victime d'un excès d'autorité, proteste d'abord contre la violence; puis, dans une réunion de prélats à Neuchatel de Nicourt, le 22 octobre, après un discours où il se plaint amèrement de la tyrannie dont on a usé envers lui, il lance un interdit contre François II. Louis XI en est informé par un vicaire de Nantes de la part d'Amauri : il ne veut rien précipiter, et ordonne même de suspendre les censures jusqu'à la Saint-Martin. Entre l'évêque et le duc c'était au roi à juger, et Louis IX aurait maintenu ce droit sans rien céder aussi bien que Louis XI.

Digitized by Google

On savait, en outre, que le duc s'intitulait *par la grâce de Dieu ;* qu'il mettait dans ses lettres *de nos pouvoirs royaux* et ducaux ; qu'il s'ingérait de traiter avec l'étranger, avec les Anglais, par exemple, ne recevant ni les lettres patentes du roi, ni les arrêts du parlement de Paris; que, selon lui, il ne pouvait y avoir en Bretagne d'appel au parlement, si ce n'est pour déni de justice de la part du duc ; il n'y aurait donc eu en Bretagne ni cas royaux ni actes de souveraineté du roi. Le duc faisait battre monnaie d'or, soutenir ses droits par écrit, et imposait à sa volonté toutes sortes d'aides. Son duché n'était point apanagiste ; ses historiographes remontaient jusqu'à une époque immémoriale et fabuleuse, où la Bretagne aurait été une monarchie. En résumé, ses prétentions actuelles se fondaient toutes sur des faits qui s'étaient produits par abus, alors que l'autorité royale se trouvait comme voilée et opprimée par les guerres civiles et étrangères. On n'ignorait pas qu'à Rome le duc affectait de paraître séparé de la France ; qu'en plein consistoire il avait fait déclarer qu'il ne dépendait point de la couronne de France, se traitant et voulant être traité de souverain seigneur (1) et ne suivant point, en matière de discipline ecclésiastique, les décisions de l'Église de France. Enfin, à la canonisation de Saint-Vincent Ferrier, il avait fait mettre sur sa bannière et sur son écu une couronne au lieu du chapeau de duc. C'était le devoir du roi de couper court à tous ces abus.

Il y avait aussi au fond quelques réclamations d'argent. Ainsi, par le traité de paix de 1380, le duc Jean IV avait promis de payer une somme de 200,000 livres non encore acquittée. De plus, on n'avait nullement obéi en Bretagne à la mainmise du roi sur les biens du duc d'Alençon. Dans ce pays, les officiers du duc ne sont-ils pour rien dans l'espèce d'opprobre dont se voient frappés ceux qui veulent y exécuter les ordres du roi, et dans les propos menaçants dont on use contre eux publiquement? Est-il vrai, comme on l'a dit, que le duc et ses officiers aient fait rechercher les chartes et les lettres adressées aux chapitres et aux couvents par les rois de France, et qu'ils en aient ainsi brûlé un grand nombre? Les ducs rendent hommage, mais ils ne veulent pas le dire lige, ce qui cependant ne saurait être sous-entendu. Un tel état de choses ne pouvait durer.

Le droit de souveraineté du roi n'était nullement douteux, et les usages du passé en font foi. « Jadis les baillis de Touraine et de « Cotentin avaient la connaissance des cas royaux et privilégiés de

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

« Bretagne. » Ils exerçaient leur juridiction sur les abbayes, les cathédrales et sur tous les bénéfices royaux. C'est par l'effet de l'éloignement et des longues guerres de l'invasion anglaise, qu'ils avaient été troublés dans l'exercice de ce droit. De cet abus avaient découlé les autres usurpations des ducs ; et Charles VII laissa à son successeur le soin d'y remédier. Louis XI ne recula pas devant cette tâche. Toutes ces licences se reproduisant plus ou moins dans les autres provinces, on conçoit que dès lors tous les seigneurs apanagistes ou non aient cherché à s'entendre et à résister : on ne s'étonne pas alors de ces relations plus ou moins fréquentes, intimes et menaçantes, que le duc de Bretagne entretient avec le comte de Charolais et les autres princes.

Cette question de la régale, du droit de disposer du revenu des abbayes et des évêchés, est celle que le comte du Maine pris pour arbitre était chargé d'examiner et de décider. Par le fait même de cet examen beaucoup d'autres questions se trouvaient soulevées et venaient se rattacher à celle-là. Vouloir que toute difficulté sur les bénéfices donnés en régale en Bretagne comme ailleurs se plaidât devant le parlement n'était point une prétention excessive : « autant dire devant le roi, » dit M. Michelet; mais on sait quelle garantie de justice on trouvait dans le parlement.

Il était convenu que chacun nommerait des délégués, et que le président indiquerait le lieu et l'époque des réunions. Déjà sous Charles VI et pour le même objet on avait institué une commission présidée par le duc Philippe le Hardi; mais il n'y fut rien décidé. Les délégués du roi furent l'évêque de Poitiers; Jean Dauvet, premier président de Toulouse; Pierre Poignant, conseiller au parlement, et le secrétaire Adam Rodon. Louis comptait bien se servir de cette enquête pour pénétrer plus avant dans les complots rendus évidents par l'arrestation et l'interrogatoire du sire de Genlis, par les avis que lui envoyaient ses ambassadeurs de Rome et le sire de Lannoy de Londres, par les lettres adressées de Bretagne à plusieurs seigneurs au moyen d'émissaires déguisés en religieux, et surtout par les fréquentes ambassades entre le duc et le comte de Charolais, afin d'en venir à une alliance contre la couronne.

Le duc breton voulait gagner du temps. Tout en ordonnant à ses sujets de se tenir prêts à marcher le 25 septembre suivant (1464), il faisait écrire des mémoires pour répondre aux discours de l'évêque dépossédé, et pour soutenir ses prétendus droits Puis, paraissant entrer dans les vues du roi, il acceptait la déci-

Digitized by Google

sion qui serait prononcée par le comte du Maine. Il nomma donc aussi ses délégués, mais le 18 décembre seulement. Ce furent le comte de Laval, le chancelier Chauvin, Tanneguy du Châtel, Antoine de Beauvau, seigneur de Pimpeau; Jean de Loysel, président de Bretagne; Pierre Ferré, sénéchal de Rennes, et Olivier de Coëtlogon, président des comptes. Le comte du Maine avait donné avis qu'on se réunirait à Tours le 22 novembre; ce terme étant passé, l'assemblée fut remise. Les députés bretons eurent mission d'y soutenir chaudement les intérêts du duc; de répondre à tout ce qui pourrait être dit de la part du roi. Pour réplique aux griefs, s'il en est articulé, ils se plaindront des entreprises des officiers royaux contre les prérogatives du duché de Bretagne. Ils accepteront, non une sentence de forme contentieuse, mais simplement un arbitrage.

Le duc, ne se faisant point illusion sur la faiblesse de ses raisons, sentait qu'il serait difficilement d'accord avec le roi, et sur ce point il eût préféré faire intervenir Rome. Selon Louis XI la régale et les droits qui s'y rattachent étaient une portion de la souveraineté. Que ne se serait-on pas permis? En effet, quand le cardinal Richard Olivier, évêque de Coutances, eut obtenu du saint-père l'abbaye de la Trinité de Véndôme, n'eut-il pas la prétention d'en prendre possession sans l'agrément du roi! Sur les remontrances du parlement un procès fut entamé et dut être poursuivi. On sut obvier à toutes censures, et le roi, le parlement et l'université convinrent que les décisions venues de Rome seraient examinées avant toute promulgation. Tel est encore 'usage de nos jours, et l'on voit qu'il y a loin de ces mesures à l'abolition de la pragmatique.

La confusion du spirituel et du temporel est alors évidente et se voit par la guerre sourde qui s'ensuivit. Le parlement, voulant punir l'évêque d'un manquement à la royauté, menace les bénéfices du prélat. Rome blâme le parlement par d'éclatantes censures. Pour venger la cour, le roi frappe les cardinaux en saisissant les revenus des abbayes et des évêchés qui leur appartiennent. C'était un grand détour pour montrer au cardinal Richard Olivier qu'il était justiciable du roi.

Sur ces entrefaites on apprit l'arrivée d'un nonce. Maître Pierre Doriole est envoyé à sa rencontre. Ainsi accompagné le cardinal Césarini, qui croyait avoir à connaître du différend entre le roi et le duc François, fut amené à Bléré, puis à Amboise, sans pouvoir prendre aucune information. Là le roi lui témoigna son étonnement de cette mission qu'il n'avait point demandée, et le pré-

Digitized by Google

lat dut aller à Paris s'expliquer devant le parlement. Plus tard, le 10 septembre 1464, parut l'ordonnance datée de Rue-en-Ponthieu qui défend d'aller ou d'envoyer en cour de Rome pour obtenir des grâces expectatives sur les bénéfices du royaume, ou du Dauphiné, et même pour un évêché et un bénéfice électif. Cette petite guerre préludait à d'autres hostilités.

De son côté le comte du Maine avait mission, non de prononcer comme arbitre, mais bien de décider comme juge. Les délégués de Bretagne durent donc demander de nouveaux pouvoirs. Le duc s'y prêta et les conférences s'ouvrirent à Tours en janvier 1462; la question y fut débattue et élucidée, et le 16 le président leur donna rendez-vous à Chinon pour le 8 septembre suivant, avec promesse qu'après quelques éclaircissements il leur donnerait sa décision. Ce délai était nécessaire pour réunir quelques pièces importantes qui manquaient encore. Le duc mit ce temps à profit. Il nomma le 4 avril des commissaires chargés d'informer l'affaire sur le temporel de toutes les églises de Bretagne. Il parut même se relâcher beaucoup sur l'affaire de l'évêque de Nantes, au point de faire tenir un sauf-conduit d'un mois au prélat et à son oncle, afin de provoquer ainsi leurs excuses; et il travailla avec une nouvelle ardeur à se créer des appuis.

Quand approche le moment de la décision, le duc, pour gagner du temps, modifie le 5 septembre le personnel et les instructions de la première commission; et il revient à son idée de simple arbitrage. Les nouvelles instructions données à Ancenis le 22 novembre par le duc de Bretagne à ses délégués le comte de Laval, son chancelier, le maître de son hôtel, le président Antoine de Beauvau, le sénéchal de Rennes et le président des comptes, sont formelles sur ce point : « Ils supposeront, dit-il, qu'il s'agit, non « d'une discussion amiable entre parties intéressées, mais d'un « arbitrage et non point d'une sentence. »

Le roi, dès le 16 août, avait joint Guillaume Cousinot à ses autres commissaires. Son intention est que dans la conférence on ne passe sous silence aucun des reproches que la couronne pouvait adresser au duc. Reçoit-il les arrêts du parlement de Paris? N'a-t-il pas empêché de saisir en Bretagne les biens du duc d'Alençon? N'affecte-t-il pas de faire distinguer à Rome entre France et Bretagne? Ne refuse-t-on pas l'hommage-lige, et n'a-t-on pas supprimé, tant qu'on a pu, les titres et les chartes conférés par les rois de France aux évêchés, chapitres et abbayes de Bretagne? Il faut que toutes ces choses soient examinées et réglées.

Digitized by Google

On se réunit donc le 8 septembre 1463 à Chinon; mais à cause de l'insuffisance de pouvoir des commissaires du duc, on remit au 15 octobre. Ce jour-là personne ne vint de la part de François II. Alors Guillaume Cerisay constata l'absence des députés bretons; et quand les délais furent expirés, on s'occupa de la sentence : d'abord le procureur du roi Anaudeau demanda qu'on lui adjugeât défaut, puis il soutint que la régale ne pouvait appartenir qu'au roi; que les évêques et particulièrement celui de Nantes étaient indépendants de tous autres seigneurs. Il conclut contre le duc condamnation à payer 4,000 marcs d'or et défense d'attenter à la régale des évêques de Bretagne. Le comte du Maine fut moins sévère. Il décide qu'il y a défaut; que le temporel de l'évêque de Nantes et ses fruits seront mis entre les mains du roi, et ni le duc ni ses officiers ne mettront empêchement à l'exécution de cette sentence, sous peine de perdre leur cause et de payer 4,000 marcs d'or; le duc ne jouira plus du droit de régale sur les autres siéges et il n'empêchera pas les évêques de s'adresser en première instance au roi. Il fut dit que le temporel de l'évêché de Nantes serait administré par deux chanoines, maître Georges Moreau de Saint-Mâlo et maître Guillaume Fleury de Nantes, et ce séquestre ne préjudicierait en rien aux droits que le roi et le duc peuvent avoir sur les églises cathédrales. Pour ce qui a été dit à Rome de la souveraineté du duc de Bretagne, François II déclarerait qu'il n'a jamais songé à attenter en rien à la souveraineté du roi; qu'enfin, touchant l'abbaye de Redon, un projet d'accord étant actuellement sous les yeux du roi, il en serait ultérieurement décidé.

Louis XI était alors à Arras. Cette déclaration ne lui paraissant point assez accentuée, il la modifia; et sur l'affaire de Redon se montra disposé à un accommodement. Tel est le sens de sa lettre du 9 février au comte du Maine. Peu de temps après le duc sembla donner une sorte d'adhésion à la sentence et parut l'accepter. Toutefois, d'Ancenis, 20 avril, il ratifie la déclaration donnée au comte du Maine par ses délégués, certifiant qu'il n'a fait dire en cour de Rome par ses envoyés, l'abbé de Bégar et maître Olivier du Breuil, rien qui pût entreprendre sur l'autorité du roi, ni affaiblir l'obéissance qui lui est due : d'ailleurs il ne connaît personne autour de lui qui ait mal parlé du roi; et il n'eût pas hésité à faire justice d'un pareil déni de respect. Outre ses déclarations, il écrit au comte du Maine par son écuyer Louis de Rosnyvinen pour se plaindre des rigueurs exercées contre les biens de ses sujets qui sont en France, et de ce qu'il est pris lui-même en mal-

Digitized by Google

veillance par le roi, qu'il serait prêt à servir de corps et de biens selon son pouvoir.

Mais pendant qu'il rédigeait ces faibles concessions verbales, au lieu de chercher des moyens d'accommodement touchant l'affaire de l'abbaye et le reste, le duc faisait fulminer à Rome contre Artus de Montauban, par le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, des bulles d'excommunication, comme accusé d'avoir pris part à la mort de Gilles de Bretagne et de François Ier, et de plus enjoignait à l'évêque de Vannes de faire citer en cour de Rome tous ses complices.

On connaît cette lamentable histoire. Trompé par l'habileté d'un faussaire, le duc abandonna sans l'entendre son malheureux frère aussi bien que le fit Charles VII. Ce n'est pas que Gilles fût sans reproche. Ses protestations de fidélité publiquement faites à son frère, ses excuses, ses engagements par serment, il avait tout rétracté en présence de quatre notaires; et il était retombé dans ses intrigues avec les Anglais. Ses ennemis en profitèrent pour le perdre. Sa mort fut leur crime, mais ce crime avait déjà été recherché et puni par Pierre II. Olivier de Méel ayant été enlevé de son asile et condamné à Nantes, il eut la tête tranchée le 8 juin 1431 avec quatre de ses complices. Le duc Artur III en septembre 1458 fit arrêter quatre personnages sur lesquels planaient quelques soupçons, les sires de Villefranche, de Parthenay, Jean Hingant et de Coëtlogon. Il fallut les relâcher faute de preuves, mais on ne voit pas que l'auteur de la fausse lettre du roi Henri VI au duc, nommé Pierre de la Rose, ait été poursuivi. Ce n'était donc plus un procès à faire.

Louis XI ayant fait casser la procédure du cardinal, le duc ne voulut jamais, malgré l'injonction du parlement, que cette révocation fût signifiée dans son duché. François II ne s'en tint pas là; son dépit trouva partout une issue. Par acte du 24 juin 1464 il nomme pour conservateurs de l'alliance qu'il a faite avec le comte de Charolais : Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Jacques de Luxembourg, Tanneguy du Châtel, et Antoine Raolin, seigneur d'Aimeries, « par qui lesdites alliances furent conduites ; » il y ajouta Jean de Rouville et Guillaume de Bissy.

Dès lors le roi ne fut plus ménagé dans les lettres du duc aux seigneurs les plus puissants de France. Il leur fait envisager les revendications du roi à son égard comme un danger qui menace de les atteindre tous aussi bien que lui. N'ose-t-il pas alléguer que le roi songe à livrer aux Anglais la Normandie et la Guienne? Comme si une telle trahison avait eu la moindre vraisemblance, et

Digitized by Google

tant il était aveuglé par la colère! Enfin on acquit la certitude que le duc envoyait fréquemment des ambassadeurs en Angleterre, particulièrement son vice-chancelier Rouville et son confesseur Jean de Launay. « Ainsi (1) il accusait le roi de livrer la « France aux Anglais et de les appeler, tandis que lui-même il « leur demandait six mille archers. »

Par les instructions qu'il donnait à ses ambassadeurs en Bretagne, Louis XI montre clairement qu'il était informé des pratiques ourdies contre lui et des lettres si imprudemment écrites aux seigneurs de France par le duc. « C'est son devoir de souverain, y est-il dit, de remettre sous les yeux du duc et de lui remontrer les fautes qu'il a faites. Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. C'est grand péché de réputer à mal ce qu'il fait pour bien. Il livrerait aux Anglais quelque quartier de la France! Comment supposer cela; le principal dommage lui en reviendrait! En voudrait-il aux terres du duc? Certes, il n'est pas homme si convoiteux. Depuis son avénement il a donné plus de terres au duc d'Alençon, au comte d'Armagnac et à d'autres que la Bretagne n'est grande. Il s'étonne des instructions de François II à ses députés. Il oublie que le roi est son souverain seigneur. Il parle au roi plus que pair à pair, et comme voulant le corriger de la très-bonne intention qu'il a de mettre en paix et prospérité son royaume et ses sujets. »

On a dit que le duc négociait avec l'Angleterre parce qu'il n'était pas compris dans la trêve faite avec la France. Ce motif fut surtout allégué à Poissy par le sire de Parthenay, député breton près du roi. Le duc ne pouvait être nommé dans la trêve; il s'y trouvait compris comme tous les autres ducs et comtes, puisqu'il était de France. En 1449, après que les Anglais eurent rompu ou laissé rompre la trêve par la prise de Fougères en Bretagne, lorsqu'il fut parlé de la réparation de cette attaque, est-ce que Charles VII ne soutint pas dans sa réclamation officielle que depuis Philippe-Auguste et au delà la Bretagne faisait partie de la France; que le duc de Bretagne, comme sujet du roi, avait été compris dans les premières trêves, que même il fut obligé de demander des lettres de grâce et d'abolition pour les traités que son père avait conclus avec l'Angleterre? La même doctrine ne fut-elle pas soutenue par Guillaume Cousinot aux conférences de Louviers et plus tard à celles de Vaudreuil? Or ces faits, connus de tous, avaient encore été confirmés par l'hommage de Fran-

(1) M. Michelet, t. IV.

Digitized by Google

çois II à Charles VII et à Louis XI. Si depuis la trêve le duc avait eu, pour quelques faits particuliers, à souffrir de la part des Anglais, c'est au roi qu'il devait se plaindre de l'infraction de l'armistice.

Ainsi les récriminations se multiplient. Le roi tente en vain quelque conciliation par l'entremise du duc Charles d'Orléans. Il apprend alors que le bâtard Gilles de Bretagne a été envoyé en Angleterre pour servir sous Édouard IV; qu'à la cour du duc de Bretagne on se permet contre sa personne des propos offensants et séditieux. Par plusieurs voies, et surtout par une lettre de son ambassadeur à Londres, le sire de Lannoy, Louis est informé que les bruits les plus étranges et les plus calomnieux sont répandus partout en Angleterre et lui imputent toutes sortes de méfaits; que les lettres du continent atteignent aussi la famille des Croy et que le roi et les siens y sont indignement traités; le sire de Lannoy s'étonne qu'on puisse écrire aux Anglais « ces bourdes énormes »; or c'était surtout de Bretagne que venaient toutes ces perfidies, et des missives que le roi avait fait saisir ne laissaient aucun doute à cet égard. Il y avait en Bretagne un parti bourguignon, et un parti breton en Bourgogne. Auprès du comte de Charolais résidait Jacques de Luxembourg, frère d'une des douairières de Bretagne; et Antoine Camet, lieutenant de Jacques, faisait de fréquents voyages d'un pays à l'autre. Le chroniqueur Châtelain affirme, d'après le sire Jacques, que dans ces allées et venues il ne s'agissait que de compliments; en pareille circonstance la chose n'est pas croyable.

Le duc alors arrêta les conséquences de tous ces bruits en déclarant qu'il voulait venir lui-même faire agréer ses excuses au roi et en lui demandant un sauf-conduit, qui lui fut accordé de fort bonne grâce; mais il ne vint point, tant il est évident qu'il avait pour conseillers les ennemis du roi! Alors les états de Dinan se trouvant réunis, Louis XI y envoie le sire du Pont, lui donnant pour chacun des seigneurs les plus qualifiés une lettre, datée d'Abbeville, 29 septembre 1464, où ses principaux griefs étaient exposés, mais dont la conclusion est miséricordieuse et paternelle. Il explique fort bien aux grands de Bretagne les moyens de conciliation qu'il a employés. L'évêque dépossédé ayant eu recours à lui, il a dû faire examiner si le duc avait ainsi le droit absolu de disposer du temporel d'un évêque; il montre la question éclaircie et décidée dans les conférences de Tours et de Chinon. Il a offert au duc qu'en cela on se conduisît comme du temps des ducs Jean et François, et qu'on rejetât les nouveautés introdites en cette ma-

Digitized by Google

tière depuis son avénement, « ce qui de la part de sondit neveu a été refusé ». De plus il a fait offrir au duc par le comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, que la chose fût renvoyée au parlement : le duc s'est décidé pour la continuation de la conférence; ce qui a été fait. Ainsi le roi explique-t-il tout le reste, et ne s'en prend qu'aux mauvais conseillers de son vassal. Il sait que ces choses « ne viennent point de l'avis des grands et « des prélats du pays, lesquels de tous temps ont montré leur « loyauté pour la France. Aussi il a voulu les traiter comme ses « bons et loyaux sujets : c'est par confiance en leur prud'hommie « qu'il leur explique ce qui s'est passé ».

Le duc François, qui s'était cru le droit d'écrire contre le roi aux seigneurs de France, se montra en revanche fort ému de ce que Louis, aux états de Dinan, eût nettement exposé aux seigneurs bretons ce qu'il avait fait pour calmer le différend en litige. Il était cependant naturel que le roi fît pour se défendre ce que le duc avait fait pour l'attaquer. Louis XI en appelait au grand jour de la discussion et même ne craignait pas de s'adresser à des hommes prévenus; car le duc n'avait pas été sans présenter à ses vassaux les choses sous un tout autre point de vue. Il s'en tira en déclarant qu'il enverrait au roi une ambassade. Mais les députés apportèrent à Louis plutôt des plaintes que des satisfactions. Le duc ne connaissait personne qui eût mal parlé du roi. Il prétendait que, pourvu qu'il se tînt dans l'obéissance du roi, on ne pouvait rien incriminer de ce qu'il avait fait; que quiconque blâmerait ses actes en aurait certainement été mal informé. Ainsi paraissait-il à l'abri de tout reproche; et malgré l'évidence des réfutations qui lui étaient adressées, ses assertions prenaient chaque jour plus de hardiesse à mesure qu'il se sentait mieux soutenu.

Le roi veillait à tout et ne voulait souffrir que le prestige de la couronne fût atteint. Pour calmer les bruits que le duc faisait courir, il envoie aux villes de France plusieurs ambassades; celle d'Amiens y fut très-bien reçue, le 15 novembre 1464. Louis fut informé alors par Eustache de l'Espinay et par un écrit dont il envoya le double à son oncle Charles d'Orléans, que le duc de Bretagne fait savoir à plusieurs seigneurs du royaume que lui, roi de France, veut donner aux Anglais le duché de Guienne ou de Normandie, ou bien une partie de ces provinces : « choses controuvées, dit-il, à notre grand'charge et déshonneur et à quoi ne pensâmes oncques, ni pour rien ne voudrions avoir pensé. De ces choses avons voulu vous avertir, en vous priant, si elles venaient à votre connaissance, de n'y point ajouter foi, et que si

Digitized by Google

d'autres semaient de tels bruits séditieux et mauvaisement controuvés, vous les fissiez arrêter et voulussiez bien nous en avertir. » Sur cette lettre, datée de Noron, 2 août 1464, on lit un postscriptum ainsi conçu : « Depuis cette lettre écrite, le duc de Berry en a reçu une où le duc avance le même propos sur la Normandie et la Guienne. Il requiert que vous fassiez en sorte que ces provinces restent intactes, ce qui ne vous sera pas difficile. De notre côté, nous requérons que vous soyez pour nous à l'encontre de lui, pour qu'il ne nous ôte ni le droit de régale ni autres droits qu'il entreprend sur la couronne, à quoi nous croyons bien plus urgent que vous obtempériez plutôt qu'à sa requête. Nous avons depuis reçu des lettres d'Angleterre dont aussi nous vous envoyons le double. »

Une de ces lettres parut même au roi si choquante, qu'il chargea le sire de Croy de la mettre sous les yeux du duc de Bourgogne. Mais celui-ci n'avait pas obtenu toutes les concessions qu'il eût désiré touchant son sel de Salins, la juridiction de ses enclaves, l'autorité des arrêts du parlement de Paris, l'administration de son comté d'Auxerre et d'autres réclamations par lui élevées comme conséquence du traité d'Arras de 1435. Ainsi le roi se trompait de le croire juge impartial ou équitable sur les affaires de Bretagne. Au fond le duc Philippe n'était point fâché des résistances de son collègue, et il faut croire que les sympathies très-marquées que le comte de Charolais témoignait à François II furent une des principales causes de la réconciliation du père avec le fils. Lors donc que le roi paraissait se plaindre au duc de cet accord qu'il aurait été désormais inutile de cacher, il était très-mal à propos confiant : il apprenait au duc Philippe ce que celui-ci savait mieux que lui ; on ne peut se figurer qu'il eût la pensée de le convaincre. Le duc cependant semblait vouloir réconcilier le roi avec son fils.

La meilleure intelligence régnait donc, en apparence, entre Louis XI et *son oncle* le duc Philippe, car c'est ainsi qu'il l'appelait. Le roi et la reine avec tous les princes et princesses de la maison de Savoie étaient toujours en Picardie et dans le voisinage d'Hesdin, où se tenait alors la cour de Bourgogne. Quoiqu'il y eût beaucoup de temps avant l'expiration de la trêve, le duc avait fait pressentir qu'il y resterait jusqu'à la fin d'octobre, et qu'on aurait le temps de préparer en commun un traité de paix avec l'Angleterre. Cette perspective plaisait au roi, qui désirait la paix et songeait même dans ce but à l'union future d'une des princesses de Savoie, ses jeunes belles-sœurs, avec Édouard IV. Cela

Digitized by Google

semblait peu d'accord avec son passé et sa sympathie pour la reine Marguerite ; mais l'intérêt politique a souvent occasionné de pareils revirements.

Louis XI vit les ambassadeurs anglais à Hesdin, Jean Venloch et Thomas Vaughan, où ils étaient venus de la part de Warwick pour certaines affaires. Alors la trêve fut prolongée du 1er mai au 1er octobre 1464, par une convention décidée le 28 mars à Londres, et plus tard encore jusqu'en 1469 au même mois. Le roi s'était montré fort jaloux de l'observation de la trêve. Ayant appris que dans les eaux de France les Espagnols et les gens de Saint-Malo avaient capturé et pillé des vaisseaux anglais, il avait fait arrêter les vaisseaux espagnols dans ses parages et il agit directement sur les gens de Saint-Malo pour que tout le dommage causé aux Anglais fût réparé. Le roi Édouard apprécia tant d'équité, et il envoya ses ambassadeurs pour faire signer au roi la prolongation de l'abstinence de guerre. Louis XI leur fit un gracieux accueil au château de Dampierre, séjour de la reine, et les congédia comblés de présents. Tout à coup on apprit en France qu'Édouard, qui, assure-t-on, avait songé à Bonne de Savoie, épousait Élisabeth Woodewille, veuve de Jean Gray, mort au service de la maison de Lancastre. Elle était fille de sir Richard Woodewille, et de Jacqueline de Luxembourg qui avait été duchesse de Bethford. Warwick vit cette alliance avec un grand dépit, soit qu'il fût offensé de l'inutilité de ses démarches auprès de la cour de France, soit qu'il sentît que son crédit à la cour de Londres serait désormais effacé par l'influence des Rivers.

Dans les relations du roi avec la Bourgogne on signalait des points où le duc croyait avoir à se plaindre de la France, et cela malgré l'attention de Louis à écarter ou à atermoyer les questions en litige, pour n'avoir pas trop d'affaires à la fois. Le duc Philippe, pour dédommager de la perte du Brabant Charles, comte de Nevers, lui avait donné les comtés d'Auxerre et d'Étampes, les seigneuries de Gien et de Dourdan, et quelques terres en Hollande; mais ce seigneur avait été évincé d'Étampes et de Dourdan en 1457 par arrêt du parlement. Il mourut à Bruges sans enfants, en 1463, laissant tous ses titres et seigneuries à son frère Jean, comte d'Étampes. Ce dernier ne laissa-t-il pas à la veuve de son frère, Marie d'Albret, une existence digne d'elle, et celle-ci eut-elle lieu de s'en plaindre au duc Philippe? Tel est le récit du chroniqueur Châtelain, constant panégyriste de la cour de Bourgogne. Toujours est-il que le duc Philippe, loin d'avoir pour ses

Digitized by Google

pupilles des bontés particulières, s'était agrandi à leurs dépens et ne pouvait souffrir l'inclination que Jean témoignait pour la France et son souverain. Le comte de Charolais était sans entrailles pour ce jeune homme, son compagnon d'enfance, et que son père avait dépouillé. Comment le duc pouvait-il trouver mauvais que Louis XI s'attachât à ce jeune seigneur jusqu'à lui donner un poste important sur les frontières de leurs propres États?

Comme motif de mécontentements intérieurs on cite certains anoblissements (1), certaines mesures pour créer un cadastre des biens du clergé. Les évêques, chapitres et autres propriétaires de mainmorte devaient dire positivement au roi ce qu'ils possédaient, mesure qui seule pouvait prévenir toute usurpation, et que Charles V avait déjà prise avant lui : on cite encore son projet de constituer une bourgeoisie royale, et d'obliger la noblesse, soit à montrer ses titres, soit à solder à la couronne l'arriéré de ce qu'elle devait. Quant aux exécutions contre des engins cynégétiques et même à la promulgation d'une ordonnance contre la chasse, ce sont choses fort controuvées et dont on ne trouve de trace que dans Amelgard et Duclercq, deux chroniqueurs bourguignons. Il est certain que ses règlements administratifs étaient pleins de sagesse et que la noblesse de second ordre n'épousait point la querelle des grands vassaux.

Le roi avait même un si grand désir de ne donner sujet de plainte à personne, qu'on le voit, dans le compte du sire de Montaigu, faire payer « un escu à un pouvre home dont il avoit fait « prendre un chien (2) ; un escu à une pouvre femme, dont ses « lévriers avoient étranglé une brebis à Vire ; un escu à une « aultre dont son chien muguet avait tué une oie près Blois ; un « escu à un pouvre home, dont ses archers avoient foulé le blé près « le Mans ; un escu à une pouvre femme dont ses lévriers avoient « tué le chat près Montlouis, en allant de Tours à Amboise. »

Ces petits articles en disent beaucoup ; et qu'on ne nous fasse pas entendre que son caractère changea ensuite. Cela serait une grave erreur : il ne cessa d'être toujours le même, et peut-être encore meilleur à la fin qu'au commencement. Disons plutôt que ses ennemis se sont fait arme de tout contre lui ; et le bon ordre même qu'il avait établi dans l'armée (3) semblait tyrannie. Tantôt on fait entendre que tout le monde est mécontent du roi ; tantôt

(1) Ordonnance du 4 juin 1464.
(2) Michelet, t. VI, p. 65.
(3) *Idem*, p. 80.

Digitized by Google

on avoue (1) « que le duc de Bourbon trouva si peu de zèle dans « sa noblesse qu'il put à peine bouger ».

Le duc Philippe était peu satisfait de la conduite des Liégeois envers leur évêque ; mais le mécontentement de ce peuple ne datait pas de la veille ; est-il juste de s'en prendre au roi ? L'accueil qu'il leur avait fait à son avénement n'était-il pas plein de convenance ? Étant prié d'intervenir pacifiquement, il envoie à Liége son prévôt des maréchaux. Déjà cet officier y était allé sous le règne précédent, et mieux qu'un autre il pouvait faire entendre le langage de la raison. Au surplus Tristan l'Hermite était connu pour un brave capitaine, et ses fonctions actuelles de prévôt il les avait remplies, comme on sait, sous Charles VII. A l'école du connétable de Richemont il apprit la nécessité de l'ordre et de la discipline, et il fut nommé par lui, en 1436, maître de l'artillerie, après avoir été commandant de plusieurs places, particulièrement de Nogent-le-Roi. Ayant été armé chevalier en 1451 devant le château de Fronsac avec plusieurs autres seigneurs, il fut de l'entrée solennelle de Dunois à Bordeaux. Aux siéges de Bayonne et de Cadillac il fit l'office d'intendant de justice, et en 1457 il fut envoyé vers les gens d'armes de Rouhaut et de Saintrailles, pour réparer quelques désordres par eux commis.

Les complaisances de Louis XI à son égard ne semblent point cependant avoir dû exciter l'envie de la cour. De Crespy en Picardie, où il commandait quelques troupes vers janvier 1468, il demande à être payé, ainsi que ses gens. On possède encore sa lettre adressée « au roi mon souverain seigneur. Il y a sept mois entiers, « dit-il, que nous n'avons reçu un blanc, et parmi nous il n'y a « nul qui ait de quoi payer une mesure d'avoine pour son che- « val... » En 1475 (2) il jouissait sur les recettes générales des finances d'une pension de 800 livres. Après de bons et loyaux services ce ne sont certes pas là des gratifications excessives. Il fut un digne serviteur de la couronne, et sa mission auprès des Liégeois en 1457 ne fut pas inutile, puisqu'ils quittèrent les armes.

Il arriva aussi vers ce temps que Philippe, frère du duc de Bourbon, rechercha en mariage une riche héritière, fille unique de feu Jean de la Trémouille. Le duc de Bourgogne désirait ce mariage, mais la jeune fille habitant Arras, ville rachetée par le roi, il dut lui demander son agrément. Louis XI, ne voyant alors aucune raison d'augmenter la puissance de cette maison de Bourbon, ne

(1) Michelet, t. VI, p. 94.
(2) Père Anselme.

Digitized by Google

se prêta point à cette union, et répondit qu'il avait promis de favoriser les vues du sire de l'Isle-Adam. Cette sage réponse fit à la fois deux mécontents.

Si le roi, comme on le voit par plusieurs actes de son règne, désirait exercer de l'influence sur les alliances des princes du sang, à ce point même d'en faire une condition essentielle de l'abolition accordée au duc d'Alençon, du moins il laissait aux familles une grande liberté dans le mariage. On raconte même qu'un de ses valets de chambre, nommé Pierre de Lisle, désirant épouser la fille d'un marchand de Rouen appelé le Tellier, Louis XI voulut bien en écrire lui-même aux parents. Ce projet n'agréa pas à la famille, et après bien des délibérations la mère écrivit au roi que sa fille n'avait pas actuellement la volonté de se marier : Louis n'insista pas. Sur ce point, les mœurs de Bourgogne étaient bien différentes. Quand les officiers du duc rencontraient quelque obstacle à leurs volontés, leur ressource ordinaire était l'enlèvement. Aussi le duc fut-il très-étonné de trouver ainsi une limite à ses désirs.

Le roi aurait bien eu aussi quelques sujets de mauvaise humeur. Il voyait bien que le duc, au lieu de blâmer les relations suspectes de son fils avec le duc de Bretagne, se montrait fort incrédule sur ce point, et même qu'il excusait toujours le comte de Charolais. Les résistances du duc de Bretagne ne l'indignaient que faiblement, et pas plus que François II il n'était disposé à approuver les appels faits de ses seigneuries au parlement de Paris. Au fait, quelques ménagements que dût avoir le roi pour ce prince, il ne pouvait lui reconnaître une indépendance et des droits qu'il contestait au duc de Bretagne.

La juridiction du parlement sur les grandes prairies annexées à la couronne semblait fort contestable au duc Philippe. Selon lui, on n'eût dû appeler du jugement d'un pair qu'au roi, assisté des autres pairs. Il avait donc, de son autorité privée, institué un conseil d'appel pour le contrôle des jugements de ses officiers. Selon les justiciers du roi, il avait en cela outrepassé son droit : c'était une vieille querelle où la ténacité des seigneurs apanagistes espérait l'emporter sur la fermeté des rois, et dont il a déjà été parlé plusieurs fois. Il est certain que la justice des pays de Bourgogne laissait infiniment à désirer. Duclercq nous dit qu'en ce temps « il se faisait larcins et assassinats sans nombre ; qu'il « n'y avait pas homme de peu, laboureur, marchand ou autre, « qui osât aller par les champs sans porter un épieu, une hache « ou autre arme pour sa sûreté ; il semblait que chacun fût

Digitized by Google

« homme de guerre; que tout le mal fait par les mauvais du « pays, on l'attribuait à la garnison de Calais, mais qu'en fin de « compte toutes ces violences se commettaient *par faute de jus-* « *tice* ».

Le roi avait donc aussi ses griefs; ayant la prudence de s'en taire, et n'en laissant même rien apercevoir, il se contentait, pour le moment, du rachat des villes françaises, faisant tout pour conserver la bonne amitié du duc, amitié qui lui était réellement chère. C'était d'ailleurs grande sagesse, car si le duc Philippe inclinait à la paix, le comte son fils était au contraire remuant, vindicatif et ambitieux; et d'un instant à l'autre ce prince pouvait avoir en main l'autorité : alors combien d'ennemis n'eût-il pas eus à la fois ! Il devait donc se tenir prêt à tout événement.

L'armée attirait surtout sa sollicitude; si elle est l'élément indispensable de la guerre, elle l'est aussi d'une paix honorable. C'est le 6 juin 1464 que paraît sa belle ordonnance sur les gens d'armes. On y décide l'entretien de 1,700 lances fournies, environ 12,000 hommes de cavalerie. Il y en avait à la grande paye et à la petite. Chaque lance de premier ordre devait toucher 15 livres par mois. Les gens d'armes durent être exactement soldés et en conséquence payer aussi régulièrement tout ce qu'ils prenaient. Les juges des lieux doivent assister aux revues et signer les rôles. Tous les moyens d'une exacte discipline sont prévus; le roi entre dans une infinité de détails qui devaient singulièrement concourir à l'ordre général et empêcher toute infraction au règlement. C'était le complément de la grande ordonnance de Charles VII, encore très-imparfaitement observée; mais Louis tenait la main à l'exécution de ses lois. Aussi vit-on de notables changements, et s'accorde-t-on à dire que l'armée qu'il eut avec lui au printemps suivant en Auvergne et en Bourbonnais était magnifique, soit qu'elle fût campée ou en marche, et qu'on y observait une exacte discipline.

Toutefois le roi n'avait encore rien changé ni à son organisation ni à son mode de recrutement. Si on y suivait avec plus de soin les règlements de l'ordonnance militaire de Pierre de Brezé, on y conservait encore les anciens usages. Jusqu'alors les chevaliers avaient été le principal ressort de notre armée. On sait qu'ils combattaient en haie, ayant leurs écuyers derrière eux. La connétablie resta plusieurs fois vacante, à cause de l'inquiétude que cette charge pouvait donner au roi. Depuis Philippe-Auguste, deux maréchaux, nullement héréditaires, commandaient l'armée. Tous les trois mois il s devaient faire eux-mêmes une inspection.

Digitized by Google

Quand une province était menacée de la guerre, un membre de la famille royale en prenait ordinairement le commandement, sous le titre de lieutenant général du roi, autorité dont les princes abusèrent souvent. Saint Louis avait établi un grand-maître des arbalétriers, outre la charge de grand-maître de l'hôtel du roi. S'agissait-il de marcher, les tenanciers devaient être convoqués par leur seigneur lui-même. Toutefois, le roi s'était toujours réservé de convoquer l'arrière-ban quand l'ennemi menaçait.

De la fréquence des communications du roi et de ses serviteurs, de l'activité que Louis XI mettait à l'accomplissement de sa tâche naquit alors cette belle institution des postes dont il eut la première pensée pratique. On sait quel développement a pris depuis cette administration, dont l'idée remonte, dit-on, jusqu'à Cyrus.

L'arrêt du conseil qui porte établissement des postes aux chevaux et aux lettres est daté de Luxieu, près de Doulens, 19 juin 1464. Le roi ne tarde pas à la compléter, « pour la diligence de son « service ». Ainsi de quatre en quatre lieues furent institués des chevaux courants et des maîtres coureurs. Il y est dit : « Por- « teront lesdits coureurs toutes dépêches et lettres de Sa Majesté « qui leur seront envoyées de sa part, et de celle aussi des gou- « verneurs, lieutenants et officiers de ses provinces. » Défense leur était faite de donner chevaux à qui que ce soit sans l'ordre du roi.

A son exemple, l'université établit des courriers pour la correspondance des étudiants avec leur famille, et ce fut un commencement de communications régulières et plus fréquentes entre la capitale et les provinces.

Les relations à l'étranger n'étaient point non plus négligées, et Louis avait soin d'être représenté auprès de toutes les puissances, ainsi qu'elles-mêmes le faisaient auprès de lui. Il n'eut garde d'oublier les Suisses; il leur adressa Humbert de Neufchâtel. Auprès du duc de Bretagne, il avait d'abord délégué le patriarche de Jérusalem, Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, puis maître Jean Duverger. En Angleterre ses affaires se faisaient quelquefois par des commerçants paraissant y passer pour leur négoce, et surtout par Antoine de Croy et ses neveux, qui le servaient également en Bourgogne. Cette année il dépêcha à Londres maître Jean de la Barde, sénéchal du Limousin. Mais nous repoussons le dire de Châtelain qui, sans aucune preuve, affirme que les délégués du roi avaient partout mission d'entretenir ou de faire naître la discorde. C'est pure diffamation démentie par le caractère même des hommes qu'il emploie.

Digitized by Google

Ainsi que l'année précédente Louis resta en ces contrées du nord avec toute sa famille, proche d'Hesdin, résidence ordinaire du duc de Bourgogne. Il ne négligeait point un pareil voisinage. Le roi désirait ardemment la paix avec l'Angleterre : s'approcher de de Calais c'était, pensait-il, la rendre plus facile. Ensuite il avait le désir d'agir indirectement et dans un sens pacifique sur l'esprit du duc de Bretagne et du comte de Charolais, sans parler de son espoir de marier une de ses belles-sœurs de Savoie. Il alla donc plusieurs fois voir le duc Philippe à Hesdin. Dans une de ses visites il s'y rendit avec une assez nombreuse suite. On y vit son frère Charles de France, duc de Berry, les comtes d'Eu et du Perche, le prince de Navarre, le marquis de Saluces, les sires de Craon et de Montauban; surtout des seigneurs de la maison de Savoie. De leur nombre était Louis, second fils du duc, roi de Chypre du chef de Charlotte de Lusignan, son épouse, mais roi déchu et chassé de son royaume, comme on l'a vu. Il venait remercier Philippe de Bourgogne de l'avoir un peu aidé de sa flotte dans l'intérêt de la chrétienté, mais sans succès. Le duc Louis de Savoie reçut aussi une gracieuse réception de cette cour remplie de magnificence. Alors il était fort affaissé du poids de l'âge et plus encore de ses récents malheurs, en sorte que la tutelle du roi de France sur la Savoie devenait un véritable bienfait pour ce pays.

Le 19 mai, la reine était accouchée à Nogent-le-Roi de la princesse Jeanne de France, qui fut dès lors promise en mariage à Louis, fils de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, lequel n'avait que deux ans. Le premier contrat est du moment même de la naissance de Jeanne. Le roi lui donne 100,000 écus avec bagues et joyaux, et Charles, duc d'Orléans, lui assure 6,000 livres de rente pour son douaire : ajoutons pour sa résidence la Ferté-Milon et Brie-Comte-Robert.

A quelque temps de là le roi voulut que la reine elle-même, qui n'avait pu l'accompagner dans ses précédents voyages, allât visiter le duc en son château. Cédant aux instances de Philippe il dirigea donc la reine Charlotte du château de Dampierre vers Hesdin, sous la protection du comte d'Eu et du sire de Crussol. Sa suite était belle et nombreuse : on y remarquait les princesses de Savoie; Yolande de France, sœur du roi et princesse de Piémont; Louise de Crussol, la quatrième sœur de Louis de Crussol, et Charlotte légitimée de France, épouse de Jacques de Brezé. Le duc alla loin hors de la ville au-devant de ces dames, et les reçut avec la plus grande courtoisie. Encore en deuil de sa

Digitized by Google

mère, la reine ne pouvait paraître à aucune fête, et s'il y en eut, elles durent être très-restreintes.

Parmi les chevaliers qui figuraient alors avec le plus d'éclat à la cour du duc, on cite Adolphe, duc de Gueldres, le sire d'Arguel, fils du prince d'Orange, Henri de Neufchâtel, Charles de Châlon, Jean de Croy, Jean de la Vieuville, Philippe Pot, et le sire de Quiévrain, de la maison des Croy. En l'absence de la duchesse Isabelle, les réceptions étaient présidées par la duchesse de Bourbon, et par ses filles, la duchesse de Gueldres et Marguerite de Bourbon.

Le duc, d'une façon très-courtoise, retint cette noble compagnie au delà du temps que le roi avait fixé. « Quand ces dames prirent congé, il les accompagna pendant une bonne partie du chemin, » et par une lettre du 20 juillet il s'excusa auprès du roi d'avoir prolongé cette bonne visite. En effet, au lieu de deux jours, elles en étaient demeurées cinq.

On sait que Louis, dans un séjour précédent à Hesdin, avait détourné le duc Philippe d'accomplir, à un âge où l'on n'est plus propre à la guerre, son vœu de croisade. Celui-ci avait suivi ce sage conseil, et s'y était fait remplacer par le bâtard de Bourgogne qu'il avait nommé chef de ses forces de terre et de mer contre les infidèles. On apprit bientôt que le saint-père venait de mourir à Ancône, le 14 août, au milieu des préparatifs de l'expédition. Le roi avait bien été aussi sollicité de prendre part à cette tardive levée de boucliers contre les sectateurs de Mahomet. Le frère Louis, cordelier de Bologne et nouvellement créé patriarche d'Antioche, y avait engagé le roi et le duc avec beaucoup d'éloquence; mais Louis XI, outre que son goût ne le portait pas aux expéditions lointaines, se demandait pourquoi le saint-père n'avait pas laissé en Épire Georges Castriot, qui de là protégeait si bien l'Italie, et il pressentait qu'il aurait lui-même besoin de toutes ses forces pour mettre à la raison ses adversaires. D'ailleurs si le pontife était jaloux d'obtenir en cette bonne œuvre la coopération de la France, il ne devait pas donner aide et protection aux ennemis de la maison d'Anjou.

Cependant la bonne réputation et la gloire du roi s'étendaient au loin. Sa victoire de Bottelen, son administration intelligente, son courage à la guerre et son habileté en toutes choses le faisaient apprécier et estimer en Europe. On le citait parmi les plus notables souverains. Il reçut à Dieppe en ce temps-là (juin 1464) un ambassadeur de Georges Podiébrad, roi de Bohême, nommé l'abbé Goswin Span, qui sollicitait l'alliance du roi. Ce prince

Digitized by Google

ayant été accusé d'avoir abrégé les jours de Ladislas qui devait épouser Madeleine de France, se disculpa de ce crime en disant qu'il était mort de la peste, chose qui aurait dû être alors mieux éclaircie. Gouverneur de Bohême après la mort de Ladislas, il avait immédiatement délivré Mathias Corvin, et lui fit épouser sa fille Cunégonde, encore bien jeune. Il fut élu roi en 1458; mais comme il n'abolissait pas l'usage du calice, les catholiques lui étaient peu favorables et il avait été censuré par la cour de Rome. Pour se justifier il envoya au saint-père trois députés qu'il croyait dignes de toute sa confiance, et il les avait chargés de faire son serment d'obédience. Mais le souverain pontife, de son côté, expédia en Bohême un commissaire, nommé Faustini, et de ce nouvel examen il était résulté de nouvelles censures.

Louis XI, avec beaucoup de raison, ne voulut point entrer dans la discussion d'une thèse si délicate. Il accorda son alliance à Podiébrad, mais avec de sages réserves. Le roi, comme on le voit par une consultation écrite qu'il s'était fait remettre sous forme de conseil par ses plus habiles légistes, admettait l'offre d'une bienveillante coopération pour renouvellement d'alliance avec le Danemark et le duché de Brandebourg; et en retour il promettait volontiers de s'employer, selon la mesure de ses forces et en vue du bien de l'Église universelle, à la réunion d'un concile; mais il écartait soigneusement l'éventualité réciproque de toute intervention armée dans la politique des deux pays. C'est à chacun à régler chez soi ses affaires de son mieux.

C'était déjà trop en effet d'avoir à craindre et à soutenir une lutte sourde dans les Pyrénées. Le roi eût bien désiré que la bonne discipline de l'armée et la gloire militaire de la France eussent suffi pour calmer ces populations. D'ailleurs il n'était pas sans quelques pressentiments qu'il pourrait avoir prochainement besoin de ses forces. Aussi, lorsque de Sainte-Marie-Lamer, le 31 août, Jean de Foix le supplie de lui dire s'il voulait dissimuler ou agir en cette contrée, et dans ce dernier cas de lui envoyer des troupes, il ne se pressa pas de lui répondre. Vient-on lui dire que le vieux cardinal de Foix va mourir et qu'il lui serait facile de mettre Avignon en sa main, cette proposition ne le séduit nullement, et il respecte la propriété de l'Église comme il veut aussi qu'on respecte ses droits.

Alors les relations politiques entre Rome et la France étaient fort tendues. Le roi fit donc venir deux notaires; et en présence de ses plus notables conseillers, particulièrement de l'évêque de Bayeux, Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, et de Jean

Digitized by Google

Prégent, évêque de Saint-Brieuc, il qualifia Georges, roi de Bohême, de très-illustre et catholique prince; mais ne considérant pas la communion sous les deux espèces comme nécessaire au salut, il ajoute : « Qu'il n'entend en aucune manière adhérer « aux erreurs dont on dit que la Bohême est infectée. » Ainsi, dès qu'il s'agit du dogme, il décline sagement toute responsabilité; il s'abstient de prononcer entre les conciles, et sur ce qu'il faut croire il s'en tient aux décisions du saint-père.

Cette prudence, on doit le remarquer, était pleine d'à-propos dans un siècle où les opinions religieuses fomentaient. Sans remonter jusqu'à l'écolâtre de Saint-Martin, Béranger, qui du moins vers la fin du XIe siècle rétracta ses erreurs; ni même au mystique professeur d'Oxford Wiclef, qui, à la fin du XIVe siècle, répandit obstinément toutes les siennes à la faveur des troubles politiques d'Angleterre sous Richard II, et mourut impénitent; l'Europe entière, au commencement du XVe siècle, avait été frappée et presque ébranlée de l'hérésie de Jérôme de Prague, de Jean Hus, de Pierre de Dresde et du curé Jacobel; du supplice de plusieurs dogmatiseurs, des luttes qui s'ensuivirent, de la défénestration de Prague, et de beaucoup d'autres tumultes comme les guerres de religion en fournissent trop d'exemples. Plusieurs de ces événements s'étaient passés dans la jeunesse de Louis XI. Quelque chose de ces perturbations en matières religieuses survivait encore, non-seulement dans les populations allemandes, mais aussi dans ce que l'on appelait l'hérésie vaudoise. Autant Louis XI au point de vue du temporel désirait, ainsi que l'avait fait Louis IX, de rester maître en ses États et de restreindre le pouvoir de Rome en des limites précises; autant, pour le spirituel, il était, comme sa mère, catholique fervent et soumis aux décisions de l'Église. Il n'en voulait donc pas raisonner, bien qu'il fût traditionnellement abbé de Saint-Martin et chanoine de la cathédrale de Poitiers.

On se rappelle que les vaudois étaient une secte d'illuminés qu'on avait judiciairement poursuivis, emprisonnés, torturés et souvent brûlés en confisquant leurs biens. Longue serait l'énumération des malheureux que la vulgaire crédulité ou la vengeance de leurs ennemis avaient désignés comme liés au démon par un hommage et un serment. Comment aussi faire connaître tous les moyens employés à jeter sur toute créature humaine un sort inévitable? Voilà les cas dont la justice était préoccupée et saisie, tandis que beaucoup de crimes réels restaient impunis. On essaya ces poursuites dans les diocèses d'Amiens et de Tournay, mais

Digitized by Google

les évêques de la localité ne s'y prêtèrent pas. Les choses allèrent si loin que le pape en ayant été informé, en conféra avec l'évêque d'Arras, alors à Rome, et celui-ci écrivit enfin « qu'il fallait opérer d'une autre manière ». Le duc de Bourgogne se crut alors obligé de faire cesser ces procédures, et elles allèrent s'élucider devant le parlement de Paris. Les commissaires et zélateurs, à leur tour, eurent à rendre compte de leur façon d'instruire et de décider ces procès. Sans doute les bulles condamnaient comme impies les pratiques des vaudois; mais on avait fait un scandaleux abus de ces bulles. Ces affaires furent très-longues à démêler; la sentence du parlement ne put être rendue qu'en 1491. Alors la mémoire des victimes fut réhabilitée et les principaux persécuteurs condamnés; mais la plupart de ces derniers n'existaient plus : le mal ne se pouvait réparer.

Tous ces faits étaient de graves sujets de réflexion pour un esprit comme celui du roi, et il y voyait un avertissement d'avoir en France une meilleure justice et une plus sage administration que dans les pays de Bourgogne. Aussi était-ce là l'objet de toute son attention. On le voit, cette année, aviser (21 avril) à la nomination de notables prud'hommes à Lyon pour visiter les marchandises et pour juger les différends entre ceux qui fréquentent les foires; confirmer, avec accroissement, le droit accordé déjà aux marchands de la hanse, de circuler dans le royaume, d'y trafiquer, de disposer de tout ce qu'ils auront acquis; donner sa sanction royale aux statuts de plusieurs corps de métiers, aux drapiers de Carcassonne, aux maréchaux de Rouen, aux huiliers de Paris et à d'autres; rétablir (19 juin) la pragmatique dans le Dauphiné; appuyer le parlement qui défendait la levée par les collecteurs du pape de prétendus droits romains sur les successions des ecclésiastiques décédés; insister sur la connaissance des questions litigieuses relatives à la régale et à la possession des bénéfices; déclarer héréditaire le droit antique des rois de France de conférer les bénéfices vacants en régale; affirmer que dans le cas de débats « la connaissance de ces points appartient au roi « et à sa cour de parlement sans qu'aucun juge ecclésiastique ou « autre doive en connaître ».

Ajoutons que Louis confirme les libertés et priviléges de beaucoup de villes grandes et petites. Il rétablit la cour des aides de Paris; rend à Pierre de Brezé la charge de grand sénéchal de Normandie, vacante par la mort de Louis d'Estouteville; donne la baronnie de Rosoy à Antoine de Croy : alors il érigea cette terre en pairie, ainsi que le comté de Rethel en faveur du

Digitized by Google

comte de Nevers (juillet et août), non sans l'opposition du procureur général du parlement; et il ordonne qu'en Languedoc (1) tous gens d'église, nobles et autres, payeront la taille pour biens roturiers acquis par eux.

Le roi porta aussi son attention sur les élus. Ces magistrats formaient en chaque localité un tribunal chargé de régler en matière d'impôts les répartitions et les différends. Ils se disaient *conseillers d'élection;* on n'appelait de leurs décisions qu'aux généraux conseillers des finances. Au dire de Savaron, nommés par les états, ils décidaient des subsides et fouages. D'après un édit de Charles V ils devaient résider en leur ressort; non-seulement les fonctions de receveur et d'élu étaient jugées incompatibles, mais on leur défendait de se faire remplacer par des commis, d'accepter aucun don, de mettre à prix leurs poursuites et leurs quittances, comme aussi aux percepteurs de trafiquer de l'argent qu'ils recevaient; et d'après des lettres royales de 1400 défense leur était expressément faite de recevoir des gratifications ou pensions de personne, si ce n'est du roi. Mais avec le temps, par l'avidité des fermiers, des aides et des gabelles, et par suite des troubles politiques, cette institution avait singulièrement dégénéré. Charles VII, par ses lettres du 19 juin 1445 et du 26 août 1452, régla mieux leur ressort, mais sans arrêter les abus dont on se plaignait. Louis XI y porta remède. Reprochant aux élus (2) leur très-coupable négligence, il les destitue tous. Cependant il les rétablit chacun pour un an, déclarant en même temps qu'ils seront nommés d'année en année, et se réservant de disposer de l'office de ceux qui donneraient lieu à des plaintes. Enfin, par ordonnance du 17 septembre 1464, il règle en cette matière le ressort et le droit d'appel, et il décide que les élus de Paris concourront, comme les membres des autres tribunaux, à l'armement pour le service du roi.

Sa vigilance ne laisse rien en souffrance. Apprend-il qu'une ville, Montreuil-sur-Mer par exemple, s'est engagée sans autorisation, et se trouve dans un cas de banqueroute? il y envoie des délégués royaux pour reviser le budget municipal et régler tout définitivement. Le 13 septembre, il concède au comte de Candale, vice-roi du Roussillon, les confiscations qui pourraient y être dévolues au roi et aussi peu après (4 janvier) le revenu de la ville de Colioure en récompense de ses notables services; le

(1) Rouen, 16 octobre.
(2) Lettres du 6 août 1462, enregistrées le 26 par la chambre des comptes.

Digitized by Google

14 décembre il accorde que le comte d'Angoulême et ses vassaux ne seront poursuivis que devant le parlement de Paris. Enfin en février il donne au doyen et au chapitre de Poitiers le droit d'élire un juge laïque pour procéder à l'inventaire des biens du chapitre et des maisons claustrales.

L'université avait vu son pouvoir restreint par Charles VII, par suite de l'abus qu'elle en faisait : « Louis XI lui fit défendre par « le pape (1) de se mêler désormais des affaires du roi et de la « ville. » Ménageait-il davantage le parlement? loin de là. Pourquoi eût-il, en effet, augmenté un pouvoir déjà si considérable? En élevant la chambre des comptes au rang de cour souveraine (2), en complétant l'organisation de l'échiquier de Normandie (3), en fondant les deux parlements de Dauphiné et de Bordeaux, puis celui de Dijon, il ne fit certainement rien dont les seigneurs du parlement de Paris eussent le droit d'être mécontents. A l'égard des cours de Bordeaux et de Toulouse, il convenait que leur ressort fût exactement précisé. Voyait-il un corps disposé à franchir les limites de son pouvoir, il se sentait obligé de le contenir. Comines n'a dit et n'a pu dire qu'en ce sens « que le roi haïssait le « parlement de Paris, et qu'il était décidé à le brider ». D'ailleurs n'oublions pas de dire que cette compagnie dut plus d'une fois décider contre Comines dans les procès qu'il eut. Le droit de commander a quelque chose de si attrayant en soi, qu'à tous ceux qui en sont investis il faut une barrière qui les arrête.

Pour ces nouveautés, a-t-on dit (4), « il lui fallait des hommes tout neufs et sans passé ». Si telle est la vérité, disons aussi que plus tard Louis XIV n'a pas dédaigné lui-même d'employer des hommes nouveaux, quand il les a jugés capables. D'ailleurs ce n'est pas dans l'administration de la justice que Louis XI aurait pu employer de tels hommes, car on ne s'improvise pas facilement jurisconsulte. « Un homme perdu, ruiné, ne lui déplaisait pas, « ajoute-t-on..... Il n'aimait que ceux qu'il créait. » Nulle part nous n'avons trouvé sujet à pareil grief. On voit à son service des hommes de grande expérience, et presque tous ses choix sont irréprochables.

Parmi les amis des ducs de Bourgogne et de Bretagne était Jean II, duc d'Alençon, assez mal à propos dit *le Bon*. On sait que le roi dès son avénement l'avait amnistié ; mais avec son ca-

(1) Michelet, t. VI, p. 68.
(2) Lettres du 4 février 146 $\frac{3}{4}$.
(3) 6 septembre 1463.
(4) Michelet, t. VI, p. 71.

Digitized by Google

ractère et son goût pour les dépenses excessives, il n'avait pu rester longtemps en repos. A cause de la trêve, ses intrigues avec l'Angleterre étaient moins à craindre qu'autrefois ; cependant il venait de commettre des actes sur lesquels le roi ne pouvait fermer les yeux. Ainsi Fortin, un des témoins de son procès, dont le roi s'était déclaré protecteur, fut assassiné par ses ordres ; puis après avoir fabriqué de la fausse monnaie à l'effigie du roi, pour s'assurer le secret « il fit noyer l'orfèvre, nommé Émeri, qu'il avait « employé à cette fraude ». Louis eut donc raison d'envoyer le prévôt Tristan l'Hermite à Caen et à Alençon avec ordre de faire une enquête sur ses faits ; plusieurs de ses complices furent arrêtés et conduits à Chartres; mais le duc s'était enfui de Pouancé, son séjour ordinaire et avait passé en Bretagne, où il se croyait plus en sûreté. Là, en effet, s'unissaient toutes les haines et les projets de vengeance. Alors, en novembre 1464, on venait de signer une trêve avec le Portugal, montrant ainsi que les ducs traitaient directement avec les rois. Mais l'alliance que le duc Jean de Calabre fit dans le même temps avec François II et le comte de Charolais révèle une attitude qui ne pouvait échapper à l'œil clairvoyant du roi.

Louis XI, malgré tant d'indices, faisait encore ses efforts pour se concilier l'amitié du duc Philippe. Le 5 octobre il signait à Abbeville la surséance de tous procès et différends concernant les limites de France et de Bourgogne en faveur du duc, sa vie durant, avec cette clause : « Pourvu toutefois que par notre oncle et « ses officiers aucune mainmise n'ait été faite sur nos sujets et « sur leurs biens à l'occasion des limites; auquel cas ladite main- « mise serait semblablement ôtée et levée. » Tout semblait donc paisible de ce côté : soudain circula une sourde rumeur qui jeta le trouble dans tous les esprits. Quelque sinistre projet, disait-on, aurait été tenté, par ordre du roi, contre M. de Charolais et le duc lui-même. Voici la cause de cet émoi. Louis XI, qui se défiait avec raison des démarches du duc de Bretagne, savait que le vice-chancelier de Romillé, en habit de religieux, était allé en Angleterre, où il avait répandu une foule de mauvais propos, et que de là il devait passer en Hollande pour s'entendre à Gorcum avec le comte de Charolais. Le bâtard ayant offert au roi d'y aller avec quelques hommes et d'épier les démarches du voyageur breton, il en avait reçu la permission. Cette secrète mission exigeait de la ruse; il fut assez maladroit pour se laisser prendre avec deux de ses compagnons, ce qui devint la cause d'un revirement politique et de nouvelles complications.

Digitized by Google

Le comte de Charolais, qui peu de jours avant (20 septembre) venait d'essuyer une rude tempête dans les eaux de Dordrecht, fit grand bruit de cette capture, et à l'entendre il venait d'échapper à un vrai danger. En toute hâte, Olivier de la Marche fut dépêché à Hesdin auprès du duc Philippe, pour l'instruire de cet événement et des conjectures effroyables qu'on en formait sans aucune preuve. « Il se pouvait bien que la chose fût comme le « roi disait (1); car le comte de Charolais était fort emporté et « fort léger dans ses soupçons. » Ce bâtard, longtemps serviteur du duc, venait de passer depuis quelque temps au service du roi, et son frère, le sire de Rubempré, était capitaine du Crotoy.

Olivier de la Marche fut des premiers à supposer au roi les plus horribles desseins, et à son passage à Bruges il répandit toutes sortes de sinistres nouvelles. Louis XI ne songeait-il pas à disposer de la liberté et peut-être de la vie du comte de Charolais; à marier sa fille Marie au comte de Nevers et à donner à celui-ci le duché de Brabant? Le duc Philippe n'avait donc rien de mieux à faire que de s'éloigner d'Hesdin sans retard.

La chronique scandaleuse dit : « On prit en mer, ès marches de « Hollande, ung baleinier dans lequel estoit avec aultres un « nommé bâtard de Rubempré. Après ladite prise faicte, aucuns « Picards et Flamands disoient et publioient que dedans iceluy le « roi les avoit envoyés pour prendre prisonnier monseigneur de « Charolais, *dont il n'estoit riens.* » Louis fut informé à Abbeville, par Lannoy, des bruits qui couraient, et par l'oncle de celui-ci de l'arrestation du bâtard et des interprétations qu'on y ajoutait. Le roi, frappé de ces rumeurs, se décide immédiatement à aller à Hesdin pour donner au duc une explication nette de la chose. Souvent les plus habiles sont surpris par de faux avis : le duc pouvait bien aussi avoir été induit en erreur, et le roi espérait encore le dissuader. Il se fait annoncer la veille; mais quand il croit trouver le duc, celui-ci, sous prétexte de quelque affaire qui ne se pouvait remettre, était parti à la hâte le 7 octobre pour Lille; tant on était parvenu à lui donner des craintes même pour la sûreté de sa personne! Le 10 octobre, Antoine de Croy écrivit au roi sur ce point une lettre d'explications. Le duc Philippe aurait quitté Hesdin pour n'être pas obligé de refuser ou d'accorder ce qu'en la circonstance on aurait pu lui demander; il ne manquera pas de faire rechercher les auteurs de tant de mau-

(1) Barante, t. VIII, p. 415.

Digitized by Google

vais bruits, et de les châtier s'il peut les découvrir. Quant au bâtard, on instruisit son procès, et après enquête sur enquête on ne put rien découvrir qui démentît l'explication donnée par le roi. Ni le bâtard ni les siens ne firent d'aveux, et il n'y eut, paraît-il, ni tortures ni jugement. Toutefois ils ne sortirent de prison que cinq ans après.

Louis cherchait à remonter aux sources de la calomnie, mais il dédaignait de s'en prendre à ceux qui s'en faisaient l'écho. Aussi, quand le 20 octobre on lui amena de Guines un prisonnier, nommé Pierre Puissant, qui avait tenu contre lui d'horribles propos, ne fit-il nul cas des paroles de ce malheureux; il le renvoya à Calais, et le fit accompagner par Josselin Dubois, bailli des montagnes d'Auvergne, que sir Newill, dans ses lettres à Varwick, cite comme un très-habile homme. Mais depuis que Louis avait publié la lettre insolente qui lui était adressée par le duc François, que ne devait-on pas attendre des délégués bretons! Le but du roi de surprendre le vice-chancelier était le meilleur moyen de couper court à toutes les dénégations du duc.

Pour parvenir à faire la paix avec les Anglais, ainsi qu'il en avait le vif désir, il importait au roi qu'ils ne crussent pas aux calomnies qui se répandaient. Pendant un entretien qu'il eut avec sir Robert Newill, secrétaire du comte de Varwick, il lui donna des explications faciles à vérifier, et « il lui montra des lettres du « duc de Bretagne (1) qui prouvaient invinciblement qu'il avait « négocié avec le roi en même temps qu'avec les Anglais, et « qu'il lui avait offert son alliance contre eux ».

Si Louis XI avait pu mépriser les bruits vulgaires, d'un autre côté, en apprenant que ces rumeurs désobligeantes se produisaient officiellement dans les pays du duc Philippe, et qu'à Bruges un prédicateur s'était permis de signaler en chaire ces indignes suppositions comme des faits véritables, il résolut d'envoyer au duc une ambassade pour manifester son juste mécontentement, réclamer la mise en liberté du bâtard de Rubempré, et même demander qu'Olivier de la Marche et le cordelier, prédicateur de Bruges, lui fussent livrés. Il choisit pour cette ambassade des hommes pleins de gravité : Charles d'Artois, comte d'Eu, homme d'un grand âge, d'un caractère très-conciliant et justement aimé de Louis XI; l'archevêque de Narbonne, Louis d'Harcourt et le chancelier de Morvilliers. Ce dernier nous apparaît comme un légiste austère et rigide, s'appuyant surtout sur la force du

(1) Barante.

Digitized by Google

droit et du raisonnement. Dans une affaire aussi délicate, où il eût plutôt fallu persuader que convaincre, où de bienveillantes insinuations eussent plus fait que toute la logique du monde, ce troisième choix était moins heureux; il fallait non un Ajax, mais un Ulysse. Il s'agissait de faire apprécier les justes raisons qu'avait eues le roi de prendre sur le fait, s'il eût pu, le vice-chancelier de Bretagne, voyageant déguisé et sous le faux nom de Jean Gougeul. Empêcher le roi de prendre connaissance, comme il pouvait, des traités que faisait son vassal avec l'étranger, n'était-ce pas s'en rendre complice?

Avec ces instructions les députés du roi arrivent à Lille le 5 novembre. On avait sans doute été averti de leur venue, et dans la seconde quinzaine d'octobre la réconciliation entre le duc Philippe et le comte son fils s'était de plus en plus fortifiée. Leur intérêt commun contre le roi, ils le pensaient du moins, les avait rapprochés. Fort peu avant l'arrivée de la députation, le comte fit donc son entrée à Lille auprès du duc, en compagnie de quatre-vingts chevaliers et suivis de six cents chevaux. Ce fut déjà une déception pour les députés qui ne croyaient avoir affaire qu'au duc seul. Dès le 6 ils eurent audience et le chancelier porta la parole. Il s'éleva contre les suppositions mensongères qu'on avait faites, contre les propos offensants qui circulaient et se produisaient trop librement. Il montra ce qu'il y avait d'illégal dans la conduite du vassal qui traitait avec l'étranger à l'insu du roi. La preuve des propositions de François II à l'Angleterre, le roi l'avait. Il voulait saisir le médiateur même du traité pour convaincre les plus incrédules. D'ailleurs, le bâtard avait tenu son navire loin de Gorcum et n'était débarqué qu'avec trois hommes seulement. Il demande par conclusion que ledit bâtard soit mis en liberté, assurant que le roi le punirait s'il était coupable de quelque chose, et que les auteurs de tant d'impostures lui soient livrés, nommément Olivier de la Marche et le cordelier.

Le chancelier parla beaucoup, peut-être trop. Il chargea directement le comte de Charolais, ce qui devait plutôt nuire à sa cause que la servir. Pendant cette espèce de réquisitoire, le comte voulut à plusieurs reprises interrompre et prendre la parole, et eut beaucoup de peine à se contenir. Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol et parent du duc de Bretagne, se mêla de défendre celui-ci en chevalier qu'il était, et prononça quelques paroles qui semblaient être une provocation. Le comte d'Eu y répondit avec dignité. Le duc Philippe, ne voulant encore rien décider, remit au surlendemain la continuation du débat. Dans cette

Digitized by Google

nouvelle séance, où le comte de Charolais s'était rendu en grand costume et accompagné de plus de cent chevaliers, le chancelier argumenta encore, insistant sur l'élargissement du bâtard qu'il démontrait être justiciable du roi.

Alors le comte Charles, ayant eu le temps de consulter ses plus habiles conseillers, demanda la parole, pour venger, disait-il, l'honneur de sa maison. L'ayant obtenue, il récrimina longuement contre le roi et ses prétentions actuelles. Il défendit le duc de Bretagne, et mêla des éloges à cette apologie; enfin il soutint qu'il avait eu le droit d'arrêter le bâtard sur ses terres, et qu'il avait encore celui de le retenir; d'ailleurs il se défendit d'avoir eu connaissance du voyage en Angleterre de maître Romillé, loin d'avoir approuvé les traités dont on parle. Il nia également qu'il eût fait contre le roi aucune alliance avec le duc de Bretagne. On s'était simplement donné réciproquement quelques marques d'amitié fort irrépréhensibles. Après avoir écarté le reproche d'être cause des bruits qui ont couru, il soutint à la fin que la perte de sa pension n'avait point été pour lui un aussi grand déplaisir qu'on voulait bien le dire; qu'enfin depuis un temps le roi l'avait pris en courroux sans qu'il l'eût mérité.

Pierre de Morvilliers crut devoir une réplique aux reproches indirects que le comte adressait au roi. Après quelques réfutations des points qu'on venait d'effleurer assez vivement, il parla de ce que Louis XI avait récemment fait pour la maison de Bourgogne. Peu après son avénement, en effet, le roi, pour mieux affermir le duc Philippe dans la possession du Luxembourg, ne lui avait-il pas fait don des droits sur ce duché achetés par Charles VII d'Anne, sœur de Ladislas, et épouse de Guillaume, duc de Saxe, et cela sans dédommagement de ce que ces droits coûtèrent au roi de France? C'était certes une notable concession, surtout alors que l'on songeait au rachat des villes françaises de Picardie.

Évidemment le chancelier avait été aussi malavisé dans cette mission que le bâtard dans la sienne. Il avait des instructions, il est vrai, mais il fallait savoir s'en servir.

En présence du comte de Charolais et de l'union très-manifeste du père avec le fils, la situation n'était plus la même. Il devait changer le système de ses remontrances ou demander de nouvelles instructions au roi; autrement sa responsabilité était grande, et on s'étonne de voir le comte d'Eu s'y associer jusqu'au bout. Le duc prit aussitôt la parole après son fils; sa décision, sans doute convenue d'avance avec M. de Charolais, fut que le bâtard ne serait point livré, mais son procès continué; qu'Olivier de la

Digitized by Google

Marche étant de la maison de son fils, on s'informerait s'il avait dit ou fait autre chose que ce qu'il devait; que les prédicateurs étaient gens d'église et qu'il n'y voulait toucher. Enfin il justifia son fils sur les craintes et soupçons que l'orateur du roi lui avait reprochés.

La séance ne se termina point sans qu'il y eût quelques mots piquants échangés entre maître Pierre de Goux, depuis dix ans principal conseiller du comte de Charolais, et le chancelier de Morvilliers, peu fait pour le rôle de diplomate. Comme on se retirait, la séance étant levée, le comte s'approcha de l'archevêque de Narbonne, le patriarche Louis d'Harcourt, et lui dit, assure-t-on, ces paroles à l'oreille : « Je me recommande bien hum-« blement aux bonnes grâces du roi; mais dites-lui qu'avant un « an il se souviendra qu'il m'a fait laver la tête par le chancelier. » Cela prouve clairement que les choses étaient déjà fort avancées. L'histoire de Bourgogne nous montre la réconciliation du père avec son fils se faisant dans un oratoire à quelques jours de là; mais ces paroles du comte, aussi bien que son discours et la décision du duc, montrent qu'ils étaient déjà complétement réconciliés.

Sir Robert Newill, secrétaire de Warwick et en mission pour paix ou trêves, rend de cette ambassade, dont il fut témoin, une intéressante relation. Il écrit en octobre 1464, puis en novembre après l'audience des députés français : « Il voulait être ès pays de Bourgogne avant l'arrivée du comte d'Eu et des autres (1). » Il se félicite beaucoup de l'accueil qu'il a reçu du roi. De Rouen il est allé à Lille. Ils ont très-bien parlé à monsieur de Bourgogne et à son conseil, et il paraît approuver que le chancelier ait fermé la bouche à monsieur de Charolais. Le chancelier s'en est retourné sans réponse (sans solution favorable). Monsieur de Bourgogne enverra une grosse ambassade vers le roi ; de Ravenstein de l'hôtel de Clèves, un des sires de Croy, le sire de Lannoy ou l'évêque de Tournay et autres; « croyez que de ce côté il ne peut « y avoir que paix, car le père est le fils, et le fils est le père ». Il rapporte ce que le duc lui a dit : qu'il n'est pas bien avec le roi, Lannoy et Croy, qu'il n'y a que demi-paix à faire, et qu'elle sera faite en brief (sous peu). « Si mon beau cousin Warwick fût venu, « a-t-il ajouté, j'eusse fait mon possible pour faire paix ou trêve « à l'honneur et profit des deux rois et royaumes; car l'un ne « peut avoir mal que l'autre n'en ait sa part. » Sir Newill trouve

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

inutile de parler à M. de Charolais. Touchant le vice-chancelier de Bretagne, ce qu'il a dit en Angleterre est loin de la vérité : « J'ai vu, dit-il, à Rouen et su tout le contraire. »

Peu de temps avant cette ambassade, selon Comines, dont les mémoires commencent ici, on vit arriver à Lille, le 14 octobre, auprès du duc Philippe, le duc de Bourbon. Le chroniqueur représente ce dernier comme étant dès lors le principal instigateur de la guerre qui s'apprête ; il ajoute qu'à partir de ce moment, le duc de Bourgogne consentit « à mettre sus ses gens », à faire une sorte de démonstration de ses forces ; mais cela sans penser qu'on dût en venir aux voies de fait. Malgré l'opinion de Comines, pour tout esprit impartial la réponse du duc de Bourgogne au chancelier est celle d'un homme décidé à la guerre. Mécontent de n'être pas connétable, Jean II, duc de Bourbon, regrettait son gouvernement de Guienne. Peu de temps après son arrivée à Lille, il alla à Gand faire sa visite au comte de Charolais : et c'est le dimanche 4 novembre que ce dernier fit son entrée à Lille. Après avoir fêté ensemble à cette cour la Saint-Martin, le duc de Bourbon revient en France le 23.

Le roi jugea comme tout le monde le discours de son ambassadeur, et, sans le rendre responsable de l'insuccès d'une mission qui eût bien pu échouer même avec un négociateur plus habile, il pensa que maître Morvilliers avait manqué de tact, et que son langage était plutôt fait pour envenimer la question que pour la pacifier. Aussi ne tarda-t-il pas à le lui faire apercevoir. Il dut prendre ses mesures contre toute éventualité; et après s'être assuré du côté de l'Angleterre de toute abstention d'hostilité, tandis qu'il est sur les lieux dès le 15 novembre, il convoque d'urgence et réunit à Rouen les députés de Picardie et des pays circonvoisins. Là vinrent les seigneurs et les délégués de Tournay et autres villes. Il leur expose la situation et sa conduite. « C'était son devoir de ne pas souffrir qu'il se répandît des bruits aussi injurieux, et que, sans son aveu, on traitât avec une puissance étrangère. Ses représentations à la Bourgogne n'ayant point été écoutées, il se pourrait que leur frontière fût attaquée. Aussi a-t-il donné au comte de Nevers, son cousin, le gouvernement du pays entre la Somme et la Seine; ils devront lui obéir comme à lui-même, et ils peuvent être assurés que le roi veille et veillera à la sûreté de tous. » Le même jour il remercie par écrit sa bonne ville d'Amiens de l'accueil qu'elle a fait à ses députés.

Après cette assemblée Louis chargea deux de ses officiers, de Torcy et de Mouy, de prendre possession de Crèvecœur qu'il

Digitized by Google

avait précédemment donné à Antoine de Bourgogne ; de plus, désirant s'appuyer sur l'opinion publique et manifester plus solennellement encore son bon droit en présence de tous les seigneurs les plus qualifiés du royaume, il les convoque en grande assemblée pour le 18 décembre suivant à Tours.

Y eut-il alors une ambassade du duc de Bourgogne? On en suit à peine la trace. Elle n'eut probablement pour objet que d'atermoyer ou d'affaiblir, s'il se pouvait, l'impression du triple refus qu'on venait d'infliger au roi. On a cru voir dans la présomption des Croy et surtout du sire de Quiévrain, fils du sire de Chimay, la cause de cette prise d'armes : il n'en est rien ; le motif était plus profond. On voyait que Louis XI prenait au sérieux les droits de la couronne, qu'il n'entendait pas se résigner à subir les empiétements introduits par abus contre l'autorité royale, qu'il considérait son pouvoir comme le lien unitaire de la nation et la sauvegarde de la liberté et des droits de tous, qu'enfin quiconque voudrait l'arrêter dans ses voies aurait à compter avec lui. Telle est la vraie cause de la guerre. La querelle du comte de Charolais contre les Croy n'en fut que l'occasion ; l'affaiblissement du duc Philippe en détermina bientôt la déclaration.

Le comte, d'ailleurs, ne gardait plus aucune mesure. Il accusait les Croy de toutes sortes de crimes et de malversations. On a une lettre de lui du 12 mars 1464 à la ville de Gand, aux maire et échevins de Saint-Pol et à d'autres villes, où, pour charger ces seigneurs, il les accuse, après mille calomnies, du rachat des villes de la Somme qui lui tenait tant à cœur : « Ils sont ses ennemis, « dit-il, à cause de leur extrême ambition et convoitise. Il a vu « avec douleur qu'ils eussent eu tout le gouvernement des pays « de son seigneur et père. » Le duc, à qui le roi ne faisait pas toutes les concessions qu'il eût voulu, se rapprochait de l'opinion de son fils, et n'était pas éloigné de considérer Louis XI comme un adversaire. Le comte connaissait son père, et entrevoyait qu'il aurait bientôt le dessus contre ses rivaux de la cour. En vain essaya-t-on de le réconcilier avec eux : sa haine était irrémissible. Ainsi les Croy passèrent en France, et comme le comte de Nevers se mirent au service du roi.

Louis voyait bien la ligue se former sous ses yeux contre lui. Il connaissait l'aiguillette verte que les ligueurs prenaient pour signe de ralliement. Il savait qu'ils se réunissaient parfois même dans l'église de Notre-Dame ; que les princes d'Orléans, toujours préoccupés des droits de Valentine sur le Milanais, lui savaient mauvais gré de son alliance avec François Sforze, alliance pour-

Digitized by Google

tant fort utile en cette conjoncture. Le roi n'ignorait pas que Dunois, malgré son âge et ses goûts littéraires, était impatient du repos; que le sire de Bueil, l'ancien amiral, et quelques autres, comme Guillaume des Ursins, le maréchal de Lohéac, le sire de Chaumont, regrettaient leurs emplois; mais il les estimait assez pour penser que, dans l'esprit de tels hommes, l'intérêt public prévaudrait sur toute considération personnelle. Il crut au pouvoir du patriotisme et de la raison, et il espéra toujours conserver la paix.

CHAPITRE XI.

Assemblée de Tours. — Le pouvoir déféré au comte de Charolais. — Traités entre François II et Charles de Bourgogne. — Charles de France en Bretagne. — Efforts de Louis XI pour conjurer l'orage. — Ligue des princes dite *du bien public*. — Préparatifs de défense. — Campagne du Bourbonnais. — Défection du duc de Nemours et du comte d'Armagnac. — Trêve d'Auvergne. —Les Bourguignons devant Paris. — Louis XI à Cléry.

Le 18 décembre les notables arrivèrent à Tours de tous les points du royaume, comme il avait été dit, et l'assemblée tint séance. Le duc de Bourgogne s'y était fait représenter par l'évêque de Tournay et le sire de Créqui. On y vit Charles de Berry, frère du roi; le roi René, duc d'Anjou et comte de Provence; Charles, comte du Maine, son frère; Charles, duc d'Orléans; Jean II, duc de Bourbon; les comtes de Dunois, de Nevers, de Penthièvre, de Boulogne, de Tancarville, d'Angoulême, de Foix, de Saint-Pol; le duc de Nemours, et quantité d'autres seigneurs et prélats. On n'y aperçut point Jean de Calabre, qui bien à tort s'était cru, sans doute, abandonné du roi. Il devait y être question surtout de la régale et des difficultés qu'elle avait suscitées en Bretagne. Ce fut une raison pour qu'on remarquât davantage l'absence complète du duc François II.

Le chancelier président expliqua d'abord l'objet de la réunion; puis maître Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, qui déjà avait assisté aux conférences de Chinon, exposa cette affaire de la régale, établit très-solidement les droits du roi, et justifia d'une manière péremptoire, irrécusable, la sentence prononcée par le comte du Maine. Sa démonstration fut si précise et si forte, que nul n'eût pu y contredire. Aussi ceux qui

Digitized by Google

étaient venus en assez grand nombre avec la pensée que le duc fût dans son droit se virent-ils forcés de reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

Dans une autre séance, le 20 décembre, le chancelier aborda la politique actuelle; il parla des ambassades clandestinement envoyées à Londres par le duc, des traités qu'il avait ainsi négociés avec une puissance étrangère, au mépris des droits de la couronne, des lettres écrites par lui aux seigneurs, des propos tenus à Rome par ses deux envoyés, l'abbé de Bégar et maître Olivier du Breuil, lesquels avaient affecté de dire que le duc, leur maître, jouissait dans ses États d'une indépendance absolue. Toutes ces choses étaient contraires à la féaulté. Cet acte d'accusation, encore trop formel, ne pouvait obtenir tout le succès de la démonstration de la veille, plus mesurée et plus habile. Le chancelier de Morvilliers ne connaissait pas les ménagements exigés par les circonstances, et ne pouvait plier son caractère rigide aux souplesses de la diplomatie. Même quand on a droit, « c'est avoir déjà tort que d'avoir trop raison, » et il ignorait cette bonne maxime.

Le roi, qui était venu à cette séance, prend la parole après ses conseillers. « Il insiste d'abord sur l'union qui doit régner entre les seigneurs du royaume et lui. Les princes, les grands, les prélats sont à ses yeux les véritables colonnes de la monarchie : par eux elle s'est tirée des plus grands périls, par eux aussi elle doit être inébranlable et compter sur un long avenir. Ils doivent sentir que pour le roi et les seigneurs il y a des obligations réciproques. De son côté il a fait et il fera tout son possible pour remplir ses devoirs envers tous, grands ou peuple. Il appelle l'attention sur sa vie. En termes les plus respectueux pour la mémoire de son père, il retrace brièvement sa jeunesse passée dans une sorte de pauvreté, la nécessité où il s'est trouvé d'aller chercher un asile chez son oncle, le duc de Bourgogne, de qui il a été gracieusement accueilli, et il ne laisse pas échapper l'occasion de lui en témoigner sa gratitude.

« A son avénement il a trouvé le royaume fort appauvri. Comment en eût-il été autrement, après tant de luttes, tant de sacrifices, et avec les habitudes contractées par les gens de guerre ? Il rend grâce à Dieu de lui avoir donné les moyens de le rétablir dans son état actuel; et après la Providence il se sent surtout redevable de ce bonheur à la coopération, au zèle et à l'amour des princes du sang et des seigneurs. Ils devaient, en effet, l'aider à porter le poids de la couronne. Que peut un prince sans le cœur de ses

Digitized by Google

sujets? Aussi répète-t-il qu'il connaît ses devoirs et se souvient de ce qu'il a juré à son sacre. Il sera fidèle à son serment. Énumérant ce qu'il a déjà fait, sa visite aux provinces, l'acquisition des comtés de Roussillon et de Cerdagne, le rachat des villes de la Somme engagées depuis vingt-huit ans, il ajoute que l'affection des seigneurs et de ses peuples a rendu tout cela possible; et comme ils lui sont bons et fidèles sujets, il veut leur être bon parent et bon roi. A quoi attribuer les prétentions déraisonnables du duc de Bretagne et particulièrement celle de posséder la régale en ses pays, sinon à l'imprudence de ses conseillers? Il aime à déclarer hautement en cette occasion, avec le regret de ne le point voir représenté en cette assemblée, qu'à l'égard du duc il n'a eu et n'a encore au fond du cœur nul mauvais dessein. »

Le roi mit beaucoup de clarté dans son discours et traita avec une incontestable supériorité les points qui touchaient à sa politique générale; en sorte que tous les assistants furent émus et charmés de son éloquence. « Sans flatter (1), le commun bruit « est que oncques on ne vit homme en français mieux et plus « honnêtement parler. » On applaudit; on eut, dit-on, les larmes aux yeux; « mais on a observé (2) que tous ces pleureurs avaient « en poche leur traité contre lui. »

C'est le roi de Sicile que les princes et seigneurs chargent de répondre, et son discours est un acte de soumission complète de la part de tous. « Ils sont reconnaissants de tant de bonnes assurances du roi; pour conserver leurs loyautés envers la couronne ils ont tous grandement souffert pertes et dommages; plusieurs même ont été longtemps prisonniers. Ils sont prêts à s'employer encore pour la même cause, sans crainte de la prison ni d'aucun péril. Ils sont vos sujets, dit-il; ils vous serviront de corps et de biens envers et contre tous, sans nul excepter, comme il vous plaira commander, nonobstant les sacrifices par eux déjà faits dans leurs biens et dans leurs personnes. Ils sont fort éloignés de croire le roi tel que les lettres du duc de Bretagne le disent; ils les tiennent pour de pures inventions; et si sa volonté était qu'ils allassent tous, ou quelques-uns pour tous, au delà pour cette cause, ils sont prêts à le faire. »

Après ces paroles, le roi de Sicile se tourna vers l'assistance et dit à l'assemblée : « Ne m'avouez-vous pas de toutes choses que « j'ai dites? » Alors tous d'une voix répondirent : Oui; et s'adres-

(1) Lobineau, t. II, p. 1271
(2) Michelet, t. VI, p. 93.

Digitized by Google

sant au roi ils ajoutèrent : « *Nous vous servirons ; nous vivrons « tous et mourrons avec vous, envers et contre tous.* » En considérant ces faits, on est conduit à penser avec l'historien de Bretagne, dom Morice , « que la sincérité n'était pas la vertu de ce « siècle ; » car peu de mois après on se battait à Montlhéry ! Louis XI les remercia de cette bonne volonté, et manifesta seulement le désir que quelques-uns d'entre eux voulussent bien faire connaître au duc de Bretagne quel était réellement le sentiment de l'assemblée.

Par ses alliances la maison de Bretagne se trouvait unie aux familles d'Orléans, de Foix, d'Armagnac, d'Alençon, et aux plus puissantes maisons de son voisinage, ainsi que la maison de Bourbon l'était, par plusieurs mariages, avec celle de Bourgogne depuis assez longtemps. François II de Bretagne, en effet, fils aîné de Richard, comte d'Étampes, quatrième fils lui-même de Jean IV dit *de Montfort* et de Jeanne de Navarre, avait eu pour mère Marguerite d'Orléans, fille du prince de ce nom assassiné à Paris, et sœur ainsi de Charles d'Orléans et de Jean d'Angoulême. On conçoit dès lors tout l'intérêt que ces princes portaient au duc breton. Après le discours du roi le duc Charles d'Orléans se leva et prit la défense du duc absent. Peut-être le fit-il avec trop de chaleur ou tardivement. L'inutilité de ses efforts auprès de François en esprit de conciliation, devait lui donner peu de crédit dans cette question, et ses paroles auraient été mieux placées après l'exposé de maître Dauvet qu'après le discours du roi qui, au surplus, avait bien le droit de vouloir parler le dernier. Louis XI, mécontent, lui reprocha, paraît-il, assez vivement ses paroles.

Le duc Charles d'Orléans mourut le 4 janvier, quinze jours après cette séance. Il avait épousé en premières noces Catherine de France, veuve de Richard II, et ensuite Bonne, fille de Bernard VII, comte d'Armagnac. De Marie de Clèves, sa troisième femme, il laissait Louis, enfant de trois ans, et deux filles, dont l'une fut abbesse de Fontevrault et l'autre épousa Jean, vicomte de Narbonne, dont naquit Gaston d'Orléans, le héros de Ravenne. Aussi bien que René d'Anjou, il était moins homme politique que poëte et ami des arts, à une époque qui fut l'aurore de la renaissance. Sa vie fit époque dans l'histoire littéraire de notre pays. Quelques-uns ont attribué sa mort au chagrin qu'il ressentit de l'admonestation du roi. Nous n'y voyons qu'une fâcheuse coïncidence, et soixante-quatorze ans ne sont pas un terme prématuré de la vie humaine, surtout quand on se rappelle les longues années de captivité qu'il subit en Angleterre après la bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

Si jusque-là le duc Philippe fit la guerre à la France et s'unit à nos ennemis, on y pouvait voir le désir de venger la mort de son père : mais quand les lois féodales obligent les seigneurs à tenir, sous l'œil du roi, leurs châteaux en état de défense, lorsqu'elles donnent même au souverain le droit d'y mettre garnison et de s'en emparer, au besoin, pour la défense du pays, où donc le duc et son fils trouvaient-ils, ainsi que les autres princes, le droit de marcher enseignes déployées contre le roi ? N'était-ce pas le plus étrange abus de la force et l'opposé de la loi ? Cependant tel est le but de leurs efforts.

Dans l'espoir d'un arrangement pacifique on avait différé l'exécution de la sentence prononcée par le comte du Maine à Chinon ; il fallut songer à lui donner suite. Après l'assemblée de Tours le roi s'étant retiré à Amboise, nomma le 24 décembre deux conseillers du parlement, maître Fournier et Guillaume de Paris, pour aller à Nantes remplir cette mission. Ils y arrivèrent le 30 ; mais il leur fallut s'arrêter dans un faubourg. Avant de leur permettre d'entrer dans la ville on voulait savoir quel était l'objet de leur voyage. Ayant l'ordre de ne s'expliquer que devant le duc lui-même, il leur fut impossible d'obtenir une audience. Toujours on atermoya sous divers prétextes. Ils durent, à la fin, par l'entremise de Jacques Cellier, conseiller de François II, signifier au duc la sentence rendue à Chinon, et l'ajourner devant le conseil du roi pour le 1er mars. Ils nommèrent donc deux chanoines administrateurs temporaires de l'évêché et constatèrent par procès-verbal qu'ils n'avaient pu entrer dans la ville.

Le roi cependant, de l'aveu même de ses ennemis, fit alors tous les efforts possibles pour apaiser le duc de Bretagne. Il lui envoya comme ambassadeur le sire de Pont-l'Abbé qui, « sans lui « tenir aucun discours offensant, » dut lui faire les plus instantes remontrances sur sa conduite envers le roi, et s'employer à le calmer. « Le roi eût donné beaucoup (1) pour éviter l'orage qui se « formait. Rien ne fut omis de ce qui pouvait ramener le duc à la « douceur. » Les instructions transmises aux ambassadeurs du duc de Bretagne, pour y répondre, nous ont conservé les paroles prononcées en cette circonstance par maître de Pont-l'Abbé :

« Monseigneur, le roi est très-mal content, et non sans cause. « Vous avez écrit aux seigneurs du sang (2), comme à Monsieur « de Berry, au roi de Sicile, à Monsieur de Bourgogne, à Messei-

(1) Barante, t. VIII, p. 453.
(2) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

« gneurs de Bourbon, du Maine et autres plusieurs, une bien dé-
« testable lettre contre la personne du roi et contre vérité, disant
« qu'ils savaient assez la malveillance que le roi avait à vous, et
« entre autres choses, qu'il voulait bailler aux Anglais la Guienne
« ou la Normandie, pour vous détruire, vous et Monseigneur de
« Bourgogne et autres des seigneurs; ce qu'il ne pensa oncques;
« mais toujours a montré le contraire. »

Vient ensuite le reproche d'avoir envoyé le vice-chancelier en Angleterre avec les offres les plus étranges; et la mention de la criée du ban, de l'arrière-ban et des revues générales, ce qui rend la rébellion manifeste. Comment le duc a-t-il envoyé en Angleterre le bâtard Gilles pour servir peut-être contre le roi; « chose étrange, car jamais Breton ne servit Anglais contre la « couronne de France. »

Puis arrive le grief des vilains propos qui se tiennent à la cour de Nantes contre le roi. Sa Majesté a dû faire remontrer toutes ces indignités aux seigneurs de son sang qui ont vu là « quelque « chose approchant du crime de lèse-majesté. Or les seigneurs, « au lieu d'entrer aussi en sédition, se sont offerts unanimement « à servir le roi. Sa Majesté attribue toutes ces choses à de mauvais « conseillers qu'avec plaisir il vous verrait éloigner de votre per- « sonne. »

« Le résultat d'une telle politique serait d'attirer les Anglais qui ne viendraient pas sans se rendre maîtres en Bretagne comme ailleurs, ou de forcer le roi à employer tous les moyens de se faire rendre justice, effets également désastreux. »

Il ajoute : « Je suis venu pour vous avertir de ces choses; « pour Dieu! pensez-y. Prenez un autre train que vous n'avez « fait par ci-devant. Querez (cherchez) les moyens de revenir en « la bonne grâce du roi. Je crois que vous la trouverez quand « vous voudrez laisser toutes ces choses. » Enfin ce qu'on lui demande se réduit à ceci : abandonner les Anglais, éloigner de son service ceux qui lui ont conseillé une telle direction, promesse de servir le roi à l'avenir avec sûretés réciproques.

Or, sur toutes ces questions, il y avait dans les instructions du duc une réponse diplomatique plus ou moins développée, et selon l'usage, portant à côté de la question. « Ses lettres avaient « été écrites aux princes avec bonne intention!... Jamais personne « auprès de lui n'a mal parlé du roi... » Il en est de même de tous les autres points. Mais le duc breton s'était promis de ne pas céder. Se sentant de plus en plus soutenu, il ne reculait point devant la perspective d'une lutte, et ne songeait qu'à gagner du

Digitized by Google

temps. Il envoie donc, lui aussi, des ambassadeurs au roi, avec ordre de le justifier de tous points et de tenir bon.

Louis, tout en se mettant sur ses gardes, croyait encore pouvoir compter et sur les récentes protestations de l'assemblée de Tours et sur les dispositions pacifiques qu'il connaissait à son oncle de Bourgogne. Malheureusement le duc, qui était venu de Lille à Bruxelles, tombait alors dangereusement malade. Il se remit un peu; mais malgré les efforts des Croy et notamment du sire de Quiévrain, le gouvernement des états de Bourgogne et la direction de toutes les affaires restèrent entre les mains de son fils. Le manifeste de celui-ci, du 12 mars 146$\frac{1}{5}$, fut comme le signal de la guerre.

D'un autre côté le roi avait écrit au duc de Bourbon de venir le trouver avec les forces dont il disposait dans ses seigneuries, ignorant, paraît-il, les démarches déjà faites par ce prince. Ainsi, au lieu des cent lances qu'il attendait de ce côté, il apprend que le duc Jean II a publié de Moulins, 14 mars, un manifeste contre lui et qu'il a arrêté trois de ses envoyés ayant à passer par le Bourbonnais : savoir, à Cosne, le sire de Crussol, écuyer du roi; à Moulins, Guillaume des Ursins et Pierre Doriole, général des finances. Le duc de Bourbon, en effet, avait écrit à ses chers et bons amis une circulaire très-virulente; et le 14 il répondait au roi dans le même sens. Après beaucoup de plaintes sur les violences commises par les hommes qui approchent le roi, mais non parvenues à ses oreilles, il veut avec les princes y donner provision, s'il plaît à Dieu; et faire si bien, « que le roi puisse dire que « ce qui se fait par les princes et seigneurs se fait avec bonne et « juste cause, en quoi nul qui s'en mêle ne peut avoir blâme ni « reproche, soit envers la couronne, soit envers Dieu et justice.» Le lendemain, 15 mars, parut le manifeste des princes et spécialement du duc de Berry.

Dans l'improbation, infligée par le factum de Jean de Bourbon à tous les actes du roi en général, sous prétexte qu'ils étaient l'œuvre de ses conseillers, et à toute sa conduite politique depuis son avénement, on voit percer la pensée d'une opposition tracassière, et aussi le dépit de n'avoir pas eu le premier rang auprès du roi, c'est-à-dire la connétablie. Comment peut-il reprocher au roi de s'être rendu constamment inaccessible aux observations et remontrances que lui et les autres auraient eu à lui faire sur la mauvaise administration des hommes qui obtenaient sa confiance? Sans compter les convocations d'états dans le midi, le roi n'avait-il pas mis trois fois déjà les notables, les prélats et les villes, en

Digitized by Google

demeure d'exprimer leur opinion : d'abord dans toutes les provinces à l'occasion du rachat des villes de Picardie; puis à Rouen, après les refus du duc de Bourgogne, et encore tout récemment à Tours ?

Les coalisés s'étaient donné le mot; ils devaient tous, même le duc d'Alençon, tenir le même langage. L'ultimatum publié le 18 mars à Bourges, par les sires de Beaujeu de Dammartin et autres qui s'y étaient renfermés (car le comte de Chabannes venait d'échapper de la Bastille), alléguait les mêmes prétextes et était du même ton. Le comte de Charolais ne fait point tant de frais d'éloquence diplomatique. Il se contente d'avoir lancé le mot d'ordre et de réunir promptement sa noblesse de Flandre à Bruxelles. D'un autre côté il n'omet rien pour s'assurer les sympathies d'Édouard. Ce prince, on le sait, venait de se marier à la fille de Jacqueline de Luxembourg. Charles de Bourgogne s'était fait représenter aux noces par trois cents des plus beaux gentilshommes des États de son père. Louis XI n'avait point tant fait. Édouard donc, sans rompre avec le roi, avait donné au comte bourguignon des témoignages de sa bienveillance, et peut-être la promesse d'un appui secret.

Il dut être alors difficile à Louis de se faire plus longtemps illusion. Restant en observation sur les marches du Poitou et de la Bretagne, pour se tenir prêt à réprimer son vassal s'il y était réduit, il essaye tout néanmoins pour diminuer le nombre de ses adversaires. Par lettres du 15 mars en faveur du sire de Prégent, seigneur de Preuilly, il pourvoit au payement d'une somme de six mille écus non encore soldée. « Notre amé cousin, « dit-il, a élevé Jeanne de France, notre sœur naturelle, qui a « épousé notre cher et amé cousin le sire de Bueil, comte de « Sancerre », acquittant ainsi l'engagement contracté par Charles VII, son père. Il fait proclamer le 16 mars une amnistie à tous ceux qui, le 22 avril, auront quitté les rebelles; et de Thouars, 22 mars, il expédie une abolition nouvelle au duc d'Alençon, qu'il savait être à Nantes. Mais au moment même où il signait ces rémissions, le duc de Bretagne envoyait son scellé au duc Jean de Calabre, et signait avec le comte de Charolais une alliance offensive et défensive qui rappelait leurs traités du 18 juillet et du 12 août précédents. Cette dernière alliance est en effet datée du 22 mars, et en voici la teneur succincte :

« Quelques-uns proches de la personne du roi, y est-il dit, mus de mauvais et damnables propos, l'ont induit et l'induisent à prendre inimitié contre plusieurs des seigneurs de son sang. Ils

Digitized by Google

les mettent en division et dissension avec lui, au détriment de tout le royaume, et le poussent à entreprendre sur eux, sur leurs pays et seigneuries, et particulièrement sur le duc de Bourgogne, sur le comte de Charolais, son fils, et sur nous, pour nous endommager et grever, si faire se pouvait, ce à quoi nous désirons pourvoir par toutes voies possibles et raisonnables.

« Voulant donc obvier aux *soudaines et torsonnières entreprises* que le roi *pourrait faire* contre nous, par exhortation des susdits nos malveillants, nous faisons alliance, confédération et paction avec notre très-amé cousin Charles de Charolais, unique héritier de notre cher oncle de Bourgogne. Nous déclarons que nous lui sommes vrai ami et allié, que nous le conseillerons et secourrons de toute notre puissance, en vue de garder, sauver et défendre sa personne, sa famille, ses terres et seigneuries; et cela, envers et contre tous ceux qui tenteraient de l'attaquer ou de lui porter préjudice, *même contre le roi*, s'il le fallait.

« Dans cette alliance nous comprenons Monseigneur le duc de Berry, nos très-chers cousins les ducs de Calabre et de Bourbon, ainsi que les amis et alliés de notredit cousin comte de Charolais, présents et à venir. Nous nous engageons, en outre, à ne faire aucune autre alliance préjudiciable à celle-ci. Nous promettons et jurons par la foi, par notre corps en parole de prince, ces présentes alliances tenir et garder fermement, sans jamais aller à l'encontre, moyennant que notredit cousin de Charolais nous a fait et baillé pareilles promesses et sûretés. » La pièce est contresignée Millet (1). Ainsi, au mépris de tous les serments de fidélité, on se ligue pour obvier aux entreprises que le roi *pourrait faire* et on se met immédiatement en campagne.

Cependant le duc de Bretagne se sentait menacé, et n'étant pas prêt comme l'était le roi, il négocie encore pour obtenir un sursis de trois mois. Il envoie à Poitiers une ambassade à Louis; il demande du temps, à cause des états de son duché, et laisse entrevoir qu'il donnera satisfaction. Du reste, Romillé, de retour d'Angleterre, avait montré aux états de son pays la trêve qu'il y avait obtenue pour la Bretagne. Les députés bretons pouvaient avoir cette raison à donner; encore laissait-elle à désirer. Se taisant sur tous les autres griefs, ils récriminent doucement et mêlent à d'assez durs reproches des protestations de dévouement. Certaines lettres que le roi avait écrites aux grands du pays pouvaient, disaient-ils, soulever la Bretagne contre le duc.

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

Il avait exigé de plusieurs Bretons la promesse de servir le roi même contre leur seigneur. On a vu des troupes royales prendre position sur les marches de la Bretagne, et le roi appeler le concours des princes du sang. Il n'est donc pas étonnant que le duc ait pris des précautions chez lui, et même un peu au dehors. « Toutefois il ne désire rien tant que de se maintenir dans les « bonnes grâces du roi, et de le servir de corps et de biens, comme « ont fait ses prédécesseurs. »

Cette députation tardive n'était qu'une perfidie de plus. Odet d'Aidie, sire de Lescun, qui en faisait partie, attira dès lors l'attention du roi. Il profita des égards qu'on lui témoignait pour entretenir plus souvent et plus librement le duc de Berry, dont le roi venait généreusement d'augmenter la pension de 10,000 livres. Selon Olivier de la Marche et d'Argentré, de Lescun acheva de déterminer ce prince à se mettre à la tête de la ligue, et à s'esquiver d'abord de la cour, pour s'en retourner avec eux. Le coup fut monté à l'insu du roi et sous ses yeux. Ainsi Louis, devant aller faire un pèlerinage à Notre-Dame du Pont, à Saint-Junien en Limousin, Charles de Berry, sous prétexte d'une chasse, obtint de ne pas l'accompagner; le lundi 19 mars, au lieu de chasser, il s'en fut rejoindre les envoyés bretons qui, partis de la veille, l'attendaient à quatre lieues de Poitiers; et ensemble ils s'enfuirent à Nantes.

Tels furent le rôle et la mission de ces députés. Tandis que Louis XI prenait soin même de payer la pension de Mme de Villequier alors à la cour de Bretagne, et qu'ils recevaient eux-mêmes les présents que le roi leur faisait, ils séduisaient ce jeune prince, et tout en parlant de conciliation, ils le décidaient à déserter le roi et la France, et à porter lui-même l'étendard de la révolte. Malgré toutes ces perfidies officielles, l'historien de Bretagne, dom Morice, n'en est pas moins disposé à plaindre le duc François II, que Louis XI épouvante d'un grand appareil militaire, comme aussi l'historien des ducs de Bourgogne inclinerait à donner raison à Charles contre le roi, si, comme Walter Scott, il ne trouvait plus piquant de donner tort aux deux à la fois. On avoue cependant (1) que le roi fut la dupe du duc de Bretagne, et que le duc Philippe se laissa trop facilement persuader par son fils. Philippe, en effet, malgré ses conseils au comte, « de ne rien faire d'indigne de sa naissance », connaissait les desseins de Charles de Bourgogne, alors qu'il lui confiait tout pouvoir, et il en de-

(1) Dom Morice, liv. XIII.

Digitized by Google

meure solidaire devant la postérité. N'y a-t-il nulle indignité dans la félonie et la rébellion?

Une lettre de Louis XI au roi René, son oncle, nous montre quel fut son étonnement à la nouvelle de l'évasion de son frère. « Mon grand compère le chancelier de Bretagne, dit-il, et « Odet d'Aidie sont venus de la part du duc de Bretagne pour « traiter de son appointement, lequel je tenois pour fait. Ils m'a- « voient dit que le duc viendroit à Tours, que je pouvois envoyer « le comte de Cominges et l'amiral pour l'accompagner, ce que « j'avois fait. Ceux-ci partirent donc d'ici lundi dernier. Je par- « tis aussi ce jour-là pour aller en mon pèlerinage à Notre-Dame « du Pont. Les gens du duc étoient partis le jour de devant. Ils « avoient tellement suborné mon frère, que dès que je fus parti il « alla les rejoindre, où ledit Odet l'attendoit à quatre lieues d'ici. « Pour conclusion ils l'ont mené à Nantes dont je m'ébahis, vu « les bons termes que j'avois tenus auxdits gens du duc, lesquels « s'en alloient comme me sembloit, si contents, que plus ne pou- « voient l'être. Mon oncle, je vous avertis volontiers de la vérité, « afin que si autrement on vous informoit, vous en sachiez le « fait.

« Je vous envoie l'original d'une lettre que Jousselin a écrite; « vous y verrez que Michel Parthenay a mandé en Bretagne que « Monsieur de Charolais a désavoué les gens que aviez envoyés « vers moi. Parce qu'après Dieu je tiens la couronne de vous, je « vous prie, mon oncle, que vous ne souffriez point à beau-frère « de Charolais, ni à autres, faire aucunes choses contre moi, et « que vous vous montriez tel comme avez toujours été, et comme « en ai la confiance de votre part. Veuillez me mander par le « sénéchal de Beaucaire, que j'envoie vers vous, ce que vous sa- « vez touchant ces faits. »

Charles de Berry n'eut pas plutôt fait ce coup de tête, qu'il fut et ne cessa d'être le docile instrument des desseins pervers des ligueurs. Ils lui firent prendre l'initiative de toutes les démarches hasardeuses et compromettantes, sous le prétexte du *bien public*. Ainsi tout d'abord, dès son arrivée à Nantes, paraissant écrire au comte de Charolais, et faire appel à sa coopération, il lance un violent manifeste contre le roi son frère, dont il n'avait jamais reçu que des bienfaits; et à peu de jours d'intervalle, il en fait un autre à l'adresse de Jean de Calabre.

Le manifeste de Monsieur Charles, de Nantes, 25 mars, ressemble de tous points à celui du duc de Bourbon. Ce sont les mêmes reproches à l'adresse du roi et de ses conseillers; les mêmes do-

Digitized by Google

léances pour les prétendues souffrances du peuple qu'ils allaient soulager de la façon qu'on verra. Il était irrité, nous dit-on, du peu de cas qu'on faisait de sa personne : sa conduite, au surplus, ne devait pas faire changer de sentiment; et avec un apanage comme le Berry, son ambition aurait dû être satisfaite. Ainsi ce jeune prince de dix-huit ans, parlant du roi son frère qui a le double de son âge et de qui il tient tout, le censure et blâme sa politique sans songer au respect et à l'obéissance qu'il lui doit ! Telle est sa merveilleuse outrecuidance. Puis, s'adressant au jeune téméraire qui pousse à cette lutte, il se plaint de la justice du royaume, comme si en Bourgogne et en Bretagne elle eût été mieux administrée. Il réclame aussi, sous la dictée de François II, en faveur des libertés de l'Église, oubliant qu'en Bretagne, où le duc avait déjà eu à lutter contre quatre évêques et actuellement encore dans l'évêché de Nantes, l'autorité de l'Église était loin d'être scrupuleusement observée.

Déjà, le 31 décembre, le duc de Bourgogne avait échangé sa parole et son scellé avec Jean, duc de Calabre. Ce guerrier illustre, mais malheureux, et fils du roi René, sait que les princes ligués comptent sur l'appui d'Édouard qui venait de détrôner sa sœur, et cependant il entre dans la coalition ! Il donne pour motif « que chaque jour plusieurs constitués en dignité auprès du « roi l'induisent à maltraiter quelques seigneurs du sang, à s'em- « parer de leur pays, et en veulent surtout à son très-amé cou- « sin, le duc de Bretagne, et à lui; il s'engage donc à défendre « le duc et ses enfants, même contre le roi son souverain. » Ainsi, faute de jugement, les plus grands cœurs sont souvent jetés hors de leurs voies; et le parti que prit alors Jean de Calabre ne saurait se justifier. Dès lors, Louis XI n'avait d'autre ressource que de frapper « cette aristocratie qui avait couronné un prince « anglais et poussé la France vers l'abîme (1) ». Jean de Calabre savait tout ce que Louis XI avait fait pour sa maison, mais après sa défaite, le roi crut devoir renouer ses alliances avec François Sforze et Ferdinand de Naples; et pour cela, il lui en voulut.

Le sentiment des villes était tout différent; et quand elles avaient leur liberté d'action, elles se prononçaient pour le roi. Louis ne manqua point de leur en témoigner sa gratitude. Les archives de Poitiers conservent une lettre du 22 mars 1465 où il

(1) M. de Cherrier, *Hist. de Charles VIII.*

Digitized by Google

remercie les officiers et habitants de cette ville (1) de leur loyauté et obéissance.

Ses regards se portèrent dès lors sur Paris. Harcelé par le nord, l'est et l'ouest à la fois, il dut songer à avoir pour résister un point où la population et les remparts lui présentassent une vraie garantie. La capitale, dont il avait armé les habitants, fut ce centre d'action. Déjà, sous Philippe Auguste (2), Paris possédait une enceinte fortifiée : ce prince l'agrandit. Sous le roi Jean on se pressa de faire la quatrième enceinte; et, malgré l'urgence, assure-t-on, les propriétaires des terrains furent dédommagés. On ignore par qui la dépense fut faite sous Louis XI. Toujours est-il que le travail était achevé, et qu'on se trouva en mesure de résister aux Bourguignons.

Ce ne fut que le soir du 23 mars qu'on s'aperçut à Poitiers de l'absence du jeune duc. En vain le chercha-t-on pendant la nuit; le lendemain on dépêche des courriers pour savoir ce qu'il était devenu. Bientôt on l'apprit. Alors le roi écrivit dans toutes les directions aux gouverneurs des provinces pour les informer de cette espèce d'enlèvement, les mettre sur leurs gardes et leur rappeler la fidélité qu'ils lui doivent. Tout en réunissant ses forces il espérait encore garder la paix. Pour ramener le duc de Bourbon, il comptait sur sa sœur Jeanne, épouse de ce prince. Si Jean de Calabre venait de faire un traité avec Charles de Bourgogne il avait aussi promis de suivre le parti de son père René d'Anjou. Le roi conservait donc l'espoir de le gagner; et pour le presser de venir auprès de lui, il lui envoya l'évêque de Verdun.

On le voit en même temps déléguer sur tous les points plusieurs ambassadeurs, le sénéchal de Beaucaire au duc de Bourgogne, Josselin Dubois au duc de Bourbon, le sénéchal du Rouergue au comte d'Armagnac, le comte de Boulogne en Auvergne, François de Tiersault à Lyon, et d'autres encore. La cour de Bretagne étant le nœud de la ligue, le roi charge son oncle de cette délicate mission. Le roi René se rend donc auprès des ducs François et Charles, à la Roche-sur-Loire, et les y trouve en compagnie de Dunois et de plusieurs autres seigneurs. Il ouvre avec eux des conférences, appuyant sur la nécessité d'un accommodement et faisant ressortir les bonnes dispositions du roi à la clémence.

Alors venait de paraître l'amnistie que Louis XI fit publier vers la fin de mars : « Aucuns, mus de mauvais esprit, y est-il dit,

(1) Thibaudeau père.
(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 87, édit. de 1724.

Digitized by Google

n'ayant égard ni à Dieu, ni à l'honneur, ni à la conscience, ni à la loyauté qu'ils lui doivent, et qu'ils ont juré par serment de lui garder, ainsi qu'à la France, se sont efforcés, par séduction et autrement, de troubler le bon état du royaume, si paisible auparavant, que chacun, noble, bourgeois, marchand, laboureur ou autre, vivait tranquille chez lui; que tous pouvaient sans aucun danger aller, venir, entrer dans le royaume, en sortir avec leurs denrées et marchandises, avec leur or et leur argent. Par leur damnée conspiration ils ont suborné son frère jeune d'âge, et l'ont porté, par leurs trahisons mensongères et rébellions, à se séparer de lui; et sous couleur du *bien public,* ils ont entraîné dans leur séditieux projet plusieurs princes, prélats, gens d'église, barons, bourgeois, marchands et autres habitants des bonnes villes et des champs; lesquels, ignorant la mauvaise fin à quoi ceux-ci tendent, d'ouvrir aux Anglais, anciens ennemis du pays, un libre accès en France, auraient pu s'engager par promesse à tenir ce détestable parti. Pour donner à tous le moyen de reconnaître leur erreur, il fait savoir qu'à l'exemple du Sauveur, à qui il doit sa couronne, il accorde pleine et entière amnistie et abolition à ceux qui reviendront à lui et à leur devoir dans un mois ou six semaines au plus tard. »

Afin d'agir de son côté, Louis se rend immédiatement à Saumur; de là, à la date du 1er avril, il répond aux reproches de son frère par un message plein de vigueur et de sens, où il se montre, comme ci-dessus, prêt à recevoir dans sa clémence ceux qui voudront raisonnablement revenir à lui, et particulièrement son frère et le duc de Bretagne. Cette pièce est contresignée par les comtes du Maine et d'Angoulême, l'évêque de Poitiers, le comte de Tancarville, le captal de Buch, le sire de Grave; le comte de Cominges et le sire de Boisménard, maréchaux de France; les seigneurs de Bueil, de la Trémoille, de Châtillon, de Torcy, de la Borde, du Lau, de Basoges, de Montferrand, de Montreuil; par maîtres Jean Dauvet, premier président de Toulouse, Étienne Chevalier et autres étant à Saumur. Ce document, qui jette tant de lumière sur la situation, nous le reproduisons en ce qu'il a de positif et de plus important.

« Le roi a fait tous ses efforts pour garder son royaume en paix, encourageant le commerce, veillant à la sûreté de tous et visitant les provinces; en sorte que depuis Charlemagne on ne le vit si florissant. Depuis la fuite du duc et les mauvaises pratiques de ceux qui l'ont séduit, tout est changé. Déjà Monsieur de Bourbon et ses adhérents se sont mis aux champs; ils ont écrit

Digitized by Google

aux villes, aux prélats et aux seigneurs d'étranges lettres contre le roi et son autorité. Ils ont pris ses serviteurs et conseillers qui allaient de ces côtés pour terminer les différends existants entre les ducs de Bourbon et de Savoie; de plus Jean Dubreuil et sa compagnie sont venus courir jusqu'à Blois, et ont pris le sénéchal de Beaucaire qui revenait d'Amboise et d'auprès de Monsieur de Bourgogne. Ils ont blessé et mutilé plusieurs serviteurs du roi et donné des sûretés comme ennemi pourrait faire. Au lieu de mettre l'ordre ils ne causent que pertes et dommages.

« On ne sait pourquoi Monsieur de Berry et ses adhérents disent que tout le monde se plaint du roi, puisqu'on en ouït jamais parler. Sur ce que le duc dit qu'il désire que le royaume soit bien administré, et qu'il y a le principal intérêt, le roi répond que s'il n'a pas de fils, la reine est encore en état d'en avoir; que, grâce à Dieu, elle est grosse. Ce qui surviendra, le roi le met à la disposition de la providence, par l'intercession de Notre-Dame.

« On connaît l'âge de son frère et celui qu'il avait à la mort de feu leur père. Il s'y prend d'une étrange façon pour faire de semblables remontrances au roi, qui est son chef et son souverain seigneur, à qui il doit honneur, obéissance, fidélité et service. Ce n'est pas à lui, quelques conseils qu'on lui ait donnés, à réformer le roi et l'État, et ce n'était pas une raison de partir ainsi de la présence du roi.

« Si lui, le duc de Bourbon et autres, avaient aucunes choses à lui remontrer touchant ces matières, ils le devaient faire à l'assemblée de Tours. Alors, en effet, le roi avec toute douceur possible les pria, s'il y avait encore quelque chose à faire pour le bien du royaume, de l'en avertir. Ils répondirent par le roi de Sicile qu'ils étaient tous les loyaux sujets et serviteurs du roi; qu'ils le serviraient envers et contre tous.

« Son frère voudrait que le roi de Sicile et plusieurs des membres des états de Tours formassent une commission chargée d'examiner ce qu'il y aurait à réformer dans le gouvernement; mais cette demande s'accorde-t-elle avec les lettres que son frère a écrites et fait publier dans le royaume; lettres où il est dit que la révolte est un parti pris et qu'à cet égard tous les princes, même le roi de Sicile, sont d'accord ? Au regard des états du royaume, certainement à cause des maux déjà survenus et qui peuvent beaucoup s'aggraver, les membres des états ont grandement à se plaindre et à s'affliger de ce qui se passe.

« Son frère parle d'une nouvelle convocation des états du royaume réunis en lieu sûr et convenable, afin qu'il soit pourvu

Digitized by Google

aux désordres qu'il dénonce, et il dit n'avoir rien requis que pour le bien du roi et de la France. Le roi a toujours désiré et désire le bien de son royaume ; il y a travaillé le mieux qu'il a pu ; il est disposé à le faire encore mieux que jamais ; et quand les seigneurs de son sang viendront à lui, comme il est convenable, pour l'avertir et même lui faire des observations, il les écoutera avec intérêt, et, s'il y a lieu, il mettra bonne provision à ce qu'ils auront demandé. On ne peut penser à assembler les états, vu les voies de fait que les rebelles se sont permises.

« Le roi ne désire le mal ni dommage d'aucun de ses sujets ; mais il est mécontent et courroucé quand il voit qu'ils font contre lui ou autrement chose qui n'est ni bonne ni raisonnable. Il aimerait mieux qu'il en fût autrement. Toutefois, bien que, vu l'offense que plusieurs ont commise envers lui, il ait lieu de procéder contre eux, ainsi que veut la justice et comme il est naturel de faire en tel cas, néanmoins, quand il verra qu'on se voudra amender à son égard, lui obéir comme on doit faire à son souverain seigneur, et laisser là les détestables voies d'où tant de maux peuvent advenir à tous et à tout le royaume, il a toujours été e est toujours enclin, comme pénétré de miséricorde, à pardonner à ceux qui ont fait lesdites fautes et offenses, à mettre en oubli tout ce qu'ils ont fait de répréhensible, et à les reprendre en ses bonnes grâces.

« Quand ils voudront persister dans leur mauvais vouloir contre lui, si la chose était soufferte, il s'ensuivrait des maux incalculables : le roi est donc résolu à y donner toute provision, ainsi qu'il appartient à un souverain de faire selon raison, quand tel cas advient. Son frère parle de pardonner aux serviteurs du roi ce dont il croit avoir à se plaindre de leur part ; mais c'est au roi à rendre la justice à l'égard des siens : il saura toujours, sans l'intervention de personne, les punir et les récompenser selon qu'ils l'auront mérité. C'est ainsi qu'un roi peut être loyalement servi. »

Dans une autre pièce du même temps, Louis XI remercie le roi de Sicile de la relation de son ambassade ; et, faisant des réflexions sur tous les points signalés par son oncle, reproduit de nouveau toutes les idées de son manifeste. Son but était d'en appeler à l'opinion, de désabuser les peuples séduits par le prétexte du bien public. Tel historien (1) demande s'il y avait alors un peuple ; autant vaudrait dire s'il y avait un royaume et une opi-

(1) Michelet, t. VI, p 89.

Digitized by Google

nion. On raconte qu'en ce temps-là Louis de la Trémoille n'étant qu'un enfant (1), et ayant entendu dire que les princes du sang tendaient à détrôner le roi : « Si j'estoye avec le roy, dit-il, je me « essayerois de le secourir. » L'auteur ajoute, à la louange de son héros, qu'alors « ung de ses compaignons soutenant devant « luy que les princes faisoient bien, il luy bailla un soufflet. » Cela témoigne du moins de ce qu'on pensait de cette prise d'armes des plus grands seigneurs.

On se disputait avec raison le duc de Bar, Jean de Calabre, le vainqueur de Sarno. Il flottait indécis entre les deux partis. On a vu les efforts de Louis XI pour le ramener à ses devoirs, ainsi que les sages avis de son père dans le même sens. Comment, en effet, est-il entré dans un complot formé par de mesquines rancunes? Ignorait-il ce que Louis XI avait fait pour sa sœur Marguerite? Par l'abolition de la pragmatique, le roi n'avait-il pas risqué sa popularité pour détacher le pape du parti d'Aragon et pour l'aider ainsi dans le royaume de Naples? Pouvait-il en rien lui imputer son revers de Troja? Depuis que le sort des armes avait tout décidé il n'était pas étonnant que le roi eût formé quelques relations avec le roi Ferrand. Comment Jean de Calabre, qui paraît s'attacher à de nouveaux souvenirs, a-t-il oublié que, dans la compétition de la Lorraine, la maison de Bourgogne s'était très-durement prononcée contre son père, et que la déroute de Bullegneville avait eu des suites fatales en Italie?

Les princes ligués savaient toutes ces choses et désiraient vivement son adhésion. De Nantes, le 21 avril 1465, le duc de Berry lui adresse donc une sorte de sommature commençant par ces mots : « Charles, fils et frère de rois de France, à son amé « cousin le duc de Calabre, salut. Il se plaint du désordre qui « a été et est en tous états dudit royaume, par le faux et déloyal « conseil d'aucuns officiers du roi qui approchent de sa per- « sonne, en sorte qu'ils visent beaucoup plus à leurs singuliers « profits, qu'au bonheur du royaume et de la chose publique, et « menacent ainsi la France d'une entière destruction. Pour ob- « vier à ce malheur, il lui propose de se joindre aux seigneurs li- « gués et il l'en adjure. » Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, envoyé par le roi auprès Jean de Calabre, ne réussit donc pas dans sa mission. Il existe aussi beaucoup de lettres des princes qui montrent tout ce qu'ils firent pour attirer le comte du Maine dans leur parti.

(1) Bouchet, *Éloge de Louis de la Trémoille.*

Digitized by Google

Louis XI avait donc fait tous ses efforts pour le maintien de la paix; et bien à tort les historiens, à l'exemple de Chatelain, imputeraient au roi la cause de cette guerre. Il est plus inexact encore de prétendre « que la bourgeoisie des bonnes villes (1) n'était pas « en meilleure affection envers le roi que la noblesse ». Les seigneurs appuyés sur la trahison se croyaient forts. Pour dissiper leur ligue, « c'est aux villes surtout (2) que le roi parle. » Il suffit, pour en juger, d'observer quelle a été l'attitude de Paris pendant le siége, et ensuite celle de Rouen, d'Amiens, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse et de plusieurs autres cités françaises souvent mises à l'épreuve pendant cette triste guerre civile.

Les princes du sang et seigneurs avaient un désir commun de secouer tout frein, de revenir à cette souveraineté seigneuriale dont ils faisaient un abus scandaleux. Mais ils s'aperçurent que le roi visait à la stricte observation des lois, à la précision des juridictions, à la suppression de toute incertitude dans les attributions de l'autorité, à l'amélioration des classes opprimées, au maintien des prérogatives royales, comme protectrice des plus humbles et des plus grands; qu'il ne se laisserait pas mener, comme son père, par les intrigues de cour, ni dominer par ses plaisirs; que ses goûts étaient tout différents des leurs; et que si un acte injuste ou tyrannique voulait se produire, ce ne serait plus impunément. Voilà ce qu'ils appelaient *ses entreprises torsonnières :* de là leur dépit.

Au sud l'Aragonais veut retirer les deux provinces qu'il a engagées, sans se libérer de la dette; au nord la Bourgogne a reçu le solde d'une belle province et veut la reprendre, sans restituer le prix de la libération, sous le prétexte du *bien public;* princes étrangers ou du sang, voilà les hommes à qui Louis XI avait affaire.

En résumé, les ducs de Bretagne et de Bourgogne veulent leur entière indépendance de fait; et le second rang ne leur suffit plus. A ces susceptibilités et à ces rancunes se mêle beaucoup d'ambition; chacun apporte son contingent de convoitises et de prétentions. Le duc de Bretagne veut traiter directement avec Rome et Londres, et disposer souverainement du temporel des évêchés et des abbayes de son pays; le Bourguignon ne veut pas plus que lui se soumettre aux arrêts d'appel du parlement, il convoite de reprendre par les armes les villes de Picardie ré-

(1) Barante, t. VIII, p. 446.
(2) Michelet, t. VI.

Digitized by Google

cemment rachetées, et, pour s'arrondir encore, achever de dépouiller, s'il le peut, le comte de Nevers, son proche parent.

Pour imputer au roi l'initiative de la guerre, on dit (1) que le comte de Charolais n'aurait publié son amendement pour prise d'armes à la noblesse de Bourgogne qu'après celui du comte de Nevers, lieutenant du roi en Picardie; cela ne serait qu'un pur détail, car le comte ne pouvait pas publier de mandement avant d'être investi du pouvoir : d'ailleurs il est à remarquer qu'il fut le plus tôt prêt, et que si quelqu'un se trouva surpris ce fut le roi. Cependant nous croyons que l'historien se trompe encore ici. Il est certain que c'est le comte de Charolais qui a commencé les préparatifs de guerre. Voici ce que le comte de Nevers écrit au roi, de Mazières, 19 mars 1465, l'avertissant, non-seulement des choses étranges que fait chaque jour Monsieur Charles de Bourgogne, mais particulièrement des levées de gens d'armes qu'il opère et fait opérer journellement par le comte de Saint-Pol; « qu'ils font tenir et tirer vers Bruxelles et en Hainaut : j'ai à « toute diligence, ajoute-t-il, envoyé en Nivernais, et mandé « faire ce que m'avez écript, et aussi en Picardie : et y est très- « bien pourvu, s'il pláist à Dieu. Là sont les seigneurs de Crève- « cœur et de Miraumont, mes serviteurs, qui y besoignent en « toute diligence..... Je sais de plusieurs côtés à la fois que le « comte de Charolais a dit qu'il me tenoit pour son ennemi mor- « tel, m'étant allié avec le seigneur de Croy..... Je me fortifie de « mes amis et d'autres étrangers et de leurs places pour vous ser- « vir au besoin..... J'ai en ce pays de Rethelois de bien bonnes « et fortes places que je mettrai, s'il plaist à Dieu, en très-bon « état. Vous me direz si votre désir est que je aille vers vous, ou « que je persévère à rester ici. Je crois faire bonne œuvre, d'y « être; car nous sommes sur les marches du Hainaut; et j'y ai « chaque jour d'étranges nouvelles de ce que font là le maréchal « de Bourgogne et l'évêque de Tournay. Je saurai, j'espère, me « garder d'eux et de leurs entreprises; et j'ai espoir, avec l'aide « de Dieu, que vous vous pourrez encore aider et servir de moi. « En ce cas vous êtes bien sûr de me trouver toujours féal servi- « teur et prêt, toute ma vie, à vous obéir et servir en tout. Dès « que vous me manderez votre bon plaisir, je l'accomplirai en « toute diligence, comme raison est, et comme suis tenu de le « faire. Signé Jean, comte de Nevers et d'Étampes. »

Les princes entreprirent la guerre sous le prétexte du *bien pu-*

(1) Barante, t. VIII, p. 467.

Digitized by Google

blic; mais la cause effective ce fut leur intérêt particulier. Le dénouement surtout mit à jour leur ambition aveugle et sans scrupule. Le roi, comme on sait, avait déclaré, par une ordonnance du 20 juillet 1463, que les gens d'Église eussent à lui donner, sous un an, chacun en ce qui le concernait, un cadastre aussi exact que possible des biens ecclésiastiques : ordre fut donné aussi, par arrêt de la chambre des comptes, aux vicomtes et receveurs de percevoir les fruits des fiefs et seigneuries qui seraient mis dans les mains du roi faute d'hommage ou pour cause de droits non payés, enfin le roi avait envoyé dans les provinces des commissaires pour recherche des titres de noblesse et pour information des acquêts nouveaux. Or, toutes ces mesures étaient redoutées et ne pouvaient que jeter l'inquiétude dans les deux ordres privilégiés. Sous Charles VII, de pareilles ordonnances avaient bien été édictées; mais on savait que Louis XI tenait à l'exécution de ses édits.

Ainsi, malgré les appels réitérés du roi à la concorde et à la paix, l'orage s'amoncelle sur tous les points de l'horizon. La ligue, secondée de l'héritier du trône, soutenue du duc de Bretagne et des princes apanagistes, se montre formidable. Au premier moment le roi entrevit ce qui le menaçait à l'ouest, mais il ne se doutait pas encore de ce qu'il devait craindre des seigneurs du midi qu'il avait réhabilités : et d'un autre côté les ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Lorraine l'étreignaient sur les marches de l'est et du nord. A cette foule de vassaux rebelles se joignaient des hommes illustres, tels que les comtes de Dunois, de Dammartin et le maréchal de Lohéac. Des compagnies entières vinrent se ranger sous ce drapeau, attirées par la réputation militaire de ces hommes; celles, par exemple, des sires de Montauban et de Bassompierre.

Dammartin venait alors (12 mars 1464) d'être délivré de la Bastille par son neveu Gilbert de Curton qui, s'étant approché, dit-on, avec 1,200 chevaux, l'emmena loin de la porte Saint-Antoine. Jacques de Chabannes avait eu deux fils, Geoffroy, seigneur de la Palisse, et Gilbert de Curton. « Celui-ci (1), sans s'éloigner en un « seul point des vertus de ses aïeux, fut honoré, pour ses rares « mérites, de la charge de grand sénéchal de Guienne, et du « gouvernement du Limousin. Louis XI le fit chevalier de son « ordre, ainsi qu'Antoine de Dammartin, dès la première promo- « tion. » En 1465 ils étaient hostiles au roi, mais plus tard ils le connurent mieux. Antoine s'en alla d'abord dans le Berry.

(1) Savaron.

Digitized by Google

Avec Louis demeurent le roi René et Charles, comte du Maine, ses oncles, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Nevers; le sénéchal Pierre de Brezé et Jacques, son fils, comte de Maulevrier; le maréchal de Gamache ou de Boisménard, Joachim de Rouhaut; Guillaume Cousinot et les serviteurs qu'il avait ramenés de l'exil avec lui, tels que Aymar de Poisieu, les sires de Montauban et de Cominges, et René d'Alençon, comte de Belesme. Quelque incertitude et aussi un peu d'espoir restaient à l'égard des ducs de Calabre et de Nemours, du comte d'Armagnac et du sire d'Albret; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Il convient de connaître les serviteurs du roi et de la France. Parmi les gens de robe il en est un surtout qui doit être remarqué. Guillaume Cousinot, aussi bien homme de guerre qu'habile jurisconsulte, brillait peu par la naissance, mais beaucoup par l'éclat de son mérite. Il avait longtemps servi sous Charles VII. Il combattit à Sandwich sous le sénéchal Pierre de Brézé; à lui revient l'honneur d'avoir provoqué et hâté dès cette époque la rédaction des coutumes des divers lieux. En 1461 il était bailli de Rouen. Louis crut, d'abord, avoir à se méfier de lui; mais, mieux informé et l'ayant jugé par lui-même, il sut vite l'apprécier, comme il fit des serviteurs de son père qui en étaient dignes. Ainsi non-seulement il lui donna bientôt toute sa confiance, il l'employa dans ses plus délicates négociations et le combla de faveurs, mais encore, reconnaissant en lui les lumières unies au dévouement, il le consulta dans ses plus graves affaires, il suivit presque toujours ses conseils et le retint auprès de lui jusqu'à sa mort.

Charles, comte d'Eu, véritable Nestor de cette époque, ne fut pas moins courageux que ses ancêtres. C'est lui qui, en 1414, fit marcher la garnison de Paris contre les bouchers; lui encore qui, sous les ordres du connétable d'Albret et comme lieutenant général de Normandie, commandait notre avant-garde à Azincourt. Après sa captivité il parut aux états d'Orléans de 1439; puis dans la Praguerie à laquelle il ne prit nulle part, il s'offre pour médiateur; et en Auvergne il introduit le dauphin auprès de son père : en 1450 il est au siége de Caen avec Dunois et le comte de Nevers; et pour le récompenser, en août 1458, le roi érige le comté d'Eu en pairie. Il assista au sacre de Louis XI, qui dès lors lui porta une affection toute particulière. En juillet 1461, il accompagna le roi à Hesdin et il fit partie, comme on l'a vu, de l'ambassade de Lille qui aurait dû tout pacifier. Entre deux partis, les sympathies d'un tel homme suffiraient pour indiquer de quel côté sont le devoir et le bon droit.

Digitized by Google

Jean VII de Bourbon, comte de Vendôme, ne trouvait pas en sa maison, dans le passé ni dans le présent, tant d'exemples de fidélité. Son père Louis de Bourbon, obligé de se racheter de sa captivité d'Azincourt et fort remarquable par l'exact accomplissement de ses vœux religieux, avait pris part en 1429 à la délivrance d'Orléans et à la gloire de la Pucelle; mais dix ans après il entra dans la Praguerie et même en 1442 dans un nouveau complot des princes, sous le prétexte du bien public. En 1412, il devint comte de Vendôme, du chef de sa mère. Jean VII avait fait sous Dunois son apprentissage de la guerre; il coopéra à la conquête de la Normandie et de la Gascogne et aux deux siéges de Rouen et de Bordeaux. Sous Louis XI il comprit son devoir mieux que les autres princes. Rien ne put le décider à entrer dans la ligue, ni alors ni plus tard quand Louis d'Orléans s'éleva contre Anne de France. Il fut le trisaïeul de Henri IV; Louis, puîné de ses enfants, devint le chef de la branche de Montpensier. Disons aussi que cette branche de Vendôme ne s'est jamais séparée de la maison de France.

Ainsi Louis XI n'avait pas seulement pour lui la bourgeoisie, les légistes et les populations; il comptait encore parmi les grands de fidèles et loyaux serviteurs. Ajoutons à ces derniers Jean de Brosse II, comte de Penthièvre. Ce brave chevalier s'était déjà fort distingué (1) dans les expéditions précédentes contre les Anglais, notamment à Formigny et à Bergerac. Il resta fidèle à Louis XI dans la guerre du *bien public*, « ce qui fut cause que le « duc de Bretagne se saisit du comté de Penthièvre et de ses au- « tres terres de Bretagne; il ne put y rentrer de sa vie, quelques « poursuites qu'il ait pu faire. » Tant il est vrai que le roi, malgré toute son énergie, ne pouvait pas toujours faire rendre justice à ses serviteurs! Jean de Brosse, ne pouvant avoir raison de cette violence, vendit à Louis en 1479 tous les droits qu'il avait sur la Bretagne du chef de Nicolle, sa femme, comtesse de Penthièvre. N'oublions pas de citer parmi les fidèles le comte de Boulogne qui, si à propos, amena au roi la noblesse du Gévaudan et du Vivarais.

Mais combien la liste des coalisés est nombreuse et triste à considérer! Jean II, duc d'Alençon, élevé, il est vrai, sous la tutelle de Marie de Bretagne, sa mère, pouvait incliner vers le parti breton, mais il était le fils de Jean, dit *le Sage*, qui avait péri à Azincourt; Louis XI, après l'avoir relevé de sa condam-

(1) Père Anselme.

Digitized by Google

nation du lit de justice de Vendôme et l'avoir rétabli dans ses biens, venait encore de lui accorder spontanément une nouvelle abolition. Il avait tout oublié. Comment voit-on là le comte d'Armagnac, à qui Louis, encore dauphin et au moment même de ses disgrâces en 1456, céda si généreusement les trois châtellenies dont son père Charles VII l'avait dépouillé ? Le roi fit encore pour lui bien davantage en le relevant des condamnations dont il avait été si justement frappé par arrêt du parlement. Il voulut louvoyer. Aux lettres que le sénéchal de Rouergue lui remit de la part du roi, il répondit qu'il témoignerait, comme ses prédécesseurs, et mieux s'il pouvait, de son zèle pour la couronne; mais il lui fallait du temps pour assembler ses états, et en attendant il envoyait au roi son écuyer Bertrand de l'Espèche. Louis, cependant, apprenant que les princes se vantaient d'avoir pour eux le comte d'Armagnac, écrivit à Esternay, qui depuis le trahit aussi : « Vous « verrez les lettres du comte, mon cousin, par lesquelles il est « évident qu'il n'est point de leur bande. » Néanmoins, peu rassuré, il envoya au comte son maître d'hôtel de Ricarville et il en obtint l'assurance qu'il lui restait *bon et fidèle sujet*. Nouvelle preuve de la trop grande confiance du roi.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fils du comte de Pardiac et devenu son cousin en épousant la fille du comte du Maine, poussa la perfidie encore plus loin. Louis XI lui envoya son secrétaire Jean de Reilhac, et en reçut des réponses qu'il devait croire sincères, tant la confiance avait paru grande de part et d'autre !

Quel pouvait être aussi le grief de Dunois ? Par son mérite et son origine il était l'homme le plus capable de relever en Italie le prestige de notre drapeau, et, après Jean de Calabre, de maintenir Gênes et Savone dans la dépendance de la France. Aussi Louis XI lui avait-il donné le gouvernement de ces places, et s'il n'y réussit pas mieux que les meilleurs officiers français, Boucicaut et le fils du roi René, il devait s'en prendre à la mobilité des Italiens et non au roi. L'examen des autres ligués ne leur serait pas plus favorable, et ce qui surprend, c'est que dans ses manifestes le roi ne leur reproche pas plus amèrement toutes leurs ingratitudes.

Les princes dans leurs libelles ne manquaient pas de promettre l'abolition de toutes sortes d'impôts. Les populations pouvaient se laisser prendre à cette amorce, surtout en Auvergne. Le roi envoya donc de ce côté le comte de Boulogne, avec ordre de remontrer, partout où il passerait, que de tout temps les factieux

Digitized by Google

avaient tenu le même langage et fait les mêmes promesses ; qu'au lieu d'apporter aux contrées le soulagement promis, ils les ruinaient par la dévastation des campagnes, par les impôts arbitraires en argent et en nature, par l'interruption de tout commerce et par toutes sortes de misères trop connues du pauvre peuple. Il devait surtout faire comprendre que les séditieux répandaient toujours dans un pays la détresse et la désolation ; que porter le fer et le feu dans les héritages et dans les récoltes, tuer les gens ou les emprisonner pour les mettre à rançon, était tout ce qu'ils savaient faire, tout ce qu'on devait attendre de leurs hordes indisciplinées et avides ; que « si le roi eût voulu grossir les pensions « des princes, leur permettre de fouler et tyranniser leurs vas- « saux comme auparavant, ils n'auraient jamais réclamé si haut, « ni songé au *bien public*; qu'au lieu de vouloir mettre l'ordre « partout, ils ne le pouvaient souffrir nulle part, et qu'ils n'aspi- « raient qu'à opprimer les peuples. » Enfin il devait de tout point justifier la conduite du roi, et du bon emploi qui était fait des deniers publics, lesquels avaient servi à d'utiles acquisitions et à mettre les frontières en sûreté.

Cette réponse ayant été faite par le roi en plein conseil, devant une nombreuse assemblée, il voulut qu'elle fût écrite et les copies en durent être envoyées aux principales villes et aux gouverneurs des provinces, montrant ainsi tout le cas qu'on faisait de l'opinion. S'il faut en croire Pierre Maudonier, receveur de la haute et basse Auvergne, les peuples furent fort impressionnés par ce mémoire, et aisément disposés à rester fidèles à l'obéissance du roi.

Généralement toutes les provinces qui n'étaient pas directement sous la dépendance des princes ligués, telles que le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnais, la Normandie et l'Ile-de-France, donnèrent au roi de grandes preuves de fidélité. Bordeaux (28 mars), parmi les villes de Picardie Tournay (8 mai), Amiens (15 juin), et beaucoup d'autres cités s'empressèrent d'offrir leur coopération. Dans l'adresse du parlement de Toulouse (26 avril) en réponse à la lettre du roi sur ce sujet, après leurs remercîments de cette communication on lit ces mots : « Nous vous notifions, notre sou- « verain seigneur, que, à l'égard de la matière dessus dite, nous « sommes et ne cesserons d'être, en votre pays du Languedoc, « vos très-humbles et très-obéissants sujets et serviteurs, toujours « prêts à vous obéir, et serons heureux d'employer nos personnes « et nos biens à vos bons plaisirs et commandements. » Il savait aussi pouvoir compter sur l'appui de la Savoie, du Piémont et du Milanais.

Digitized by Google

Infatigable dans ses tentatives de conciliation, Louis XI envoya encore au duc de Bourgogne et au comte de Charolais l'évêque du Mans, Théobald, frère de Saint-Pol, et Cardin des Essarts : cette dernière tentative fut aussi infructueuse que les précédentes. En cette circonstance la cour de Rome ne lui vint pas plus en aide que par le passé. Le roi, voyant que les princes se plaignaient de l'abolition de la pragmatique, chercha à négocier avec le saint-père qui devait leur être peu favorable. Il chargea de cette mission Pierre Gruel, premier président du parlement de Grenoble. Il eût bien désiré que le pape renouvelât d'anciennes bulles qui excommuniaient toute personne prenant les armes contre le roi ; mais Pierre Gruel ne réussit point et dut être rappelé. Une nouvelle députation fut préparée où figuraient, croyait-on, des hommes plus sympathiques à Paul II ; mais les récentes ordonnances du roi, restrictives des prétentions de la cour de Rome, ne pouvaient manquer d'empêcher tout accord. Louis eût surtout désiré que le légat d'Avignon, Alain d'Albret, frère du sire d'Albret, l'un des principaux membres de la ligue, fût remplacé par un autre. Mais on ne sait le résultat de cette ambassade, ni même si elle sortit de France. Alors aussi le roi s'assura de la neutralité de l'Angleterre, d'autant mieux que par traité de novembre 1464, la Bretagne et la Bourgogne faisaient trêve avec cette puissance, et que, par suite de ses prétentions à la couronne de France, Édouard se croyait, aussi bien que Louis XI, suzerain de la Bretagne et de la Bourgogne.

Le 12 avril 1465 le comte de Lannoy, par l'entremise de Jean Venlock, grand pannetier, et du comte de Warwick, consent un traité de trêve par mer avec l'Angleterre faisant suite à celle d'Hesdin. D'ailleurs, à l'exemple de Louis XI, Édouard négociait alors des traités de commerce et autres avec la Suède, la Pologne, la Hanse Germanique et l'ordre Teutonique.

D'un autre côté, les circonstances semblaient favorables pour resserrer les alliances avec les Liégeois. Pour lors le roi leur envoie Louis de Laval, seigneur de Châtillon, Aymar de Poisieu dit *Capdorat* et Jean Duverger, président du parlement de Toulouse. D'après leurs instructions ces députés conclurent un traité le 17 juin 1465 par lequel le roi s'engage à entretenir à Liége deux cents lances fournies commandées par tel capitaine de leur choix ; à entrer avec une armée dans le Hainaut tandis qu'ils envahiront le Brabant ; à maintenir de tout son pouvoir les franchises de la ville ; étant convenu qu'ils ne feront ni paix ni trêve séparément. Ce pouvait être un bon appui, mais l'exécution de ces conventions fut fort incomplète.

Digitized by Google

Le roi fut aussi bientôt informé de ce qui s'était passé vers la mi-avril 1465 aux états de Brabant, de Flandre et autres pays réunis à Bruxelles; il sut que là le duc avait fait reconnaître son fils pour son héritier et, dès à présent, comme dépositaire de ses pouvoirs; puis, après y avoir expliqué le manifeste du duc de Berry et déclaré « qu'il était résolu d'assister ce prince de toutes ses forces », il y avait ajouté une exhortation à toutes ses provinces de s'assembler et de contribuer efficacement à cette guerre. Le duc évidemment n'était plus que l'interprète de son fils. Le roi apprend peu après que le comte de Saint-Pol a ensuite parlé dans l'hôtel de ville de Bruxelles au nom du comte de Charolais, comme si le duc eût abdiqué; que même pour ramener à la Bourgogne les villes rachetées, Saint-Pol avait envoyé de Flandre à Mortagne la Houardière et Valéran Dumez; mais que le procureur du bailliage de Tournay, s'étant trouvé là, avait signifié aux émissaires les droits du roi. D'autres tentatives du même genre lui sont encore dénoncées.

Louis XI prit donc ses mesures. Dès le mercredi, 15 mars 1464 (1), il avait envoyé en députation à Paris Charles de Melun, maître Jean Balue, évêque élu d'Évreux, et Jean le Prévost, notaire, son secrétaire, porteurs d'un message aux Parisiens en vue de soutenir leur courage et de leur donner bon espoir. « Par « suite furent faites en l'hôtel de ville plusieurs utiles ordonnances « pour protection, garde et sûreté de la ville, comme de faire « guet, de garder les portes d'icelle, et de les faire, selon le be- « soin, fermer et murer, de mettre les chaînes des rues en état, « pour servir quand besoin en serait, et furent prises autres pré- « cautions. » Voulant encourager les magistrats à le seconder de toutes façons, il dispensa (5 mai) les conseillers du parlement, même ceux ayant des fiefs, d'envoyer à leurs dépens des gens d'armes en son armée. Pour veiller aux frontières, l'amiral de Montauban était dans le pays de Caux. Les marches de l'Artois et de la Picardie furent gardées et mises en bon état de défense, à l'ouest par le comte d'Eu, et à l'est par le comte de Nevers, qui s'étaient fixés à Mézières et à Rethel. Le comte de Torcy porta son attention et ses soins sur la frontière de Champagne. Le chancelier de Morvilliers alla en Normandie et s'établit à Rouen ou à Abbeville, afin d'être dans le nord le centre où les nouvelles et rapports des différents chefs viendraient aboutir, et aussi pour assurer toute harmonie dans leurs moyens d'action.

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

Dès la nouvelle de la fuite de son frère, le roi avait surtout porté ses regards sur ses frontières du nord et de l'est. Dans une lettre de Thouars, le 20 mars, au comte d'Eu, lui faisant part de cet événement, il lui enjoignait de se trouver le plus tôt possible à Abbeville avec le comte de Nevers et le chancelier, afin d'aviser ensemble selon la gravité des circonstances. Lui-même se rapproche de Saumur le 8 avril; il écrit au chancelier, « le presse de s'entendre avec les comtes d'Eu et de Nevers pour mettre les villes de Picardie en sûreté; ils rappelleront à la province que le roi lui a remis les 20,000 écus qu'elle devait pour le rachat. Le sénéchal de Beaucaire ayant été pris, le roi ne sait pas ce qu'il a fait avec le duc de Bourgogne. Le comte de Foix viendra le rejoindre dans trois ou quatre jours. Plusieurs barons le viennent trouver. Il a mille lances avec lui, et espère dans huit jours en avoir seize cents. Le sire de la Borde et le bailli de Rouen vont en Berry avec deux cents lances des compagnies de Salazart et de Crussol. Le roi les suivra bientôt, et laissera une partie de ses lances sur les marches de Bretagne. Les pays de Savoie, de Dauphiné et de Lyonnais se sont déclarés pour lui et peuvent fournir mille lances. Il lui envoie une copie des conférences de la Roche... »

Encore le 11 avril à un de ses plus intimes officiers, le roi écrit ainsi de Saumur : « Cher et amé cousin, depuis votre départ, bel « oncle le roi de Sicile est venu vers nous, délibéré de nous ser- « vir envers et contre tous. Sitôt qu'aurons appointé du fait de « par deçà pour mettre nos pays en sûreté, afin d'obvier à l'en- « treprise de ceux qui sont en Bretagne, nous sommes disposés à « tirer incontinent de notre propre personne ès pays de Berry et « de Bourbonnais, où avons déjà envoyé deux cents lances, et à « pourvoir si bien au surplus à l'encontre de ceux qui ont rompu « la paix et tranquillité de ce royaume, qui se sont efforcés de « susciter la guerre et de remettre la pillerie sus, qu'au plaisir « de Dieu, nos bons et loyaux sujets en seront joyeux. Ainsi veuil- « lez en avertir partout où il appartiendra et nous écrire souvent « ce qui surviendra par deçà. »

En réponse au procédé du duc de Bourbon, qui avait fait jeter en prison ses ambassadeurs, le seigneur de Trainel Guillaume des Ursins, et Pierre Doriole, général des finances, le roi écrit à ses officiers d'arrêter les gens du duc de Bourbon s'ils en trouvent sous leurs mains. Il ne cesse d'encourager les villes et ses serviteurs à lui être fidèles : ainsi le voit-on de Saumur, le 8 avril, remercier les habitants d'Amiens de leurs bonnes dispositions et

Digitized by Google

les inviter à y persévérer. Il se rapproche des points menacés et revient vers Tours. De là, le 20 avril, il écrit collectivement aux comtes d'Eu, de Nevers et au chancelier de Morvilliers : « Il a été informé par eux, dit-il, de leurs provisions (précautions armées) pour la conservation de la Picardie, et il les en remercie. Il a pourvu aux deux cents lances et mille archers qu'ils demandent. Il envoie le maréchal Joachim dans le pays de Caux avec cent lances, pour les aider si besoin est. Quant à ce qui est des plaintes des nobles et des gens d'Église du pays de Picardie, il les a exceptés comme ils l'étaient auparavant. Il les remercie de ce qu'ils ont fait pour les places de Caux et autres; les prie d'y avoir l'œil et de l'avertir de ce qui adviendra. Il a confiance en eux. En la personne du sire de Crèvecœur, il a pourvu au bailliage d'Amiens. » Les destinataires se devaient transmettre les lettres du roi, s'éclairant mutuellement, et prenant pour base, autant que faire se pouvait, les intentions manifestées par lui.

Pendant ces préparatifs Jean de Calabre avait adhéré à cette ligue du *bien pablic*, et le 6 mai, du Plessis-du-Parc (lès Tours), une lettre de Louis XI commençant par ces mots : « Monsieur « mon père, » adressée sans doute au roi René son oncle, continue ainsi : « On a vu la déclaration que monsieur de Calabre a « faite; il me semble que vous pouvez déclarer ce que vous avez « intention de faire en cette matière, et qu'il est temps à « cette heure. Ainsi qu'il fait ce qu'il peut pour nuire de son « côté, ainsi ferai-je de ma part pour m'en garder. » En même temps le roi dit à monsieur de Nogent qu'il est temps qu'il se déclare sur ce qu'il voudra faire, monsieur de Calabre s'étant prononcé. « J'aime mieux, ajoute-t-il, qu'ils m'aient fait cela que si « je le leur eusse fait. » Ce sont là certainement de bien remarquables paroles.

Sur le point de partir pour le Berry, Louis XI continue ses soins aux affaires de la défense du royaume. Une lettre de Tours (18 avril), de Guillaume Cousinot, secrétaire des commandements du roi, adressée au chancelier, explique clairement les faits : « Monseigneur le roi, dit-il, vous écrit par le Basque. Il a or- « donné, pour la provision de par delà, que monsieur le maré- « chal de Gamaches (Joachim Rouhaut) y voie. Il vous certifie « qu'il ira très-brief et bien accompagné avec bon pouvoir. Fai- « tes que vous vous puissiez défendre deux mois seulement. « Soyez sûr que nos adversaires ne vous sauront faire dommage « que vous n'ayez bientôt belle compagnie. Le roi de Sicile s'en est « retourné à Angers, qui est bien et sûrement appointé; la fron-

Digitized by Google

« tière de Bretagne est garnie de mille lances : le roi en a huit « cents avec lui. Il s'en va à Bourges et en Bourbonnais. Au plai- « sir de Dieu, aurez bientôt bonnes nouvelles du quartier de par « delà. Ceux de Savoie et de Dauphiné sont environ mille à douze « cents lances, et se viennent joindre au roi en Forez et en Bour- « bonnais, sans nos archers et nobles de tous pays qui se mettent « sus. Monsieur de Foix est ici; et y viennent monsieur de Ne- « mours et monsieur d'Armagnac; et ne faites doute du con- « traire. Écrivez souvent au roi, car il y prendra bien plaisir, et « me pardonnez si je ne puis plus largement écrire, car le Basque « vous dira mon excusation. » On voit qu'il ignore encore la défection du duc de Nemours et du comte d'Armagnac.

Une lettre de Balue au chancelier (Paris, 1er mai) l'invite à se rapprocher de Paris afin d'être mieux informé de tout; et en effet il ne tarda pas à y venir. Elle lui apprend quelques nouvelles : « La veille, monsieur de Châtillon a eu deux messagers du roi dépêchés le dimanche à Saint-Aignan en Berry. Le roi lui fait savoir de prendre garde, et de passer bien accompagné, parce que Odet d'Aydie s'est vanté de le saisir au passage. Son départ est donc différé de quelques jours. »

Le 2 mai le roi est averti par le chancelier de la résolution d'une prise d'armes de la part du comte de Charolais. « Il a pris des mesures pour la sûreté des places, et compte toujours que les seigneurs du midi augmenteront les forces du roi. Il affirme que le duc de Bourgogne a remis ses pouvoirs entre les mains de son fils, qu'il veut employer chevances et gens pour soutenir la querelle de celui-ci, et que c'est par l'entremise d'un nommé Jean de Ladriesche ou Vanderiesche de Terremonde, pour lors en grande faveur, qu'il a transmis ses volontés aux états en flamand et en français. « Commandez vos plaisirs, dit-il en finissant, pour que « je les accomplisse de tout mon pouvoir. »

Par les lettres du maréchal Joachim Rouhaut nous suivons la marche des événements dans le nord. Aussitôt son arrivée au pont de Meulan, le mercredi 1er mai, il informe le chancelier de son arrivée. « Il est parti de Tours le dimanche 28 avril après dîner : « il attend ses gens qui viennent en toute diligence. Le roi est « allé, samedi 27 avril, coucher à Saint-Aignan, et de là s'en tire « en Berry vers Bourges. Il se rendra sur le chemin des sires « d'Armagnac et de Nemours; monseigneur de Berry est encore « en Bretagne. On ne dit pas quand ils en partent. Le duc Fran- « çois II et lui ont fait savoir au roi que, si c'était son bon plaisir, « ils se réuniraient à Saint-Florent-le-Vieux. Le roi de Sicile,

Digitized by Google

« monseigneur du Maine, monseigneur l'évêque de Poitiers, mon-
« sieur de Maulevrier et d'autres s'y rendront. Monseigneur de
« Dunois, monsieur de Lohéac et d'autres y seront aussi. Le roi,
« pour éviter la guerre, est content d'entendre à tout ce qui sera
« de raison. Il laisse sur les marches d'Anjou, du Maine et de
« Normandie neuf cents hommes d'armes, et en emmène le roi
« avec lui pour aller en Bourbonnais douze cents, sans monsei-
« gneur d'Armagnac qui en a bien trois cents et monseigneur de
« Nemours deux cents. J'ai trouvé aujourd'hui maître Raoul de
« Flavy : il va aussi vite qu'il peut vers le roi, lui apprendre que
« le bâtard de Bourgogne et le comte de Saint-Pol ont fait leurs
« montres (revues). J'envoie devers vous pour que vous m'écri-
« viez ce que vous en savez. » Il est probable que ce projet de conférence à Saint-Florent aura pour quelques jours fait revenir le roi de Saint-Aignan.

Blangy, 3 mai, le comte d'Eu, écrivant au comte de Nevers, son neveu, conseille de faire passer la Somme aux cent lances envoyées par le maréchal Rouhaut et de les loger à Dourlens. Il lui envoie une lettre du roi qui veut qu'on fasse crier le ban et l'arrière-ban au pays de Caux et notamment à Senlis.

Les situations se dessinent et les messages si nombreux des divers officiers de Louis nous les indiquent clairement. Ainsi, dans la lettre du maréchal adressée au chancelier et datée de Péronne, 4 mai, on lit : « Nous sommes arrivés hier soir ici. Alors monsieur
« de Saint-Pol, dès qu'il nous vit arriver, délogea. Il était temps
« que nous vinssions, car ce matin les Bourguignons fussent en-
« trés. J'apprends que le roi dit dans une lettre qu'il va assiéger
« Montluçon, qu'il a pris Châteauroux, que monsieur d'Arma-
« gnac est encore à Lectoure et n'ose bouger avec ses trois cents
« lances, de peur que les gens des sénéchaussées de Toulouse,
« Querci et autres n'entrent chez lui; que pour la même raison
« monsieur de Nemours ne donne nul secours à monsieur de
« Bourbon; que madame de Savoie envoie au roi trois cents
« hommes d'armes, et ceux du Dauphiné autant, qui joindront le
« roi en Bourbonnais. Je crois que les Liégeois, cette semaine
« même, sortiront avec leurs bannières. Ainsi, au plaisir de Dieu!
« Le roi demeurera en son entier, il n'en faut faire nul doute. Je
« vous prie de ne point vous en aller d'Amiens que je ne vous
« aie parlé pour vous communiquer ce que le roi m'a chargé de
« vous dire. »

En effet, dès que le comte de Saint-Pol, qui s'était approché de Péronne pour appuyer sa lettre aux gens de la ville, apprit

Digitized by Google

que le comte de Nevers, le sire de Croy et le maréchal y étaient arrivés, il se retira vers Ham, et tout en menaçant Nesle, il désolait le pays d'alentour.

Ainsi le comte de Charolais, et le comte de Saint-Pol en son nom, ne se font nul scrupule de sommer plusieurs villes, notamment celles de la Picardie, de se soumettre à l'obéissance du duc. Après les démarches et les actes hostiles, viennent les surprises et les voies de fait. Le comte de Saint-Pol non-seulement permet à ses gens plusieurs courses sur les frontières, mais encore s'empare assez violemment d'Athis. Promptement averti, le maréchal Joachim écrit de Péronne, 18 mai, au comte de Saint-Pol « qu'il est surpris de cette violence : il se plaint d'un tel procédé; il lui demande pour quelle cause et par quelle ordonnance il fait ces entreprises, et aussi à quelle intention. Il ne croit point que le roi doive en être content. Il conviendra, s'il en est ainsi, que lui lieutenant du roi y mette les provisions à lui possibles. Il requiert recevoir une réponse par le roi d'armes de Corbie, porteur d'icelle. »

Le comte de Saint-Pol répond sans retard au maréchal. Il prétend que la ville d'Athis dépend de Péronne, et que les habitants ont de leur plein gré mis ses gens dedans, sans qu'il ait employé aucune violence. Quant au dommage produit par les troupes, il allègue la difficulté de contenir les gens d'armes sans qu'ils fassent quelque mal au pays; que s'il vient à sa connaissance que des bêtes de fermes ou des chevaux aient été enlevés, il les fera restituer : à ces raisons il ajoute : « Au regard que vous y mettiez les provisions à vous possibles, je n'ai pas l'intention de « m'éloigner si loin, que quand vous y voudrez mettre la provi« sion, je ne voie quelle elle sera. Au surplus, vous paraissez dé« sirer que je vous fasse savoir par le roi d'armes de Corbie pour « quelle cause et par quelle ordonnance je fais ou fais faire les« dites entreprises. Je crois ce point assez éclairci par les ré« ponses que je vous ai faites et par mes lettres à ceux de Pé« ronne. » On peut trouver assurément dans ce ton aigre-doux une sorte de déclaration d'hostilités très-prochaines; mais on voit néanmoins que la guerre n'est point encore sérieusement déclarée.

Dès le lendemain, 19 mai, le maréchal met le chancelier au courant de ce qui se passe. Il lui mande aussi les nouvelles qu'il apprend du roi : « Il sait qu'en Bourbonnais les chevaliers et écuyers s'en vont chez eux et ne veulent point armer contre le roi; que les gens d'armes du Dauphiné et de Savoie, au nombre

Digitized by Google

de sept cents lances, sont déjà en Forez; qu'ils prennent places et forteresses et font tous les maux du monde. Il fait mention de sa lettre au comte de Saint-Pol et de la réponse, puis demande que le chancelier publie à Amiens et à Abbeville le pouvoir que le roi lui a donné. Il regrette de ne point aller à Paris conférer avec le chancelier; mais si celui-ci veut venir, il ira à sa rencontre jusqu'à Corbie. »

Après sa réponse au maréchal, le comte de Saint-Pol n'en continua pas moins de faire ses sommations aux villes voisines. Aucune de celles qui pensaient pouvoir se défendre ne voulut se livrer à lui; quelques-unes des plus faibles se rendirent par crainte, tant il inspirait de terreur au pays. Il n'était pas même bien avec tous ceux du parti bourguignon, et on le savait brouillé avec Adolphe, duc de Clèves, et avec Antoine, bâtard de Bourgogne. Dans le même temps on sut que le vice-chancelier de Bretagne Jean de Romillé avait débarqué à Boulogne avec une quinzaine de gentilshommes bretons, et qu'aussitôt il était allé trouver le comte de Charolais; qu'enfin celui-ci, soit pour se munir d'argent, soit pour prendre congé d'Isabelle, sa mère, était parti pour la Hollande, mais avec promesse d'un prompt retour. Ainsi la guerre n'offrait pas l'ombre d'un doute, et le 14 avril, jour de Pâques, le duc Philippe met son fils à la tête de ses troupes.

Pour ses débuts comme commandant en chef, le comte de Charolais se voyait à la tête d'une belle armée d'environ quatorze cents hommes d'armes et de huit mille archers. Saint-Pol dirigeait en réalité les opérations; le bâtard de Bourgogne et le sire de Ravestein avaient aussi sous leurs ordres des forces importantes. Ceux de qui le comte Charles suivait encore les conseils, quand il écoutait quelque chose, étaient le sire de Contay, le chevalier de Lallain et le sire de Hautbourdin, bâtard de Saint-Pol (1). Toutefois il manquait à cette armée la chose essentielle, la discipline. Ils marchent donc en avant, sous prétexte de n'être pas envahis, ils envahissent, et leur rendez-vous est tout simplement sous les murs de Paris.

On entrevoit déjà ce qui se passe dans la campagne du roi : il marche vers le Berry et le Bourbonnais; non que le duc de Bourbon se fût plus déclaré que les autres princes, comme l'a cru Philippe de Comines, mais parce qu'il conserve quelque espoir en l'intervention de sa sœur Jeanne de France, espoir qui ne fut pas trompé; le but de Louis XI était aussi de s'assurer de ces pays du centre,

(1) Comines. — Barante.

Digitized by Google

dont il connaît les sympathies envers sa cause, et de tendre la main aux forces qui lui arrivent du sud-est et même d'Italie. Il s'y était fait précéder, comme on sait, de deux cents lances et des compagnies de Salazart et de Crussol sous les ordres des sires de la Borde et de Montespédon.

Ainsi de Tours, les premiers jours de mai, le roi se porte vers Saint-Aignan, où il reste quelques jours. Les princes qui craignent que les bourgeois de Bourges ne lui en ouvrent les portes, y ont jeté cent lances sous les ordres du bâtard de Bourbon, et s'y sont fortifiés. Louis laisse la ville sans s'y arrêter; il se contente de la faire observer à distance et il s'avance vers le Bourbonnais. Saint-Amand veut résister; il l'emporte d'assaut. Les équipages de son frère Charles y sont pris, assure-t-on. Montrond, fort petite ville, mais que les princes avaient si bien fortifiée qu'elle passait pour la plus forte du pays, ne tint que vingt-quatre heures devant le roi. La comtesse de Nevers, qui s'y trouvait, reçut de Louis le meilleur accueil. Ayant laissé dans ces petites places ce qu'il fallait de forces pour tenir en respect la garnison de Bourges, il marcha sur Montluçon, qui ne résista aussi qu'un jour. La ville fut prise d'assaut. Louis XI, qui aurait eu le droit d'être rigoureux envers les gens de la garnison, les laissa aller vies et bagues sauves, et traita les habitants avec bonté. De là il écrivit à Pierre de Médicis une lettre pleine d'éloges et de remercîments pour les services par lui rendus à la France, et plus tard, en mai 1466, il l'autorisa à réunir les fleurs de lis à son écusson.

De l'aveu même de ses adversaires il n'exerçait « nulle rigueur « ni vengeance (1) et il maintenait une exacte discipline dans ses « troupes. » Aussi recueillit-il promptement le prix de son humanité. Tout le pays d'alentour et une grande partie des villes du Bourbonnais et de l'Auvergne qui appartenaient au duc de Bourbon rentrèrent sous l'obéissance du roi. Sancerre, aussi place de défense, ne tint pas mieux que les autres. Les princes ne laissaient pas que d'être assez déconcertés de ces échecs, et surtout de la désaffection des populations.

Une lettre de la Loëre, conseiller du roi, écrivant du Berry, le 11 mai 1465, peint assez bien la situation. Répondant à deux lettres du chancelier, il lui donne des nouvelles du roi : « Son affaire va bien; il compte que monsieur de Nemours sera devers lui dans quatre jours. Vient aussi monsieur d'Armagnac. Ceux de Bourges n'ont voulu entendre à aucune sommation. Pour ne pas

(1) Barante, t. VIII, p. 474.

Digitized by Google

trop demeurer là, le roi a délibéré de faire une pointe en Bourbonnais pour mettre le pays en sa main, aussi pour joindre son armée de Dauphiné et de Savoie, et les gentilshommes de Gévaudan, Velay et Vivarais qui forment une forte bande. Il espère bien que, cela fait, ceux de Bourges parleront plus doucement. D'abord a été pris d'assaut Saint-Amand. Le roi va à Château-Meillan, qui a promis ouverture. De là il ira à Montluçon. « Dieu « le conduise!... C'est moult grand'pitié du pauvre peuple qui ne « pouvoit mais du débat! Que maudit soit celui qui en est « cause!... » Après l'énumération des places que le roi tient, la Loëre ajoute : « Montrond, la plus forte place qui soit d'ici à Pa- « ris, s'est rendu par composition. Jacquelin Trousseau tient « Dun-le-Roi et Saincoins. Au regard de ce que écrivez que Crè- « vecœurret autres s'en sont allés et qu'on craint de soi mettre sous « monsieur de Nevers, toujours a-t-on bien douté qu'ainsi seroit. « Monsieur le maréchal est à cette heure par delà, qui viendra « bien à point, et aussi l'on aidera fort monsieur de Torcy. Ma- « dame de Nevers, fille de monsieur d'Albret, est ici. Elle étoit « dans Montrond ; le roi lui a fait grand'chère. Montrond est un « grand abaissement pour les ennemis du roi. »

Louis s'arrêta quelques jours à Montluçon ; il y apprit plusieurs mauvaises nouvelles, car les choses ne marchaient point aussi bien dans le nord et au midi. Là, il fut informé en effet des ravages des Bourguignons, du comte de Charolais et de son lieutenant, le comte de Saint-Pol, sur les frontières de Picardie, ainsi que la reprise par le bâtard Antoine de Bourgogne de plusieurs petites places, telles que Crèvecœur et Arleux, que le roi avait fait saisir sur celui-ci. Alors (18 mai) il écrit au comte d'Eu, l'engageant à faire mettre sur pied « le plus grand nombre de « gens de guerre qu'il pourra, et d'en faire passer les revues par « le maréchal de Gamache. Il écrit aussi, lui dit-il, et dans le « même sens, au beau cousin le comte de Nevers. » De plus, le roi apprit avec grand déplaisir que les seigneurs gascons, si impatiemment attendus, se prononçaient contre lui. Ce lui fut une réelle déception et il dut aviser en conséquence.

Le duc de Nemours arriva le premier. S'étant arrêté à Montaigu-lès-Combrailles, au lieu de venir directement trouver le roi, il entama par ambassades d'assez longues négociations, où il faisait des propositions inacceptables. Le sire de Langeac pour le duc, le sire du Lau et Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, pour le roi, furent les principaux interprètes des parties en ces pourparlers. S'il faut en croire certaines chroniques, le duc de Né-

Digitized by Google

mours et du Lau pourraient être soupçonnés d'avoir eu quelque sinistre dessein de surprendre le roi. Les soupçons allèrent même jusqu'à atteindre le prélat. Nous n'avons rien vu qui les puisse confirmer. Quoi qu'il en soit, il se passa plus de vingt jours en allées et venues. Cousinot, ce fidèle conseiller du roi, cet homme judicieux et pénétrant, dit avec raison, dans une lettre qu'il écrivit au chancelier, que les seigneurs gascons n'avaient d'autre but que d'entraver la marche du roi et de favoriser la jonction des princes devant Paris. Que serait-il advenu, en effet, si le comte du Maine ne faisant rien pour arrêter ou retarder les Bretons, ni le trop faible Jean de Nevers, sur les confins de la Picardie, pour contenir les attaques du nord, Bourguignons et Bretons s'étaient réunis devant la capitale avant l'arrivée de Louis XI?

D'Issoire (mai 1465) le roi écrit aux sénéchaux et justiciers du midi « que le comte d'Armagnac arme sous le prétexte de le servir, mais en réalité pour le combattre. Il se plaint de son ingratitude et rappelle le bien qu'il lui a fait. Il veut que nul ne lui obéisse et qu'on lui envoie à lui-même ceux qui voudront le servir pendant cette guerre. Défense de suivre le duc de Bourbon ni le sire d'Albret, mais que tous hommes de bonne volonté qui auraient été surpris abandonnent leur drapeau; ils seront bien reçus du roi (1). »

Dès le commencement de la campagne Louis avait été informé à Issoudun par Richard Newill de la mission de Warwick pour la conclusion de la trêve; le 16 mai, apprenant à Monthuçon l'arrivée du député anglais, il donna d'abord un pouvoir à cet effet à Georges Havard, seigneur de la Rosière, déjà chargé de cette négociation. Il rappelle alors « que depuis son avénement on était convenu, par le moyen de son très-cher et très-amé oncle, de certaines abstinences de guerre, lesquelles avaient été prolongées en vue d'une paix définitive, que le temps n'a pas permis de conclure. De là vient la nécessité d'examiner encore cette matière; il donne donc pour cette fin tout pouvoir au sire de la Rosière, maître de son hôtel. » Quinze jours après, de Saint-Pourçain, il confère au même seigneur, et pour le même objet, un pouvoir plus étendu et plus précis, celui de faire avec l'Angleterre une trêve d'un an, à partir du moment où la trêve actuelle expirera, et de s'adjoindre pour discuter ce point un évêque, un clerc, et autres personnages qu'il avisera. « Tant plus il y aura de gens de « bien, y est-il dit, et mieux la chose sera. Ainsi avisez quels

(1) Archives de Rhodez.

Digitized by Google

« gens vous pourrez mettre. Nos besognes de par de çà vont bien, « grâce à Dieu. Nous avons espérance d'y avoir tout fait. » Puis, faisant allusion à ce qui se passe à Saint-Pourçain et à l'arrangement qu'il médite, « il espère ne pas partir, ajoute-t-il, sans « avoir pacifié ce côté. Après cela nous marcherons de par « delà pour résister aux entreprises de ceux qui, contre leur hon- « neur et le service de féauté qu'ils nous doivent, nous veulent « courir sus. »

Le roi, si occupé de tous les côtés à la fois, n'eut garde cependant d'oublier sa bonne ville de Paris, alors si exposée. Il écrit donc aux Parisiens de nouveau vers la fin de mai, pour les engager à bien garder leur ville jusqu'à son retour. Ceux qu'il chargea de ce message, le chancelier de Trainel, maître Étienne Chevalier, Nicolas de Louviers et Jean de Moulins, arrivèrent à Paris (1) la veille de l'Ascension. Dans ce message aux habitants de Paris « le roi les remerciait de leurs bons vouloirs et loyautés, « les priant et exhortant de bien en mieux continuer. Il leur man- « dait aussi qu'il leur enverrait la reine pour accoucher à Paris, « comme dans la ville du monde que le plus il aimait. » Louis pressentait que les coalisés pourraient être devant la capitale avant peu, et ses encouragements ne furent pas stériles. Lorsqu'on apprit que les Bourguignons, conduits par le comte de Charolais et le comte de Saint-Pol, son lieutenant, approchaient du Pont-Sainte-Maxence, on redoubla de précautions. Le maréchal de Rouhaut, quoique obligé de reculer, sut fort bien les inquiéter et les contenir, et il finit par ramener ses cent dix lances à Paris, où cette force fut un fort bon appui pour la défense. Alors aussi le roi (2 juin) nomma à la Conciergerie du palais, office vacant par la défection du sire de Hautbourdin, Guillaume Cousinot, son serviteur fidèle et dévoué.

Louis était enfin parvenu à obtenir un traité de la part du duc Jean II. Mais au moment où l'on croyait ainsi tout fini, le duc de Bourbon partit brusquement de Varenne, laissant à Saint-Pourçain la duchesse Jeanne de France, son épouse; car elle y était venue trouver le roi son frère, et elle avait si bien conduit sa pacifique négociation, que l'accommodement paraissait conclu. Sur ces entrefaites le duc de Bourbon, apprenant que le sire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, était arrivé de Bourgogne à Moulins, suivi, disait-on, du maréchal de Bourgogne Philippe de Neufchâtel, seigneur de Rothelin, sa première pensée fut de

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

rompre les conférences pour obtenir davantage. Alors le roi ordonna à Salazart de se porter avec huit cents archers à cheval entre Moulins et la Loire, afin d'arrêter les Bourguignons au passage de la rivière.

De Saint-Pourçain Louis se rendit à Varenne. Là les princes ligués lui firent offrir un nouveau traité. « Le roi écoutait ces propositions et travaillait par la bonne discipline de ses troupes, « autant que par tous autres moyens de persuasion, à ramener les « populations encore égarées. » Si quelque chose étonne, c'est que tant de fois joué et trompé il les écoute encore. Bientôt approche à son tour le comte d'Armagnac avec environ six mille hommes. Suivant une lettre du 24 juin de Guillaume Cousinot, adressée au chancelier, le duc de Bourbon, le sire de Beaujeu, son frère, et Chabannes partent de Moulins, mettant l'Allier entre eux et le roi; ils vont à Montaigu et à Herment. A cette nouvelle, Louis s'en fut assiéger, prendre et raser Verneuil, à six lieues de Moulins.

Cependant, quelle direction allait prendre le comte d'Armagnac? Ira-t-il à Bourges, comme on le disait, ou à Riom? Le roi, sans hésiter, fait partir le comte de Cominges avec quatre cents lances pour lui couper le passage s'il voulait pénétrer dans le Berry. Mais bientôt, sur la nouvelle que les ducs de Bourbon et de Nemours étaient entrés à Riom, il envoya dire au maréchal de se porter sur Gannat; et tandis qu'il faisait renforcer la garnison de Montpensier, il s'avance lui-même jusqu'à Écherolles, où il passa la nuit. Le lendemain Salazart, Cousinot et d'autres chefs investirent Gannat et sommèrent Ribes, capitaine de la place, de se rendre. Ribes osa dire qu'il ne connaissait point le roi, mais seulement le duc de Bourbon, son maître. En quatre heures la place fut emportée d'assaut. Peu après, le château, où la garnison s'était retirée avec peine, cédait à une nouvelle attaque, et le capitaine avec les siens furent réduits à se rendre à discrétion. Il n'est rien dit de leur sort, mais on connaît l'humanité du roi dans cette campagne.

Louis prit à peine quelque nourriture et s'en alla coucher le jour même à Aigueperse; de là, le lendemain, il s'avança jusqu'à une lieue de Riom, résolu de livrer bataille aux seigneurs ligués ou de les assiéger dans la ville. Les princes furent frappés de tant de promptitude et d'énergie. Le duc Jean de Bourbon se retira à Moulins; et le duc de Nemours, alors que le roi occupait de petits villages, tels que Marsac et Mosac, l'y vint trouver et lui proposa des conditions peut-être un peu moins déraisonnables

Digitized by Google

qu'auparavant. On fit une trêve; on y convint qu'on se réunirait à Paris à la Notre-Dame d'août; qu'alors le roi écouterait les princes dans leurs griefs et admonitions sur le bien du royaume; que Bourges serait comprise dans la trêve; la garnison devait s'abstenir de toute hostilité contre le pays d'alentour; le duc de Bourbon en retirerait ses gens, et sitôt après la signature du traité les sénéchaux de Poitou et de Beaucaire, ainsi que tous autres personnages enfermés pour motif politique, seraient mis en liberté sans rançon. Il fut dit que, de son côté, le roi délivrerait les vassaux et serviteurs des quatre seigneurs avec lesquels il traitait, et retirerait ses troupes des pays du duc de Bourbon; qu'il s'abstiendrait d'entrer avant le 15 août ès pays du duc de Bourgogne enclavés dans le Bourbonnais, comme Château-Chinon et autres seigneuries, si de ces pays nulle guerre ne lui était faite. Il fut ajouté que « si à la Notre-Dame d'août, les princes et seigneurs « de l'alliance refusaient de rendre obéissance au roi, les quatre « seigneurs susdits serviraient le roi contre tous ceux qui l'atta- « queraient en son royaume. »

Tout fut promis et juré par les quatre seigneurs de Bourbon, d'Armagnac, de Nemours et d'Albret : ceci ne les empêcha pas de se réunir aux princes ligués et de se trouver avec eux devant Paris. L'armée du roi n'était guère que de quatorze mille hommes; mais, suivant le témoignage de Cousinot, « elle était magnifique, « surtout très-bien disciplinée. On n'y voyait point les vices qui « règnent ordinairement parmi les gens de guerre. Le marchand « ni le laboureur ne fuyaient point devant le soldat, et ces troupes « n'étaient redoutables qu'aux ennemis. » Ce traité assura au roi, du moins pour le moment, la tranquillité des provinces du centre.

Avant de marcher vers le nord, si le roi essuya un grand mécompte de la part des seigneurs du sud-ouest, il vit avec une vive satisfaction ses forces sensiblement augmentées. Non-seulement il apprit l'arrivée des troupes que le duc de Milan lui envoyait, mais il reçut, sous la conduite de Jacques baron de Sassenage, l'arrière-ban du Dauphiné. « Les plus braves de la noblesse du « pays, dit Chorier, l'avaient suivi autant par devoir que pour « acquérir de l'honneur dans une lutte où il s'agissait de sauver « le roi et l'État. » Nous voyons encore là une preuve évidente du bon souvenir que Louis avait laissé dans cette belle province.

Comme si encore la déloyauté n'était pas venue des seigneurs, on a dit (1) « que le roi perdit ainsi plus de vingt jours à traiter

(1) Barante, t. VIII, p. 476 et 481.

Digitized by Google

« avec le duc de Nemours et avec sa sœur, Madame Jeanne de « France. » Qu'aurait-on dit de lui s'il ne l'eût pas fait ? On convient pourtant, et l'aveu est précieux, que les compagnies du roi étaient excellentes, très-courageuses, fort bien exercées; que le pays était le moins grevé que possible de leur présence, et que nulle part elles ne prenaient rien sans le payer. On ajoute « que « les habitants étaient partout plus favorables au roi qu'aux « princes, dont les troupes étaient sans solde ni discipline : car « chacun savait qu'ils ne demandaient que de l'argent et des do- « maines. Il ne fallait pas grande sagesse pour voir qu'ils avaient « peu de souci du bien public dont ils parlaient tant. » Dans cette lutte le roi avait donc pour lui le droit et la raison.

Assuré enfin d'avoir paix de ce côté, Louis, dès le 4 juillet, écrivit à son lieutenant Charles de Melun et au maréchal Joachim Rouhaut la teneur de son traité d'Auvergne avec le duc de Bourbon et les seigneurs du midi, et sa prochaine arrivée à Paris. Les instants pressaient, car dès le dimanche 7 juillet les Bourguignons vinrent se montrer devant les murs de Paris, sans en être d'ailleurs plus avancés. Deux jours après on les vit quitter Saint-Denis, songeant dès lors à aller vers le sud de la ville, à la rencontre du duc de Bretagne ; mais les événements devaient déjouer leurs prévisions.

Informé des hostilités des Bourguignons sur ses frontières du nord et de tous les mouvements de ses ennemis, dont les uns remontaient la Loire et les autres passaient la Somme, on conçoit l'impatience du roi de revenir. Cependant il ne se trouble point, et dans ces graves conjonctures, il montre toute sa présence d'esprit. On le voit réunir les états d'Auvergne à Aigueperse, pourvoir à la sûreté de la province, confirmant tout ce qu'il avait promis à Marsac pour le bien du pays ; accueillir les trois cents lances que le comte de Boulogne lui amenait du Velay, du Gévaudan et du Vivarais, contremander celles qui viennent des autres parties du Languedoc, pour tenir en respect les seigneurs du midi auxquels il ne pouvait se fier : rien n'est oublié. Il garde dans le Dauphiné et dans le Lyonnais le jeune fils du duc de Milan, François Galéas, avec ses mille lances et ses deux mille archers, afin qu'il soit prêt à entrer dans le Bourbonnais ou dans la Bourgogne au moindre mouvement qui s'y produirait; c'est après toutes ces dispositions prises qu'il se dirige en toute hâte vers Paris.

Sur la frontière, les hommes chargés par le roi de disputer le terrain, les comtes d'Eu et de Nevers, et le chancelier Morvilliers,

Digitized by Google

faisaient de leur mieux et se défendaient pied à pied. La noblesse s'était armée à ses frais : les villes de Picardie en firent autant. D'un autre côté, l'ennemi employait tous moyens pour intimider les cités. Envoyé à Corbie par le comte de Charolais, Hugonet demanda à s'approvisionner dans la ville de vin et de blé, moyennant finance. Les habitants en réfèrent au chancelier, et en attendant déclarent qu'ils ne feront rien contre leur honneur ni surtout contre la fidélité qu'ils doivent au roi. Le chancelier bourguignon fit alors demander par un héraut à Morvilliers s'il voudrait lui accorder sûreté pour venir à Amiens avec le comte et sa compagnie. Le chancelier de France ne voulut pas voir le héraut ; il lui fit dire que son maître pouvait venir, pourvu qu'il fût seul ; que de sûreté il n'en donnait point, et qu'il fallait pour cela s'adresser au maréchal Rouhaut à Noyon. Viennent alors des lettres de reproches de Hugonet, comme si réellement Morvilliers eût molesté l'armée de Charles. On voit là un adversaire en quête de griefs.

Pendant le courant de mai rien n'alla vite, à cause de l'absence du chef : c'est le 15 juin que le comte prit congé de son père et reçut officiellement le commandement de l'armée. « Si « vous êtes en danger, lui dit le duc Philippe, j'irai à vous avec « cent mille hommes. » Cependant on ne porte guère l'armée bourguignonne au delà de vingt-six mille combattants. De Bruxelles il se rendit au Quesnoy ; là il trouva et entendit Rouville qui arrivait de la part du duc de Bretagne, et Théobald de Luxembourg, frère de Saint-Pol, comme on sait, envoyé de Louis XI. C'étaient deux missions bien différentes.

Assez longtemps le comte resta aux environs de Péronne ; cette ville le tentait bien, mais le maréchal de Rouhaut y était avec quatre mille hommes. Charles alla passer la Somme à Bray, qui lui ouvrit ses portes. Roye et Montdidier le reçurent aussi. Beaulieu résista ; le sire de Nesle, qui en était seigneur, s'y défendit quatre jours, « et ne se rendit qu'à certaines conditions ». Le comte de Charolais viola la capitulation ; il retint ce seigneur prisonnier, sous prétexte qu'il était son sujet : fait que la chronique passe sous silence. En vain le maréchal de Rouhaut se plaignit-il de ce manque de foi : le comte ne se croyait pas tenu à rien respecter. Il crut même l'occasion favorable d'envoyer le 24 juin aux habitants d'Amiens une lettre pleine de reproches contre le chancelier de France. Trois sergents du bailliage la portèrent immédiatement au roi. Le comte ne manqua pas d'écrire aussi ses prouesses aux gens de Malines et des autres bonnes villes et

Digitized by Google

d'en faire des récits exagérés (1). « Au reste il avançait, ne pre-« nant rien sans payer. Il abolissait tailles et gabelles, faisant « crier bien haut qu'il venait *pour le bien public* comme lieute-« nant du duc de Berry (2). »

De son côté le sire de Hautbourdin ayant surpris, le 30 juin, ou obtenu par trahison le Pont-Sainte-Maxence, les Bourguignons se répandirent dans l'Ile-de-France. Ils entrèrent le dimanche même dans Lagny-sur-Marne : là, comme ils l'avaient fait dans les petites places de Dammartin, Nantouillet et autres, on les vit brûler les rôles des tailles, ouvrir les greniers à sel, vendre cette denrée au prix du marché, tout cela en vue de capter un instant la faveur des populations, selon la coutume des faiseurs de révoltes.

Cependant le maréchal, non autorisé à engager une action et trop faible peut-être pour la tenter, incommodait, dans leurs courses et ravages, les Bourguignons dont il était débordé; et les voyant approcher de Paris il y entra lui-même, le 30 juin, avec ses troupes. Ainsi cette ville devint le centre de la résistance. Le 5 juillet le comte de Charolais arriva à Saint-Denis, lieu du rendez-vous. Son étonnement fut grand, dit-on, de n'y point trouver les Bretons. Peut-être avait-on compté sur la défection du comte du Maine.

Heureusement, les Parisiens et gens du roi n'étaient point au dépourvu. Ordre avait été publié dès le 25 juin à chacun des habitants de s'armer selon son état pour former une garde urbaine et de veiller à la sûreté de la ville. Dès l'approche des ennemis les précautions redoublèrent, et le maréchal ne cessa d'inquiéter les Bourguignons par des sorties. La chronique (3) nous montre, le 2 juillet, l'évêque d'Évreux, Jean Balue, conduisant le guet à cheval, avec clairons et trompettes, ce qui n'était pas ordinaire. On allait même jusqu'à penser qu'à eux seuls, les bourgeois « au-« raient bien suffi, » sans le renfort du maréchal de Rouhaut, à défendre la ville. Le 8 juillet on fut édifié sur ce point.

Le secours du ciel n'avait pas été oublié. Dès le mois de mars, à Thouars, le roi avait fondé une grand'messe à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance dans l'église des carmes de Poitiers. Le dimanche 10 juin il y eut à Paris une grande procession générale. Le sermon fut prêché par maître de Lolive, docteur en théo-

(1) Gachard, *Documents inédits*.
(2) Michelet.
(3) Jean de Troyes.

Digitized by Google

logie; on y déclara qu'on priait pour la santé et bonne prospérité du roi, de la reine et de l'enfant qu'elle attendait, et pour que paix et bonne union fussent mises entre le roi et les princes.

De leur côté les ducs de Bretagne et de Berry avaient traversé l'Anjou et la Touraine en remontant la Loire. Les troupes laissées là par le roi, sous les ordres du comte du Maine, ne semblent point avoir arrêté ni ralenti la marche des Bretons; et malgré ces forces respectables on ne voit nulle trace de combat. Peut-être le comte voulut-il éviter le ravage de l'Anjou. Toutefois les ducs n'avancèrent pas sans obstacle. Le 4 juillet le duc de Berry pria par écrit le comte de Vendôme de ne pas recevoir en sa ville les troupes royales que le comte du Maine et le sénéchal de Normandie devaient y envoyer. C'était une invitation à la trahison. Le comte de Vendôme expédia cette lettre à Tours au comte du Maine; et le 6 juillet, de Lavardin, il répondit en ces termes au duc de Berry : « A cause de l'exécution de vos projets de vous « réunir en Beauce à monseigneur de Charolais, et parce que vous « aimez mon bien, vous m'écrivez de me joindre avec vous et « autres messieurs du sang, et notamment de ne pas bouter à « Vendôme des gens de guerre qui puissent porter nuisance à vos « gens. Je vous remercie très-humblement du bien et honneur « que vous me voulez; et au surplus, pour répondre à vos lettres, « le vrai est que le roi m'a mandé plusieurs fois d'aller devers « lui; que je le suis allé trouver à Saumur, puis à Tours à son « partement (départ); qu'en autres choses il m'a fait promettre « de lui garder mes places. Depuis mon retour ici il m'a donné de « nouveaux avis semblables. Au regard de ne mettre gens de guerre « à Vendôme, avant que j'aye reçu vos lettres, monsieur du Maine « a envoyé ès environs de Vendôme la plupart des siens; c'est « pourquoi je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous « plaise moi tenir pour excusé, n'ayant point été averti par vos « lettres. Veuillez, s'il arrive que vous passiez par cette comté, « faire donner tel ordre que le pauvre peuple ne soit détruit ni « foulé. Soyez certain, mon très-redouté seigneur, que je vou- « drois servir et obéir (*sic*) le roi et vous, toute autre chose lais- « sée. Je désire que sur tous ces différends soit prise une bonne « conclusion : à quoi Dieu veuille pourvoir par sa grâce. » C'était un refus déguisé.

Alors le comte de Vendôme envoie le bâtard son frère à Château-Regnault, où devaient être le comte du Maine et le sénéchal de Brezé : le bâtard les amena le soir même à Vendôme, où ils

Digitized by Google

restèrent jusqu'au 10 juillet. Ce qui se passa sur ce point est fort digne d'attention.

Suivant une chronique de ce temps, tout près de là, à Château-du-Loir, le sire de Lohéac manifeste son étonnement de ce que le comte de Vendôme ne livre pas ses places aux ducs. Celui-ci, au contraire, envoie le 7 juillet le seigneur de Préaux auprès du comte du Maine pour obtenir les moyens de défendre Lavardin et Montoire. Mais le comte et le sénéchal lui répondirent qu'ils n'avaient point d'artillerie ni de gens d'armes à envoyer : ajoutant qu'on pouvait laisser entrer les Bretons à Montoire. En attendant cette réponse de Vendôme, le comte s'était tenu nuit et jour en armes sur la muraille, bien décidé à remplir son devoir. Quand il sut les Bretons arrivés à Montoire, n'ayant aucunes forces pour défendre Lavardin, étant réduit lui-même à ceux de sa maison, « il fit rompre le pont du Loir audit lieu de Lavardin, « par quoi les Bretons qui y venaient loger en grand nombre ne « purent passer et durent retourner à Montoire, » où toute leur armée logea le mardi. Ce jour-là, Messieurs de Lohéac, du Lude, de la Roche, vinrent parler à Monsieur de Vendôme à travers une barrière. Leurs paroles et leurs offres furent vaines : il déclara « qu'il garderait loyauté au roi », et il n'alla point vers le duc de Berry. La nuit, entre le mardi et le mercredi, le comte du Maine et toute sa compagnie partirent laissant Vendôme entièrement dépourvu. Les Bretons y arrivèrent donc. Les bourgeois eussent voulu atermoyer ; ce ne fut pas possible, et l'armée bretonne entra le jour même, 10 juillet, sans nulle permission du comte.

Ce même jour le comte du Maine et le sénéchal étaient en route pour aller rejoindre le roi qui approchait d'Orléans à marches forcées. Ils purent du moins s'unir à lui avec leurs forces. Dans toute cette relation la conduite du comte de Vendôme semble digne de tout éloge, et si plus tard, comme on le dit, il dut se pourvoir de lettres d'abolition, cela ne peut être que pour quelques détails inaperçus. Si, dans ces circonstances, un chef pouvait être critiqué, ce serait peut-être le comte du Maine.

Le jour même de l'entrée des ducs à Vendôme Charles de Berry écrivit encore au comte pour tenter sa fidélité : mais le comte de Vendôme répondit que sa foi envers son souverain était inviolable, « en quoi, dit-il, comme savez, est raison que je m'ac- « quitte envers lui, comme voudrois faire pour vous, s'il plaisoit à « Dieu vous donner la grâce de recevoir la couronne ». Les ducs mirent quatre cents archers et vingt-cinq lances à Vendôme, et ayant laissé aussi quelques-uns des leurs à Beaugency, ils con-

Digitized by Google

tinuèrent leur marche. Toutefois elle ne dut pas être sans encombre, puisque le 17 ils ne se trouvaient encore qu'à Châteaudun.

Grande était l'impatience du comte de Charolais de ne les point voir arriver. De Romillé, le vice-chancelier de Bretagne, alors auprès de lui, ne pouvait non plus expliquer la cause de ce retard. Elle était évidente cependant : c'est que, malgré tant de félonies, les populations n'avaient nulle sympathie pour les princes révoltés, et goûtaient si peu leurs amorces que François II, pour s'assurer une retraite, se sentait obligé de laisser des siens en chaque ville un peu importante.

Le comte de Charolais ne trouva point non plus devant Paris la réception qu'il avait espérée. Voici en quels termes, le 15 juillet, Guillaume de la Roche écrit à Guillaume de Montbleau, maître d'hôtel et écuyer du prince : « Vendredi dernier monseigneur « passa et vint loger au village de Saint-Cloud. Monseigneur part « incontinent et va à Montlhéry, et de là à Étampes, où il doit « attendre monseigneur de Berry et autres princes, lesquels sont « à Châteaudun. On dit que le roi approche très-fort. Monsei- « gneur fut, le 8 de ce mois, devant Paris avec toute sa compa- « gnie. Il s'y est livré un combat fort vif, et a, mondit seigneur, « trouvé ceux de Paris tout autres que l'on ne cuidoit ; dont il « n'est pas bien content sur eux, car il n'a pu avoir d'eux pour un « denier de vivres, et si ce ne fussent été ceux de Saint-Denis on « eût eu faute de pain. »

Il se passait peu de jours, en effet, que le comte Charles ne vînt défier les gens de Paris aux portes mêmes de la ville. Le 7 juillet il donna deux assauts : l'un le matin au point du jour, et l'autre vers cinq heures du soir. Il y avait bien dans Paris trente-deux mille hommes portant les armes, sans compter les troupes que le maréchal y avait amenées. Le 8, le comte de Charolais faillit entrer. Ses gens d'armes arrivèrent par la porte Saint-Denis gardée par Pierre l'Orfèvre et Jean de Popincourt. Ils parlementèrent pour obtenir le passage et des vivres. Pendant les pourparlers ils s'emparèrent du faubourg Saint-Lazare, et vinrent jusqu'aux barrières. Les bourgeois se montrèrent courageusement et en grand nombre sur les murs ; et le maréchal étant sorti fort à propos avec soixante lances et quatre-vingts archers, chargea si rudement les assaillants, qu'ils laissèrent quatre cents hommes sur la place et se retirèrent à Saint-Denis. La milice citoyenne montra en cette journée combien elle est un précieux appui, surtout soutenue et excitée à la lutte par un certain nombre de gens de guerre.

Digitized by Google

Le comte de Charolais avait compté sur l'effet qu'il produirait en proclamant l'abolition des impôts : « il s'était trompé (1); les « seigneurs haïssaient le roi, le peuple l'aimait ». Aussi, depuis le 8 juillet, le comte n'entreprit-il plus rien contre Paris. Le 10, décidé à aller à la rencontre des princes de Bretagne, il décampe de Saint-Denis et va s'établir au village de Boulogne. Le 11 il attaque le pont de Saint-Cloud; Jacques Lemaire, qui le défendait, se rendit après une vive résistance. Le comte demande à ouvrir des conférences : on en délibère à l'hôtel de ville et on lui répond que « s'il veut venir en très-petite compagnie, ou donner « sûreté à ceux qui iraient le trouver, on ouïrait ce qu'il veut pro- « poser pour en rendre compte au roi, qui devait être alors vers « Orléans ».

Cependant, malgré toute la diligence possible, le roi ne put être à Cléry que le 11 juillet. Impatient, il se fit devancer à Paris par maître Cousinot et le sire de la Borde. Ils annoncèrent, le samedi 14 juillet, que le roi espérait y être arrivé le mardi suivant, 17; « qu'il remercioit la ville de sa fidélité aussi bien que « des bons services qu'elle lui avoit rendus et continuoit à lui « rendre ». Ce jour-là même le comte de Charolais mandait à son père qu'il s'était emparé du pont de Saint-Cloud; qu'il le passait pour aller rejoindre l'armée de Bretagne, et le gardait soigneusement. Il ajoute qu'il sait la venue prochaine du roi, et, priant instamment le duc de lui envoyer deux cent mille écus dont il a un besoin pressant, il prend des mesures pour que cet argent lui arrive sans délai. Les prodigalités du jeune comte étaient en effet excessives. En même temps il recevait par une lettre de la duchesse d'Orléans l'avis que le roi avait entendu la messe à Notre-Dame de Cléry. On sait tout le mauvais vouloir de cette famille et surtout de Marie de Clèves envers Louis XI.

Le comte partit donc à la hâte, et voulant se joindre au duc de Bretagne qui était sur la route de Vendôme à Châteaudun, il marcha par Issy et Antony. L'avant-garde alla loger sous Montlhéry, l'arrière-garde restant à Longjumeau. Alors, paraît-il, il saisit une lettre par laquelle le roi informait de nouveau les Parisiens de son arrivée prochaine. Son parti fut pris, et il s'apprêta dès ce moment à combattre sans les Bretons.

(1) Legrand.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Bataille de Montlhéry. — Les princes devant Paris. — Voyage du roi en Normandie. — Tumulte à Paris. — Retour du roi. — Trahison à Pontoise et à Rouen. — Négociations et exigences des princes. — Paix onéreuse de Conflans et de Saint-Maur. — Départ des princes. — Intrigues à la cour de Normandie. — Invasion de cette province par le roi. — Ambassades et réclamations. — Louis XI reprend la Normandie.

Cependant le roi, arrivé de bonne heure à Étréchy, y fit halte; il en partit le soir, et vint toute la nuit à Châtre ou Arpajon. Sans se reposer il alla droit à Montlhéry, où il savait la présence des ennemis. Ses troupes étaient moins nombreuses, mais fort belles toutefois; leur valeur en compensait le nombre. N'avoir point, ou fort peu d'artillerie, était son grand désavantage; puis arrivant, lui et les siens, d'un voyage long et fort pénible, ils étaient tous, hommes et chevaux, harassés de fatigue, malgré le soin qu'il en avait pris. Il fallait combattre, et il n'hésita pas. D'ailleurs, il fut irrésistiblement poussé à la lutte par le sénéchal Pierre de Brézé qui, dans ce moment, n'écouta que le point d'honneur (1). Suivant la chronique, le sénéchal, frappé de la fatigue de l'armée, aurait insinué au roi de donner aux troupes un peu de repos. Louis alors lui aurait franchement demandé s'il n'avait pas d'engagement pris avec les princes. « Sire, dit alors Pierre de Brézé, ils ont « mon scel par delà, mais vous avez mon cœur et ma personne, « et vous me voyez prêt à vivre et à mourir pour vous. »

Le sénéchal se porta donc, le mardi 16 juillet, sur Montlhéry avec l'avant-garde qu'il conduisait, et engagea la lutte plus tôt même qu'on ne pensait. La même chronique nous montre le comte de Charolais, dès avant déjeuner, rangeant son armée sur la gauche du chemin qui va de Paris à Montlhéry, le visage tourné vers le château, dressant devant ses archers et hommes d'armes quelques serpentines, non toute son artillerie « qui était bonne et « belle selon le temps (2) », et attendant ainsi les Français. Il ne tarda pas à les voir qui approchaient de divers côtés, suivis de tout le camp du roi en belle ordonnance. Louis XI se mit en or-

(1) *Chronique de Hennin.* — Comines. — Jean de Troyes. — P. Anselme.
(2) Comines, I, 2.

Digitized by Google

dre de bataille vers sept heures du matin, *le long d'une grosse haie bien épaisse*, sans que nulle partie eût envoyé personne pour savoir l'intention ou volonté de l'autre.

Plusieurs hommes de guerre nous donnent la relation de ce fait d'armes; nous les suivrons, surtout sur les points où ils sont d'accord. Les chefs bourguignons avaient arrêté en conseil qu'ils combattraient à Longjumeau et que le comte de Saint-Pol, chef de leur avant-garde, se replierait sur ce point. Il en fut autrement; car en fait de bataille « il arrive rarement que les choses tiennent « aux champs comme elles sont décidées en chambre ».

Le roi se réserva le corps de bataille et donna l'arrière-garde ou réserve au comte du Maine. Charles de Bourgogne fit à peu près de même. Il commanda le principal corps, donnant l'avant-garde au comte de Saint-Pol et la réserve au bâtard Antoine de Bourgogne. Vers les dix heures quelques escarmouches commencèrent; la plus importante eut alors lieu, au bout du village de Montlhéry, entre les archers, qui, de part et d'autre, mirent pied à terre (1). Ceux du roi, tous archers d'ordonnance, étaient en bon ordre et conduits par Poncet de la Rivière. Parmi ceux de Bourgogne, plus nombreux, on remarquait Philippe de Lallain et Jacques du Mas, mais ils étaient sans ordre. A une heure après midi, l'action s'engagea sérieusement. Le roi, pour appuyer les siens, chargea brusquement le comte de Saint-Pol, mit l'avant-garde ennemie en désordre, et la poussa jusqu'au prieuré de Longpont. Le comte de Charolais vint au secours de Saint-Pol, et, à son tour, repoussa le roi jusqu'au château de Montlhéry.

Le comte croyait que tout était fini, lorsque Contay, son fidèle serviteur et un vieux gentilhomme du Luxembourg, appelé Antoine le Breton, lui firent difficilement comprendre que les Français se ralliaient à Montlhéry et que sa gauche, où étaient les sires de Ravestein et Jacques de Luxembourg, avait été mise en déroute par les nobles de Savoie et de Dauphiné, et en une telle déroute, qu'ils croyaient la bataille perdue et qu'un grand nombre fuyaient jusqu'à Sainte-Maxence, publiant partout que le comte était tué ou du moins battu.

Charles de Bourgogne, en effet, venait de courir un grand danger. Poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence, il avait été assailli dans sa poursuite, et même blessé à la gorge d'un coup d'épée dont la cicatrice lui resta. Sur le point d'être fait prisonnier par Geoffroy de Saint-Bélin, il ne fut tiré d'affaire que

(1) Comines.

Digitized by Google

par la hardiesse d'un des siens, qu'Olivier de la Marche nomme Robert Coteret ou Cottereau, le fils de son médecin, auquel la chronique d'Hennin ajoute le Picard Colinet. Il alla donc, tout sanglant, rejoindre ses archers qui étaient à peine une quarantaine. Pendant une demi-heure les Bourguignons étaient si découragés que, s'ils avaient vu cent hommes venir à eux, ils n'auraient songé qu'à fuir.

Mais la fortune est changeante. On vit de loin sortir du bois le comte de Saint-Pol, avec une cinquantaine d'hommes d'armes, marchant à petits pas, et dont le nombre augmentait à mesure qu'ils avançaient; au point qu'ils étaient bien huit cents quand ils joignirent le comte de Charolais. On le reconnut à son enseigne, mi-partie de soie grise et rouge, à sa licorne d'argent ayant la corne et le bout des pieds d'or, avec cette inscription : *mon mieux*.

A cette vue le roi, fatigué au delà de toute expression, n'hésita pas à charger; mais à la seconde attaque il fut repoussé par le Charolais. La fuite de la réserve, sur laquelle Louis XI devait compter, s'explique difficilement. Y eut-il connivence du comte du Maine avec Charles de Bourgogne ? on est porté à le craindre. Il y a aussi la possibilité d'une de ces paniques dont on a plusieurs exemples. Quand on vit le roi repoussé, on put le croire blessé à mort. L'épouvante fut telle, que huit cents hommes d'armes s'enfuirent, entraînant avec eux leurs chefs, même l'amiral de Montauban et Jean Salazart, deux braves capitaines. Il est certain que, lorsque Louis XI s'engagea avec le gros de l'armée ennemie (1), il avait relativement peu de monde, très-peu d'artillerie, et qu'au moment décisif son arrière-garde lui fit défaut. « La souveraine chose du monde pour les batailles, ce sont les archers par milliers. En petit nombre ils ne valent rien (2). » Ainsi les idées du moyen âge commençaient à se modifier.

D'un autre côté, sur la gauche, les guerriers accourus de Savoie et de Dauphiné firent preuve d'une grande bravoure et vainquirent réellement. Quant au roi, « il se distingua plus que nul « autre » ; il rallia son monde jusqu'à trois fois; et au fait, Pierre de Brezé, qui avait engagé l'action sans l'ordre du roi, ayant été tué dès le commencement de la bataille, Louis était le seul qui fût en état de commander. La lutte se ralentit sur le soir, par lassitude de combattre plutôt qu'autrement. Les Bourguignons,

(1) Jean de Troyes.
(2) Comines, l. I, ch. 4.

Digitized by Google

pour camper devant Montlhéry, où était le comte de Charolais, formèrent une enceinte avec leurs chariots de bagages. Du côté des Français, on vit bientôt les feux s'allumer. Alors ceux de Bourgogne « pensèrent que le roi allait aussi passer la nuit sur « le champ bataille (1); » tant il s'en fallait qu'ils crussent avoir eu victoire complète! D'ailleurs, si dans l'armée du roi un fugitif courut avec effroi jusqu'à Lusignan (2), du côté du comte un guerrier, dans sa fuite, ne s'arrêta et ne se crut en sûreté qu'au Quesnoy.

« La noblesse du Dauphiné servit si utilement le roi en ce com-
« bat, que le sang qu'elle y versa fut la plus noble partie du
« prix que lui coûta la victoire. Elle y fut conduite par Jacques,
« baron de Sassenage, qui avait assemblé l'arrière-ban. A l'avant-
« garde de l'armée il eut à soutenir la première impétuosité des
« Bourguignons. Excités par la présence de leur prince, ils fon-
« dirent comme la foudre sur ce corps; mais il ne ploya point et
« tint bon. L'exemple des Dauphinois retint les autres, et on
« leur dut tout ce qu'il y eut d'heureux dans ce combat. Cin-
« quante-quatre gentilshommes de cette troupe y furent tués, le
« roi n'en ayant perdu que cent quatre de toutes les autres pro-
« vinces. De retour, Jacques de Sassenage, pour honorer leur
« mémoire, les fit peindre avec les écussons de leurs familles
« dans la chapelle fondée en l'église des Frères prêcheurs par
« son aïeul, le baron François (3). » Parmi ces nobles victimes étaient François de Sassenage et Pierre du Terrail. Ce dernier fut le grand-père de Bayard; car Aimon, son fils, épousa Hélène, fille d'Henri Aleman, seigneur de Laval, et de cette union naquit, au château de Bayard, le chevalier sans reproche. La noblesse du Dauphiné témoigna ainsi de son estime et de sa fidélité pour le roi, et Louis retint auprès de lui son chef, Jacques de Sassenage.

Il resta, dit-on, 3,600 hommes sur le champ de bataille. Outre Pierre de Brezé, le roi perdit Geoffroy de Saint-Bélin, dit *Lahire*, bailli de Chaumont; Jacques Floquet, bailli d'Évreux, et Philippe de Louhans, bailli de Meaux.

De leur côté, les Bourguignons n'eurent point assez d'hommes d'armes à leur gauche pour soutenir l'attaque. Malgré leurs chefs, les seigneurs de Ravestein et Jacques de Saint-Pol, ils furent

(1) Barante, t. VIII, p. 494.
(2) Comines.
(3) Chorier.

Digitized by Google

complétement rompus et chassés jusqu'aux charroys. Les principaux de cette poursuite étaient les nobles dauphinois et savoisiens. Alors se mirent à fuir, pour gagner le Pont-Sainte-Maxence, un grand nombre de cette partie de l'armée, et, selon Monstrelet, de grands personnages, tels que les seigneurs d'Happlaincourt, d'Aimeries, d'Inchy et de Robodeughes. Quand Charles de Bourgogne allait et venait autour de son camp, Philippe d'Oignies portait auprès de lui son pennon à demi déployé. Cet étendard était de soie, mi-partie de noir et de violet; l'uniforme des archers de sa garde était de ces mêmes couleurs; ils portaient la croix de Saint-André et un fusil avec garniture d'orfévrerie. On dit aussi que Charles de Bourgogne, ayant eu à changer de cheval pendant la bataille, prit celui d'un de ses pages, nommé Simon de Quingey. Le comte perdit dans cette journée plusieurs notables chevaliers, tels que Philippe de Lallain, le sire de Crèvecœur et Philippe d'Oignies, bailli de Courtray. Dubois, son porte-étendard, fut fait prisonnier. La bataille finit entre sept et huit heures du soir.

Alors, la garde écossaise conduisit le roi dans le château de Montlhéry. Quoiqu'il n'eût pas mangé de toute la journée, après s'être un peu reposé, il alla directement à Corbeil, et il y arriva à dix heures du soir. Il s'y reposa jusqu'au 18. C'est dans les épreuves que se montre l'homme supérieur. On ne ménageait pas les quolibets à ceux de l'arrière-garde. « Le comte du Maine et « l'amiral de Montauban n'étaient pas épargnés dans les propos. « Mais pour le roi, il ne montrait nulle colère. Il ne faisait de « reproches à personne. Ceux qui avaient fui, comme les autres, « il accueillait bien tout le monde. Il ne songeait qu'à se tirer au « plus vite de ce mauvais pas (1). »

Parmi les hommes les plus dévoués au service de Louis XI, en cette circonstance surtout, il faut compter Jean II, seigneur de Montmorency, d'Écouen, de Damville et de Conflans, dit, même avant l'année 1425, *premier baron* et *grand chambellan de France* (2). Ses deux fils aînés, Jean, seigneur de Nivelle, et Louis, seigneur de Fosseux, embrassèrent le parti bourguignon malgré toutes les exhortations et remontrances. Ils combattirent à Montlhéry pour le comte de Charolais contre Louis XI, et même à cette journée Louis de Fosseux commanda deux cents lances. Ils auraient donc pu rencontrer leur père dans la mêlée. Jean II fut

(1) Barante, t. VIII, p. 410.
(2) Père Anselme, t. III.

Digitized by Google

si indigné de cette conduite et de cette double félonie contre le roi et contre lui-même, qu'il les priva de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la baronie de Montmorency et sur tous ses autres héritages situés dans la vicomté de Paris, et qu'il donna tous ses biens et tous ses titres à son troisième fils Guillaume, né de son second mariage avec Marguerite d'Orgemont. Par acte de 1472 il confirma ses dispositions. Guillaume servit Louis XI très-fidèlement; ensuite Charles d'Anjou le retint dans ses conseils, le fit son chambellan et dans son testament de 1481 lui légua 6,000 écus d'or, en le nommant son *généreux écuyer*. Il servit avec honneur les trois successeurs de Louis XI, et c'est lui que choisit la reine-mère, Louise de Savoie, pour préparer son traité avec Henri VIII, en 1525.

Le comte de Charolais demeura sur le champ de bataille de Montlhéry, s'attendant à soutenir une nouvelle lutte le lendemain. Il passa donc la nuit dans une grande inquiétude. Le soir même du 17 juillet on tint conseil dans le camp. Le comte de Saint-Pol, qui opina le premier, dit « que l'on était en grand péril (1). « Il était d'avis que, dès l'aube du jour, on tirât vers le chemin de « Bourgogne, qu'on brûlât une partie des charroys et qu'on sau- « vât seulement l'artillerie. Le sire de Hautbourdin conseilla « d'attendre des renseignements. Le sire de Contay remontra le « danger de fuir; il pensa que, dès la pointe du jour, il fallait as- « saillir le roi, avec la résolution de vaincre ou de mourir. » C'est à ce dernier conseil que le comte s'arrêta.

L'armée bourguignonne avait aussi ses mécomptes; le Charolais se trouvait en assez mauvaise position. « Une partie de ses gens « s'étaient honteusement enfuis. Les sires d'Aimeries, d'Happlain- « court et beaucoup d'autres avaient à la hâte traversé le pont « de Saint-Cloud, et, courant au Pont-Sainte-Maxence, ils « étaient tombés entre les mains du seigneur de Mouy (2). » Informés de la déroute de l'aile gauche des Bourguignons, les Parisiens, au nombre de 30,000, dit-on, sortirent de la ville, massacrèrent un grand nombre de fuyards; prirent leurs bagages, et emmenèrent plus de 1,500 prisonniers et jusqu'à 2,000 chevaux. Sur un autre point, le maréchal Joachim, à la faveur de cette déroute partielle, alla s'emparer du pont de Saint-Cloud, qu'il trouva abandonné, tandis que d'un autre côté Mouy, capitaine de

(1) Comines, I, 4.
(2) Barante, t. VIII, p. 497.

Digitized by Google

Compiègne, rassemblait les garnisons de Creil, de Senlis et de Crespy, et allait s'emparer du Pont-Sainte-Maxence.

Le courrier de Charles de Bourgogne qui fut envoyé aux ducs de Berry et de Bretagne pour les informer de ce qui s'était passé, les trouva, le 18 juillet, à Châteaudun. Ils partirent immédiatement pour venir joindre le comte. Ce dernier resta sous Montlhéry toute la journée du 18. Le château tint bon, et le 19 il décampa et alla à Étampes. Robinet du Ru, qui commandait, n'essaya pas de résister à de telles forces, et reçut le 14 juillet de l'année suivante une amnistie personnelle. Là, le jeudi 19, les Bretons vinrent rejoindre le Charolais, et avec eux Dunois, Chabannes, Lohéac, les sires de Bueil, de Chaumont et Charles d'Amboise, qui depuis fut un grand homme.

Quatre jours après ils renouvelèrent leur traité de Nantes du 22 mars. Ils dirent dans celui-ci, du 24 juillet, que « aucuns, « étant en autorité auprès du roi, l'induisent à prendre inimitié « contre les seigneurs de son sang, et lui conseillent d'*invader* « leurs terres, comme il l'a montré par l'invasion ou l'attaque « qu'il fit le 16 juillet à Montlhéry sur ledit duc de Bourgogne « qui venait joindre monsieur de Berry et le duc de Bretagne. « Pour cette raison, Charles de Bourgogne, comte de Charolais, « seigneur de Château-Belin et de Béthune, continue ses alliances « avec le duc de Bretagne, s'obligeant d'être pour lui bon frère « et parfait ami. »

Ainsi, quand le comte de Charolais porte la dévastation dans les provinces de France et livre des assauts même à la capitale, c'est Louis XI qui envahit les terres de Bourgogne ! Quand les princes coalisés viennent avec de grandes armées faire leur jonction au cœur du pays, c'est Louis XI qui prend l'initiative de la guerre et de l'invasion ! Messieurs de Charolais et de Bretagne, comme le témoignent les lettres envoyées aux habitants de Péronne, d'Amiens et autres villes, viennent sans doute avec un pareil cortége pour se donner mutuellement le pacifique salut ! Voilà ce qu'on ose dire par ce traité d'Étampes, fait *ab irato* pendant que le Charolais pansait ses blessures. Par ce traité le comte donne au duc le comté de Guines, la seigneurie de Béthune et la terre de Goiland.

Les princes ligués s'établirent à Étampes. Ils firent camper leurs deux armées aux environs, et y restèrent un peu irrésolus et inquiets jusqu'à la fin de juillet. Le jeune Charles de France, paraissant ému à la vue de tant de Bourguignons blessés qu'il voyait errer dans la ville, et étant allé jusqu'à dire dans le con-

Digitized by Google

seil qui fut alors tenu : « qu'il en était ébahi, et qu'il voudrait bien « n'avoir jamais entrepris cette guerre. — L'avez-vous entendu? « dit le Charolais à ses amis ; il est ébahi pour sept ou huit cents « blessés, gens inconnus de lui, qu'il voit dans la ville. Il serait « homme, si le cas le touchait en quelque chose, à appointer « bien légèrement, et à nous laisser dans la fange (1) ». Il concluait qu'ils devaient prendre leurs sûretés même au dehors. Le traité ne fait nulle mention du duc de Berry. Il paraît que le comte commençait à s'intéresser un peu moins à lui.

Alors, selon Comines, Charles de Bourgogne envoya en Angleterre Guillaume de Clavy demander la sœur du roi en mariage. Mais Isabelle de Bourbon vivait encore et n'est morte que le 15 septembre suivant. Cette singulière méprise, relevée par l'abbé Legrand, montre combien il faut se méfier des récits contemporains.

Le roi arriva à Paris le 19 juillet au soir. Il y fut reçu avec de grandes acclamations. La journée de Montlhéry était restée douteuse; mais il s'y était acquis beaucoup de gloire. On était d'accord à dire qu'il y avait à la fois rempli tout devoir de capitaine et de soldat. Le soir il alla souper chez le grand maître de France, Charles de Melun. Il y avait une nombreuse assistance de bourgeois et de dames de Paris. Il raconta très-vivement ce qui s'était passé à Montlhéry, le danger qu'il y avait couru ; et son récit fut tel, qu'il émut jusqu'aux larmes tous ceux qui l'entendirent. Il dit que « le lundi suivant 23, il se remettrait en cam- « pagne, et qu'il n'aurait point de repos qu'il n'eût chassé les en- « nemis hors du royaume ».

Pour prévenir au dehors tout découragement, il écrivit des lettres rassurantes aux principales de ses bonnes villes. On lit dans celle adressée le 21 juillet aux officiers municipaux de Poitiers : « Des Bourguignons, il est mort de quatorze à quinze cents « sur-le-champ, et quatre ou cinq cents sont prisonniers, et en la « chasse ont été perdus ou pris bien plus de 2,000..... De notre « part il n'y a pas que morts, que pris, trois cents. Vrai est que « le grand sénéchal de Normandie, duquel Dieu veuille avoir « l'âme, y a été tué, dont c'est grand dommage (2). » Le roi donne immédiatement des ordres pour qu'on assemble la noblesse et les francs-archers dans les provinces voisines de Paris, et surtout en Normandie. Tout ce qui pouvait flatter la population parisienne, il

(1) Comines, I, 6.
(2) *Histoire du Poitou*, éd. de Sainte-Hermine, t. II, p. 65.

Digitized by Google

s'empressa de le faire, car être sûr de cette ville, c'était déjà l'être de la France.

Le même jour, 21 juillet, Guillaume Chartier, évêque de Paris, vint le trouver et lui parla assez longuement des devoirs de la royauté, en insistant sur la nécessité de former un conseil. C'était un vertueux prélat; et si ses idées politiques manquaient de profondeur, ses intentions étaient excellentes. Le roi l'écouta jusqu'au bout avec bonté, parut approuver sa pensée, et forma sur-le-champ un conseil où entrèrent six notables bourgeois, six membres du parlement et six de l'université. Peu de jours après, il rendit certains droits aux gens d'église, de robe ou d'épée; puis, pour toute la ville de Paris, il ôta tout impôt sur les menues denrées, réduisit la contribution du quart au huitième, et des soixante-six fermes qu'il y avait à Paris, il n'en resta que six. Louis nomma gouverneur de la ville le comte d'Eu, reconnu pour le plus sage des princes de son temps. Il arriva à Paris le 13 août (1). Charles de Melun reçut du roi en dédommagement la capitainerie d'Évreux et de Honfleur. La pensée de faire prendre les armes aux étudiants était moins heureuse. Le recteur de l'université réclama l'observation des priviléges de son corps. Mais au-dessus des statuts de corporation, il y avait la loi suprême du salut public. Guillaume Fichet eut peut-être le tort de ne pas comprendre la gravité des circonstances.

Le 31 juillet les princes quittèrent Étampes, pour aller à Saint-Mathurin de l'Archant et à Moret en Gâtinais. Ils songeaient à passer la Seine au pont de Samois, et à donner la main au duc de Calabre qui venait de la Lorraine par la Champagne. Le pont était rompu. De Torcy, qui ne cessait d'inquiéter le Lorrain, avait retardé sa marche. Les princes ligués improvisèrent un pont avec des bateaux et des futailles. Tout fut prêt le 4 août; et quoique le maréchal Rouhaut et Salazart fussent venus pour disputer le passage, le comte de Charolais, avec cinquante lances, passèrent ce jour-là, et toute l'armée le jour suivant. On s'attendait à les voir se porter immédiatement sur Paris; ils s'étendirent au contraire dans la Brie, tirant vers Provins et Nogent.

Bientôt fut signalée l'approche du duc de Calabre. « Le bâtard « de Vendôme côtoya si bien ce chef et le maréchal de Bour- « gogne, qu'il les empêcha d'entrer en Champagne, et les obligea « d'aller passer près d'Auxerre (2). » Le duc Jean amenait avec

(1) Jean de Troyes.
(2) Michelet, t. VI, p. 96.

Digitized by Google

lui neuf cents hommes d'armes fort aguerris, sous les ordres de Jacques Galiot, de Campo-Basso et de Baudricourt. Il avait, dit-on, dans son armée cinq cents hommes des lignes suisses, les premiers qu'on ait vus dans le royaume (1). On attendait aussi le maréchal et la noblesse de Bourgogne, le sire de Montaigu, frère du maréchal, et le marquis de Rothelin. Ils s'approchèrent donc de la capitale avec plus de cinquante mille hommes, selon les appréciations du prieur de Sainte-Marie, qui sont les moins exagérées, et ils y restèrent onze semaines (2).

Quand ils furent si près de Paris, Louis, qui peut-être ignorait encore leur jonction avec les forces de Bar et de Lorraine, fit un dernier effort pour détacher Jean de Calabre de la coalition. Le mercredi 8 août il envoya vers le duc de Calabre (3) le seigneur de Précigny, président de la chambre des comptes, conseiller du roi, et Christophe Paillard, et ils lui remirent dans l'Auxerrois les lettres de Louis XI. Ils rapportèrent promptement sa réponse peu favorable. Alors même le roi alla plus loin; car comment pouvait-il avoir Jean de Calabre pour ennemi! Il envoie donc en Anjou une lettre des premiers jours d'août, et prie avec instance le roi de Sicile d'écrire à Jean, son fils. Le roi René s'empressa de le faire. Sa lettre est touchante; on y lit : « Vous vous rappelez ce « que je vous ai fait savoir par l'évêque de Verdun de la volonté « du roi et de la mienne. Toujours m'avez été obéissant jusqu'à « présent. Encore, si vous êtes sage, vous ne commencerez pas « à faire autrement, et je vous le conseille pour votre bien et « honneur. » Il lui dit donc de faire ce que Gaspard Cossé, son envoyé, et ce que le député du roi lui auront mandé de la part de Louis et de la sienne. La lettre, datée de Launay, 10 août, et mise d'abord sous les yeux du roi, est signée : *votre père.* Malheureusement le duc était trop engagé alors avec les princes pour s'en séparer, et une sorte d'attraction militaire lui inspirait pour le Charolais plus de sympathie qu'il n'eût fallu. Ses rancunes à l'égard de Louis XI étaient d'ailleurs, on le sait, des plus injustes.

Le roi, pendant ce temps, avait pourvu de son mieux à la défense de la capitale. Comme il ne recevait rien de toutes les provinces occupées par les princes rebelles, il fut contraint de faire un emprunt sur plusieurs officiers et autres, de la ville de Paris Dans ce cas de nécessité on considéra le refus comme une of-

(1) Barante, t. VIII, p. 707.
(2) Comines, I, 5.
(3) Jean de Troyes.

Digitized by Google

fense au roi. On cite parmi ceux qui refusèrent : maître Jehan Cheneteau, greffier du parlement, et maître Martin Picard, conseiller des comptes; ils furent privés de leurs offices. Il fallut même exercer quelques sévérités pour comprimer ceux du parti bourguignon qui, bien qu'en minorité, se montraient trop, et aussi contre les espions. Plusieurs donc, après jugement d'une espèce de conseil de guerre présidé par le prévôt des maréchaux, furent noyés, entre autres un nommé Odon de Bussy, avocat au Châtelet, pour avoir passé au service du duc de Bourgogne, perdit la vie, lui et sa femme. On enferma quatre criminels d'État à la Bastille. Louis XI, d'ailleurs, prévoyant bien la direction que pouvaient prendre les coalisés, avait fait soigneusement garder Melun, Montereau, Sens et les autres villes des environs. Tous ces points étaient en sûreté et pouvaient au besoin former une armée de secours contre les assiégeants. Le 14 août arrivèrent (1) deux cents archers à cheval, dont plusieurs étaient armés de *couleuvrines à main*.

Après que Louis se fut assuré du bon esprit des Parisiens, qu'il eut excité à prendre les armes tous ceux capables de les porter utilement, réuni sur ce point les hommes d'armes dont il pouvait disposer, et remis le commandement de ces forces à des chefs éprouvés, tels que les maréchaux Joachim et de Cominges, Gilles de Saint-Simon, bailli de Senlis, et le sire de Labarde, il quitta Paris, le samedi 10 août, et courut en Normandie chercher des secours d'hommes et de munitions, laissant le comte d'Eu comme lieutenant.

On sut, le 12, que les princes ligués occupaient Bray-sur-Seine, Nogent et Provins; le 15, ils étaient à Lagny; le 17, ils arrivaient au pont de Charenton. Dès lors les escarmouches et combats furent plus fréquents; dès lors aussi, l'esprit de parti et la frayeur s'éveillèrent plus vivement dans la ville. Le 18 août, après certaines tranchées faites pour se fortifier, les gens de Paris envoyèrent une députation au comte d'Eu, pour solliciter, s'il était possible, un accommodement avec les princes. Le comte répondit qu'il ferait ce qu'il pourrait *pour hâter ce bon accord;* que même il irait en personne s'il le fallait.

Le parti de Bourgogne relevait la tête. Après Montlhéry, lorsque les Parisiens sortirent en armes à la poursuite des Bourguignons égarés, il y eut à Paris, assure-t-on, des exécutions contre

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

plusieurs de ce parti. Ces violences, sans jugement préalable, sont toujours l'indice d'un désordre profond.

Une chronique de ce temps raconte que le mercredi 14 août (1) on fouetta dans les carrefours un certain Casin Chalet, parce qu'il avait crié que les Bourguignons étaient entrés, et qu'on eût à se renfermer chez soi. L'auteur ajoute que le roi, témoin de ce châtiment, disait : « Frappez, ne l'épargnez pas ! il a bien mérité « d'être ainsi battu. » Or il dit lui-même, à la page précédente, que le roi était parti le 10 pour la Normandie ! Cette erreur, déjà relevée par l'abbé Legrand, ne pouvait être passée sous silence.

Après avoir emporté le pont sur la Marne, les princes campèrent autour de Paris : le comte de Charolais et le duc de Calabre, le long de la rivière, à Charenton et à Conflans ; les ducs de Berry et de Bretagne, à Saint-Maur et au château de Beauté ; le reste de l'armée à Saint-Denis. De part et d'autre les hostilités devinrent plus vives et plus fréquentes : les alertes ne manquèrent pas dans la ville, surtout dans le voisinage des portes ; mais la garnison et les citoyens firent bravement leur devoir. On se souvenait à Paris de la tyrannie des écorcheurs ; aussi se défendait-on de bon cœur contre les Bourguignons.

Le mercredi, 22 août, ils envoyèrent six hérauts à la porte Saint-Antoine, avec des lettres adressées à l'évêque, au clergé, au parlement, à l'université et au corps de ville. Elles justifiaient leur prise d'armes : *le bien public* les y avait poussés. Elles demandaient à ceux à qui elles étaient adressées d'envoyer trois membres de leur corps, pour ouïr les griefs des princes. On dit aux hérauts qu'on aviserait et qu'on répondrait le lendemain. Les députés du clergé furent l'évêque Guillaume Chartier, avec plusieurs chanoines, et Thomas de Courcelles, doyen de Paris. Le parlement envoya Jean le Boulanger, second président, et deux conseillers, l'un clerc et l'autre laïque, Jean le Sellier, archidiacre de Brie, et Jacques Fournier ; l'université, Jean l'Huillier, docteur en théologie, et trois autres docteurs, Jacques Ming, Jean de Montigny et Enguerrand de Parenti, représentant les lettres, le droit et la médecine ; le corps de ville délégua le lieutenant civil Jean Choard et deux bourgeois, l'avocat François Hallé, et le changeur Arnault l'Huillier.

Le 23, après la messe pontificalement chantée, les députés allèrent au château de Beauté, sous la présidence du prélat. Le duc de Berry était assis dans un fauteuil. Il avait à ses côtés les ducs

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

de Calabre, de Bretagne et le comte de Charolais, tous trois debout. Le comte de Dunois expliqua les demandes des princes : ce fut encore un acte d'accusation contre le roi. A leurs yeux, les alliances de Louis XI avec le duc de Milan et d'autres étrangers avaient pour but la ruine et la destruction des grandes familles de France. Depuis longtemps ils demandaient la convocation des états par le conseil desquels on devait désormais gouverner, et le roi ne leur avait rien répondu à ce sujet.

Pour garantie de ce qui leur serait accordé, il fallait leur livrer *le roi et Paris*. En cas de refus de la ville, toutes les pertes qui résulteraient de la guerre retomberaient sur elle. On voulait bien leur donner jusqu'au dimanche 26 août pour y réfléchir. Si la réponse était négative, ils pouvaient s'attendre à être, lundi, assaillis de tous côtés. C'était leur dernier mot; nulle réclamation des députés ne put faire adoucir ces demandes.

On se réunit à l'hôtel de ville pour en délibérer. Les Bourguignons avaient un parti dans Paris : on accusa même le lieutenant civil, qui rendit compte de l'entrevue, d'avoir parlé comme en faveur des ennemis. Le maître des requêtes, prévôt des marchands, qui présidait l'assemblée, refusa le matin de mettre la question aux voix. Dans la séance de l'après-midi, le même prévôt parla en homme sage sur le parti à prendre. Il s'agissait d'ouvrir les portes aux princes sous certaines conditions ou restrictions. Quand on en vint aux voix, elles furent partagées. Il n'y eut point encore de résolutions prises. Le cas était épineux. Certains voulaient qu'on prît un milieu, qu'on permît l'entrée de la ville aux quatre princes, avec chacun quatre cents hommes seulement pour leur garde. Mais seize cents hommes eussent suffi pour s'assurer d'une ou deux portes : il en fût résulté l'introduction de l'armée entière et tout eût été perdu.

Cette opinion était celle de quelques peureux, comme il y en a toujours en pareille circonstance, qui redoutaient les menaces de Dunois. Le prévôt leur remontra que le comte d'Eu, Charles de Melun et le bâtard du Maine disposaient de forces assez considérables ; qu'on ne pouvait, sans un grand péril, s'exposer à voir la lutte s'engager dans la ville même ; que, par conséquent, on ne devait pas, sur une aussi grave affaire, prendre un parti sans leur en parler. Cependant le bruit se répandit dans la ville que les députés voulaient livrer la capitale. Il n'en fallut pas davantage pour soulever tout Paris. On courut aux armes; on parlait déjà de massacrer les traîtres. Tous ceux qui étaient en âge de se battre étaient dans les rues ou sur les murs. On menaçait tout haut de

Digitized by Google

tuer quiconque parlerait de faire entrer les princes. Les gens de guerre étaient prêts à marcher sur tout point menacé; les vieillards et les femmes imploraient Dieu dans les églises. « Non, « non! disait-on, les députés ne retourneront pas faire réponse (1). « Le peuple ne voyait dans ce qu'on proposait rien autre chose « que l'entrée des ennemis dans la ville; et contre une telle ré- « solution, il faisait cause commune avec les gens de guerre. »

Le comte d'Eu fut d'avis que les députés retournassent au château de Beauté, mais pour dire que « Paris étant au roi, on ne « ferait rien de ce que les princes demandaient, sans le consen- « tement de Sa Majesté ». C'est l'évêque qui, à la tête des députés, fit cette réponse aux princes, d'une voix embarrassée. Dunois, les voyant tout tremblants et disposés à rejeter la faute sur les gens du roi, essaya de les intimider davantage, leur donnant jusqu'au *lendemain* pour réfléchir, et parlant même d'un assaut général.

Les Parisiens ne furent nullement effrayés de ces menaces. Chaque jour ils voyaient arriver de Normandie et de Touraine, et en grand nombre, des hommes d'armes et des archers. Tous les gens de guerre et les citoyens armés se préparèrent à marcher au premier signal. Le lendemain, ce jour même qui devait être si redoutable, rien ne parut. Environ cent lances des compagnies de Charles de Melun et du bâtard du Maine allèrent escarmoucher jusqu'aux tentes des princes, et en ramenèrent soixante chevaux.

Le 28 août, le roi et le comte du Maine arrivèrent de Normandie, après dix-sept jours d'absence, amenant douze mille hommes, de l'artillerie, soixante chariots de poudre et sept cents muids de farine. Louis fut promptement informé de la députation et de la délibération de l'hôtel de ville. Le peuple, charmé de le voir, cria *Noël !*... Reçu avec enthousiasme et satisfait de la fidélité des Parisiens, il ne poursuivit point avec rigueur ceux qui avaient oublié leurs devoirs. « Il ne dit rien à l'évêque. Il se contenta de « faire sortir de Paris Jean Choard, l'avocat Hallé et les trois « frères l'Huillier, qui allèrent habiter Orléans; il destitua aussi, « le 29 août, un conseiller à la cour des aides pour déloyauté, « parce qu'il avait adhéré au parti des princes (2). » Comines a certes bien raison de louer cette modération du roi.

Il y avait alors à Paris deux mille cinq cents lances, c'est-à-dire

(1) Barante, t. VIII, p. 513.
(2) L'abbé Legrand.

Digitized by Google

douze mille hommes de cavalerie. On ne doit pas s'étonner que, dès ce moment, les Bourguignons, Bretons et Lorrains fussent réduits à se renfermer dans leur camp. Peut-être aussi cette frayeur était-elle simulée, à dessein d'attirer le roi à une bataille. Quoique Louis XI fût allé prendre très-dévotement, des mains du cardinal d'Albi, l'oriflamme de Sainte-Catherine-du-Val, comme l'affirme Claude de Maupoint, prieur de cette abbaye, il était trop avisé pour livrer tout son avenir et celui de la France au hasard d'une nouvelle lutte. Il devait songer, bien plutôt, à diviser ses ennemis et à se fortifier contre eux. « Tous les jours sortaient « de Paris force gens (1), et y étaient les escarmouches grosses. » Le guet des princes était de cinquante lances qui se tenaient vers la Grange-aux-Merciers, actuellement Bercy. Quand leurs gens s'approchaient, ils étaient souvent ramenés par les hommes d'armes de la ville, et parfois ceux-ci étaient repoussés jusque vers les portes. Les coalisés évacuèrent alors la Grange-aux-Merciers, « parce que l'artillerie du roi portait de Paris jusque-là ». Le samedi 30 août, Louis dirigea, le long de la rivière jusqu'auprès de Conflans, quatre mille archers, appuyés d'un certain nombre d'hommes d'armes, et fit construire là quelques travaux en terre, pour atteindre de ce point le camp ennemi. Il s'engagea donc de ce côté une assez vive canonnade, si bien que plusieurs boulets arrivèrent jusque dans la chambre du comte de Charolais (2). Malgré le zèle des Parisiens pour la défense de la ville, le roi voyait avec peine la guerre civile s'allumer dans le pays, et au dehors, c'était le moment où Edouard IV faisait prendre et enfermer son compétiteur Henri VI.

Voyant la résistance de Paris et le bon esprit qui animait toutes les populations urbaines et rurales de France, les coalisés demandèrent, le 4 septembre, une trêve de deux jours. Elle leur fut accordée, et prolongée d'abord jusqu'au 10, au coucher du soleil, ensuite au delà de ce terme. Leurs négociateurs furent le duc Jean de Calabre, les comtes de Dunois et de Saint-Pol; ceux de Louis XI étaient le comte du Maine, son oncle; le seigneur de Précigny, président des comptes, et maître Jean Dauvet, président du parlement de Toulouse. Ce jour même, 4 septembre, le feu prit aux poudres de la porte du Temple, et huit pièces, qui étaient chargées, partirent à la fois.

Les coalisés employèrent ce temps à se fortifier et à se mettre

(1) Comines, I, 8.
(2) Ibid., I, 9.

Digitized by Google

à l'abri de toute surprise; ils violèrent ouvertement la trêve par la construction d'un pont et d'un boulevard, en face du lieu appelé le *Port à l'Anglais*. Aucune réclamation ne les arrêta, et ils ne s'en tinrent pas là. Leurs troupes indisciplinées continuèrent à commettre toutes sortes de désordres aux environs, ne respectant ni les églises ni tout ce qui doit être sacré. Plusieurs villages furent alors à peu près anéantis. Les seigneurs du Midi avaient amené des pillards qu'ils ne soldaient point. « Nonobstant le traité « signé en Auvergne, les ducs de Bourbon et de Nemours, le « comte d'Armagnac et le sire d'Albret étaient venus avec leurs « troupes se joindre à l'armée des princes (1). » Leurs bandes s'étendaient dans la Brie et la Champagne jusqu'aux portes de Troyes, dévastant tout et maltraitant tout le monde.

D'un autre côté les Liégeois avaient attaqué le Brabant, et étaient allés jusqu'à mettre le siége devant une ville du Luxembourg, d'accord avec le marquis de Bade; mais ils le levèrent bientôt et se firent battre à Montigny par le comte de Nassau : leur concours ne fut donc pas très-utile. Ceux de Tournay ne pouvaient rien par les armes, mais leur fidélité procura au roi quelques bons renseignements.

De part et d'autre le guet se faisait avec soin pendant la nuit auprès de Paris. La trêve conclue, Bourguignons et Parisiens se visitèrent, même au delà de ce que le roi eût voulu. Le 8 septembre, Louis XI, en allant à Notre-Dame, se fit inscrire dans l'église de la Madeleine *frère et compagnon* de la grande confrérie des bourgeois de Paris. Le mardi suivant, 10 septembre, les Bourguignons vinrent devant la ville, le comte de Saint-Pol avec eux. Le roi sortit des murs, et fut, dit-on, causer avec lui pendant deux heures. On remarqua qu'au sortir de cet entretien, Louis parut avoir confiance en une pacification prochaine. Les princes, peu rassurés, se firent mutuellement, le 14 septembre, le serment de ne pas traiter les uns sans les autres.

Ce jour-là même le roi, par lettres patentes, fit don à la Sainte-Chapelle des régales de toutes les églises de son royaume. C'était se montrer personnellement désintéressé dans la difficulté qui s'était élevée sur l'évêché de Nantes. Comme les négociations n'avançaient pas à son gré, il imagina d'aller de sa personne trouver les princes : ce dut être le 17 septembre. Accompagné seulement de Charles de Melun, sire de Nantouillet, de l'amiral de Montauban, d'Antoine du Lau et de deux autres, il se mit dans

(1) Barante, t. VIII, p. 517. — Comines, I, 8.

Digitized by Google

un bateau, et alla vers eux. Il s'était même fait annoncer, puisque les comtes de Charolais et de Saint-Pol vinrent à la rivière pour le recevoir. Quand il approcha, il cria à Monsieur de Charolais : « Mon frère, m'assurez-vous? — Oui, Monseigneur, comme « frère, » répondit le comte. Le roi mit donc pied à terre, et dit alors qu'il reconnaissait bien en lui un gentilhomme de la maison de France. « Pourquoi? Monseigneur, reprit le comte. — Parce « que, dit le roi d'un air riant, vous êtes homme de parole. » Alors il rappela au comte ce que celui-ci avait dit à l'oreille de l'archevêque de Narbonne, quand « ce fou de Morvilliers lui parla « si vertement, et lui dit ce qu'il n'était point chargé de lui dire », et il ajouta : « J'aime à besogner avec gens qui tiennent tout de « suite ce qu'ils ont promis. » Alors donc il désavoua Morvilliers; puis quand ils se furent ainsi promenés, ils vinrent à s'expliquer sur les conditions de la paix. Il ne fut question que légèrement *du bien public*, dont on avait tant parlé, mais beaucoup de la Normandie, de la rivière de Somme, de la connétablie et de plusieurs autres intérêts. Le 18 septembre (1), lorsqu'on avait bon espoir de paix des deux côtés, nonobstant les pourparlers tout fut rompu.

Dans la ville, cependant, on allumait des feux pour être à l'abri de toute surprise nocturne. N'avait-on pas remarqué que la porte de la Bastille, qui donnait du côté de la campagne, était restée ouverte toute une nuit? Or, c'était le père du sire de Melun qui en était capitaine. Tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il y avait de subites alertes et des moments de frayeur que le temps et la réflexion dissipaient. Le moindre météore, comme il arrive à l'approche de l'équinoxe, devenait un sujet d'appréhension, et la plus légère rumeur faisait courir aux armes. Une étoile filante, le lundi 24 septembre, fit penser qu'une comète *était tombée* dans les fossés de la Bastille. Un matin, qu'on ne précise pas, les Bourguignons crurent avoir vu une forêt de lances derrière quelques cavaliers français, et il y eut prise d'armes au camp; or, dit Jean de Troyes, ce n'était qu'un champ de chardons, que le grand jour révéla bientôt à leurs yeux.

Le 23 septembre, maître Balue, évêque d'Évreux, l'un des hommes que le roi estimait le mieux, fut attaqué nuitamment dans une rue de la capitale et même blessé à la tête et à la main. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de sa mule. L'instruction sur ce fait ne fournit que de vagues soupçons; mais le roi avait hâte

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

de mettre un terme à tous ces actes de surprise et de violences, et ne songeait qu'à dissoudre à tout prix cette ligue fatale. Ses adversaires ne paraissaient pas si pressés. Il y eut des délais et des changements de commissaires.

Un arrangement devait être le principal résultat de la trêve. N'y avait-il enfin aucun moyen de s'entendre et de satisfaire monsieur Charles? Les plénipotentiaires des deux parts avaient établi le centre de leurs conférences à la Grange-aux-Merciers. Quelquefois Charles de France présidait, « assis en chaire, et les « autres seigneurs étant debout, savoir de l'un des côtés, les « ducs de Bretagne et de Calabre, et de l'autre, le comte de Cha- « rolais armé de toutes pièces ». Le roi lui fit d'abord proposer de régler son apanage sur celui du duc d'Orléans, frère de Charles VI; puis de s'en rapporter ensemble au roi de Sicile, au comte du Maine et au duc de Calabre, tous trois leurs proches parents; puis enfin de s'en remettre à la décision de personnes notables, bien instruites des lois et coutumes du royaume. A toutes ces propositions équitables le duc de Berry répondit par un refus : on voulait être duc de Normandie ou de Guienne. Les princes eux-mêmes en vinrent à désapprouver le duc.

Comme la principale difficulté était toujours l'apanage de Monsieur, il y eut, le jeudi 19 septembre, en la chambre des comptes, un grand conseil des notables, où furent appelés les représentants des quarteniers et cinquanteniers de la ville. Là, le chancelier Morvilliers exposa nettement la situation et les demandes qui étaient faites. Il fut répondu par le conseil que le roi ne pouvait point démembrer ainsi sa couronne. La commission, toujours présidée par le comte du Maine, mais modifiée par le roi, se réunit à Saint-Antoine-des-Champs le jeudi 27; le lendemain ils s'assemblèrent encore à la Grange-aux-Merciers. Toujours le duc voulait la Normandie, toujours le roi la refusait. Il fut aussi parlé de la Champagne et de la Brie, que le roi refusait encore pour des motifs faciles à deviner. On ne convint donc de rien.

On n'était pas plus tranquille dans le Midi, et Louis XI ne pouvait point s'y fier, comme autrefois Charles VII. Pierre Gruel rend compte, dans une lettre au roi, de la mission qu'il a remplie à Rome. Du Dauphiné, où il est président, il donne à Louis XI, le 14 septembre 1465, des nouvelles de ce qui se passe en Provence. « Son envoyé porte au roi des lettres du pape et du cardinal, « avec des *agnus Dei* pour le roi et pour la reine. » Outre cela voici ce qu'il sait : « Le duc de Milan a passé le Rhône. Il a déjà « pris deux places, celles de Virieu et de Chavenay. Il est arrivé

Digitized by Google

« de l'artillerie de Lyon. Ils iront bientôt besogner à Charlieu et « aux environs. Pendant la trêve faite avec le bailli de Beaujeu, « ils pourront courir jusqu'auprès du Puy, et reprendre plusieurs « places du Velay qui se sont retournées bourbonnaises, par le « moyen de l'évêque du Puy, du vicomte de Polignac et de plu- « sieurs autres qu'on dit être de ce parti. » Ils voulaient même entrer dans le Languedoc. « Sire, ajoute-t-il, ce pays de Dau- « phiné est ému, pour le retournement qu'ont fait les seigneurs « de Velay, et aussi parce que tout le pays de Provence est en « armes; et l'on sait qu'ils ont M. de Calabre comme leur Dieu. « Nous avons cependant appris que l'armée du roi Ferrand a « couru la côte de Provence. Les places de ce pays ne sont four- « nies ni d'artillerie ni de vivres. Il serait expédient de fournir « Briançon, Serre et Exilles, pour tenir sûr le passage du Rhône. « S'il est votre bon plaisir me bailler la garde de Serre, je le ferai « fournir d'artillerie, vivres et gens. Je ne dis rien ici en vue du « revenu; car je ne voudrais rien avoir de qui que ce fût. Je veux « faire du mieux pour tenir la place et le pays, et ai délibéré « d'employer tout ce que j'ai en ce que je verrai être à faire. Je « souhaite, Sire, qu'il plaise à votre bonne grâce vous servir de « moi auprès de votre personne, car n'avez homme de mon état « qui ait plus grand désir de vous loyalement servir; et encore « me sens de ma personne pour le pouvoir faire (1). »

Au surplus, les Provençaux, menacés par les Génois et par les Napolitains de Ferdinand d'Aragon, portèrent leur attention sur eux-mêmes, et laissèrent le prince Galéas ravager le Velay et d'autres terres du duc de Bourbon. C'était néanmoins une situation pleine d'anxiété.

Cependant on apprit que le 21 septembre, Louis de Sorbière, gentilhomme de Berry, avait livré Pontoise aux Bretons, malgré ses serments, et qu'Odet d'Aidie était entré à Caen après trois jours de siége. Le mot de trahison n'était pas en effet prononcé sans sujet, ainsi que le témoigne le fait suivant. Le samedi 29 septembre, le roi reçut des lettres de madame la sénéchale, veuve de Pierre de Brézé, lui mandant « qu'elle avait fait prendre un « seigneur qui lui paraissait suspect; qu'il n'eût donc aucun doute « sur Rouen; que tous y seraient bons et loyaux envers lui ». Or le lendemain dimanche, après dîner, il apprend que par l'entremise de cette dame, à qui il avait fait beaucoup de bien (2), le

(1) Pièces de Legrand.
(2) Jean de Troyes.

Digitized by Google

duc de Bourbon était entré à Rouen le vendredi précédent.

Plusieurs serviteurs du roi avaient trempé dans cette trahison, particulièrement Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem, et le receveur général, Jean Hébert. Ils eurent au mois de janvier suivant leurs lettres d'abolition. Mais on remarque aussi de nobles et fidèles officiers qui refusèrent de souscrire à cette félonie, tels que Jean de Montespédon, seigneur de Bazoche; Beauvoir, chambellan du roi, bailli de Rouen; maître Guillaume Picard, seigneur d'Estellan, conseiller et chambellan du roi, et Jacques de Brézé, seigneur de Maulevrier, fils de feu le sénéchal Pierre et beau-frère du roi. Le duc de Bourbon s'était empressé d'écrire aux princes et de leur annoncer son exploit, tout en laissant entrevoir qu'on trouverait de grandes difficultés à soumettre cette province. Il explique comment ses troupes ont refusé de marcher faute de paye. Un emprunt de 10,000 livres, distribué aux gens des sires de Lescun, de Bertrand du Parc et aux siens, leur a permis de passer la Seine et aussi d'aller dans le pays de Caux; mais obligés de laisser partout des garnisons, il leur faudrait encore des hommes et de l'argent, et ils ne peuvent sans cela se rendre maîtres du pays, tant les populations sont attachées à la France !

Cependant, après de telles capitulations, le roi réfléchit : il vit bien que de pareils marchés pourraient encore se faire en d'autres villes où les princes entretenaient des intelligences. A qui se fier quand on se voit ainsi trompé ! Les exigences des princes ne connaissaient plus de limites; le roi avait cru s'apercevoir (1) que par l'offre de la connétablie au comte de Saint-Pol, le nœud étroit de cette ligue semblait se dénouer. L'embarras de Louis était extrême; et Comines dit avec raison : « Entre tous les princes que « j'ai cognus, le plus saige pour se tirer d'un mauvais pas, c'é- « toit le roi Louis XI, notre maître. » Il céda donc, sans trop se plaindre, à la violence et à la déloyauté; il ne fut influencé par aucune autre pression et « il aima mieux éteindre le feu de cette « division *du bien public* par l'argent que dans le sang et dans les « larmes de ses sujets ».

Selon Comines, il y aurait eu alors sous les murs de Paris, entre le roi et le comte de Charolais, un rendez-vous où ils seraient venus avec quelques cavaliers seulement, et auraient convenu ensemble des conditions de la paix : même en devisant, ils seraient entrés sans que le comte s'en aperçût dans un des boulevards de la ville

(1) Pierre Mathieu.

Digitized by Google

où on eût pu le prendre; puis il serait retourné sain et sauf vers les siens. La chose n'est pas impossible, mais fort contestable, l'abbé Legrand n'en ayant vu la mention dans aucun journal.

Le 29 septembre le roi parut décidé à accorder la Normandie. Pendant que Charles de Bourgogne guerroyait ainsi, il avait perdu à Anvers sa seconde femme, Isabelle de Bourbon, morte le 15 septembre des suites de couches. Elle lui avait donné Marie, sa fille unique; aussi ce prince et les autres en étaient-ils venus à désirer la paix autant que le roi lui-même. Les propositions en furent lues ce jour même au palais des Tournelles. Louis se contenta de changer plusieurs conditions du projet qui lui fut présenté. Ainsi le duc de Calabre n'eut point quinze cents lances payées pour six mois. Tanneguy du Châtel ne fut point grand écuyer, ni de Bueil grand amiral. Ces modifications ne paraissent d'ailleurs avoir souffert aucune difficulté. Le comte de Charolais n'était pas le moins satisfait d'en finir, « attendu que tout allait de plus en plus mal « dans son armée (1) ».

Dès que le bruit se répandit dans la ville que la paix était convenue, on ne tarda pas à fraterniser avec Bourguignons, Bretons, Lorrains et Armagnacs, même à leur porter de quoi vivre et se vêtir. Pour mettre un terme aux pilleries d'alentour on établit dans la rue Saint-Antoine un marché où tous les coalisés pouvaient venir acheter toutes sortes de provisions, et comme ils étaient en grand nombre on prit des mesures pour assurer la sécurité des habitants. Toutefois ce ne fut pas sans beaucoup d'excès commis. Louis chargea aussi le maréchal de Cominges, Charles de Melun, le bâtard du Maine et les quatre échevins de réunir dans l'hôtel de ville tous les quarteniers et cinquanteniers, et de leur faire prêter un nouveau serment; ce qui fut fait de bonne grâce.

Ainsi les traités convenus dès le commencement d'octobre furent signés, celui de Conflans le 5, et celui de Saint-Maur quelques jours plus tard. Pour les enregistrer le parlement, qui avait vaqué plus tôt que de coutume, fut appelé, par édit du 11 octobre, à avancer sa rentrée. Voici le résumé des traités.

« Pour aviser aux réformes et améliorations qui pourraient être utiles, le roi nommera trente-six notables pris parmi les prélats, les chevaliers et dans le conseil. Assemblés le 15 décembre, leur mission durera trois mois dix jours au plus et deux mois au moins. Le roi promet de ratifier ce qu'ils auront décidé.

« Plus de divisions. Point de poursuites ni de reproches pour le

(1) Barante, t. VIII, p. 531.

Digitized by Google

passé : révocation des confiscations; restitution de ce qui a été pris des deux parts. Nulle personne ni communauté ne sera inquiétée pour ses sympathies antérieures.

« Sauf la défense du royaume, le roi ne contraindra point les seigneurs à se rendre auprès de lui. Quand le roi voudra venir ès places ou maisons des seigneurs, il les préviendra trois jours à l'avance. Eux aussi le préviendront pour aller le trouver.

« Pour maléfices le roi ne procédera pas à l'égard des seigneurs par voies d'arrêt ou de détention, mais par délibération et en observant leurs droits : les seigneurs en feront de même envers les serviteurs du roi.

« Le roi donne au duc de Berry le duché de Normandie, avec réserve de la souveraineté ; et de plus l'hommage, comme autrefois, des ducs de Bretagne et d'Alençon et du comte d'Eu, sauf le comte actuel, qui rendra hommage au roi seulement : apanage d'ailleurs transmissible de mâle en mâle.

« Il donne au comte de Charolais Amiens et les autres villes de la Somme qu'il venait de racheter; tout le pays de Ponthieu et de Vimeu pour lui et son héritier, sauf rachat à l'avenir, après la mort du présent duc, pour 200,000 écus d'or. On y ajoute en toute propriété Péronne, Roye, Boulogne, Montdidier.

« Au duc de Calabre on donne Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau et autres terres, et de plus 100,000 écus comptant : pour lui, le roi renonce à l'alliance de Metz et de Ferdinand, roi de Naples.

« Le duc de Bretagne eut la vicomté d'Étampes, puis Montfort; le roi abandonne la régale; ajoutons pour Antoinette de Maignelais, qui avait été l'instigatrice de la guerre, l'île d'Oléron, la seigneurie de Montmorillon et la confirmation de sa pension de 6,000 livres.

« Au duc de Bourbon il fait les concessions suivantes : don de plusieurs seigneuries en Auvergne; plus de commissaires dans ses francs fiefs; appels directs au parlement de Paris, 100,000 écus comptant et la solde de trois cents lances.

« Au duc de Nemours il donne le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France; une pension et la solde de deux cents lances ;

« Au comte d'Armagnac, les trois châtellenies du Rouergue qu'il avait reperdues sous Charles VII, une portion des aides de ses domaines, une pension et la solde de cent lances.

« Au comte de Dunois il concède la restitution de ses terres et de sa pension, une forte somme d'argent et une compagnie de gens d'armes;

Digitized by Google

« Au comte du Maine, la seigneurie de Taillebourg pour compensation des terres de Parthenay ;

« Au comte d'Albret, les seigneuries attenant à ses terres, la petite ville de Fleurence et le comté de Gavre en Guienne;

« Au sire de Lohéac, deux cents lances, avec restitution de son bâton de maréchal : ajoutons à cela cent lances aux sires de Tanneguy, de Bueil, de Dammartin, qui recouvrent leurs biens, « au regard des autres seigneurs (1) chacun en emporta une « pièce ».

S'il n'est point fait mention expresse des Liégeois, c'est qu'ils étaient compris dans le traité comme les autres alliés de la France, ainsi que le roi l'explique dans une lettre postérieure.

On voit combien de sacrifices sont infligés à Louis XI, ou plutôt à la France, au nom du *bien public*. Chacun veut avoir son morceau : évidemment le roi n'est plus le maître dans le royaume. Parmi tant de pertes la plus remarquable est certes la remise d'Amiens et des autres villes qu'il avait tout récemment achevé de payer, et avec l'argent desquelles on lui faisait cette guerre inique.

« Le peuple, qui n'avait pas bien su (2) ce que les princes « voulaient dire avec leur *bien public*, ne le comprit que trop « quand il fallut payer les dons, pensions, indemnités et gratifi- « cations qu'ils avaient extorqués. » On convient qu'alors il n'y avait point d'autre alternative que de périr ou d'acheter l'alliance des maisons de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans et de Saint-Pol, contre les prétentions d'Angleterre, de Bourgogne et de Bretagne.

Pour être enregistrés par les grands corps de l'État, tous ces actes divers de concession eurent à subir des protestations, des oppositions et l'intervention de l'autorité royale. Le 12 octobre, le parlement étant rentré, « la majorité déclara qu'elle ne con- « sentait point à l'entérinement des lettres du roi. Vint incon- « tinent l'évêque d'Évreux, maître Balue. Il dit que le roi vou- « lait que ses lettres fussent publiées nonobstant toute opposition. « Alors le chancelier demanda l'opinion de quelques prélats, « évitant de s'adresser à ceux des assistants qui auraient pu le « contredire; ceci fait, il commanda que les lettres fussent pu- « bliées, et elles le furent. Après l'enregistrement, en l'absence « des gens du roi, les quatre présidents allèrent à la table de « marbre, où était le roi, qui voulait bailler l'épée de conné-

(1) Jean de Troyes.
(2) Michelet, t. VI, p. 163, et Duclercq

Digitized by Google

« ble au comte de Saint-Pol. De là ils allèrent en la grande « chambre, où les conseillers attendoient à se rendre. Ceci fait, le « comte de Saint-Pol vint; furent alors les lettres lues et le ser- « ment reçu, et aussi la protestation des conseillers touchant le « don fait au comte de Charolais (1). Cette protestation étant « reçue, il fut ordonné devant trois avocats du roi qu'il serait « écrit sur les lettres royales qu'elles avaient été lues, publiées et « enregistrées ». Le 17 octobre le roi exigea qu'on ajoutât que le procureur du roi avait été entendu et ne s'y opposait pas.

Le 14 octobre ce fut le tour de la chambre des comptes. « Le « procureur du roi, maître Boursier, s'opposa devant Messieurs « des comptes à ce que les lettres royales obtenues par Monsieur « le Charolais, les unes du 5 de ce mois, par lesquelles le roi lui « baille Amiens, Saint-Quentin, le comté de Ponthieu et autres « terres, villes et places, naguère par le roi dégagées de Monsei- « gneur de Bourgogne, avec les comtés de Boulonnais et de « Guines, et les villes et châtellenies de Péronne, Montdidier et « Roye; les autres données aussi à Paris, le 13 octobre, par les- « quelles le roi a aussi baillé à Monsieur le Charolais les prévotés « de Vimeu, de Beauvaisis et de Fouloy, ainsi qu'il est plus lon- « guement expliqué dans lesdites lettres, ne fussent vérifiées, « entérinées ni expédiées par Messieurs des comptes pour cer- « taines causes qu'il expliquera en temps et lieux, et jusqu'à ce « que sur ce il ait été préalablement ouï (2) »

Toutes les concessions particulières furent l'objet de traités spéciaux ou de lettres patentes. Il est simplement dit à cet égard dans le traité de Conflans « que ce qui regarde l'apanage de Normandie « et les concessions faites aux diverses personnes sera observé et « respecté comme autant d'articles incorporés au présent traité; « que le roi et les seigneurs jureront de l'observer et de le faire « observer, et aussi que lesdits serments et promesses n'obtien- « dront ni dispenses ni relèvement, sous quelque prétexte que ce « soit ». Le samedi 5 octobre les lettres de connétablie sont expédiées au comte de Saint-Pol, et le 6 les officiers généraux de l'armée des princes soupent avec le roi chez Jean Lhuillier, clerc de la ville. Le 8 octobre le roi prononça abolition de tout ce qui avait été entrepris contre sa juridiction ; et le 10 à Saint-Maur il déclara ne prétendre à rien de ce qui concernait en Bretagne les droits de régale et le serment des évêques. Il fut ajouté que le

(1) Pièces de Legrand.
(2) Ibid.

Digitized by Google

duc François II pourrait battre monnaie d'or et que le comté de Montfort, qui lui appartenait, ressortirait directement au parlement de Paris. Ce dernier traité ne fut enregistré que le 29 octobre seulement, avec cette clause, « sans préjudice des oppositions ».

Jean de Calabre, qui n'eût jamais dû entrer dans cette conspiration, s'aperçut bientôt des désastreuses conséquences de cette guerre. Il eut du moins le mérite d'avoir travaillé avec zèle à y mettre un terme. Louis XI ajouta donc en sa faveur aux stipulations du traité la garde de la ville de Toul avec 500 florins d'or; celle de Verdun avec 700 écus d'or ; enfin le gouvernement de Château-sur-Moselle et de la châtellenie de Vaucouleurs.

Le 15 octobre Louis XI confirme le duc de Nemours dans la jouissance de son duché et des aides sans aucune intervention des officiers royaux; mais le duc, qui eût voulu la vice-royauté du Roussillon, où commandait le comte de Candale, ne fut point satisfait.

Le roi ayant donné au comte du Maine les terres de Parthenay et autres qui avaient été confisquées sur Dunois, et voulant les rendre à ce dernier, les reprit à son oncle par lettres des 14 et 19 octobre, moyennant compensation.

C'est le 27 octobre, à Paris, que le roi donne sa pleine approbation aux vingt-deux articles du traité. Il nomme dès lors, selon l'une des premières clauses, les trente-six notables qui doivent faire partie du grand conseil. Parmi les prélats et docteurs on remarque l'archevêque de Reims, les évêques du Mans, de Paris, de Lisieux, maîtres Jean de Courcelles et Jean Lolive; parmi les chevaliers, Dunois, l'amiral, les sires de Précigny, de Trainel, de Torcy et de Chaumont; parmi les gens du conseil, le premier président Dauvet, le président Boulanger, Pierre Doriole, Jacques Fournier, Guillaume Paris, et François Hallé.

Le cession de la Normandie à cause de l'hommage des grands fiefs qui s'y trouvaient annexés n'était pas sans d'assez graves difficultés, car les duchés et comtés d'Alençon et d'Eu avaient été érigés en pairies, et prétendaient devoir l'hommage directement au roi, comme cela semblait naturel. Aussi, le 29 octobre, le roi décide-t-il en son conseil qu'il se retient les régales de Normandie, et fait beaucoup d'autres réserves touchant l'administration, la juridiction des cathédrales, le retour à la couronne et l'hommage personnel du comte d'Eu. Toutefois le roi cède à son frère les droits de régale sur toutes les églises cathédrales de ce duché, et il fut reconnu que Charles, comte d'Eu actuel, ne rendrait hommage qu'au roi, mais que ses successeurs le devraient aux ducs,

Digitized by Google

et que leurs vassaux ressortiraient par appel à l'échiquier de Normandie, nonobstant tout privilége de pairie. Le duché d'Alençon et sa succession future donna lieu à de plus grandes difficultés. Le roi ne put accorder l'annexion du duché d'Alençon à celui de Normandie faute d'héritiers; mais il donna à son frère toutes les autres satisfactions. Le roi lui accorda encore la permission de lever en cette province aides et gabelles, moyen assuré de dépopulariser promptement ce gouvernement.

Ces sacrifices de la couronne révélaient à tous les yeux ce qu'il y avait d'exorbitant dans toutes ces conditions imposées au roi par ses vassaux. La France ne pouvait guère se voir morcelée sans être consultée; du moins la réprobation universelle que souleva ce traité dès qu'il fut connu, put d'abord, aussi bien qu'un vote des états, tenir lieu d'une réclamation profonde et nationale; mais enfin on se donnait ainsi le temps d'aviser, et peut-être le moyen de dissoudre la coalition.

Dès la conclusion de la paix, et même un peu avant, Louis ne cessa de témoigner aux princes toute cordialité. Le samedi 29 septembre, avec sa permission, le duc de Berry et le comte de Charolais étaient allés loger dans le château de Vincennes. Le mardi suivant, 2 octobre, on publia dans Paris une trêve perpétuelle; toutefois pouvait-on se tenir en parfaite sécurité tant que l'armée des coalisés restait aux environs?

Cependant le jeudi 3 octobre le comte de Charolais avait écrit à son père les conditions de la paix, et voici en quels termes dignes de remarque : « A la nouvelle de la prise de Rouen, le roi « a été content de donner à Monsieur de Berry le duché de Nor- « mandie en apanage, sauf et réservés seulement l'hommage et « souveraineté; et au regard de moi il est content de me donner « les terres qu'il a naguère racheptées de vous, pour en jouir par « moi et mes hoirs, au rachapt possible de 200,000 écus, lequel « rachapt ne se pourra faire ma vie durant. Il me transporte aussi « la comté de Boulogne, pour en jouir après vous; la comté de « Guines, avec les villes et châtellenies de Péronne, Montdidier « et Roye. Quant aux autres princes, le roi fait besoigner avec « leurs gens touchant leur appointement, et c'est chose comme « faite pour venir à paix. Cejourd'hui, nous nous sommes en- « trevus, Monsieur le roi et moy, sur le bord de la rivière, en « deçà de la Seine; il m'a dit, Monsieur le roy, beaucoup de belles « paroles desquelles je vous avertirai, ainsi que du traité de paix. » Le comte demande encore pour soi les offices et capitaineries de Lille et de Quesnoy, qu'il tenait pour en pourvoir quelques-uns

Digitized by Google

de ses serviteurs. Le duc de Bourgogne savait en même temps ce qui s'était passé à Rouen, le succès du duc de Bourbon, et il ne pouvait être que très-satisfait de toutes ces bonnes nouvelles. Il y trouvait en effet, lui et les siens, d'assez grands avantages, mais aux dépens de la France. Toutefois le duc apprenait par cette lettre de son fils la mort à Pontoise du sire Jean de Haubourdin, bâtard de Saint-Pol, et l'un de ses plus vaillants hommes de guerre. Légitimé depuis 1430 et chevalier de la Toison-d'Or, il était l'un des chefs de l'armée bourguignonne avec le comte de Saint-Pol, les sires Guillaume de Contay et Philippe de Lallain.

C'est ce jour-là même, 3 octobre, après le complet accord sur les conditions de la paix, qu'eut lieu l'entretien familier du roi avec le comte de Charolais, que Comines place avant la conclusion du traité; entretien où Louis XI céda toujours, et plus qu'il ne devait.

Les bons procédés du roi à l'égard des princes n'étaient point payés de retour. On apprit le 8 octobre que les gens du comte Charles, ayant surpris Péronne, avaient emmené le comte de Nevers prisonnier à Béthune. Il était cependant évident que le traité qu'on faisait devait comprendre les alliés des deux partis. Puisqu'à Rouen le duc de Bourbon en profitait, pourquoi le comte de Nevers en serait-il exclu? Est-ce que le comte de Nevers pouvait traiter avant la paix sans l'ordre du roi? La cédule que le comte de Charolais lui avait signée le 23 septembre pour obtenir cession d'une grande partie de ses terres n'était-elle pas périmée par les concessions du roi? Enfin les princes n'avaient-ils pas obtenu d'assez larges compensations? Alors aussi arrivait au camp bourguignon, de la part du duc de Bourgogne, le sire Philippe de Saveuse avec quinze cents archers et cent vingt hommes d'armes, apportant 120,000 écus et amenant un matériel de campagne. Le comte eut-il regret alors de n'avoir pas demandé mieux?

Il paraît certain, du reste, que le comte de Nevers ne sut point se tenir sur ses gardes; qu'il s'endormit à Péronne dans une très-fausse sécurité, et qu'ayant pour résister des hommes d'armes et le bon vouloir des habitants, il se laissa surprendre *dans son lit*. On a été jusqu'à dire, tant l'escalade a été facile à quelques centaines d'hommes, qu'il avait été d'accord avec le chef des Bourguignons afin de traiter avec le comte de Charolais, sans trop mécontenter le roi s'il était possible : la chronique affirme même qu'il alla le 29 mars à Boulogne trouver le comte et qu'il sollicita ses bonnes grâces! Rien ne le prouve, et s'il était un des faibles

Digitized by Google

caractères de cette époque, du moins on le vit toujours plus disposé à délaisser ses droits qu'à les soutenir.

Non contents de la surprise de Péronne et nonobstant la paix faite, les gens du comte allèrent sommer Beauvais. L'évêque Jean de Bar et les bourgeois demandèrent qu'on leur donnât la sommation par écrit et l'envoyèrent aussitôt au roi. Louis XI s'empressa de la montrer au comte de Charolais : « Puisque la paix « est faite, lui dit-il doucement, vous êtes sans doute d'avis qu'il « faut l'observer. » Le comte fut, dit-on, tout honteux ; il désavoua ses gens et s'emporta contre eux. Ainsi l'insatiable avidité des princes se montrait partout.

Le roi cependant ne témoignait nulle méfiance ni soupçon. Bien qu'il eût reçu plusieurs fois l'avis qu'on en voulait à sa personne, néanmoins, apprenant que les coalisés allaient passer près de Charenton une grande revue de leurs troupes, il s'y rendit à peu près seul, n'ayant à ses côtés que le duc de Calabre, le comte de Charolais et le nouveau connétable, le comte de Saint-Pol. A la fin de la revue le comte de Charolais, mû par un de ses mouvements de sensibilité auxquels il n'était pas sujet, dit tout haut : « Mes- « sieurs, vous et moi sommes au roi, mon souverain seigneur « ici présent, pour le servir toutes les fois que besoin en sera et « qu'il voudra nous employer. » Tout le monde était touché de ces nobles paroles : la confiance revenait à tous et l'on espérait en des temps meilleurs.

Rien n'était négligé de la part du roi pour aplanir toute difficulté et pour gagner les bonnes grâces de tous ces princes et seigneurs. Le 24 octobre il y eut entrevue entre Louis et le duc de Bourbon au delà de la grange de Reuilly. En cette circonstance le roi, au lieu de ces courts habits qu'il portait d'habitude, revêtit une robe de pourpre fourrée d'hermine, qui lui allait beaucoup mieux, disait le peuple, tout joyeux de cette nouveauté. Quant au comte de Charolais, son ambition satisfaite, il n'avait plus d'autre pensée que de marcher contre les Liégeois, qui, malgré le roi, eurent l'imprudence de trop tarder à accepter pour eux le traité.

Louis XI n'avait garde d'oublier ceux qui lui étaient venus en aide. Aussi écrit-il, le 21 octobre, à ses anciens et féaux amis les maîtres jurés et conseil de la cité du pays de Liége, qu'il leur a envoyé deux de ses serviteurs pour les informer de l'appointement survenu entre lui et ses adversaires. Il sait combien ils se sont employés en sa faveur ; « de très bon cœur nous vous mercions, « dit-il ; toutefois, vu que l'appointement est pris entre nous des

Digitized by Google

« deux parts, et en tout ce qui touche bel oncle de Bourgogne « et beau-frère de Charolais, et que audit appointement êtes « compris, vous, nos bons et féaux amis, comme avons fait à l'é- « gard de nos autres alliés et adhérents, nous vous prions de « vous *désister de la guerre* que avez commencée. Si vous ne « faisiez ainsi, vu que présentement la guerre cesse par deçà et « qu'il a appointement entre nous et les dessus dits, il seroit à « craindre qu'une grosse armée ne tombât sur votre pays. Il vous « seroit difficile d'y résister et à nous de vous secourir. Veuillez « donc sur ce bon avis, qui vous sera expliqué par nos envoyés, « accepter de votre part ledit appointement (1). »

Les termes mêmes de la paix ne laissent aucun doute à cet égard. Le traité de Conflans porte au premier article (2) que « toutes voies « de fait et hostilités cesseront entre lesdits seigneurs, leurs vas- « saux *et leurs alliés et adhérents* de quelque état qu'ils soient, « au dedans du royaume et au dehors, mues à cause desdites di- « visions ». Il est encore dit au septième article que « les villes et « communautés qui ont adhéré à l'un et à l'autre parti ne seront « pour ce maltraitées ni troublées dans leurs droits et libertés ». Ils ne furent donc point oubliés, et s'ils avaient voulu croire les sages conseils du roi ils ne se seraient point attiré la vengeance aveugle de Charles le Téméraire; mais le peuple laissé à lui-même sait-il entendre à quelque chose !

Pour satisfaire momentanément toutes ces convoitises chaque jour amenait de nouvelles faveurs. Dans ce pêle-mêle de concessions Louis XI rencontra sans doute plusieurs traîtres, mais il acquit aussi des serviteurs fidèles. Ainsi dans cette fatale guerre tout ne fut pas perte pour la royauté. Dunois, aussi judicieux qu'il était brave, fut un des premiers à revenir au roi, et à lui rendre mieux justice qu'il n'avait fait. C'est lui que Louis XI appela à la présidence du conseil des trente-six. Ainsi, il lui fut aisé de connaître quels griefs on avait à objecter au gouvernement du roi, et de les apprécier. Louis maria au fils de celui-ci une de ses parentes de Savoie. Une des sœurs de la reine fut également mariée au connétable de Saint-Pol; et c'est un des moyens employés par le roi pour s'attacher, s'il est possible, cet homme de guerre d'une grande maison, jusqu'ici dévoué à Charles de Bourgogne.

Le comte du Maine avait laissé percer dans sa conduite une mollesse qui autorisait des soupçons. Louis XI voulut résolûment

(1) Pièces de Legrand.
(2) Pastoret, t. XVI, p. 380.

Digitized by Google

s'expliquer. Il promet de pardonner s'il a donné son scellé au prince; mais il l'adjure de ne pas le lui cacher. Le comte, en présence du connétable de Saint-Pol et de l'amiral, proteste que jamais il ne l'avait fait; qu'il n'en demandait nul pardon, « et il en jura si fort que plus ne se pouvait faire ». Quant à Louis de Bourbon-Vendôme, dont on connaît la fidélité, il se trouvait à Montlhéry avec ses deux fils, dont l'un resta prisonnier du comte de Charolais. Louis XI disposa pour un autre de la grande maîtrise que son père avait eue. Toutefois cette charge est retournée à la maison de Montpensier, issue de cette famille de Vendôme.

Le 28 octobre Tanneguy du Châtel présente la note de ce qu'il a dû payer pour les obsèques de Charles VII; les sommes diverses sont constatées, et cependant elles ne furent payées aux fournisseurs que six ans plus tard, ce qui diminue un peu le mérite communément attribué à Tanneguy (1).

Le roi fit appel à tous les hommes d'une capacité reconnue qui voulurent servir la France. Aussi ne tarda-t-on pas à voir le sire de Lohéac gouverneur de l'Ile-de-France, Jean de Daillon gouverneur du Dauphiné, et Charles de Chaumont d'Amboise, de Champagne; Dammartin fut le meilleur auxiliaire de Louis XI dans la guerre; et Blosset, capitaine de ces gardes après avoir rempli cette charge auprès du duc de Berry. Doriole devint chancelier de France; Hébert, général de ses finances; Gilbert de Chabannes, gouverneur du Limousin; Robert de Balzac, sénéchal de Beaucaire et d'Agenois; Dunois eut un commandement dans l'armée. Personne ne fut oublié.

Ces hommes allèrent au roi, non parce qu'il les payait mieux, comme disent Comines et d'autres, mais par un motif plus élevé. Avec le roi était la France, et le servir était défendre la patrie. Il est certain qu'à l'avantage du génie il réunissait sur ses contemporains celui de la justice et de la loyauté. Un chroniqueur donne en deux mots la raison de cette préférence. « J'aimerais mieux « vivre, dit-il, sous les sages que sous les fous. Avec ceux qui ne « savent rien, c'est toujours à leurs serviteurs qu'il faut avoir af- « faire. » Ce temps était celui d'ailleurs où, « à la faveur de la « loi, un aîné de famille dépouillait ses frères (2) ».

En réfléchissant à toutes les ingratitudes que le roi a éprouvées de la part des ducs d'Alençon et de Nemours, des comtes d'Armagnac et plus tard de Saint-Pol et de tant d'autres, on s'étonne

(1) Fontanieu.
(2) Gonod.

Digitized by Google

qu'il n'ait pas été plus méfiant, qu'il ne se soit pas découragé dans l'œuvre difficile, mais grande et généreuse, qu'il avait entreprise. S'il a trouvé tant d'hommes perfides sur son chemin, même parmi ses parents, il faut s'en prendre à cette triste époque, où il semble qu'en politique la religion du serment et la bonne foi aient été entièrement méconnues.

Toutes choses étant à peu près réglées, on parla enfin du départ des princes. A cette occasion, le mardi 29 octobre, le roi visita leurs compagnies, excepté celle du maréchal de Bourgogne, car, disait-on, il n'aimait pas le seigneur de Neufchâtel. Mais avait-il lieu d'aimer les autres bien davantage? Le lendemain, comme le duc Charles avait la fièvre, le roi se rendit à Vincennes pour recevoir son hommage de la Normandie. La paix était faite, et cependant les gens de Paris furent effrayés de le voir aller seul au milieu des princes, surtout quand le bruit courut qu'il y voulait passer la nuit : confiance excessive en effet, que ses adversaires ne peuvent s'empêcher d'appeler « une noble témérité (1) ». A cette nouvelle le prévôt et les échevins le vinrent trouver, le suppliant de rentrer à Paris, « et de ne pas coucher à Vincennes « pour moult de causes ». Les Parisiens allèrent donc en armes et en grand nombre camper autour du château de Vincennes, tandis que les cavaliers de la garde du roi s'étaient postés à Montreuil, à Charonne et à Nogent-sur-Marne.

Ce jour-là, mercredi 30 octobre, la paix fut publiée à Paris par quatre hérauts, à dix heures du soir, en ces termes : « Entre le roi, « Monsieur duc de Normandie et autres seigneurs du sang adhé- « rant avec lui, tant pour leurs serviteurs que pour *leurs alliés* « des deux parts la guerre cesse; la paix est faite; ainsi défense « à tous de procéder à l'avenir par voies de fait; de se reprocher « ou de se retenir mutuellement quoi que ce soit. » Grand fut l'empressement des princes à prendre ce qui leur revenait, et leur départ immédiat fut décidé. Le jeudi 31 le roi conduisit son frère sur le chemin de Pontoise, puis il revint à Villiers-le-Bel passer deux jours avec le comte de Charolais et célébrer la Toussaint.

Le comte prit sa route par Compiègne et Noyon : d'ordre du roi il reçut partout un honorable accueil; puis il s'empressa de prendre possession de ses villes de Picardie, fort affligées de se voir encore séparées de la France. Après son pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, il tarda peu à courir contre les Liégeois sans

(1) Barante.

Digitized by Google

même aller voir son vieux père, et sa fille, dont la mère venait de mourir. Le duc Philippe s'affaiblissait de plus en plus, et le comte restait désormais chargé de tout. Aussi les relations diplomatiques devenaient-elles plus difficiles.

Cependant le roi dépêchait Guillaume Juvénal des Ursins, son nouveau chancelier, et Jean de Reilhac, son secrétaire, à Pontoise, vers les ducs de Normandie et de Bretagne, pour leur faire jurer qu'ils observeraient les traités, comme lui-même avait juré de s'y tenir. Le duc de Berry jura sans difficulté, en présence du comte de Dunois; le duc de Bretagne promit son serment, à la réserve d'un article. Pour l'hommage de son duché de Bretagne on prétendait le soumettre à la décision des arbitres; « il protesta qu'il « n'en ferait rien ». Les envoyés rendirent compte au roi. Le procès-verbal rédigé à Villiers-le-Bel par Jean de Reilhac, et daté du 2 novembre, dit par forme de conclusion : « Ainsi que le duc de « Bretagne proteste comme dessus, semblablement le roi proteste « qu'il demeurera en son entier pour faire telles protestations que « bon lui semblera. » On conçoit le parti que le roi pouvait tirer de ce refus. Dès le lendemain il envoie des députés au parlement pour y faire leur rapport, ce dont le greffier de la cour prit note.

Le lundi 4 novembre, le roi étant de retour à Paris, il y eut au Palais de grandes assemblées, où assistèrent les ducs de Bourbon, de Calabre et de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et plusieurs autres du même parti, et aussi des députés de l'université, le prévôt des marchands, les quatre échevins, et plusieurs des principaux bourgeois et marchands de la ville. Selon la chronique (1), il y fut surtout question de ce qui pouvait être fait de plus utile au gouvernement. Les princes, y est-il dit, étaient charmés de l'ordre qu'ils voyaient régner dans Paris, de la sagesse des conseils publics, du bon esprit des habitants et de leur attachement au roi : admiration bien stérile; car, en traversant la France pour s'en retourner dans le midi, ils n'en dévastèrent pas moins nos provinces.

Les Parisiens en effet, tous grands et petits, se sentaient délivrés par le départ de l'armée et des princes : à leurs yeux le roi était le symbole vivant de l'ordre. Il y eut à cette occasion un splendide festin à l'hôtel de ville, où Louis assista. Il y fit appeler un certain nombre des chefs de la garde civique qui lui avait témoigné beaucoup de dévouement. Dire que pendant cette guerre

(1) Claude Maupoint.

Digitized by Google

« leur attitude fut douteuse (1), » nous paraît être une appréciation inexacte. Pour leur exprimer sa gratitude, le roi leur dit « qu'il les remerciait tous en général et en particulier (2) de la « grande fidélité et loyauté qu'il avait trouvées en eux, et que « pour eux il était disposé à faire tout ce que possible lui serait. « Qu'on ne devait pas croire qu'il eût intention de révoquer « après la paix les priviléges qu'il avait accordés au moment du « péril; qu'il les leur avait donnés et les leur laissait à toujours; « que même, si mieux ils désiraient avoir de lui, ils n'avaient qu'à « le demander, et qu'il le leur octroyerait. Il ajouta qu'il leur « laissait comme prévôt de Paris le seigneur de Beyne, qui avait « bien servi à la bataille de Montlhéry, et qu'il voulait qu'ils lui « obéissent comme à lui-même. Il les pria tous, le prévôt et les « échevins comme les autres, d'être toujours bons et loyaux en- « vers lui et envers la couronne de France, et de laisser de côté « tout esprit de parti. » Alors, en effet, Robert d'Estouteville, seigneur de Beyne, ancien prévôt de Paris, et beaucoup d'autres furent rétablis dans leurs offices.

Ainsi Louis XI, qui croyait avoir à se louer de leur zèle et de leur dévouement, n'omit point de les récompenser. Outre l'abolition de l'impôt sur les denrées déjà octroyée en août, le roi les exempta de l'arrière-ban, du logement des gens de guerre, d'avoir à plaider hors de Paris, immunités alors précieuses. Donner aux Parisiens, comme il le fit aussi, le droit d'acquérir et de posséder noblement des fiefs nobles, c'était en quelque sorte les anoblir tous. Ce même mois « les sergents du parlouer aux bourgeois et de la marchandise à Paris » (tribunal du commerce d'alors) sont pour les priviléges assimilés aux archers et arbalétriers de la capitale. Enfin les Parisiens obtinrent une charte de priviléges.

Ensuite le roi procéda à plusieurs graves mutations. Le 9 novembre les sceaux furent rendus à l'ancien chancelier Guillaume Juvénal des Ursins, qui l'était à l'époque de la mort de Charles VII. Guillaume des Ursins, baron de Trainel, présida en cette année 1465 les états assemblés en Normandie (3), et il était le frère de l'archevêque de Reims, consécrateur de Louis XI. Celui-ci était lui-même le neuvième enfant de cette noble famille des Ursins, l'une des plus nombreuses du XVe siècle. On sait que le savant prélat Jean Juvénal a écrit la vie de Charles VI. Pierre de Mor-

(1) Michelet, t. VI, p. 204.
(2) Pièces de Legrand.
(3) Père Anselme.

Digitized by Google

villiers reçut un dédommagement pécuniaire, mais il se retira auprès de Monsieur, frère du roi.

Louis XI désappointa encore Pierre Puy de l'office de maître des requêtes de son hôtel pour le donner à maître Regnault de Dormans, et nomme à l'office de trésorier de France Charles d'Orgemont, sieur de Méri. Enfin Jean Dauvet, qui était premier président du parlement de Toulouse, fut reçu le 18 novembre premier président du parlement de Paris, à la place du président de Nanterre, qui lui-même avait succédé à Hélie de Thourète. Il occupa cet office jusqu'au 23 novembre 1471, époque de sa mort. Alors aussi Louis XI, qui aimait à mettre l'ordre et l'élection à la place de l'arbitraire et de la faveur, déclara qu'à l'avenir, quand un office de président ou de conseiller viendrait à vaquer au parlement, on élirait en présence du chancelier trois candidats, et qu'entre eux il choisirait celui qui lui conviendrait. Peut-être quelques-unes de ces mutations étaient-elles l'effet de certaines conditions secrètes du traité qu'on subissait, comme il y en a toujours en pareil cas.

Le 5 novembre, le roi rétablit le comte d'Armagnac dans ses terres et seigneuries confisquées; mais celui-ci dut jurer en même temps sur les reliques de la Sainte-Chapelle et les saints évangiles « de servir le roi envers et contre tous, sans nul excepté ». Le duc de Nemours et le sire d'Albret firent le même serment. Ce dernier, qui avait épousé Françoise, vicomtesse de Limoges, et fut le père de Jean d'Albret, roi de Navarre, s'empressa de quitter cette ligue; enfin, le dimanche 10 novembre, une messe d'actions de grâces pour la paix dut être célébrée à Notre-Dame, et on y vit avec le roi les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et plusieurs autres seigneurs.

Les princes, on le voyait clairement, avaient plus songé à leurs intérêts qu'au *bien public*. Afin de pouvoir solder tant d'indemnités et de grosses pensions, au lieu de soulager les peuples, il fallut les surcharger. Dans les comptes du trésorier Pierre Joubert on voit quelle fut la différence des dépenses entre les années 1465 et 1466. Avant la guerre, le quatrième compte porte les gratifications à 186,064 liv., et pour 1466 elles montent à 266,845 liv. Même plusieurs des anciennes pensions se trouvent rayées sur ce dernier compte, sans doute à cause des terres ou des aides qu'on avait aliénées. Combien d'autres charges pesèrent moins directement sur le trésor public! Au duc de Bourbon, « outre sa pension de 14,400 liv., on donne comptant 30,000 liv., et une assignation de 24,208 liv. qu'il dut lever extraordinairement sur

Digitized by Google

ses pays (1); » au duc de Bretagne on donne 22,739 liv.; au duc de Calabre, 14,000 liv., sans compter les aliénations de revenus qui étaient faites.

Les charges furent distribuées le mieux qu'il fut possible. Le roi lui-même travailla à cette répartition pour le Languedoc et la Normandie et en fixa les bases. Son coup d'œil était juste; et si dans ses estimations on a pu relever quelques erreurs de détail, il avait du moins une règle sûre, le désir que ses peuples fussent soulagés et surtout qu'on ne les mît pas inutilement en frais.

Les grandes affaires politiques ne détournaient pas le roi des soins de l'administration. Parmi les actes royaux de cette année, toujours en grand nombre, figurent des concessions individuelles telles qu'anoblissements et légitimations, surtout beaucoup d'abolitions, puisque sur un total de quatre-vingt-dix-sept lettres, on compte cinquante-quatre rémissions : quelques-unes même sont d'une trop grande indulgence; le 26 octobre il écrit à Poncet de la Rivière qu'il sait que sa compagnie n'est pas complète, que s'il n'y donne ordre il le cassera, ainsi que ceux à qui il manquera seulement un homme. En novembre, conformément à la lettre du traité, il confirme au duc de Bourbon que les commissaires royaux ne lèveront plus les droits féodaux en ses baronnies, le duché étant du ressort du parlement.

Toutes ces concessions, et la facilité du roi à y accéder, avaient enhardi les convoitises étrangères. Aussi était-il venu une ambassade d'Écosse qui s'avisa d'élever des réclamations sur la Saintonge. Charles VII, en effet, avait parlé de cette cession s'il recevait d'Écosse un secours énergique; mais Jacques II, successeur de Jacques Ier, s'étant mis peu en peine de remplir cette condition, la promesse était donc de fait annulée. Toutefois les députés s'étant permis la menace indirecte d'accorder désormais leur sympathie aux intérêts de la Bretagne, le roi se contenta de leur dire qu'il s'informerait si leurs instructions les autorisaient à aller jusque-là.

Par cette malheureuse paix, la France se trouvait affaiblie et ouverte; la capitale presque sur la frontière n'était plus défendue. Ses adversaires, le pressant de tous côtés, obligeaient le roi d'avoir partout de fortes garnisons. La situation était grave et Louis XI sentait la nécessité d'y remédier. En signant la paix il avait sagement cédé à la nécessité. Cette dure épreuve lui permettait du moins de juger du patriotisme de la nation, de savoir sur qui dé-

(1) Legrand.

Digitized by Google

sormais il pouvait s'appuyer, et de discerner ceux qu'il pourrait avoir pour fidèles serviteurs. De toutes ces choses personne mieux que lui n'en était capable.

Le lundi 11 novembre le roi célébra le mariage de Jeanne, sa fille légitimée, avec Louis bâtard, de Bourbon, dit *le gentil et loyal chevalier*, de qui la couronne devait attendre de bons et loyaux services. Il lui donna Usson en Auvergne, la terre de Rossillon, Crémieu, Moras, Beaurepaire, Vizille et Cornillon en Dauphiné, seigneuries estimées 6,000 livres de rente; l'année suivante, à la mort du sire de Montauban, il le fit amiral. Le mercredi 13 il partit de Paris, alla passer trois jours à Melun; de là revint à Orléans, puis à Cléry, pour s'acquitter d'un vœu par lui fait à Montlhéry.

Accompagné de Arnould Lhuillier, changeur et bourgeois de Paris, qu'il voulut avoir auprès de sa personne avec le titre de trésorier de Carcassonne, et de Jean Longuejoie, nouvellement marié à la fille de maître Jean Baillet, le destinant à être de son grand conseil, Louis XI s'était rendu à Orléans, observant surtout ce qui allait se passer en Normandie entre les deux ducs, peu d'accord entre eux, et la population de ces contrées. Il y resta quelque temps. Là, tant en son armée qu'au civil, il fit plusieurs changements de ses officiers; il en exclut quelques-uns, il en réintégra d'autres : ainsi le sire de Lohéac reçut de nouveau le bâton de maréchal de France. Puis, avec des troupes appuyées d'une artillerie grosse et petite, il se tint prêt à se rapprocher des événements.

Alors il recevait de son frère, par la voie d'un chevalier nommé Paviot, un message dont il fut peu surpris. Le jeune duc se plaignait de sa situation en ce nouveau pays. Il le donna à lire au duc de Bourbon, désormais réconcilié, ajoutant qu'il voyait bien qu'il allait être obligé de porter secours à son frère, « peut-être « même de reprendre ce duché de Normandie ». Que se passait-il donc en cette province? Outre le mécontentement général d'être séparé de la France, les Bretons et Normands y étaient fort peu d'accord. L'ambition avait gagné tout le monde. Le sire d'Harcourt voulait être maréchal, le sire de Bueil capitaine de Rouen; il y avait encore beaucoup d'autres compétitions. La douairière de Brezé et le patriarche évêque de Bayeux prirent les devants auprès du nouveau duc, à peine arrivé à Vernon, et lui demandèrent les plus hautes positions pour leurs amis. L'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, avait été un des plus empressés à faire prêter serment au duc dans son diocèse et à venir auprès de lui.

Digitized by Google

Cette lutte de compétitions fut si grande que « le duc de Bretagne, « pour sûreté de sa personne (1), dut se retirer au Mont-Sainte-« Catherine, près Rouen; et que là, Normands et Bretons des di-« vers partis faillirent en venir aux mains sous les yeux du duc. »

Imputer au roi des discordes et jalousies que l'ambition fait éclater entre les princes et seigneurs éloignés de lui, c'est pure injustice. Un tumulte vient-il à se produire à Rouen, on insinue, sans aucune preuve, que le roi voulait faire enlever son frère. Le joug de monsieur Charles était aussi odieux aux Normands que celui des Anglais et des Bretons; et cela suffit pour expliquer leur émotion. On convient d'ailleurs (2) de l'horrible anarchie de cette petite cour de Normandie.

Voici ce qui se passe. La cour des deux ducs, l'un et l'autre incapables d'agir par eux-mêmes et de prendre une résolution raisonnable, était pleine de cabales. Deux partis, celui de Monsieur et celui de François II, s'y disputaient le pouvoir. Chabannes, qui n'avait pu réussir à dominer le jeune prince, s'était prononcé pour le Breton. Des explications entre les deux ducs n'avaient abouti qu'à les diviser davantage. Jean d'Harcourt s'en fut à Rouen publier « que Monsieur n'était pas en sûreté avec les Bretons ». On courut aux armes; on alla en foule avec le sire Jean de Lorraine au Mont-Sainte-Catherine, et on l'amena précipitamment dans la ville. Malgré le comte de Dammartin et le duc de Bretagne, Jean de Lorraine fit monter à cheval le duc Charles, vêtu d'une robe de velours noir, et le fit assister « au *Te Deum* chanté « à Notre-Dame (3) le lundi 25 novembre ». Le dimanche suivant, 1er décembre, il reçut au même lieu l'anneau ducal, cérémonie ancienne par laquelle *on épousait le duc*. Là monsieur Charles promit de garder ses sujets en leurs franchises et libertés, et pour gracieux avénement réduisit de moitié les aides qu'ils avaient à payer. Il suivait en ce moment des impulsions diverses, n'étant plus conseillé ni par le duc de Calabre ni par le duc de Bourbon. Ceux qui l'entouraient, divisés par leurs prétentions mêmes, ne pouvaient être d'accord sur rien : situation intolérable pour un prince faible et irrésolu.

Ces mécomptes et ces intrigues n'avaient pas échappé à Louis XI; l'occasion était favorable, et en tirer parti le plus tôt possible fut sa première pensée. Après avoir aidé son cousin Jean d'Orléans,

(1) Comines.
(2) Laurentie.
(3) Jean de Troyes.

Digitized by Google

comte d'Angoulême, par des lettres d'amortissement de 60 livres tournois, à fonder une messe quotidienne et quatre anniversaires en la cathédrale de cette ville, il partit d'Orléans, les premiers jours de décembre, se dirigeant vers Chartres, afin de mieux observer la province qu'il regrette. Une entrevue à Louviers avait d'abord été projetée entre les deux frères. Monsieur Charles même y vint, accompagné de Thomas Bazin et de plusieurs de ses conseillers (1); mais il en repartit en apprenant que les troupes royales approchaient de Chartres et paraissaient s'y grouper. Peut-être sut-il aussi que le duc de Bourbon, au nom du roi, venait d'être parfaitement reçu à Évreux. Si Louis ne se rendit pas à Louviers, c'est que sans doute il voulait éviter de prendre librement un engagement qu'il pressentait ne pas devoir tenir. Toutefois il aurait bien dû le dire. Dans le même temps, Charles de Melun saisissait Gisors, Gournay et d'autres places, et le duc de Bourbon dirigeait ses troupes sur plusieurs points.

Dès le 14 décembre le roi part de Chartres; passant par Séez, Argentan et Falaise, il arrive le 19 à Caen, et il y séjourne quelques jours. Là, le 22 décembre, il achève son traité particulier avec le duc de Bretagne, dans lequel le duc promet que jamais il ne recevra en son duché ni aidera de son appui quiconque sera malcontent du roi et du royaume (2); de plus, moyennant (3) 150,000 écus qu'il reçoit, il consent à ne pas bouger. « Tout ce « que le roi aimera, dit le duc, nous l'aimerons; tout ce qu'il « aura en déplaisir, nous l'y aurons. Si aucuns de ses serviteurs « étaient malcontents de lui, qu'il les eût en indignation, et « qu'ils voulussent venir s'abriter auprès de nous, nous ne les re- « cevrions point. » La signature de François II est appuyée des seigneurs de Lohéac, de la Roche, de Lescun, du vice-chancelier et autres. En retour de ces concessions le roi accorde au duc ce qu'on appelle sa charte pour la régale en ce qui touche les évêchés de Bretagne.

Louis XI, de son côté, promettait de tout oublier et même de défendre la personne et les États du duc envers et contre tous; à recevoir en ses bonnes grâces et amitié les comtes de Dunois et de Dammartin, les sires de Lohéac et de Lescun, « et même le vice-chancelier Jean de Romillé ». Il n'est parlé ni des marches de la Bretagne, question réglée en octobre, ni des

(1) Pièces de Legrand.
(2) Ibid.
(3) Michelet, t. VI, p. 158.

Digitized by Google

120,000 écus d'or que le roi donna au duc en deux ans, ainsi que le témoignent le quatrième et le cinquième compte de Pierre Landais. Ce traité du 22 décembre fut signé par le roi le dimanche 23.

Ce n'était pas tout encore; et pour gagner le bon vouloir de François II, il restait à satisfaire d'autres intérêts qui, pour n'être pas ostensibles, n'en étaient pas moins impérieux. Quelques termes un peu obscurs d'une concession du roi faite à l'abbaye de Redon menaçaient Mme de Villequier et ses enfants d'un procès et de la perte de leurs terres. Louis XI, pour leur ôter toute crainte, confirme par ces mots la concession de son père : « Charles VII a fait don, dit-il, à feu Audry, seigneur de Villequier, son conseiller et premier chambellan, et aux hoirs mâles et légitimes de celui-ci, des terres et seigneuries de Saint-Sauveur, sans rien retenir, comme montrent ses lettres vérifiées en parlement; il y a joint la justice haute, moyenne et basse; comme feu le roi son père a aussi voulu que lesdits biens pussent passer aux enfants du sieur de Villequier, héritiers issus de son mariage avec la demoiselle Antoinette de Maignelais; comme aussi le feu roi laissa à ladite dame, pendant la minorité des enfants, les fruits de leurs héritages, jouissance qu'elle a conservée jusqu'à la mort du roi, Louis, apprenant que par suite de lettres qu'il a données en 1461, l'abbaye de Redon prétend avoir la propriété de ces terres, déclare qu'il n'a point voulu prendre saisine et possession desdites terres au préjudice de ladite demoiselle et de ses enfants. Il ajoute : « Madame de Villequier nous ayant fait supplier de confirmer « pour elle et ses enfants la cession faite par feu notre père, con- « sidérant les services rendus par ledit sieur de Villequier, le roi, « de sa grâce spéciale et pleine puissance, confirme le don des- « dites terres à l'épouse de celui-ci et à ses héritiers. Caen, dé- « cembre 1465. »

Le duc de Bretagne exigea encore du roi la promesse de ne jamais pardonner à ceux qu'il considérait comme les fauteurs de la conspiration contre lui faite en novembre dernier au Mont-Sainte-Catherine, près Rouen; nommément à Jean de Lorraine, aux sires de Chaumont et de Bueil, à Jean de Daillon et à Charles d'Amboise. Cependant, peu après, le duc se relâcha de sa rigueur, surtout à l'égard du sire de Bueil. Tandis que François II se préparait à retourner en Bretagne, le roi quitta Caen, et fut accompagné jusqu'à Saint-Sauveur-le-Vicomte par les gardes du duc.

Louis XI ne perdait pas un instant de vue son dessein : il appelait à lui ses capitaines avec leurs compagnies; et pendant que le duc de Bourbon marche de son côté, Charles de Melun s'avance

Digitized by Google

dans le pays de Caux. « Pour donner à ses troupes le temps de « s'assembler autour de Rouen et de Pont-de-l'Arche, le roi alla « à Neubourg et se présenta le 7 devant Louviers. » La place lui fut rendue à d'excellentes conditions; et dès le 8 Louis y entra avec son armée, ayant à ses côtés le duc de Bourbon et les comtes de Dunois et de Dammartin. Toutefois la capitulation ne fut ratifiée que le 21 janvier.

L'occasion était favorable et il n'y avait point de temps à perdre. Le sire de Maricorne, qui commandait à Pont-de-l'Arche, fit mine de résister, mais fut bientôt obligé de se rendre. La ville capitula le 11 janvier et le château le 15. La garnison de Rouen semblait décidée à se défendre; si bien que les deux officiers du roi, Salazart et de Malortie, s'étant imprudemment avancés avec peu de monde jusqu'à Saint-Ouen, ils furent assaillis et obligés de rétrograder, non sans pertes. D'autres engagements partiels indiquaient le dessein de résister, bien que Dieppe et la plupart des villes eussent ouvert leurs portes au roi.

Charles de France n'était pas sans avoir de fidèles partisans. On cite entre autres un capitaine, nommé Carbonnel, qui commandait pour le prince à Gersey. Comme le sénéchal de Normandie, sire de Maulévrier, le sollicitait de rendre au roi le pays et le château de Montorgueil, il répondit toujours qu'on devait s'adresser à Monsieur, de qui il tenait ses pouvoirs. Il écrivit même à son maître, le 2 mai suivant, que dans ce château il tiendrait avec les siens, pourvu qu'au besoin il fût reconnu.

Le roi désirant amener son frère par douceur et persuasion plutôt que par force, lui avait envoyé le chancelier Guillaume Juvénal, seigneur de Trainel, et le vice-chancelier de Bretagne, sire de Romillé, les hommes les plus capables de le décider à renoncer à la Normandie. Cette concession, d'ailleurs, ne serait point sans dédommagement; on lui accorderait, lui disait-on, une trêve de dix jours, pendant laquelle les ducs de Bourbon et de Bretagne règleraient son apanage et tout autre intérêt. S'il accepte, le roi s'engage à donner toute abolition et amnistie à la ville de Rouen et à ceux qui s'y sont renfermés, sauf les exceptions stipulées par François II. Les envoyés et les arbitres désignés étant des amis du prince, ces propositions se pouvaient accepter.

Il était notoire que les Normands tenaient à rester français et ne voulaient point voir les Bretons maîtres chez eux. Louis XI n'avait cédé qu'à la force; il avait aliéné cette province contre son droit et son serment du sacre, et il eût fallu pour cette cession consulter les états. Sachant son frère si attaché à ce titre de duc

Digitized by Google

de Normandie, il ne pouvait, avant d'agir, le mettre dans la confidence de ses desseins, d'ailleurs faciles à deviner. Les envoyés expliqueront à Monsieur que le roi devait en agir ainsi pour accomplir son devoir de souverain. Il était difficile de convaincre Charles de France, que tous, d'une voix, s'accordent à dire un jeune homme léger, frivole, de mauvaise santé, absolument incapable de gouverner une grande province.

Aussi la première pensée de Monsieur fut-elle d'adresser ses doléances au comte de Charolais. Le 29 décembre il lui envoie d'abord Jean Grévil, pour l'informer de ce qui se passe ; puis peu après Cardin des Essarts, qui déjà avait reçu une pareille mission. Dans les lettres écrites alors à Charles de Bourgogne par le duc de Normandie, on voit qu'il sait très-bien dissimuler; il y parle de ses assurances de reconnaissance et de dévouement; mais des divisions et des tiraillements dont il est témoin, de l'abandon du duc de Bourbon, du départ du duc de Bretagne qui s'était retiré fort mécontent à Caen, il n'en est fait nulle mention.

Cependant, voyant quels progrès faisait le roi, il se hâta de renvoyer au comte Brunet de Longchamp, lieutenant de feu le grand sénéchal. Les instructions de ce dernier l'autorisaient à expliquer les brouilleries survenues entre les Bretons et Monsieur, jusqu'où étaient allées les prétentions des Bretons sur tous les gouvernements et sur toutes les charges. Ce délégué devait détruire les faux bruits qui se répandaient sur la mission que Charles de France avait donnée à Paviot. Le duc aurait seulement chargé ce gentilhomme d'aller dire au roi qu'il désirait lui être bon frère et lui obéir; mais il ne l'aurait chargé de rien contre son apanage. Il désavoue donc tous les bruits qu'on a fait courir sur ce point. Paviot cependant a soutenu qu'il n'avait rien dit de trop.

Les instructions données à Brunet de Longchamp auprès du comte de Charolais rappellent les prévenances du roi en faveur des Bretons, les honneurs qu'il a fait rendre au duc de Bretagne, et cela sans paraître supposer le mécontentement de François, bien qu'il dût connaître le traité de Caen. Il ne dit point non plus comment le duc de Bourbon, après l'avoir si bien servi, l'avait récemment quitté et même était venu proposer au jeune prince, de la part de Louis XI, « de remettre la Normandie, faute de « quoi il lui déclarerait la guerre ». Par conclusion, Monsieur demande au comte de lui envoyer quatre cents lances fournies et de lui prêter 50,000 écus. De plus le sire de Longchamp dut sonder le terrain pour savoir si, dans le cas où il ne pourrait se maintenir en Normandie, le duc de Bourgogne le recevrait en ses États.

Digitized by Google

En ce moment-là même le comte était gravement occupé contre les Liégeois. Depuis plusieurs mois, en effet, ils guerroyaient en Brabant et dans le pays de Namur. L'arrivée du comte, libre par la paix de Conflans, augmenta encore les dévastations de la contrée. Enfin les Liégeois firent la paix le 22 décembre. Ils eurent à payer une grosse somme de 580,000 florins pour les frais de la guerre; ils reconnurent le duc pour leur « mainbourg et gouver- « neur perpétuel »; ils renoncèrent à l'alliance de la France : Huy et Dinant furent exclus du traité. Enfin le 31 janvier au soir le comte arriva à Bruxelles auprès de son père et put lui raconter ses exploits : il avait séparé les gens de Dinant de ceux de Liége !

D'où venait cette haine sans cesse renaissante des grandes villes industrielles du nord contre les ducs de Bourgogne de la seconde race ? Elle naissait du contraste de l'arrogance et du faste de ces princes, peu soucieux des libertés et coutumes des villes et des populations, de leur avidité insatiable, avec la vie simple et austère de ces hommes accoutumés au travail. Maîtres de ces pays depuis peu de temps, et par des moyens que toute conscience honnête réprouve, ils s'occupaient peu de la sécurité des peuples et donnaient à tous le spectacle de leur vie licencieuse et de leurs divisions intestines.

De là cette répulsion générale, toutes ces révoltes qu'on essaye de réprimer par l'épouvante. Est-il étonnant qu'ils aient cherché à se procurer quelque appui au dehors ? Charles VII avait fait alliance avec eux : Louis XI la renouvela; mais ce n'est point lui qui fit naître leur désir d'indépendance. Nul peuple ne veut être la proie d'un autre; toutefois leur tort fut toujours d'agir sans mesure et de n'écouter aucune prudence.

Tous les princes savaient aussi combien Monsieur « était un « prince de peu d'esprit et de volonté; et sa conduite envers le « duc de Bourgogne laissait le comte de Charolais assez incertain « de ce qu'il devait faire (1) ». Disons aussi qu'ayant obtenu par le traité de Conflans au delà de ce qu'il pouvait espérer, il portait bien moins d'intérêt au frère du roi qui lui avait servi de prétexte. Le comte ne pouvait donc, du moins alors, prendre en main les affaires de Monsieur Charles. Le roi, de son côté, qui savait tous les embarras de la cour de Bourgogne, n'en devint que plus actif à soutenir les droits de la couronne et à réprimer l'ambition ridicule de son frère.

Cependant Charles de France devait une réponse aux ouver-

(1) Barante, t. VIII, p. 558.

Digitized by Google

tures du roi ; et dans son isolement il ne voyait nulle ressource que de s'adresser directement à lui. Il lui envoie donc le 7 janvier, au Pont-de-l'Arche, quatre députés, entre autres Jean Hébert et Guillaume Roussel ; ils se plaignent d'abord de cette invasion armée. Aux propositions faites par maître de Rouville, ils répondent « que le prince désire conserver son apanage solennellement réglé ; qu'il ne voit point de règlement de partage à faire ; qu'avant d'entrer en aucun traité il désire qu'on lui donne toute sécurité pour sa bonne ville de Rouen et pour tous les siens ; que dix jours paraissent insuffisants pour l'examen de si grands intérêts ; cependant, voulant se prêter à tout ce qui pourrait assurer solidement la paix, il consent à remettre la décision arbitrale de ce qui le concerne aux ducs de Calabre, de Bourbon, de Bretagne et au comte de Charolais, ou à deux d'entre eux, pourvu que le duc de Bretagne en soit un ».

Monsieur ajoute qu'il ne peut accepter le Roussillon et demande la Champagne et le Vermandois, ou qu'on lui rende le Berry en y joignant le Poitou et la Saintonge. Il lui semble enfin que l'honneur du duc de Bourgogne est ici engagé, et qu'il doit avoir pour juges tous les pairs de France. Ainsi, sa demande n'est pas agréée ; il s'en réfère aux pairs du royaume ou à la décision des états.

A peu de jours de là le roi reçut une ambassade de la part de ceux qui avaient juré fidélité à son frère. Ils se montraient prêts à se soumettre, pourvu toutefois qu'une sûreté leur fût donnée. Le roi leur répondit « qu'il ne les avoit jamais considérés comme « coupables ; qu'ils n'avoient nul besoin d'absolution », et il leur en donna une assurance formelle. Il veut même « qu'ils demeurent « en leurs biens et héritages, nonobstant les dons qu'il auroit « faits ». Charles se vit donc abandonné de tous ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter. Déjà même les gens du roi allaient dans la ville sans sa permission et en revenaient. Monsieur, ne se croyant plus en sûreté à Rouen, quitta la ville et s'en fut à Honfleur trouver le duc de Bretagne.

Louis XI, toutefois, n'entra pas immédiatement à Rouen. Alors, n'oubliant point le comte d'Eu, toujours si fidèle, il fait du Pont-de-l'Arche (5 janvier) une déclaration qui lui conserve la jouissance des droits de sa pairie, et du ressort au parlement de Paris, malgré le traité de Saint-Maur et l'adjonction de son comté à la Normandie.

Dans cette campagne de Normandie la clémence du roi fut grande. Le 22 janvier il avait déjà signé un grand nombre de ré-

Digitized by Google

missions. Il recevait en ses bonnes grâces tous ceux qui rentraient en leur devoir, ne mettant nulle différence entre eux et ses plus fidèles sujets. Les habitants de Louviers, la veuve même de Pierre de Brezé, qui livra Rouen au duc de Bourbon, furent amnistiés ; mais envers ceux qui cherchèrent encore à le tromper il usa de sévérité. Ainsi le seigneur d'Esternay, général de Normandie, qui avait particulièrement soulevé les esprits contre le roi, ayant été pris déguisé en cordelier avec un religieux augustin, ils furent tous les deux conduits à Louviers et noyés dans l'Eure. On arrêta aussi Jean de Lorraine au moment où il fuyait en Flandre et on le retint sous bonne garde. Le mois suivant le prévôt des maréchaux Tristan condamna à perdre la tête Gauvin Mauviel, lieutenant du bailli de Rouen, et la sentence fut exécutée au Pont-de-l'Arche. Le château de Chaumont, appartenant à Pierre d'Amboise, qui était entré dans la ligue des princes, fut brûlé et rasé par ordre du roi; mais Pierre étant rentré dans le devoir, Louis XI le lui fit rebâtir de ses propres deniers. Ce seigneur fut précisément père des hommes célèbres, Charles et Louis d'Amboise, qui ont contribué à la gloire du règne de Louis XI, et de Georges, qui devait illustrer les règnes suivants.

Ces sévérités, quoique peut-être méritées et conformes à l'esprit du temps, sont néanmoins regrettables comme ayant couleur de réaction politique, et aussi parce que la justice ne prenait pas le temps de faire d'exactes informations. Détournons nos regards de ces exécutions trop communes à une époque où l'inviolabilité de la vie humaine n'était point un principe assez respecté. Dans les résolutions du roi, la plus large part fut alors pour la clémence. Outre les abolitions prononcées en faveur de Dieppe et de Caudebec, Louis amnistia nommément Michel Bazin, qui avait excité cette dernière ville à la révolte; il savait cependant qu'il était le frère de Thomas Bazin, évêque de Lisieux, le rebelle le plus emporté contre lui qui fut jamais. Louis ne cessait d'encourager ses anciens sujets de Normandie à revenir à lui : beaucoup vinrent de Rouen à Louviers pour s'excuser; à tous il leur disait doucement : « Vous n'avez pas failli. »

Cette invasion de la Normandie sans déclaration préalable ne se justifie que par le vœu des populations et le droit primordial de la couronne. D'ailleurs est-ce que les princes ne l'avaient pas réduit par la force et par la trahison à céder cet apanage et les villes de la Somme ? Le comte, en marchant contre les Liégeois, ne violait-il pas ouvertement le traité qui comprenait tous les alliés du roi ? Pourquoi Louis XI n'aurait-il pas pu agir de ruse contre

Digitized by Google

ceux qui se croyaient toutes violences permises? Charles de France étant incapable de gouverner lui-même, cette province se trouvait livrée par le fait au voisin le plus intrigant qui saurait le dominer. Pendant le peu de temps de son pouvoir ce jeune prince se livra à de folles dépenses, ainsi qu'on le voit par son ordre du 13 janvier à Robert Legay, receveur général de ses finances, de payer une somme de presque 10,000 livres. Il ordonne encore de Caen, 27 du même mois, de faire solder par Pierre Morin, trésorier des guerres (1), une somme encore plus forte pour le quartier échu le 31 décembre 1465. Le document financier va jusqu'en 1468, et nous montre des générosités excessives et ruineuses.

Louis XI reprend donc la Normandie par lettres datées du 21 janvier. Alors les ambassades, envoyées et reçues, se succédaient sans résultat puisque des deux parts on ne voulait céder. Charles de France, n'ayant rien pu faire lui-même pour sa défense, renouvelait plus vivement ses plaintes au comte de Charolais, et pour le presser de l'assister lui envoyait Thomas Bazin.

Le roi était déjà maître de Rouen, quand lui arrivèrent les premières remontrances du comte, apportées par Philippe de Crevecœur, sieur de Querdes, son conseiller et chambellan, et par maître Hugonet, bailli de Beaujolais; ils avaient simplement pour mission de chercher quelques voies d'accommodement. Charles de Bourgogne était toujours occupé de ses vengeances, et le 22 janvier, jour de sa paix avec Liége, le duc Philippe fit partir de Bruxelles son conseiller, maître d'Himbercourt, avec des lettres pour le roi.

Aux réclamations de son frère et du comte de Charolais, Louis opposa la volonté du pays. A cette fin il convoqua les états de Normandie à Rouen pour le 6 février. En attendant leur réunion il vint à Pont-Audemer, pour y conférer avec les ducs de Bourbon et de Bretagne sur la question d'apanage; puis il revint à Pont-de-l'Arche, se tenant toujours à peu de distance de Rouen et de Honfleur où était son frère. Pour venir en aide à Monsieur de France, le sire Gui de Brimeu reçut mission de la cour de Bourgogne d'appeler l'intérêt des ducs de Bourbon et de Bretagne sur les affaires du jeune duc dépouillé, et d'aller rendre compte de ses démarches à Charles de France.

Le roi représenta encore aux envoyés de Bourgogne que ceux de Liége et de Dinant devaient profiter des traités faits devant

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

Paris etcomprenant les alliés des deux parts; que les attaquer c'était violer la paix. En effet respectait-on les traités plus d'un côté que de l'autre ? Le roi avait du moins pour lui l'excuse de la nécessité et celle du droit. Voulant d'ailleurs témoigner de ses bonnes dispositions, Louis expédie le 1er février trois lettres patentes portant en faveur du comte, 1° confirmation de la possession des terres et seigneuries de la Somme ; 2° décharge des serments qu'avaient prêtés au roi les capitaines et gouverneur des villes cédées ; 3° cession au comte faite de nouveau, autant que besoin pourrait être, des lieux et villages de la Somme dépendant de la prévôté de Saint-Quentin, la souveraineté étant toujours réservée en toutes ces concessions.

CHAPITRE XIII.

États de Rouen et entrée du roi. — Ses instructions au sire de Craon. — Enquêtes sur le comte d'Armagnac, le comte du Maine, Charles de Melun et autres. — Négociations nouvelles avec la Bretagne. — Nouvelle alliance de François II et de Charles de France. — Démêlés avec le comte de Charolais. — Trève renouvelée avec l'Angleterre. — Sac de Dinant. — Conseil des trente-six. — Lettres et réponses hautaines du comte de Charolais. — Clémence du roi en faveur des sires d'Albret. — Jean de Calabre en Catalogne. — Nouvelle ligue contre le roi. — Négociations avec Warwick et l'Angleterre. — Mort du duc Philippe.

Les états de Normandie s'étant assemblés le 6 février à Rouen, le roi y fit son entrée le 7, au milieu de l'allégresse générale. Il commença par en chasser le haut doyen et six chanoines, avec défense de rentrer dans la province, pour avoir pris part, paraît-il, à la trahison qui avait introduit les troupes des princes dans la ville. A cette nouvelle Thomas Bazin, non rassuré par les abolitions dont son frère même avait profité, s'en alla se fixer à Louvain, dans les États de Bourgogne, et désormais ne prit la la plume que pour écrire contre le roi.

Le jour même de son arrivée, Louis fit prendre à la chambre des comptes une copie exacte de la déclaration de Charles V portant que « Louis, duc d'Orléans son fils, et alors frère « unique du dauphin, n'aurait pour apanage que 12,000 livres « de rente en fonds de terre, avec titre de comté, et 40,000 « livres en argent. » Muni de cette pièce officielle, et forcé de

Digitized by Google

répondre aux observations réitérées du comte de Charolais, surtout aux plaintes récentes exprimées par Philippe de Crèvecœur, Guyot d'Usie et maître Guillaume Hugonet, certain d'ailleurs d'être soutenu par l'assemblée des états de la province, il envoie en Bourgogne une députation que préside Georges de la Trémouille, sire de Craon, gouverneur de Touraine. D'après les instructions reçues du roi, on doit remercier le comte de ses ambassades, lesquelles ont été ouïes avec attention en tout ce qu'elles avaient à représenter touchant l'exécution du traité.

« Les députés doivent expliquer en détail tout le soin mis par le roi pour traiter à l'amiable cette délicate affaire de la Normandie, et attribuer l'impossibilité d'une solution au désir excessif dont ce jeune prince était possédé d'avoir un titre non disponible. Ils remonteront à l'origine. Que n'a pas fait Louis XI pour son frère depuis son avénement encore récent? Ne lui a-t-il donné, tout jeune qu'il était, ce bel apanage du Berry et des rentes qui dépassaient même les limites tracées officiellement par le sage Charles V à l'égard du duc d'Orléans, frère unique de Charles VI? Que ne lui avait-il pas promis s'il servait la France et le roi comme il aurait dû le faire! Ils rappelleront son évasion au mépris de tant de protestations de fidélité, et les offres qu'il a follement repoussées, malgré l'avis des princes eux-mêmes.

« Mais la Normandie est une des clefs de la France! elle supporte le tiers des charges de tout le royaume! Les défenses de l'aliéner ont été formellement édictées par Charles V, et récemment même par Charles VII. Qu'on se reporte à Charles V: voyant que Philippe, duc d'Orléans, son oncle, frère unique du feu roi Jean, avait un apanage trop considérable, il prit l'avis des princes et des notables, il le décida à y renoncer, et celui-ci se contenta d'un beaucoup moindre. Aux yeux du roi ces exemples sont pleins d'autorité, et il ne peut mieux faire que de les suivre.

« D'ailleurs il devait croire son frère plus raisonnable. Lorsqu'il était à Orléans, Paviot, maître d'hôtel de Monsieur, vint lui dire de la part du prince que la Normandie était pour lui et son état de santé « un trop lourd fardeau, qu'il accepterait « volontiers un autre apanage ». Il avait donc envoyé immédiatement à Dreux auprès de son frère, pour en conférer avec le duc de Bourbon, le chancelier, le grand maître, le bâtard de Bourbon et Cousinot. Après leur avoir dit qu'ils étaient les

Digitized by Google

bienvenus à leur arrivée à Évreux, Jean de Loraine, à leur grand étonnement, avait refusé de les recevoir dans la ville. Leur surprise augmenta quand ils surent que les troupes normandes marchaient de tous côtés et qu'on avait mis garnison dans Louviers.

« Alors le roi, informé des sympathies des populations pour la France, entra dans le pays; et à la prière du duc de Bretagne, il s'avança jusqu'à Caen pour en délibérer, surtout Monsieur ayant envoyé au duc François son chambellan, sire de Malicorne, pour manifester encore le désir d'un autre apanage et réclamer l'intervention du duc. Dans tout le pays le roi trouva soumission et respect, comme on le doit à un souverain légitime. Ainsi en fut-il à Caen, à Neubourg et à Louviers. Le sire de Malicorne promit au roi de lui rendre le Pont-de l'Arche le 2 janvier. Le 3, Monsieur, changeant d'avis, demanda que cette place fût remise au maréchal de Lohéac qui la tiendrait pour le duc de Bretagne. Telles n'étaient point les conventions; le roi en fit donc le siége.

« Là, le roi reçut les députés de Bretagne; et par eux Monsieur demandait que l'affaire de l'apanage fût décidée par les ducs de Bretagne et de Bourbon. Tout fut accordé; on dut se réunir à Honfleur: mais le duc n'eut pas plus tôt quitté Rouen que la ville se rendit au roi. Les conférences de Honfleur se trouvèrent ainsi rompues, et le roi ayant appris à Pont-Audemer que son frère était à Caen avec le duc de Bretagne, il y envoya donc le duc de Bourbon, l'évêque d'Évreux et l'amiral, avec mission d'apaiser Charles de France, et de le satisfaire s'il était possible. »

Cet exposé des faits dut persuader le comte de Charolais que si aucun des moyens de conciliation n'avait réussi, toute la faute n'en était pas au roi. Louis XI espérait encore que l'affaire prendrait une tournure pacifique. Pour montrer sa confiance à ce sujet, il révoqua l'ordre qu'il avait donné pour une recrue de lances, et envoya ses francs-archers en congé jusqu'au mois de mars. Au surplus, comme il ne faisait nulle dépense qui ne fût indispensable à la bonne administration du pays, il n'endurait qu'avec peine les remontrances sur ce point: aussi, lui parlait-on d'un projet financier, il répondait aussitôt qu'il en conférerait avec Guillaume Varie et maître Bourré, l'un général, l'autre contrôleur des finances. De toutes les raisons ainsi exposées, la meilleure était la volonté de rester française exprimée par les états de la province et le droit qu'elle en avait.

Avant de quitter Rouen Louis pourvut aux principaux offices

Digitized by Google

du duché. Vers ce temps, ayant appris qu'il s'ourdissait encore quelques trames dans le midi entre le duc de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, il s'étonne de n'en point recevoir avis du gouverneur de Guienne. Avec raison il tenait l'œil ouvert sur ceux qui l'année précédente l'avaient combattu et dont les ambitions n'étaient qu'à moitié satisfaites par le traité de Conflans. « Maréchal, écrit-il au comte de Cominges, je ne puis « être partout, j'ai besoin d'hommes qui fassent pour moi au « pays de par delà comme si j'y étais. Si ainsi est que vous ne « puissiez faire, déchargez-vous de l'office que vous y avez, et « j'y mettrai aucun de mes parents qui y portera remède. » Le comte d'Armagnac avait toujours, disait-on, ses troupes sur pied et ses gens commettaient dans le pays des actes répréhensibles, même des violences : on ajoutait que les officiers royaux éprouvaient là toutes sortes de difficultés à remplir leurs devoirs financiers ou autres. Le roi résolut de s'en expliquer nettement avec le comte d'Armagnac, et à cette fin, il lui envoya le sire de Clermont-Lodève, lieutenant du comte du Maine en Languedoc. Celui-ci, le 28 mai, alla d'abord à Rodez auprès du comte soupçonné, et de là fut s'entendre à Villefranche avec le maréchal de Cominges. Après avoir consulté sur cette affaire les sénéchaux de Quercy et de Rouergue, le samedi, 31 mai, le commissaire du roi retourna à Rodez pour y prendre la réponse du comte touchant l'enquête qu'il avait faite. Telles sont en substance les réponses du comte d'Armagnac au roi.

Sur le premier chef : « Le roi lui avait dit de tenir ses troupes prêtes à marcher vers Bordeaux au moindre signe du maréchal : il les a donc retenues ; et pour que ses gens ne courussent pas la campagne, il les a logés dans les villes du Rouergue sans vêtements de guerre. Il n'a fait aucune levée depuis son retour de Paris. Si de la part des siens quelques méfaits lui étaient signalés, il en ferait prompte justice. Sur le second point, si dans les pays de son obéissance les officiers du roi ont éprouvé quelques difficultés, c'est à son insu et contre son gré ; son intention étant au contraire que, dans ses terres et seigneuries, le roi soit ponctuellement obéi, et que ce que lui est dû soit régulièrement payé ; à moins que pour tout ou partie il n'en ait fait don.

« Le comte demande aussi que sa soumission ne préjudicie en rien à ses vassaux, qu'ils jouissent de l'abolition qui lui a été accordée ; que si quelques-uns sont encore retenus prisonniers ou leurs biens confisqués, il plaise au roi de les mettre en

Digitized by Google

liberté et donner mainlevée des biens saisis : que, par exemple, les sieurs de Puycornet et de Boissières, arrêtés par le sénéchal du Quercy, jouissent du bienfait de l'abolition. » Le commissaire ayant appuyé ces demandes, le roi se montra complétement satisfait, et le 9 octobre suivant ordonne au parlement de Toulouse de faire jouir le comte d'Armagnac de tous les avantages de la paix et de lui rendre plusieurs paroisses qui lui étaient retenues depuis 1443.

Étant éclairci sur ce point, Louis XI poursuivit ses enquêtes. Il cherchait à pénétrer les secrets de la conspiration qui l'avait si étroitement entouré et à connaître ses vrais serviteurs. Tous les jours il apprenait de nouvelles intrigues et entrevoyait, même dans sa famille, bien des perfidies habilement dissimulées. Alors en effet « pour aucunes causes qui murent le roi, le gouverne- « ment du Languedoc fut ôté au comte du Maine et donné au « duc de Bourbon ».

Depuis environ un an Louis XI avait d'assez graves sujets de plaintes contre son oncle : ses soupçons s'étaient confirmés par ses observations et aussi par les confidences des princes ralliés à la couronne après la paix; peut-être même par les menaces déguisées du duc de Nemours, gendre de son oncle. Aussi le comte ayant un jour, dans une occasion, certifié au roi que « toute la « maison d'Anjou saurait, s'il était nécessaire, mourir pour son « service, » Louis XI lui fit-il doucement apercevoir qu'il courait certains bruits dont il était affligé. Il en résulta de la part du comte, comme on sait, une protestation des plus accentuées. Cependant, peu après, le roi lui envoya le sire de Valpergue pour lui dire en confidence qu'on l'accusait d'avoir pensé à livrer aux ennemis le Languedoc, Paris et le roi lui-même, et d'avoir donné son scellé au duc de Nemours.

A ces allégations, qu'il taxait de faussetés, le comte du Maine avait répondu par des lettres pleines des plus grandes assurances de son dévouement; puis, pour se justifier de ce qu'il disait être d'énormes calomnies, il lui envoya un homme de confiance que le roi retint plus d'un mois. Enfin, informé que Louis XI songeait à lui retirer sa compagnie de cent lances, et ne paraissait pas convaincu par ses dénégations, il lui expédia, le 22 février, son fils naturel, le bâtard du Maine, avec des instructions qui résumaient sa défense.

Ses réponses sont générales et peu précises. Ainsi, affirme-t-il qu'il n'a point donné son scellé aux princes? Il n'ose, et dit simplement « qu'il ne croit pas avoir jamais fait chose capable de

Digitized by Google

« rendre sa fidélité suspecte ». Il ajoute que lui ôter sa compagnie d'ordonnance ce serait accréditer tant de mauvais propos. Peu de chose fut répondu au bâtard du Maine. C'était un point fort délicat. Dans le courant de mars, un envoyé du roi, Antoine d'Aubusson, alla trouver le comte avec mission de traiter cette affaire.

« Sire d'Aubusson dut rappeler ce qui s'était passé quand le comte prit congé du roi. Louis, continuant alors à le questionner, lui demanda à deux reprises plus ou moins directement s'il n'avait pas donné son scellé à Monsieur et aux autres princes; sur sa réponse négative, le roi, en lui tendant la main, lui dit que s'il en était ainsi, il ne croirait assurément rien à son désavantage. L'envoyé dut motiver sur les grandes affaires du roi le retard mis à congédier le délégué du comte. Ose-t-on bien dire du roi qu'il songe à détruire la maison d'Anjou! En est-il dans toute la France qu'il ait plus considérée et plus favorisée!

« Le roi a pour lors beaucoup de charges. Il doit donner deux cents lances au duc de Bretagne pour la garde de la Normandie. Il est obligé de retirer à plusieurs chefs leur commandement. Il croit que le comte de Candale et le comte du Maine sont ceux qui en souffriraient le moins; le roi pense qu'en supportant cette perte de bon cœur, pour l'amour de lui et pour le soulagement du peuple, le prince donnerait une haute idée de sa générosité. Enfin le sire d'Aubusson fera observer que le comte ne dit pas positivement n'avoir point donné son scellé aux princes. »

Le comte du Maine comprit sans doute; évitant d'entrer en de plus longues explications, il remit sa compagnie de cent lances, et témoigna qu'il était prêt à se donner corps et biens au service du roi. D'ailleurs ce ne fut pas là sa seule déception. A la mort de l'abbé de la Couture du Mans, Jean de Thucé, religieux élu par ses confrères de l'abbaye et soutenu par le comte, dut céder la place à un évêque de Thessalonique *in partibus*, qui en avait été pourvu en cour de Rome. Enfin une réponse très-officielle lui fut faite touchant Taillebourg, qu'il convenait, lui disait-on, de remettre au sire Olivier de Coëtivy.

Le roi de Sicile cependant ne manqua pas d'intervenir en faveur de son frère. Louis XI crut faire sagement de s'expliquer en toute franchise avec son oncle; il charge du Bellay, sénéchal d'Anjou, de cette mission, avec des instructions très-explicites qui jettent beaucoup de jour sur les faits antérieurs. Il s'était évidemment révélé beaucoup d'intrigues où le comte du Maine, les sires du Lau, de Melun et d'autres étaient entrés à l'insu du roi; et

Digitized by Google

Louis XI n'entendait pas ne faire apercevoir qu'aux moins qualifiés ce qu'il avait appris. A ses yeux plus la confiance du souverain et leur naissance les rapprochaient du trône, plus grande était leur faute.

Voici en substance les réponses faites par du Bellay aux plaintes du roi René : « 1° Le comte du Maine fut averti par le grand sénéchal de Normandie de la ligue qui se tramait; néanmoins il n'en découvrit rien au roi; 2° quand il alla en Bretagne pour ramener le duc de Berry, il assura à Jean de Daillon qu'il se déclarerait pour les princes; 3° ayant pris les deniers du roi en Poitou pour armer la noblesse, il n'en arma qu'une partie, et renvoya même plusieurs gentilshommes qui offraient leurs services; alors une grosse somme lui restant entre les mains, il pria le roi de lui en faire don, persuadé que dans le besoin où on était de ses bons offices on ne pouvait lui rien refuser; 4° le roi eût probablement coupé court à la guerre si, suivant son dessein, il était allé directement à Bourges; mais il en fut détourné par les lettres que le comte du Maine écrivit à Guillaume Cousinot; 5° quoique le comte, avec environ neuf cents lances et une armée presque aussi forte que celle de Bretagne, pût arrêter ou retarder le duc François dans sa marche, il s'est toujours retiré devant lui et ne lui a disputé aucun passage : n'a-t-il pas avoué qu'il eût pu le combattre s'il avait voulu? 6° son imprudence n'a-t-elle pas été, à Tours et depuis à Paris, jusqu'à dire qu'il n'avait nulle envie de se perdre pour le roi?

« 7° Il répéta tous ces propos à Bruyères, près Montlhéry, et le jour même que se livra la bataille, il avait près de lui le héraut du comte de Saint-Pol; 8° avec ce héraut il se retira, emmenant avec lui la principale force de l'armée; 9° pendant le siége de Paris il a entretenu de grandes relations avec les ennemis; et sur ce point le roi espère être bientôt complétement édifié.

« 10° Bien que le roi lui eût remis le commandement d'une partie des troupes, et qu'il l'eût laissé dans Paris comme le prince en qui le plus il se fiait, le comte avait cependant donné son scellé aux seigneurs lignés, avait même reçu et repris ses charges et états de Monsieur, ce qu'il ne pouvait faire sans regarder le roi comme détrôné, puisqu'il s'agissait d'offices que le roi seul peut conférer, et que le comte tenait de la libéralité de son souverain; 11° depuis la conclusion de la paix, malgré sa promesse au roi de n'avoir aucune relation avec le duc de Nemours, tous deux cependant avaient renouvelé leur alliance et leurs mutuelles promesses. Le roi termine ce mémoire en déclarant qu'il est informé

Digitized by Google

de plusieurs autres choses dont il est encore obligé de se taire et qu'il découvrira un jour à son oncle. »

Toutes ces charges étaient graves; mais la parenté les explique. Charles du Maine, par son mariage avec Isabelle de Luxembourg, se trouvait être le beau-frère du comte de Saint-Pol, et l'on sait que le duc de Nemours était son gendre; ce furent les deux adversaires les plus entêtés de ce règne. D'ailleurs on cite (1) le comte du Maine parmi les princes ligués avec le comte de Charolais contre le roi; et suivant une autre chronique (2), le comte du Maine abordant Louis XI à Montlhéry le 16 juillet, aurait essayé de le détourner de combattre; or, comme le roi persistait, le comte répliqua de telle façon que dès lors Louis XI aurait dit « qu'il était trahi ».

Le remplacement du comte du Maine en Languedoc ne fut pas le seul changement notable de ce temps. Le roi sentait de plus en plus combien il lui importait d'être fidèlement servi. Poncet de la Rivière, dont les cent lances n'étaient pas complètes, perdit alors son commandement, et la garde de la Bastille fut ôtée au sire de la Borde, père de Charles de Melun, en punition de ce qu'il en avait laissé la porte ouverte pendant le siége de Paris. Cet office est alors donné à Hugues de Chauvigny, seigneur de Belot, homme de grande conduite. Le sire de Melun lui-même voyait son crédit diminuer à mesure que le comte de Dammartin, qu'il avait si fort desservi lors de son procès, gagnait la confiance du roi. Ayant été compromis dans les reproches adressés au comte du Maine, le roi le fit enfermer à Château-Gaillard, sous la garde de Chabannes, son mortel ennemi, et de là transférer à Melun jusqu'au triste dénoûment de son procès. Enfin son office de grand maître de l'hôtel du roi fut aussi donné au comte de Dammartin.

Après la paix de Conflans, disait-on, Charles de Melun avait chargé un sire Christophe Bailleul d'entrer en relation avec Paviot, l'homme de confiance de Monsieur, frère du roi. Bailleul et Paviot s'étaient rencontrés à Étréchy et avaient conféré ensemble. Paviot disait dès lors n'avoir aucun mandat direct. Quant aux moyens de conciliation, il les présenta, dit-il, de son chef, ainsi qu'il les avait conçus. Le chancelier fut chargé d'interroger Bailleul à Orléans. N'avait-il pas porté des lettres du grand maître Charles de Melun, et que renfermaient-elles? Cette enquête ne révéla aucunes charges bien compromettantes pour personne.

(1) Olivier de la Marche.
(2) Hennin.

Digitized by Google

Ce fut ensuite le tour de l'ancien chancelier de Morvilliers. Le président Dauvet dut savoir ce qui s'était passé aux conférences de Rouen, entre le sire d'Harcourt et Morvilliers. Était-il vrai, par exemple, que le chancelier eût dit « qu'avec le roi il fallait « parler haut » ? Morvilliers nia le propos, et déclara n'avoir eu aucune relation avec le patriarche. Toutefois il s'inquiéta, et passa en Bretagne.

Un gentilhomme du pays chartrain, Antoine Reynard, un des archers du maréchal Rouhaut, ayant quitté sa compagnie quand Louis de Sorbières livra Pontoise aux princes, était passé au service de Monsieur. La paix faite, il revint tranquillement chez lui, croyant pouvoir profiter de l'amnistie. Mais il fut arrêté et conduit à Amboise. Trois commissaires, Guillaume Cousinot, Henri du Tertre et Jean Descartes furent chargés par le roi de l'interroger et de savoir ce qu'avaient dit ou fait Pierre de Chaumont d'Amboise, son fils Charles et Jean de Daillon pendant leur séjour à Rouen. On n'obtint de lui que fort peu d'éclaircissements.

Ces investigations s'étendaient même dans l'ancien apanage de Louis XI. L'évêque de Valence et le seigneur de Monteynard s'étaient rendus auprès du roi pour lui faire certaines observations touchant la province du Dauphiné. De plus on accusait Pierre de Montferrand, abbé de Saint-Antoine, de sortiléges et de maléfices. Le roi ordonna au sire Soffrey Alleman, son lieutenant en Dauphiné, et à Jean Hebert, un de ses conseillers, d'informer à l'égard de ceux qui avaient poussé le prélat et le seigneur à venir auprès de lui; et de s'enquérir généralement sur les plaintes de la province, s'il y en avait; d'ouïr même les parties contre les officiers du parlement ou autres; de revoir les comptes des tailles et aides depuis quatre ans; enfin « de faire toutes les fonctions du parlement et de la chambre des comptes ».

Ils durent surtout informer contre Jean de Celeys, emprisonné pour crimes, affaire devenue délicate, puisque les présidents Pierre Gruel et Jean de Nantes étaient soupçonnés de s'être laissés corrompre. Ils avaient encore mission de procéder contre Pierre de Theys, accusé d'avoir voulu livrer certaines places aux ennemis; contre Chaumont d'Amboise, Charles son fils, Jean de Daillon, et ceux qui les avaient secondés pendant son absence. Leurs pouvoirs s'étendaient jusqu'à faire exécuter leurs jugements, excepté contre Pierre Gruel, dont le roi veut que le dossier lui soit envoyé; et licence leur était donnée de destituer le procureur du pays et enfin d'interroger l'abbé de Saint-Antoine sur l'affaire

Digitized by Google

des maléfices, avec ordre de lui envoyer secrètement à lui-même les pièces de l'instruction.

Quelques enquêtes furent collectives. La province de Touraine dut prêter un nouveau serment. La ville de Provins fut taxée à mille écus pour sa conduite dans la guerre du *bien public*. Il résulta de cette sévérité que l'on s'observa davantage. Toutefois, malgré tout le profit que le roi put en retirer, disons que ces recherches rétrospectives sont regrettables et qu'elles n'ont d'excuses que dans les abus de ce régime où les consciences et les services se vendaient presque publiquement.

Loin de faire supporter son mécontentement aux familles des coupables et surtout à celle du comte du Maine, le roi, pour témoigner son estime à la maison d'Anjou, ratifia le traité de mariage conclu dès l'époque de son avénement entre Madame Anne de France, sa fille aînée, encore enfant, et le marquis du Pont Nicolas, fils de Jean de Calabre et petit-fils du roi René. Les articles furent signés le 1er août : le roi donnait à sa fille 487,500 livres, dont il avait déjà payé au duc Jean 137,500 livres; et il hypothéquait le reste sur certaines terres. Ces conditions arrêtées, Jean de Calabre accepta la mission d'aller en Bretagne, étant choisi comme le plus capable de ramener Monsieur et François II aux sentiments du roi.

Aux ouvertures du duc de Calabre, Charles de France répondit fort longuement qu'en attendant qu'on lui fît droit pour son apanage de Normandie, il consentirait à prendre la Champagne et la Brie, ou même le Berry, si toutefois on y joignait le Poitou. De telles prétentions ne pouvaient être agréées. Le roi pense qu'il sera aidé en ces difficultés par quelque pieuse fondation; ayant été baptisé dans l'église de Saint-Étienne de Bourges, il confirme au doyen et au chapitre de cette cathédrale les libertés et priviléges dont ils jouissent de temps immémorial, et pour qu'ils aient plus d'inclination à prier pour lui et pour sa lignée, voulant leur ôter toute matière à procès et les faire jouir paisiblement de leurs immunités, il renouvelle tous leurs droits; il remet leur juridiction en vigueur, en sorte que désormais au besoin ils n'aient recours qu'à lui et à son parlement; déclarant annulés par le fait tous procès qu'ils pourraient avoir. Ces lettres sont contresignées du duc de Bourbon, des sires de Châtillon, de la Forêt, Jacquelin Trousseau et autres témoins (1).

Du côté de la Bretagne on continuait les démarches pour ar-

(1) *Registres du parlement*, 194e, n° 184.

Digitized by Google

river à un accommodement. L'évêque d'Évreux, envoyé du roi, avait suivi les deux ducs de Caen à Nantes. L'amiral de Montauban s'y était rendu, et s'y trouvait au mois de mars avec d'autres, venus aussi de la part du roi. Monsieur avait rejeté les divers projets d'accommodement. L'offre des comtés de Roussillon et de Cerdagne n'était pas mieux accueillie que le reste. S'il faut en croire les assurances du chancelier Chauvin et du sire de Coëtquen au roi, François II faisait tous ses efforts et mettait son amour-propre à réconcilier les deux frères, se bornant à demander du temps.

Le roi, après la soumission de la Normandie, avait quitté Rouen pour venir à Orléans et aux environs retrouver la reine Charlotte : c'est de là qu'il suivait et dirigeait sa politique et l'administration du royaume. Tant de guerres à soutenir et de luttes à satisfaire avaient épuisé les ressources de l'État : il n'a garde cependant d'oublier que le duc de Milan, dans les nécessités où il s'est trouvé, lui a envoyé son fils et ses hommes d'armes. Il écrit d'Orléans, 31 mars, à Claude Cocte, trésorier du Dauphiné, d'emprunter, soit à la banque des Médicis de Lyon ou ailleurs, même à des conditions onéreuses, 4,000 écus, pour récompenser cette armée de Savoie et de Milan qui allait partir.

De Meung-sur-Loire, 17 mai, sont accordées des lettres de rémission et d'abolition en faveur des nobles des pays du midi, c'est-à-dire de la Marche, du Rouergue, de l'Armagnac et du Languedoc, ayant pris part à la guerre, lettres contresignées des sires de Crussol, de la Forêt et autres. D'Orléans, 5 juin, parut l'ordonnance déjà mentionnée donnant provision « de lieutenant gé« néral et de gouverneur du Languedoc au duc de Bourbon et « d'Auvergne, aux gages de 24,000 livres tournois par an; et « pour certaines grandes et raisonnables causes à lui connues, « il en décharge le comte du Maine, son oncle; mû surtout du « désir de toujours entretenir ses sujets de ce pays dans l'union, « la paix et la justice, sous l'obéissance du duc son beau-frère. » Le seigneur de Précigny, premier président à la chambre des comptes, étant devenu très-faible à cause de sa vieillesse, par lettres de Montargis, 11 juin, sa survivance est accordée à maître Jean de Popincourt. Au mois de juillet de cette année 1466 se rapportent aussi les statuts du collége du Plessis, œuvre du 41e abbé de Marmoutiers, maître Guy Vigier l'ancien, lequel fut représenté (1) par frère Booz Justinelle, du prieuré de Saint-Théobald.

(1) Félibien.

Digitized by Google

En cette année il y eut de grandes calamités, beaucoup de maladies et une mortalité effrayante. Il mourut, dit-on, en août et septembre, 40,000 personnes de la peste, entre autres plusieurs officiers du roi et son astrologue, maître Arnoul, auquel d'ailleurs il ne croyait guère; vers novembre, le fléau diminua. Il y eut aussi vers la Saint-Jean une terrible épidémie de folie furieuse, et l'on cite parmi les victimes maître Martial d'Auvergne, procureur en la cour du parlement. Sa frénésie fut telle qu'il se jeta par la fenêtre de sa chambre dans la rue, et pensa en mourir. On fit des processions et des prières pour obtenir de Dieu la fin de ces maux.

Les pourparlers se poursuivaient. Le roi répondit aux demandes du duc François en faveur de Monsieur : « Qu'il n'avait point « changé de sentiments; que son frère vienne, qu'il se conduise « comme il doit, qu'il s'emploie au bien du royaume; il peut être « sûr de recevoir de sa part un apanage dont il sera content. Il le « trouvera toujours bon frère, bon roi et bon seigneur. » Telle était la légèreté d'esprit de ce prince qu'à Honfleur, lorsqu'on espérait terminer cette affaire, il écrivait à Monsieur de Charolais lettre sur lettre, le pressant de venir l'aider à conserver la Normandie. Le roi est si sûr d'avoir fait tout le possible, qu'il donne au duc François à opter entre son frère et lui-même. Monsieur désire-t-il se retirer vers le bas Dauphiné, dans le Valentinois et le Diois? il le veut bien. Se croirait-il plus en sûreté en Provence, où il serait traité avec la plus grande distinction? Le roi le permet encore, pourvu toutefois qu'il ne soit question d'aucun complot.

Parmi les suppositions hostiles à Louis XI, on a prétendu que le duc de Calabre avait ordre de se saisir de Charles de France, et de l'enlever; fait invraisemblable par le choix même de ce prince plein d'honneur, incapable par la dignité de son caractère de se charger d'une telle mission. D'ailleurs si le roi avait eu de tels ordres à donner, aurait-il appelé les sires de Craon, de la Forêt et autres, ainsi qu'il le fit, pour être témoins des instructions qu'il remit au duc Jean, lorsqu'il l'envoya en Bretagne « pour « accorder les différends existant entre son frère et lui? » La pièce du 8 août, au lieu de contredire ces intentions, prouve, selon Legrand, qu'il tentait tous les moyens d'avoir paix avec son frère.

Toutefois l'insistance de Louis XI donnait de l'inquiétude au duc de Bretagne. Il avait déjà oublié le traité de Caen et entrevoyait la nécessité d'éloigner Monsieur ou de craindre la guerre. Bien des gens autour de lui le poussaient à résister, et comme toujours il s'adresse à l'étranger. Il charge donc ses meilleurs diplomates, le vice-chancelier de Romillé et le procureur général

Digitized by Google

Olivier du Breuil, de négocier un traité avec Édouard IV. Sans aucun ménagement, Monsieur, de son côté, lance un nouveau manifeste daté de Vannes, 3 juillet 1466, par lequel il rappelle ses obligations envers François II, déclarant, sans nulle autorité, que le duc de Bretagne peut « très-licitement faire alliance avec les « plus puissants rois ». On voit en effet sur les comptes de Pierre Landais que, par mandement du 19 juillet, le duc fait donner à Monsieur 3,000 écus et à ses officiers et hommes de confiance, tels que l'évêque de Verdun, le sire de Malicorne et Pierre Doriole, une autre somme d'argent.

En France, quoique l'année fût déjà avancée, on faisait des préparatifs de guerre. Voici en quels termes le roi, à la date de Blois, 15 mars, ordonne à Bourré, sire de Plessis, de se tenir prêt : « Je compte partir d'ici après Pâques, pour tirer là où mon « affaire le requérera. Je vous prie que vous mettiez ordre en vos « affaires, et que vous vous rendiez, monté et armé et en état de « me servir à la guerre, en la ville d'Orléans le 10 avril prochain; « et n'y veuillez faire faute. » La trêve avec l'Angleterre allait expirer; en avril le roi envoya donc en ambassade à Londres le duc évêque de Langres, le récent amiral Louis de Bourbon, Jean de Popincourt, seigneur de Sercelles, le sire de la Barde et le conseiller Olivier le Roux, avec ordre de passer par Bruxelles pour communiquer leurs instructions au duc de Bourgogne et à Monsieur de Charolais. Sachant aussi que pour avoir bonne paix il faut pouvoir faire bonne guerre, le connétable, par ordre du roi, avait fait publier à Paris et dans le royaume, le 24 mai, veille de la Pentecôte, que tous gentilshommes tenant du roi fiefs ou arrière-fiefs, sans exception, fussent prêts à marcher pour le 15 juin, à cause, était-il dit, des préparatifs de l'Angleterre. Ainsi nulle précaution n'était omise.

On cite aussi un ordre de Martin Petit, capitaine des archers de Beauvaisis et des prévôtés voisines, qui donne aux siens un ajournement pour se rendre à Beauvais, « sous peine de confiscation « de corps et de biens. » Au vu de ce mandement, le comte de Charolais, qui se croyait maître par le traité de Conflans d'une grande partie de ces pays, se hâta d'écrire au capitaine, oubliant sans doute que Louis XI s'était réservé ses droits royaux sur les terres qu'il avait dû abandonner.

Le roi, néanmoins, faisait tout le possible pour régler les difficultés à l'amiable. Celle des enclaves était une des plus graves, et le grand conseil n'avait pu prévenir tout froissement. Par lettres du roi de Montargis, 21 juin 1466, sont nommés commissaires

Digitized by Google

pour en référer : « notre très-cher et amé cousin le comte de Du-
« nois, nos amés et féaux conseillers, Jean Dauvet, premier pré-
« sident de notre parlement; Jean le Boulanger, aussi président;
« Étienne Chevalier, maître de nos comptes; maître de Ladries-
« che, trésorier de France; Étienne Lefèvre, prévôt de Saint-Ju-
« nien; Jean Simon, François Hallé et Jean de Popincourt; des-
« quels commissaires le comte de Dunois sera toujours l'un, pour
« appointer avec les officiers de Monsieur le duc de Bourgogne
« sur le débat des terres du roi enclavées dans ladite duché. » Peu après, en juillet, il accorde à Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, et à maître Jean de Bec, trésorier de l'église de Rouen, complète amnistie avec restitution de leurs biens.

Mais d'autres sujets de froideur existaient encore. Le 11 août le comte de Charolais demanda au chancelier et au trésorier des finances l'autorisation de toucher les aides et les tailles dans les prévôtés de Beauvaisis et autres; or cette pièce se faisait attendre. De plus le duc était blessé du revirement du comte de Saint-Pol, qui servait encore néanmoins dans l'armée bourguignonne. Comment ce seigneur changeait-il en effet d'attitude? Selon Châtelain il avait eu de l'inclination pour Jeanne de Bourbon; mais cette belle princesse vit dans cette union une trop grande différence d'âge, et le duc de Bourgogne, trouvant peut-être déjà que le comte était assez puissant, ne voulut pas contraindre sa belle-sœur à l'épouser. Louis XI le trouva donc tout disposé à changer de parti, et en faveur de son mariage avec Marie de Savoie, sœur de la reine Charlotte, il lui donne, le 1er août 1466, 60,000 liv. payables en trois termes, puis le comté de Guise, la seigneurie de Novion et la capitainerie de Rouen. Ajoutons qu'il lui faisait encore espérer le comté et la pairie d'Eu. D'ailleurs le roi ne négligeait rien pour s'attacher tous les hommes de mérite des pays d'alentours; ainsi fit-il pour un ancien président de la chambre de Flandre, Jean de Ladriesche, qui, après avoir joui de la plus grande faveur à la cour de Bourgogne, se vit condamner par le conseil du duc à perdre sa fortune et même la vie.

Malgré tous ses efforts, Louis XI ne fut rassuré contre une ligue nouvelle que par l'arrivée des commissaires anglais. Les comtes de Warwick et d'Hastings vinrent avec sir Wenlock à Calais et prolongèrent la trêve jusqu'au mois de mars 1467. On convint même qu'en septembre il serait ouvert des conférences à Calais pour traiter d'une paix définitive. Le 17 juin le roi ratifia cette convention à Montargis : le roi d'Angleterre le fit un peu plus tard.

Tout aussitôt Louis XI informa de ce traité Philippe de Bour-

Digitized by Google

gogne; mais le comte de Charolais eut peine à y croire. Pour s'assurer du fait, il envoya à Montargis Ferry de Clugny, Guillaume Hugonet et Jean Carondelet, avec ordre d'examiner les signatures des ambassadeurs. Il n'était pas si incrédule quand il s'agissait contre le roi de suppositions les plus invraisemblables. Comment, par exemple, pouvait-il croire que Louis XI eût fait ce traité contre lui, et que, pour en être aidé à conquérir le Ponthieu, il eût promis aux Anglais Rouen et le pays de Caux? Il l'a si bien cru, cependant, que de Namur, 16 août 1466, écrivant au roi une lettre des plus arrogantes, il lui dit : « Du vôtre vous pouvez « en disposer à votre bon plaisir; mais, *Monsieur*, de ce qui me « peut toucher il me semble que vous pourriez mieux vouloir le « mien demeurer en ma main, que d'être cause de le mettre ès « mains des Anglais, ni d'autre nation étrange. »

Le comte allait marcher contre les gens de Dinant. Cette lettre, écrite alors et sans doute dans un moment de colère, nous paraît un trait de son caractère soupçonneux et cruel : « Car il était si « dur (1), si emporté, si brutal, que personne ne l'aimait : il bat- « tait tous ceux qui n'obéissaient pas sur-le-champ, menaçait à « chaque instant de faire mourir les gens qui lui déplaisaient : on « lui avait vu tuer de sa main un archer, parce qu'il n'était pas « tenu selon l'ordonnance; et cela, hors de la présence de l'en- « nemi. » Au surplus, le roi lut la lettre sans s'émouvoir, et voyant là un intérêt d'État, il l'envoya au grand conseil des trente-six siégeant alors à Étampes, lequel en avait reçu une à peu près semblable.

Pendant que Charles de Bourgogne guerroyait en France, les gens de Dinant s'étaient portés contre lui à tous les genres d'extravagance. Chansons contre le duc, reproche de bâtardise contre le comte, effigies appendues aux regards de ceux de Bouvines avec d'injurieuses inscriptions et avec défis, rien n'y manqua. Comment furent-ils assez imprudents pour réveiller ces souvenirs alors qu'ils voyaient les Liégeois, leurs voisins, humiliés et leur seigneur en paix avec l'Angleterre et la France? Est-ce qu'une ville où l'or peut entrer est jamais imprenable? Les Liégeois, qu'ils appelaient à leur secours, ne purent venir assez tôt. Enfin, sommés de se rendre et refusant toujours, ils finirent, après six jours de siége, le lundi 25 août, par se rendre à discrétion, « apportant « leurs clefs sans demander nulle promesse ni garantie (2) ».

(1) Barante, t. VIII, p. 572.
(2) Barante.

Digitized by Google

Entrés à Dinant, qu'osent faire les Bourguignons? Ils séparent les femmes et les enfants, et les envoient sous escorte à Liége et en d'autres lieux: « On ne fit nul quartier à ceux qui étaient en âge « de porter les armes. » Puis, sans parler de la dévastation, du pillage et de l'incendie général, on enchaîne huit cents de ces malheureux, on les conduit au duc Philippe, et « *sous ses yeux on « les noie dans la Meuse*, à la vue des gens de Bouvines, et en « expiation des indignités qu'elle avait souffertes de la part des « Dinantais (1) ». Le vieux duc voulut être présent en personne à la prise et extrême désolation de Dinant : il avait même rassuré d'avance sa conscience sur ces atrocités et le sac des églises, ayant obtenu du pape, peu après Pâques, une excommunication contre cette malheureuse ville. Si les ruines de Dinant durent avertir les petits États tentés de se révolter, elles créèrent aussi des rancunes implacables.

De cette ville, si complétement anéantie que les femmes qui revinrent ne purent trouver la place de leurs maisons, l'armée se dirigea vers Liége. Les gens du comte de Saint-Pol étaient à l'avant-garde, et comme ils se plaignaient de n'avoir pas eu leur part au butin de Dinant, on leur abandonna le pillage d'Huy et de Saint-Tron. Il fallut que les malheureux habitants payassent une forte rançon pour se racheter, heureux encore d'en être quittes pour de l'argent. Bientôt on rencontra l'armée des Liégeois s'avançant en grand désordre et sans nul accord entre eux. Le comte de Charolais, qui n'était point apaisé par le sac de Dinant, voulait les combattre : on réussit toutefois à le calmer, et il consentit à confirmer les traités de septembre ; mais les Liégeois durent donner en plus cinquante otages (Comines et Barante disent trois cents) et payer les 600,000 florins qu'ils devaient à leur évêque. A ces dures conditions la paix se fit encore une fois entre Liége et le duc, et à ce sujet Comines ajoute : « On doit « bien craindre de se mettre au hasard d'une bataille qui n'y est « contraint. »

Tous ces sinistres événements se méditaient dans l'esprit de M. de Charolais quand il écrivit au roi et au grand conseil ses lettres si audacieuses. Ses récents succès n'étaient point faits pour diminuer son orgueil. Pendant ce temps la commission chargée de régler les difficultés relatives aux enclaves n'avait rien décidé ; mais le procureur général se plaignait hautement « des entreprises « fréquentes des officiers du duc de Bourgogne sur la souve- « raineté du roi et sur les droits de la couronne ». Par exemple,

(1) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

disait-il, le duc ne tient Amiens et Mâcon que par engagement, et il y avait fait battre monnaie. Il ne veut pas y recevoir les commissaires que le roi y envoie pour connaître du titre et du poids des pièces d'or et d'argent qui s'y frappent. Il s'est emparé des droits de régale, de ceux de roue, des hauts passages, des impositions foraines; il a changé le lieu des foires, et les a très-arbitrairement supprimées ou multipliées, droits qui n'appartiennent qu'au roi. » Alors aussi les gens d'Épinal, qui s'étaient mis jadis sous la protection de Charles VII avec promesse de n'être jamais transportés en d'autres mains, avaient cependant été cédés à Thiébaut de Neufchâtel. Fort mécontents de cette domination bourguignonne, le bailli et les magistrats d'Épinal protestèrent devant le parlement de Paris, et avec l'approbation du roi la ville se mit, par acte du 21 juillet, sous la protection du duc Jean de Calabre, malgré les réclamations du comte de Charolais.

Toutes ces contestations ressortissaient naturellement au conseil des trente-six. Ce conseil devait être institué le 15 décembre 1465; mais les affaires survenues au roi, et surtout la maladie contagieuse dont Paris eut tant à souffrir, en firent reculer l'installation. Les membres, au nombre de vingt et un, s'assemblèrent le 15 juillet 1466 sous la présidence de Dunois. Leur session fut inaugurée par une messe du Saint-Esprit célébrée par l'archevêque de Reims dans la Sainte-Chapelle. Ce jour-là, et surtout le lendemain 16 juillet, les pages et laquais des seigneurs du conseil se prirent de querelle avec ceux des présidents, conseillers et autres officiers du parlement, « sous prétexte que ceux-ci « devaient payer leur bienvenue ». La dispute s'échauffant, on en vint aux voies de fait. Il y eut beaucoup de blessés. Cet affreux tumulte fut appelé l'*Anniversaire de Montlhéry*, et ne s'apaisa que par l'intervention des maîtres. En même temps les chaleurs donnaient plus de gravité à la maladie régnante : en conséquence on trouva bon de transférer le conseil à Étampes, où il était à la portée du roi, habitué alors à passer une partie de l'année dans l'Orléanais, le Gatinais et la Beauce.

Pour seconder le conseil en ses travaux, le roi écrivit, les 27 et 28 juillet, aux ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Alençon et de Nemours, aux archevêques et évêques, aux sénéchaux et baillis et à toutes villes du royaume, qu'ils eussent à informer en conscience les commissaires des abus qu'ils pouvaient connaître dans l'administration de la justice et des finances, des malversations des gens de guerre et de tout autre vice affectant le gouvernement de l'État. Quoique le roi n'y ait point fait mention des

Digitized by Google

affaires ecclésiastiques, il paraît cependant qu'il en fut discuté et que Jean Chevredent, l'un des commissaires, déclara que malgré les ordonnances du roi, il était passé à Rome une somme d'argent estimée à 220,000 écus pour les trois dernières années du pontificat de Pie II.

Le grand conseil avait aussi à répondre aux lettres hautaines du comte de Charolais. Comme les officiers du roi et ceux du comte se plaignaient en même temps, il leur fut facile d'apprécier de quel côté étaient raison, justice et modération. Cependant l'Assemblée ne voulut rien décider sans envoyer au comte quelques graves avis. Pour cette mission, les délégués désignés par le roi, d'Angerville, 3 septembre, furent le sire de Craon, Jean de Rochechouard, bailli de Chartres ; Guillaume Compain, conseiller au parlement, et Guillaume Cerisay. Ils prirent, en passant par Étampes, les ordres du conseil et arrivèrent dans le Hainaut, le 14 septembre, peu de jours après le sinistre triomphe du comte de Charolais contre Dinant. A leur entrée à Mons, le 15, ils apprirent que le comte allait se rendre à Louvain auprès du duc son père. Alors Guillaume Bitche leur ayant mandé de partir pour Bruxelles, ils y accédèrent, et le lendemain de leur arrivée, 19 septembre, le comte leur envoya Ferri de Clugny, déjà connu par ses ambassades en France, pour les prier « d'at-« tendre parce qu'il était fort occupé à finir un traité avec les « envoyés de Liége ».

Les députés français ne pouvaient qu'être mécontents de ces délais peu courtois du comte de Charolais. Enfin le mercredi 24 septembre, dix jours après leur arrivée, le comte vint à Bruxelles. Le lendemain ils furent introduits auprès du prince par le bailli de Saint-Quentin et par Ferri de Clugny. La première audience se passa en compliments. Le vendredi et le samedi ils travaillèrent avec les officiers du comte, et le dimanche, à une seconde audience, ils présentèrent la réponse que le roi faisait à la lettre du 16 août; elle alliait la modération à la fermeté. « Quand l'évêque de Langres, Louis de Bourbon et deux autres députés sont allés pour traiter avec l'Angleterre, ne vinrent-ils pas présenter leurs instructions au duc ? N'a-t-il pas pu alors les modifier comme il a voulu ? Le duc Philippe lui-même n'avait-il pas dit alors que la paix était nécessaire et qu'il en fallait faire une bonne et solide? Enfin le roi n'a-t-il pas informé le duc, avec toute loyauté, de ce qui se passait dans les conférences? Les plaintes du comte sont donc sans fondement, et leur mission est de lui demander de qui il tient de tels rapports. »

Digitized by Google

La lettre lue, les délégués insistèrent encore verbalement pour connaître les auteurs de ces calomnies. Le comte, embarrassé, répondit alors que c'étaient des fantaisies survenues en son esprit depuis que le roi lui tenait rigueur sur les quatre prévôtés d'en deçà de la Somme. Sur ce point, les délégués pouvaient-ils produire un message du roi? C'était leur principale créance. Maître Compain, l'un d'entre eux, avait déjà, en effet, entretenu le comte touchant le Ponthieu, la prévôté et l'exemption de Saint-Quentin et les levées que le roi était en droit de faire dans les prévôtés de Vimeux, Fouloy et Beauvaisis. Louis XI, en effet, dans les terres cédées, « n'avait abandonné que le domaine utile, et il s'était réservé *droits royaux et souveraineté* ». A cette distinction essentielle et juste, le comte ne voulait faire nulle attention, et il en était venu aux voies de fait.

On différa de répondre aux députés : le comte de Charolais les pria même de l'accompagner à Gand. Là, en présence du connétable, il leur dit qu'après avoir bien examiné les raisons du roi et de son conseil, il n'y voyait d'autre motif que ce que l'on appelle *le bon plaisir*. Ainsi dans ses réponses et dans ses lettres il ne mettait ni façon ni ménagement. Il y avait d'ailleurs en même temps une autre ambassade du roi au comte sur l'emprisonnement de Sainte-Maure, capitaine de Nesle, retenu malgré la capitulation. Guillaume Paris, conseiller au parlement et chargé de cette mission, semblait venir de la part du conseil. Reçu le 26 et le 27 septembre, il soutint qu'on avait violé la capitulation, qu'on devait rendre au sire de Sainte-Maure sa liberté et ses biens. La confiscation semblait d'autant plus arbitraire que ses terres étaient mouvantes du comté de Vermandois appartenant au roi. Mais le comte affirma qu'il avait raison de tenir l'homme et les biens sous sa main, parce que, disait-il, Sainte-Maure s'était joint au comte de Nevers, son ennemi, et avait même voulu jeter du secours dans Roye. L'ayant pris dans Nesle, il était sa conquête! En vain Guillaume Paris répliqua-t-il que les seigneuries de Sainte-Maure relevaient du roi, et qu'un vassal ne pouvait conquérir sur son seigneur, surtout en l'absence de guerre déclarée; rien n'y fit, et il ne put faire fléchir l'obstination de Charles de Bourgogne. Quelle raison faire entendre à un homme qui n'écoute que son intérêt et sa passion! Il fallait cependant, ajouta-t-on, s'en tenir au traité de Conflans ou y renoncer. A cette conclusion du député, le comte répondit avec hauteur que « si « Sainte-Maure avait été son sujet il lui aurait faire trancher la tête; « que toutefois, bien qu'il tienne sa personne et ses biens, il consent,

Digitized by Google

« en considération des traités, à lui laisser la liberté sous caution « et la jouissance de ses revenus par provision ». Guillaume Paris réclama le scellé du comte pour qu'il fût entièrement libre; le comte refusa, et congédia le commissaire avec promesse d'envoyer une ambassade au roi.

C'était se montrer peu soucieux des traités. Après cette fière réponse, il ne songea qu'à braver la colère et la puissance du roi. Sans perdre un instant il courut en Hollande pour y chercher un appui. Il réunit donc à la Haye une assemblée de notables, qu'il mit dans ses intérêts en leur exposant les faits à son point de vue. Là vinrent les seigneurs de Juliers, de Nassau, de la Gruthuse, de Horn, d'Egmont, l'archevêque de Trêves, Jean de Bade, et Georges, son frère, évêque de Metz; David, bâtard de Bourgogne; les comtes de Marle, de Brienne et de Roussy, fils du connétable, ainsi que des seigneurs de Bretagne et d'Angleterre. Comment en effet les Anglais pouvaient-ils être oubliés, lorsque, préoccupé d'une nouvelle alliance, le comte songeait à épouser madame Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV? Là apparaissent les éléments d'une coalition nouvelle contre la France. Amédée IX, nouveau duc de Savoie et époux d'Yolande, sœur du roi, y entrait aussi par son accord avec le duc de Bourgogne.

Cependant, pour tout ce qui n'était pas la cession de la Normandie, Louis XI exécutait fidèlement les traités de Paris; ainsi, le 24 août, de la Motte-Despoy, il prononce une abolition générale pour ceux qui auraient, avec les princes, porté les armes contre lui. Ajoutons la confirmation d'un droit de garde en faveur des consuls et des citoyens de Verdun, et un autre en novembre pour le rétablissement du consulat de la ville du Puy-en-Velay; le transfert du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier à Montferrand, et des actes d'affranchissement et d'exemption pour Jean de Vendôme, qui ne pouvait être oublié.

Si nous avons enregistré les sévérités de Louis XI, nous ne devons pas non plus omettre de citer quelques-unes des rémissions si nombreuses de cette année 1466. Comme depuis la paix les vassaux du duc de Bourbon s'étaient permis des courses sur les sujets du roi, le duc demanda et obtint pour eux une abolition nouvelle. Une semblable fut accordée aux archers de Normandie, qui en revenant de Paris avaient pillé les campagnes, et à ceux du bailliage de Cotentin. Ceux-ci, en effet, voyant les Bretons commettre sous leurs yeux tous les désordres qu'on peut reprocher à des troupes indisciplinées, s'étaient attroupés pour marcher contre eux. Le roi avait aussi fait rentrer dans leurs foyers les compa-

Digitized by Google

gnies de la basse Normandie réunies pour préserver le pays du pillage, et qu'on nommait d'une façon pittoresque *les galands de la feuillée.*

Toutefois, parmi ces témoignages de clémence, il en est un qui, à bon droit, paraîtra excessif et qu'on ne saurait approuver. Le bâtard Gilles de Puypardin et Jean d'Albret, vicomte de Tartas, avaient traité avec une cruauté inouïe les magistrats et habitants de la petite ville de Fleurance, dans le comté de Gaure. Le crime de ces malheureux avait été de paraître préférer rester sous l'obéissance du roi! Le vicomte, au moment où ils s'humiliaient devant lui, osa, sans être touché de leurs prières et de leurs larmes, disposer de leurs personnes et de leurs biens. Par ses ordres la ville fut livrée au pillage, le procureur du comté jeté dans la rivière; toute licence est donnée au soldat pendant plusieurs jours, et le feu mis à la ville. On cite quatre des officiers de la cité qui furent pendus : ces victimes sont Augier de Meneux, Martin de Paris, Jean Lary et Antoine de Vaquerie.

Où trouver en ces excès des motifs d'indulgence? Louis XI pardonna cependant au vicomte de Tartas, dans l'espoir des services qu'il pouvait en attendre. Il ordonna la restitution aux habitants des biens qui se trouveraient en nature; qu'un dédommagement serait donné aux parents des cinq victimes, indemnité qui dut être fixée par le parlement de Toulouse; et il bannit pour trois ans Gilles de Puypardin et plusieurs des serviteurs de ce bâtard, connus pour être les plus coupables. Mais le procureur du roi au parlement de Toulouse s'opposa vivement à l'enregistrement des lettres d'abolition, remontrant « que le cas était atroce ». Les difficultés augmentèrent, tant qu'on sut que les parties civiles n'avaient point été satisfaites, et on obligea les coupables graciés à comparaître devant la cour pour obtenir l'entérinement.

Ainsi, même à Toulouse, les ordonnances du roi sont quelquefois sévèrement critiquées dès qu'elles portent atteinte à l'intérêt général. En cette occasion on remarque avec justice que « si « Louis XI voulait être obéi (1), il ne prétendait pas que ce fût « aux dépens des lois. L'usage des remontrances n'était point in- « terdit, et cette liberté, qu'on avait, faisait qu'il se trouvait des « hommes qui, bien qu'avec de grands défauts, conservaient « assez d'honneur et de fermeté pour préférer leur devoir à leur « intérêt. » Ajoutons aussi que Louis savait déférer à leurs avis, et que, malgré les lettres soumises qu'il écrivit à Rome au début

(1) Legrand.

Digitized by Google

de son règne, il suivit leur sentiment et empêcha de son mieux l'émigration de l'argent de France en Italie.

Pendant cette saison d'été si calamiteuse, le roi et la reine restèrent dans la Touraine et le Gâtinais. Alors, malgré la maladie régnante, Marguerite de Savoie, fille d'Amédée VIII et mariée au comte de Wurtemberg, vint à Amboise (1) le 2 septembre visiter la reine Charlotte, sa nièce. On lui rendit de grands honneurs. Une procession la conduisit à un hôtel entre les deux ponts, et la ville la défraya, ainsi que sa suite. La dépense s'éleva, dit-on, à quatorze livres tournois, quatorze sous six deniers, ce qui, de nos jours, approcherait de cinq cent cinquante francs.

Cette année 1466 avait été aussi fatale pour les grands que pour le peuple. Étant à Orléans, Louis XI y apprit la mort de son beau-père Louis, duc de Savoie, et de son fidèle allié, le duc de Milan. Le premier, prince faible, s'était entièrement laissé gouverner par son épouse; le second, François Sforze, décédé le 8 mars, devait sa fortune à son mérite personnel, et il devint l'arbitre de l'Italie. Envoyer à Louis XI son fils aîné dans la guerre du *bien public*, c'était rendre au roi un service signalé; aussi en fut-il toujours reconnaissant.

A cette mort imprévue les Florentins craignirent d'être troublés dans leur tranquillité, et leur lettre au roi du 8 avril 1466 exprime leur inquiétude à ce sujet. D'Orléans, le 18, le roi leur répond et les rassure. « Il s'afflige de la mort prématurée de « François Sforze (2), il perd en lui un ami dévoué, qui dans les « circonstances critiques où il s'est trouvé lui a prêté la plus gé- « néreuse assistance. Il prend sous sa tutelle la veuve et le fils, et « les défendra au besoin contre toute attaque. Il adjure ses bons « amis de prêter à l'héritier de François le plus énergique con- « cours; et il écrit dans le même sens aux autres puissances d'I- « talie, dans l'espoir que la paix n'y sera point troublée. »

Ce pays cependant préludait aux guerres intestines qui l'ont si longtemps désolé. Cette année même ne s'écoula pas sans une assez vive agitation. Une conspiration des Acciajuoli et des Pitti menaça en même temps la république et les Médicis (3). Heureusement elle avorta. A la nouvelle qu'il en reçut des Florentins, le roi les félicite de cet heureux résultat obtenu sans effusion de sang, et sa lettre de Bourges, 14 janvier 1466, attribue ce bonheur à la protection céleste et en rend grâce à la Providence.

(1) *Mémoires archéologiques de Tours*, t. VIII.
(2) *Mémoire* de M. Abel Desjardin.
(3) *Mémoire sur la politique extérieure.*

Digitized by Google

Louis XI étend de plus en plus l'influence française en Italie, et avec tant de sagesse qu'il la sait faire aimer. Vers ce même temps une ligue défensive s'étant formée entre le saint-père, Ferdinand de Naples, Florence, Venise et Milan, les Florentins écrivirent à leurs ambassadeurs, le 20 janvier 146$\frac{6}{7}$, qu'ils voulaient que le nom du roi de France figurât à côté de celui du pape; et ainsi fut fait.

A la fin de cette année 1466 mourut aussi à Tours Jean de Montauban, amiral de France et grand maître des eaux et forêts. C'était un des plus fidèles serviteurs du roi et grand réformateur des démêlés de France et de Bretagne. Il ne fut point pleuré, dit-on (1), à cause de sa grande avidité de biens et d'or. Nulle part nous n'avons rien vu qui pût confirmer cette assertion, et il est difficile de monter aussi haut sans se faire beaucoup d'envieux. Alors le bâtard de Bourbon, comte de Roussillon en Dauphiné, fut grand amiral, et Louis de Laval, seigneur de Châtillon, qui avait été gouverneur du Dauphiné et était rentré en grâce auprès de Louis XI comme tant d'autres, devint grand maître des eaux et forêts.

Vers ce temps, le 30 avril 1467, mourut encore à soixante-quatre ans Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, dit *le Bon*, qui paraît du moins avoir mérité ce surnom. Son fils Charles, qui fut le père de François Ier, était fort jeune. Louis pensa à l'élever auprès de lui et envoya Yvon du Fou le demander à Marguerite de Rohan, veuve de Jean. La mère voulut le garder. Le roi souffrit patiemment ce refus, et cependant, selon le rapport de son envoyé, il n'y avait pas auprès du jeune prince un seul homme distingué qui ne fût ennemi de Louis XI. Ainsi, les princes de la maison d'Orléans s'élevaient notoirement dans des sentiments d'hostilité à l'égard du souverain de la France. Mais il n'entrait pas dans la pensée de Louis XI d'exercer aucune contrainte.

Pendant les dernières dissensions de la France les affaires d'Espagne s'étaient encore embrouillées. Vers la fin de 1464, on le sait, les Catalans avaient reconnu don Pèdre de Portugal pour leur prince. Il mourut le 29 juin 1466, après s'être fait battre par le fils de Jean II. Ayant été réduit alors presqu'aux murs de Barcelone, il avait fini par tomber dans le mépris. Le 20 août suivant les Catalans élurent pour roi René d'Anjou. Celui-ci, en effet, par Yolande, sa mère, était petit-fils de Jean Ier, roi d'Aragon, et Yolande, par la mort de sa sœur Jeanne, devait hériter des États

(1) Legrand.

Digitized by Google

de son père, qui passèrent à Martin, frère de Jean Ier. Ainsi les droits de René ne se pouvaient contester. Il allait de nouveau être en lutte avec cette maison d'Aragon contre laquelle il avait si malheureusement échoué en Italie. Possédant les provinces d'Anjou, de Bar et de Provence, et ayant un fils tel que Jean de Calabre, personne en Europe ne paraissait plus capable de soutenir son droit.

D'autre part, Jean II d'Aragon étant très-vieux et son fils Ferdinand encore un enfant, toutes les apparences semblaient être en faveur de la maison d'Anjou. Michel Cardonne fut un des trois députés envoyés à René par les Catalans. Partis de Barcelone le 27 août, ils arrivèrent à Angers le 26 septembre 1466. L'évêque de Marseille, maître Jean Allardel, lut à haute voix leur lettre de créance. Elle portait que le choix ayant été unanime, le roi était prié, au nom de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Georges, de passer en Catalogne sans nul délai, ou d'y envoyer son fils avec des forces suffisantes. On ne manquait pas d'indiquer les circonstances favorables à cette entreprise, et les députés devaient sur tous les points ajouter leurs explications. Le 20 octobre on apprit à Barcelone l'acceptation du roi René, et il y eut grande joie à cette nouvelle.

Jean II se trouvait dans un cruel embarras. Jean de Calabre n'était pas un rival vulgaire. D'un autre côté Gaston de Foix, ennuyé de ne pas jouir de son royaume de Navarre, y était entré et paraissait en prendre possession : Rome et l'Italie, menacées par les Turcs, ne songeaient qu'à se défendre. Où en serait-on si la France se mettait de la partie ! Mais cette querelle dynastique ne devait pas plus entraîner Louis XI en Aragon que d'autres ne l'ont attiré à Naples ou en Angleterre. N'est-il pas assez préoccupé en France? Il n'a garde d'aller chercher des aventures à l'étranger. Il préfère, dans l'intérêt de son autorité et de sa juridiction royales qui profitent à tous, se faire un auxiliaire de ce conseil des trente-six qui semblait établi pour le tenir en bride. Ainsi une bonne et sage politique se fait de tout un moyen de succès.

D'après le texte du traité, cette assemblée fut obligée de mettre fin à sa session avant que plusieurs affaires, notamment celle du capitaine de Nesle, Charles de Sainte-Maure, fussent terminées. C'est au roi ensuite que le rapport en dut être fait. La mission de Guillaume de Paris avait mis en lumière toutes les violences et usurpations d'autorité que le comte de Charolais s'était permises, en confondant toujours le domaine utile avec la souveraineté.

Combien de griefs s'élevaient à la fois, par suite de la même

Digitized by Google

confusion! Les seigneurs de la Picardie et de Ponthieu qui n'avaient pas voulu rendre au duc l'hommage, dû seulement au roi, étaient dépouillés de leurs biens! Le comte de Charolais avait-il eu raison de forcer ces mêmes seigneurs à servir hors du royaume sans le consentement du roi? Pourquoi a-t-il empêché dans les prévôtés de Fouloy, de Vimeu et de Beauvaisis qu'on ne levât les aides ordonnées pour la guerre? Pourquoi cette introduction dans le Mâconnais du sel de Salins, d'où résultait une grande diminution des revenus du roi, et ces empêchements mis aux appellations de la justice de Flandre? Pourquoi, enfin, avoir empêché les officiers de Tournay d'exploiter à Mortagne dans la Flandre wallonne? Le comte de Charolais n'a-t-il pas été jusqu'à « faire battre les sergents qui voulaient exécuter les ordres « royaux »? Dans les seigneuries mêmes que le comte de Nevers tenait en pairie de la couronne n'a-t-il pas établi ses propres officiers? Tout en convenant de ces griefs (1), on ne peut se résoudre à donner raison à Louis XI.

Le comte Charles, de son côté, envoyait des ambassadeurs au roi sur l'affaire du capitaine de Nesle, suivant la promesse qu'il en avait faite à Guillaume Paris. Dans leurs réponses ils glissaient légèrement sur les points délicats; il y en avait même qu'ils omettaient entièrement. Ce qu'ils pouvaient pallier ils le justifiaient par de futiles distinctions. Ce sont toujours d'ailleurs les arguties de Ferri de Clugny et de Jean Carondelet. Tout ayant été bien examiné, Dunois, président de la haute commission, se rend au nom du roi l'interprète de la décision, le 21 février 1466. En voici le précis :

« 1° Pour la Picardie, il n'entra jamais dans l'intention de Charles VII de céder l'hommage; les terres mêmes ne furent données que comme effets mobiliers. La souveraineté n'est point une condition qui se puisse déduire. Le sire de Croy avait rendu hommage et prêté serment pour ses terres de Picardie;

« 2° Le droit d'aide dans les prévôtés est royal, et ne peut être aliéné; d'ailleurs la cession des prévôtés a été postérieure au traité de Conflans, et même cette concession du roi devait être restreinte;

« 3° La seigneurie de Nesle a fait partie du Vermandois; elle n'a jamais été mouvante du comté de Flandre. Le droit du comte de Charolais ne pourrait dériver que de sa dernière conquête; or, d'après le traité de Conflans, chacun doit rester dans ses biens.

(1) Barante, t. VIII, p. 585.

Digitized by Google

C'est donc contre toute justice qu'il retient les terres de Nesle, de Beaulieu et autres. Eût-il quelque droit à ces terres, il devait se pourvoir en justice et non procéder par voies de fait. »

Engagé dans ces contestations tortueuses, le comte ne manqua pas de répliquer. Les ambassadeurs qu'il envoya au duc de Bretagne lui donnèrent facilement raison, parce qu'il y avait toujours là un intérêt de commune indépendance. Le roi, de son côté, pour soutenir son bon droit, députa en Bretagne l'évêque d'Évreux et Guillaume Paris. Ils devaient aussi s'informer si le duc n'avait pas quelques relations inquiétantes en Angleterre. François II, pour détourner de ce point l'attention du roi, se servit de la médiation de Dunois ; il écrit donc à celui-ci une lettre des plus rassurantes : « Il ne se passe rien en Bretagne contre le service du roi, il peut en donner l'assurance à Sa Majesté. Il le prie de tout disposer à la douceur et à la paix, et dans le but de tout pacifier il va engager le comte de Charolais, son frère, à donner satisfaction au roi. »

Ce débat causait partout une vive agitation, à tel point qu'alors une ambassade de Bretagne étant venue en effet trouver Louis XI et de là ayant passé en Flandre auprès du duc de Bourgogne, des bruits contradictoires coururent sur les bases d'un accommodement entre les deux frères.

Pendant qu'on recevait toutes ces belles assurances, « des en« voyés du duc et de la duchesse de Savoie étaient en Bretagne (1), « et y traitaient d'une ligue offensive et défensive contre le roi ». D'après leurs instructions ils devaient même enlever le prince de Piémont, que Louis XI faisait élever auprès de lui, afin de le confier au duc de Berry. Il se formait encore en Bretagne et en Bourgogne d'autres traités où le duc de Normandie était compris. Tout cela s'accordait peu avec les dispositions pacifiques garanties par Dunois.

Louis XI, avec raison, entretenait de bonnes relations avec les puissances étrangères, et se tenait au courant de ce qui se passait dans toutes les cours. Il avait partout alors de bons négociateurs; Milan Guillaume Cousinot, à Venise l'évêque d'Angoulême, en Navarre l'évêque de Langres, à Rome l'archevêque de Lyon, en Angleterre le sire de Concressaut, que souvent l'argentier du roi allait soutenir. Alors Louis XI ayant accordé la plupart de ses demandes au délégué de Bohême, l'abbé Goswin Span, l'ambassadeur reçut l'ordre de revenir par Milan et de prémunir le nou-

(1) Legrand.

Digitized by Google

veau duc contre les desseins d'envahissement concertés entre l'empereur et les Vénitiens. Du reste les affaires du roi ne lui permettaient pas de porter ses vues sur le Luxembourg.

Le roi ne négligeait aucune précaution et il préparait ses forces. Sur un compte de maître Raguier finissant en décembre 1466 on voit les mesures prises par le roi et le lieu où il fait passer les revues. Là, le comte du Maine ainsi que Tristan l'Hermite n'ont que dix lances; Louis, bâtard de Bourbon, a les cent lances de Poncet de la Rivière, et le comte de Dammartin les cent qu'avait eues Charles de Melun. Surveillant avec soin les frontières de l'intérieur, il établit le maréchal de Lohéac son lieutenant à Paris et dans l'Ile-de-France, le sire de Châtillon en Champagne et le connétable de Saint-Pol en Normandie. Il échelonnait donc ses troupes sur les marches de Bourgogne et de Bretagne, les deux points les plus menacés. Surtout il leur faisait observer une exacte discipline; ordre à tous de tout payer et de ne rien prendre à crédit; mais aussi payement exact de la solde, promesse souvent décrétée sous les règnes précédents, mais jamais tenue.

Le peuple, qui profitait de cet état de choses, ne se résignait pas aussi facilement à payer les aides et impôts qui en résultaient. Aussi, quand il fallut les exiger, y eut-il des troubles et par suite quelques répressions nécessaires, par exemple à Saint-Amand en Bourbonnais. Le midi n'en fut pas exempt : ainsi un conseiller du parlement de Toulouse étant allé à Montpellier pour l'exécution de quelques lettres royales, Geoffroy de Chabannes, lieutenant de la province, le fit arrêter. Dans le pays tout le monde se partagea entre le roi et le parlement. Louis XI fit venir auprès de lui le premier président et quelques conseillers, et le dissentiment s'arrangea.

Le roi surveillait attentivement les démarches et les préparatifs de ses deux adversaires de Bourgogne et de Bretagne. Il était excepté, lui et l'empereur, de l'assistance qu'ils se promettaient dans leurs alliances mutuelles, mais l'on savait ce que valaient ces réserves, et combien il était facile de les éluder. Louis XI ne se pouvait promettre aucune sûreté ni paix tant que son frère serait en Bretagne le centre des mécontentements et des intrigues. Ce jeune prince avait encore une fois refusé les offres du roi : le Roussillon et le Dauphiné, disait-il, l'isolaient et l'éloignaient trop de ses amis. Louis XI finit par écrire à François II (1) pour réclamer l'exécution du traité de Caen et demander que son frère sorte de Bretagne.

(1) Legrand, Mss., t. II, liv. X, p. 20.

Digitized by Google

Le comte de Charolais, de son côté, était inquiété dans ses biens usurpés. Le roi, pour accentuer sa politique, releva Jean, comte de Nevers, de sa renonciation, faite par contrainte, aux seigneuries de Péronne, Roye, Montdidier, Anvers, aux duchés de Brabant et de Limbourg et au comté d'Auxerre. C'était un acte de justice envers Jean de Nevers, fidèle serviteur du roi, et envers la maison de Bourgogne, qui se croyait tout permis.

Louis n'avait point oublié son beau-frère Philippe de Bresse, retenu par ses ordres en prison à Loches depuis 1463. Lors de la guerre du *bien public*, le duc de Bourgogne essaya en vain de lui faire rendre la liberté. Le roi avec sagesse écarta cette ingérence; mais à la fin de 1465, peu avant Pâques, le comte sortit de prison après avoir promis par écrit (1) qu'en haine de sa captivité il n'entreprendrait rien contre le roi ni contre la maison de Savoie. Le duc Louis, son père, étant mort, il donna à Orléans aux envoyés du nouveau duc Amédée IX, son frère aîné, des sûretés particulières. D'un autre côté, le roi, par lettres du 21 septembre 1466, lui conféra, comme témoignage de sa confiance, le gouvernement de la Guienne, avec ordre au maréchal de Cominges de lui livrer toutes les places fortes. Louis XI alla plus loin, il le chargea de faire les premières ouvertures du mariage de Bonne de Savoie, sa sœur, avec Galéas de Milan. Passant à Aoste, pour cette mission, le duc Amédée lui accorda la mainlevée de ses terres qui avaient été saisies à la suite de ses méfaits, si généreusement pardonnés; et plus tard à Pignerol lui confia la lieutenance générale du duché : alors il se montra fidèle à son frère et le servit utilement contre le marquis de Montferrat. Mais il tint longtemps rigueur au roi; entraîné sans doute par le parti bourguignon de Savoie, là, comme partout, hostile à la royauté française.

Pour y faire face Louis XI tenait surtout à être en paix avec l'Angleterre. Parti de Tours pour la Normandie, en avril 1467, afin de convertir s'il était possible la trêve en une alliance définitive, il fut quelque peu malade à Beaugency. Il craignit qu'on ne le crût plus mal qu'il n'était, et continua sa route : son parc d'artillerie voyageait sous les ordres d'Hector, bâtard de Rochechouart; et pour rassurer tout le monde il écrit à toutes les bonnes villes du royaume. A son arrivée à Rouen, le 27 mai, il apprit avec joie que le comte de Warwick était récemment débarqué à Calais pour traiter avec lui.

(1) Guichenon.

Digitized by Google

Édouard d'Yorck, on le sait, étant redevable de sa couronne à ce seigneur, lui avait donné d'abord tout pouvoir sur mer et le titre de sénéchal d'Angleterre : comme premier ministre et d'accord avec Georges, évêque d'Exester, il avait tout dirigé dans le royaume. Mais pendant ses négociations en France Édouard épousait Élisabeth, fille de Rivers ; or désormais les parents de la nouvelle reine s'emparèrent de toute influence dans le gouvernement. Warwick fut profondément blessé de cette disgrâce personnelle, mais il n'en fit rien paraître, et résolut de s'en venger. Il obtint donc de passer la mer pour traiter avec Louis XI au sujet du dommage que la flotte de Coulon causait à l'Angleterre. Le roi envoya le sire de la Barde à sa rencontre jusqu'à Caudebec, et lui fit à Rouen le plus gracieux accueil. Le corps de ville et toutes les paroisses avec croix et bannières le reçurent solennellement, et pour leur en témoigner sa reconnaissance Louis XI accorda aux Rouennais, par lettres patentes du 13 juin, le droit d'acquérir et de posséder des fiefs nobles. Après avoir conféré avec le roi huit jours entiers en parfaite intimité, Warwick s'embarqua à Honfleur, le 22 juin 1467, accompagné des cinq ambassadeurs, l'évêque de Laon, le président maître de Popincourt, Concressaut, l'amiral et Olivier le Roux, que Louis envoyait au roi Édouard.

Ces députés furent reçus en Angleterre avec une froideur significative, dont Warwick ne laissa pas que d'être encore irrité. Avant de partir pour Windsor, Édouard leur donna audience à Westminster et s'y montra en grand appareil, entouré de ses nouveaux alliés, les Rivers. Maître de Popincourt ayant expliqué le but de l'ambassade, le roi, sans indiquer aucune solution, remit l'affaire aux gens de son conseil; puis il resta six semaines à Windsor, paraissant éviter l'ambassade française.

Cependant le duc de Clarence se plaignait aussi de la mauvaise direction du gouvernement. Ne pourrait-il pas lui-même user de son droit d'aînesse et prétendre à la couronne d'Angleterre? La haine est prompte à unir les partis et les hommes : Warwick demanda donc au duc sa fille en mariage et l'obtint. Tout faisait prévoir pour ce pays de nouveaux orages, et à leur retour les députés purent les annoncer au roi.

Tandis que tant d'événements se préparaient, le duc Philippe, affaibli de corps et d'esprit, expira à Bruges, le 15 juin 1467. S'il fut appelé *le Bon*, il ne mérita ce surnom que par la grâce et l'affabilité de ses manières; mais quel Français oserait le lui donner? C'est lui qui introduisit les Anglais en France après avoir préparé l'odieux traité de Troyes; lui qui, après avoir battu et fait

Digitized by Google

prisonnier à Bullegneville le roi René, le mit durement à rançon sans nulle générosité. N'a-t-il pas, malgré toutes ses protestations et ses serments envers Louis XI, et malgré les concessions qu'il fut possible au roi de faire, poussé à cette guerre du *bien public*, dont on voit déjà le cruel dénouement et les suites funestes? Enfin il léguait en son fils à la royauté française son plus implacable ennemi, et comme dernière leçon il ordonnait le sac de Dinant et l'affreuse exécution qui s'ensuivit. Son historien ne peut s'empêcher de le dire : « Quelle ambition n'avait-il pas montrée! Que de « guerres pour s'accroître (1)! Sa famille entière avait été dé- « pouillée. Le Hainaut, la Hollande et la Zélande étaient, comme « on sait, l'héritage de Jacqueline : ses droits au Luxembourg « venaient d'un testament surpris à sa tante : il avait privé d'une « partie du Brabant ses cousins et pupilles, les comtes de Nevers et « d'Étampes... » Ajoutons une excessive susceptibilité sur le point d'honneur; nul respect des priviléges des peuples et des villes, enfin les bonnes cités de Flandre dépouillées de leurs vieilles libertés!

D'un autre côté, malgré son respect apparent pour la religion, il avait méprisé avec une singulière hardiesse les lois du mariage, et peuplé son pays de bâtards. L'historien, qui ne les cite pas tous, en nomme treize, sans compter plusieurs religieuses. Ses obsèques eurent lieu le 21 juin, et parmi ceux qui portèrent le cercueil figurent les sires de Comines, de Châlon, Baudouin, bâtard de Bourgogne, et autres. L'office des morts fut célébré par l'évêque de Tournay (2).

(1) Barante, t. VIII, p. 597.

(2) Chronique.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Difficultés avec le nouveau duc de Bourgogne. — Révolte en Flandre. — Bataille de Bruystein. — Insuccès de Jean de Calabre en Catalogne. — Faveur de Jean Balue. — Trève de Vernon. — Siége d'Alençon. — Convocation des états généraux. — Leur origine. — Leur réunion à Tours et leurs décisions. — Trève renouvelée à Bruges. — Guerre en Bretagne. — Paix d'Ancenis. — Procès et exécutions de Charles de Melun et autres. — Entrevue de Péronne. — Traité imposé au roi. — Révolte de Liége. — Siége et prise de cette ville. — Louis XI contraint d'y assister.

Un des premiers actes du duc Charles de Bourgogne fut hostile à la couronne de France. Pour donner avis au roi de la mort de son père, il lui envoya sire Aymar Bouton, seigneur du Fay (1) ; le chancelier fit mettre sa lettre du 19 juin dans le trésor des chartes, mais comme il ne qualifiait pas Louis XI de son souverain seigneur, elle resta sans réponse à cause de ce défaut de forme. A cette nouvelle le roi sentit que le caractère remuant et emporté du nouveau duc ne serait plus désormais contenu : il se précautionna donc. Son artillerie fut mise en bon état ; ses hommes de guerre eurent tous leur poste assigné : chacun était prêt à marcher au premier signal. Les compagnies de Gaston du Lion, de Saint-Pol, de Lohéac, de Lescun, gardèrent la Normandie et le Poitou ; celles de Salazart, de Stevenot, de Conigham, la Champagne et la Brie ; les frontières de Picardie furent confiées au comte de Dammartin, qui venait depuis peu, le 23 avril 1417, de prêter serment comme grand maître de l'hôtel du roi, serment d'ailleurs qu'il garda toujours fidèlement.

Cependant des dissentiments existaient, comme on sait, entre les baillis de Sens et de Mâcon, d'une part, et les officiers bourguignons de l'autre. Il s'agissait surtout de perceptions d'impôts et de gabelles. Dunois, le chef de la haute commission, avait bien donné une solution; mais les députés bourguignons s'en étaient montrés peu satisfaits, malgré l'engagement pris d'accepter sans appel les décisions du conseil, quelles qu'elles fussent. Depuis il y avait eu remontrances, nouvelles et réponses pacifiques, le 24 mai, à Chartres ; puis enfin on en vint aux voies de fait entre

(1) Le Père Anselme.

Digitized by Google

les Français de Mouzon et les Bourguignons d'Ivoy. Le duc et le roi s'entendirent encore à punir leurs sujets respectifs, et le comte de Dammartin reçut l'ordre d'être fort sévère envers ceux de Mouzon; toutefois, ajoute-t-on, le roi lui fit recommander secrètement de les ménager tant qu'il pourrait.

Le duc n'était point alors exempt de déboires, et son avénement ne fut pas tout à fait sans orage. Lorsqu'il alla le 28 juin à Gand prendre possession de son titre, il y eut une émotion populaire; on le força insolemment de rendre à la ville, par lettres patentes, les priviléges dont son père l'avait dépouillé. Malines suivit cet exemple et eut aussi sa sédition. Ce mouvement se calma cependant; ceux de Gand mêmes offrirent de remettre au duc les lettres de cession qu'ils lui avaient extorquées. Comment ne comprit-il pas dès lors que ce qui est imposé par la force ne constitue pas un droit ! d'autant mieux qu'il profitait ainsi de cette bonne maxime. Ce principe regardait tout aussi bien le traité de Conflans dans le passé que ceux qu'il pourrait imposer dans l'avenir. Mais le duc était peu attentif à de pareils enseignements.

Toutes ces révoltes ne cessaient d'un côté que pour recommencer d'un autre. Les Liégeois ayant repris les armes contre leur évêque, le comte de Dammartin et le duc-évêque de Langres reçurent mission du roi de les réconcilier avec leur duc. A cet effet ils se rendirent à Rethel, où ils attendirent en vain les ambassadeurs de Louis de Bourbon, évêque de Liége. Soit difficulté des communications, soit tout autre obstacle, cette affaire traina en longueur. Chabannes, apprenant que le duc arrivait et allait se mettre en campagne, fit diligence de son côté, se tint prêt à marcher, et pria même le roi de lui envoyer des forces, s'il trouvait bon que par précaution il se saisît de quelques places. Entre les Liégeois et les Bourguignons il se faisait une guerre de partisan, et l'on était loin de songer à la paix. Non-seulement le duc ne se prêtait pas volontiers aux moyens d'arrangement que les députés du roi et aussi le comte de Saint-Pol et maître de Ladriesche mettaient en avant, mais les gens de Liége eux-mêmes s'y montraient peu disposés, puisqu'ils assiégeaient la ville d'Huy pour la punir de favoriser l'évêque.

Les Liégeois étaient déjà maîtres de la ville lorsque Adolphe de Clèves y arriva de la part du duc. Car l'évêque, après s'être enfui en se faisant escorter de la garnison bourguignonne, s'était retiré à la cour de Bruxelles, au grand déplaisir du duc. Alors Charles songea à se venger. Il fit crier aux armes ! dans tous ses pays, avec cette circonstance « que les hérauts tenaient d'une

Digitized by Google

« main une épée nue et de l'autre une torche allumée, » comme signe d'une guerre à feu et à sang. Que fera-t-on des otages de Liége que le duc garde depuis un an ? Dans une délibération de son conseil sur ce point, Contay et quelques autres opinèrent pour la rigueur; le sire d'Himbercourt tint un langage plus humain, et le duc se rendit à son avis. On renvoya donc les otages, mais on les prévint que s'ils étaient pris les armes à la main, ils n'auraient *nul quartier*.

Le roi, pour empêcher la lutte, s'il était possible, envoya à Louvain, avec le légat du pape, maître Balue, récemment fait cardinal. Ce fut encore sans succès : cette objection que les Liégeois se trouvaient compris dans la trêve comme alliés du roi était désormais sans valeur, puisqu'ils avaient pris l'offensive. La guerre était donc résolue, l'armée réunie ; et le duc comptait sur une bataille prochaine. Le légat lui-même, dit-on (1), se prononça en faveur du duc et ordonna des prières pour le succès de ses armes.

Le 23 octobre 1467, le duc entra sur les terres des Liégeois et assiégea Saint-Tron. Les Liégeois marchèrent au secours de la place : le 28 les deux armées se rencontrèrent à Bruystein. Là, les Flamands furent encore complétement battus : le sire de Querdes, dit-on, eut les honneurs de ce fait d'armes. Canons, bagages, ils perdirent tout; sans la nuit qui survint, pas un n'eût échappé ; enfin ils rentrèrent à Liége en grand désordre. Saint-Tron ayant été obligé de se rendre à discrétion le 1er novembre, leurs fortifications furent rasées à toujours; et douze des plus coupables livrés au duc pour en faire à son bon plaisir. De plus, les habitants durent racheter leurs vies et leurs biens.

A Liége la discorde éclatait entre ceux qui voulaient poursuivre la guerre et les autres. Maître Himbercourt y pénétra, et, secondé par les otages, il parvint à faire entendre des conseils de paix. Obtenir le maintien du traité de 1466 et implorer humblement la clémence du duc était la seule ressource des Liégeois. Les précédentes conventions sont donc renouvelées avec aggravation. Ils rendront artillerie et bagages de guerre ; ils n'auront plus de sujets, ni de juridiction au dehors. La ville ne fera plus d'alliance sans l'autorisation du duc ; enfin ils payeront les frais de la guerre en sus de ce qu'ils devaient d'après les autres traités. Le duc entra donc à Liége, l'épée nue à la main, le jour de la Saint-Martin, ou, selon d'autres, le 17 novembre. Son premier soin fut de faire décapiter dix des otages qui avaient repris les armes contre leur serment.

(1) Legrand.

Digitized by Google

Il est inexact que Louis XI ait envoyé aux Liégeois, ainsi qu'on l'affirme (1), hommes d'armes et arbalétriers commandés par ses meilleurs chefs. D'abord Comines et Olivier de la Marche n'en font nulle mention; ensuite Dammartin dit positivement, dans une lettre au roi, que si l'évêque de Langres et lui ne sont pas allés jusqu'à Liége, c'est que, ne conduisant pas les hommes d'armes que les Liégeois espéraient, ils n'en eussent pas été bien accueillis. Comme preuve du peu de foi qu'on doit ajouter à cette chronique, citons ces mots : « Louis, y est-il dit, pour se consoler « des succès que le duc Charles obtenait contre Liége, fit venir « Warwick à Rouen et le combla de caresses. » Or c'est le 14 juin précédent que Louis et Warwick se séparèrent à Rouen. Que dire de la véracité d'un tel contemporain !

Cependant Louis fortifie de son mieux ses alliances. Il envoie au duc de Milan un de ses présidents; à François II de Bretagne l'archevêque de Tours, Bastat de Crussol, Louis de Laval et Étienne Chevalier; à Angers, Maupas et Courcillon; en Roussillon, près le duc Jean de Calabre, du Mas, avec ordre d'avancer le mariage de madame Anne de France et du marquis du Pont-Nicolas de Lorraine. Pour le succès de Jean, son cousin, le roi ne se borne point à des vœux stériles : il l'assiste de ses troupes, et son trésorier reçoit ordre de payer en grande partie l'armée que ce prince commande en Catalogne.

Ainsi le roi d'Aragon avait affaire à forte partie. S'étant retiré le 15 mars à Villefranche, il s'y tint pour fomenter dans tous les pays environnants, même en Castille, beaucoup d'intrigues et se créer des alliances nouvelles. Il marie, en effet, sa belle-sœur Alonza Henriquez à Jean Raymond Falque, connétable d'Aragon; et il se sert de Pierre Peralte, connétable de Castille, pour proposer le mariage de Don Alphonse, frère unique d'Henri IV de Castille, avec l'infante Dona Joanna, sa fille, et aussi celui du prince Ferdinand, son fils unique, avec dona Béatrix, fille de don Juan Pacheco, marquis de Villena (2). Le 1er mai le connétable de Navarre reçut le pouvoir du prince don Ferdinand. Or, par toutes ces pratiques, Jean d'Aragon parvint à troubler profondément la Castille.

En Catalogne comme en Italie, Jean de Calabre eut toujours le malheur de faire la guerre comme étranger et de n'avoir point la sympathie des populations en sa faveur. C'est à cela sans doute

(1) Meyer.
(2) Legrand.

Digitized by Google

qu'il faut attribuer son peu de succès. La reine d'Aragon avec son fils repoussèrent du Lampourdan les Français, devenus plus faibles. Malgré la sagesse avec laquelle Clermont-Lodève, gouverneur du Roussillon, exerçait son autorité, il ne put entièrement garantir le pays des dévastations des gens de guerre ; en sorte que les peuples, mécontents et mutinés, lassés de se voir toujours pillés et rançonnés, secondèrent à la fin les Aragonais contre les soldats de France. Ainsi se prenait la fâcheuse habitude de considérer les Français comme des ennemis

Jean de Calabre assiégea d'abord Girone ; mais ses troupes et ses moyens d'attaque étant tout à fait insuffisants, il y perdit bien du monde sans nul profit. Laissant là son armée, il se rendit à Barcelone et y fit, le 2 septembre, une entrée officielle. Tandis qu'il prêtait l'oreille aux félicitations, il pensa y être pris lui-même comme dans un piége. Jean d'Aragon, qui se tenait à peu de distance, s'était assuré, dit-on, qu'une des portes lui serait ouverte. Heureusement la trahison se découvrit assez à temps pour la faire échouer. Peu après avoir été obligé de lever le siége de Girone, Jean de Calabre vit arriver le comte d'Armagnac à la tête d'un renfort considérable. Alors à son tour il fut maître de la campagne. Le prince Ferdinand dut se renfermer dans Girone, et quand il voulut en sortir, le duc Jean, secondé de Jacques Galiot, de Campo-Basso et de plusieurs autres, lui fit essuyer à Villa-Démar un notable échec.

Le roi avait passé son été à Chartres avec ses conseillers. Il y fit venir aussi quelques membres du parlement et de la bourgeoisie, pour délibérer ensemble sur les affaires de l'État et particulièrement sur les maîtrises des divers corps de métiers On y remarque Jean le Boulanger, président du parlement ; Jean Cherbourg, général des monnoies ; Nicolas Laurens et plusieurs autres. Alors, pour combler les vides faits à la population parisienne par la guerre et par la peste, il autorisa par lettres patentes toutes personnes de quelques contrées qu'elles fussent, excepté les criminels de lèse-majesté, à venir avec certains avantages et en toute franchise habiter Paris. Voulant aussi entretenir en cette ville l'esprit militaire, il convoque tous les habitants à se réunir en habits et armes de guerre pour une revue, en même temps qu'il ordonnait « à tous nobles, tenants fiefs et arrière-fiefs, sans exception, « de se tenir prêts au 15 août pour le servir si besoin est ».

Ce ne fut pas en vain que Louis XI s'éclaira des lumières des premiers magistrats du royaume et de la bourgeoisie ; aussi la fin de ce mois de juin est-elle remplie de ses ordonnances sur les

Digitized by Google

maîtrises des diverses professions de Paris et d'autres villes. Dans la longue série des édits de cette armée, on remarque surtout des statuts sur les confréries des ouvriers armuriers, libraires, tonneliers; des confirmations de priviléges pour Die, Loches et autres villes, ou pour corporations diverses d'étudiants, de suppôts de l'université et d'autres; une exemption de gabelle en faveur du parlement; l'établissement (18 septembre) de la cour des aides à Montpellier; un appel à l'impôt de quelques villes du Dauphiné, telles que Montélimar, Crest, Embrun, qui s'en croyaient exemptes; un affranchissement pour Verneuil; l'extension du parlement de Bordeaux, un don à l'église de Cléry, l'abandon de la viguerie de Narbonne à Jean de Foix, comte d'Étampes; la confirmation (14 novembre) des foires de Lyon contre celles de Genève, et une permission à Olivier de Coëtivy de rebâtir son château de Saintonge.

Enfin, malgré l'abus qui avait été fait de l'inamovibilité des grands offices, abus dont la féodalité même était un trop frappant témoignage, Louis fait un acte digne d'un grand règne. Il pourvoit à la stabilité de la justice et à la dignité des hautes fonctions : par lettres patentes du 22 octobre il déclare que les offices royaux seront inamovibles; quelque concession d'offices qu'il octroie, on n'aura aucun égard au don ainsi fait, le considérant comme arraché par l'importunité, à moins que la charge ne soit vacante par mort ou confiscation; mais aussi qu'il y aura obligation de résidence. Cette inamovibilité, déjà édictée par un capitulaire dès l'an 844, avait été alors trop loin, puisque les offices les plus élevés devinrent héréditaires, ce qui constitua la féodalité.

Parmi les conseillers de Louis XI il en était un qui, mieux que tous les autres, s'insinuait dans ses bonnes grâces. Maître Jean Balue savait très-habilement prendre toutes les apparences d'un grand zèle pour le pays et pour le roi. Il se faisait volontiers écouter. Son crédit naquit de la confiance qu'il sut d'abord inspirer à Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, dont il fut l'exécuteur testamentaire. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvau, évêque d'Angers, l'accompagna à Rome en 1462 et en reçut plusieurs canonicats. Ce prélat l'ayant fait connaître à Louis XI par l'entremise de Charles de Melun, il devint en 1464 conseiller clerc au parlement avec dispense de résider; et le 4 août 1465, de trésorier du diocèse d'Angers il fut sacré à Notre-Dame évêque d'Évreux. Alors on le voit mêlé à toutes les grandes affaires du royaume et aucunes négociations requérant finesse et habileté ne se poursuivaient sans lui. Il contresigne tous les actes les plus

Digitized by Google

importants de cette époque, et sur l'acte de mariage de madame Anne de France avec le sire Nicolas, marquis du Pont, c'est encore la signature de maître Jean Balue que l'on voit à côté de celle du duc de Bourbon.

Ce n'était point encore assez : il désirait la pourpre; et, il faut bien le dire, ce fut une des faiblesses de Louis XI de se prêter à cette insatiable ambition : déjà cependant il avait donné la mesure de son caractère en cherchant à supplanter sur le siége d'Angers son bienfaiteur, et le roi pouvait ainsi apprécier sa délicatesse.

L'édit sur l'abolition de la pragmatique n'était point encore enregistré. Maître Balue, qui savait l'importance que la cour de Rome attachait à cette publication, tenta un nouvel effort dans ce but. En septembre le roi venait d'accorder au légat du pape récemment arrivé des lettres portant de nouveau rupture de la pragmatique (1). Ces lettres, lues au Châtelet, n'y trouvèrent point d'abord d'opposition ; mais le jeudi 1er octobre suivant, ayant été portée par maître Balue en la salle du palais royal pendant les vacances du parlement pour qu'elles fussent publiées, elles y reçurent un fort mauvais accueil. Le procureur général du roi, maître Jean de Saint-Romain, s'y opposa formellement, malgré les menaces que Balue, dans son dépit, osa insinuer. Il déclara « qu'il « était décidé à tout perdre plustôt que de faire chose contre sa « conscience ni dommageable au royaume de France, et qu'il « était certes bien honteux à lui d'en poursuivre l'exécution ». De leur côté le recteur et les dignitaires de l'université étant allés trouver le légat, « en appelèrent desdites lettres au futur concile « et partout ailleurs où ils verraient être à faire ; » puis ils firent enregistrer leur opposition au Châtelet.

Le vrai motif du roi de persister dans sa pensée d'abolition n'était autre que d'enlever aux grands vassaux l'influence qu'ils exerçaient sur les élections. Trouvant tant de difficulté à les soumettre, il visait à leur ôter par ce moyen l'appui du clergé, se reservant de s'entendre ensuite avec le saint-père. D'autre part, l'opposition du parlement et de l'université partait d'un principe respectable et éminemment patriotique. Maître Balue n'en obtint pas moins le prix de ses bons offices, et reçut le chapeau de cardinal du titre de Sainte-Suzanne, le 16 septembre 1467.

Le 18 août le roi revint de Chartres à Paris, et la reine l'y rejoignit le mardi 1er septembre. Elle arriva en bateau sur le terrain de Notre-Dame, où le parlement, l'évêque et le chapitre la reçurent. Elle fut ainsi conduite à l'église et de là se rendit en l'hôtel

Digitized by Google

du roi, aux Tournelles. Pendant le séjour de leurs majestés, il y eut en cette ville de grandes réjouissances et de belles fêtes auxquelles ils se plaisaient à paraître. Le 3 septembre, maître Nicolas Balue, frère de l'évêque, épousa la fille de Jean Bureau. La noce se fit à l'hôtel de Bourbon. Le roi, la reine, monsieur et madame de Bourbon et monsieur de Nevers y assistèrent avec toute leur noblesse. Les dames s'y montrent avec des coiffures descendant presque jusqu'à terre et de larges ceintures : elles abandonnent alors les longues queues qu'elles faisaient porter. Les hommes adoptent aussi la mode des longs cheveux, des vêtements courts et des chaussures à la poulaine.

Depuis lors le roi et la reine assistèrent à de grands festins en plusieurs des hôtels de leurs serviteurs et officiers, et notamment le jeudi 17 septembre ils soupèrent chez maître Jean Dauvet, premier président du parlement, en compagnie de mademoiselle Bonne de Savoie, de madame de Bourbon, et de plusieurs autres nobles dames. Ce même jour s'était passée la grande revue des gens de Paris. De seize à soixante ans on avait réuni cent mille hommes armés, dont trente mille étaient équipés en blanc. Louis, à cette occasion, leur avait donné des étendards ornés d'une croix blanche. On y comptait soixante-sept bannières des métiers, non compris les guidons de la cour, du parlement, de la chambre des comptes, des aides, des monnoies, du Châtelet et de l'hôtel de ville. C'était un imposant spectacle : le roi, la reine et tous ceux de leur suite passèrent en revue cette armée citoyenne et en témoignèrent leur satisfaction. Jamais tant de gens de guerre ne s'étaient vus sortant d'une seule ville.

Un autre jour le roi, allant en pèlerinage à Saint-Denis, rencontra sur sa route trois scélérats qui « toute leur vie, dit Jean de « Troyes, avaient été meurtriers et larrons de profession; ils vin- « rent lui demander grâce, ce que le roi leur accorda bénignement ». Il y demeura jusqu'au lendemain après vêpres et revint en son hôtel des Tournelles : le soir il alla souper chez maître Denis Hesselin, son pannetier et élu de Paris. Le roi vers ce temps était aussi devenu le compère de ce riche bourgeois, ayant fait tenir pour lui sa fille par l'évêque Jean Balue, avec les commères mesdames de Bueil et de Monglat. Suivant l'usage, on y offrit des bains; mais le roi s'en excusa, à cause de la saison. Toutes ces visites et intimités, auxquelles le cérémonial du temps ne s'opposait pas, profitaient à tous sans amoindrir le respect dû à la royauté. Combien ces traditions et celles qui nous montrent Charles de Bourgogne tenant cour à Bruxelles le jour de Noël pour y traiter deux mille

Digitized by Google

pauvres, sont préférables au spectacle des intrigues de ce temps !

Il existait en effet une conspiration nouvelle, un nouveau *bien public* plus général que l'autre, puisque la maison de Savoie et les Anglais devaient en être. Cette fois, dans ce concert d'inimitié, le duc d'Alençon paraît jouer le plus grand rôle. Entraînant son fils le comte de Perche dans sa défection, il était passé en Bretagne le 1er octobre; il avait aussi envoyé son scellé au duc de Bourgogne, s'engageant à le recevoir dans ses places fortes et à le soutenir de tous ses moyens, et cela même contre le roi. Comme le duc avait déjà été inculpé dans la première ligue, un pauvre boiteux, ayant porté témoignage contre lui à Vendôme, appréhendait pour ce fait sa vengeance : il avait donc demandé sûreté au roi pour sa vie et pour les siens. « Alors commanda le roi de sa « bouche (1) qu'il ne lui méfît ni ne lui fît méfaire ; » ajoutant qu'il prenait cet homme et sa famille sous sa protection. Le duc jura, mais, nonobstant la défense et son serment, « il fit iceluy « boiteux meurdrir et mettre à mort ». Tel fut le duc d'Alençon, si souvent amnistié par le roi.

Après ce crime, s'étant réuni aux Bretons, ils se mirent tous en campagne; Louis XI apprit bientôt qu'ils étaient maîtres de Bayeux et de la basse Normandie et qu'ils avaient pris à l'improviste le château de Caen. Mais à Saint-Lô ils furent arrêtés dans leur marche par une femme intrépide, qui organisa la défense. Cette ville s'était déjà fait remarquer en 1450, alors que Joachim Rouhaut y commandait. A cette époque, comme en 1467, les gens de Normandie réagirent de toutes leurs forces contre le joug des étrangers, quels qu'ils fussent, Anglais ou Bretons : aussi réussirent-ils toujours à s'en délivrer.

Le roi, de son côté, fit marcher immédiatement le maréchal de Lohéac contre les Bretons; puis il prit sa route vers le Mont-Saint-Michel, en passant à Mantes et à Vernon. Là viennent le trouver ses ambassadeurs de Flandre, et par l'entremise du comte de Saint-Pol une trêve est convenue, le 1er novembre, entre le roi et le duc de Bourgogne. Charles de France et ses adhérents, qui comptaient sur l'appui du nouveau duc, apprirent à leur grand désappointement la bataille de Bruystein et la trêve signée à Vernon. Ils comprirent dès lors qu'ils n'avaient rien à espérer de leur imprudente prise d'armes.

De Vernon le roi alla à Chartres : là, il reçoit le 9 novembre une députation de la duchesse et du jeune duc de Milan, deman-

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

dant confirmation du droit conféré au prince sur Gênes et Savone. De plus, le roi permit à Galéas de différer son hommage pendant un an, et aussi de se dire de la maison de France et d'en associer les armes à celles de Milan. Ainsi le roi saisissait-il toute occasion de se montrer reconnaissant des services rendus par le duc; et ensuite il continue sa route par Cléry, Vendôme et autres villes, se faisant suivre de troupes et d'artillerie considérables.

Bientôt il arriva au Mans, pour surveiller le siége d'Alençon, et, malgré la trêve du 1er novembre avec le duc Charles, il y fit publier, le dimanche 13 novembre, que ceux qui avaient coutume de suivre la guerre eussent à se présenter devant les commissaires royaux, pour être à sa solde le 15 décembre suivant. Charles de Bourgogne en faisait autant chez lui.

Louis XI excellait à mener de front les négociations et la guerre, et ainsi toutes deux se prêtaient un mutuel appui. Les Bretons et quelques chevaliers normands, sous la conduite de Louis de Laval, étaient entrés de nuit, et comme par surprise, dans le château d'Alençon. Ils avaient juré, et le comte du Perche tout le premier, d'agir de concert et de ne se point séparer. Les troupes du roi vinrent les assiéger. Les gens du Perche, ruinés par les uns et par les autres, aimaient fort peu toutes ces ligues qui se faisaient à leurs dépens; ils firent donc entendre quelques murmures. Le comte du Perche sentit bientôt le tort qu'il avait eu d'accueillir si facilement les étrangers. Suivant enfin le conseil du roi, et avec le concours des habitants, il chassa le 2 janvier ses compagnons d'aventure, et il mit Alençon aux mains du roi.

Pour faciliter ce résultat il y avait eu abolition, le 31 décembre, en faveur du duc et de la duchesse d'Alençon; la réintégration même en ses biens est assurée au duc, sitôt qu'il sera rentré en l'obéissance du roi. Le 20 janvier de nouvelles lettres sont écrites du Mans conférant la même grâce au comte du Perche.

Afin que ces faveurs ne devinssent pas un abus, Louis savait aussi faire respecter la justice, et parfois bien malavisés étaient ceux qui se fiaient trop à sa clémence. Au nombre des coupables punis on cite un Auxerrois appelé Sylvestre; ayant été extrait des prisons le 8 octobre, par sentence du prévôt des maréchaux, il fut noyé en Seine. Parmi ses plus intimes conseillers, du Lau, sire de Châteauneuf, avait été enveloppé dans la disgrâce de quelques officiers du roi déjà mentionnés. Il fut pris, déguisé, aux environs d'Orléans, et on l'enferma au château de Sully-sur-Loire.

Louis XI chargea alors Tristan et maître Guillaume Cerisay de l'en tirer, de crainte qu'il échappât, et de le conduire prison-

Digitized by Google

nier au château d'Usson en Auvergne. De grand bouteiller de France qu'il avait été, c'était être bien déchu.

Louis ne perdait pas de vue les agissements de la cour de Bretagne. Il envoie donc son trésorier Bourré en Anjou auprès du roi de Sicile et du marquis du Pont, avec ordre, dans le cas où monsieur son frère et le duc de Bretagne tenteraient d'entrer en Normandie et n'accepteraient pas la trêve, de faire marcher le ban et l'arrière-ban de toutes les provinces de l'ouest depuis la Saintonge, et de faire là une vigoureuse guerre; enfin, dans le cas où ils accepteraient l'armistice, il ordonnait de laisser les troupes réunies à cause de la trop courte durée de cette suspension d'armes. De plus, à l'amiral et à tous les capitaines de vaisseau, il commande de s'assembler dans le pays de Caux, pour être prêts à marcher au premier signal. Ainsi, avec la plus grande prévoyance, toutes les mesures étaient prises pour arriver à son but.

Le roi continuait cependant de négocier avec la Bretagne, espérant, avec sagesse, plus du temps que du sort des armes. Enfin, de ce côté on convint, le 13 janvier, d'une trêve finissant le 1er mars : le 20 février elle fut prolongée. Il était dit que de part ni d'autre on ne se tendrait aucun piége; que seigneurs et bénéficiers rentreraient dans leurs terres et dans leurs bénéfices. Le roi ne fit point de traité séparé avec son frère. Mais tandis que ces préliminaires pacifiques se poursuivaient, les ambassadeurs de François II, le vice-chancelier, maître de Rouville, et le sénéchal de Rennes, Olivier du Breuil, s'engageaient pour lui à soutenir le roi Édouard envers et contre tous; et le 2 avril ils signaient à Londres un acte par lequel Édouard promettait de fournir au duc trois mille hommes tout équipés pour être employés contre le roi, à condition de partager les bénéfices de l'entreprise. La perfidie de François II est manifeste. Ainsi, quand Louis XI entrait en guerre, il ne pensait qu'à en sortir; les princes, au contraire, ne faisaient ni paix ni trêve qu'ils ne songeassent à recommencer la guerre.

Soit par ses ambassadeurs à Londres, soit par Warwick, qui l'informait des plus secrètes particularités de la politique, Louis XI n'ignorait rien des démarches de ses adversaires. Il voyait les princes unis contre lui, comme ils l'avaient été trois ans auparavant, et leurs cabales ne cessaient point. Le 6 janvier même le duc breton avait osé offrir à Édouard, par écrit, de lui remettre les places qu'il venait de prendre en Normandie; et le bruit courait au delà de la Manche que la ligue actuelle était plus forte que la précédente. Au surplus, Monsieur y passait pour un jeune

Digitized by Google

écervelé; et là comme ailleurs on disait que les grands l'eussent voulu à la tête du royaume pour tout gouverner à leur gré. Louis voyait très-bien aussi que le crédit des Rivers leur suscitait un puissant ennemi, et qu'il n'avait rien à craindre de l'Angleterre.

Bien que rassuré de ce côté, le roi ne néglige aucunes mesures de précaution. Il tient son armée sur le pied de guerre; et veut que dans tous les bailliages les gentilshommes soient prêts à marcher. Dans le Bourbonnais il sait la duchesse douairière fort animée contre lui. Sœur du duc Philippe, et mère d'Isabelle de Bourbon, seconde épouse de Charles le Téméraire, elle était en effet toute dévouée à la maison de Bourgogne, dont elle sortait. Ayant appris qu'elle envoyait un de ses fils pour être à la tête des rebelles, Louis donne ordre à Gaston du Lion d'arrêter ce prince : puis il dépêche à Jean II, duc de Bourbon, Ivon du Fou, afin qu'en toute hâte il mette Moulins en parfaite sûreté. Il lui mande de faire sortir de cette ville la duchesse douairière; dans le cas où il ne pourrait s'y résoudre, de remettre le château de Moulins à l'amiral et au sénéchal de Saintonge, et de n'y souffrir ni l'archevêque de Lyon ni aucun de ses autres frères, à cause des engagements pris par la duchesse Agnès avec les ennemis de la couronne. Enfin le roi ôte le gouvernement du château de Pierre-Encise à Oudille-des-Estoyers, qui s'était trouvé au Pont-de-l'Arche avec ses adversaires, et il le donne à François Roger, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon. Ces dispositions sont sévères, il est vrai, mais le salut du pays en dépendait.

Que n'avait pas fait Louis XI en faveur de la maison de Savoie? Cependant tous les princes de cette famille, même la duchesse Yolande, sa sœur, se prononcent contre lui. Philippe de Bresse gardait rancune de ses deux ans de prison à Loches, qu'il avait cependant si bien mérités. Voyant donc le roi harcelé par les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il se mit de la partie; et très-secrètement, le 22 juillet 1467, par l'entremise de son envoyé Guillaume de Luyrieux, il arrête à Bruxelles les bases d'une alliance avec les deux ducs. Aussi Louis XI écrit-il à sa sœur, à la fin d'une lettre : « J'ai été averti d'aucune chose, dont, s'il « est ainsi, je n'ai sujet d'être content. » Il n'était pas leur dupe, ni là, ni l'année précédente, alors qu'il donnait des passe-ports à Olivier de la Marche et à d'autres députés du duc de Bourgogne pour passer en Bretagne afin d'y traiter d'un accommodement, tandis qu'en réalité ils allaient se concerter pour lui faire la guerre. Mais entre tant d'insatiables ambitions, la position était souvent difficile.

Digitized by Google

Cependant, si quelques-uns trahissent le roi de France, d'autres lui sont fidèles. Le duc de Milan avait renoncé à tous traités qu'il pourrait avoir avec la maison de Savoie, s'engageant même à marcher contre le comte de Bresse si celui-ci ne tenait pas ses engagements avec le roi. Gaston de Foix promet à Louis de le servir envers et contre tous, même contre Monsieur et contre le duc de Bretagne, s'il le fallait. Les autres seigneurs du midi, qui n'avaient pas gagné grand'chose à la ligue du *bien public*, hésitaient à entrer dans celle-ci. Le roi n'oubliait point non plus d'entretenir de bonnes relations avec son oncle René d'Anjou, et pour le dédommager de la reprise qu'il avait faite en 1465 des droits de la couronne sur la ville de Gap, il venait de lui accorder l'usage de sceller en cire jaune, privilége exclusivement réservé à la royauté.

Cependant, pour éclaircir cette situation et décider enfin cette question d'apanage, Louis XI résolut d'en appeler à l'opinion de la France. Réunira-t-il seulement les grands du royaume, ainsi qu'il le fit trois ans auparavant? Il doit se souvenir sans doute de leur peu de scrupule à se tourner contre lui après les plus belles protestations. Le roi soumettra donc le contrôle de ses actes aux états généraux, c'est-à-dire à la plus grande manifestation possible des sentiments de tous ses pays. D'ailleurs, à diverses reprises, les princes ses adversaires les avaient réclamés; il y consent. Louis XI convoque donc à Tours, pour le mercredi 1er avril prochain, toutes les notabilités du clergé et de la noblesse qui ont coutume d'être mandées en pareille occasion, et aussi les députés des bonnes villes de France, avec promesse qu'ils s'en retourneront le 17 avril 1468.

Plus d'une fois, en de graves circonstances, les états généraux avaient été convoqués. Ainsi, en avril 1302, les états où siégent déjà les députés des bonnes villes relèvent, après la journée de Courtray, les finances et l'armée de Philippe IV, et déclarent que pour le temporel, c'est-à-dire pour tout ce qui n'est pas directement de l'ordre spirituel, le roi ne relève que de Dieu; en 1328, ils décident, contre Édouard III, de l'hérédité de la couronne en ligne masculine; en mai 1359, ils affirment que la guerre est préférable au morcellement de la France, et que le traité de Londres est trop onéreux; en décembre 1420, ils accordent des subsides, mais à peine ose-t-on leur parler de l'odieux traité de Troyes, contre lequel on eut à enregistrer la protestation de l'université; enfin à Orléans, en novembre 1439, et plus nombreux que jamais, ils votent la permanence de l'armée,

Digitized by Google

réclamant en retour les mesures du gouvernement pour répression de tous les désordres, résultats de tant de guerres.

Jetons un regard rapide sur l'origine des états généraux. On a voulu les faire dériver des assemblées dites du *champ de mars* et de *mai*, formées par Charlemagne. Sur ce point le président Savaron ne dit qu'imparfaitement la vérité. Il faut évidemment remonter plus haut pour en retrouver les premières traces.

Les Scandinaves, les Francs et les Germains avaient eu leurs réunions publiques ou covenants. L'empire même établit alors dans tout l'occident des assemblées gallo-romaines, mais purement consultatives, comme était naguère vis-à-vis de l'Angleterre le parlement ionien.

Sous les deux premières races la morale chrétienne, les lumières et l'ascendant des évêques avaient profondément modifié les usages et les lois des vainqueurs et les vaincus. Ils en ont tous également profité. Leurs assemblées publiques, d'ailleurs fort irrégulières, subirent la même influence.

Au midi, d'autres peuples, les Burgondes et surtout les Visigoths, s'unissent aux races gauloises ou celtiques, qui plus directement ont connu, pratiqué et conservé les coutumes et les lois romaines. Pour ceux-ci le peuple-roi gardait encore tout son prestige; en lui succédant ils cherchaient à en copier la jurisprudence et l'administration, deux points où il excellait.

Sénèque, on le sait, fut à Rome contemporain de saint Paul. Dès lors on prenait goût aux vertus chrétiennes; et Athénagoras, en parlant des chrétiens à Marc-Aurèle, loue le silence de leurs esclaves, comme preuve du bon traitement de leurs maîtres et de leur humanité. Là, au paganisme succédait insensiblement une sorte de philosophisme abstrait, qui n'est pas encore l'esprit de charité, mais, du moins en approche. Alexandre Sévère ne faisait-il pas graver partout cette maxime : « Ne faites pas à autrui « ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » Grâce à Placidie sous Valentinien III et à Théodora sous Justinien, les lois romaines prirent, dès le cinquième siècle, la douceur des mœurs chrétiennes (1).

Suivant une belle expression (2), « la gloire du christianisme « c'est d'avoir fait une gerbe éblouissante des lueurs disséminées, « inaperçues, qui serpentaient au fond des traditions antiques; « c'est d'être la religion des religions. Toute sa défense contre le

(1) Troplong, *Influence du christianisme sur les lois romaines*.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1863.

Digitized by Google

« judaïsme et le paganisme devrait être que ce qui est divin dans « ces deux grandes formes religieuses est précisément ce qui « s'y trouve de chrétien. »

Depuis Tribonien et Théophile l'influence du christianisme fut de plus en plus marquée. Le mariage rendu indissoluble, l'émancipation de la femme, l'adoucissement de l'esclavage, la suppression des expositions, la protection de l'enfance, l'extension des affranchissements, les traditions de l'enseignement, furent ses premiers bienfaits. Ces germes d'une civilisation nouvelle étaient entretenus, propagés par les conciles, sans doute en tout lieu, mais plus spécialement dans les pays de droit écrit.

Comment les peuples n'auraient-ils pas reconnu l'ascendant de cette force civilisatrice, personnifiée dans les évêques et dans le clergé, alors seul dispensateur de l'instruction? Aussi sont-ils universellement regardés comme les organes les plus vénérés de l'opinion, et partout les conciles s'immiscent plus ou moins directement dans les affaires de l'ordre civil.

Que d'exemples nous en pourrions citer! Au cinquième siècle, les esclaves subissaient encore les plus indignes traitements. Salvien nous montre l'Église intervenant de tout son pouvoir en faveur du faible. Les païens avaient des lois qui défendaient de tuer les esclaves, mais depuis longtemps elles étaient tombées en oubli. « Quiconque aura tué son esclave sans l'intervention d'un « juge, dit en 506 le concile d'Agde, sera excommunié ou su- « bira une pénitence de deux ans. »

Si, de 590 à 604, saint Grégoire Ier impose des peines au refus de devenir chrétien, la prison pour l'homme libre, le bâton pour l'esclave, en retour il affranchit lui-même tous ses esclaves. Ne voit-on pas saint Exupère, évêque de Toulouse, vendre ses vases sacrés pour les racheter; saint Paulin se soumettre lui-même à l'esclavage pour la délivrance de ses frères, et saint Éloi faire un semblable usage des richesses de son église de Noyon? Pour maintenir les droits sacrés de la famille et empêcher que le mari ne soit plus séparé de sa femme et de ses enfants, Charlemagne, dans son capitulaire de 779, défend la vente des esclaves hors de la présence de témoins considérables, et au premier rang il place l'évêque, le comte et l'archidiacre.

L'immixtion des interprètes de la religion dans les affaires civiles s'accrut insensiblement presque autant au nord qu'au midi. Sans doute l'Église se conforme partout à l'ordre civil établi, mais sans cesse elle travaille à l'améliorer. Elle s'en montre toujours préoccupée dans l'intérêt des peuples, et cette ingérence est

Digitized by Google

de siècle en siècle plus prononcée. Le pouvoir de l'évêque gallo-romain s'était incessamment accru par le besoin d'une protection; ensuite à son pouvoir religieux il avait joint, comme défenseur de la cité (1), la puissance municipale et politique.

Les assemblées laïques du code théodosien étant tombées en désuétude, les conciles provinciaux, à cause de la complication des intérêts, furent composés d'évêques et de grands, ou *mi-parties d'ecclésiastiques et de laïcs*, ainsi qu'on le voit dans l'assemblée d'Aire, qui en 506, par ordre d'Alaric II, prépara un résumé des lois théodosiennes, pour être la loi des Visigoths.

Il y eut donc des *conciles mixtes*, réglant autant le temporel et le civil que la discipline religieuse, et à tel point qu'en 615 le concile de Paris, dit *général*, où siégeaient soixante-dix-neuf évêques, a édicté quinze articles de loi. Ces articles, rendus obligatoires par un décret de Clotaire II, Sirmond et Baluze les citent, l'un comme canons d'un concile, l'autre comme texte de capitulaires.

En 633, le quatrième concile de Tolède de soixante-deux évêques et présidé par Isidore de Séville, retire l'élection des rois aux peuples pour l'attribuer aux évêques et aux grands. On constate que sur treize canons faits en 683 par les quarante-huit prélats du treizième concile de Tolède, environ la moitié regardent le intérêts temporels. Au seizième concile de Tolède en 693, à côté de soixante évêques, siégent seize comtes et le roi Égica, et on y condamne Sisbert de Tolède comme conspirateur. Ne voit-on pas le cinquième des huit statuts du concile de Metz en 753 régler le poids de la monnaie; et à Dingelfing en Bavière, le duc Tassillon et les seigneurs laïcs, réunis aux évêques, réglementer à la fois en 772 les affaires ecclésiastiques et civiles?

Dès la fin du septième siècle jusqu'à la fin du huitième, et encore plus tard, en Angleterre et en Germanie, aussi bien qu'en Espagne et en Gaule, les grands seigneurs prennent place à côté des évêques et décident ensemble de matières de l'ordre temporel. Mais c'est surtout à partir de 780, que les conciles mixtes se multiplient.

Ainsi se montrent clairement la véritable origine, l'inspiration réelle de ces grandes assemblées de Charlemagne où, à côté des prélats, siégeaient l'empereur et ses grands officiers pour édicter ses immortels capitulaires. Ce n'est pas que Charlemagne lui-même ne comprît la nécessité d'une séparation entre les pouvoirs

(1) Laferrière, *des États provinciaux*.

Digitized by Google

réglant le spirituel et le temporel, deux ordres de faits qui peuvent bien avoir une origine commune, mais ne sont pas moins fort distincts : en effet, en 813 il ordonne de tenir cinq conciles sur divers points de son empire, en vue des réformes exclusivement religieuses. Mais ses successeurs ne surent pas lui ressembler, et le 16 juin 829 le concile de Paris fit inutilement une enquête sur la confusion qui existait entre les deux ordres d'idées et de pouvoirs.

L'usage des conciles mixtes, surtout pour les intérêts locaux, se prolongea bien au delà de ce grand règne. Le concile d'Attigny alla loin en imposant une pénitence publique à Louis le Débonnaire, bien que six ans après, en 835, il ait été réhabilité par celui de Thionville.

D'un autre côté, un concile de Rome du 15 novembre 829 ordonne, à l'exemple de Charlemagne et comme cela se pratiquait déjà dans les abbayes de Saint-Martin de Tours depuis Alcuin et de Saint-Denis depuis Fulrade, que dans la maison de l'évêque, et partout où besoin serait, des maîtres soient établis pour l'enseignement de la grammaire et des saintes Écritures. Or, ce qu'on appelait grammaire c'était l'étude des lettres et de la philosophie.

Pour n'en citer qu'un seul exemple, on voit l'archevêque de Tours, Hérard, dans les statuts qu'il crée pour son église à la suite d'un synode, demander que les prêtres ouvrent, autant qu'ils pourront (1), des écoles auprès d'eux, et qu'ils aient des livres bien corrigés... Il veut encore avec raison que pères et parrains soignent (2) l'éducation de leurs enfants et pupilles; tant la religion a toujours consacré tout vrai progrès.

En 839, c'est dans le concile de Châlons que Louis Ier explique aux prélats et aux seigneurs son motif de donner l'Aquitaine à son fils Charles plutôt qu'aux enfants de Pépin. En 841, c'est au concile dit *de Germanie* qu'on décide, en présence et en faveur de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, que la victoire de Fontenay est le jugement de Dieu. Enfin l'immixtion des conciles dans les grandes questions politiques ne saurait être plus frappante, puisqu'ils vont jusqu'à décider de la succession à la couronne, et que presque tous, même celui de Pitres en 829, dressent des canons ou capitules sur les affaires de l'Église et de l'État.

Cette haute influence du clergé et surtout des évêques dans leur

(1) Article XVII, *Sacerdotes pro posse habeant.*
(2) *Erudiant et enutriant.*

Digitized by Google

ville épiscopale, au point d'y réunir, comme princes ou comtes, le pouvoir civil à l'autorité spirituelle, et par suite la vénération qu'on leur portait en tout lieu, n'ont rien de surprenant. Élus d'abord, à la vacance de chaque siége, par une sorte de suffrage universel des fidèles et du clergé, ils étaient partout les hommes non-seulement les plus pieux et les plus éclairés, mais les plus notables et les plus savants. Lorsque plus tard le saint-père, non content de ratifier leurs élections, les désigna lui-même en grande partie, continuant les traditions du passé, il eut soin de faire tomber son choix sur les plus qualifiés et les plus capables. Quand on observe cette belle suite des évêques dans chacune des circonscriptions métropolitaines, que l'élection se fût faite par les chanoines ou par le souverain pontife, on voit toujours siéger des érudits, docteurs ou au moins licenciés ès lois canoniques ou civiles, et renommés, parfois, comme professeurs. Citons Pierre d'Ailly, évêque de Cambray, le savant chancelier de l'université de Paris, l'ami de Gerson, qui avec tant d'ardeur travailla à Pise à l'extinction du schisme : Guillaume Fillâtre, cet archevêque d'Aix, habile dans le grec et les sciences mathématiques, dont on possède la traduction de plusieurs livres de Platon; et aussi son homonyme, évêque de Tournay en 1460, qui fit l'éloge de Philippe le Bon et glorifia la Toison d'or. Cette distinction du haut clergé jusqu'au quinzième siècle inclusivement, et qui s'étendait aux abbés et autres dignitaires ecclésiastiques, contribuait à l'influence du christianisme sur toutes nos institutions naissantes, qu'elles fussent politiques, civiles ou judiciaires.

Par la faiblesse des Carlovingiens, la féodalité, issue des grandes charges et des concessions territoriales dont l'hérédité fut usurpée, s'était établie et développée. Elle avait donné naissance à la troisième dynastie. Comme les comtes et barons dans leurs terres, les évêques, comtes, barons et pairs, étaient souverains dans leurs cités épiscopales, et devinrent aussi aux dixième et onzième siècles, des seigneurs féodaux. Au surplus, ce système hiérarchique et gouvernemental, loin d'être nouveau, avait été importé en Italie par les Lombards.

L'autorité directe du roi, limitée à ses propres domaines, n'obtenait plus alors des autres seigneurs qu'une subordination nominale. Le monarque se vit obligé de compter avec eux ; et c'est à cette situation précaire que les grands vassaux apanagistes eussent voulu, au quinzième siècle, ramener la couronne. En cet état de choses, la royauté, comme on sait, sentit la nécessité d'un contrepoids contre les intérêts féodaux qui ne cessaient de grandir. Les

Digitized by Google

communes, tout en réclamant protection pour elles-mêmes, lui vinrent en aide, et Louis le Gros indiqua le moyen de tirer parti de cette situation. « Toutes les associations locales de paysans et « de cultivateurs eurent leurs libertés et priviléges (1) une fois « rachetés par de l'argent et des services. Ils élurent leurs éche- « vins, leurs maires : la commune eut divers revenus. Il y avait « un certain amour de la paroisse. Souvent elle plaidait en par- « lement contre ses anciens seigneurs. »

Louis XI connaissait toutes ces vicissitudes de la souveraineté. Il savait tous les efforts de ceux qu'il aimait à nommer ses antécesseurs pour sauvegarder les droits de la royauté. En effet, quand la couronne crut utile de consulter l'opinion, elle appela à elle les prélats, les grands et les principaux officiers qu'elle croyait dignes de sa confiance : tels furent d'abord les états. Par la suite les députés des bonnes villes ayant été aussi convoqués, les communes eurent ainsi leur part de représentation.

A l'imitation des conciles, qui souvent s'immiscèrent dans des intérêts purement temporels, les états plus d'une fois se mêlèrent de discipline ecclésiastique. Non-seulement au quinzième siècle les évêques y furent admis; mais en l'absence du chancelier ou d'un délégué spécial de la couronne, ils étaient ordinairement présidés par un évêque. Ainsi, comme les grandes assemblées de Charlemagne, les états dérivent aussi des conciles sans que ceux-ci aient cessé d'exister.

Lorsque, par suite de la bulle *ausculta fili*..... Philippe le Bel présida la noblesse, le clergé et le tiers réunis en grand conseil pour la première fois en 130$\frac{2}{3}$ (2), alors les états remplacèrent les anciennes cours plénières. L'élection avait lieu par une sorte de suffrage universel plus ou moins direct, ainsi qu'on procédait pour les représentants du clergé. Ici le roi crut, on feignit de croire, son temporel menacé par le pape. Il n'y eut qu'une séance, et, selon son désir, on conclut par un appel au futur concile. Plus tard, en mai 1308, pour l'assemblée de Tours, les villes de tout le royaume se trouvèrent encore représentées aux états où, comme on sait, les templiers furent déclarés coupables; opinion, du reste, repoussée par Clément V à Poitiers, et en 1311 par le concile de Vienne. Ainsi ce prince abusa de l'appui qu'il trouvait dans la fidélité de la nation.

Les états naissent donc aussi clairement des conciles qu'il est

(1) Capefigue, t. XX, p. 100.
(2) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*.

Digitized by Google

certain que le gouvernement de la commune dérive de l'administration des anciens curiales qui s'étaient maintenus dans les villes notables du midi, c'est-à-dire l'ancienne *province* de Rome. Ainsi qu'il y avait des conciles provinciaux, nationaux et œcuméniques, les états furent plus ou moins circonscrits : ceux des provinces sont les plus fréquents à cause de la difficulté des communications. Parfois ils embrassent une zone entière, comme ceux de Languedoc et de langue d'oïl, correspondant aux pays de droit écrit et de droit coutumier.

En ce temps-là, les convocations étaient directement adressées « par lettres patentes ou par lettres closes du roi aux grands « feudataires et aux prélats (1). Les baillis royaux en envoyaient « des copies aux villes importantes du domaine, aux seigneurs « d'un degré inférieur et au clergé. »

Entre les circonscriptions territoriales les limites ne sont guère plus précises qu'entre les attributions politiques et judiciaires, et aussi entre les juridictions spirituelle et temporelle. Du chaos où l'on était tombé au cinquième siècle il resta longtemps une confusion générale de tous les droits. En effet, au quinzième siècle on ne distinguait pas encore très-bien le pouvoir qui fait la loi de celui qui l'exécute. Ainsi, dans la Bretagne qui fut la moins accessible à l'influence étrangère, les états concouraient alors à la création de la loi, à la levée des subsides, à l'organisation de la force armée, aux principaux actes de l'administration publique. C'était encore le grand conseil, comme du temps de Philippe le Bel. Ils tenaient lieu pour les appels de haute cour judiciaire : en sorte que les historiens bretons y voient à la fois un parlement ou des états, et leur appliquent indifféremment les deux noms.

A cette époque les grands vassaux furent contraints de reconnaître (2) la supériorité de la cour du roi et de souffrir que leurs sentences et celles de leurs juges fussent réformées par le parlement. Parfois ils obtinrent comme une faveur que leurs sujets ne pussent recourir au parlement que par voie d'appel, pour déni de justice ou pour des cas royaux, tels que port d'armes ou luttes sanglantes donnant à craindre pour la sûreté générale. On reconnut même que le roi pouvait être juge en sa cause.

Il fut encore admis en principe que le roi seul pouvait anoblir ; qu'il ne rendait pas hommage en personne ; que la cour du parlement avait non-seulement la connaissance de certaines causes

(1) Boutaric.
(2) Ibid.

Digitized by Google

concernant les pairs, mais aussi la décision des cas où la cour des pairs est compétente. On se croit même autorisé à penser que les nobles, pour maintenir leur influence contre les attaques incessantes de Philippe le Bel, formèrent avec les bourgeois et le peuple de leur voisinage ou de leur dépendance, des ligues qui durent faire opposition aux projets de la royauté, comme fut en 1314 le vote de l'impôt pour la guerre de Flandre, et qu'il en résulta dans certaines provinces une sorte de représentation permanente des intérêts populaires (1).

Alors l'autorité royale était en progrès : peut-être même y eut-il abus de cette autorité. Mais ensuite, pendant la longue lutte dynastique des maisons de France et d'Angleterre, et les guerres civiles dont elles furent compliquées, il y eut au détriment de la couronne beaucoup d'empiétements féodaux, qu'il fallut à la fin, après bien des atermoiements, réprimer même par la force. Telle fut la mission dont l'aristocratie sut si mauvais gré à Louis XI. Elle eut grand tort ; car là rien n'était du choix de ce prince. Il trouva son devoir tout tracé, et il le remplit.

Louis XI a parfaitement connu tout ce que l'autorité peut puiser de force dans l'adhésion de l'opinion et la manifestation du droit. De là les longs mémoires qu'il fait rédiger par ses plus habiles légistes pour résoudre la question si délicate de son apanage du Dauphiné, celles des relations avec Rome, de la régale, des devoirs féodaux et du droit international ; de là les instructions si développées qu'il donne toujours à ses ambassadeurs dans les négociations les plus difficiles. Souvent aussi on l'a vu réunir plusieurs assemblées de notables, et sur chaque différend procurer ainsi à des commissions compétentes la lumière d'une discussion contradictoire.

Nul n'a consulté l'opinion publique plus souvent. En Dauphiné, en Languedoc, en Normandie, les états continuent leurs réunions périodiques et y décident des plus grands intérêts de chaque contrée. L'élément aristocratique dominait surtout dans les assemblées provinciales. Ce sont celles-là et celles des sénéchaussées (2) que le roi convoqua le plus souvent. L'on compte sous son règne, assure-t-on, quarante-sept de ces réunions politiques ; ainsi fit-il, comme on l'a vu, quand il s'est agi de la régale de Bretagne.

Après l'adoption d'une armée permanente, en 1439, il fut dit dans l'assemblée que la taille de 1,200,000 livres nécessaire pour

(1) Boutaric et Collection manuscrite de Dupuy sur la Bourgogne.
(2) *États généraux*, par M. Rathery.

Digitized by Google

solder ces troupes serait perpétuelle ; et il fut sous-entendu qu'il n'y aurait point lieu chaque fois de réunir les états pour la voter. D'ailleurs, à cause de la difficulté des communications, les convocations générales se réalisaient péniblement, et les discussions calmes et modérées y étaient rarement possibles. Aussi devinrent-elles plus rares. Mais Louis XI, dans les plus graves occasions, voulut s'appuyer de leurs suffrages, préférant avec raison le droit à la force. « A commencer la guerre et à l'entreprendre (1) se faut « point tant hâter et l'on a assez le temps... Les rois en sont plus « forts quand ils l'entreprennent du consentement de leurs su- « jets.... Lorsqu'il s'agit de se défendre, on voit venir cette nuée « de loin ; et à cela ne doivent de bons sujets rien plaindre ni « refuser. » Sages maximes politiques, si bien pratiquées en Angleterre !

Louis XI, sûr de son droit, le soumit donc au contrôle de l'opinion. Trois questions faciles à décider par oui ou non se présentaient ici : 1° Les ducs de Bourgogne et de Bretagne doivent-ils comme les autres obéissance au roi, et peuvent-ils appeler à eux le secours de l'étranger ? 2° La Normandie peut-elle être aliénée ? 3° Le roi a-t-il suffisamment pourvu à l'apanage de son frère ?

Les apanages des princes avaient toujours été trop considérables : c'était la plaie actuelle. Toujours aussi les rois réglèrent cette affaire en famille et de leur propre volonté. Dès que Louis XI eut la couronne il avait spontanément, comme on sait, donné à son frère, encore trop jeune, un fort bel apanage : et selon l'usage il règle de droit la chose de sa pleine autorité.

Après avoir ressaisi les droits de la couronne, si méconnus par le traité de Conflans imposé de force au roi, Louis XI en appelle aux états généraux pour apprécier sa conduite. Il leur demande la sanction de ce qu'il a fait et de ce qu'il veut faire. Peut-être son frère comprendra-t-il qu'il lui faut renoncer à la Normandie ? Pour les ducs de Bourgogne et de Bretagne, on avait grand sujet de craindre leur résistance, si la décision arbitrale ne leur était pas favorable.

Malgré l'assertion de plusieurs historiens, tout porte à croire qu'en cette circonstance les élections se firent sans pression royale. « A Poitiers, dit-on, les suffrages pour la nomination des députés « furent très-libres (2). » Nulle part nous n'avons vu que partout ailleurs il en ait été autrement.

(1) Comines, liv. V, ch. XVIII.
(2) Thibaudeau père, *Histoire du Poitou*, t. II, p. 70, édit. de Sainte-Hermine.

Digitized by Google

Le 6 avril 1467/8, avant Pâques, les états s'assemblèrent donc à Tours dans la grande salle de l'archevêché. Le roi les préside en grand costume, portant une robe de damas blanc broché d'or fin, et assis sur un fauteuil élevé de trois degrés dans la première enceinte au-dessus des autres. Debout auprès de lui sont Messieurs de Nevers et d'Eu ; à droite le comte de Foix. A une certaine distance, sur deux siéges, sont à droite et à gauche le cardinal Balue, évêque d'Angers, et le duc d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. Dans la seconde enceinte, un peu moins élevée, étaient les princes et seigneurs du sang, le chancelier Guillaume Juvénal des Ursins; son frère, Jean Juvénal, archevêque de Reims, d'autres prélats et le greffier. Entre les deux parquets siégent en face du roi (1), à droite cinq pairs ecclésiastiques, à gauche cinq grands officiers de la couronne. Sur le troisième parquet se placent les barons, comtes et seigneurs, dont plusieurs se faisaient représenter par procuration. L'espace qui restait libre était occupé (2) par cent quatre-vingt-douze députés envoyés par soixante-quinze villes, non par soixante-quatre, comme on l'a dit. Il n'y avait donc point encore eu d'états aussi nombreux, aussi réellement généraux. On y remarquait l'absence du comte du Maine, des ducs de Calabre, de Bourbon et de Nemours. Le prince de Piémont, dans la première jeunesse, s'assit aux pieds du fauteuil du roi et derrière celui de René, roi de Sicile; le comte de Dunois, grand chambellan de France, prit place sur un petit siége : malgré l'affaiblissement de sa santé, il tint à honneur d'y assister et on dut l'y transporter à bras. Le connétable siégeait sur un banc de la droite, auprès du chancelier et du patriarche de Jérusalem, Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux.

Quand tout le monde fut à sa place, le chancelier se leva, prit la permission du roi et exposa la situation. Après avoir loué la fidélité de la nation de France à ses rois, il montra ce que Louis XI, depuis son avénement, avait fait de bien au royaume. En ce moment même ne donnait-il pas à ses peuples une grande preuve de confiance? Il les consultait sur les plus importantes affaires de l'État. L'orateur n'eut pas de peine à démontrer le danger qu'il y aurait à donner à Monsieur la Normandie pour apanage. Il expliqua les ligues qui s'étaient formées pour la réalisation de ce funeste projet : or c'est sur ce point qu'il les prie spécialement de donner leur avis.

(1) Thibaudeau.
(2) *Mémoires des sciences morales et politiques*, t. V.

Digitized by Google

Le premier acte des états fut de remercier le roi et de lui témoigner leur entier dévouement à le servir; puis l'archevêque duc de Reims, Jean Juvénal, l'un des hommes les plus vénérables de ce temps, fit un long discours où il parla du devoir des souverains de réformer les abus qu'ils connaissent, du désordre qui s'était introduit dans le cours des monnaies, du luxe qui lui semblait excessif, de l'or et de l'argent sortant du royaume pour prendre, malgré les injonctions royales, le chemin de l'Italie, de l'urgence de porter remède à ces désordres et à d'autres. On remarque ce passage de son discours sur l'économie des deniers publics : « Quand « Philippe le Hardy vint voir à Paris Charles V son frère, celui-ci lui « fit payer mille livres pour sa dépense. Aujourd'hui, dit-il, on donne « des 40,000 livres à des hommes et même à des femmes. » Reproches qui ne s'adressaient évidemment qu'à la conduite de Charles VII et de François II, et ne sauraient atteindre Louis XI, qui, sauf ses dons aux églises, ne dépensait que par nécessité d'état et fut toujours pour lui d'une économie reconnue. « Enfin, ce qu'il ne « faut pas, ajoute-t-il, c'est une paix forcée et non tenable. »

Des plaintes s'élevèrent aussi sur les dévastations commises par les troupes dans les campagnes, sur l'administration de la justice et des finances. Ces désordres, on le savait, ne pouvaient être attribués qu'à l'état de guerre dont les seigneurs avaient pris l'initiative. Toutefois le roi promit de remédier à ces abus; il pria même l'assemblée de nommer des commissaires pour arriver plus sûrement à la connaissance exacte et à la répression du mal dont on se plaignait. Ils élurent donc le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, quelques autres personnages et un délégué des principales villes. Cette commission fut aussi chargée de notifier aux princes les plus intéressés en cette affaire les décisions des états.

En fait d'apanage, ils limitèrent le droit actuel aux proportions marquées par l'ordonnance de Charles V : ils décidèrent, d'après l'opinion vivement soutenue par le patriarche Louis d'Harcourt, que la Normandie ne pouvait être séparée de la couronne (1); que réunie de fait à la France par Philippe-Auguste, et de droit par édit du roi Jean, de novembre 1361, elle n'avait pu être cédée. Ici les états rappellent que Philippe le Bel, en donnant le Poitou en apanage à son fils, avait stipulé le retour à la couronne, faute d'héritiers mâles. Ils ajoutèrent que le roi pouvait s'en tenir à la règle tracée par le sage roi Charles V sur les apanages des fils de France

(1) *Gallia christiana.*

Digitized by Google

(12,000 livres de rente en terres); que toutefois s'il plaisait au roi de donner à son frère jusqu'à 60,000 livres, « ce serait sous toute « réserve et sans tirer à conséquence pour l'avenir ». Les délégués qui assisteront aux conférences de Cambrai, car le duc de son côté avait aussi rassemblé là les états de Bourgogne, lui remontreront que le roi doit se conformer aux décisions ci-dessus énoncées, et engager Monsieur à se contenter de l'apanage qui lui est offert.

Les états pensent aussi que le duc de Bretagne, en déclarant la guerre et en occupant plusieurs places en Normandie, a manqué gravement au roi; que s'il a promis d'introduire les Anglais dans le royaume, le roi doit s'y opposer par tous les moyens; que si le duc ne se rend pas au langage de la raison, les états donnent au roi tout pouvoir pour le contraindre; qu'enfin si le duc de Bretagne, ou Monsieur, ou tout autre, ose porter les armes contre la France, Sa Majesté est autorisée pour les réduire à prendre toutes les mesures conseillées par la prudence, « sans qu'il soit besoin « de convoquer l'assemblée, chose toujours longue et difficile à « cause des distances. »

Cette dernière résolution consacrait une fois encore l'usage qui s'était introduit depuis l'ordonnance de 1439 faite aux états d'Orléans sur la perpétuité des subsides, comme conséquence de la permanence de l'armée. De plus, tout en louant les preuves de zèle données par le roi pour mettre bon ordre à l'administration de la justice, ils déclarent que le duc de Bourgogne devait, de son côté, s'y fort employer, « tant à cause de la proximité de son lignage « avec le roi, que comme pair de France ».

Ainsi voit-on les états indiquer aux seigneurs leur devoir envers la couronne. Forts du concours de la royauté, qui n'avait pu jusqu'ici, et pour plusieurs causes déjà connues, prévaloir sur les barons par la politique ni par la force, ils donnent en retour à celle-ci, par la sympathie des communes qu'elle a affranchies et des bourgeois qu'elle a constitués, un ferme appui contre les envahissements de l'aristocratie apanagée. De cette puissance nouvelle, dont on ne pressentait alors que les bienfaits, il nous restait à en apprendre les dangereux excès. Mais en ce moment les états ne songeaient qu'à subordonner le pouvoir des seigneurs à l'autorité du roi. Aussi soutient-on avec raison « que ce vote de « 1467 (1) avait eu une grande importance et que la représenta- « tion du tiers état y avait beaucoup contribué ».

Dans cette session, les séances où l'on traita de tout ce qui était

(1) Amédée Thierry.

Digitized by Google

d'un intérêt actuel furent présidées, en l'absence du roi, par René d'Anjou, parfois aussi par le cardinal Balue, premier ministre, et durèrent jusqu'au 14 avril, jour du jeudi saint. Il y avait de chaque cité, assure-t-on (1), un homme d'Église et deux laïcs; et les députés, au lieu de donner leur avis par corps et à part, votèrent ensemble et parurent confondus comme envoyés des villes. « Chacun dans l'assemblée (2) célébrait à l'envi les louanges « du roi », et un autre historien encore moins favorable à Louis XI dit à cette occasion : « Le menu peuple vit constamment en lui « l'ami de la paix et l'adversaire de cette noblesse dont on était « depuis si longtemps opprimé. » Si telle fut alors l'opinion populaire, c'est de nos jours celle des grands qui s'y est substituée. En résumé, par une déclaration très-explicite, les états approuvèrent ce qu'avait fait le roi, donnèrent beaucoup d'éloges à sa fermeté (3) aussi bien qu'à la sagesse de ses vues, témoignèrent hautement de leur zèle éclairé pour la chose publique et de leur dévouement à sa personne.

Après les conclusions ci-dessus énoncées, si bien d'accord avec ses idées, le roi s'en alla de Tours à Amboise. Les délégués chargés de les notifier à Cambray furent le connétable, le duc-évêque de Langres, Jean Dauvet, premier président, le comte de Tancarville et Guillaume Cousinot, bailli de Montpellier. Ils engagèrent le duc de Bourgogne, au nom de la paix, à souscrire aux décisions des états; mais alors, assure-t-on, ils furent mal accueillis et même témoins d'un de ces emportements contre le roi si familiers au duc. Sa colère cependant ne l'empêchait pas tout à fait d'apprécier la raison et le bon droit de Louis XI, et surtout sa prudence, car la trêve étant près d'expirer, le roi se croyait obligé d'être toujours en armes. Pour ces raisons, le 26 mai, à Bruges, la trêve fut prolongée jusqu'au 15 juillet, Louis ayant consenti à payer à Monsieur quatre mille livres par mois jusqu'à ce que l'apanage fût réglé. Toutefois on se réservait de rompre l'armistice le 22 juin, si l'on se prévenait réciproquement; mais alors, au contraire, on le prolongea jusqu'au 1er août par l'entremise de Guyot Pot, gouverneur de Blois.

Le duc Charles croyait voir dans le présent et dans l'avenir le succès de tous ses désirs. Il venait justement de tenir avec éclat dans l'église de Notre-Dame de Bruges, les 7, 8 et 9 mai, un cha-

(1) Ræderer.
(2) M. Rathery, p. 153.
(3) Thibaudeau.

Digitized by Google

pitre solennel de l'ordre de la Toison d'Or. Là furent présents en personnes ou par procureurs vingt-trois chevaliers, en y comprenant les dix que Charles nomma, et parmi lesquels figurait Philippe de Bresse. Il n'y manqua que le comte de Nevers, déclaré exclu comme coupable de plusieurs cas de sortilége. On admit à l'offrande les procureurs des sires de Croy et de Chimay, et de Lannoy, leur neveu; mais on les fit citer pour le mois d'août suivant. C'était toujours quelque nouvelle affaire découvrant la haine que le roi d'un côté et les princes de l'autre se portaient mutuellement. On n'entendait parler que de soupçons et d'accusations de complots pour arriver à l'enlèvement ou à l'empoisonnement du roi, et dans ce moment même une action de ce genre était ouverte devant la justice de Poitiers.

Alors aussi le duc de Bourgogne venait d'obtenir la main tant désirée de madame Marguerite d'Yorck, sœur du roi d'Angleterre. Elle débarqua le 25 juin; le 2 juillet 1468 ce mariage tout anglais fut célébré en grande pompe, et Louis XI envoyait à Bruges pour y porter ses félicitations Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. En cette circonstance le duc Charles reçut de son beau-frère Édouard IV l'ordre de la Jarretière. C'était encore une nouvelle complication sous le régime féodal, puisque le duc se trouvait ainsi engagé par serment envers les deux rois.

Louis XI venait aussi, par une alliance, de resserrer ses liens avec le jeune duc de Milan. Il n'ignorait rien des intrigues de la maison de Savoie avec ses adversaires; aussi envoya-t-il à Asti Gaston du Lion, pour y observer ce qui se passait et empêcher cette puissance d'entrer dans une nouvelle ligue d'Italie. On n'eut d'ailleurs qu'à modérer le zèle de Galéas: ce prince songeait alors à épouser Bonne de Savoie, sœur de la reine, et élevée à la cour de France. C'est à Montrichard, le 25 mars, que la demande en est faite à Louis XI et que les conditions du mariage en sont réglées par lui. Le 2 mai suivant, la duchesse douairière de Milan, Blanche Visconti, ratifia le contrat, et le 10 le mariage fut célébré à Amboise par le cardinal Balue, en présence du roi et de la reine. Galéas renouvela ses traités avec la France et ses promesses de services.

La perspective de luttes nouvelles, que les hostilités persistantes des ducs faisaient pressentir, n'empêchait pas que l'on ne songeât encore aux fêtes, tant on était habitué à ces violences! Malgré le deuil causé par la mort récente de dame Ambroise de Loré, épouse du prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, femme d'une rare distinction et regrettée de tous, des joutes furent faites à Paris devant l'hôtel du roi dit *des Tournelles*, « par quatre gentilshommes

Digitized by Google

« de guerre de la compagnie (1) du sénéchal de Normandie ». Ceux-ci ayant fait publier qu'ils se trouveraient là pour attendre tout venant, plusieurs se présentèrent, et parmi d'autres nobles hommes de la compagnie de Joachim Rouhaut vint un nommé Jean Raguier, fils d'un conseiller de Normandie. Il rompit cinq lances aux grands applaudissements des dames, et s'y acquit grand honneur; puis Jean de Louviers, échanson du roi, jouta et se conduisit si vaillamment qu'il eut le prix. Rien n'arrêtait ces sortes d'exercices, et huit jours auparavant il y avait eu à Bruges, en présence du duc de Bourgogne, des joutes splendides où le prix fut remporté par un noble champion, nommé Jérôme de Cambray, également né à Paris.

Après les fêtes, le roi se rendit à Amboise avec les trois frères seigneurs de Bourbon, de Lyon et de Beaujeu. Bientôt il fit publier à Paris que le 8 juillet les nobles et gens de guerre se trouvassent prêts à aller où il serait ordonné par le roi. Il restait, en effet, à faire respecter les décisions des états généraux, et aucun prince n'en témoignait le bon vouloir. Le duc de Bretagne les méprisait même ouvertement; car, par le traité qu'il venait de faire avec Édouard IV et ses offres de livrer à l'Angleterre les villes françaises en son pouvoir, ne se rendait-il pas coupable ainsi du cas de félonie précisé par les états?

Dès l'expiration de la trêve, le roi fit donc marcher ses troupes contre les villes normandes encore au pouvoir des Bretons; Bayeux, Coutances et plusieurs autres places furent promptement reprises; mais Caen ne put rentrer en la main du roi, à cause d'un renfort bourguignon que le bailli de Saint-Omer venait d'amener à la garnison. D'un autre côté le marquis du Pont, chef de l'armée des marches d'Anjou et de Poitou, entra résolûment en Bretagne, s'empara de Chantocé, et alla assiéger Ancenis. Une lettre du sire de Monglat au seigneur du Plessis (2) rend compte de ce siége. Alors Louis XI confisque les seigneuries que possédaient en France madame de Villequier, favorite sans retenue de François II, après l'avoir été de Charles VII, et il les donne à Tanneguy du Châtel, qui, ayant quitté la cour de Bretagne pour celle de France, avait déjà reçu de grands biens du roi. Nous ne saurions voir ici une vengeance, mais bien plutôt un acte de représailles. Est-ce que les ducs de Bretagne et de Bourgogne ne poursuivaient pas de leur haine ceux qui entraient au service du

(1) Jean de Troyes.
(2) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

roi, tels que le comte de Nevers et les sires de Croy, par exemple? Pourquoi Louis aurait-il tant ménagé celle qui toujours, soit auprès de son père, soit en Bretagne, n'avait cessé de conspirer contre lui sans lui savoir aucun gré de ses bienfaits précédents?

Le duc François, se voyant en grand péril, appelle à son secours avec de vives instances son allié le duc de Bourgogne. Celui-ci, voulant paraître y répondre, passe la rivière de Somme; mais il était lié par la trêve. Le 22 août, le duc de Bretagne, perdant tout espoir d'être efficacement appuyé, signa une trêve de douze jours à Châteaubriant : pendant ce temps les pourparlers continuèrent, et le 10 septembre, entre le duc de Calabre et le chancelier de Bretagne, Guillaume Chauvin, tous deux autorisés, la paix fut signée à Ancenis. L'apanage de Monsieur restait encore à déterminer : Jean de Calabre et le connétable devaient en décider. L'article VII du traité porte que si Charles de France l'accepte, le duc de Bretagne remettra Caen et Avranches au duc de Calabre, et qu'en retour le roi livrera Saint-Lô, Coutances, Bayeux, Gauray, comme sûreté de l'exécution du traité. Mais Monsieur déclara, après quinze jours de réflexion, ne pas l'accepter, et refusa de le signer. Il resta donc en Bretagne. De son côté, le duc François exécuta les conventions le plus tard et le moins possible, et Caen ne fut évacué qu'au mois de novembre, quand on craignit de nouveau l'action du roi. Ainsi rien ne se pouvait terminer, et de nouvelles complications survenaient au moment où l'on croyait tout fini.

Alors se répandit la nouvelle que le sire du Lau, seigneur de Châteauneuf, venait de s'échapper du château d'Usson, où il était enfermé depuis le mois d'octobre précédent par ordre du roi. Fit-il jadis avec le duc de Nemours le complot d'enlever le roi, lors de la guerre du *bien public*, comme on l'a dit? On ne sait : Il est certain que l'amiral, gendre et fidèle serviteur du roi, lui portait un vif intérêt, et que du Lau ayant trouvé le secret de gagner le capitaine d'Usson et le duc de Bourbon, parvint à se sauver. Louis fut en grand courroux de cette fuite, et donna des ordres de le rechercher : on ne put le reprendre, mais en punition de cette évasion on cite, après procédures, trois exécutions capitales: celles du capitaine des Arcinges à Loches, de Rançonnet à Tours, pour avoir porté les lettres du prisonnier, et celle aussi du procureur du roi d'Usson à Meaux. Puisque la culpabilité du sire de Châteauneuf était encore douteuse, comment fut-on si sévère envers ceux qui favorisèrent sa fuite? Nous ne pouvons que déplorer des actes de sévérité qui ressemblent presque à une réaction.

Digitized by Google

Le roi était venu à Meaux. Là, le 27 juin, fut décapité un homme de Bourbonnais pour crimes par lui commis, et aussi pour perfides révélations qu'il aurait faites aux Anglais; alors se poursuivait encore suivant l'ordre du roi et par l'office du prévôt Tristan, le procès de Charles de Melun, ancien grand maître de la maison de France. Joyeux compère et de noble famille, il jouissait au commencement du règne de toute la confiance du roi. Alors, on s'en souvient, il fut pourvu des biens du comte de Dammartin; mais, un des juges de ce seigneur, il eut en ce temps-là une conduite odieuse; jusqu'à supprimer certaines pièces favorables à l'accusé, témoignant ainsi d'une insatiable avidité. Il avait eu, croit-on, une fidélité équivoque au moment même de la bataille de Montlhéry; et quand les princes étaient à Conflans, il fit acte de trahison, ayant entretenu avec les seigneurs ligués des relations suspectes. Il essayait bien de justifier par un motif de jalousie et d'intrigues honteuses la haine que le cardinal Balue lui portait. Toutefois il se crut obligé d'avouer qu'il avait paru, il est vrai, donner la main au projet de livrer Paris aux princes, projet dont il fit confidence à du Lau et à Poncet de la Rivière, mais qu'il pensait ainsi entrer dans les vues du roi. Or jamais Louis XI n'avait envoyé Charles de Melun auprès des princes, ayant même expressément défendu aux officiers de sa maison d'avoir aucune communication avec eux. Ainsi, sauf l'amiral de Montauban et le comte de Cominges, le roi était entouré de traîtres; c'est la seule excuse de ces actes sévères. Le procès fut instruit à Château-Gaillard, et c'est au petit Andelis, sur la place du Marché, que Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, fut décapité, le 22 août 1468.

Il ne méritait pas, dit Comines, le sort qu'il a eu « plus par la « poursuite de ses ennemis que par la faute du roi ». Du Lau, Poncet de la Rivière et plusieurs autres non moins coupables, furent graciés; mais Charles de Melun avait deux puissants ennemis. Le premier était le cardinal Balue, qui lui devait en partie sa grande fortune et donna constamment des témoignages de la plus noire ingratitude; et le second Antoine de Chabannes, qu'on avait si fort maltraité. Maintenant Dammartin jouissait de toute la confiance du roi, et l'on peut dire qu'il la justifia à tous égards. Il venait, cette année même, par une ordonnance des Montils, d'être nommé par Louis XI son lieutenant général au pays de Guienne, en la place de Philippe de Bresse, avec ordre à tous les sénéchaux et officiers du duché (1), de lui obéir comme à lui-

(1) Naudé.

Digitized by Google

même. Ne nous étonnons pas trop qu'il ait poursuivi Charles de Melun et n'ait pas su lui pardonner; l'oubli des injures est une rare vertu. Il songe, lui aussi, à consolider sa fortune : alors il demande et obtient du roi la révision de son procès par le parlement. C'était justice, puisqu'il y avait eu suppression de pièces et influence d'un des juges sur la décision des autres. Ainsi l'arrêt du 2 août 1463 fut cassé par celui du 13 août 1468.

A côté des rigueurs dont nous venons de parler la clémence n'était pas entièrement oubliée. En ce temps-là vint en France le duc Amédée de Savoie; il fut honorablement reçu, et par courtoisie pour lui et pour les Parisiens, « le roi le chargea d'allumer « en grève le feu de la Saint-Jean, et aussi de mettre en ladite « ville (1) les prisonniers à délivrance, qui étoient en parlement, « en Châtelet, et autres prisons. » Ce prince, plein de vertu, venait remercier le roi de sa médiation touchant le marquisat de Montferrand et protester par sa présence contre la conduite de ses frères. En effet, malgré les bienfaits dont Louis XI avait comblé Philippe de Bresse, au sortir de sa juste incarcération, ce dernier s'était allié secrètement avec le duc de Bourgogne. Le roi ignora assez longtemps ce méfait; mais Philippe jeta bientôt le masque. A Pont-de-Vaux, le 24 juin 1468, il ratifia ostensiblement le traité sournoisement négocié pour lui par le seigneur de Beaufort; puis ayant accepté du duc de Bourgogne le collier de la Toison d'or et une forte pension, il laissa le gouvernement de la Bresse au sire de Montrevel, et celui de Bourg au sire de la Cueille, et se rendit à l'armée de Bourgogne en Picardie, entraînant dans sa défection Louis de Savoie, évêque de Genève, et Jacques, comte de Romont, ses frères.

C'était là, en effet, sur les bords de la Somme, que le duc Charles et ses troupes restaient campés, malgré l'information officielle faite à ce prince du traité d'Ancenis. Il semblait peu disposé à y accéder et ses ambassades atermoyaient toujours. Suivant une chronique, « finalement donna le roy au duc de Bour- « gogne six-vingt mille écus d'or, dont il paya la moitié comptant ». Nous avons lieu de croire que ces générosités diplomatiques ont été singulièrement exagérées. C'est alors que Louis envoya aux Liégeois deux délégués pour provoquer, s'il se pouvait, une utile diversion et forcer le duc à la paix.

Toutefois Louis n'abandonnait pas ses espérances d'accommodement et il essayait de continuer à Ham les conférences de Cam-

(1) Jean de Troyes.

Digitized by Google

bray. Il y envoya donc trois fondés de pouvoirs, le connétable, le cardinal Balue, et Pierre Doriole. On y discuta du 21 septembre au 29 sans beaucoup de résultat. Le cardinal s'avisa d'aller trouver le duc et lui parla en confidence. Bientôt le bruit courut d'une prochaine entrevue. Le roi était alors à Noyon dans le voisinage; on disait qu'il songeait à aller trouver Charles de Bourgogne. A cette nouvelle on s'émut; des lettres conservées jusqu'ici, une entre autres (1) fort explicite du 26 août, prouvent combien ce projet inquiétait les fidèles serviteurs du roi. Il circulait à cet égard toutes sortes de pressentiments sinistres. Les meilleurs conseillers de Louis XI lui insinuaient de ne se point mettre à la merci d'un tel prince. Le comte de Dammartin faisait mieux : c'était le moment, disait-il, d'attaquer le duc de Bourgogne dans son camp et d'avoir raison de ses tergiversations. Tel était aussi le désir d'autres capitaines.

Maître Balue, au contraire, prétendait que le roi, si habile négociateur, réussirait mieux par une conférence avec le duc que par une lutte. Le sentiment du connétable venait à l'appui de cette opinion; à l'entendre, le duc était charmé des bonnes paroles du roi, et n'attendait qu'à le voir pour souscrire à tous les désirs de Sa Majesté. Enfin, les inclinations pacifiques de Louis et l'horreur qu'il avait d'une bataille aidant, le projet d'entrevue l'emporta sur la prudence, et il fut délivré au roi une garantie écrite de la main même du duc Charles de Bourgogne, datée du 8 octobre, de pouvoir, lui et les siens, sûrement venir à Péronne et s'en aller (2).

Sitôt ce voyage convenu, Louis XI n'oublia point son message aux Liégeois : il expédia incontinent un de ses serviteurs pour leur faire connaître, ainsi qu'aux précédents envoyés, la démarche résolue, et leur donner des conseils de paix (3). Alors aussi, pour se tenir prêt en cas de non-réussite, il fait publier à son de trompe dans Paris que tous nobles, tenant fiefs et arrière-fiefs, « se tinssent en armes à Gonesse, prêts à marcher où mandé « leur seroit; » mesure pleine de sagesse, ayant tant de désordres à réprimer soit dans la Bresse, soit au midi.

Cédant imprudemment aux perfides conseils de maître Balue, Louis part donc de Noyon avec le duc de Bourbon, monseigneur de Lyon, le sire de Beaujeu, le comte du Perche, le comte de Du-

(1) Pièces de Legrand.
(2) Garnier, t. XVIII, p. 273.
(3) Pièces de Legrand.

Digitized by Google

nois, Guyot Pot, le cardinal Balue et le connétable. A l'égard de ce dernier, Comines croit pouvoir assurer qu'il n'y avait alors de sa part aucune mauvaise intention, « qu'il n'y avait alors nulle « amour entre Saint-Pol et le duc, comme autrefois; que cette « entrevue lui déplaisait et qu'il n'y fut pour rien ». Le roi ne conduit à sa suite que quatre-vingts Écossais et soixante cavaliers, et laissant le commandement de l'armée à Dammartin, il arrive à Péronne le dimanche 9 octobre. Un officier bourguignon avec un certain nombre de gentilshommes viennent à sa rencontre jusqu'au village d'Athies. Le duc attendait le roi sur le bord de la rivière Doingt. Les deux princes se firent mutuellement le meilleur accueil, et dans une lettre du 9 octobre, écrite par ordre de Charles de Bourgogne aux magistrats d'Ypres, nous y lisons sur cette entrevue « que le duc s'inclina, que print le roi la tête nue entre ses « bras, et la tint longuement serrée contre son cœur; qu'ensuite « le roi salua ceux qui l'accompagnaient ». Ils entrèrent donc ensemble dans la ville, « paraissant fort d'accord et bons amis ». Toutefois, à la vue de quelques-uns de ses adversaires, tels que Philippe de Savoie et ses frères le comte de Romont et Louis, évêque de Genève, du sire du Lau, de Poncet de la Rivière, d'Urfé et d'autres encore, servant dans l'armée de Bourgogne, tous venus là comme pour le braver, le roi commença à ressentir quelque appréhension; toutefois, il renvoya quelques-uns des siens à Ham.

Soudain circule le bruit d'une sédition à Liége. Les rebelles, disait-on, avaient surpris Tongres, tué leur évêque et plusieurs chanoines; rapports exagérés que l'on crut, ou feignit de croire (1). Certes, si malgré les conseils de Louis une révolte éclate à Liége, on ne peut l'en rendre responsable, et cela prouve une fois de plus que là les orages, pour gronder et pour se calmer, n'attendent pas le mot d'ordre du roi. Il se doutait si peu qu'on s'en pût prendre à lui en cette occurrence, que sa première parole en écoutant ce récit fut : « Quand orgueil chevauche devant, honte et « dommage le suivent de près. » Réflexion qui s'appliquait aux deux partis.

La vérité c'est que les Liégeois étaient mécontents de la perte de leurs priviléges et de ce que, sitôt l'entrevue résolue, le duc avait fait retirer de Liége à Tongres leur évêque et le sire d'Himbercourt, comme une manière de provocation. De plus il paraît que, le même jour où le roi vint à Péronne, les bannis liégeois rentrèrent à Tongres, avides de vengeance. Ce fut Guillaume de la

(1) Mlle Dupont, *Notes sur Comines.*

Digitized by Google

Marck, dit *la Barbe* ou le *Sanglier des Ardennes* (1), qui alors souleva les Liégeois, et non le roi. Au fait, il y avait eu sédition à Liége et les habitants étaient venus à Tongres reprendre leur évêque, qu'ils emmenèrent en leur ville, mais sans violence, et en lui rendant, dit-on, les honneurs dus à un souverain. Toutefois ils tuèrent un chanoine dit : *Robert de Morialmé*, ami de leur évêque, qu'ils avaient en grande haine, et seize autres personnes. Le sire d'Himbercourt, qu'ils trouvèrent dans la ville, fut renvoyé sans rançon.

A la nouvelle de ces troubles, le duc montra une grande colère, et il en fit immédiatement ressentir au roi les effets. Celui qui à Péronne même, deux ans auparavant, avait forcé par surprise le comte de Nevers à renoncer à ses droits, devait exercer sur Louis XI la même violence. Ce soulèvement de Liége, ces relations exagérées et mensongères lui ménageaient une si bonne occasion, qu'on serait tenté de croire qu'il n'y était pas étranger. Le roi se trouva donc enfermé dans le château, « rasibus une grosse « tour (2) où un comte de Vermandois fit mourir un sien prédé- « cesseur roi de France ». A peine le duc souffrit-il qu'on laissât entrer auprès de lui les gens de son service. Les portes même de la ville furent fermées par ses ordres sous un frivole prétexte. Ses emportements n'eurent pas de bornes, au point que l'on en vint à craindre pour la vie du roi. Mais il voulait seulement, oubliant son sauf-conduit, exploiter la circonstance, humilier son souverain, et lui faire signer forcément un traité désastreux qu'il savait bien ne pouvoir jamais obtenir autrement de lui.

Affirmer que Louis XI, en allant à Péronne (3), agissait sous main contre Charles en soulevant les Liégeois est une grave erreur; rien ne fut jamais plus inexact, comme l'attestent les nouvelles instructions qu'il donna à ses députés de Flandre. On est plus près du vrai alors qu'on ajoute « que le duc se déshonorait (4) en man- « quant à la foi jurée et en retenant son hôte prisonnier ». Disons aussi qu'il commettait cet attentat sans s'être assuré de l'exactitude des nouvelles qu'il avait reçues. Au surplus, le 14 octobre, quand Charles fit signer à Louis XI l'humiliant traité (5), il savait très-bien que l'évêque de Liège et maître d'Himbercourt n'étaient ni morts ni pris. Les révoltes des gens de Liège tenaient

(1) Le Père Anselme.
(2) Comines.
(3) Mlle Dupont, p. xxv.
(4) Mlle Dupont.
(5) Michelet, t. VI.

Digitized by Google

surtout à leur regret de leurs anciennes libertés perdues malgré tant de promesses officielles, et à leur déplaisir de se sentir excommuniés comme ils l'étaient par la bulle du 3 décembre 1465. Aussi forcèrent-ils leur évêque à leur chanter la messe.

Le duc tint un conseil où les avis les plus extrêmes furent discutés. Pierre de Goux, le chancelier, conseilla (1) la modération et la douceur. Un traité fut ébauché à la hâte : il donnait pour apanage à Monsieur la Brie et la Champagne, au lieu de la Normandie. Ainsi le duc de Bourgogne arrivait jusqu'aux portes de Paris : ce traité faisait revivre toutes les prétentions de celui de Conflans. L'appel au parlement de Paris des jugements rendus en Flandre, tout ce qui depuis trente ans était en litige entre les deux puissances, se trouvait ainsi tranché au profit de la maison de Bourgogne. Il fut même permis au duc d'élever un grenier à sel dans le comté de Mâcon, et d'y vendre à son gré du sel de Salins ou d'autres salines. Telles étaient les exigences de Charles, et à toute observation des commissaires de France on répondait : « Il « le faut, Monseigneur le veut (2). » Le cardinal Balue et Guillaume de Bitche avaient ensemble travaillé à ce traité.

Cependant, parmi les serviteurs mêmes du duc, Louis XI trouva des amis qui l'informaient de tout ce qui se passait et se préparait. Il sut plus tard leur en témoigner toute sa reconnaissance, et il n'omit rien pour se tirer du mauvais pas où son excès de confiance et la perfidie de ses ennemis l'avaient engagé. Personne n'ignorait que le duc Charles était accompagné de toute son armée. Un des manuscrits portant relation de ces faits dit : « Un mignon du duc, « nommé Philippe de Comines, estoit secrètement serviteur du « roy, et lui dit à l'oreille que s'il ne consentoit à tout il estoit « perdu. » Comines dit lui-même avec grande modestie : « Nous « ne aigrismes rien, nous adoucismes de notre mieux... Pour lors « j'estois chambellan dudit duc. Il a pleu au roy de dire que je « avoye bien servy à cette pacification. » Enfin longtemps après la volonté impérieuse du duc était telle que, le 12 novembre 1468, un sire Robert Vion, écrivant à Gérard de Saint-Legier, dit : « Si « directement ou indirectement le roy va à l'encontre du traité il « perdra tous les fiefs et hommages des pays que le duc tient de « France. » Charles faisait répandre ces bruits comme pierres d'attente.

Restait à recueillir le fruit de toutes ces trames si habilement

(1) Pierre Mathieu.
(2) Barante, t. IX, p. 166, et Comines.

Digitized by Google

ourdies. Le duc vint trouver le roi, et d'un ton qui laissait trop apercevoir la colère dont il voulait paraître possédé, il fit promettre à Louis XI de signer le traité qu'on avait improvisé, sans qu'il fût libre d'en discuter les articles, et de marcher avec lui contre les Liégeois. Tel est le récit de la chronique bourguignonne (1) qui raconte cette circonstance : « Quand il entra, Mon frère, lui dit « le roi, ne suis-je pas sûr en votre maison et en votre pays? Le « duc lui répondit : Oui, Monsieur, et si sûr, que, si je voyais un « trait venir sur vous, je me mettrais au devant pour vous garan- « tir. Le roi lui dit lors : Je vous mercie de votre bon vouloir. Je « veux aller où je vous ai promis; mais je vous prie que la paix soit « maintenant jurée entre nous. » Le traité fut donc signé; mais la vraie croix, qu'on fit intervenir dans le serment, n'empêchait pas qu'il n'eût été violemment imposé. De son côté le duc s'engageait à rendre hommage au roi dès le lendemain; or, le jour venu et le souvenir lui en ayant été rappelé, il éluda et ne le fit point; profitant de l'impossibilité où était Louis de l'y contraindre.

Le comte Philippe de Bresse fut compris dans le traité. A la nouvelle de l'alliance officielle conclue par lui le 24 juin précédent à Pont-de-Vaux avec le duc de Bourgogne, le roi, sûr de la défection, avait donné l'ordre au comte de Cominges, gouverneur du Dauphiné, de marcher contre la Bresse. Le comte prit donc Sathonay, pilla Loges et le bourg de Saint-Chistophe (2), s'empara de Montluel malgré la belle résistance de Humbert du Bourg, seigneur de la Croix, et s'en alla camper devant Châtillon. Janus, comte de Genève, pris, au dépourvu par cette irruption, cependant facile à prévoir, « ébaucha sous-main une conciliation (3) avec le roi », lui donnant à espérer que Philippe et ses deux frères quitteraient le parti de Bourgogne. Mais, par suite du traité de Péronne, le comte de Cominges eut ordre d'évacuer la Bresse. Il fallut même admettre que les délégués du duc Charles, Étienne de Goux et Gui de Salins, vinssent en Bresse évaluer les dégâts qui avaient pu y être faits, pour fixer le taux de l'indemnité à payer.

Philippe marcha donc, ainsi que ses frères, contre les Liégeois; puis, de retour en Bresse, il y resta jusqu'à son mariage avec Marguerite de Bourbon. Cette union fut la meilleure sûreté qu'on pût obtenir de lui; car jusque là il ne laissa en repos ni la Savoie, ni Yolande, sœur du roi.

(1) Olivier de la Marche.
(2) Guichenon.
(3) Guichenon, p. 591-92.

Digitized by Google

Personne en France ne se méprit sur le caractère du traité de Péronne. La surprise et la ruse étaient évidentes. Pour lors le roi se trouvait dans un grand embarras, car il redoutait autant quelques nouvelles complications pouvant survenir du zèle de ses serviteurs pour le défendre que la mauvaise volonté de la cour de Bourgogne. L'ordre de congédier l'armée fut écrit de Péronne à Chabannes de la main du roi : le comte eut le tact de n'en rien faire. Une seconde lettre même, accompagnée d'un messager, ne produisit pas plus d'effet que la première. « Retenir le roi, n'était-ce pas le « trahir? répondit alors Dammartin. Il y a encore en France plus « de gens de cœur que le duc ne se l'imagine. S'il lui plaît de trai- « ter ainsi le roi, qu'il y prenne garde; tout le royaume pourroit « bien l'aller chercher, et jouer chez lui le jeu qu'il veut jouer « au pays de Liége. » Ces fières et belles paroles reposent de la vue de tant d'infidélités et de trahisons! En effet, ce que les Liégeois faisaient à l'égard de leur comte-évêque, Charles l'imitait contre son suzerain.

Louis XI prend donc la route de Liége, suivi des seigneurs de sa suite et du sire de Craon, chef, dit-on, d'environ quatre cents lances. En reconnaissance de sa délivrance de Péronne il alla faire un pèlerinage (1) à Notre-Dame du Haulx, puis revint promptement trouver le duc à Namur. Ils y restèrent du 21 au 24 octobre. Pendant ces jours, Louis, ayant appris par ouï-dire qu'une flotte anglaise chargée de troupes avait paru en mer, écrit de Namur au sire de La Rochefoucauld pour informer « son féal cousin » de ce qu'il sait et pour le presser de prendre des mesures, afin que les côtes voisines de la Guienne soient bien gardées; lui disant, à cet effet, de se mettre aux ordres de Gaston du Lion, son sénéchal de Guienne. De son côté, Charles de Bourgogne ordonnait aux magistrats d'Ypres, par une lettre du 14 octobre (2), de surseoir à toute réjouissance jusqu'à ce qu'il se fût vengé des Liégeois.

A quelles extrémités n'allaient pas être réduits ces malheureux habitants « dont les remparts avaient été démolis l'année précé- « dente et les fossés à peu près comblés? Ils n'ont personne à in- « voquer », et sont eux-mêmes impuissants pour résister à tant de forces. Que pourront leurs milices contre les troupes aguerries du maréchal de Bourgogne? Écraser les faibles fut constamment la maxime de Charles et devait un jour être sa perte; car ne sont pas faibles tous ceux que l'on croit tels. Les Liégeois tentèrent

(1) Jean de Troyes.
(2) Collection Gachard, t. I, p. 199.

Digitized by Google

les moyens de conciliation en leur pouvoir et envoyèrent au duc leur évêque, Louis de Bourbon, pour traiter d'un arrangement. Ce maître impitoyable, au mépris des lois les plus vulgaires sur le droit des parlementaires, ne voulut ni l'entendre, ni le laisser retourner dans la ville, malgré la promesse formelle que l'évêque en avait faite aux habitants. Un autre prélat, Onofrio de Santa-Croce, évêque *in partibus* de Tricarico, et légat du pape, envoyé à Liége pour calmer les esprits, les avait au contraire animés dans l'espoir, assure-t-on, d'être évêque à la place de Louis de Bourbon. Mais quand il vit les choses en si mauvaise situation, il se sauva de la ville et fut pris par les Bourguignons. Ce n'était pas, à coup sûr, Louis XI qui l'avait envoyé! D'ailleurs les Liégeois ne manquaient pas d'instigateurs parmi tous ceux qui avaient à se plaindre du duc dans la Flandre et ailleurs. Toutefois ils eurent le tort de manquer de prudence en attirant sans cesse contre eux des forces disproportionnées et en se faisant le jouet d'ambitieux sans expérience.

Les Liégeois, battus d'abord par le maréchal de Bourgogne, eurent leur revanche; ils surprirent les Bourguignons nuitamment dans leur camp et en tuèrent un grand nombre; mais leur chef Jean de Villette perdit la vie dans la lutte. Ils résistèrent encore quelque temps; puis, ranimés par les bûcherons de Franchimont, ils firent dans la nuit du 26 au 27 octobre une autre sortie fort meurtrière, où ils pensèrent enlever dans leur lit le roi et le duc. Celui-ci, paraît-il, fut attaqué le premier : il se revêtit en toute hâte. Déjà, dit-on, il en était à soupçonner quelque intelligence du roi avec les assaillants, lorsqu'il apprit que la demeure de Louis XI était envahie comme la sienne. Or les princes logeaient dans les faubourgs de la ville, à peu de distance l'un de l'autre ; et « l'hôte du duc fut tué dans la maison même du roi par « les Écossais, qui couvrirent toujours la personne de Louis XI. » Or comment l'hôte du duc se trouvait-il avec les Liégeois ? N'y aurait-il pas eu quelque sinistre dessein? On laisse entrevoir (1) cette pensée, dont le duc aurait été détourné par un des bâtards de Bourgogne. Ainsi ce qu'il n'avait osé faire à Péronne se serait fait à Liége à la faveur d'un conflit populaire. Le roi, en effet, n'avait pas encore de fils; quelle fortune s'il venait à mourir ayant pour successeur le faible Charles de France! Alors la politique de Bourgogne n'eût point été entravée. On ne peut s'expliquer autrement la présence de l'hôte du duc dans la demeure du roi, alors que

(1) Gaguin.

Digitized by Google

l'hôte de Louis ne paraît pas y être. Enfin les Liégeois furent repoussés, et autour du logis des deux princes les morts furent nombreux.

Contre de telles forces la résistance devenait impossible; mais au moment de donner l'assaut, le duc voulut en discuter l'opportunité dans son conseil; le roi ayant eu l'humanité de se prononcer contre, Charles en prit occasion de lui répliquer des paroles aussi injustes qu'injurieuses. L'assaut fut donc donné de propos délibéré, le 30 octobre, et encore un dimanche! Cette lutte contre de malheureux habitants qui ne pouvaient être ni bien exercés ni militairement organisés, contre des femmes, des enfants, des vieillards, ne fut qu'un affreux carnage. On ne trouva que peu de résistance et il s'y commit des horreurs. Si le roi ne montra nul déplaisir de la prise de la ville, « c'était pour que cela fust rapporté « au duc; car il ne avoit en son cœur d'aultre désir (1) que de « s'en retourner en son royaulme ». Nous ne saurions, en effet, croire à la démonstration de joie racontée par les chroniqueurs bourguignons souvent, comme on sait, peu dignes de foi; et par l'examen attentif des faits l'invraisemblance de cette assertion s'impose à tout esprit impartial.

De ce massacre se sauvèrent quelques Liégeois, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux; ces malheureux, s'étant enfuis dans les bois environnants, périrent de misère ou par le fait des Bourguignons qui les poursuivaient encore pour les piller. Les églises même, où beaucoup d'habitants s'étaient réfugiés, ne furent point un asile sacré. On affirme bien que le duc, étant venu prier à la cathédrale (2) de Saint-Lambert, en fit respecter l'entrée aux gens de guerre. Cependant Jean de Mazille, échanson du duc, écrivant à sa sœur le 8 novembre, lui dit : « Nous allâmes « chaudement gagner le marché et l'église de Saint-Lambert, où « furent pris plusieurs prisonniers qu'on jeta à la rivière. »

Sitôt la prise de Liége, le roi manifesta le désir de s'en retourner, « pour aller, disait-il, faire enregistrer le traité de Péronne à « Paris ». Le duc y consentit; mais avant on relut les articles en forme de ratification. Puis, désirant obtenir encore quelque chose, Charles demanda que l'on comprît dans le traité les sires du Lau, Poncet de la Rivière et d'Urfé. « Soit, reprit le roi, pourvu que « vous y compreniez de même façon les sires de Nevers et de « Croy. » Le duc n'avait garde d'y consentir, n'ayant jamais

(1) Comines, l. II, ch. XIII.
(2) Barante.

Digitized by Google

oublié une rancune, et se tut. Le traité resta donc ainsi qu'il était ; mais dans cette entrevue tout le profit ne fut pas à l'avantage du duc de Bourgogne ; il s'y était rendu odieux par sa déloyauté, tandis que le roi, mieux connu, y gagna de fidèles serviteurs. Enfin, le 2 novembre, alors que le roi et le duc se séparèrent, il fut question de vive voix de l'apanage de Charles de France. Sur ce point le duc sembla s'en rapporter au roi du soin de satisfaire Monsieur. Puis, l'ayant accompagné près d'une demi-lieue, il prit congé de Louis XI, laissant au sire de Querdes et à Raolin, seigneur d'Aimeries, le soin de le reconduire en France.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Pages.

AVERTISSEMENT..... 1
PRÉFACE..... III

CHAPITRE I.

La France avant 1423 : la féodalité, les communes et les bourgeois royaux. — Mépris trop fréquent de la vie et de la dignité humaines. — Le Dauphiné avant le quinzième siècle. — Humbert II et la cession du Dauphiné à la France. — Confusion des pouvoirs, faute d'une bonne limitation. — Célèbres gouverneurs du Dauphiné. — Souveraineté des évêques. — Malheurs de la France sous Charles VI. — Horreurs commises en 1418. — Le schisme et les Vaudois. — Prudence du dauphin Charles; son avénement sous le nom de Charles VII... 1

Affranchissement des communes..... 3
Libertés communales..... 7
Luttes de la féodalité et de la royauté..... 9
Juridictions diverses..... 11
Mépris de la vie humaine..... 13
Confusion des pouvoirs et des juridictions..... 17
Le Dauphiné avant le XVe siècle..... 19
Familles célèbres du Dauphiné..... 23
Humbert II, dernier dauphin de Viennois..... 27
Cession du Dauphiné au roi de France..... 29
Charles, premier dauphin français..... 31
Le dauphin et l'empereur Charles IV..... 33
Célèbres gouverneurs du Dauphiné..... 35
Confusion des pouvoirs..... 39
Affaires ecclésiastiques et schisme..... 41
Charles VII dauphin en 1417..... 43
Le dauphin-régent dans le midi..... 45
Origine de la famille de Poitiers..... 46

Digitized by Google

Pages.
Guerres intestines..... 49
Alliances diverses..... 51

CHAPITRE II.

Baptême de Louis. — Le comte de Richemont. — Ce que fait le roi. — Enlèvement des ministres. — Orléans et la Pucelle. — Le Sacre. — Barbazan et les cages de fer. — La Croissette et Bullegnéville. — Désaccord entre Anglais et Bourguignons. — Mort de la Pucelle. — Naissance du comte Charles de Charolais. — Éducation noble d'alors. — Préparation à la paix d'Arras. — Administration du dauphin en Languedoc. — Son courage à Montereau. — Concile de Bâle. — Ordonnance des gens d'armes. — Louis dans le midi..... 53

Tentative de rapprochement..... 55
Apathie de Charles VII..... 57
Siége d'Orléans..... 59
Jeanne d'Arc..... 61
Mort de la Pucelle..... 65
Décadence des Anglais..... 67
Inimitié des princes..... 69
Éducation des princes..... 71
Éducation de Louis XI..... 73
Tentative de paix..... 75
Traité d'Arras..... 77
Mariage du dauphin..... 79
Le dauphin dans le midi..... 81
Disgrâce du connétable..... 83
Établissement de la pragmatique..... 85
Ordonnances sur les gens de guerre..... 87
Administration financière..... 89

CHAPITRE III.

Le comté de Cominges et le Languedoc. — Étude du midi, guerre au nord. — Le dauphin à Dieppe. — Le dauphin et Bernard Barrière. — Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou. — Expédition de Metz et de Zurick. — Mauvaise foi de l'empereur Frédéric III. — Mort de Marguerite d'Écosse. — Ministère de Brezé. — La reine dédaignée ouvertement. — Agnès Sorel. — Naissance de Charles de France. — Une coutume de Toulouse. — Évêchés en commende..... 91

Le dauphin en Languedoc..... 93
États généraux de 1439 et la praguerie..... 95
Don du Dauphiné à Louis XI..... 101
Siége de Pontoise..... 103
Guerre en Gascogne..... 105

Digitized by Google

Pages.
Le roi dans le midi 107
Guerre du Luxembourg 109
Prise de Dieppe 111
Guerre en Languedoc 113
Maisons d'York et de Lancastre 115
Mariage de Marguerite d'Anjou 117
Politique anglaise 119
Expédition contre les Suisses 121
Alliance avec les Suisses 123
La cour à Nancy 125
Mort de Marguerite d'Écosse 127
Veuvage du dauphin 129
Agnès Sorel 131
Réformes dans l'armée 133
Succession du duché de Milan 135
Abbayes et évêchés en commende 137

CHAPITRE IV.

Administration du dauphin en Dauphiné. — Le dauphin et la Savoie. — Affaires épiscopales. — Répartition de l'impôt. — Les états de Romans et les traités. — Répression des guerres privées. — Soins administratifs. — Entrée du dauphin à Grenoble et sa maison. — Affaire de Gilles de Bretagne. — Marguerite et la guerre civile en Angleterre. — Le dauphin offre à son père sa coopération. — Mariage du dauphin avec Charlotte de Savoie 138

Le dauphin en Dauphiné 139
Administration du dauphin 141
Désaccords avec la Savoie 143
Pieuse croyance du dauphin 145
Ordonnance du 16 août 1445 147
Répartition de l'impôt 149
Souveraineté reconnue du dauphin 151
Les terres allodiales payent l'impôt 153
Traité entre le Dauphiné et la Savoie 155
Interdiction des lettres de querelles 157
Interdiction des guerres privées 159
Maison du dauphin 161
Mort de Gilles de Bretagne 163
Préparatifs de guerre (1449) 165
Déclaration de guerre à l'Angleterre 167
Mort d'Agnès Sorel (1450) 169
Second mariage du dauphin 171
Libéralités de Charles VII 173

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Pages.

Guerre de Gascogne. — Procès de Jacques Cœur. — Gouvernement du dauphin. — Paix de Feurs. — Mariage d'Yolande de France. — Mollesse de Charles VII. — Intrigues de la cour de France contre le dauphin. — Négociations entre le roi et le dauphin..... 175

Jacques Cœur..... 177
Ordonnances de 1451 et 1452..... 181
Traditions dauphinoises..... 183
Hostilités contre le dauphin..... 185
Révolte de Bordeaux..... 187
Prise de Constantinople (1453)..... 189
Difficulté avec la Savoie (1454)..... 191
Mauvaise justice bourguignonne..... 193
Négociations finales (1456)..... 195

CHAPITRE VI.

Fuite du dauphin à Saint-Claude. — Son arrivée en Flandre. — Le roi s'empare du Dauphiné. — Confiscation de cet apanage. — Tentatives de réconciliation. — Conflits ecclésiastiques. — Naissance de Marie de Bourgogne. — Discordes apaisées par le dauphin. — Arrivée de la dauphine en Brabant. — Cour de Genappe. — Les *Cent nouvelles nouvelles*. — Les Vaudois. — Naissance et mort de Joachim. — Naissance d'Anne de France. — Mort de Charles VII..... 196

Lettre du dauphin à son père..... 197
Arrivée du dauphin en Brabant..... 199
Les états convoqués par le roi..... 201
Députation de Philippe au roi..... 203
Confiscation du Dauphiné..... 205
Administration du roi en Dauphiné..... 207
Le dauphin en Brabant..... 209
Réconciliation du duc et de son fils..... 211
Visites du dauphin en Flandre..... 213
Les *Cent nouvelles nouvelles*..... 215
Mort de Ladislas de Bohême (1457)..... 217
Procès du duc d'Alençon..... 219
Affaire du Bouchet (1459)..... 221
Naissance et mort de Joachim..... 223
Supplice des Vaudois (1459)..... 225
Insistances sur le retour du dauphin..... 227
Déplaisir de Charles VII..... 229
Mécontentement général..... 231
Intrigues de la cour de France..... 233

Digitized by Google

Pages.
Maladie du roi..... 235
Mort de Charles VII..... 237

CHAPITRE VII.

Accroissement de la maison de Bourgogne. — Révolte des Flamands. — Avénement de Louis XI. — Le sacre. — Entrée du roi à Paris. — Premiers actes administratifs. — Départ pour la Touraine. — Le douaire de Marie d'Anjou et l'apanage de Charles de France. — Insurrection de quelques villes. — Faveurs à beaucoup d'autres. — Liberté commerciale et marine..... 238

État de la France (1461)..... 239
Accroissement des ducs de Bourgogne..... 241
Politique des ducs de Bourgogne..... 243
Révoltes des villes flamandes..... 245
La Bretagne et autres fiefs..... 247
Obstacle à l'unité française..... 249
Premiers actes du roi..... 251
Discours du chancelier à Avesne..... 253
Sacre du roi à Reims..... 255
Hommage et serment au roi..... 257
Entrée de Louis XI à Paris..... 259
Fêtes et réjouissances de Paris..... 261
Premiers actes administratifs du roi..... 263
Départ du roi pour la Touraine..... 265
Douaire de Marie d'Anjou et apanage de Charles..... 267
Clémence et générosité du roi..... 269
Émeutes réprimées..... 271
Immunités accordées par le roi..... 273
Priviléges accordés à Tours..... 275
Confirmation de priviléges..... 277

CHAPITRE VIII.

Séjour du comte de Charolais au Plessis. — Hommage du duché de Bretagne. — Idée politique de Louis XI. — La Savoie et le royaume de Chypre. — Vicissitudes de Marguerite d'Anjou et guerre des Deux-Roses. — Affaires d'Italie. — Jean de Calabre à Naples. — Le légat Joffredi et la pragmatique sanction. — Voyage du roi en Bretagne. — Cession des terres de Louis de Thouars à la couronne..... 279

Hommage du duc de Bretagne (1461)..... 281
Noble but du roi..... 283
Malheurs du roi de Chypre..... 285
Vicissitudes de Marguerite d'Anjou..... 287

Digitized by Google

Pages.
Bataille de Townton..... 289
Abolition de la pragmatique..... 291
Voyage de Louis XI en Bretagne..... 293
Maison de Thouars..... 295

CHAPITRE IX.

Affaire des Pyrénées. — Jean II, Gaston IV et Henri IV. — Jean II engage la Cerdagne et le Roussillon. — Entrevue de Sauveterre. — Scanderberg et bataille de Troja. — Siége de Barcelone. — Expédition en Angleterre de Marguerite d'Anjou et de Pierre de Brezé. — Nouvelle expédition en Roussillon et second voyage du roi dans le midi. — Jugement du comte de Dammartin. — Arrêt sur l'usurpation du Dauphiné. — Traité de Bayonne. — Entrevue de la Bidassoa. — Louis XI et Jean II à Saint-Jean-de-Luz. — Troubles de Savoie. — États du Languedoc. — Ordonnances de 1463..... 298

Mariage de Madeleine de France..... 299
La Cerdagne et le Roussillon engagés (1462)..... 301
Jean de Calabre en Italie..... 303
Guerre en Catalogne..... 305
Expédition en Angleterre..... 307
Infortunes de Marguerite d'Anjou..... 309
Griefs contre la Bretagne..... 311
Révolte du Roussillon..... 313
Procès du comte de Dammartin (1462 $\frac{2}{3}$)..... 315
Conférences et traité de Bayonne (1463)..... 317
Entrevue de la Bidassoa..... 319
Décision arbitrale de Louis XI..... 321
Affaire des seigneurs dauphinois..... 323
Sage intervention de Louis en Savoie..... 325
Maintien de la pragmatique..... 327
Louis XI à Toulouse..... 329
État du Languedoc et subsides..... 331
Lettres et ordonnances du roi..... 333
Plaintes contre le duc Philippe..... 335

CHAPITRE X.

Rachat des villes de Picardie. — Les sires de Croy. — Trêves avec l'Angleterre. — Entrevue d'Hesdin. — Cession de Gênes et de Savone à François Sforze. — Troubles dans le Roussillon. — Graves démêlés de Louis XI et du duc de Bretagne. — Griefs contre la Bourgogne. — Visite du roi et de la reine à Hesdin. — Prudence de Louis en matière de foi. — Administration intérieure. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Préludes de guerres intestines..... 335

Digitized by Google

Pages.
Rachat des villes de Picardie (1463)..... 337
Les seigneurs de Croy..... 339
Les villes contribuent au rachat..... 341
Visite de Louis XI à Hesdin..... 343
Politique de Louis en Italie..... 345
Cession de Gênes et de Savone (146$\frac{1}{4}$)..... 347
Don Pèdre en Catalogne..... 349
Prétentions du duc de Bretagne..... 351
Abus à réprimer..... 353
Décision du comte du Maine..... 355
Fausseté du duc de Bretagne (1464)..... 357
Lettre du roi aux états bretons..... 359
Politique équivoque du duc Philippe..... 361
Le roi évite tout reproche..... 363
Justice imparfaite en Bourgogne..... 365
Institution des gens d'armes et des postes..... 367
Bonne renommée de Louis XI..... 369
Prudence du roi en matière de foi..... 371
Actes administratifs de 1464..... 373
Arrestation du bâtard de Rubempré..... 375
Ambassade de Morvilliers..... 377
Insuccès du chancelier..... 379
Réunion provinciale de Rouen..... 381

CHAPITRE XI.

Assemblée de Tours. — Le pouvoir déféré au comte de Charolais. — Traités entre François II et Charles de Bourgogne. — Charles de France en Bretagne. — Efforts de Louis XI pour conjurer l'orage. — Ligue des princes, dite du *bien public*. — Préparatifs de défense. — Campagne du Bourbonnais. — Défection du duc de Nemours et du comte d'Armagnac. — Trêve d'Auvergne. — Les Bourguignons devant Paris. — Louis XI à Cléry..... 383

Discours du roi et de René (1464)..... 385
Derniers efforts du roi pour garder la paix..... 387
Manifeste des princes (146$\frac{4}{5}$)..... 389
Nouvelle alliance des princes..... 391
Fuite du duc de Berry en Bretagne..... 393
Préludes de la guerre du *bien public*..... 395
Réponse du roi aux griefs des princes..... 397
Jean de Calabre adhère à la ligue (1465)..... 399
Préparatifs du comte de Charolais..... 401
Les princes fidèles au roi..... 403
Les adhérents de la ligue..... 405
Alliances de Louis XI..... 407
Sages précautions du roi..... 409
Préludes d'hostilités..... 413

Digitized by Google

Pages.
Succès du roi en Bourbonnais..... 415
Trêves anglaises..... 417
Campagne du Bourbonnais..... 419
Trêve d'Auvergne..... 421
Bonne disposition des Parisiens..... 423
Le comte de Vendôme à Lavardin..... 425
Arrivée du roi et du comte à Montlhéry..... 427

CHAPITRE XII.

Bataille de Montlhéry. — Les princes devant Paris. — Voyage du roi en Normandie. — Tumulte à Paris. — Retour du roi. — Trahison à Pontoise et à Rouen. — Négociations et exigences des princes. — Paix onéreuse de Conflans et de Saint-Maur. — Départ des princes. — Intrigues à la cour de Normandie. — Invasion de cette province par le roi. — Ambassades et réclamations. — Louis XI reprend la Normandie..... 428

Bataille de Montlhéry (1465)..... 429
Charles à Montlhéry et traité d'Étampes..... 433
Lettres du roi aux bonnes villes..... 435
Obstination de Jean de Calabre..... 437
Fidélité de Paris au roi..... 439
Retour de Louis XI à Paris..... 441
Trêve mal observée par les princes..... 443
Préliminaires de la paix..... 445
Louis XI cède à tout..... 447
Traité de Conflans..... 449
Protestation des cours de France..... 451
Nouvelles concessions du roi..... 453
Louis XI avertit les Liégeois..... 455
Le roi acquiert de fidèles serviteurs..... 457
Il remercie les Parisiens..... 459
Notables mutations..... 461
Intrigues à la cour de Normandie..... 463
Traité de Caen..... 465
Le roi entre en Normandie..... 467
Abaissement des Liégeois..... 469
Justice du roi en Normandie..... 471
Assemblée des états de Normandie..... 473

CHAPITRE XIII.

États de Rouen et entrée du roi. — Ses instructions au sire de Craon. — Enquêtes sur le comte d'Armagnac, le comte du Maine, Charles de Melun et autres. — Négociations nouvelles avec la Bretagne. — Nouvelle alliance de François II et de Charles de France. — Démêlés avec le comte de Charolais. — Trêve renouvelée avec l'Angleterre. — Sac

Digitized by Google

Pages.

de Dinant. — Conseil des trente-six. — Lettres et réponses hautaines du comte de Charolais. — Clémence du roi en faveur des sires d'Albret. — Jean de Calabre en Catalogne. — Nouvelle ligue contre le roi. — Négociations avec Warwick et l'Angleterre. — Mort du duc Philippe..... 473

Le roi justifie sa conduite antérieure (1465)..... 475
Enquête sur le comte du Maine..... 477
Le roi précise ses griefs au roi René (146$\frac{5}{6}$)..... 479
Autres enquêtes rétrospectives (1466)..... 481
Projets de conciliation présentés par le roi..... 483
Continuelles appréhensions de guerre..... 485
Cruautés des Bourguignons à Dinant..... 487
Actes du conseil des trente-six..... 489
Le comte ne reconnaît plus aucuns droits..... 491
Trop grande clémence du roi..... 493
René d'Anjou appelé en Catalogne..... 495
Récents griefs du roi (1466)..... 497
Ferme attitude du roi à l'intérieur..... 499
Warwick et ambassade française (1467)..... 501
Mort de Philippe *le Bon*..... 502

CHAPITRE XIV.

Difficultés avec le nouveau duc de Bourgogne. — Révolte en Flandre. — Bataille de Bruystein. — Insuccès de Jean de Calabre en Catalogne. — Faveur de Jean Balue. — Trêve de Vernon. — Siége d'Alençon. — Convocation des états généraux. — Leur origine. — Leur réunion à Tours et leurs décisions. — Trêve renouvelée à Bruges. — Guerre en Bretagne. — Paix d'Ancenis. — Procès et exécutions de Charles de Melun et autres. — Entrevue de Péronne. — Traité imposé au roi. — Révolte de Liége. — Siége et prise de cette ville. — Louis XI est contraint d'y assister..... 503

Révolte et soumission des Liégeois (1467)..... 505
Jean de Calabre en Catalogne..... 507
Faveur du cardinal Balue..... 509
Une presque nouvelle coalition..... 511
Cabales incessantes des princes..... 513
Les états généraux issus des conciles..... 515
Immixtion des conciles ès choses civiles..... 517
Légitime influence des évêques..... 519
Confusion des juridictions..... 521
Louis XI consulte souvent l'opinion..... 523
États généraux de Tours (146$\frac{7}{8}$)..... 525
Décisions des états généraux..... 527
Mariages princiers et fêtes (1468)..... 529

Digitized by Google

Pages.
Sévérités regrettables 531
Conférences à Ham 533
Entrevue de Péronne 535
Traité imposé au roi 537
Départ du roi et du duc pour Liége 539
Massacre des Liégeois 541

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA DU TOME PREMIER.

Page XI (note 2), *lisez :* Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques.
Page 5 (note 3), D. Vaissel, *lisez :* Dom Vaissette.
Page 32, ligne 1re, confirmer, *lisez :* conformer.
Page 34, ligne 5, Hainaut, *lisez :* Hénault.
Page 34, ligne 36, en 1362, *lisez :* en 1364.
Page 37, ligne 10, Charles VII, *lisez :* Charles VI.
Page 51, ligne 26, en 1625, *lisez :* en 1425.
Page 64, ligne 37, il la, *lisez :* il le.
Page 119, ligne 24, Fresnoi, *lisez :* Fresnay.
Page 154, ligne 24, Meus, *lisez :* Mens.
Page 178, ligne 1, Rainaud Lulle, *lisez :* Raymond Lulle.
Page 215, ligne 36, Roggia, *lisez :* Reggio.
Page 231, ligne 21, dephinal, *lisez :* delphinal.
Page 234, en note, *Maritiennes*, *lisez : Martiniennes.*
Page 271, ligne 35, Rœulin, *lisez :* Raulin.
Page 292, ligne 39, Théodore, *lisez :* Théodose.
Page 301, ligne 23, un frère, *lisez :* du frère.
Page 308, ligne 2, 146½, *lisez :* 146¼.
Page 341, ligne 19, fiduciers, *lisez :* fiduciaires.
Page 365, ligne 29, prairies, *lisez :* pairies.
Page 373, ligne 19, des fermiers, des aides, *lisez :* des fermiers des aides.
Page 399, ligne 29, sommature, *lisez :* sommation.
Page 436, ligne 33, passèrent, *lisez :* passa.
Page 467, ligne 25, reconnu, *lisez :* secouru.
Page 498, ligne 35, Milan, *lisez :* à Milan.
Page 505, ligne 25, leurs fortifications, *lisez :* ses fortifications.
Page 509 (note), *ajoutez :* (1) Jean de Troyes.
Page 516, ligne 15, les vaincus, *lisez :* des vaincus.
Page 518, ligne 18, *lisez :* composé de soixante-deux évêques.
Page 519, ligne 37, de Pitres, *lisez :* de Paris.
Page 521, ligne 30, on feignit, *lisez :* ou feignit.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LOUIS XI

SON SIÈCLE, SES EXPLOITS COMME DAUPHIN

SES DIX ANS D'ADMINISTRATION EN DAUPHINÉ

SES CINQ ANS DE RÉSIDENCE EN BRABANT ET SON RÈGNE

D'après les titres originaux

LES CHRONIQUES CONTEMPORAINES

ET TOUS LES TÉMOIGNAGES LES PLUS AUTHENTIQUES

PAR URBAIN LEGEAY

PROFESSEUR HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE GRENOBLE

[illegible]

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Lacroix (P.) (bibliophile Jacob), conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance.* Ouvrage illustré de 19 planches chromolithographiques exécutées par F. Kellerhoven, et de 420 gravures sur bois. 1 volume in-4°. Broché..... 25 fr.

Relié dos chagrin, plat toile, tr. dorée..... 33 fr.
Relié dos et coins chagrin, plat papier, en-tête doré, les autres tr. ébarbées..... 33 fr.

Titres des chapitres : *Ameublement. Tapisseries. Céramique. Armurerie. Sellerie. Orfèvrerie. Horlogerie. Instruments de musique. Cartes à jouer. Peinture sur verre. Peinture murale. Peinture sur bois, sur toile, etc. Gravure. Sculpture. Architecture. Parchemin, papier. Manuscrits. Peinture des manuscrits. Reliure. Imprimerie.*

— *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance.* Ouvrage illustré de 15 planches chromolithographiques exécutées par F. Kellerhoven et de 440 gravures sur bois. 1 volume in-4°. Broché..... 25 fr.

Relié dos chagrin, plat toile, tr. dorée..... 33 fr.
Relié dos et coins chagrin, plat papier, en-tête doré, les autres tr. ébarbées..... 33 fr.

Titres des chapitres : *Droit féodal, priviléges des communes. Vie privée dans les cours, les châteaux,* etc. *Nourriture et cuisine. Chasse. Divertissements. Corporations de métiers. Commerce. Finances. Impôts. Justice. Juifs. Bohémiens, gueux, mendiants. Cérémonial. Costumes.*

— *Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance.* Ouvrage illustré de 14 planches chromolithographiques, exécutées par F. Kellerhoven, Regamey et Allard, et de 409 gravures sur bois. 1 vol. in-4°. Broché..... 25 fr.

Relié dos chagrin, plat toile, tr. dorée..... 33 fr.
Relié dos et coins chagrin, plat papier, en-tête doré, les autres tr. ébarbées..... 33 fr.

Titres des chapitres : I. *Féodalité au point de vue militaire et religieux. Guerres et armées. Marine. Croisades. Chevalerie. Duels et tournois. Ordres militaires.* II. *Liturgie. Les Papes. Clergé séculier. Ordres religieux. Institutions charitables. Pèlerinages. Hérésies. Inquisition. Funérailles et sépultures.*

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

Digitized by Google

BOUND

JUL 26 1926

UNIV. OF MICH.
LIBRARY